Société de l'assurance automobile Québec

[redacted]

[redacted]

Procès-verbal de la séance no 337
tenue à Montréal, Salle du conseil,
800, Tour de la Place Victoria, 31e étage
le jeudi 4 février 2010 à 8 h

Adopté ce mardi 30 mars 2010

SONT PRÉSENTS :

Mme Marie-Anne Tawil, présidente du conseil
M. John Harbour, président et chef de la direction
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
Mme Lyne Bouchard, membre
M. André Caron, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Adrien Desautels, membre
M. André Gauthier, membre
Mme Hélène Racine, membre
Mme Marie Carole Tétreault

M. Claude Gélinas, secrétaire
Mme Gisèle Gauthier, secrétaire-adjointe

INVITÉS :

M. André Legault, vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances
M. Michel Léveillé, vice-président aux technologies de l'information
Mme Johanne St-Cyr, vice-présidente à la sécurité routière
M. Alain Collerette, directeur des communications
Mme Marie-Josée Linteau, directrice des ressources matérielles et immobilières

PRÉLIMINAIRES

1 A) Présences – Avis de convocation - Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B) Ordre du jour

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le nouvel ordre du jour est adopté sans modification.

2. PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

2 A) Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 16 décembre 2009

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2009 est adopté avec les modifications suivantes :

Au point 5.1 Au deuxième paragraphe, ajouter dans la dernière phrase le terme «automobiles» après le terme «assureurs».

Au point 6 E) Au premier paragraphe, retrancher l'extrait ci-après «de 7 h 30 à 8 h 30».

Au point 7 Au premier paragraphe, ajouter le terme «à » avant les mots « l'ordre du jour».

Au point 8 Au paragraphe 1 de la résolution AR-2600-A, remplacer «1 1461,5M$» par « 1 461,5M$».

Au point 9 Au paragraphe Comité actif/passif, remplacer «Desauniers» par «Desautels».

2 B) Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 21 décembre 2009

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2009 est adopté sans modification.

2 C) Tableau de bord des suivis à apporter aux séances du conseil d'administration (mise à jour : 4 novembre 2009)

Les membres du conseil procèdent à l'analyse des points inscrits au tableau de bord des suivis des séances du conseil.

- Réseau et programme de recherche universitaire en sécurité routière – dépôt d'une note de suivi

3. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont distribués et déposés lors de la séance sous leur cote respective :

3 A) Liste des demandes de documents administratifs pour la période du 7 décembre 2009 au 26 janvier 2010, sous la cote A-3 a) du 10.02.04;

3 B) Procès-verbal adopté de la séance du conseil d'administration du 4 novembre 2009, sous la cote A-3 b) du 10.02.04

3 C) Procès-verbal adopté de la séance du comité actif/passif du 20 octobre 2009, sous la cote A-3 c) du 10.02.04;

3 D) Définitions de « communauté culturelle » et de « minorité visible », sous la cote A 3 d) du 10.02.04;

3 E) Document de Me François Frenette, notaire, sur le « rôle et les responsabilités de l'administrateur fiduciaire, sous la cote A-3 e) du 10.02.04;

3 F) Capsule d'information sur le devoir de loyauté;

3G) Nouvelle version du Règlement sur la gouvernance.

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente du conseil souhaite la bienvenue à Me Gisèle Gauthier. Me Claude Gélinas intervient pour expliquer les fonctions de Me Gauthier au sein du conseil. Plus particulièrement, il mentionne qu'elle a un rôle d'appui au secrétaire.

La présidente du conseil exprime sa satisfaction à l'égard de la présentation effectuée par Me François Frenette lors du dîner thématique de la veille. Elle précise que cette présentation ainsi que celle effectuée par Mme Diane Wilhelmy lors d'un précèdent dîner thématique pourrait sans doute être reconnue comme unité de formation par le Barreau du Québec de même que par d'autres associations professionnelles. Des démarches pour faire reconnaître ces formations seront effectuées par le secrétaire. Elle profite de l'occasion pour informer les membres que le conseil dispose d'un budget de formation.

La présidente du conseil exprime le souhait d'une revue de presse élargie. Plus particulièrement, elle porte à l'attention des membres du conseil les avantages à obtenir des informations sur ce qui se passe dans les autres sociétés. Après échanges, les membres du conseil demandent au secrétaire de faire les démarches nécessaires à cet effet.

5. RAPPORT DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Le président et chef de la direction fait le point sur l'annonce de son départ à la retraite.

Le président et chef de la direction fait part des rencontres et des activités auxquels il a participé au cours du mois de janvier dernier.

Le président et chef de la direction souligne la nomination de Mme Nathalie Tremblay au prix Hermès.

Le président et chef de la direction mentionne qu'il a rencontré le représentant du Groupement des assureurs automobiles du Québec (GAA) pour faire le point sur l'émission «Fraction de seconde». Il rappelle aux membres que la Société et le GAA avait commandité cette émission. Il souligne que différentes avenues ont été explorées pour utiliser le matériel développé au niveau régional. Par ailleurs, il fait part aux membres de la demande du GAA, à cette occasion, pour l'obtention d'information additionnelle sur le dossier des conducteurs.

Le président et chef de la direction informe les membres de la tenue d'une consultation publique au cours des prochaines semaines sur le projet de loi 71. Il souligne qu'un des éléments qui fera l'objet d'importants débats, sera sans doute l'introduction du .05.

Le président et chef de la direction informe également les membres de la réponse positive à la lettre transmise récemment au Conseil du Trésor portant sur le gel des effectifs.

Le président et chef de la direction fait part aux membres des derniers développements concernant le dossier de la tarification administrative.

Le président et chef de la direction se réjouit du bilan routier. Plus particulièrement, il souligne que la conjugaison des actions soit l'introduction de nouvelles mesures législatives, la sensibilisation et le contrôle est certainement un élément clé du bilan routier actuel.

Le président et chef de la direction informe les membres qu'il se rendra à Paris prochainement pour faire la tournée des centres d'entrainement pour les motocyclettes. Il mentionne que cette démarche est exploratoire.

Le président et chef de la direction porte à l'attention des membres du conseil une émission récente de JE portant sur les examens médicaux demandés par la Société aux personnes âgées. Il précise que cette émission n'a pas suscité de demandes de la part des médias.

Le président et chef de la direction fait part aux membres du conseil qu'une enquête du Coroner est actuellement en cours concernant les causes des mortalités survenues dans le cadre du déneigement des rues de Montréal l'année dernière. Il précise que la Société est impliquée dans ce dossier. Plus particulièrement, elle doit faire des vérifications sur les équipements en cause et dégager des constats sur l'état de ceux-ci. Il souligne que le coroner devrait déposer son rapport d'ici la fin du mois de mars prochain.

6. RAPPORT DES COMITÉS

6 A) Rapport du comité actif/passif (séance du 13 janvier 2010)

Le président du comité actif/passif informe les membres des points discutés lors de la séance régulière tenue à Montréal le 13 janvier 2010. Il dépose au présent procès-verbal, l'ordre du jour de cette séance sous la cote A-6 a) du 10.02.04.

6 B) Rapport du comité des technologies de l'information (séances du 14 janvier et du 3 février 2010)

Le président du comité des technologies de l'information informe les membres des points discutés lors des séances tenues à Montréal respectivement les jeudi 14 janvier 2010 et mardi 3 février 2010. Il dépose en liasse au présent procès-verbal les ordres du jour de ces séances sous la cote A-6 b) du 10.02.04.

Le président du comité des technologies de l'information porte à l'attention des membres du conseil un projet de directive sur la gestion des ressources informationnelles émis récemment par le Conseil du trésor et transmis à la Société pour commentaires. Les membres du conseil échangent sur les impacts de l'application d'une telle directive à la Société. Bien que les objectifs visés par ce projet de directive soient louables, les membres s'entendent sur le fait que celui-ci ne peut trouver application à la Société. Les membres du conseil conviennent des éléments que la Société devrait faire valoir aux autorités concernées et demandent qu'une lettre sous la signature de la présidente du conseil soit expédiée à cet effet.

6 C) Rapport du comité ad hoc pour le recrutement d'un nouveau président et chef de la direction (séances des 8, 14 et 18 janvier 2010)

La présidente du comité ad hoc pour le recrutement d'un nouveau président et chef de la direction informe les membres des points discutés lors des séances tenues les 8, 14 et 18 janvier 2010. Elle dépose au présent procès-verbal les ordres du jour de ces séances sous la cote A-6 c 1) du 10.02.04.

La présidente du comité ad hoc dépose également au présent procès-verbal, sous la cote A-6 c 2) un document intitulé «Processus de recrutement du poste de président et chef de direction».

7. ÉTALONNAGE

La vice-présidente à la sécurité routière et le directeur des communications se joignent aux membres du conseil pour la présentation de ce point à l'ordre du jour ainsi que le suivant.

La vice-présidente à la sécurité routière dépose au procès-verbal, sous la cote AR-2606 du 10.02.04, une note d'information ayant trait aux choix des indicateurs pour la mesure de la performance de la Société au Rapport annuel de gestion de 2009.

La vice-présidente à la sécurité routière fait état des obligations de la Société eu égard à la Loi sur la gouvernance des Sociétés d'État et plus, particulièrement à l'égard des mesures d'évaluation de la performance et d'étalonnage. Elle rappelle aux membres du conseil l'entente intervenue le 1er avril 2009 avec le Vérificateur général du Québec à ce sujet. Elle brosse, par la suite, un tableau des travaux réalisés à ce jour dans le comité qui a été mis en place pour procéder à l'étude d'indicateurs potentiels permettant d'illustrer la performance des trois grands domaines d'affaires de la Société et à l'identification d'indicateurs permettant de se comparer avec des organisations similaires.

Les membres du conseil échangent sur les difficultés reliées à l'identification d'indicateurs qui permettrait à la Société de se comparer, de manière fiable, avec des organisations similaires. Plus particulièrement, les membres du conseil discutent de la validité méthodologique de la comparaison en termes de définition commune notamment des indicateurs, de leur mode de calcul, du contexte dans lequel ils sont mesurés, des éléments inclus et exclus de la mesure et de la période de référence.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

Attendu que la planification stratégique 2011-2015 qui sera développée en 2010 influencera l'identification d'indicateurs;

Attendu que la Société s'est donné pour objectif de présenter en 2010 des indicateurs de performance qui permettront d'apprécier ses résultats en comparaison avec d'autres organisations similaires;

Attendu que le très court délai pour obtenir et analyser l'information requise pour garantir la fiabilité des résultats comparés ne permet pas à la Société d'ajouter l'étalonnage à son Rapport annuel de gestion 2009;

IL EST DÉCIDÉ :

Que la Société présentera dans le rapport annuel de gestion 2009 des indicateurs qui permettront d'apprécier l'évolution de la performance de la Société sans comparer ses résultats avec d'autres organisations similaires.

Résolution AR-2606 du 10.02.04

En ce qui concerne les mesures d'évaluation de la performance, les membres du conseil demandent au Comité de vérification de revoir les indicateurs proposés permettant d'apprécier l'évolution de la performance de la Société avant de les approuver.

Le président et chef de la direction quitte la séance à **?**

8. CAMPAGNES PUBLICITAIRES 2010

La vice-présidente à la sécurité routière dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-8 du 10.02.04, un document portant sur la stratégie publicitaire 2010.

Le directeur des communications fait une présentation des grandes orientations de la stratégie publicitaire 2010. Il porte à l'attention des membres du conseil que conformément au Plan stratégique 2006-2010 de la Société, la vice-présidence à la sécurité routière organisera des actions régionales de sécurité routière et les harmonisera avec celles de ses partenaires du milieu dont notamment les services policiers. Il mentionne que les thèmes qui feront l'objet d'une campagne publicitaire de masse en 2010 sont notamment la ceinture de sécurité, la courtoisie sur la route, les facultés affaiblies, les jeunes conducteurs, la sécurité en motocyclette, les piétons et la vitesse.

Le directeur des communications souligne que la stratégie globale de communication vise à maximiser la visibilité de la Société tout au long de l'année 2010 et à maintenir un équilibre entre les publicités d'impact et les publicités dites sympathiques. Il précise que la Société misera encore sur une stratégie éprouvée visant à accroître la perception du risque d'être arrêté. Il ajoute que la Société maintiendra l'utilisation d'une signature unique à l'ensemble des campagnes publicitaires, vraisemblablement, *On est tous responsables de notre conduite* ainsi que le symbole de la sécurité routière développé dans le cadre de l'Année de la sécurité routière en 2007.

9. POLITIQUE D'ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES POUR LES ACTIVITÉS FIDUCIAIRES DE LA SOCIÉTÉ

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances et la directrice des ressources matérielles et immobilières se joignent aux membres du conseil pour la présentation de ce point à l'ordre du jour ainsi que des points 10 et 11. Il dépose au présent procès-verbal, sous la cote AR-2607 du 10.02.04, un document intitulé «Politique et règles administratives sur les contrats de la Société en sa qualité de fiduciaire».

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances rappelle aux membres que la *Loi sur les contrats des organismes publics* ne s'applique pas à la société dans ses fonctions fiduciaires. Il mentionne que la Société, a titre de fiduciaire, doit adopter une politique portant sur les conditions de ses contrats et la rendre publique au plus tard trente jours après son adoption.

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances fait une présentation portant sur la politique. Il porte à l'attention des membres du conseil que cette politique donne des règles propres à la Fiducie en remplacement du cadre législatif en matière de contrats.

Une discussion entre les administrateurs s'en est suivie et le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances a répondu à quelques questions de la part des administrateurs.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

IL EST DÉCIDÉ :

Que le projet de Politique et règles administratives sur les contrats de la Société en sa qualité de fiduciaire, déposé sous la cote AR-2607 du 10.02.04, soit adopté.

Résolution AR-2607 du 10.02.04

Madame Lyne Bouchard quitte la séance à 14 h05.

10. CONTRAT AVEC LE CAA

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances et la vice-présidence à la sécurité routière déposent au présent procès-verbal, sous la cote AR-2608 du 10.02.04, une demande visant à obtenir l'autorisation de conclure un contrat avec le CAA-Québec de 990 000$ pour une période de trois ans. La vice-présidente à la sécurité routière se joint aux membres du conseil pour ce point.

La vice-présidente à la sécurité routière informe les membres que depuis de nombreuses années, le CAA-Québec réalise, en collaboration avec la Société, des activités de sensibilisation et d'éducation à la sécurité routière. Elle souligne que ces activités font partie intégrante des fonctions fiduciaires de la Société. Elle rappelle aux membres que conformément à la Politique et règles administratives sur les conditions des contrats de la Société en sa qualité de fiduciaire telle qu'approuvée par la résolution AR-2607 du 10.02.04, l'autorisation du conseil d'administration est requise avant la conclusion de tout contrat avec un OBNL dont la dépense est supérieure à 100 000$.

La vice-présidente à la sécurité routière mentionne que le CAA-Québec, par son expertise unique en éducation et en prévention en matière de sécurité routière et par sa représentativité partout au Québec, est la seule personne morale de droit privé à but non lucratif pouvant offrir les services requis par la Société en la matière.

Une discussion entre les administrateurs portant sur l'opportunité d'un appel d'offres public pour ce type de contrat s'en est suivie.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

Attendu qu'en conformité avec les différentes dispositions réglementaires, la Société favorise le regroupement d'activités de même nature pour l'attribution d'un seul et unique contrat pour une durée de trois ans;

Attendu que le CAA-Québec a développé des outils et une expertise uniques dans le domaine de la prévention en matière de sécurité routière;

Attendu que le CAA-Québec dessert l'ensemble du territoire de la province de Québec;

Attendu que la promotion de la sécurité routière fait partie intégrante des fonctions fiduciaires;

Attendu que la Politique et règles administratives sur les conditions des contrats de la Société en sa qualité de fiduciaire prévoit que le conseil d'administration peut autoriser un contrat de gré à gré au-delà du seuil permis avec une personne morale à but non lucratif.

IL EST DÉCIDÉ :

Que le conseil d'administration autorise la conclusion d'un contrat avec le CAA-Québec comportant une dépense de 990 000$ pour une période de trois ans.

Résolution AR-2608 du 10.02.04

11. PROJET D'AGRANDISSEMENT DU SIÈGE SOCIAL

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-11 du 10.02.04, un document d'information qui dresse un état de situation sur l'évolution du projet d'agrandissement du siège social.

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances souligne qu'à ce jour le budget et l'échéancier sont maintenus.

Après avoir échangé sur les appels d'offres à venir, les membres du conseil demandent qu'à l'occasion de la prochaine réunion du conseil d'administration, un état de situation portant sur les prochaines étapes critiques du projet et les mécanismes mis en place pour y faire face soit présenté.

Mme Marie-Carole Tétreault quitte la séance à 13 h 50

12. APPEL D'OFFRES

12 A Acquisition des services d'un fournisseur externe pour les travaux « projet et évolution des applications de l'Accès au réseau routier (immatriculation et perception)

Le vice-président aux technologies de l'information se joint aux membres du conseil pour la présentation des points 12 à 15 de l'ordre du jour. Il dépose au présent procès-verbal sous la cote AR-2609 du 10.02.04, une note d'information visant à obtenir l'autorisation de lancer un appel d'offres pour l'évolution des applications de l'accès au réseau routier.

Le vice-président aux technologies de l'information explique aux membres du conseil le contexte dans lequel cet appel d'offre s'inscrit. Plus particulièrement, il mentionne que le contrat actuel qui avait été autorisé pour une valeur initiale de 4M$ sur une période de trois ans devait se terminer au début de l'année 2011. Il explique qu'en raison d'une charge de travail accrue dû à des travaux de développement, les montants autorisés de ce contrat seront dépensés en moins de trois ans. Il poursuit en mentionnant qu'un nouvel appel d'offres pour l'évolution des applications de l'immatriculation et de la perception au montant de 5 M$ sera requis au printemps 2010.

Les membres du conseil échangent sur les enjeux du projet.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

IL EST DÉCIDÉ :

Que le Conseil d'administration autorise la publication d'un appel d'offres en vue de travaux d'évolution des applications de l'accès au réseau routier.

Que le Conseil d'administration autorise la dépense globale à être engagée qui est estimée à 5 M$ pour une période de trois ans.

Résolution AR-2609 du 10.02.04

13. CONFIRMATION DU BUDGET DU PROJET 71433 – TABLE QUÉBÉCOISE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote AR-2610 du 10.02.04, un note d'information ayant pour objet de faire confirmer le budget global du projet «Table québécoise de la sécurité routière – nouvelles mesures».

Le vice-président aux technologies de l'information dresse un portrait des travaux réalisés à ce jour pour mettre en œuvre les mesures annoncées dans le projet de loi 42 qui a été sanctionné le 19 décembre 2007. Il précise qu'étant donné que la mise en opération de la dernière mesure se fera au cours du mois de décembre 2010, les évaluations finales du projet sont disponibles. Il rappelle aux membres du conseil que le budget global provisoire annoncé à l'époque était de 7,73 M$ avec une marge d'erreur inscrite de 30% à 50%. Il mentionne que le budget ferme global est évalué à 8,64 M$ soit une différence de 12% du budget provisoire estimé.

Les membres du conseil échangent sur les éléments qui expliquent l'augmentation du budget et le vice-président aux technologies de l'information répond aux questions des administrateurs.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

Attendu que le projet a déjà livré la presque totalité des mesures;

Attendu que le budget provisoire a été établi par le mandat de développement avec une marge d'erreur de 30% à 50%.

IL EST DÉCIDÉ :

Que le Conseil d'administration autorise le budget confirmé de 8,64 M$ pour la projet de la Table québécoise de la sécurité routière – nouvelles mesures.

Résolution AR-2610 du 10.02.04

14. IDENTIFICATION DES PROJETS À SURVEILLER

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-14 du 10.02.04, une note d'information ayant trait aux projets en technologie de l'information inscrits au plan d'investissement2010.

Le vice-président aux technologies de l'information mentionne que 7 des 55 projets présentent des caractéristiques qui pourraient occasionner une augmentation des coûts. Il porte à l'attention des membres le tableau qui dresse un portrait de ces 7 projets. Il précise qu'un état de situation sera produit aux membres du conseil lorsque l'information pertinente sera disponible.

Tenant compte que le tableau est difficilement lisible, les membres du conseil demandent qu'une nouvelle copie de la note d'information leur soit transmise.

15. MODIFICATION DE BUDGET ET AUTORISATION DU RECOURS À L'EXTERNE : CONVERSION [redacted] – CONTRÔLE ROUTIER

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote AR-2611 du 10.02.04, une note d'information justifiant l'augmentation du budget du projet Conversion [redacted] des applications du contrôle routier et le recours à des ressources externes.

Le vice-président aux technologies de l'information fait état des travaux réalisés à ce jour. Plus particulièrement, il souligne que les travaux d'architecture réalisés en 2009 ont fait ressortir des coûts supplémentaires de l'ordre de 1,9 M$ pour la réalisation du projet. Il porte à l'attention des membres du conseil un tableau qui présente la nouvelle répartition annuelle du budget révisé du projet à 7,3 M$. Il explique que la réalisation des travaux nécessitera le recours à des ressources externes étant donné que les effectifs réguliers affectés à ce projet ne peuvent à eux seuls réaliser les travaux requis. Il précise que le budget estimé pour recourir aux services professionnels de ressources externes est de 6,3 M$.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

IL EST DÉCIDÉ :

Que le Conseil d'administration autorise le budget total confirmé de 7,3 M$ pour le projet Conversion [redacted] des applications du contrôle routier.

Que le Conseil d'administration autorise la dépense à être engagée qui est estimée à 6,3 M$ afin de recourir aux services professionnels de ressources externes.

Résolution AR-2611 du 10.02.04

16. DOSSIER DE L'ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente du comité de gouvernance et d'éthique dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-16 du 10.02.04, une note d'information ayant trait à l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration et de ses membres pour l'année 2009.

La présidente du comité de gouvernance et d'éthique rappelle aux membres que les trois questionnaires doivent être complétés au plus tard le 24 février prochain. Les membres du conseil demandent de recevoir la version électronique des questionnaires.

16 A Évaluation du fonctionnement du conseil

La présidente du comité de gouvernance et d'éthique dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-16a) du 10.02.04, un document intitulé «Évaluation du fonctionnement et de l'efficacité du Conseil d'administration».

16 B Autoévaluation de chaque membre du conseil

La président du comité de gouvernance et d'éthique dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-16b) du 10.02.04, un document intitulé «Autoévaluation des membres du Conseil d'administration».

16 C Évaluation de la performance du président du conseil

La président du comité de gouvernance et d'éthique dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-16c) du 10.02.04, un document intitulé «Évaluation de la performance du président du conseil».

17. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

18. PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL

La prochaine réunion se tiendra le mardi 30 mars 2010 à Québec.

19. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres poursuivent leur réunion à huis clos.

LA SÉANCE EST LEVÉE À

_____	_____
Présidente	**Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

[redacted]

[redacted]

Procès-verbal de la séance no 338
tenue par voie de conférence téléphonique
le lundi 1er mars 2010 à 8 h

Adopté ce jeudi 13 mai 2010

SONT PRÉSENTS :

Mme Marie-Anne Tawil, présidente du conseil
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
Mme Lyne Bouchard, membre
M. André Caron, membre
Mme Ida Crasto, membre
M. Adrien Desautels, membre
Mme Céline Garneau, membre
M. André Lesage, membre
Mme Hélène Racine, membre
Mme Marie Carole Tétreault

INVITÉE :

Mme Nathalie Tremblay, vice-présidente et directrice générale – Fonds d'assurance

PRÉLIMINAIRES

1 A) Présences – Avis de convocation - Quorum

La vice-présidente et directrice générale au Fonds d'assurance accueille les membres du conseil et constate qu'il y a quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B) Ordre du jour

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2009 DU FONDS D'ASSURANCE AUTOMOBILE

La vice-présidente et directrice générale au Fonds d'assurance dépose au présent procès-verbal sous la cote A-2 du 10-03-01, un bulletin d'information de la Caisse de dépôt et de placement du Québec sur les résultats au 31 décembre 2009 du Fonds d'assurance automobile du Québec. La discussion se déroule à huis clos.

3. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 8 h 30

_____	_____
Présidente	**Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

[redacted]

[redacted]

Procès-verbal de la séance no 339
tenue à Québec, Salle du conseil,
333, boul. Jean-Lesage, Tour Nord, 6e étage
le mardi 30 mars 2010 à 8 h

Adopté ce jeudi 13 mai 2010

SONT PRÉSENTS :

Mme Marie-Anne Tawil, présidente du conseil
M. John Harbour, président et chef de la direction
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
Mme Lyne Bouchard, membre
M. André Caron, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Ida Crasto, membre
M. Adrien Desautels, membre
Mme Céline Garneau, membre
M. André Lesage, membre
Mme Hélène Racine, membre
Mme Marie Carole Tétreault

M. Claude Gélinas, secrétaire
Mme Gisèle Gauthier, secrétaire-adjointe

INVITÉS :

Mme Nathalie Tremblay, vice-présidente et directrice générale – Fonds d'assurance
Mme Linda Bellware, directrice de l'actuariat
Mme Marie- Hélène Malenfant, direction de l'actuariat
Mme Chantale Lemyre, direction de l'actuariat

M. André Legault, vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances
M. Claude Lantier, directeur des ressources financières, du registre et de la sécurité
Mme Marie-Josée Linteau, directrice des ressources matérielles et immobilières
M. Michel Léveillé, vice-président aux technologies de l'information
Mme Johanne St-Cyr, vice-présidente à la sécurité routière

1. PRÉLIMINAIRES

1 A) Présences – Avis de convocation - Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B) Ordre du jour

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté avec les modifications suivantes :

- [redacted]
- Ajouter le point 19 B « Acquisition d'imprimantes laser »;
- Devancer l'étude du point 6 B avant l'étude du point 2.

2. PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

2 A) Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 4 février 2010

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance tenue le 4 février 2010 est adopté avec la modification suivante :

- Au point 6 B, remplacer la dernière phrase du deuxième paragraphe par la suivante : « Les membres du conseil conviennent des éléments que la Société devrait faire valoir aux autorités concernées et demandent qu'une lettre sous la signature de la présidente du conseil soit expédiée à cet effet. ».

2 B) Tableau de bord des suivis à apporter aux séances du conseil d'administration (mise à jour : 4 février 2010)

Les membres du conseil procèdent à l'analyse des points inscrits au tableau de bord des suivis des séances du conseil. Les changements apportés au tableau de bord se retrouvent en annexe du présent procès-verbal.

Programme de recherche en sécurité routière – une note de suivi est déposée au présent procès-verbal sous la cote A-2 b) du 10.03.30

3. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont distribués et déposés lors de la séance sous leur cote respective :

3 A) Liste des demandes de documents administratifs pour la période du 27 janvier au 22 mars 2010, sous la cote A-3 a) du 10.03.30;

3 B) Procès-verbal adopté de la séance du comité de gouvernance et d'éthique du 4 septembre 2009, sous la cote A-3 b) du 10.03.30;

3 C) Procès-verbal adopté de la séance du comité de gouvernance et d'éthique du 8 décembre 2009, sous la cote A-3 c) du 10.03.30;

3 D) Procès-verbal adopté de la séance du comité de vérification du 21 octobre 2009, sous la cote A-3 d) du 10.03.30;

3 E) Procès-verbal adopté de la séance du comité des technologies de l'information du 4 novembre 2009, sous la cote A-3 e) du 10.03.30;

3 F) Procès-verbal adopté de la séance du comité des technologies de l'information du 9 décembre 2009, sous la cote A-3 f) du 10.03.30;

3 G) Procès-verbal adopté de la séance du comité des ressources humaines et du service à la clientèle du 23 novembre 2009, sous la cote A-3 g) du 10.03.30;

3 H) Procès-verbal adopté de la séance du conseil d'administration du 16 décembre 2009, sous la cote A-3 h) du 10.03.30;

3 I) Procès-verbal adopté de la séance du conseil d'administration du 21 décembre 2009, sous la cote A-3 i) du 10.03.30;

3 J) Procès-verbal adopté de la séance du comité actif / passif du 10 décembre 2009, sous la cote A-3 j) du 10.03.30;

3 K) Procès-verbaux adoptés des séances du comité ad hoc pour le recrutement d'un nouveau président et chef de la direction des 8, 14 et 18 janvier 2010, sous la cote A-3 k) du 10.03.30;

3 L) Note aux membres du conseil concernant la nomination de Mme Nathalie Tremblay au prix Hermès de « carrière » de l'Université Laval sous la cote A-3 l) du 10.03.30;

3 M) Note aux membres du conseil concernant la nomination de M. André Legault au prix Ambassadeur 2010 de l'Université de Sherbrooke sous la cote A-3 m) du 10.03.30;

3 N) Brochure intitulée « Programme d'éducation à la sécurité routière – Pour une nouvelle génération de conducteurs » sous la cote A-3 n) du 10.03.30;

3 O) Note de la vice-présidente et directrice générale – Accès au réseau routier concernant le service d'accompagnement de taxi aux examens pratiques moto sur route, sous la cote A-3 o) du 10.03.30;

3 P) Présentation « Le sens de l'État – être au service de l'intérêt public » sous la cote A-3 p) du 10.03.30;

3 Q) Procès-verbal adopté de la séance du comité de vérification du 9 décembre 2009, sous la cote A-3 q) du 10.03.30;

3 R) Procès-verbal adopté de la séance du comité des ressources humaines et du service à la clientèle du 15 décembre 2009, sous la cote A-3 r) du 10.03.30;

3 S) Procès-verbal adopté de la séance du comité des ressources humaines et du service à la clientèle du 21 décembre 2009, sous la cote A-3 s) du 10.03.30.

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente du conseil informe les membres que les travaux pour le recrutement d'un nouveau président et chef de direction sont complétés. L'étude de ce sujet prévue au point 6 B a été traitée après l'adoption de l'ordre du jour.

La présidente du conseil souligne qu'il s'agit de la dernière réunion du conseil auquel participera le président et chef de la direction avant son départ à la retraite.

Sur proposition formulée et proposée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée.

Résolution :

IL EST DÉCIDÉ :

Que le conseil d'administration remercie M. John Harbour pour son dévouement et sa grande contribution à l'atteinte des objectifs de la Société de l'assurance automobile du Québec au cours des cinq dernières années.

Résolution AR- 2614 du 10.03.30

5. RAPPORT DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Le président et chef de la direction présente les faits saillants de la mission de la Société et de représentants de forces policières du Québec en France qui s'est tenue du 10 au 17 février 2010. Il résume les principales constatations relativement aux centres d'entraînement pour les motocyclettes qui ont été visités.

Le président et chef de la direction fait part aux membres du conseil d'un concept de centre d'apprentissage routier (CAR) qui fait l'objet de discussions avec des représentants du SPVM. Il présente une esquisse de ce que pourrait être cet éventuel centre d'apprentissage routier au Québec. Il explique que ce projet pourrait impliquer plusieurs partenaires dont le ministère des Transports, la Société et le SPVM.

Le président et chef de la direction souligne la promotion de la neuvième cohorte de contrôleurs routiers qui a eu lieu le 26 février 2010. Il exprime sa fierté à l'égard de cette nouvelle cohorte.

Le président et chef de la direction souligne que Contrôle routier Québec a procédé cette semaine au lancement d'un livre intitulé « Le contrôle routier au Québec, 100 ans d'histoire, 60 ans de spécialisation ».

Le président et chef de la direction informe les membres du conseil des résultats de la démarche effectuée par le Protecteur du citoyen auprès de la Société en regard des citoyens qui avaient passé leur examen théorique avant le 17 janvier dernier, mais qui n'avaient pas payé pour obtenir leur permis d'apprenti conducteur.

Le président et chef de direction fait part aux membres du conseil des échanges qu'il a eus avec M. Pierre-Marc Johnson relativement aux négociations en cours concernant l'accord « Union européenne ».

Le président et chef de direction mentionne qu'il a eu des échanges relativement aux coûts pour les soins de santé et le transport ambulancier avec des représentants des ministères concernés.

Le président et chef de direction exprime la joie qu'il a ressentie lors du 5 à 7 tenu le 25 mars dernier pour souligner son départ. Les membres du conseil visionnent la vidéo préparée à cette occasion pour lui rendre hommage.

6. RAPPORT DES COMITÉS

6 A) Rapport du comité des ressources humaines et du service à la clientèle (séances du 25 février et du 25 mars 2010)

La présidente du comité des ressources humaines et du service à la clientèle informe les membres des points discutés lors des séances régulières tenues les 25 février et 25 mars 2010. Elle dépose en liasse au présent procès-verbal, les ordres du jour de ces séances sous la cote A-6 a 1) du 10.03.30.

La présidente du comité de ressources humaines et du service à la clientèle dépose au présent procès-verbal, sous leur cote respective, les documents d'information suivants :

1. Traitement des hauts dirigeants de la SAAQ selon les rapports annuels 2007, 2008, 2009 sous la cote A-6 a 2) du 10.03.30;
2. Politique de rémunération - Guide de gestion des salaires - Programme d'intéressement sous la cote A-6 a 3) du 10.03.30;
3. Annexe A : Structure salariale sous la cote A-6 a 4) du 10.03.30;
4. Politique de rémunération variable de la Société de l'assurance automobile du Québec sous la cote A-6 a 5) du 10.03.30;
5. Document synthèse sur le traitement des hauts dirigeants de la Société sous la cote A-6 a 6).

Une discussion entre les administrateurs s'en est suivie.

La présidente du comité des ressources humaines et du service à la clientèle dépose, par la suite, au présent procès-verbal, sous leur cote respective, les documents d'information suivants :

1. Projet de résolution portant sur l'évaluation de rendement du président et chef de direction sous la cote A-6 a 7) du 10.03.30;
2. Projet de résolution portant sur l'évaluation de rendement des vice-présidents sous la cote A-6 a 8) du 10.03.30;
3. Projet de résolution portant sur la rémunération des vice-présidents pour l'année 2010 sous la cote A-6 a 9) du 10.03.30.

Les membres du conseil s'entendent pour discuter de ces projets de résolution lors de la séance spéciale qui sera tenue, par voie téléphonique, le 31 mars de 12 h à 13 h.

La présidente du conseil quitte la séance à 10 h. Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la présidente du comité des ressources humaines et du service à la clientèle, Mme Céline Garneau, assume la présidence de la séance jusqu'à ce que l'ordre du jour soit épuisé.

6 B) Rapport du comité ad hoc pour le recrutement d'un nouveau président et chef de la direction

À la demande de la présidente du conseil d'administration, l'étude de ce point a été devancée avant l'étude du point 2 pour lui permettre de faire la présentation avant qu'elle ne quitte la rencontre à 10 h.

Le secrétaire et la secrétaire-adjointe quittent la séance à 8 h 05. Les membres du conseil se réunissent alors à huis clos 30 minutes pour faire le point.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec (L.R.Q., chapitre S 11-011), la Société est administrée par un conseil d'administration composé de neuf à quinze membres, dont le président du conseil et le président et chef de la direction;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 10 de cette loi prévoit que le gouvernement, sur la recommandation du conseil d'administration, nomme le président et chef de la direction en tenant compte du profil de compétences et d'expérience approuvé par le conseil d'administration;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1055-2007 du 28 novembre 2007, M. John Harbour a été nommé membre du conseil d'administration ainsi que président et chef de la direction de la Société de l'assurance automobile du Québec pour un mandat de cinq ans et qu'il a annoncé sa retraite en date du 31 mars 2010;

ATTENDU QUE le conseil d'administration recommande au gouvernement la nomination d'un président et chef de la direction par intérim.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec recommande la nomination de M. Yves Charette comme président et chef de la direction par intérim de la Société à compter du 1er avril 2010.

Résolution AR-2613 du 10.03.30

6 C) Rapport du comité de gouvernance et d'éthique (séance du 3 mars 2010)

La présidente du comité de gouvernance et d'éthique informe les membres des points discutés lors de la séance régulière tenue à Québec le 3 mars 2010. Elle dépose au présent procès-verbal, l'ordre du jour de cette séance sous la cote A 6 c) du 10.03.30.

Le secrétaire et la secrétaire-adjointe quittent la séance à 10 h 30. Les membres du conseil se réunissent alors à huis clos quelques minutes pour faire le point sur la carte du lobbyisme.

6 D) Rapport du comité de vérification (séances du 24 février et du 29 mars 2010)

Le président du comité de vérification informe les membres des points discutés lors des séances régulières tenues le 24 février et le 29 mars 2010. Il dépose en liasse au présent procès-verbal, les ordres du jour de ces séances sous la cote A-6 d) du 10.03.30.

Le président du comité de vérification porte à l'attention des membres les IFRS et l'impact de ces nouvelles normes pour la Société. Bien que ces normes n'aient pas d'impact sur l'actif actuariel de la Société dans l'immédiat, il mentionne que la Société devra demeurer vigilante dans les prochaines années.

6 E) Rapport du comité des technologies de l'information (séance du 19 mars 2010)

En l'absence du président du comité des technologies de l'information, Mme Ida Crasto fait rapport aux membres du conseil des points discutés lors de la séance régulière tenue à Montréal le vendredi 19 mars 2010. Elle dépose au présent procès-verbal de cette séance, sous leur cote respective, les documents d'information suivants.

1. Ordre du jour de la séance du comité des technologies de l'information tenue le 19 mars 2010 sous la cote A-6 e 1) du 10.03.30;

2. CT 208747 du 9 mars 2010 concernant la Directive sur la gestion des ressources informationnelles sous la cote A-6 e 2) du 10.03.30;

3. Correspondance de M. John Harbour adressée à Mme Diane Jean le 15 mars 2010 sous la cote A-6 e 3) du 10.03.30;

4. Correspondance de M. John Harbour adressée à M. Denys Jean le 15 mars 2010 sous la cote A-6 e 4) du 10.03.30.

Le vice-président aux technologies de l'information se joint aux membres du conseil. Il fait une présentation de la Directive sur la gestion des ressources informationnelles. Il dresse un portrait sommaire des obligations auxquelles la Société est assujettie.

Une discussion entre les administrateurs portant sur les impacts de cette directive à l'égard de la Société s'en est suivie. Les membres du conseil demandent au comité des technologies de l'information de revoir la directive et de préparer une proposition sur la démarche à suivre pour discussion à la séance spéciale qui se tiendra par voie téléphonique le 15 avril 2010.

6 F) Rapport du comité actif/passif (séance du 18 mars 2010)

La vice-présidente et directrice générale – Fonds d'assurance se joint aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour et le suivant. Les membres du conseil la félicitent pour sa nomination au prix Hermès de «carrière» 2009-2010 que lui a décerné la Faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval.

Le président du comité actif/passif dépose au présent procès-verbal, l'ordre du jour de cette séance sous la cote A-6 f) du 10.03.30. Il informe les membres des points discutés lors de la séance régulière tenue à Montréal le 18 mars 2010 et fait une synthèse des discussions.

De plus, le comité a analysé la recommandation de la direction et de la CDPQ de modifier le portefeuille de référence du Fonds d'assurance à compter du 1er avril 2010. Bien que les travaux soient toujours en cours actuellement sur la révision de la politique de placement du Fonds, ces modifications sont rendues nécessaires suite aux modifications apportées à l'offre de portefeuilles spécialisés de la CDPQ. La vice-présidente et directrice générale – Fonds d'assurance dépose au présent procès-verbal sous la cote AR-2615 une note résumant les changements et les impacts pour le Fonds et faisant part de la recommandation de la direction et du comité actif / passif à l'approbation des changements proposés.

Après discussion et sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

ATTENDU QUE la Société a amorcé ses travaux en vue de revoir sa politique de placement en 2010;

ATTENDU QUE la Caisse de dépôt et placement du Québec recommande les modifications précédentes sachant que la politique de placement du Fonds d'assurance automobile du Québec sera revue entièrement en 2010;

ATTENDU QUE la proposition de la Caisse de dépôt et placement du Québec ne modifie pas le risque/rendement prévu du portefeuille de référence;

ATTENDU QUE la Caisse de dépôt et placement du Québec va modifier son offre de portefeuille spécialisé en date du 1er avril 2010 et que le Fonds d'assurance automobile du Québec, comme tous les autres déposants, doit se positionner pour le 1er avril 2010;

ATTENDU les analyses faites suite aux informations transmises par la Caisse de dépôt et placement du Québec;

ATTENDU la recommandation favorable du comité actif / passif lors de sa séance du 18 mars 2010;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le Conseil d'administration modifie le portefeuille de référence du Fonds d'assurance automobile du Québec au 1er avril en retenant la recommandation de la Caisse de dépôt et placement du Québec, sous réserve que des changements additionnels pourraient être apportés avec la révision complète de la politique de placement;

QUE le Conseil d'administration avise la Caisse par écrit pour le 1er avril 2010, en lui demandant que soient ajoutées à la reddition de compte mensuelle les données du nouveau portefeuille spécialisé Actions mondiales pour en permettre le suivi.

Résolution AR-2615 du 10.03.30

7. RAPPORT SUR LE PASSIF ACTUARIEL 2009

La vice-présidente et directrice générale – Fonds d'assurance dépose au présent procès-verbal, sous leur cote respective, les documents d'information suivants.

1. Un document intitulé « Dépenses d'indemnisation 2009 » sous la cote A 7 a) du 10.03.30;

2. Une brochure intitulée « Évaluation du passif actuariel du Fonds d'assurance automobile du Québec » sous la cote A-7 b) du 10.03.30.

La directrice de l'actuariat, accompagnée de deux membres de son équipe, se joint aux membres du conseil. À tour de rôle, ils font une présentation du document déposé sous la cote A-7 a).

Les membres échangent sur les éléments qui expliquent les écarts et la directrice de l'actuariat répond aux questions des membres du conseil.

Madame Ida Crasto quitte la séance à 12 h 20.

8. ÉTATS FINANCIERS 2009

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances se joint aux membres du conseil pour présenter ce point à l'ordre du jour ainsi que les points 9, 10 et 12.

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances dépose au présent procès-verbal, sous leur cote respective, les documents suivants :

1. Une note visant à obtenir l'approbation des membres du conseil à l'égard des états financiers de la Société et ceux du Fonds d'assurance sous la cote AR-2616 a) du 10.03.30;
2. Une présentation intitulée « États financiers 2009 » sous la cote AR 2616 b) du 10.03.30;
3. Un document intitulé « Fonds d'assurance automobile du Québec – États financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2009 » sous la cote AR 2616 c) du 10.03.30;
4. Un document intitulé « Société de l'assurance automobile du Québec – États financiers terminé le 31 décembre 2009 » sous la cote AR-2616 d) du 10.03.30;
5. Un document intitulé « Corrections apportées aux états financiers » sous la cote AR 2616 e) du 10.03.30.

Les membres du conseil profitent de l'occasion pour féliciter le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances pour sa nomination au prix Ambassadeur 2010 décerné par la Faculté d'administration de l'Université de Sherbrooke.

Le directeur des ressources financières, du registre et de la sécurité se joint aux membres du conseil et passe en revue la présentation déposée sous la cote AR 2616 b). En ce qui a trait aux états financiers du Fonds d'assurance, il souligne que le Fonds d'assurance termine l'année 2009 avec un excédent de 254 M$ comparativement à un déficit de 2 404 M$ en 2008. Il ajoute que l'équilibre qui faisait défaut entre les revenus et les dépenses de l'année courante est atteint au 31 décembre 2009. Quant aux états financiers de la Société, il mentionne qu'il y a peu de changement. Il précise que les frais d'administration sont demeurés stables et que le budget a été respecté. Il porte, par la suite, à l'attention des membres le document intitulé « Corrections apportées aux états financiers ».

Les membres échangent sur les états financiers 2009 et le directeur des ressources financières, du registre et de la sécurité répond aux questions des administrateurs.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

ATTENDU la recommandation favorable du comité de vérification;

IL EST DÉCIDÉ :

Que le conseil d'administration approuve les états financiers 2009 du Fonds d'assurance automobile du Québec et les états financiers 2009 de la Société d'assurance automobile du Québec tel que modifiés conformément au document déposé sous la cote AR-2616 e).

Résolution AR- 2616 du 10.03.30

9. APPEL D'OFFRES POUR L'AMEUBLEMENT DE LA TOUR EST

La directrice des ressources matérielles et immobilières se joint aux membres du conseil pour la présentation de ce point à l'ordre du jour et le suivant.

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances dépose au présent procès-verbal sous la cote AR-2617 du 10.03.30 une note visant à obtenir l'autorisation pour faire l'acquisition de mobilier dans la tour Est. Il explique aux membres du conseil que l'acquisition de mobilier supplémentaire est requise afin de compléter les aménagements et de mieux les intégrer au concept LEED. Il précise que ces acquisitions seront précédées d'un appel d'offres public.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise l'acquisition de mobilier pour la tour Est pour une dépense estimée à 2 248 520 $.

Résolution AR-2617 du 10.03.30

10. AGRANDISSEMENT DU SIÈGE SOCIAL – ÉTAT DE SITUATION

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-10 du 10.03.30, un rapport de suivi du projet d'agrandissement du siège social.

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances porte à l'attention des membres du conseil les éléments de suivi de ce rapport. Plus particulièrement, il souligne que le budget global du projet demeure toujours conforme à l'estimé et qu'il n'y a pas de retard préjudiciable quant à l'échéancier.

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances porte à l'attention des membres du conseil que les employés de la Société sont présentement en période de négociation syndicale. Il souligne que la Société prend en considération les risques d'une grève dans le cadre de son analyse de risque.

11. [redacted]

12. RÉVISION DU BUDGET 2010 DU FONDS D'ASSURANCE

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances dépose au présent procès-verbal, sous la cote AR-2618 du 10.03.30, une note visant à obtenir l'approbation pour la révision du budget directeur 2010 du Fonds d'assurance automobile du Québec.

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances présente le portrait des variations des produits et des charges et répond aux questions des administrateurs.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée.

Résolution

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve le budget directeur révisé pour le Fonds d'assurance automobile du Québec, soit des produits de 1 485 M$, des charges de 1 452,5 M$, pour un excédent de 32,5 M$.

Résolution AR-2618 du 10.03.30

13. BILAN DES SUBVENTIONS 2009 EN SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La vice-présidente à la sécurité routière se joint aux membres du Conseil pour la présentation des points 13 et 14 de l'ordre du jour. Elle dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-13 du 10.03.30, un document d'information qui dresse le bilan des subventions en sécurité routière octroyées par la Société en 2009.

14. BILAN DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES (COMMANDITES ET SUBVENTIONS) DE LA SOCIÉTÉ EN 2009

La vice-présidente à la sécurité routière, dépose au présent procès-verbal, sous leur cote respective, les documents suivants :

1. Document d'information qui fait le bilan des contributions financières (commandites et subventions) octroyées par la Société en 2009 sous la cote A-14 a) du 10.03.30;

2. Tableau de suivi des demandes de commandite - exercice 2009 sous la cote A-14 b);

3. Tableau de suivi des demandes de subvention – exercice 2009 sous la cote A-14 c);

La vice-présidente à la sécurité routière porte à l'attention des membres du conseil les commandites et les subventions qui ont été octroyées au cours de l'année 2009. Les membres du conseil demandent que dans le cadre d'un prochain rapport, une colonne soit ajoutée dans le tableau de suivi des demandes de commandite ainsi que dans celui des demandes de subvention pour tenir compte de la dimension régionale.

15. GESTION DE L'IDENTITÉ ET DES ACCÈS – CONFIRMATION DE BUDGET EN 2009

Le vice-président aux technologies de l'information se joint aux membres pour la présentation des points 15 à 19 de l'ordre du jour. Il dépose au présent procès-verbal, sous la cote AR-2619 du 10.03.30, un document d'information qui vise à obtenir la confirmation du budget total pour le projet «Gestion de l'identité et des accès».

Le vice-président aux technologies de l'information rappelle aux membres du conseil que ce projet vise à passer d'une gestion en silo vers une gestion globale et intégrée, ce qui améliorera la cohérence et l'efficacité de la gestion des identités et des accès.

Le vice-président aux technologies de l'information informe les membres du conseil que le budget confirmé est rehaussé de 134 883 $, soit une augmentation de 7% du budget provisoire autorisé.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée.

Résolution

ATTENDU la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise le budget total confirmé de 2 036 M$ pour le projet « Gestion de l'identité et des accès ».

Résolution AR-2619 du 10.03.30

16. CONVERSION [redacted] – FONDS D'ASSURANCE – CONFIRMATION DE BUDGET

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote AR-2620 du 10.03.30, une note d'information ayant pour objet de faire confirmer le budget total pour le projet « Conversion [redacted] - Fonds d'assurance ».

Le vice-président aux technologies de l'information fait un bref rappel historique de ce dossier. Il informe, par la suite, les membres du conseil que le budget total confirmé est de 4 739 500 $, soit une diminution de 5% du budget provisoire.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée.

Résolution

ATTENDU la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise le budget total confirmé de 4 739 500 $ pour le projet « Conversion [redacted] – Fonds d'assurance ».

Résolution AR-2620 du 10.03.30

17. CONVERSION [redacted] – SOUTIEN À L'ORGANISATION – CONFIRMATION DE BUDGET

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote AR-2621 du 10.03.30, une note d'information ayant pour objet de faire confirmer le budget total pour le projet « Conversion [redacted] – Soutien à l'organisation ».

Le vice-président aux technologies de l'information fait un état de situation de ce dossier. Il informe les membres du conseil que le budget total confirmé est de 3 574 000 $, soit une diminution de 12% du budget provisoire.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée.

Résolution

ATTENDU la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise le budget total confirmé de 3 574 000 $ pour le projet « Conversion [redacted] – Soutien à l'organisation ».

Résolution AR-2621 du 10.03.30

18. RÉSEAU NATIONAL INTÉGRÉ DE RADIOCOMMUNICATION (RÉNIR) – MODIFICATION DU BUDGET

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote AR-2622 du 10.03.30, un document d'information ayant pour objet la modification du budget confirmé du projet « Migration au RÉNIR » et la modification du statut du budget.

Le vice-président aux technologies de l'information mentionne que Contrôle routier Québec doit disposer d'un réseau de radiocommunication fiable et efficace. Il explique que Contrôle routier Québec utilise, depuis 1990, un des six réseaux de communication gouvernemental lequel sera remplacé par le réseau national intégré de radiocommunication (RÉNIR). Il fait un bref historique de l'évolution de ce projet et des problèmes rencontrés depuis ses débuts en 2006.

Le vice-président aux technologies de l'information mentionne que les travaux réalisés à la fin de l'année 2009 et au début de l'année 2010 ont fait ressortir des coûts supplémentaires de l'ordre de 1,17 M$ pour la réalisation du projet « migration au RÉNIR » portant le coût total à 3,62 M$.

Le vice-président aux technologies de l'information informe les membres du conseil que la Société est une des premières organisations à migrer au nouveau réseau. Il ajoute que les risques que le budget subisse de nouvelles fluctuations sont importants.

Les membres du conseil échangent sur les enjeux de ce projet et le vice-président aux technologies de l'information a répondu aux questions des membres du conseil.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée.

Résolution

ATTENDU la volonté gouvernementale de moderniser le réseau de radiocommunication pour la communauté gouvernementale;

ATTENDU QUE le ministère des Finances a déjà convenu dans l'entente actuelle de financer les coûts du projet;

ATTENDU QU'une demande sera faite pour que l'entente avec le ministère des Finances tienne compte de l'augmentation de 1,17 M$;

ATTENDU QUE le budget révisé fait l'objet d'une recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

ATTENDU QUE le budget peut être modifié au cours des prochains mois, en fonction de l'évolution du projet.

ATTENDU la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration :

1 autorise la modification du budget confirmé du projet RÉNIR au montant de 3,62 M$;

2 autorise la modification du budget annuel de 2010 du projet RÉNIR pour le montant de 989 000$;

3 autorise que le budget directeur du plan d'investissement 2010 ne soit pas majoré et que le montant de 989 000 $ soit pris à même les disponibilités budgétaires anticipées au plan d'investissement;

4 autorise que le statut du budget soit modifié de confirmé à provisoire.

Résolution AR-2622 du 10.03.30

19. APPEL D'OFFRES

19 A Étude et développement dans les domaines d'affaires – Fonds d'assurance et Soutien à l'organisation

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote AR-2623 du 10.03.30, un document d'information ayant pour objet d'obtenir l'autorisation de lancer un appel d'offres pour recourir aux services de fournisseurs externes pour la réalisation de travaux de niveau «Étude» et «Développement» dans les domaines d'affaires du Fonds d'assurance et du Soutien à l'organisation.

Le vice-président aux technologies de l'information dresse un portrait de la situation. Il mentionne que la Société souhaite lancer un nouvel appel d'offres, d'une durée de trois ans, au montant de 5 600 000 $. Il explique les raisons qui justifient l'augmentation de 3 920 000 $ par rapport au budget initialement prévu.

Une discussion entre les membres du conseil s'en est suivie.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

ATTENDU QUE les besoins d'affaires en matière de réalisation d'études et de travaux de développement dépassent la capacité de travail des effectifs réguliers de la VPTI;

ATTENDU QU'un contrat d'une durée de trois ans assure à la Société la continuité d'expertise et lui permet d'agir rapidement en optimisant les coûts administratifs liés aux procédures de recours aux services de fournisseurs externes;

ATTENDU QUE le contrat auparavant octroyé pour réaliser de telles activités à la VPTI aura épuisé sa disponibilité budgétaire en juin 2010.

ATTENDU la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la publication d'un appel d'offres afin de recourir aux services de fournisseurs externes pour la réalisation de travaux de niveau «Étude» et «Développement» dans les domaines d'affaires du Fonds d'assurance et du Soutien à l'organisation.

QUE le conseil d'administration autorise la dépense globale à être engagée qui est estimée à 5 600 000 $ pour une période de trois ans.

Résolution AR-2623 du 10.03.30

19 B Autorisation pour l'acquisition d'imprimantes laser

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote AR-2624 du 10.03.30, un document d'information ayant pour objet d'obtenir l'autorisation pour l'acquisition d'imprimantes laser en remplacement de celles utilisées en points de service dans le cadre du projet « Remplacement des équipements en points de service ».

Le vice-président aux technologies de l'information explique que ce projet vise à remplacer ces appareils afin de minimiser les pertes de productivité conséquentes à des bris d'équipements et d'éviter une détérioration du service à la clientèle. Il mentionne que la dépense pour l'acquisition des imprimantes laser à remplacer est estimée à un maximum de 1,25 M$.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

ATTENDU la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise l'acquisition d'imprimantes laser pour un montant maximal de 1,25 M$.

Résolution AR-2624 du 10.03.30

20. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

21. PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL

La prochaine réunion se tiendra, par voie de conférence téléphonique le mercredi 31 mars 2010 de 12 h à 13 h.

22. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres se réunissent brièvement à huis clos avant de conclure la séance.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 15 h.

_____	_____
Présidente	**Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

[redacted]

[redacted]

Procès-verbal de la séance no 340
tenue par voie de conférence téléphonique
le mercredi 31 mars 2010 à 12 h

Adopté ce jeudi 13 mai 2010

SONT PRÉSENTS :

Mme Marie-Anne Tawil, présidente du conseil
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
M. André Caron, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Ida Crasto, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Adrien Desautels, membre
Mme Céline Garneau, membre
M. André Gauthier, membre (par téléphone)
M. André Lesage, membre
Mme Hélène Racine, membre
Mme Marie Carole Tétreault

Me Claude Gélinas, secrétaire

INVITÉS :

M. André Legault, vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances

1. PRÉLIMINAIRES

1 A) Présences – Avis de convocation - Quorum

Le secrétaire accueille les membres du conseil et constate qu'il y a quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B) Ordre du jour

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. DISCUSSION DE L'IMPACT SUR LA SOCIÉTÉ DES MESURES BUDGÉTAIRES ANNONCÉES PAR LE MINISTRE DES FINANCES LORS DU DISCOURS SUR LE BUDGET DU 30 MARS 2010

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances, se joint aux membres du conseil pour la présentation du présent point à l'ordre du jour. Il énonce ses remarques préliminaires à la suite du Discours sur le budget prononcé par le ministre des Finances hier en fin de journée. La présidente du comité des ressources humaines et du service à la clientèle dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-2 du 10.03.31, la recommandation des membres du comité.

Les membres du conseil expriment leur accord avec la recommandation du comité. Toutefois, ils ajoutent un cinquième point, à savoir : « 5º l'assujettissement de la Société au remplacement d'un départ à la retraite sur deux à compter du 1er avril 2010.».

Une rencontre aura lieu le 8 avril 2010 avec les autorités du ministère des Finances et du Secrétariat du Conseil du trésor. Le comité des ressources humaines et du service à la clientèle se réunira par voie de conférence téléphonique le jour même pour prendre connaissance des informations obtenues et fera rapport au conseil d'administration lors de sa réunion du 15 avril 2010.

3. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 13 h

_____	_____
Présidente	**Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

[redacted]

[redacted]

Procès-verbal de la séance no 341
tenue par voie de visioconférence
aux salles du conseil de la Société
800, Tour de la place Victoria, 31e étage
333, boul. Jean-Lesage, Tour Nord, 6e étage
le jeudi 15 avril 2010 à 14 h

Adopté ce jeudi 13 mai 2010

SONT PRÉSENTS :

Mme Marie-Anne Tawil, présidente du conseil
M. Yves Charrette, président et chef de la direction par intérim
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
Mme Lyne Bouchard, membre
M. André Caron, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Ida Crasto, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Adrien Desautels, membre
Mme Céline Garneau, membre
M. André Gauthier, membre (par téléphone)
M. André Lesage, membre
Mme Hélène Racine, membre
Mme Marie Carole Tétreault, membre

Me Claude Gélinas, secrétaire

INVITÉS :

Mme Carole Maziade, de la vice-présidence à la sécurité routière
Mme Christine Gagnon, de la vice-présidence à la sécurité routière
M. André Legault, vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances
M. Michel Léveillé, vice-président aux technologies de l'information

PRÉLIMINAIRES

1 A) Présences – Avis de convocation - Quorum

Le secrétaire constate qu'il y a quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B) Ordre du jour

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté avec les modifications suivantes :

- Ajouter, après le point 1 B), le point suivant :

  1 C) Recommandation du conseil d'administration relativement à la nomination du président et chef de la direction de la Société (huis clos).

- Remplacer le point 4 par le suivant :

  4) Directive sur les ressources informationnelles du secrétariat du Conseil du Trésor – état de situation et démarche proposée.

1 C) Recommandation du conseil d'administration relativement à la nomination du président et chef de la direction de la Société (huis clos)

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, la réunion se poursuit à huis clos pour l'étude de ce point à l'ordre du jour. Le secrétaire quitte la séance. Une discussion entre les administrateurs s'en est suivie durant 20 minutes. La présidente rappelle le secrétaire pour signaler la fin du huis clos et la poursuite des travaux.

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

RÉSOLUTION

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec (L.R.Q., chapitre S□11-011), la Société est administrée par un conseil d'administration composé de neuf à quinze membres, dont le président du conseil et le président et chef de la direction;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 10 de cette loi prévoit que le gouvernement, sur la recommandation du conseil d'administration, nomme le président et chef de la direction en tenant compte du profil de compétence et d'expérience approuvé par le conseil d'administration;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1055-2007 du 28 novembre 2007, M. John Harbour a été nommé membre du conseil d'administration ainsi que président et chef de la direction de la Société de l'assurance automobile du Québec pour un mandat de cinq ans et qu'il a annoncé sa retraite en date du 31 mars 2010;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a recommandé au gouvernement la nomination d'un président et chef de la direction par intérim et que le gouvernement a nommé, sur la recommandation du conseil d'administration, monsieur Yves Charette, président et chef de la direction par intérim à compter du 1er avril 2010;

ATTENDU QUE suite à un processus rigoureux de recrutement par un comité ad hoc du conseil d'administration, il y a lieu de recommander la nomination d'un président et chef de la direction et de mettre fin au mandat intérimaire de monsieur Yves Charrette;

ATTENDU QUE Mme Nathalie Tremblay rencontre les exigences du profil de compétence et d'expérience approuvé par le conseil d'administration et qu'elle possède les habilités, le leadership et l'expérience de gestion de haut niveau requis pour l'exercice des fonctions du président et chef de la direction de la Société de l'assurance automobile du Québec,

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec recommande la nomination de Mme Nathalie Tremblay comme présidente et chef de la direction de la Société.

Résolution AR-2625 du 10.04.15

La présidente du conseil remercie monsieur Yves Charette, président et chef de la direction par intérim depuis le 1er avril 2010.

2. PRÉSENTATION DES RAPPORTS ANNUEL DE GESTION

Mesdames Carole Maziade et Christine Gagnon, de la vice-présidence à la sécurité routière, se joignent aux membres du conseil pour l'étude de ce point à l'ordre du jour. Le vice-président aux affaires juridiques et secrétaire général dépose au présent procès-verbal, sous la cote AR-2626 du 10.04.15, le projet de rapport annuel de gestion pour l'année 2009 qui est soumis au conseil d'administration pour son approbation, conformément à l'article 15, par. 2º de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État.

Les points 2 A, 2 B, 2 C et 2 D sont regroupés et les membres du conseil procèdent à une revue page par page en identifiant les corrections à apporter.

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve les rapports annuels de gestion 2009 de la Société de l'assurance automobile du Québec, du Fonds d'assurance automobile du Québec et de Contrôle routier Québec.

Résolution AR-2626 du 10.04.15

3. DISCUSSION SUR LA RECOMMANDATION DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DU SERVICE À LA CLIENTÈLE DU 31 MARS 2010

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances et le vice-président aux technologies de l'information se joignent aux membres du conseil pour l'étude des point 3 et 4 à l'ordre du jour.

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances fait rapport de sa rencontre du 8 avril avec les autorités du ministère des Finances et du Secrétariat du Conseil du trésor et des informations obtenues sur les cinq points de la recommandation du comité des ressources humaines et du service à la clientèle approuvée par le conseil d'administration le 31 mars 2010. Les membres du conseil demandent à la direction de poursuivre ses discussions. Ils expriment leur accord sur l'importance de connaître les prescriptions du projet de loi omnibus budgétaire qui sera déposé à l'Assemblée nationale d'ici peu, avant de prendre une décision définitive sur la rémunération de base et la rémunération variable des vice-présidents et l'évaluation du rendement du président et chef de la direction pour l'année 2009.

4. DIRECTIVE SUR LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES DU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR – ÉTAT DE SITUATION ET DÉMARCHE PROPOSÉE

Le vice-président aux affaires juridiques et secrétaire général rappelle aux membres du conseil qu'ils avaient demandé aux membres du comité des technologies de l'information de se réunir pour revoir la nouvelle directive sur les ressources informationnelles du Secrétariat du Conseil du trésor et en évaluer les impacts.

Le président du comité des technologies demande au vice-président aux technologies de l'information et au vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances de présenter aux membres du conseil la démarche que le comité recommande au conseil d'administration.

Dans un premier temps, une rencontre entre les vice-présidents responsables à la Société et les sous-ministres-adjoints du ministère des Services gouvernementaux et du Secrétariat du Conseil du trésor serait sollicitée pour mesurer l'ouverture à s'entendre sur des modalités d'accommodement pour la Société tout en respectant les objectifs gouvernementaux de rigueur et de participation aux projets gouvernementaux. À défaut d'une entente à ce niveau, le président et chef de la direction rencontrerait le sous-ministre du ministère des Services gouvernementaux et le secrétaire du Conseil du trésor.

Les membres du conseil d'administration sont d'accord avec la démarche proposée par le comité des technologies de l'information et ils souhaitent que ces échanges informels se soldent éventuellement par une lettre d'entente.

5. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit à ce point à l'ordre du jour.

6. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance du conseil aura lieu à Montréal le jeudi 13 mai 2010.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 17 h 15

_____	_____
Présidente	**Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

[redacted]

[redacted]

Procès-verbal de la séance no 342
tenue à Montréal, Salle du conseil,
800, Tour de la Place Victoria, 31e étage
le jeudi 13 mai 2010 à 8 h

Adopté ce jeudi 17 juin 2010

SONT PRÉSENTS :

Mme Marie-Anne Tawil, présidente du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
Mme Lyne Bouchard, membre
M. André Caron, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Ida Crasto, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Adrien Desautels, membre
Mme Céline Garneau, membre
M. André Gauthier, membre
M. André Lesage, membre
Mme Hélène Racine, membre
Mme Marie Carole Tétreault, membre

M. Claude Gélinas, secrétaire
Mme Gisèle Gauthier, secrétaire-adjointe

INVITÉS :

M. André Legault, vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances
M. Michel Léveillé, vice-président aux technologies de l'information

Mme Johanne St-Cyr, vice-présidente à la sécurité routière

1. PRÉLIMINAIRES

1 A) Présences – Avis de convocation - Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B) Ordre du jour

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté avec la modification suivante :

- Ajouter le point 6 E « Rapport du comité AD HOC du conseil d'administration pour le recrutement d'un nouveau président et chef de la direction»

2. PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

2 A) Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 1er mars 2010

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance tenue le 1er mars 2010 est adopté sans modification.

2 B) Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 30 mars 2010

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance tenue le 30 mars 2010 est adopté sans modification.

2 C) Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 31 mars 2010

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance tenue le 31 mars 2010 est adopté sans modification.

2 D) Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 15 avril 2010

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance tenue le 15 avril 2010 est adopté avec la modification suivante :

Au point 4, remplacer le premier paragraphe par le suivant : «Le vice-président aux affaires juridiques et secrétaire général rappelle aux membres du conseil qu'ils avaient demandé aux membres du comité des technologies de l'information de se réunir pour revoir la nouvelle directive sur les ressources informationnelles du Secrétariat du Conseil du trésor et en évaluer les impacts.».

2 E) Tableau de bord des suivis à apporter aux séances du conseil d'administration (mise à jour : 15 avril 2010)

Les membres du conseil procèdent à l'analyse des points inscrits au tableau de bord des suivis des séances du conseil. Les changements apportés au tableau de bord se retrouvent en annexe du présent procès-verbal.

3. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont distribués et déposés lors de la séance sous leur cote respective :

3 A) Liste des demandes de documents administratifs pour la période du 26 janvier 2010 au 29 avril 2010, sous la cote A-3 a) du 10.05.13;

3 B) Procès-verbal adopté de la séance du conseil d'administration tenue le 4 février 2010, sous la cote A-3 b) du 10.05.13;

3 C) Procès-verbal adopté de la séance du comité actif / passif tenue le 13 janvier 2010, sous la cote A-3 c) du 10.05.13;

3 D) Procès-verbal adopté de la séance du comité actif / passif tenue le 26 février 2010, sous la cote A-3 d) du 10.05.13;

3 E) Note de monsieur John Harbour du 29 mars 2010 concernant le projet d'un Centre d'apprentissage routier (CAR) de Montréal, sous la cote A-3 e) du 10.05.13;

3 F) Projet de loi no 94 – Loi établissant les balises encadrant les demandes d'accommodement dans l'Administration gouvernementale, sous la cote A 3 f) du 10.05.13;

3 G) Loi sur l'équité salariale (L.R.Q., chap. E-12.001), sous la cote A-3 g) du 10.05.13;

3 H) Projet de loi no 100 – Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette, sous la cote A-3 h) du 10.05.13;

3 I) Lettre de Mme Marie-Anne Tawil datée du 16 avril 2010 adressée au ministre des Finances, M. Raymond Bachand et lettre de la conseillère politique du ministre des Transports, Mme Mia Homsy du 5 mai 2010 adressée à Mme Marie-Anne Tawil, déposées en liasse sous la cote A-3 i) du 10.05.13;

3 J) Note de madame Nathalie Tremblay du 13 mai 2010 adressée aux membres du conseil, sous la cote A-3 j) du 10.05.13;

3 K) Note de M. John Harbour du 22 avril 2008 concernant le service en gardiennage pour les centres de services de la Société ainsi que la résolution autorisant le lancement d'un appel d'offres pour le renouvellement du contrat de services en gardiennage pour les centres de services de la Société, déposées en liasse sous la cote A-3 k) du 10.05.13;

3 L) Courriel de M. François Rémillard du 11 mai 2010 concernant une demande média, sous la cote A-3 l) du 10.05.13;

3 M) Résultats financiers trimestriels non vérifiés au 31 mars 2010 du Fonds d'assurance automobile du Québec, sous la cote A-3 m) du 10.05.13.

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente du conseil félicite la présidente et chef de la direction pour sa récente nomination. Elle lui assure la collaboration et le soutien des membres du conseil.

La présidente du conseil mentionne que le projet de loi no 100 présenté à l'Assemblée nationale le 12 mai dernier aura, sans doute, des impacts importants pour la Société. Elle mentionne que les mesures prévues dans ce projet feront l'objet de discussions lors de l'étude du point 7.

La présidente du conseil porte à l'attention des membres la lettre qu'elle a adressée au ministre des Finances le 16 avril dernier ainsi que la réponse qu'elle a reçue le 5 mai 2010.

La présidente est heureuse de constater que les membres sont satisfaits de la revue de presse électronique. Elle souhaiterait qu'une synthèse des principaux articles concernant les sociétés d'État à vocation commerciale et financière et la CDPQ soit déposée pour l'information des membres.

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction remercie les membres du conseil pour la confiance qu'ils lui témoignent en lui donnant le privilège d'assumer cette importante fonction.

La présidente et chef de la direction informe les membres du conseil du déroulement de l'étude des crédits qui a eu lieu le 6 mai dernier. Elle souligne que la Société a fait la démonstration qu'elle se conforme aux orientations gouvernementales. Elle précise que les sujets abordés ont été la rémunération variable, la réduction des dépenses, le Permis Plus, la sécurité routière et l'agrandissement du siège social. Elle souligne enfin que cet exercice a été une belle occasion de faire valoir le travail d'équipe du comité de direction.

La présidente et chef de la direction informe les membres du conseil qu'une manifestation organisée par les motocyclistes pour contester la hausse de la tarification aura lieu au cours de la fin de semaine du 15 mai prochain.

La présidente et chef de la direction porte à l'attention des membres du conseil le dévoilement du bilan routier pour l'année 2009. La sécurité routière demeure un dossier prioritaire et la Société doit poursuivre son leadership dans ce secteur.

La présidente et chef de la direction fait part aux membres de ses priorités d'ici la fin de l'année 2010, soit :

1. la vision globale de l'entreprise
2. le plan stratégique 2011 – 2015.

6. RAPPORT DES COMITÉS

6 A) Rapport du comité des technologies de l'information (séance du 10 mai 2010)

Le président du comité des technologies de l'information informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance régulière tenue le 10 mai 2010. Il dépose au présent procès-verbal, l'ordre du jour de cette séance sous la cote A 6 a) du 10.05.13.

6 B) Rapport du comité actif/passif (séance du 11 mai 2010)

Le président du comité actif/passif informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance régulière tenue à Montréal le 11 mai 2010. Il dépose au présent procès-verbal, l'ordre du jour de cette séance sous la cote A-6 b) du 10.05.13.

6 C) Rapport du comité des ressources humaines et du service à la clientèle (séance du 12 mai 2010)

La présidente du comité des ressources humaines et du service à la clientèle informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance régulière tenue le 12 mai 2010. Elle dépose au présent procès-verbal, l'ordre du jour de cette séance sous la cote A-6 c) du 10.05.13.

6 D) Rapport du comité de vérification (séance du 12 mai 2010)

Le président du comité de vérification informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance régulière tenue le 12 mai 2010. Il dépose au présent procès-verbal, l'ordre du jour de cette séance sous la cote A-6 d) du 10.05.13.

Les membres du conseil demandent qu'à l'avenir les états financiers trimestriels soient déposés.

6 E) Rapport du comité AD HOC du conseil d'administration pour le recrutement d'un nouveau président et chef de la direction

La présidente du conseil dépose au présent procès-verbal, le rapport du comité AD HOC du conseil d'administration pour le recrutement d'un nouveau président et chef de la direction sous la cote A-6 e) du 10.05.13.

Sur proposition formulée et approuvée par les membres, la réunion se poursuit à huis clos pour ce point à l'ordre du jour**.** La présidente et chef de la direction, le secrétaire et la secrétaire-adjointe quittent la séance. Une discussion entre les administrateurs s'en est suivie durant trente minutes. La présidente du conseil rappelle la présidente et chef de la direction, le secrétaire et la secrétaire-adjointe pour signaler la fin du huis clos et la poursuite des travaux.

7. SUITE DES DISCUSSIONS AVEC LE CONSEIL DU TRÉSOR

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances se joint aux membres du conseil pour la présentation des points 7 à 10 inclusivement.

Il dépose au présent procès-verbal, sous leur cote respective, les documents d'information suivants :

1- Une note portant sur le budget et la directive gouvernementale sur la gestion des ressources informationnelles sous la cote A-7 a) du 10.05.13;

2- Une présentation au Comité de vérification datée du 12 mai 2010 sous la cote A-7 b) du 10.05.13;

3- Un projet de C.T. général ayant trait aux effectifs de la Société sous la cote A-7 c) du 10.05.13.

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances mentionne qu'étant donné le dépôt du projet de loi no 100, il ne s'attardera pas sur ces documents. Il brosse, par la suite, un portrait sommaire des principales mesures du projet de loi no 100 et répond aux questions des membres. Il mentionne que ce projet de loi devrait être adopté avant le 11 juin prochain. Il informe les membres du conseil que le Conseil du trésor devrait transmettre à la Société des directives et modalités d'application d'ici quelques semaines. Les membres du conseil demandent qu'une ébauche de plan de travail ainsi qu'un échéancier puissent faire l'objet de discussions lors d'une prochaine séance du conseil.

Les membres demandent qu'une synthèse des débats et les modifications adoptées en commission parlementaire soient déposées à titre d'information.

8. ÉTAT DE SITUATION DU PROJET D'AGRANDISSEMENT DU SIÈGE SOCIAL

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-8 du 10.05.13, un rapport de suivi du projet d'agrandissement du siège social.

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances informe les membres que les travaux vont bon train. Il précise que l'échéancier de même que le budget sont maintenus. Il porte à l'attention des membres du conseil les rumeurs de grève au sein de l'industrie de la construction et plus particulièrement le fait qu'une grève pourrait avoir des impacts sur l'échéancier planifié.

Les membres du conseil demandent à visiter le chantier lors de la prochaine séance du conseil qui aura lieu à Québec le 17 juin prochain.

9. POLITIQUE ET RÈGLES ADMINISTRATIVES SUR LES CONDITIONS DES CONTRATS DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC EN SA QUALITÉ DE FIDUCIAIRE – MODIFICATION

Le vice-président aux affaires juridiques et secrétaire général dépose au présent procès-verbal, sous leur cote respective, les documents suivants :

1. une note ayant trait à la Politique et règles administratives sur les conditions des contrats de la Société de l'assurance automobile du Québec en sa qualité de fiduciaire, sous la cote A-9 du 10.05.13

2. la Politique et règles administratives sur les conditions des contrats de la Société de l'assurance automobile du Québec en sa qualité de fiduciaire, sous la cote AR-2627 du 10.05.13.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

Attendu Qu'un nouvel accord intergouvernemental est applicable au Québec depuis le 16 février 2010 par le biais de l'Entente sur les marchés publics québécois entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, soit l'Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États d'Amérique en matière de marchés publics;

Attendu Que la Loi sur infrastructure Québec (2009 chapitre 53) est entrée en vigueur le 17 mars 2010;

Attendu Que les contrats de partenariat public-privé conclus dans le cadre de projet d'infrastructure réalisé en mode partenariat public-privé au sens de la Loi sur infrastructure Québec sont visés par la Politique et règles administratives sur les conditions des contrats de la Société de l'assurance automobile du Québec en sa qualité de fiduciaire;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve la Politique et règles administratives sur les conditions des contrats de la Société de l'assurance automobile du Québec en sa qualité de fiduciaire telle que modifiée conformément au document déposé sous la cote AR-2627 en remplacement de celle adoptée par une décision du conseil d'administration le 4 février 2010.

Résolution AR-2627 du 10.05.13

10. [redacted]

11. **MODIFICATION ET CONFIRMATION DE BUDGET – EXAMENS THÉORIQUES AUTOMATISÉS DU PERMIS**

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote AR-2628 du 10.05.13, une note portant sur l'examen théorique automatisé du permis.

Le vice-président aux technologies de l'information rappelle aux membres du conseil que lors de la sélection des projets d'investissement de 2009, le projet «Examens théoriques automatisés du permis» a été autorisé avec un budget provisoire de 4,8 M$. Il mentionne que suite à la révision des besoins et des coûts du rapport d'affaires de 2003, le budget provisoire révisé est évalué à 6,4 M$.

Les membres du conseil désirent obtenir un état de situation sur les ajustements de services concernant les langues utilisées pour les examens théoriques, y compris les comparaisons avec les autres provinces canadiennes et les statistiques disponibles.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

Attendu la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration :

autorise le budget provisoire révisé de 6,4 M$ pour le projet «Examens théoriques automatisés du permis» dont 6,0 M$ de budget ferme et 0,4 M$ de budget provisoire qui devra être confirmé lors d'une rencontre ultérieure des membres du conseil d'administration;

autorise l'augmentation de 1 M$ à la programmation 2010 sans augmentation du budget directeur du plan d'investissement.

Résolution AR-2628 du 10.05.13

12. AUTORISATION D'ACQUISITION DES DROITS D'UTILISATION DE LA SOLUTION « REPÈRES » AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ GRICS

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote AR-2629 du 10.05.13, une note concernant l'acquisition des droits d'utilisation de la solution REPÈRES auprès de la Société GRICS.

Conformément à la Politique et règles administratives sur les conditions des contrats de la Société en sa qualité de fiduciaire, l'autorisation du conseil est requise avant la conclusion d'un contrat avec un organisme à but non lucratif dont la dépense est supérieure à 100 000 $.

Le vice-président aux technologies de l'information mentionne que le logiciel «REPÈRES» de la Société GRICS comporte des banques de données annuelles qui servent à la détermination des emplois dans les dossiers d'indemnisation de la Société. Il explique que la conclusion d'un nouveau contrat avec la Société GRICS, qui est un organisme à but non lucratif, est nécessaire. Il informe les membres du conseil que le contrat à être conclu avec la Société GRICS comporte une dépense de 254 700 $ pour une période de trois ans.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée.

Résolution

ATTENDU la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

ATTENDU QUE la Politique et règles administratives sur les conditions des contrats de la Société en qualité de fiduciaire prévoit que le conseil d'administration peut autoriser un contrat de gré à gré avec une personne morale au-delà du seuil permis;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration :

autorise l'acquisition des droits d'utilisation du logiciel «REPÈRES» et des services d'hébergement auprès de la Société GRICS;

Autorise la dépense globale à être engagée qui est estimée à 254 700 $ pour une période de trois ans.

Résolution AR-2629 du 10.05.13

13. RÉSULTAT DE LA RENCONTRE AU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR CONCERNANT LA DIRECTIVE SUR LA GESTION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous leur cote respective, les documents suivants :

1. un compte rendu de la rencontre du 21 avril 2010 entre des représentants du Secrétariat du Conseil du Trésor, du ministère des services gouvernementaux et de la Société de l'assurance automobile du Québec, sous la cote A-13 a) du 10.05.13;

2. une directive portant sur la gestion des ressources informationnelles émises le 3 juillet 2007, sous la cote A-13 b) du 10.05.13;

3. un C.T. portant le numéro 208747 daté du 9 mars 2010, ayant trait à la Directive sur la gestion des ressources informationnelles, sous la cote A □13 c) du 10.05.13.

Le vice-président aux technologies de l'information informe les membres du conseil qu'une autre rencontre à laquelle participaient des représentants du ministère des Services gouvernementaux a eu lieu. Il fait part aux membres du conseil des échanges qu'il a eus à cette occasion concernant la mise en œuvre à la Société de la directive concernant la gestion des ressources informationnelles émise le 9 mars dernier.

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-13 d) du 10.05.13, une note d'information ayant trait à l'attribution des contrats en honoraires professionnels dans le domaine des technologies de l'information. Il passe en revue les principaux points de cette note.

M. André Caron et M. André Lesage quittent la séance à 13 h 15.

14. SUBVENTION À LA VILLE DE MONTRÉAL POUR LA CAMPAGNE PIÉTONS ET CYCLISTES DU SPVM – CAMPAGNE 2010

La vice-présidente à la sécurité routière se joint aux membres du conseil pour l'étude des points 14 à 16 inclusivement. Elle dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote AR-2630 du 10.05.13, une note portant sur la campagne « piétons et cyclistes » du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et un protocole d'entente concernant la sécurité routière des piétons et des cyclistes.

La vice-présidente à la sécurité routière rappelle aux membres du conseil que la société contribue financièrement depuis plusieurs années à des campagnes sur la sécurité des piétons organisées par le SPVM et la ville de Montréal. Elle mentionne que le SPVM souhaite poursuivre la campagne de sensibilisation intégrée sur les piétons pour le printemps et l'automne 2010 en plus d'y ajouter un volet pour les cyclistes. Elle informe les membres du conseil qu'une contribution financière de l'ordre de 240 000 $ est demandée à la Société afin d'assumer une partie des coûts de la campagne« piétons et cyclistes » du SPVM.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée.

Résolution

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise le versement d'une subvention de 240 000 $ au Service de police de la Ville de Montréal afin d'appuyer la campagne « piétons et cyclistes 2010 et la brigade urbaine de cadets ».

Résolution AR-2630 du 10.05.13

15. SUBVENTION À LA VILLE DE MONTRÉAL POUR L'ACQUISITION DE 40 APPAREILS DE SRPI

La vice-présidente à la sécurité routière dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote AR-2631 du 10.05.13, une note portant sur le système de reconnaissance de plaques d'immatriculation et un projet d'entente à intervenir entre la Société et la Ville de Montréal.

La vice-présidente à la sécurité routière rappelle aux membres du conseil que le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et la Société ont conclu au mois de septembre 2009 une entente permettant la communication de renseignements pour la tenue du projet pilote sur le système de reconnaissance de plaques d'immatriculation. Elle mentionne qu'à la lumière des résultats satisfaisants de ce projet pilote, le SPVM souhaite rendre l'utilisation du système de reconnaissance de plaques d'immatriculation permanente et de l'étendre sur l'ensemble du territoire patrouillé par le SPVM. Elle informe les membres du conseil que les coûts de développement des systèmes informatiques et ceux liés à l'acquisition des appareils sont estimés à 1,8 M$. Elle mentionne que le SPVM demande à la Société une contribution financière de 500 000 $ pour acquérir et installer 40 nouveaux appareils. Elle souligne que tous les autres coûts sont à la charge du SPVM.

La vice-présidente à la sécurité routière fait état des retombés positives sur le plan de la sécurité routière.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée.

Résolution

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration :

autorise la signature d'une entente de partenariat avec le SPVM pour la mise en place du système de reconnaissance de plaques d'immatriculation sur tout le territoire patrouillé par le SPVM et pour les modalités requises pour l'utilisation des informations qui lui seront transmises.

autorise l'octroi d'une subvention maximale de 500 000 $, à raison d'un maximum annuel de 175 000 $ pour les deux premières années (2010 et 2011) et de 150 000 $ pour la dernière année (2012).

Résolution AR-2631 du 10.05.13

16. PRÉSENTATION DU BILAN ROUTIER ANNUEL

La vice-présidente à la sécurité routière dépose au présent procès-verbal, sous leur cote respective, les documents suivants :

1. une brochure intitulée «Bilan routier 2009» sous la cote A-16 a) du 10.05.13.

2. une note d'information portant sur le bilan routier 2009 sous la cote A 16 b) du 10.05.13.

3. un aide mémoire ayant trait aux jeunes conducteurs sous la cote A-16 c) du 10.05.13.

La vice-présidente à la sécurité routière mentionne qu'elle est fière de ce bilan qui est le résultat d'un travail d'équipe avec l'ensemble des partenaires.

Les membres félicitent la vice-présidente à la sécurité routière et son équipe.

Les membres échangent brièvement sur la situation des motocyclistes et leurs revendications.

17. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

18. PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL

La prochaine réunion se tiendra à Québec, le jeudi 17 juin 2010 à 8 h.

19. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres se réunissent brièvement à huis clos avant de conclure la séance.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 14 h.

Présidente	**Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

[redacted]

[redacted]

Procès-verbal de la séance nº 343
Tenue à Québec, Salle du conseil,
333, boul. Jean-Lesage, Tour Nord, 6e étage
Le jeudi 17 juin 2010 à 8 h

Adopté ce jeudi 16 septembre 2010

SONT PRÉSENTS :

Mme Marie-Anne Tawil, présidente du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
Mme Lyne Bouchard, membre
M. André Caron, membre
Mme Ida Crasto, membre
Mme Anne Marie Croteau, membre
M. Adrien Desautels, membre
Mme Céline Garneau, membre
M. André Gauthier, membre
M. André Lesage, membre
Mme Hélène Racine, membre
Mme Marie Carole Tétreault, membre

M. Claude Gélinas, secrétaire
Mme Gisèle Gauthier, secrétaire adjointe

INVITÉS :

M. André Legault, vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances
M. Michel Léveillé, vice-président aux technologies de l'information
Mme Linda Bellware, directrice de l'actuariat

1. PRÉLIMINAIRES

1 A) Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B) Ordre du jour

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté avec les modifications suivantes :

- Ajouter le point 7 E « Nomination d'un vice-président et directeur général Fonds d'assurance par intérim – M. Yves Frenette »;
- Ajouter le point 12 C « Précision sur le dossier de Lacolle »
- Retirer le point 13 « Bilan routier »
- Corriger une coquille dans le titre du point 7.

2. PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

2 A) Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 13 mai 2010

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance tenue le 13 mai 2010 est adopté avec les modifications suivantes :

- Au point 6 E, deuxième paragraphe, remplacer dans la deuxième ligne le terme « huit » par le terme « huis »;
- Au point 15, troisième paragraphe, remplacer dans la première ligne le terme « positifs » par le terme « positives ».

2 B) Tableau de bord des suivis à apporter aux séances du conseil d'administration (mise à jour : 13 mai 2010)

Les membres du conseil procèdent à l'analyse des points inscrits au tableau de bord des suivis des séances du conseil. Les changements apportés au tableau de bord se retrouvent en annexe du présent procès-verbal.

3. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont distribués et déposés lors de la séance sous leur cote respective :

3 A) Liste des demandes de documents administratifs pour la période du 29 avril 2010 au 27 mai 2010, sous la cote A-3 a) du 10.06.17;

3 B) Procès-verbal adopté de la séance du comité des technologies de l'information tenue le 3 février 2010, sous la cote A-3 b) du 10.06.17;

3 C) Procès-verbal adopté de la séance du comité de vérification tenue le 24 février 2010, sous la cote A-3 c) du 10.06.17;

3 D) Procès-verbal adopté de la séance du comité des ressources humaines et du service à la clientèle tenue le 25 février 2010, sous la cote A-3 d) du 10.06.17;

3 E) Procès-verbal adopté de la séance du comité actif / passif tenue le 18 mars 2010, sous la cote A-3 e) du 10.06.17;

3 F) Procès-verbal adopté de la séance du comité actif / passif tenue le 7 avril 2010, sous la cote A-3 f) du 10.06.17;

3 G) Capsule d'information sur la conservation et la destruction des documents sous la cote A-3 g) du 10.06.17;

3 H) Capsule d'information sur la neutralité politique, sous la cote A-3 h) du 10.06.17;

3 I) Capsule d'information sur le devoir de réserve, sous la cote A-3 i) du 10.06.17;

3 J) Capsule d'information sur les règles d'après mandat – administrateur public et dirigeant, sous la cote A-3 j) du 10.06.17;

3 K) Procès-verbal adopté de la séance du conseil d'administration du 1er mars 2010, sous la cote A-3 k) du 10.06.17;

3 L) Procès-verbal adopté de la séance du conseil d'administration du 30 mars 2010, sous la cote A-3 l) du 10.06.17;

3 M) Procès-verbal adopté de la séance du conseil d'administration du 31 mars 2010, sous la cote A-3 m) du 10.06.17;

3 N) Procès-verbal adopté de la séance du conseil d'administration du 15 avril 2010, sous la cote A-3 n) du 10.06.17.

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente du conseil exprime sa satisfaction de travailler en collégialité avec la présidente et chef de la direction. Elle mentionne qu'une réflexion est en cours sur la façon dont elle et la présidente et chef de la direction feront rapport aux membres du conseil dans le futur. Elle souligne qu'elle souhaite concentrer ses efforts sur l'information mise à la disposition des membres du conseil à l'égard des risques stratégiques.

La présidente du conseil mentionne que les travaux des comités progressent bien.

La présidente du conseil souligne l'ouverture exceptionnelle dont fait preuve le comité de direction. Elle réitère l'appui des membres du conseil dans la conduite des affaires de la Société.

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction dresse un portrait sommaire des événements qui sont susceptibles d'être médiatisés au cours des prochaines semaines.

La présidente et chef de la direction rappelle les rumeurs d'un remaniement ministériel prochainement. Elle souligne qu'un cahier de topos ainsi qu'un document synthèse sont en cours de préparation. Elle suggère que ce document synthèse soit utilisé lors de l'accueil d'administrateur nouvellement nommé. Les membres du conseil accueillent favorablement cette recommandation et demandent que ce document soit inséré dans le Manuel de l'administrateur. Elle propose que ces documents soient présentés au nouveau cabinet conjointement avec la présidente du conseil et que le ministre rencontre les membres du conseil au moins une fois par année. Les membres du conseil expriment leur accord.

Suivi

La présidente et chef de la direction mentionne qu'elle n'a rien à signaler à l'attention des membres du conseil en ce qui a trait à l'environnement gouvernemental et que le service à la clientèle roule rondement.

La présidente et chef de la direction fait état des dossiers stratégiques et des résultats obtenus à leur égard depuis la dernière séance du conseil. Plus particulièrement, elle souligne que le bilan routier est comparable à celui de l'année précédente. Elle mentionne qu'un communiqué de presse a été émis pour sensibiliser la population à la sécurité routière à l'aube des vacances estivales. Elle ajoute qu'une campagne de sensibilisation au danger de la vitesse est en cours. Elle porte à l'attention des membres du conseil qu'il y aura une surveillance accrue par les corps policiers au cours des prochaines semaines.

La présidente et chef de la direction informe les membres du conseil qu'elle a fait un premier contact avec les corps policiers, partenaires clés pour assurer un meilleur bilan routier. Elle se réjouit que la sécurité routière soit un enjeu retenu dans le plan stratégique des 5 prochaines années du Service de police de la ville de Montréal (SPVM).

La présidente et chef de la direction porte à l'attention des membres du conseil que les contrôleurs routiers sont en négociation de leurs conditions de travail dans le cadre des négociations des conventions collectives des secteurs publics et parapublics. Ce dossier est bien géré par le vice-président et directeur général Contrôle routier en collaboration avec la Direction des ressources humaines de la Société.

La présidente et chef de la direction informe les membres du conseil que le projet de loi no 71 n'a pas été adopté au cours de la dernière session parlementaire. On devrait poursuivre son étude en septembre prochain en fonction des décisions du gouvernement.

Suivi La présidente et chef de la direction informe les membres du conseil des derniers développements en ce qui a trait au dossier des motos. Les membres du conseil demandent qu'une réunion thématique portant sur ce dossier soit organisée lors de la prochaine séance du conseil.

Suivi La présidente et chef de la direction rassure les membres du conseil sur les mesures qui ont été prises à l'égard de la sécurité à vélo. Les membres du conseil suggèrent de prévoir, à même l'enveloppe budgétaire, une réserve pour des interventions imprévues qui pourraient servir à rappeler les règles de sécurité lors d'événements tragiques.

Suivi La présidente et chef de la direction répond aux questions des membres du conseil concernant les campagnes de publicité sur les mesures de sécurité aux abords des écoles. Les membres du conseil demandent d'être informés sur les mesures prises pour assurer la sécurité des enfants lors de la rentrée scolaire en septembre (i.e. policiers, SAAQ, municipalités, etc.).

La présidente et chef de la direction fait part aux membres du conseil des grands chantiers en cours et de ses priorités. Les grandes priorités de la présidente d'ici la fin de l'année seront :

- le plan pour donner suite aux orientations budgétaires du gouvernement;
- la planification stratégique 2011-2015;
- l'équipe de direction.

Les dossiers à prioriser sont :

- l'étalonnage;
- la rénovation [redacted]
- l'agrandissement du siège social;
- les politiques de placement et de capitalisation.

6. RAPPORT DES COMITÉS

6 A) Rapport du comité actif / passif (séances du 27 mai 2010 et du 10 juin 2010)

Le président du comité actif / passif informe les membres du conseil des points discutés lors des séances régulières tenues à Montréal le 27 mai et le 10 juin 2010. Il dépose en liasse au présent procès-verbal, les ordres du jour de ces séances sous la cote A-6 a) du 10.06.17.

Suivi

Les membres du conseil demandent que les démarches nécessaires soient effectuées auprès de la CDPQ afin de connaître sa position à l'égard des compagnies pétrolières. Ils demandent également un suivi sur l'évolution du dossier PCAA lors de la réunion du mois de septembre.

6 B) Rapport du comité de gouvernance et d'éthique (séance du 8 juin 2010)

La présidente du comité de gouvernance et d'éthique informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance régulière tenue le 8 juin 2010. Elle dépose au présent procès-verbal, l'ordre du jour de cette séance sous la cote A 6 b 1) du 10.06.17.

La présidente du comité de gouvernance et d'éthique dépose au présent procès-verbal, un tableau intitulé « Résultats 2009 – Évaluation du fonctionnement du conseil d'administration », sous la cote A-6 b 2) du 10.06.17.

6 C) Rapport du comité de vérification (séance du 12 mai 2010)

Le président du comité de vérification informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance régulière tenue le 9 juin 2010. Il dépose au présent procès-verbal, l'ordre du jour de cette séance sous la cote A-6 c) du 10.06.17.

Suivi

Les membres du conseil demandent qu'un tableau de bord de suivi des recommandations du Vérificateur général soit déposé au conseil d'administration.

6 D) Rapport du comité des technologies de l'information (séance du 10 mai 2010)

Le président du comité des technologies de l'information informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance régulière tenue le 14 juin 2010. Il dépose au présent procès-verbal, l'ordre du jour de cette séance sous la cote A 6 d) du 10.06.17.

Suivi

Les membres du conseil demandent que le plan pluriannuel des investissements soit déposé au conseil d'administration.

M. André Caron quitte la séance à 10 h 30.

6 E) Rapport du comité des ressources humaines et du service à la clientèle (séances des 15 et 16 juin 2010)

La présidente du comité des ressources humaines et du service à la clientèle informe les membres du conseil des points discutés lors des séances régulières tenues les 15 et 16 juin 2010. Elle dépose en liasse au présent procès-verbal, les ordres du jour de ces séances sous la cote A-6 e) du 10.06.17.

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, la réunion se poursuit à huis clos pour ce point à l'ordre du jour ainsi que le point 7. Le secrétaire et la secrétaire adjointe quittent la séance. Une discussion entre les administrateurs s'en est suivie durant une heure. La présidente du conseil rappelle le secrétaire et la secrétaire adjointe pour signaler la fin du huis clos et la poursuite des travaux.

7. DOSSIERS EN RESSOURCES HUMAINES

7 A) Évaluation de rendement du président et chef de la direction pour l'année 2009

La présidente du comité des ressources humaines et du service à la clientèle dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-7 a) du 10.06.17, une note en date du 1er juin 2010 du Secrétariat aux emplois supérieurs sur le boni au rendement de M. John Harbour, président et chef de la direction pour l'année 2009-2010.

Sur proposition dûment formulée et approuvée, les membres du conseil adoptent la résolution suivante :

Résolution :

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines et du service à la clientèle a rencontré le président et chef de la direction pour échanger sur l'évaluation de sa performance pour l'année 2009;

ATTENDU QUE le président et chef de la direction a rencontré les objectifs fixés;

ATTENDU QUE les membres du comité des ressources humaines et du service à la clientèle recommandent l'adoption de la présente résolution.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le président et chef de la direction mérite une cote « A » pour son rendement pour la période du 1er avril 2009 au 31 mars 2010.

Résolution AR-2632 du 10.06.17

7 B) Évaluation de rendement pour rémunération variable des vice-présidents pour l'année 2009

La présidente du comité des ressources humaines et du service à la clientèle dépose au présent procès-verbal sous leur cote respective les documents suivants concernant la rémunération variable des vice-présidents :

1) Résolution AR-2460 du 07.12.13 du conseil d'administration approuvant la politique de rémunération variable de la SAAQ, sous la cote A-7 b 1) du 10.06.17;
2) La politique de rémunération variable de la SAAQ approuvée par le gouvernement du Québec, sous la cote A-7 b 2) du 10.06.17.

Sur proposition dûment formulée et approuvée, les membres du conseil adoptent la résolution suivante :

Résolution :

ATTENDU QUE les vice-présidents nommés par la Société ont droit à une rémunération variable pour l'année 2009 conformément à la Politique de rémunération variable adoptée par le conseil d'administration le 13 décembre 2007 et approuvée par le gouvernement le 18 juin 2008;

ATTENDU QUE chaque vice-président a reçu des attentes précises et des objectifs ciblés et qu'un processus d'évaluation rigoureux a été suivi pour déterminer la rémunération variable;

ATTENDU QUE la Politique de rémunération variable prévoit une échelle de 0 à 30 % et que le conseil d'administration a fixé le maximum alloué en 2009 à 20 %;

ATTENDU QUE l'application de la Politique de rémunération variable est conforme aux dispositions de la Loi 100 qui prévoit notamment qu'aucun versement pour rémunération variable ne sera versé pour les années 2010 et 2011;

ATTENDU QUE les membres du comité des ressources humaines et du service à la clientèle recommandent l'adoption de la présente résolution;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE les rémunérations variables suivantes soient accordées aux vice-présidents pour l'année 2009 :

Yves Charette	17 %
Claude Gélinas	14 %
Célyne Girard	16 %
Claude Hallé	13,5 %
André Legault	20 %
Michel Léveillé	17 %
Johanne St-Cyr	17 %
Nathalie Tremblay	20 %

Résolution AR-2633 du 10.06.17

7 C) Rémunération de base des vice-présidents pour l'année 2010

La présidente du comité des ressources humaines et du service à la clientèle dépose au présent procès-verbal sous la cote A-7 c) du 10.06.17 la politique de rémunération adoptée par le conseil d'administration en 2007 avec les modifications de 2008 et 2009.

Sur proposition dûment formulée et approuvée, les membres du conseil adoptent la résolution suivante :

Résolution :

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec appuie sa politique de rémunération des vice-présidents, et plus particulièrement la détermination de la rémunération de base, sur une étude périodique de rémunération auprès d'un marché de référence spécifique;

ATTENDU QUE les résultats de l'enquête de la firme AON Conseil sur les augmentations salariales présentent une structure salariale ajustée selon les tendances du marché qui se lit comme suit :

Structure 2010 ajustée selon les tendances du marché

Classe	Poste	Minimum	Maximum normal	Maximum mérite
1	V.-p. et direction générale Fonds d'assurance V.-p. aux ress. hum., à l'administration et aux finances	145 300 $	181 600 $	217 900 $
2	V.-p. aux technologies de l'information V.-p. à la sécurité routière V.-p. et direction générale Accès au réseau routier	136 500 $	170 600 $	204 700 $
3	V.-p. et direction générale Contrôle routier V.-p. aux aff. juridiques et secrétariat général	123 700 $	154 600 $	185 500 $
4	V.-p. Satisfaction des clientèles	106 100 $	132 600 $	159 100 $

ATTENDU QUE l'article 2 du projet de loi 100, Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette, adoptée par l'Assemblée nationale le 12 juin 2010, prévoit que le taux et les échelles de traitement des organismes gouvernementaux sont majorés de 0,5 % pour la période du 1er avril 2010 au 31 mars 2011;

ATTENDU QUE l'article 8 de cette loi prévoit que les titulaires des postes peuvent progresser dans leur échelle salariale si cette progression dépend d'une évaluation de rendement du titulaire;

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec s'est engagée à respecter les orientations gouvernementales en matière de rémunération;

ATTENDU QUE les membres du comité des ressources humaines et du service à la clientèle recommandent l'adoption de la présente résolution.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE la politique de rémunération du 19 novembre 2007, révisée et adoptée par le conseil le 22 avril 2008 et le 17 juin 2009, soit de nouveau modifiée en remplaçant l'annexe A sur la structure salariale par la suivante, laquelle est modifiée conformément aux dispositions de la Loi 100, Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette :

Classe	Poste	Minimum	Maximum Normal	Maximum Mérite
1	V.-p. et direction générale Fonds d'assurance V.-p. aux ress. hum., à l'administration et aux finances	143 100 $	178 900 $	214 700 $
2	V.-p. aux technologies de l'information V.-p. à la sécurité routière V.-p. et direction générale Accès au réseau routier	134 500 $	168 100 $	201 700 $
3	V.-p. et direction générale Contrôle routier V.-p. aux aff. juridiques et secrétariat général	121 900 $	152 400 $	182 900 $
4	V.-p. Satisfaction des clientèles	104 600 $	130 700 $	156 800 $

QUE, conformément à leur évaluation de rendement pour l'année 2009, le positionnement de chaque vice-président à l'intérieur de l'échelle salariale prévue au premier paragraphe de la présente résolution soit fixé comme suit :

Nom	RÉMUNÉRATION AU 01-01-10
Yves Charette	161 160 $
Claude Gélinas	155 040 $
Célyne Girard	144 500 $
Claude Hallé	147 492 $
André Legault	188 640 $
Michel Léveillé	185 640 $
Johanne St-Cyr	174 420 $
Nathalie Tremblay	188 640 $

QUE la présente résolution s'applique rétroactivement au 1er janvier 2010.

Résolution AR-2634 du 10.06.17

7 D) Rémunération et conditions de travail de la présidente et chef de la direction 2010-2012

La présidente du comité des ressources humaines et du service à la clientèle dépose au présent procès-verbal sous la cote A-7 d 1) du 10.06.17 un projet d'entente sur la rémunération et les conditions de travail de la présidente et chef de la direction, Mme Nathalie Tremblay. Elle présente les clauses de ce projet d'entente et répond aux questions des membres du conseil.

Les documents suivants sont également déposés au présent procès-verbal sous leur cote respective et pour l'information des membres du comité :

1) Lettre du secrétaire général associé aux emplois supérieurs, M. André Brochu, accordant un congé sans traitement à Mme Tremblay, sous la cote A-7 d 2) du 10.06.17;
2) Le décret n° 368-2010 en date du 21 avril 2010 concernant la nomination de Mme Nathalie Tremblay comme membre du conseil d'administration et présidente et chef de la direction de la SAAQ et la détermination des paramètres devant servir à fixer sa rémunération et ses autres conditions de travail, sous la cote A-7 d 3) du 10.06.17.

Sur proposition dûment formulée et approuvée, les membres du conseil adoptent la résolution suivante :

Résolution

ATTENDU QUE les membres du comité des ressources humaines et du service à la clientèle recommandent l'adoption de la présente résolution.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE l'entente entre la Société et la présidente et chef de la direction, Mme Nathalie Tremblay, pour fixer sa rémunération et ses conditions de travail soit adoptée.

Résolution AR-2435 du 10.06.17

7 E) Nomination d'un vice-président et directeur général Fonds d'assurance par intérim – M. Yves Frenette

Sur proposition dûment formulée et approuvée, les membres du conseil adoptent la résolution suivante :

Résolution

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 368-2010 du 21 avril 2010, Mme Nathalie Tremblay, vice-présidente et directrice générale Fonds d'assurance, a été nommée membre du conseil d'administration ainsi que présidente et chef de la direction de la Société de l'assurance automobile du Québec en date du 3 mai 2010;

ATTENDU QUE depuis le 3 mai 2010 le poste de vice-président et directeur général Fonds d'assurance est vacant et qu'il y a lieu, sur la recommandation de la présidente et chef de la direction, que le conseil d'administration nomme M. Yves Frenette vice-président et directeur général Fonds d'assurance par intérim à compter du 3 mai 2010;

ATTENDU QUE les membres du comité des ressources humaines et du service à la clientèle recommandent l'adoption de la présente résolution.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec nomme M. Yves Frenette vice-président et directeur général Fonds d'assurance par intérim à compter du 3 mai 2010;

QUE, pour la durée de son mandat intérimaire, M. Frenette ait droit à une rémunération additionnelle équivalente à 6 600 $ calculée sur une base annuelle, conformément à la Directive concernant l'ensemble des conditions de travail des cadres.

Résolution AR-2636 du 10.06.17

8. RÉVISION DE LA POLITIQUE DE PLACEMENT

La directrice de l'actuariat se joint aux membres du conseil.

La présidente et chef de la direction dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-8 du 10.06.17, une note portant sur le nouveau portefeuille de référence de la politique de placement du Fonds d'assurance automobile du Québec proposée par les membres du comité actif / passif en collaboration avec des experts de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

La directrice de l'actuariat présente la démarche suivie. Elle répond aux questions des membres du conseil et présente le portefeuille cible recommandé ainsi que l'écart avec le portefeuille de référence actuel.

La présidente du conseil d'administration souligne le bon travail de l'équipe d'experts internes et externes qui accompagnent les membres du comité dans la réalisation du plan de travail du comité pour l'année 2010.

Après discussion et sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

ATTENDU QUE les membres du comité actif / passif ont recommandé des modifications au portefeuille de référence du Fonds de l'assurance automobile du Québec;

ATTENDU QUE ces recommandations permettent d'atteindre les objectifs de capitalisation selon les obligations légales, d'inclure une proportion significative en placements sensibles à l'inflation pour immuniser partiellement le passif actuariel et d'obtenir un niveau de risque acceptable;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le nouveau portefeuille de référence pour le Fonds d'assurance automobile du Québec soit le suivant :



Résolution AR-2637 du 10.06.17

Mme Céline Garneau quitte la séance à 12 h 30.

9. AUTORISATION DE L'APPEL D'OFFRES « ÉTUDES ET CONSEIL POUR LE SERVICE DE LA CONCEPTION ET DE L'ARCHITECTURE TECHNOLOGIQUE »

Le vice-président aux technologies de l'information et le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances se joignent aux membres du conseil pour la présentation de ce point à l'ordre du jour ainsi que des points 10, 11 et 12.

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote AR-2638 du 10.06.17, une note visant à obtenir l'autorisation pour recourir à des services professionnels externes concernant des travaux relatifs à la planification, à l'évolution et à différents projets d'infrastructure technologique.

Le vice-président aux technologies de l'information explique qu'un contrat similaire de services professionnels d'une valeur de 950 k$ existe déjà. Il souligne que ce contrat d'une durée de trois ans sera terminé selon les prévisions effectuées en 16 mois et que la dépense estimée pour le nouveau contrat d'une durée de trois ans est de 1,5 M$. Cette évaluation se base sur une augmentation importante des besoins provenant entre autres des travaux en cours de réalisation dans le cadre du projet de délestage IDMS.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

ATTENDU QUE les membres du comité des technologies de l'information recommandent l'adoption de la présente résolution.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la publication d'un appel d'offres pour un contrat à exécution sur demande avec plusieurs fournisseurs afin de recourir aux services professionnels pour la réalisation de travaux relatifs à la planification, à l'évolution et à des projets d'infrastructure technologique.

QUE le conseil d'administration autorise la dépense globale à être engagée qui est estimée à 1,5 M$ pour une période de trois ans.

Résolution AR-2638 du 10.06.17

M. André Lesage quitte la séance à 13 h 20.

10. AGRANDISSEMENT DU SIÈGE SOCIAL – ÉTAT DE SITUATION

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-10 du 10.06.17, un rapport de suivi du projet d'agrandissement du siège social qui comprend six annexes plus détaillées sur les travaux en cours, le suivi budgétaire, le respect de l'échéancier et l'analyse de risque.

La présidente du conseil remercie le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances pour l'organisation de la visite du chantier.

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances informe les membres du conseil que les travaux progressent bien. Il souligne que l'échéancier est maintenu avec un léger décalage d'une semaine. Il porte à l'attention des membres du conseil que 70 % des appels d'offres planifiés ont été lancés. Il ajoute que le budget est également maintenu.

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances souligne que des travaux de charpente sont prévus après les vacances de la construction. Il rappelle aux membres du conseil les risques reliés à la possibilité d'une grève de la construction.

11. PROJET DE LOI 100 – ÉTAT DE SITUATION

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-11 du 10.06.17, une présentation sur le projet de loi 100.

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances passe en revue la présentation et répond aux questions des membres du conseil.

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances mentionne qu'une proposition d'orientation sera déposée au conseil d'administration lors de sa réunion du mois de septembre prochain.

12. POINTS D'INFORMATION

12 A) État de situation sur le dossier « Logiciel libre »

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-12 a) du 10.06.17, une note portant sur les impacts contractuels pour la Société du jugement « Savoir-faire Linux c. RRQ ».

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances fait part aux membres du conseil des actions en cours. Plus particulièrement, il mentionne que des règles précises pour l'utilisation de contrats à commande de logiciels (contrats ouverts), que le CSPQ met à la disposition des ministères et organismes, sont en cours d'élaboration. Il ajoute que ces règles qui sont présentement discutées avec le Secrétariat du Conseil du trésor devront être approuvées par le Conseil du trésor avant leur mise en application. Il précise qu'en attendant ces nouvelles règles, le CSPQ exigera une recherche sérieuse et documentée avant d'autoriser une acquisition via ses contrats à commande.

Le vice-président aux technologies de l'information intervient pour informer les membres du conseil qu'il n'entrevoit pas de problème pour la Société eu égard à la nouvelle réglementation.

12 B) État de situation sur le dossier « BCIA »

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-12 b) du 10.06.17, un état de situation portant sur les contrats de service de la Société avec la compagnie BCIA.

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances passe en revue le document et répond aux questions des membres du conseil.

12 C) Précision sur le dossier de Lacolle

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances fait un bref rappel historique de la construction du poste de contrôle routier à Lacolle. Plus particulièrement, il porte à l'attention des membres du conseil les difficultés rencontrées lors de la construction de ce poste à l'époque. Il informe les membres du conseil, photos à l'appui, des problèmes d'affaissement de sol constatés à cet endroit depuis quelque temps. Il fait part aux membres du conseil des actions actuellement posées et celles à venir. Il n'est pas exclu qu'un nouvel appel d'offres pour des travaux de construction correctifs s'impose.

13. BILAN ROUTIER

Ce sujet a été retiré de l'ordre du jour.

14. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

15. PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL

La prochaine réunion se tiendra à Montréal, le jeudi 16 septembre 2010 à 8 h.

19. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil se réunissent brièvement à huis clos avant de conclure la séance.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 14 H 20.

Présidente	**Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

[redacted]

[redacted]

Procès-verbal de la séance nº 344
tenue par voie de conférence téléphonique
le lundi 9 août 2010 à 15 h

Adopté ce jeudi 11 novembre 2010

SONT PRÉSENTS :

Mme Marie-Anne Tawil, présidente du conseil
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
Mme Lyne Bouchard, membre
M. André Caron, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Ida Crasto, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Adrien Desautels, membre
Mme Céline Garneau, membre
M. André Gauthier, membre
M. André Lesage, membre
Mme Marie Carole Tétreault, membre

Me Claude Gélinas, secrétaire

INVITÉS :

M. André Legault, vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances
Mme Marie-Josée Linteau, directrice des ressources matérielles et immobilières

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation - Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. APPROBATION D'URGENCE D'UN APPEL D'OFFRES POUR DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION AU POSTE SAINT-BERNARD DE LACOLLE

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances et la directrice des ressources matérielles et immobilières se joignent aux membres du conseil pour l'étude de ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances rappelle la mise au point sur ce dossier lors de la réunion du conseil d'administration en juin dernier. La possibilité de nouveaux travaux correctifs avait été évoquée, mais au cours de l'été l'urgence d'agir avant l'hiver est devenue évidente.

La directrice des ressources matérielles et immobilières explique la nature des travaux d'allégement du sol et de réparation des conduites souterraines ainsi que des analyses du Service de géotechnique et de la géologie du ministère des Transports. Une intervention rapide s'impose et si les travaux doivent être terminés avant l'hiver, l'appel d'offres doit être lancé dans les semaines qui suivent.

Sur proposition dûment formulée et approuvée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

ATTENDU QU'il est essentiel de rendre le site sécuritaire et opérationnel pour Contrôle routier Québec;

ATTENDU QUE les résultats du rapport et l'avis du Service de géotechnique et de la géologie du ministère des Transports du Québec recommandent des interventions rapides;

ATTENDU QUE toute nouvelle charge ajoutée (couche de pavage) entraînera de nouveaux tassements;

IL EST DÉCIDÉ :

d'approuver le budget estimé de 1 390 000 M$ pour réaliser les travaux correctifs au poste de contrôle routier de Saint-Bernard-de-Lacolle.

Résolution AR-2639 du 10.08.09

LA SÉANCE EST LEVÉE À 15 h 30

Présidente **Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

[redacted]

[redacted]

Procès-verbal de la séance nº 345
Tenue à Montréal, Salle du conseil,
800, Tour de la Place Victoria, 31e étage
Le jeudi 16 septembre 2010 à 8 h

Adopté ce jeudi 11 novembre 2010

SONT PRÉSENTS :

Mme Marie-Anne Tawil, présidente du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
Mme Lyne Bouchard, membre
M. André Caron, membre
Mme Brigitte Corbeil
Mme Ida Crasto, membre
Mme Anne-Marie Croteau
M. Adrien Desautels, membre
Mme Céline Garneau, membre
M. André Gauthier, membre
M. André Lesage, membre
Mme Hélène Racine, membre
Mme Marie Carole Tétreault, membre

M. Claude Gélinas, secrétaire
Mme Gisèle Gauthier, secrétaire adjointe

INVITÉS :

M. André Legault, vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances
M. Michel Léveillé, vice-président aux technologies de l'information
Mme Célyne Girard, vice-présidente et directrice générale Accès au réseau routier
Mme Hoda Abdel Malak, directrice de la vérification interne et de l'évaluation des programmes
Mme Linda Bellware, directrice de l'actuariat
Mme Lyne Vézina, directrice des études et stratégies en sécurité routière
M. Alain Collerette, directeur des communications
M. Claude Lantier, directeur des ressources financières, du registre et de la sécurité

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 17 juin 2010

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance tenue le 17 juin 2010 est adopté sans modification.

2 B Tableau de bord des suivis à apporter aux séances du conseil d'administration (mise à jour : 17 juin 2010)

Les membres du conseil procèdent à l'analyse des points inscrits au tableau de bord des suivis des séances du conseil.

Examens théoriques automatisés du permis – une note de suivi est déposée au présent procès-verbal, sous la cote A-2 b) du 10.09.16.

La vice-présidente et directrice générale Accès au réseau routier se joint par visioconférence aux membres du conseil pour présenter la note de suivi et répondre à leurs questions.

3. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont distribués et déposés lors de la séance sous leur cote respective :

3 A Liste des demandes de documents administratifs pour la période du 27 mai 2010 au 3 septembre 2010, sous la cote A-3 a) du 10.09.16;

Les membres demandent que le tableau soit plus explicite eu égard à l'objet de la demande.

3 B Plan pluriannuel des investissements – Mise à jour au 30 avril 2010, sous la cote A-3 b) du 10.09.16;

3 C Document synthèse pour la rencontre du ministre des Transports, M. Sam Hamad, sous la cote A-3 c) du 10.09.16;

Une nouvelle version de ce document sera déposée lors de la prochaine réunion du conseil d'administration en y apportant certaines corrections et ajouts des membres du conseil.

3 D Données et statistiques 2009, sous la cote A-3 d) du 10.09.16.

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente du conseil informe les membres du conseil qu'elle a rencontré le ministre des Transports, M. Sam Hamad. Elle mentionne que cette rencontre, à laquelle participait également la présidente et chef de la direction et quelques membres du comité de direction de la Société, s'est très bien déroulée. Elle informe les membres du conseil qu'une rencontre pour faire connaissance avec chacun d'eux est prévue le 13 octobre prochain.

La présidente du conseil fait part aux membres du conseil de sa vision des principaux défis de la Société au cours des prochains mois. Plus particulièrement, elle souligne la mise en œuvre de la Loi 100, la rénovation [redacted] et le plan de relève des hauts dirigeants.

La présidente du conseil rappelle aux membres du conseil les résultats 2009 de l'évaluation de fonctionnement du conseil d'administration. Elle porte à l'attention des membres du conseil que, bien que ce soit un bilan très positif, quelques éléments demeurent à être améliorés. Elle mentionne, à titre d'exemple, le délai de remise des documents et la gestion des risques. À cet égard, elle mentionne qu'il faudra travailler à mettre en place une gestion de risques intégrée précisant que la gestion des risques s'est améliorée mais qu'elle doit être plus active. En ce qui concerne les remises des documents, elle informe les membres du conseil que des démarches sont en cours pour respecter un délai de 7 jours.

La présidente du conseil mentionne qu'elle souhaite rencontrer chacun des membres du conseil pour connaître leurs attentes et faire un bilan de fin d'année lors de la dernière séance du conseil d'administration de 2010.

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction informe les membres du conseil qu'elle a rencontré le ministre des Transports à deux reprises depuis qu'il est en poste. Elle mentionne que le ministre s'est montré très intéressé par les dossiers de la Société. Elle souligne que le chef de cabinet connaît bien la Société puisqu'il a déjà œuvré à titre de chef de cabinet du ministre des Transports, M. Yvon

Marcoux. Elle informe les membres du conseil que l'une des rencontres a porté sur le projet de loi 71 dont l'étude devrait se poursuivre à l'automne. Elle fait part aux membres du conseil des principales préoccupations du ministre sur ce dossier.

La présidente et chef de la direction dresse un portrait sommaire de sa lecture des risques médiatiques au cours des prochaines semaines.

La présidente et chef de la direction porte à l'attention des membres du conseil la nouvelle sur la fusion de la Société générale de financement et Investissement Québec. Elle mentionne que cette opération n'a pas d'impact sur la Société.

La présidente et chef de la direction informe les membres du conseil des derniers développements dans le dossier des motos. Des informations additionnelles seront fournies par le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances et la directrice de l'actuariat sur l'heure du midi, tel que prévu à l'ordre du jour.

La présidente et chef de la direction fait le point sur les différents volets des opérations de la Société. Plus particulièrement, elle mentionne qu'elle s'est donnée comme objectif de rencontrer les comités de gestion de chacune des vice-présidences. Elle souligne que plusieurs des gestionnaires rencontrés à ce jour ont fait part de leur préoccupation à l'égard des compressions sur les effectifs exigées par la Loi 100 alors que plusieurs de leurs secteurs d'activités ont déjà fait l'objet de rationalisation des tâches et du travail.

La présidente et chef de la direction informe les membres du conseil qu'elle s'est adressée, par le biais d'une courte capsule vidéo, à l'ensemble de son personnel lors de la rentrée des vacances.

La présidente et chef de la direction informe les membres du conseil qu'elle rencontrera prochainement le ministre concernant la Loi 100 et les suites que la Société entend y donner. Plus particulièrement, elle souligne que l'ensemble des ministères et organismes a la même approche, soit celle de ne pas compresser davantage les activités qui touchent le service à la clientèle. Les membres du conseil s'entendent pour attendre les résultats de la rencontre avec le ministre avant de prendre une décision finale. Ce dossier fera l'objet d'une conférence téléphonique le 22 septembre prochain et le secrétaire prendra les démarches nécessaires. Date de transmission au gouvernement 30 septembre sera respectée.

La présidente et chef de la direction informe les membres que les travaux sont en cours pour l'élaboration du plan stratégique 2011-2015. Elle propose aux membres du conseil qu'il y ait deux rencontres avec les membres du conseil et la haute direction de la Société pour échanger sur le projet de plan stratégique 2011-2015. Les membres du conseil s'entendent pour qu'une séance de travail soit planifiée en novembre 2010 et en février 2011 et demandent au secrétaire de prendre les dispositions nécessaires à cet effet.

Suivi

La présidente et chef de la direction mentionne qu'elle souhaite présenter le plan stratégique 2011-2015 pour adoption par les membres du conseil en mars 2011. Elle profite de l'occasion pour remercier la présidente du conseil pour son appui à l'organisation.

La présidente et chef de la direction rappelle aux membres du conseil les dossiers priorisés pour l'automne 2010. Plus particulièrement, elle fait part aux membres du conseil des démarches effectuées dans le dossier de l'étalonnage pour obtenir les services d'un expert dans le domaine afin de supporter la vice-présidente à la sécurité routière. Elle souligne que ce dossier est discuté à chacune des rencontres du comité de direction. Les membres du conseil demandent d'avoir un suivi régulier des travaux effectués dans ce dossier.

Suivi

6. RAPPORT DES COMITÉS

6 A Rapport du comité actif / passif (séance du 15 juillet 2010)

Le président du comité actif / passif informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance régulière tenue à Montréal le 15 juillet 2010. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A□6 a) du 10.09.16.

Le président du comité fait un suivi des demandes formulées par les membres du conseil lors de la séance du 17 juin 2010 à l'égard de l'évolution du dossier des PCAA et de la position de la CDPQ à l'égard des compagnies pétrolières. Ces points feront l'objet de discussions lors de la troisième rencontre trimestrielle avec les dirigeants de la CDPQ qui aura lieu le 22 septembre prochain.

Suivi

6 B Rapport du comité de vérification (séance du 8 septembre 2010)

Le présidente du comité de vérification informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance régulière tenue le 8 septembre 2010. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A□6 b) du 10.09.16.

6 C Rapport du comité des technologies de l'information (séance du 13 septembre 2010)

Le président du comité des technologies de l'information informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance régulière tenue le 13 septembre 2010. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 c) du 10.09.16.

M. André Gauthier quitte la séance à 9 h 30.

6 D Rapport du comité de gouvernance et d'éthique (séance du 15 septembre 2010)

La présidente du comité de gouvernance et d'éthique informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance régulière tenue le 15 septembre 2010. Elle dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A□6 d) du 10.09.16.

6 E Rapport du comité des ressources humaines et du service à la clientèle (séance de 15 septembre 2010)

La présidente du comité des ressources humaines et du service à la clientèle informe les membres du conseil que le comité a effectué une visite du Centre de services Henri-Bourassa dans la matinée du 15 septembre 2010. Elle mentionne que les membres du comité ont fortement été impressionnés par le professionnalisme, l'expertise et le dévouement à la clientèle de toute l'équipe de ce centre. Elle suggère que les membres du conseil effectuent une visite de ce centre. Elle ajoute qu'il serait opportun que le ministre puisse également visiter ce centre.

La présidente du comité des ressources humaines et du service à la clientèle informe, par la suite, les membres du conseil des points discutés lors de la séance régulière tenue le 15 septembre 2010. Elle dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 e) du 10.09.16. Elle note que le plan de relève des dirigeants sera un sujet inscrit à l'ordre du jour des réunions du comité à l'avenir.

7. DOSSIERS EN RESSOURCES HUMAINES : HAUTE DIRECTION

7 A Modification au contrat d'engagement des trois vice-présidents

La présidente et chef de la direction dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-7 a) du 10.09.16, une note portant sur une proposition de modification au contrat d'engagement de trois vice-présidents.

La présidente et chef de la direction informe les membres du comité que, dans le cadre d'une révision des contrats d'engagement des vice-présidents nommés par le conseil d'administration, il a été constaté qu'il manquait une clause à l'article traitant de la démission d'un vice-président dans les contrats d'engagement de Mme Johanne St-Cyr, vice-présidente à la sécurité routière, de Mme Célyne Girard, vice-présidente et directrice générale Accès au réseau routier et de Me Claude Gélinas, vice-président aux affaires juridiques et secrétaire général. Plus particulièrement, elle souligne que la clause spécifiant le droit de retour dans la fonction publique, en cas de démission, n'apparaît pas dans les contrats d'engagement de ces trois vice-présidents.

Sur proposition dûment formulée et approuvée, les membres du conseil adoptent la résolution suivante :

Résolution

ATTENDU QU'il y a lieu d'assurer un traitement uniforme pour l'ensemble des vice-présidents bénéficiant d'un droit de retour dans la fonction publique advenant leur démission;

ATTENDU QU'il y a lieu de dissiper toute ambiguïté d'interprétation et de régulariser la situation;

ATTENDU QUE les membres du comité des ressources humaines et du service à la clientèle recommandent l'adoption de la présente résolution;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE les contrats d'engagement de Mme Johanne St-Cyr, de Mme Célyne Girard et de Me Claude Gélinas à titre de vice-président soient modifiés en ajoutant, à la fin de l'article 5.2, le paragraphe suivant :

« En ce cas, (inclure le nom du vice-président) sera réintégré parmi le personnel de la fonction publique québécoise aux conditions énoncées à l'article 5.1. »

Résolution AR-2640 du 10.09.16

7 B Modification à la politique de rémunération

La présidente et chef de la direction dépose au présent procès-verbal, sous leur cote respective, les documents suivants :

- Une note portant sur une proposition de modification à la politique de rémunération – Annexe A « Structure salariale », sous la cote A-7 b 1) du 10.09.16;
- Une correspondance de la firme AON Conseil du 3 septembre 2010, sous la cote A-7 b 2) du 10.09.16.

La présidente et chef de la direction informe les membres que depuis le 1er juillet 2010, l'équipe de l'actuariat relève de la Vice-présidence aux ressources humaines, à l'administration et aux finances. Elle mentionne que selon la firme AON Conseil, ce nouvel état de fait a pour conséquence de favoriser une modification de la structure salariale adoptée par le conseil d'administration le 17 juin 2010 (AR-2634).

Sur proposition dûment formulée et approuvée, les membres du conseil adoptent la résolution suivante :

Résolution

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec appuie sa politique de rémunération des vice-présidents, et plus particulièrement la détermination de la rémunération de base, sur une étude périodique de rémunération auprès d'un marché de référence spécifique;

ATTENDU QUE depuis l'adoption de la politique de rémunération révisée le 17 juin 2010, il y a eu transfert de l'équipe de l'actuariat de la Vice-présidence et direction générale Fonds d'assurance à la Vice-présidence aux ressources humaines, à l'administration et aux finances le 1er juillet 2010;

ATTENDU QUE, selon l'avis de la firme AON Conseil, il y a lieu de modifier l'annexe A « Structure salariale » de la politique de rémunération pour tenir compte de ce changement;

ATTENDU QUE les membres du comité des ressources humaines et du service à la clientèle recommandent l'adoption de la présente résolution;

I**L EST DÉCIDÉ :**

QUE la politique de rémunération du 19 novembre 2007, révisée et adoptée par le conseil le 22 avril 2008, le 17 juin 2009 et le 17 juin 2010, soit de nouveau modifiée en remplaçant l'annexe A « Structure salariale » par la suivante :

Classe	Poste	Minimum	Maximum Normal	Maximu Mérite
1	V.-p. aux ress. hum., à l'administration et aux finances	143 100 $	178 900 $	214 700
2	V.-p. aux technologies de l'information V.-p. à la sécurité routière V.-p. et direction générale Accès au réseau routier V.-p. et direction générale Fonds d'assurance	134 500 $	168 100 $	201 700
3	V.-p. et direction générale Contrôle routier V.-p. aux aff. juridiques et secrétariat général	121 900 $	152 400 $	182 900
4	V.-p. Satisfaction des clientèles	104 600 $	130 700 $	156 800

Résolution AR-2641 du 10.09.16

7 C Nomination d'un vice-président

À la demande des membres du comité, l'étude des deux points ci-dessous se déroule simultanément.

- Recommandation du comité des ressources humaines et du service à la clientèle sur la candidature à un poste de vice-président;
- Approbation du contrat d'engagement concernant la rémunération et les conditions de travail du vice-président.

Le vice-président aux affaires juridiques et secrétaire général dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-7 c) du 10.09.16, les documents suivants :

- Un projet de résolution concernant la nomination de M. Yves Frenette comme vice-président de la Société de l'assurance automobile du Québec;
- Une note ayant pour objet une autorisation d'un congé sans solde;
- Un projet d'entente sur la rémunération et les conditions de travail de M. Yves Frenette.

Sur proposition dûment formulée et approuvée, les membres du conseil adoptent la résolution suivante :

Résolution :

ATTENDU QUE le paragraphe 11° de l'article 15 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et modifiant diverses dispositions législatives (L.Q. 2006, chapitre 59) prévoit que le conseil d'administration de la Société doit approuver, conformément à la loi, les politiques de ressources humaines ainsi que les normes et barèmes de rémunération, incluant une politique de rémunération variable, le cas échéant, et les autres conditions de travail des employés et des dirigeants nommés par la Société lorsque ceux-ci ne sont pas assujettis à la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., chapitre F-3.1.1);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 12 de la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec (L.R.Q., chapitre S-11.011), la Société nomme des vice-présidents qui exercent leur fonction à plein temps sous l'autorité de la présidente et chef de la direction;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines et du service à la clientèle a recommandé la nomination d'un vice-président et directeur général Fonds d'assurance par intérim, et que le conseil d'administration a nommé monsieur Yves Frenette, vice-président et directeur général Fonds d'assurance par intérim, à compter du 3 mai 2010;

ATTENDU QUE monsieur Yves Frenette a assumé ses fonctions intérimaires conformément aux attentes et que, sur la recommandation de la présidente et chef de la direction, il y a lieu de procéder à sa nomination à titre de vice-président de la Société pour un mandat indéterminé;

IL EST DÉCIDÉ, sur la recommandation du comité des ressources humaines et du service à la clientèle :

QUE monsieur Yves Frenette, domicilié à Québec, soit nommé vice-président de cette Société, pour un mandat d'une durée indéterminée, à compter du 16 septembre 2010, aux conditions ci-annexées.

Résolution AR-2642 du 10.09.16

8. ATTENTES 2010 DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente du comité de ressources humaines et du service à la clientèle dépose pour information au présent procès-verbal, sous la cote A-8 du 10.09.16, un document intitulé : « Attentes 2010 – Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction ».

Une discussion s'en est suivie entre les administrateurs et la présidente et chef de la direction.

9. REDDITION DE COMPTE SEMI-ANNUELLE

9 A Bilan routier – janvier à juin 2010

La directrice des études et stratégies en sécurité routière se joint aux membres du conseil.

La directrice des études et stratégies en sécurité routière dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-9 a 1) du 10.09.16, un document intitulé « Bilan routier – janvier à juin 2010 ». Elle fait une présentation des principaux constats de ce bilan. Plus particulièrement, elle souligne que le bilan routier est semblable à celui de l'an passé pour la même période. Une discussion entre les administrateurs s'en est suivie et la directrice des études et stratégies en sécurité routière a répondu aux questions des membres du conseil.

Suivi

Les membres du conseil demandent qu'un tableau présentant l'investissement de la Société à l'égard des organisations policières soit produit lors d'une prochaine séance du conseil.

- **Suivi sur la production et la diffusion de campagne de publicité en lien avec le transport scolaire lors de la rentrée**

Le directeur des communications se joint par visioconférence aux membres du conseil pour l'étude de ce point et celui portant sur la campagne publicitaire 2010.

Le directeur des communications dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-9 a 2) du 10.09.16, un document d'information qui dresse un état de situation sur la production et la diffusion de publicité en lien avec le transport scolaire lors de la rentrée scolaire. Il explique brièvement le document et répond aux questions des membres du conseil.

- **Campagnes publicitaires 2010**

Le directeur des communications dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-9 a 3) du 10.09.16, un document d'information portant sur les campagnes publicitaires de 2010. Il porte à l'attention des membres du conseil les principaux faits saillants de ces campagnes et répond à leurs questions. Les membres du conseil demandent d'obtenir des éclaircissements à l'égard d'une campagne en cours diffusée par un autre organisme qui porte sur le zéro alcool (« 0 alcool »).

Suivi

Les membres du conseil échangent, par la suite, sur les médias sociaux comme facebook, twitter, etc. Le directeur des communications informe les membres du conseil qu'une réflexion est en cours sur la façon d'influencer certains groupes de discussion. Les membres du conseil demandent qu'un suivi leur soit fait à ce sujet lors d'une prochaine séance du conseil.

Suivi

Mme Ida Crasto quitte la séance à 11 h 35.

9 B Résultats financiers trimestriels non vérifiés au 30 juin 2010

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances se joint aux membres du conseil pour ce point et les points 10, 11, 12 et 13 de l'ordre du jour. Le directeur des ressources financières, du registre et de la sécurité se joint, par visioconférence, aux membres du conseil pour ce point et le suivant.

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-9 b) du 10.09.16, un document intitulé « Résultats financiers trimestriels non vérifiés au 30 juin 2010 ». Il passe en revue les faits saillants de cette période et répond aux questions des membres du conseil.

Mme Hélène Racine quitte la séance à 12 h.

10. SUITES DU PROJET DE LOI 100 : POLITIQUES DE RÉDUCTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE NATURE ADMINISTRATIVE ET DES DÉPENSES DE RÉMUNÉRATION

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances dépose au présent procès-verbal, sous leur cote respective, les documents suivants :

- Un sommaire exécutif et une note ayant pour objet l'approbation des politiques de réduction des dépenses de fonctionnement de nature administrative et des dépenses de rémunération, sous la cote A-10 a 1) du 10.09.16;
- La politique de réduction des dépenses de fonctionnement de nature administrative, sous la cote A-10 a 2) du 10.09.16;
- La politique de réduction des dépenses de rémunération, sous la cote A-10 a 3) du 10.09.16;
- Un document d'information portant sur la contribution de la Société aux objectifs gouvernementaux de la Loi 100, sous la cote A-10 a 4) du 10.09.16;
- Un projet de résolution pour donner suite à la Loi 100, sous la cote A-10 a 5) du 10.09.16.

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances fait un bref rappel des objectifs de la Loi 100. Il passe en revue chacun des documents déposés et répond aux questions des membres du conseil.

Les membres du conseil demandent d'apporter des précisions et des modifications à l'égard de quelques volets de certains documents. Les membres du conseil demandent qu'une nouvelle version de la résolution leur soit transmise en vue d'une conférence téléphonique qu'ils conviennent de fixer le mercredi 22 septembre 2010 à 9 h.

M. André Gauthier se joint de nouveau aux membres du conseil à 12 h 20.

11. DOSSIER COVÉRIFICATION : RECOMMANDATION ENGAGEMENT

La directrice de la vérification interne et de l'évaluation des programmes se joint, par visioconférence, aux membres du conseil.

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances dépose, en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-11 du 10.09.16, les documents suivants :

- Une note portant sur un appel d'offres de candidature pour une offre de prix pour la covérification 2010-2012;

- Une présentation intitulée « Covérification 2010-2012 – Analyse des offres de prix ».

La directrice de la vérification interne et de l'évaluation des programmes informe les membres du conseil qu'un appel d'offres de candidature pour une offre de prix a été produit le 29 juin 2010. Elle dresse un portrait sommaire des résultats de cet appel d'offres.

Sur proposition dûment formulée et approuvée, les membres du conseil adoptent la résolution suivante :

Résolution

ATTENDU QU'un appel d'offres de candidature pour une offre de prix pour la covérification 2010-2012 a été transmis le 29 juin 2010 aux firmes suivantes : KPMG, PriceWaterhouseCoopers, Ernst & Young, Samson Bélair / Deloitte & Touche et Mallette;

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec a reçu les offres de prix des firmes invitées à soumissionner le 29 juillet 2010;

ATTENDU QUE le comité de vérification approuve les démarches encadrant la nomination du nouveau covérificateur;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le résultat de l'appel d'offres soit transmis au gouvernement;

QUE le conseil d'administration recommande au gouvernement la nomination du covérificateur, pour les exercices financiers 2010 à 2012, selon le prix du plus bas soumissionnaire;

QUE le conseil d'administration recommande au gouvernement de mentionner dans le décret de nomination que la rémunération du covérificateur est basée sur le prix total indiqué sur l'offre de prix présentée à la Société de l'assurance automobile du Québec dans le cadre de l'appel d'offres de candidature.

Résolution AR-2643 du 10.09.16

M me Ida Crasto se joint de nouveau aux membres du conseil à 14 h.

12. IFRS – MÉMOIRE CONJOINT SAAQ-CSST

Le directeur des ressources financières, du registre et de la sécurité se joint, par visioconférence, aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances dépose au présent procès-verbal, sous leur cote respective, les documents suivants :

- Une note d'information concernant l'adoption des normes internationales d'information financière (IFRS), sous la cote A-12 a 1) du 10.09.16;
- Un sommaire exécutif et un mémoire, sous la cote A-12 a 2) du 10.09.16.

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances informe les membres du conseil qu'un mémoire portant sur l'adoption des normes internationales d'information financières a été préparé conjointement avec la CSST. Il mentionne que ce mémoire sera déposé sous peu au vérificateur général. Il porte à l'attention des membres du conseil les conclusions de ce mémoire conjoint qui sont à l'effet de poursuivre l'évaluation du passif actuariel selon la méthode actuelle afin que les états financiers conservent leur utilité.

13. AGRANDISSEMENT DU SIÈGE SOCIAL – ÉTAT DE SITUATION

La directrice des ressources matérielles et immobilières se joint, par visioconférence, aux membres du conseil pour ce point et le suivant de l'ordre du jour.

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-13 du 10.09.16, un rapport de suivi du projet d'agrandissement du siège social.

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances informe les membres du conseil que l'échéancier et le budget sont maintenus. Il dresse un portrait sommaire des principaux risques identifiés et répond aux questions des membres du conseil.

La directrice des ressources matérielles et immobilières porte à l'attention des membres du conseil que la Société n'aura pas à investir pour l'acquisition d'une œuvre d'art. Elle explique que le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine a établi que l'agrandissement du siège social de la Société n'était pas assujetti à la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics.

M. André Caron quitte à 15 h 15.

14. APPEL D'OFFRES EN TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

Le vice-président aux technologies de l'information se joint, par visioconférence, aux membres du conseil pour ce point et le suivant à l'ordre du jour.

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous leur cote respective, les documents suivants :

- une note portant sur l'acquisition des services d'un fournisseur externe pour la réalisation de travaux de dépannage, d'installation et d'entretien des équipements et logiciels micro-informatiques, sous la cote AR-2644 du 10.09.16;
- une note portant sur l'acquisition des services d'un fournisseur externe pour l'entretien des systèmes téléphoniques des sites [redacted] sous la cote AR-2645 du 10.09.16.

Référant au document produit sous la cote AR-2644, le vice-président aux technologies de l'information informe les membres du conseil que le contrat actuel accordé à la firme CGI, d'une valeur de 9 560 000 $ et d'une durée de trois ans, viendra à échéance le 4 mai 2011. Il mentionne que suite à la réévaluation des besoins, la valeur du prochain contrat d'une durée de trois ans a été estimée à 11 150 000 $. Il souligne que le contrat actuel doit être renouvelé afin d'assurer la continuité des opérations de la Société. Il explique qu'un appel d'offres « Offres de service avec prix » de type forfait et contrat ouvert avec demandes d'intervention est requis.

Sur proposition dûment formulée et approuvée, les membres du conseil adoptent la résolution suivante :

Résolution

ATTENDU QUE la charge annuelle de travail à réaliser pour les activités de dépannage excède la capacité de réalisation des effectifs réguliers;

ATTENDU QUE l'installation des équipements et logiciels, à forfait, par un fournisseur externe, est réalisée à moindre coût pour la Société, tant au siège social qu'en région;

ATTENDU QUE la VPTI veut ajouter une ouverture contractuelle pour répondre aux besoins d'installations des projets de moindre envergure du plan d'investissement;

ATTENDU QUE l'entretien des équipements et logiciels requiert un fournisseur externe spécialisé assurant une présence continue au siège social et dans toutes les régions de la province;

ATTENDU QUE le contrat actuel se termine en mai 2011 et il ne peut y avoir d'interruption de service entre les contrats afin d'assurer le maintien opérationnel des équipements pour la continuation des opérations de la Société;

ATTENDU la recommandation favorable du comité des technologies de l'information.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration :

autorise la Société à procéder à l'acquisition de services afin de réaliser les travaux de dépannage, d'installation et d'entretien des équipements et logiciels micro-informatiques.

autorise la dépense globale à être engagée qui est estimée à 11 150 000 $ pour une période de trois ans comprise entre le 5 mai 2011 et le 4 mai 2014.

Résolution AR-2644 du 10.09.16

Référant au document produit sous la cote AR-2645, le vice-président aux technologies de l'information mentionne que la VPTI est responsable des systèmes téléphoniques [redacted] Il mentionne que les coûts prévus pour le nouveau contrat sont estimés à 1 350 k$ pour une durée de trois ans. Il explique que l'augmentation des coûts est principalement due au transfert du personnel dans la nouvelle tour.

Sur proposition dûment formulée et approuvée, les membres du conseil adoptent la résolution suivante :

Résolution :

ATTENDU la recommandation favorable du comité des technologies de l'information.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration :

autorise la Société à procéder à l'acquisition de services afin de réaliser les travaux d'entretien des systèmes téléphoniques [redacted]

autorise la dépense globale à être engagée qui est estimée à 1 350 000$ pour une période de trois ans comprise entre le 1er mars 2011 et le 28 février 2014.

Résolution AR-2645 du 10.09.16

15. MODIFICATION DU BUDGET PROVISOIRE DU PROJET « IMPLANTATION DE LA LIGNE ROUGE »

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote AR-2646 du 10.09.16, une note portant sur une demande d'autorisation d'augmentation du budget provisoire du projet « 73100 – Implantation de la ligne rouge ».

Le vice-président aux technologies de l'information rappelle aux membres du conseil que la Vice-présidence et direction générale Fonds d'assurance (VPDGFA) a mis en place un nouveau processus de traitement et de suivi des demandes de réclamation d'assurance. Il explique que cette révision des pratiques du traitement des réclamations avait pour objectif de réduire les délais d'intervention. Il mentionne qu'à l'automne 2008, la Société a autorisé l'introduction d'un nouveau projet afin de concevoir des solutions d'affaires impliquant les technologies de l'information pour soutenir les nouveaux processus développés par la VPDGFA. Il ajoute que les travaux du rapport d'affaires réalisés en 2009-2010 ont permis de préciser les coûts du projet. Il explique que le budget provisoire du projet passerait de 2,7 M$ à 4,8 M$, la réécriture de l'application FPROV pour contrôler les coûts de la réadaptation s'avérant beaucoup plus coûteuse que prévue. Il précise que l'augmentation du budget provisoire demandé n'a aucun impact sur le budget de 2010.

Sur proposition dûment formulée et approuvée, les membres du conseil adoptent la résolution suivante :

Résolution

ATTENDU la recommandation favorable du comité des technologies de l'information.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise le budget provisoire révisé de 4,8 M$ pour le projet « 73100 – Implantation de la ligne rouge ».

Résolution AR-2646 du 10.09.16

16. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

17. PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL

La prochaine réunion se tiendra à Québec, le jeudi 14 octobre 2010 à 8 h.

Suivi

Le secrétaire dépose un projet de calendrier pour les séances du conseil d'administration pour l'année 2011. Les membres conviennent de discuter de ce calendrier lors de la conférence téléphonique du 22 septembre 2010.

18. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil se réunissent brièvement à huis clos avant de conclure la séance.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 15 h 45

Présidente	**Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

[redacted]

[redacted]

Procès-verbal de la séance nº 346
tenue par voie de conférence téléphonique
le mercredi 22 septembre 2010 à 9 h

Adopté ce jeudi 11 novembre 2010

SONT PRÉSENTS :

Mme Marie-Anne Tawil, présidente du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
M. André Caron, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Ida Crasto, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Adrien Desautels, membre
Mme Céline Garneau, membre
M. André Gauthier, membre
M. André Lesage, membre
Mme Hélène Racine, membre
Mme Marie Carole Tétreault, membre

Me Claude Gélinas, secrétaire

INVITÉ :

M. André Legault, vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation - Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance par conférence téléphonique.

1 B Ordre du jour

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. RÉUNION AVEC LE MINISTRE DES TRANSPORTS : LOI 100

La présidente et chef de la direction a rencontré le ministre des Transports pour lui présenter les mesures concernant la contribution de la Société de l'assurance automobile du Québec aux objectifs gouvernementaux stipulés dans la Loi 100. Cette rencontre s'est bien déroulée et a permis au ministre d'être sensibilisé aux efforts de la Société pour assainir ses finances et contrôler ses dépenses au cours des dernières années. Le ministre a bien accueilli les mesures prises à court terme (2010) ainsi que les mesures à moyen et long termes (en 2011 et suivantes).

3. SUITES DU PROJET DE LOI 100 : POLITIQUES DE RÉDUCTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE NATURE ADMINISTRATIVE ET DES DÉPENSES DE RÉMUNÉRATION

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances présente les modifications apportées aux documents d'information ayant fait l'objet d'une étude détaillée par les membres du conseil lors de leur dernière réunion du 16 septembre 2010.

Il dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-3 du 10.09.22, une nouvelle version du projet de résolution sur ce sujet.

Sur proposition dûment formulée et adoptée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

ATTENDU QUE le conseil d'administration avait, lors de sa séance du 16 décembre 2009, approuvé un niveau d'effectifs de 3 432 ETC pour l'année 2010;

ATTENDU QUE lors de cette même séance, des prévisions budgétaires des frais d'administration 2010 totalisant 399 M$ furent approuvées;

ATTENDU QUE la Société doit se doter, au cours des prochains mois, d'un plan qui dressera les volets potentiels d'optimisation tels : la revue de processus d'affaires, l'étendue des services rendus, leur finalité et leur facture, le potentiel de regroupements d'opérations, le niveau de la Déclaration de services aux citoyens;

ATTENDU QUE la Société devait se doter au cours de l'année 2010 d'un plan établissant la cible de niveau d'effectifs approprié et sa réalisation;

ATTENDU QUE le gouvernement a fait connaître lors du Discours sur le budget ses orientations relativement à la réduction de son déficit en prévoyant que l'ensemble du secteur public doit réduire en 2010, sur la base des dépenses réelles encourues en 2009, de 25 % l'ensemble des frais de publicité, de déplacement et de formation assujettis et le total des dépenses de fonctionnement de nature administrative de 10 % pour l'exercice financier débutant en 2013;

ATTENDU QUE le Conseil du trésor demande également à la Société, sur la base des dépenses réelles encourues en 2009, que les dépenses soient réduites annuellement et de façon cumulative, de l'équivalent de 1 % de la masse salariale pour les exercices financiers se terminant en 2013-2014;

ATTENDU QUE, dès le printemps 2010, la Société a réduit son rythme de dépenses afin de limiter son niveau d'effectifs à 3 332 ETC pour l'année 2010 et son total des frais d'administration à 384 M$;

ATTENDU QUE la Société contribuera aux objectifs gouvernementaux de réduction de son déficit, en fonction de ses responsabilités actuelles, par des mesures de court terme applicables et quantifiables dès 2010 ainsi que par des mesures de moyen et long termes actuellement identifiées et dont les résultats seront observables d'ici 2015;

IL EST DÉCIDÉ :

1. D'approuver la *Politique de réduction des dépenses de rémunération* prévoyant des réductions annuelles cumulatives de l'équivalent de 1 % d'une masse salariale établie à 44,2 M$;

2. D'approuver la *Politique de réduction des dépenses de fonctionnement de nature administrative* prévoyant :

   - Une réduction en 2010 de 25 % de l'ensemble des dépenses de publicité, de déplacement et de formation assujetties par rapport au niveau de dépenses observées en 2009;
   - Une réduction, pour l'exercice financier débutant en 2013, de 10 % des dépenses de fonctionnement de nature administrative établies à 24,8 M$ en 2009;

3. D'approuver la transmission, avant le 30 septembre 2010, par la présidente du conseil d'administration de ces politiques de mesures de court terme ainsi que le plan des mesures de moyen et long termes pour la réduction des dépenses et du niveau d'effectifs ci-joints;

4. De demander à la direction de la Société d'intensifier ses efforts de réduction de dépenses dès 2010 et de viser un niveau de dépenses de 375 M$;

5. D'accorder une priorité pour matérialiser les pistes de réduction de moyen et long termes des dépenses et d'effectifs;

6. De demander à la direction un suivi périodique des diverses mesures de réduction de dépenses et d'effectifs.

Résolution AR-2647 du 10.09.22

LA SÉANCE EST LEVÉE À 9 H 45

Présidente **Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

[redacted]

[redacted]

Procès-verbal de la séance nº 347
Tenue à Montréal, Salle du conseil,
800, Tour de la Place Victoria, 31e étage
Le jeudi 11 novembre 2010 à 8 h

Adopté le jeudi 16 décembre 2010

SONT PRÉSENTS :

Mme Marie-Anne Tawil, présidente du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
Mme Lyne Bouchard, membre
M. André Caron, membre
Mme Ida Crasto, membre
Mme Anne-Marie Croteau
M. Adrien Desautels, membre
M. André Lesage, membre
Mme Hélène Racine, membre
Mme Marie Carole Tétreault, membre

M. Claude Gélinas, secrétaire
Me Gisèle Gauthier, secrétaire adjointe

INVITÉS :

M. André Legault, vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances
M. Michel Léveillé, vice-président aux technologies de l'information

1. PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2011 – 2015 (SÉANCE DE TRAVAIL AVEC LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ DE DIRECTION

Les membres du comité de direction de la Société de l'assurance automobile du Québec ainsi que Mme Louise Poirier, de Groupe Conseil CFC, et M. Gilles Bourdeau, de Raymond Chabot Grant Thornton, se joignent aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour. La séance de travail débute à 8 h et se termine à 12 h.

M. Yvan Bordeleau quitte la séance à 12 h.

2. PRÉLIMINAIRES

2 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

2 B Ordre du jour

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté sans modification.

3. PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

3 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 9 août 2010

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance tenue le 9 août 2010 est adopté sans modification.

3 B Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 16 septembre 2010

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance tenue le 16 septembre 2010 est adopté avec la modification suivante :

Ajouter avant le point 12, l'information suivante : « Mme Ida Crasto se joint de nouveau aux membres du conseil à 14 h ».

3 C Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 22 septembre 2010

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance tenue le 22 septembre 2010 est adopté sans modification.

3 D Tableau de bord des suivis à apporter aux séances du conseil d'administration (mise à jour : 16 septembre 2010)

Les membres du conseil procèdent à l'analyse des points inscrits au tableau de bord des suivis des séances du conseil.

- **Tableau de bord de suivi des recommandations du vérificateur général**

Le secrétaire dépose au présent procès-verbal, sur la recommandation du comité de vérification, un tableau de bord de suivi des recommandations du vérificateur général, sous la cote A-3 d) du 10.11.11.

4. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont distribués et déposés lors de la séance sous leur cote respective :

4 A Liste des demandes de documents administratifs du 3 septembre au 29 octobre 2010, sous la cote A-4 a) du 10.11.11;

4 B Lettre de remerciement suite à la visite du centre Henri-Bourrassa, sous la cote A-4 b) du 10.11.11;

4 C Message de la présidente et chef de la direction du 15 octobre 2010, sous la cote A-4 c) du 10.11.11;

4 D Procès-verbal adopté de la séance du comité actif / passif tenue le 11 mai 2010, sous la cote A-4 d) du 10.11.11;

4 E Procès-verbal adopté de la séance du comité actif / passif tenue le 27 mai 2010, sous la cote A-4 e) du 10.11.11;

4 F Procès-verbal adopté de la séance du comité actif / passif tenue le 10 juin 2010, sous la cote A-4 f) du 10.11.11;

4 G Procès-verbal adopté de la séance du comité actif / passif tenue le 15 juillet 2010, sous la cote A-4 g) du 10.11.11;

4 H Procès-verbal adopté de la séance du comité de gouvernance et d'éthique tenue le 3 mars 2010, sous la cote A-4 h) du 10.11.11;

4 I Procès-verbal adopté de la séance du comité des ressources humaines et du service à la clientèle tenue le 25 mars 2010, sous la cote A-4 i) du 10.11.11;

4 J Procès-verbal adopté de la séance du comité des ressources humaines et du service à la clientèle tenue le 31 mars 2010, sous la cote A-4 j) du 10.11.11;

4 K Procès-verbal adopté de la séance du comité des ressources humaines et du service à la clientèle tenue le 8 avril 2010, sous la cote A-4 k) du 10.11.11;

4 L Procès-verbal adopté de la séance du comité des ressources humaines et du service à la clientèle tenue le 12 mai 2010, sous la cote A-4 l) du 10.11.11;

4 M Procès-verbal adopté de la séance du comité des ressources humaines et du service à la clientèle tenue le 15 juin 2010, sous la cote A-4 m) du 10.11.11;

4 N Procès-verbal adopté de la séance du comité des ressources humaines et du service à la clientèle tenue le 16 juin 2010, sous la cote A-4 n) du 10.11.11;

4 O Procès-verbal adopté de la séance du comité des technologies de l'information tenue le 14 janvier 2010, sous la cote A-4 o) du 10.11.11;

4 P Procès-verbal adopté de la séance du comité des technologies de l'information tenue le 19 mars 2010, sous la cote A-4 p) du 10.11.11;

4 Q Procès-verbal adopté de la séance du comité des technologies de l'information tenue le 15 avril 2010, sous la cote A-4 q) du 10.11.11;

4 R Procès-verbal adopté de la séance du comité des technologies de l'information tenue le 10 mai 2010, sous la cote A-4 r) du 10.11.11;

4 S Procès-verbal adopté de la séance du comité de vérification tenue le 29 mars 2010, sous la cote A-4 s) du 10.11.11;

4 T Procès-verbal adopté de la séance du comité de vérification tenue le 12 mai 2010, sous la cote A-4 t) du 10.11.11;

4 U Procès-verbal adopté de la séance du comité de vérification tenue le 9 juin 2010, sous la cote A-4 u) du 10.11.11;

4 V Avis d'indexation et d'ajustement des contributions d'assurance pour l'année 2011, sous la cote A-4 v) du 10.11.11;

4 W Décret 893-2010 du 27 octobre 2010 concernant la nomination du vérificateur externe des livres et comptes de la SAAQ, sous la cote A□4 w) du 10.11.11.

Suivi

Dans un souci de développement durable, les membres du conseil demandent qu'à l'avenir une liste des procès-verbaux adoptés soit produite en lieu et place du dépôt de l'ensemble de ces procès-verbaux.

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente du conseil remercie les membres du conseil et les membres du comité de direction de la Société pour leur participation active à la séance de travail du matin portant sur la planification stratégique 2011-2015. Elle se réjouit de la belle collégialité qui a animé les discussions. Il est essentiel que les membres du conseil participent à cet exercice de planification et y apportent leur contribution. Elle remercie la présidente et chef de la direction de l'ouverture faite au conseil par la direction, de la qualité de l'information fournie et de l'encadrement proposé.

La présidente informe les membres du conseil qu'elle est sur le point de compléter le processus visant à rencontrer individuellement chacun des membres du conseil.

Suivi Elle mentionne que la composition des différents comités pour l'année 2011 sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion du comité de gouvernance et d'éthique et qu'une proposition sera déposée le 16 décembre 2010 pour l'approbation du conseil.

Suivi La présidente souligne le départ à la retraite de M. Claude Hallé, vice-président Satisfaction des clientèles. Elle demande au secrétaire de préparer pour sa signature une lettre de remerciement au nom des membres du conseil.

6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction informe les membres du conseil de sa lecture de l'environnement de la Société.

Environnement médiatique

La présidente et chef de la direction porte à l'attention des membres du conseil quatre dossiers qui ont fait l'objet d'une couverture médiatique au cours des dernières semaines soit : le recours logé par la firme Étiah, le jugement Holman-Price, le taux de réussite des examens dans les écoles de conduite et la volonté de la ville de Montréal d'imposer une taxe sur les véhicules en 2011.

La présidente et chef de la direction dresse un portrait sommaire de chacun de ces dossiers. Plus particulièrement en ce qui concerne le jugement Holman-Price, elle informe les membres du conseil que la Société évalue la possibilité d'aller en appel. Elle souligne qu'en raison de l'importance de préserver l'économie du régime, différentes pistes de solutions sont à l'étude dont celle de demander une modification à la *Loi sur l'assurance automobile*. Elle explique que cette modification aurait pour objet de maintenir la couverture d'assurance actuelle en clarifiant les dispositions législatives pertinentes. Les membres du conseil demandent d'obtenir lors de la prochaine séance du conseil un aperçu de l'impact financier de ce jugement advenant qu'aucune mesure ne soit prise.

Suivi

Environnement politique

La présidente et chef de la direction informe les membres du conseil que le ministère des Services gouvernementaux fusionnera bientôt avec le Conseil du Trésor.

La présidente et chef de la direction porte à l'attention des membres du conseil que le ministre des Transports, M. Sam Hamad, a mentionné qu'il souhaite étendre l'utilisation de radars et de caméras feu rouge sur tout le territoire du Québec.

La présidente et chef de la direction mentionne que le ministre des Transports, M. Sam Hamad, a visité le centre de services du Saguenay et a exprimé son intention de tous les visiter. Elle souligne qu'il a exprimé d'emblée sa satisfaction de la prestation de services à la population. Cette démarche du Ministre est un élément très mobilisant pour les employés.

La présidente et chef de la direction fait état des travaux en cours en ce qui concerne le projet de loi 71 modifiant le Code de la sécurité routière.

Gestion de l'entreprise

La présidente et chef de la direction mentionne qu'elle n'a rien de particulier à signaler en ce qui concerne les activités de la Société et leurs impacts sur les services à la clientèle.

La présidente et chef de la direction confirme qu'elle fera rapport sur son plan de relève de la haute direction lors de la prochaine séance du comité des ressources humaines et du service à la clientèle.

La présidente et chef de la direction informe les membres du conseil que le plan pour donner suite au projet de loi 100 a été déposé au Conseil du Trésor et que le dossier suit son cours.

La présidente et chef de la direction mentionne que la Société a fait appel à l'expertise de l'ENAP pour retenir les services d'un directeur de projet pour le chantier « étalonnage ». Elle précise que les travaux vont débuter au cours de la prochaine semaine. Elle mentionne qu'elle fera le point sur ce dossier aux membres du conseil au début de l'année 2011.

La présidente et chef de la direction mentionne qu'elle est en attente du rapport du coroner sur les entreprises de déneigement et du rapport du vérificateur général sur le taux des hypothèses actuarielles pour l'actualisation du passif. Le dépôt du dernier rapport est attendu au début de l'année 2011.

7. RAPPORT DES COMITÉS

7 A Rapport du comité actif / passif (séances du 22 septembre 2010 et du 6 octobre 2010)

Le président du comité actif / passif informe les membres du conseil des points discutés lors des séances régulières tenues à Montréal le 22 septembre 2010 et le 6 octobre 2010. Il dépose, en liasse, au présent procès-verbal les ordres du jour de ces séances, sous la cote A□7 a) du 10.11.11.

7 B Rapport du comité des ressources humaines et du service à la clientèle (séance du 7 octobre 2010)

En l'absence de la présidente du comité des ressources humaines et du service à la clientèle, M. Alain Albert informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance régulière tenue à Montréal le 7 octobre 2010. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-7 b) du 10.11.11.

7 C Rapport du comité de vérification (séance du 13 octobre 2010)

Le président du comité de vérification informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance régulière tenue à Québec le 13 octobre 2010. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A□7 c) du 10.11.11.

Le président du comité de vérification informe les membres du conseil que, depuis le mois d'octobre 2010, la charge de travail de Mme Lyne Bouchard ne lui permet plus d'agir comme membre du comité de vérification et il la remercie de sa participation aux travaux du comité.

7 D Rapport du comité de gouvernance et d'éthique (séance du 3 novembre 2010)

La présidente du comité de gouvernance et d'éthique informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance régulière tenue à Québec le 3 novembre 2010. Elle dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-7 d 1) du 10.11.11.

Suivi

La présidente du comité de gouvernance et d'éthique informe les membres du conseil qu'une nouvelle capsule d'information portant sur l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels sera déposée lors de la prochaine séance du conseil.

- **Formulaire d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et des comités : recommandation**

Suivi

Pour information et en vue d'une décision lors de la prochaine séance du conseil, la présidente du comité de gouvernance et d'éthique dépose au présent procès-verbal, les documents suivants :

- Un document intitulé « Suggestion d'ajouts d'éléments d'évaluation au formulaire d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration », sous la cote A -7 d 2) du 10.11.11;
- Un projet de nouveau formulaire d'évaluation du fonctionnement et de l'efficacité du conseil d'administration et de ses comités, sous la cote A 7 d 3) du 10.11.11.

Suivi

Dans un souci de développement durable, les membres du conseil échangent sur les moyens à prendre pour réduire l'utilisation du papier. Ils demandent au comité de gouvernance et d'éthique de réévaluer l'usage exclusif du support papier pour transmettre l'information aux membres du conseil d'administration.

7 E Rapport du comité des technologies de l'information

En l'absence du président du comité des technologies de l'information, Mme Anne-Marie Croteau présente le rapport du comité des technologies de l'information.

- séance conjointe avec le comité des ressources humaines et du service à la clientèle du 19 octobre 2010

Mme Croteau informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance conjointe avec le comité des ressources humaines et du service à la clientèle tenue à Montréal le 19 octobre 2010. Elle dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-7 e 1) du 10.11.11.

- séance spéciale du 21 octobre 2010

Mme Croteau informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance spéciale tenue à Montréal le 21 octobre 2010. Elle dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-7 e 2) du 10.11.11.

- séance du 8 novembre 2010

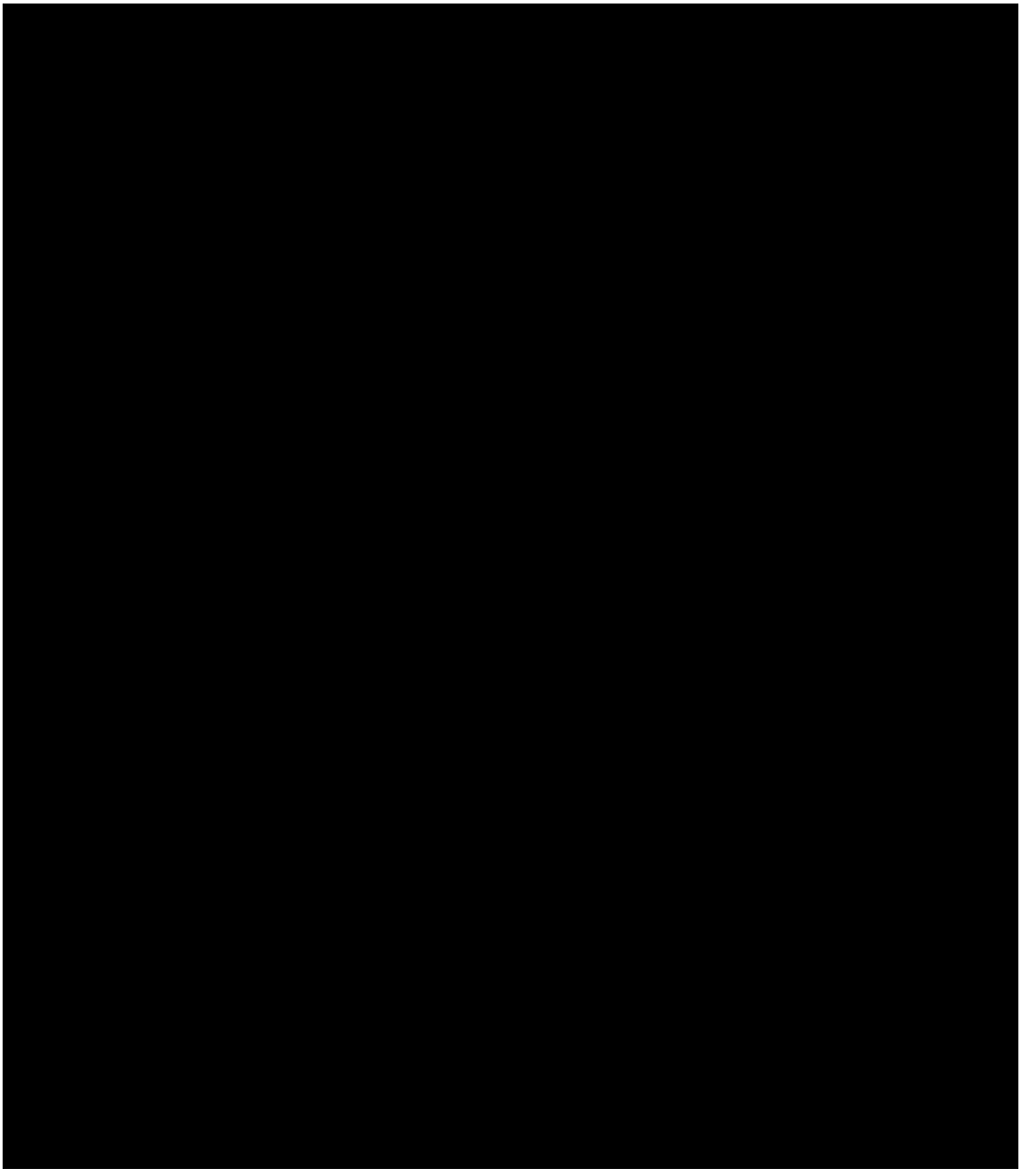
Mme Croteau informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance régulière tenue à Montréal le 8 novembre 2010. Elle dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-7 e 3) du 10.11.11.

La présidente du conseil dépose, en liasse, sous la cote A-7 e 4) du 10.11.11, des documents portant sur une initiative gouvernementale concernant la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics.

Le vice-président aux technologies de l'information et le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances se joignent aux membres du conseil pour l'étude de ce point à l'ordre du jour. Le vice-président aux technologies de l'information passe en revue les documents. Les membres échangent sur les enjeux reliés à la gestion des ressources informationnelles et les vice-présidents répondent aux questions des membres. Les membres du conseil demandent à la présidente et chef de la direction de faire des démarches auprès du cabinet du ministre des Transports pour le sensibiliser aux enjeux de ce dossier.

Suivi

8.



[redacted]

9. SUIVI FINANCIER AU 30 SEPTEMBRE 2010

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances dépose au présent procès-verbal, sous leur cote respective, les documents suivants :

- Résultats financiers trimestriels non vérifiés du FAAQ au 30 septembre 2010, sous la cote A□9 a) du 10.11.11;
- Résultats financiers trimestriels non vérifiés de la SAAQ au 30 septembre 2010, sous la cote A-9 b) du 10.11.11.

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances porte à l'attention des membres du conseil les faits saillants des résultats financiers trimestriels au 30 septembre 2010 respectivement du Fonds d'assurance automobile du Québec et de la Société de l'assurance automobile du Québec.

10. AGRANDISSEMENT DU SIÈGE SOCIAL – ÉTAT DE SITUATION

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-10 du 10.11.11, le rapport de suivi du projet d'agrandissement du siège social. Il fait une présentation de l'état d'avancement des travaux et répond aux questions des membres du conseil.

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances souligne que l'échéancier global et le budget sont maintenus.

Les membres du conseil félicitent le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances et son équipe.

M. Alain Albert quitte la séance à 16 h.

11. APPEL D'OFFRES

Le vice-président aux technologies de l'information se joint aux membres du conseil d'administration pour ce point à l'ordre du jour.

11 A Autoriser le recours à l'externe pour des travaux reliés aux changements technologiques (Gestion du changement et architecture)

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-11 a) du 10.11.11, une note visant à obtenir l'autorisation de recourir à des services professionnels externes concernant des travaux reliés aux changements technologiques (Gestion du changement et architecture).

Le vice-président aux technologies de l'information explique les raisons pour lesquelles il souhaite avoir recours à des ressources externes. Il précise qu'afin d'assurer une gestion du changement uniforme visant à minimiser l'impact chez les vice-présidences clientes, un regroupement de ces travaux est planifié à l'intérieur d'un seul appel d'offres.

Le vice-président aux technologies de l'information mentionne qu'un contrat similaire de services professionnels d'une valeur de 1,3 M$ a été octroyé en février 2008. Il précise que ce contrat d'une durée de trois ans se terminera le 10 avril 2011.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

ATTENDU QUE les membres du comité des technologies de l'information recommandent l'adoption de la présente résolution.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la publication d'un appel d'offres afin de recourir aux services professionnels externes pour la réalisation de travaux reliés aux changements technologiques;

QUE le conseil d'administration autorise la dépense globale à être engagée qui est estimée à 1,37 M$ pour une période de trois ans.

Résolution AR-2649 du 10.11.11

11 B Acquisition des services d'un fournisseur externe pour les travaux « Conversion [redacted] des applications de l'accès au réseau routier »

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-11 b) du 10.11.11, une note visant à obtenir l'autorisation de recourir à des services professionnels externes pour les travaux « Conversion [redacted] des applications de l'accès au réseau routier ».

Le vice-président aux technologies de l'information explique qu'afin d'assurer la continuité des opérations de l'accès au réseau routier, la Vice-présidence aux technologies de l'information doit convertir les applications [redacted] selon les standards du nouvel [redacted] Il souligne que la Vice-présidence aux technologies de l'information ne dispose pas de ressources internes suffisantes pour assurer le développement du projet.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

ATTENDU QUE les membres du comité des technologies de l'information recommandent l'adoption de la présente résolution.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la publication d'un appel d'offres afin de recourir aux services professionnels externes pour la réalisation de travaux de conversion [redacted] des applications de l'accès au réseau routier.

QUE le conseil d'administration autorise la dépense globale à être engagée qui est estimée à 5,7 M$ couvrant la période de 2011 à 2013.

Résolution AR-2650 du 10.11.11

11 C Acquisition des services d'un fournisseur externe pour des services d'appui en gestion de projets et en évolution des pratiques de développement en technologies de l'information

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-11 c) du 10.11.11, une note visant à obtenir l'autorisation de recourir aux services d'un fournisseur externe pour des services d'appui en gestion de projets et en évolution des pratiques de développement en technologies de l'information.

Le vice-président aux technologies de l'information explique que la charge de travail de même que la rareté des ressources internes en gestion de projets et en évolution des pratiques de développement sont les raisons justifiant cette demande.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

ATTENDU QUE les membres du comité des technologies de l'information recommandent l'adoption de la présente résolution.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la publication d'un appel d'offres afin de recourir aux services professionnels externes pour la réalisation de travaux d'appui en gestion de projets et en évolution des pratiques de développement en technologies de l'information.

QUE le conseil d'administration autorise la dépense globale à être engagée qui est estimée à 2 M$ couvrant la période de 2011 à 2013.

Résolution AR-2651 du 10.11.11

12. MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

La présidente du comité de gouvernance et d'éthique dépose, au présent procès-verbal, sous leur côte respective, les documents suivants :

1. Une note ayant trait à la modification du Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec et à la modification du Règlement sur les délégations de pouvoirs de la Société de l'assurance automobile du Québec, sous la cote A-12 du 10.11.11.
2. Un projet de règlement modifiant le Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec, sous la cote AR-2652 du 10.11.11.
3. Un projet de règlement modifiant le Règlement sur les délégations de pouvoirs de la Société de l'assurance automobile du Québec, sous la cote AR-2653 du 10.11.11.

La présidente du comité de gouvernance et d'éthique explique les propositions de modifications aux deux règlements de régie interne de la Société.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

ATTENDU QUE les membres du comité de gouvernance et d'éthique recommandent l'adoption de la présente résolution.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve le Règlement modifiant le Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec déposé sous la cote AR-2652 du 10.11.11.

Résolution AR-2652 du 10.11.11

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

ATTENDU QUE les membres du comité de gouvernance et d'éthique recommandent l'adoption de la présente résolution.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve le Règlement modifiant le Règlement sur les délégations de pouvoirs de la Société de l'assurance automobile du Québec déposé sous la cote AR-2653 du 10.11.11.

Résolution AR-2653 du 10.11.11

13. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

14. PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL

La prochaine réunion se tiendra à Québec, le jeudi 16 décembre 2010 à 8 h.

15. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil se réunissent brièvement à huis clos avant de conclure la séance.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 16 H 35.

Présidente	**Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

[redacted]

[redacted]

Procès-verbal de la séance nº 348
Tenue à Québec, salle du conseil,
333, boul. Jean-Lesage, Tour Nord, 6e étage
Le jeudi 16 décembre 2010 à 8 h

Adopté le jeudi 27 janvier 2011

SONT PRÉSENTS :

Mme Marie-Anne Tawil, présidente du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
M. André Caron, membre
Mme Ida Crasto, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Adrien Desautels, membre
Mme Céline Garneau, membre
M André Gauthier, membre
M. André Lesage, membre
Mme Hélène Racine, membre
Me Marie Carole Tétreault, membre

Me Claude Gélinas, secrétaire
Me Gisèle Gauthier, secrétaire adjointe

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président et directeur général Fonds d'assurance
Mme Célyne Girard, vice-présidente et directrice générale Accès au réseau routier
M. André Legault, vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances
M. Michel Léveillé, vice-président aux technologies de l'information
Mme Johanne St-Cyr, vice-présidente à la sécurité routière
Mme Marie-Josée Fournier, chef du Service de la gestion budgétaire
Mme Josée Genois, Direction de l'actuariat

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté.

2. PROCÈS-VERBAL ANTÉRIEUR ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 11 novembre 2010

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance tenue le 11 novembre 2010 est adopté avec les modifications suivantes :

- Au point 6, remplacer la deuxième phrase dans le troisième paragraphe par la suivante : « Plus particulièrement en ce qui concerne le jugement Holman-Price, elle informe les membres du conseil que la Société évalue la possibilité d'aller en appel. »
- Au point 6, supprimer le neuvième paragraphe.

2 B Tableau de bord des suivis à apporter aux séances du conseil d'administration (mise à jour : 11 novembre 2010)

Les membres du conseil procèdent à l'analyse des points inscrits au tableau de bord des suivis des séances du conseil.

3. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont distribués et déposés lors de la séance sous leur cote respective :

3 A Demandes de documents administratifs – 29 octobre au 2 décembre 2010, sous la cote A-3 a) du 10.12.16;
3 B Capsule d'information sur la protection des renseignements, sous la cote A-3 b) du 10.12.16;
3 C Liste des procès-verbaux adoptés des séances des comités du conseil d'administration, sous la cote A-3 c) du 10.12.16;
3 D Lettre de remerciements à M. Claude Hallé, sous la cote A-3 d) du 10.12.16;
3 E Lettres sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics, sous la cote A-3 e) du 10.12.16;
3 F Document de présentation au ministre, sous la cote A-3 f) du 10.12.16.

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente du conseil remercie la présidente et chef de la direction pour la visite du chantier de construction de l'agrandissement du siège social.

La présidente du conseil exprime sa satisfaction à l'égard de la rencontre qui a eu lieu la veille entre les membres du conseil d'administration et le ministre des Transports, M. Sam Hamad. Elle souligne la générosité dont le ministre a fait preuve tant par sa grande disponibilité que par ses commentaires. Elle propose de lui transmettre une lettre de remerciements. Les membres du conseil agréent à cette suggestion.

Suivi

La présidente du conseil dépose, sous la cote A-4 du 10.12.16, un document intitulé « Bilan des réalisations du conseil d'administration ». Elle fait, par la suite, une présentation de ce bilan. Elle mentionne qu'une nouvelle version de la présentation qui explicitera davantage le volet « service à la clientèle » leur sera transmise dans les prochains jours. Les membres échangent sur les principaux enjeux et défis. À ce sujet, Mme Anne-Marie Croteau suggère la lecture d'un article publié dans le *MIS Quarterly Executive.* Les membres du conseil demandent au secrétaire de leur transmettre une copie de cet article.

Suivi

La présidente du conseil profite de l'occasion pour remercier les membres du conseil d'administration pour leur dévouement et leur grande disponibilité. Elle mentionne que les résultats obtenus dans les différents dossiers témoignent d'un beau travail d'équipe. Elle souligne également le travail accompli par l'équipe de la haute direction et les remercie pour leur l'appui.

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction informe les membres du conseil de sa lecture de l'environnement de la Société.

Environnement médiatique

La présidente et chef de la direction fait part aux membres des derniers développements dans le dossier « Moto ». Elle mentionne qu'une rencontre est prévue au cours de la semaine.

Environnement politique

La présidente et chef de la direction porte à l'attention des membres trois dossiers, soit le dossier de la taxe sur les véhicules de la Ville de Montréal, le projet de loi 71 et le projet de loi 133.

La vice-présidente et directrice générale Accès au réseau routier, et la vice-présidente à la sécurité routière se joignent aux membres du conseil.

La vice-présidente et directrice générale Accès au réseau routier, fait état des échanges en cours avec la Ville de Montréal pour la mise en œuvre de la taxe sur les véhicules et répond aux questions des membres du conseil.

La vice-présidente à la sécurité routière informe les membres du conseil que le projet de loi 71 a été sanctionné le 10 décembre dernier. Elle dresse un portrait sommaire des mesures contenues à ce projet de loi. Plus particulièrement, elle souligne la modification apportée à la Loi sur l'assurance automobile. La présidente et chef de la direction remercie Mme St-Cyr et l'équipe qui a collaboré à ce projet de loi.

La présidente et chef de la direction informe les membres du dépôt le 8 décembre dernier du projet de loi 133 qui concerne la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics.

Le vice-président aux technologies de l'information se joint aux membres du conseil. Il dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-5 du 10.12.16 un tableau synthèse intitulé « Projet de loi 133 – Gouvernance et gestion des ressources informationnelles des organismes publics ». Il passe en revue le tableau et répond aux questions des membres du conseil.

Gestion de l'entreprise

La présidente et chef de la direction mentionne qu'elle n'a rien de particulier à signaler en ce qui concerne les activités de la Société et leurs impacts sur le service à la clientèle.

La présidente et chef de la direction informe les membres du conseil qu'une rencontre avec le cabinet du ministre est prévue concernant Contrôle routier Québec.

La présidente et chef de la direction souligne que les travaux reliés à l'élaboration du plan stratégique avancent bien. Elle mentionne qu'outre le bien livrable, cet exercice favorise une consolidation de l'équipe de direction.

La présidente et chef de la direction mentionne qu'elle poursuivra sa discussion avec les membres du comité des ressources humaines et du service à la clientèle sur le plan de relève lors de la prochaine réunion en janvier.

Suivi

La présidente et chef de la direction fait part aux membres des derniers développements concernant le rapport du coroner sur le déneigement. Plus particulièrement, elle souligne les différentes mesures qui seront mises en place, dont les campagnes publicitaires sur les piétons et le déneigement. Les membres du conseil demandent de tenir compte des personnes qui circulent à vélo dans la stratégie de communication de 2011.

La présidente et chef de la direction mentionne que le plan déposé pour donner suite à la Loi 100 est toujours à l'étude au Secrétariat du Conseil du Trésor.

Suivi

La présidente et chef de la direction informe les membres que la Société est en attente d'un jugement sur la requête en irrecevabilité déposée dans le dossier

Étiah. Les membres du conseil demandent de recevoir copie du jugement lorsqu'il sera disponible.

6. RAPPORT DES COMITÉS

6 A Rapport du comité actif / passif (séances du 17 novembre 2010 et du 7 décembre 2010)

Le président du comité actif / passif informe les membres du conseil des points discutés lors des séances conjointes avec le comité de vérification tenues à Montréal les 17 novembre 2010 et 7 décembre 2010. Il dépose, en liasse, au présent procès-verbal les ordres du jour de ces séances, sous la cote A□6 a) du 10.12.16.

6 B Rapport du comité des technologies de l'information (séance du 9 décembre 2010)

Le président du comité des technologies de l'information informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance conjointe avec le comité de vérification tenue à Montréal le 9 décembre 2010. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 b) du 10.12.16.

6 C Rapport du comité de vérification (séance du 9 décembre 2010)

Le président du comité de vérification informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance régulière tenue à Montréal le 9 décembre 2010. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A□6 c) du 10.12.16.

6 D Rapport du comité de gouvernance et d'éthique (séance du 15 décembre 2010)

La présidente du comité de gouvernance et d'éthique informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance régulière tenue à Québec le 15 décembre 2010. Elle dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 d) du 10.12.16.

Suivi

Les membres du conseil demandent au secrétaire de leur transmettre l'Aide-mémoire pour la prise en compte des principes de développement durable et le Tableau synthèse de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

7. PLAN D'INVESTISSEMENT 2011

Le vice-président aux technologies de l'information se joint aux membres du conseil d'administration pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances se joint aux membres du conseil d'administration pour les points 7, 8 et 9 à l'ordre du jour.

Les vice-présidents déposent au présent procès-verbal, sous leur cote respective, les documents suivants :

- Une note portant sur le plan d'investissement 2011, sous la cote AR-2654 a) du 10.12.16;
- Une présentation intitulée « Sélection des investissements 2011 », sous la cote AR-2654 b) du 10.12.16;
- Une liste des projets d'investissement 2011, sous la cote AR-2654 c) du 10.12.16;
- Un plan pluriannuel des investissements 2011 – Version préliminaire, sous la cote AR-2654 d) du 10.12.16.

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances présente les projets d'investissement relatifs aux postes et aires de contrôle routier et les investissements administratifs. Le vice-président aux technologies de l'information présente les investissements technologiques en procédant par domaine d'affaires. Ces présentations visent à obtenir l'approbation des membres du conseil d'administration pour la programmation annuelle des projets d'investissement et la confirmation des budgets des projets de 2 M$ et plus ainsi que la modification de certains budgets de projets.

Le plan d'investissement 2011 a fait l'objet d'une présentation distincte lors d'une réunion conjointe du comité des technologies de l'information et du comité de vérification le 9 décembre 2010.

Les membres de ces deux comités ont convenu qu'en raison des travaux requis pour bien évaluer l'impact des mesures requises pour l'implantation des dispositions du projet de loi 71 modifiant le Code de la sécurité routière et la Loi sur l'assurance automobile, adopté il y a quelques jours par l'Assemblée nationale du Québec, la direction devra présenter en janvier 2011 une programmation ajustée des projets d'investissements pour l'approbation des nouveaux projets pour la Vice-présidence à la sécurité routière et la Vice-présidence et direction générale Accès au réseau routier.

Sous réserve de cet ajustement, ils recommandent néanmoins au conseil d'administration d'adopter le budget directeur du plan d'investissement 2011 de 62,8 $ et la programmation annuelle de 65,8 M$, incluant une surprogrammation de 3 M$.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

IL EST DÉCIDÉ :

- Spécifiquement pour les projets de 2 M$ et plus :

- d'autoriser le budget du nouveau projet de construction d'un poste de contrôle routier à Saint-Sulpice (73716) ainsi que la confirmation de ce budget;
- d'autoriser le budget du nouveau projet administratif pour l'aménagement des espaces de la tour Est (75705) ainsi que la confirmation de ce budget.

➢ D'approuver les modifications de budget :

- Table québécoise de la sécurité routière (71433) de 8,7 M$ à 10,7 M$ (ajout de 2,0 M$ au budget confirmé);
- Évolution de la pièce permis de conduire et des services RAMQ (73508) de 4,5 M$ à 2,3 M$ (baisse de 2,2 M$ du budget provisoire).

➢ D'approuver une programmation annuelle de 65,8 M$ incluant une surprogrammation de 3,0 M$ (2,7 M$ pour les projets en technologies de l'information et 0,3 M$ pour les projets administratifs), qui est composée des éléments suivants :

- pour les vice-présidences de la Sécurité routière et de l'Accès au réseau routier :
  - la poursuite des projets en cours;
  - une enveloppe provisoire de 2,6 M$ pour les nouveaux projets, incluant les travaux requis pour l'implantation de la loi 71. Le détail de la programmation des nouveaux projets et le budget afférent seront présentés pour approbation en janvier 2011.
- pour les autres vice-présidences :
  - la poursuite des projets en cours et les nouveaux projets présentés.

➢ D'approuver le budget directeur du Plan d'investissement 2011 de 62,8 M$.

Résolution AR-2654 du 10.12.16

Mme Ida Crasto quitte la séance à 12 h 30.

8. BUDGET 2011

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances dépose au présent procès-verbal, sous leur cote respective, les documents suivants :

- Une note portant sur le « Budget 2011 », sous la cote A-8 du 10.12.16;
- Un document présentant les prévisions budgétaires pour l'année 2011, sous la cote AR-2655 du 10.12.16.

La chef du Service de la gestion budgétaire se joint aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances mentionne que l'exercice budgétaire 2011 fut effectué dans un contexte de restriction budgétaire. Il rappelle aux membres qu'à la suite du dépôt de la Loi 100, la Société a déposé au gouvernement des politiques de réduction des dépenses qui sont actuellement à l'étude au Secrétariat du Conseil du Trésor. Il souligne que le présent budget respecte en tous points ces politiques. Il passe en revue, par la suite, le document présentant les prévisions budgétaires pour l'année 2011. Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'approuver les prévisions budgétaires proposées par la direction.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes pour le Fonds d'assurance et la Société pour l'année 2011 :

1. Pour le Fonds d'assurance, des produits de 1 604,8 M$ et des charges de 1 409,0 M$ pour un excédent prévu de 195,8 M$;

2. Pour la Société, des produits de 253,2 M$ et des charges de 253,2 M$;

3. Le budget d'immobilisation du Fonds d'assurance de 12,8 M$;

4. Le budget d'immobilisation de la Société de 49,3 M$.

Résolution AR□2655 du 10.12.16

9. CONTRIBUTION D'ASSURANCE

- **Permis restreint**
- **Permis moto 3 roues**

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances dépose au présent procès-verbal, sous leur cote respective, les documents d'information suivants :

- Un sommaire exécutif portant sur les contributions d'assurance pour un permis restreint aux fins du travail (PDI) et pour la classe 6E autorisant la conduite d'une motocyclette à 3 roues, sous la cote A□9 a) du 10.12.16;
- Une note portant sur les contributions d'assurance pour un permis restreint aux fins du travail (PDI) et pour la classe 6E autorisant la conduite d'une motocyclette à 3 roues, sous la cote A-9 b) du 10.12.16;

- Un document intitulé « Rapport sur la tarification d'assurance en 2010 du permis restreint autorisant la conduite d'un véhicule routier dans l'exécution du principal travail », sous la cote A-9 c) du 10.12.16;
- Un tableau synthèse intitulé « Permis restreint et permis classe 6E », sous la cote A-9 d) du 10.12.16.

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances mentionne que le Règlement sur les contributions d'assurance doit être modifié pour déterminer les contributions exigibles pour un permis restreint aux fins de travail et pour une classe 6E autorisant la conduite d'une motocyclette à 3 roues. Il explique que l'avis d'un conseil d'experts est requis pour modifier le Règlement sur les contributions d'assurance sauf s'il s'agit d'un ajustement de concordance. Il souligne que dans le cas actuel, il s'agit d'un ajustement de concordance avec le Règlement sur les permis. Il mentionne que le Règlement sur les contributions d'assurance sera modifié pour exiger le même montant pour le permis restreint aux fins du travail que celui du permis restreint alcool et pour exiger le même montant que les classes 6A, 6B ou 6C autorisant la conduite d'une motocyclette pour la contribution d'assurance pour une classe 6E.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

ATTENDU QU'il s'agit d'un ajustement de concordance avec le Règlement sur les permis conformément au deuxième alinéa de l'article 17.6 de la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la modification du Règlement sur les contributions d'assurance pour exiger une contribution d'assurance pour le permis restreint aux fins du travail et pour la classe 6E.

Résolution AR-2656 du 10.12.16

10. RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES CONTRIBUTIONS D'ASSURANCE (REMPLACEMENT DE L'ANNEXE 1 RELATIVE AUX MOTOCYCLETTES À RISQUE)

Le vice-président aux affaires juridiques et secrétaire général dépose au présent procès-verbal, sous leur cote respective, les documents suivants :

- Note explicative aux membres du conseil d'administration, sous la cote AR 2657 a) du 10.12.16;
- Règlement modifiant le Règlement sur les contributions d'assurance et avis, versions française et anglaise, en liasse, sous la cote AR-2657 b) du 10.12.16;

- Critères d'identification des motocyclettes à risque élevé, sous la cote AR 2657 c) du 10.12.16.

Le vice-président aux affaires juridiques et secrétaire général rappelle aux membres du conseil que le 1er novembre 2006, le conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec a adopté le Règlement sur les contributions d'assurance en vertu de l'article 151.1 de la Loi sur l'assurance automobile (L.R.Q., c. A-25). Il explique que ce règlement vise notamment à établir des contributions d'assurance spécifiques aux motocyclettes identifiées comme étant à risque élevé. Une liste de ce type de motocyclettes est annexée à ce règlement. Il mentionne qu'une mise à jour de cette liste peut s'avérer nécessaire, notamment en raison des informations que la Société obtient du Bureau d'assurance du Canada concernant les nouveaux modèles qui arrivent sur le marché canadien en cours d'année.

Le vice-président aux affaires juridiques et secrétaire général informe les membres qu'une nouvelle mise à jour de cette liste est requise afin d'y ajouter 28 modèles de motocyclettes de marques Aprilia, BMW, Buell, Ducati, Honda, Kawasaki, KTM, MV Agusta, Suzuki, Triumph et Yamaha.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le projet de Règlement modifiant le Règlement sur les contributions d'assurance, dans ses versions française et anglaise, déposé au présent procès-verbal sous la cote AR-2657 b) du 10.12.16, soit adopté et publié à la Gazette officielle du Québec.

Résolution AR-2657 du 10.12.16

11. ENTENTE SUR LE COÛT DES SERVICES DE SANTÉ

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances se joint aux membres du conseil pour les points 11 et 12 à l'ordre du jour. Le vice-président et directeur général Fonds d'assurance et Mme Josée Genois, actuaire, se joignent également aux membres du conseil d'administration pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président et directeur général Fonds d'assurance dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-11 du 10.12.16, une note visant à obtenir l'approbation d'une entente sur le coût des services de santé.

Le vice-président et directeur général Fonds d'assurance informe les membres du conseil que la Société rembourse annuellement le coût des services de santé

résultant des accidents de la route, assumé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) via le Fonds consolidé du revenu. Il souligne qu'en 1999, une nouvelle disposition a été introduite dans la Loi sur l'assurance automobile pour prévoir que le coût des services de santé était de 88,7 M$ pour l'année 1999. Il mentionne que cette disposition prévoyait également que pour les années financières subséquentes le montant serait déterminé par entente et qu'en l'absence d'entente, le coût des services de santé serait de 88,7 M$. Il porte à l'attention des membres du conseil que ce montant a été effectivement payé depuis le début des années 2000.

Le vice-président et directeur général Fonds d'assurance mentionne que le Vérificateur général a demandé qu'une mise à jour du coût des services de santé soit faite afin que le passif soit basé sur des données plus récentes. Il informe les membres du conseil que les travaux débutés avec le MSSS et la RAMQ à la fin de l'année 2009 ont permis d'arriver à un accord.

Les membres du conseil félicitent l'équipe qui a collaboré sur ce dossier.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la présidente et chef de la direction à signer une entente avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, la Régie de l'assurance maladie du Québec et le ministère des Finances qui prévoit :

- Le paiement d'un montant préliminaire de 113 M$ basé sur l'exercice financier gouvernemental 2010-2011;
- Que le montant final à l'égard de l'exercice 2010-2011 soit établi au plus tard le 29 février 2012;
- Que la même approche soit appliquée pour les exercices financiers gouvernementaux suivants;
- Les modalités par lesquelles les parties conviendront d'une somme provisoire représentant le coût annuel des services de santé occasionnés par les accidents d'automobile ainsi que des travaux à réaliser pour déterminer cette somme de façon définitive.

Résolution AR-2658 du 10.12.16

Les membres du conseil d'administration remercient l'équipe de la direction qui a travaillé à la conclusion de cette entente.

Monsieur André Lesage quitte la séance à 14 h.

12. AGRANDISSEMENT DU SIÈGE SOCIAL – ÉTAT DE SITUATION

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-12 du 10.12.16, le rapport de suivi du projet d'agrandissement du siège social.

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances souligne que l'échéancier global et le budget sont maintenus. Il souligne qu'en ce qui concerne la gestion des risques, les risques résiduels sont faibles.

Suivi

Les membres du conseil demandent pour l'avenir un rapport succinct concernant le budget, l'échéancier et les risques qui posent problème, le cas échéant.

13. AJOUT DE CAPACITÉ DE TRAITEMENT À L'ORDINATEUR CENTRAL

Le vice-président aux technologies de l'information se joint aux membres du conseil d'administration pour les points 13, 14 et 15 à l'ordre du jour.

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous leur cote respective, les documents d'information suivants :

- Une note visant à obtenir l'autorisation d'ajouter de la capacité de traitement à l'ordinateur central, sous la cote A-13 a) du 10.12.16;
- Une présentation intitulée « Ajout de capacité de traitement à l'ordinateur central », sous la cote A-13 b) du 10.12.16.

Le vice-président aux technologies de l'information mentionne que l'ordinateur central est au cœur des opérations de la Société. Il souligne que [redacted] Il explique que les principaux facteurs de croissance seront la croissance continue du volume d'affaires lié à l'Accès au réseau routier, la mise en ligne sur Internet de services destinés aux entreprises et la mise en place de nouveaux examens pour l'obtention du permis de conduire. Il porte à l'attention des membres du conseil les scénarios 1 et 2 proposés.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

ATTENDU QUE les membres du comité des technologies de l'information recommandent l'adoption de la présente résolution;

ATTENDU QUE la dépense projetée a été prévue dans les demandes budgétaires 2011.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise le rehaussement de l'ordinateur central en 2011 selon le scénario 2 pour une dépense totale de 1,3 M$.

Résolution AR-2659 du 10.12.16

Mme Hélène Racine quitte la séance à 14 h 10.

14. LOCATION DES LOGICIELS IBM

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote AR-2660 du 10.12.16, une note visant à obtenir l'autorisation de louer des logiciels IBM.

Le vice-président aux technologies de l'information informe les membres du conseil que la Société dispose d'un portefeuille de plus de 15 logiciels IBM sur son ordinateur central. Il explique que tous ces logiciels sont indispensables au bon fonctionnement de l'ordinateur central. Il précise que la compagnie IBM est fournisseur unique de ces logiciels pour lesquels la Société n'a pas de solution de remplacement à court et à moyen terme. Il précise que la dépense pour les logiciels IBM est évaluée à 2,1 M$ en 2011.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

ATTENDU QUE les membres du comité des technologies de l'information recommandent l'adoption de la présente résolution;

ATTENDU QUE la dépense projetée a été prévue dans les demandes budgétaires 2011.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la dépense globale à être engagée qui est estimée à 2,1 M$ couvrant la période du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011.

Résolution AR-2660 du 10.12.16

15. MODIFICATION DE BUDGET DU PROJET 71433 – TABLE QUÉBÉCOISE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-15 du 10.12.16, une présentation intitulée « Projet – Table québécoise sur la sécurité routière (Loi 42) ».

Le vice-président aux technologies de l'information passe en revue les principaux faits saillants de la présentation et répond aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

ATTENDU QUE les membres du comité des technologies de l'information recommandent l'adoption de la présente résolution;

ATTENDU QUE la dépense projetée a été prévue dans les demandes budgétaires 2011.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la modification du budget confirmé du projet « Table québécoise sur la sécurité routière » de 8,64 M$ à 10,67 M$.

QUE le conseil d'administration autorise l'augmentation de 0,66 M$ du budget 2010 du projet.

Résolution AR-2661 du 10.12.16

16. MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ ET DU FONDS D'ASSURANCE

Le vice-président aux affaires juridiques et secrétaire général dépose, au présent procès-verbal, sous leur côte respective, les documents suivants :

1. Une note ayant trait à la modification du Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec, sous la cote A-16 du 10.12.16.
2. Un projet de Règlement modifiant le Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec, sous la cote AR-2662 du 10.12.16.

Le vice-président aux affaires juridiques et secrétaire général explique les propositions de modifications au règlement de régie interne de la Société.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

ATTENDU QUE les membres du comité de gouvernance et d'éthique recommandent l'adoption de la présente résolution;

ATTENDU QUE les membres du comité de vérification recommandent l'adoption de la présente résolution.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve le Règlement modifiant le Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec déposé sous la cote AR-2662 du 10.12.16.

Résolution AR-2662 du 10.12.16

17. DOSSIERS GOUVERNANCE

- **Formulaire d'évaluation de l'efficacité du conseil d'administration et des comités**

La présidente du comité de gouvernance et d'éthique dépose au présent procès-verbal, sous la cote AR-2663 du 10.12.16, le formulaire « Évaluation du fonctionnement et de l'efficacité du conseil d'administration et de ses comités ».

La présidente du comité de gouvernance et d'éthique mentionne qu'il s'agit d'une nouvelle version du formulaire qui tient compte des commentaires recueillis lors de la dernière séance du conseil.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

ATTENDU QUE les membres du comité de gouvernance et d'éthique recommandent l'adoption de la présente résolution.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve le Formulaire d'évaluation de l'efficacité du conseil d'administration et des comités déposé sous la cote AR-2663 du 10.12.16.

Résolution AR-2663 du 10.12.16

- **Composition des comités du conseil d'administration pour 2011**

La présidente du conseil fait part aux membres du conseil de sa réflexion et des travaux effectués relativement à la composition des comités du conseil d'administration pour 2011. Elle propose de laisser les comités tels qu'ils sont formés avec l'ajout de quelques personnes comme suit :

- ajouter une personne soit Mme Céline Garneau au comité de vérification;
- ajouter une personne soit M. André Lesage au comité actif / passif.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

IL EST DÉCIDÉ :

QUE, tel qu'il est prévu au Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec, la composition des comités du conseil d'administration pour l'année 2011, soit la suivante :

Gouvernance et éthique :	Marie Carole Tétreault, présidente Alain Albert André Caron Marie-Anne Tawil
Vérification	André Lesage, président Hélène Racine Céline Garneau Marie-Anne Tawil
Ressources humaines et Service à la clientèle	Céline Garneau, présidente Alain Albert Yvan Bordeleau Marie-Anne Tawil Marie Carole Tétreault
Technologies de l'information	André Gauthier, président Lyne Bouchard Ida Crasto Anne-Marie Croteau Marie-Anne Tawil
Actif / passif	Adrien Desautels, président Brigitte Corbeil André Lesage Marie-Anne Tawil

Résolution AR-2664 du 10.12.16

18. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

19. PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL

Suivi

La présidente du conseil demande au secrétaire de prendre contact avec chaque président de comité afin de transmettre un calendrier complet aux membres du conseil avant les fêtes.

La prochaine réunion se tiendra à Montréal, le jeudi 27 janvier 2011 à 8 h.

20. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil se réunissent brièvement à huis clos avant de conclure la séance.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 15 H 30.

Présidente	**Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

Procès-verbal de la séance nº 349
Tenue à Montréal, Salle du conseil,
800, Tour de la Place Victoria, 31e étage
Le jeudi 27 janvier 2011 à 8 h

Adopté le jeudi 31 mars 2011

SONT PRÉSENTS :

Mme Marie-Anne Tawil, présidente du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Alain Albert, membre
Mme Lyne Bouchard, membre
M. André Caron, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Ida Crasto, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Adrien Desautels, membre
Mme Céline Garneau, membre
M. André Gauthier, membre
Mme Hélène Racine, membre
Mme Marie Carole Tétreault, membre

Me Claude Gélinas, secrétaire
Me Gisèle Gauthier, secrétaire adjointe

INVITÉS :

M. André Legault, vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances
M. Michel Léveillé, vice-président aux technologies de l'information
Mme Johanne St-Cyr, vice-présidente à la sécurité routière
Mme Jocelyne Angers, directrice des ressources humaines
Mme Linda Bellware, directrice de l'actuariat
M. Alain Collerette, directeur des communications
M. Claude Lantier, directeur des ressources financières, des risques et de la sécurité
Mme Anne-Marie Lemire, chef du Service conseil en sécurité et risques
Mme Chantale Lemire, de la Vice-présidence aux ressources humaines, à l'administration et aux finances
Mme Francine Lépinay, chef du Service de la gestion financière

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté avec la modification suivante :

- Retirer du paragraphe 6 C ce qui suit : « (séances conjointes CV) ».

2. PROCÈS-VERBAL ANTÉRIEUR ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 16 décembre 2010

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance tenue le 16 décembre 2010 est adopté avec la modification suivante :

- Au point 17, remplacer dans le paragraphe actif / passif, de la résolution AR-2664 du 10.12.16, le nom « Desaultels » par le suivant « Desautels ».

2 B Tableau de bord des suivis à apporter aux séances du conseil d'administration (mise à jour : 16 décembre 2010)

Les membres du conseil procèdent à l'analyse des points inscrits au tableau de bord des suivis des séances du conseil.

Suivi

Le secrétaire informe les membres du conseil qu'une mise à jour du Manuel de l'administrateur a été faite. Les membres du conseil demandent que la documentation pour la mise à jour de leur cartable leur soit transmise lors d'un prochain envoi.

Le secrétaire informe également les membres du conseil que Mme Caroll Désilier, qui travaille maintenant pour la Vice-présidence aux affaires juridiques et secrétariat général, prendra en charge dorénavant le volet logistique des séances du conseil. Il invite les membres à la contacter pour leurs réservations de chambres d'hôtel, de billets de train, etc.

3. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont distribués et déposés lors de la séance sous leur cote respective :

3 A Demandes de documents administratifs – 2 décembre 2010 au 14 janvier 2011, sous la cote A-3 a) du 11.01.27;
3 B Documents de développement durable, sous la cote A-3 b) du 11.01.27;
3 C Plan annuel 2011 de la DVIEP, sous la cote A-3 c) du 11.01.27;
3 D Lettre de remerciements au ministre, sous la cote A-3 d) du 11.01.27;
3 E Jugement de la Cour supérieure sur le dossier « Étiah », sous la cote A 3 e) du 11.01.27.

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente du conseil souhaite ses meilleurs vœux pour l'année 2011.

La présidente du conseil se réjouit de la maturité acquise par le conseil d'administration au cours de la dernière année. Elle souligne que le conseil d'administration chemine maintenant vers une deuxième étape qui apportera de nombreux défis.

Suivi

La présidente du conseil souligne que plusieurs dossiers, qui ont été travaillés conjointement avec l'équipe de la haute direction, ont été menés à terme. Elle exprime le souhait d'une évaluation du fonctionnement du conseil d'administration par l'équipe de la haute direction. Les membres agréent à cette suggestion.

La présidente du conseil mentionne que le conseil d'administration et la haute direction devront continuer à cheminer ensemble sur la base d'un travail concerté et proactif.

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction fait un bref bilan des grands dossiers qui ont marqué les huit premiers mois de son mandat à la présidence. Elle souligne l'appui des membres de la haute direction qui ont démontré une belle dynamique d'équipe et une volonté de collaboration soutenue et les en remercie.

La présidente et chef de la direction informe, par la suite, les membres du conseil de sa lecture de l'environnement de la Société.

Environnement médiatique

La présidente et chef de la direction informe les membres du conseil des derniers développements dans le dossier « Moto ». Plus particulièrement, elle souligne qu'une rencontre avec le Front commun motocyclistes est prévue le 28 janvier prochain.

La présidente et chef de la direction informe les membres du conseil que 81 véhicules reconstruits feront l'objet d'un rappel en raison de non-conformité de leurs coussins gonflables. Elle fait part aux membres des travaux en cours pour régler ce dossier.

Environnement politique

La présidente et chef de la direction mentionne qu'une solution satisfaisante pour l'ensemble des intervenants impliqués dans le dossier de la taxe sur les véhicules de la Ville de Montréal a été trouvée et que la mise en œuvre de cette taxe sur les véhicules se fera, comme prévu, le 1er juillet 2011.

La présidente et chef de la direction fait le point sur le projet de loi 133. Elle rappelle les représentations qui ont été faites lors de la consultation à ce sujet et souligne que la Société n'entend pas poser d'autres gestes pour le moment.

La présidente et chef de la direction informe les membres du conseil que le plan déposé pour donner suite au projet de loi 100 est toujours à l'étude au Secrétariat du Conseil du Trésor.

La présidente et chef de la direction fait part aux membres du conseil des dossiers qui ont fait l'objet d'échanges avec le ministre lors de la dernière rencontre.

Gestion de l'entreprise

La présidente et chef de la direction mentionne que les activités de l'entreprise se déroulent normalement.

La présidente et chef de la direction informe les membres du conseil de la grève imminente des juristes de l'État.

La présidente et chef de la direction informe les membres du conseil qu'un plan a été mis en œuvre pour diminuer les risques associés à une problématique opérationnelle qui concerne Contrôle routier Québec.

La présidente et chef de la direction mentionne que les grands chantiers suivent leur cours. Plus particulièrement, elle fait le point sur le dossier de l'étalonnage, sur le rapport du vérificateur interne sur les contrats d'approvisionnement et sur le rapport du vérificateur général sur les hypothèses actuarielles.

6. RAPPORT DES COMITÉS

6 A Rapport du comité des ressources humaines et du service à la clientèle (séances du 17 décembre 2010 et du 26 janvier 2011)

La présidente du comité des ressources humaines et du service à la clientèle informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec le 17 décembre 2010 et de la séance tenue à Montréal le 26 janvier 2011. Elle dépose, en liasse, au présent procès-verbal les ordres du jour de ces séances, sous la cote A□6 a) du 11.01.27.

6 B Rapport du comité actif / passif (séance conjointe avec le CV du 12 janvier 2011)

Le président du comité actif / passif informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance conjointe tenue à Montréal le 12 janvier 2011. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 b) du 11.01.27.

6 C Rapport du comité de vérification (séance conjointe CAP du 12 janvier 2011)

En l'absence du président du comité de vérification, Mme Hélène Racine informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance du comité de vérification qui a suivi la réunion conjointe avec le comité actif / passif tenue à Montréal le 12 janvier 2011. Elle dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A□ 6 c) du 11.01.27.

6 D Rapport du comité des technologies de l'information (séance du 26 janvier 2011)

Le président du comité des technologies de l'information informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance régulière tenue à Montréal le 26 janvier 2011. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 d) du 11.01.27.

7. CAMPAGNES PUBLICITAIRES 2011

La vice-présidente à la sécurité routière et le directeur des communications se joignent, par visioconférence, aux membres du conseil pour la présentation de ce point à l'ordre du jour.

La vice-présidente à la sécurité routière dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-7 du 11.01.27, une note d'information portant sur la stratégie publicitaire 2011 accompagnée d'un sommaire exécutif et un document portant sur la stratégie de sensibilisation à la sécurité routière.

La vice-présidente à la sécurité routière mentionne que la Société a pour mission de faire de la prévention et de la promotion en sécurité routière, et ce, à l'égard des comportements et des véhicules. Elle ajoute que l'approche privilégiée, soit la combinaison sensibilisation, législation et contrôle, rallie les partenaires et permet une action à plusieurs volets. Elle souligne qu'en dépit des gains effectués, les facteurs de risque que sont l'alcool, la drogue et la vitesse demeurent les plus grands tueurs. Elle porte à l'attention des membres du conseil que la Société se positionne chaque année à l'égard de la stratégie de sensibilisation pour assurer une utilisation judicieuse des budgets alloués.

Le directeur des communications fait une présentation des objectifs généraux de communication et de la stratégie publicitaire retenue pour l'année 2011. Une discussion entre les membres du conseil s'en est suivie et le directeur des communications a répondu aux questions des membres du conseil.

Suivi

Les membres du conseil demandent qu'un suivi plus formel leur soit fait relativement à l'utilisation des nouveaux médias sociaux.

8. ÉVOLUTION DU SYSTÈME D'EXPLOITATION DES POSTES DE TRAVAIL [redacted]

Le vice-président aux technologies de l'information se joint, par visioconférence, aux membres du conseil pour les points 8 et 9 à l'ordre du jour.

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous leur cote respective, les documents suivants :

1. Une note d'information visant à obtenir la confirmation d[redacted] projet « Évolution du système d'exploitation des postes de travail [redacted] » ainsi que l'autorisation pour procéder à des acquisitions, sous la cote AR□2665 du 11.01.27;

2. Une présentation au comité des technologies de l'information du 26 janvier 2011, sous la cote A-8 du 11.01.27.

Le vice-président aux technologies de l'information mentionne que le projet « Évolution du système d'exploitation des postes de travail » vise à déployer un nouveau système d'exploitation sur les postes de travail. Il rappelle aux membres du conseil qu'un budget provisoire de 6,9 M$, qui a été autorisé au Plan d'investissement 2007, a été reconduit dans les années subséquentes incluant le Plan d'investissement 2011. Il explique qu'à la suite des travaux d'architecture, le projet nécessite un budget de 12,0 M$, soit une augmentation de 5,1 M$. Il ajoute que des acquisitions de biens et de services pour la poursuite de ce projet sont également requises pour un montant n'excédant pas 8,7 M$.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

ATTENDU QUE les membres du comité des technologies de l'information recommandent l'adoption de la présente résolution;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration :

- autorise la poursuite du projet « Évolution du système d'exploitation des postes de travail [redacted] »;
- autorise le budget total confirmé de 12,0 M$, dont un budget de 2,4 M$ pour l'année 2011;
- autorise l'acquisition de biens et services pour une dépense maximale à être engagée qui est estimée à 8,7 M$.

Résolution AR-2665 du 11.01.27

9. ACQUISITION DES SERVICES D'UN FOURNISSEUR EXTERNE POUR LES TRAVAUX EN CONCEPTION DE SOLUTIONS D'AFFAIRES, GESTION DE PROJETS ET ARCHITECTURE POUR LES LIGNES D'AFFAIRES DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET DU CONTRÔLE ROUTIER

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote AR-2666 du 11.01.27, une note d'information visant à obtenir l'autorisation de faire l'acquisition des services de fournisseurs externes pour les travaux en conception de solutions d'affaires, gestion de projets et architecture pour les lignes d'affaires de la sécurité routière et du contrôle routier.

Le vice-président aux technologies de l'information explique qu'un contrat similaire de services professionnels d'une valeur de 1,6 M$ existe déjà. Il souligne que ce contrat d'une durée de trois ans prendra fin en mars 2011. Il mentionne que la valeur globale du nouvel appel d'offres demandé est de 3,1 M$ pour une charge de 22,5 années-personnes répartie sur trois ans. Il précise que, pour l'année 2011, les budgets requis sont prévus en partie dans la base opérationnelle et dans les budgets d'investissements.

Une discussion entre les membres du conseil s'ensuit et le vice-président aux technologies de l'information répond aux questions des membres du conseil.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

ATTENDU QUE les membres du comité des technologies de l'information recommandent l'adoption de la présente résolution;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration :

- autorise la publication d'un appel d'offres pour un contrat à exécution sur demande avec plusieurs fournisseurs afin de recourir aux services professionnels pour les travaux en conception de solutions d'affaires, gestion de projets et d'architecture pour les lignes d'affaires de la sécurité routière et du contrôle routier;
- autorise la dépense maximale de 3,1 M$ pour une période de trois ans.

Résolution AR-2666 du 11.01.27

10. ÉTAT DE SITUATION – AGRANDISSEMENT DU SIÈGE SOCIAL

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances se joint aux membres du conseil pour la présentation de ce point à l'ordre du jour ainsi que des points 11, 12, 13 et 14.

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-10 du 11.01.27, un rapport de suivi du projet d'agrandissement du siège social qui comprend une annexe sur le suivi budgétaire.

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances informe les membres que l'échéancier global de réalisation est maintenu. Plus particulièrement, il souligne que la livraison du 5e étage est prévue pour la fin février 2011. Il porte à l'attention des membres le budget en annexe et, en particulier, les contingences du projet. Il précise qu'il n'envisage pas de dépassement budgétaire.

11. RELOCALISATION DU CENTRE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances dépose au présent procès-verbal, sous la cote AR-2667 du 11.01.27, une note d'information visant à obtenir l'autorisation du transfert de gouvernance du centre d'activités physiques, d'une allocation d'une subvention et de la poursuite du versement d'une contribution financière annuelle.

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances informe les membres du conseil que la Direction des ressources humaines assume depuis 19 ans la gérance du centre d'activités physiques par l'intermédiaire d'une firme externe. Il porte à l'attention des membres du conseil le financement actuel des activités du centre d'activités physiques. Il précise que la participation de la SAAQ au fonctionnement d'un centre d'activités physiques pour les employés s'inscrit dans le cadre de la promotion de la politique santé au travail de la SAAQ.

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances mentionne qu'à la suite au réaménagement de certains espaces du siège social en raison des travaux d'agrandissement, le centre d'activités physiques a dû être relocalisé. Il explique que divers scénarios ont été envisagés pour assurer la gestion du nouveau centre d'activités physiques. Il précise que la création d'une coopérative a été retenue par le comité de direction notamment parce qu'une telle entité assure à long terme un conseil d'administrateurs composé d'utilisateurs et fait appel au sentiment d'appartenance des employés de la Société. Il mentionne qu'à la suite d'un concours effectué auprès du personnel, la coopération porterait le nom de Zone active.

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances mentionne que pour donner suite à ce projet une contribution financière de la Société sera nécessaire. Plus particulièrement, il explique qu'il est requis de procéder au remplacement et à l'amélioration des équipements pour un montant variant entre 175 000 $ et 195 000 $ et de combler le déficit annuel du centre.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

ATTENDU QUE la relocalisation du centre d'activités physiques permet de mieux répondre aux besoins des employés;

ATTENDU QUE les études démontrent que l'absentéisme et la maladie sont reliés aux habitudes de vie dont notamment la sédentarité;

ATTENDU QUE le centre d'activités physiques est un moyen de diminuer les coûts reliés à l'absentéisme et de favoriser la prévention et la promotion de la santé au travail;

ATTENDU QUE les membres du comité des ressources humaines et du service à la clientèle recommandent l'adoption de la présente résolution;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration :

- autorise le transfert de la gouvernance du centre d'activités physiques à la coopérative Zone active;
- autorise le versement d'une subvention pouvant atteindre 195 000 $ à la coopérative Zone active pour remplacer les équipements désuets et acquérir les nouveaux appareils nécessaires, les sommes devant être déboursées sur présentation des factures à la Direction des ressources financières, des risques et de la sécurité;
- autorise la poursuite du versement d'une contribution financière annuelle représentant l'écart entre les revenus et les dépenses de la coopérative Zone active et le financement d'activités santé; ces sommes devant être versées progressivement en cours d'année selon l'entente à intervenir avec la Direction des ressources financières, des risques et de la sécurité.

Résolution AR-2667 du 11.01.27

12. POLITIQUE DE CAPITALISATION



13. TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES (IFRS)

Le directeur des ressources financières, des risques et de la sécurité et la chef du Service de la gestion financière se joignent, par visioconférence, aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances dépose au présent procès-verbal, sous la cote AR-2668 du 11-01.27, une note d'information visant à obtenir l'autorisation à la transition aux normes internationales d'information financière (IFRS).

Le directeur des ressources financières, des risques et de la sécurité informe les membres du conseil que, depuis le 1er janvier 2011, le Fonds d'assurance est assujetti à de nouvelles normes comptables, soit les normes IFRS. Il mentionne que la transition aux IFRS implique des choix quant aux immobilisations et aux instruments financiers. Il ajoute qu'étant donné que les états financiers de 2011 présenteront, à des fins de comparaison, les données de l'année 2010, il y a également lieu de produire un bilan d'ouverture au 1er janvier 2010 reflétant ces choix. Il passe, par la suite, en revue la note d'information.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

ATTENDU QUE les membres du comité de vérification recommandent l'adoption de la présente résolution;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise :

- de comptabiliser, au 1er janvier 2010, le siège social au coût d'origine et le terrain à la juste valeur marchande;
- d'établir, au 1er janvier 2010, le coût non amorti du siège social en IFRS selon les composantes et les durées d'amortissement proposées par la firme d'évaluateurs;
- de conserver, pour les années subséquentes, le modèle du coût pour l'évaluation du siège social et du terrain;
- de conserver la désignation actuelle des placements.

Résolution AR-2668 du 11.01.27

Mme Hélène Racine quitte la séance à 13 h 20.

14. BILAN DES TRAVAUX EN GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

La chef du Service conseil en sécurité et risques se joint, par visioconférence, aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances dépose au présent procès-verbal, sous leur cote respective, les documents suivants :

1. Une note d'information portant sur le bilan des travaux en gestion intégrée des risques, sous la cote A-14 a) du 11.01.27;
2. Une présentation intitulée « Bilan des travaux en gestion intégrée des risques », sous la cote A-14 b) du 11.01.27.

La chef du Service conseil en sécurité et risques rappelle aux membres du conseil que la politique de gestion intégrée des risques a été approuvée par les membres du conseil en octobre 2008. Elle mentionne que plusieurs analyses de risque ont été réalisées et que des suivis réguliers ont été présentés aux membres du comité de vérification. Elle présente, par la suite, les faits saillants de ce bilan des travaux de gestion intégrée des risques en mettant l'accent sur l'évaluation du niveau des risques entre les analyses initiales et les suivis effectués.

Les membres du conseil félicitent l'équipe qui a collaboré à ce dossier.

15. MODIFICATIONS RÈGLEMENTAIRES

À la demande de la présidente du conseil, l'étude de ce point ainsi que du point suivant a été devancée avant celle du point 14.

Le vice-président aux affaires juridiques et secrétaire général dépose, au présent procès-verbal, sous leur cote respective, les documents suivants :

1. Une note d'information ayant trait à la modification du Règlement sur les délégations de pouvoirs de la Société de l'assurance automobile du Québec, sous la cote A-15 a) du 11.01.27;
2. Un projet de règlement modifiant le Règlement sur les délégations de pouvoirs de la Société de l'assurance automobile du Québec, sous la cote AR-2669 du 11.01.27;
3. Une copie de l'organigramme de la Société, sous la cote A-15 b) du 11.01.27.

Le vice-président aux affaires juridiques et secrétaire général explique les propositions de modifications au règlement de régie interne de la Société.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration adopte le Règlement modifiant le Règlement sur les délégations de pouvoirs de la Société de l'assurance automobile du Québec déposé sous la cote AR-2669 du 11.01.27.

Résolution AR-2669 du 11.01.27

16. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

La présidente du conseil dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-16 du 11.01.27, un tableau intitulé « Membres des comités du conseil d'administration – année 2011 ». Elle propose de modifier la composition du comité des technologies de l'information afin d'y ajouter un membre, soit M. André Caron. Les membres agréent à cette suggestion.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

IL EST DÉCIDÉ :

QUE, comme prévu au Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec, la composition du comité des technologies de l'information pour l'année 2011 soit modifiée afin d'y ajouter un membre, soit M. André Caron.

Résolution AR-2670 du 11.01.27

17. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

18. PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL

La prochaine réunion se tiendra à Québec, le mercredi 23 février 2011 à 8 h.

19. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil se réunissent brièvement à huis clos avant de conclure la séance.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 14 H 30.

Présidente	**Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

[redacted]

[redacted]

Procès-verbal de la séance spéciale nº 350
tenue par voie de conférence téléphonique
Le mercredi 2 février 2011 à 11 h

Adopté le jeudi 31 mars 2011

SONT PRÉSENTS :

Mme Marie-Anne Tawil, présidente du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Ida Crasto, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Adrien Desautels, membre
Mme Céline Garneau, membre
M. André Gauthier, membre
Mme Hélène Racine, membre
Mme Marie Carole Tétreault, membre

Me Gisèle Gauthier, secrétaire

INVITÉ :

M. André Legault, vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

La secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. FAIRE LE POINT SUR LE DOSSIER MOTO

La présidente et chef de la direction invite le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances à se joindre, par voie de conférence téléphonique, aux membres du conseil.

La présidente et chef de la direction fait une brève mise en contexte du dossier de la « Moto ». Elle informe les membres du conseil que les représentants du Front commun motocycliste (FCM) ont été rencontrés le 28 janvier dernier. Elle mentionne qu'à cette occasion, certaines orientations se sont dégagées des échanges entre les parties visant à apporter des améliorations à la tarification. Elle explique qu'une révision de la tarification est nécessaire pour donner suite à ces orientations, le cas échéant. Elle rappelle aux membres du conseil que cette révision de la tarification implique la mise sur pied d'un conseil d'experts nommé par le gouvernement, et ce, conformément au processus défini par la loi.

La présidente et chef de la direction fait part aux membres du conseil de ses démarches auprès du cabinet du ministre et que le ministre fait preuve d'ouverture dans ce dossier. Elle précise que dans l'hypothèse où l'exercice de révision de la tarification serait déclenché, celle-ci couvrira l'ensemble des classes de tarification du régime d'assurance automobile.

Cette révision s'inscrit dans une logique des tendances observées depuis trois ans sur le bilan routier et la situation financière du régime, dont les besoins de recapitalisation.

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances dresse le portrait des principales revendications du FCM. Il présente, par la suite, les orientations qui se sont dégagées lors de cette rencontre. Il souligne que ces dernières tiennent compte des comportements des motocyclistes sur la route, d'un accroissement de leur sécurité, de leur plus grande vulnérabilité et finalement de leur bilan routier. Il précise que les orientations qui ont été discutées l'ont été dans le respect du principe d'autofinancement du régime, par catégorie d'assurés considérant les éléments qui précèdent.

M. Yvan Bordeleau quitte la séance à 12 h.

La présidente et chef de la direction mentionne que le FCM souhaite qu'un document portant sur ces orientations soit signé par les parties concernées. Les membres du conseil échangent, par la suite, sur les enjeux reliés à la signature d'un tel document, sur l'importance de respecter en tous points le processus prévu par la législation et sur les orientations proposées.

La présidente et chef de la direction prend bonne note des commentaires des membres du conseil et s'engage à poursuivre les discussions avec le FCM et à les informer de l'avancement du dossier.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 H 30.

Présidente	**Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

[redacted]

[redacted]

Procès-verbal de la séance spéciale nº 351
tenue par voie de conférence téléphonique
et de visioconférence
Le mardi 8 février 2011 à 9 h

Adopté le jeudi 31 mars 2011

SONT PRÉSENTS :

Mme Marie-Anne Tawil, présidente du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
M. André Caron, membre
Mme Ida Crasto, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Adrien Desautels, membre
Mme Céline Garneau, membre
M. André Lesage, membre
Mme Hélène Racine, membre
Mme Marie Carole Tétreault, membre

Me Gisèle Gauthier, secrétaire

INVITÉS :

M. André Legault, vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances
Mme Linda Bellware, directrice de l'actuariat
M. François Rémillard, adjoint à la présidente et responsable des relations médias et gouvernementales

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

La secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. FAIRE LE POINT SUR LE DOSSIER MOTO

La présidente et chef de la direction invite le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances, la directrice de l'actuariat et l'adjoint à la présidente et responsable des relations médias et gouvernementales à se joindre, par voie de visioconférence, aux membres du conseil.

La présidente et chef de la direction informe les membres du conseil que les travaux se sont poursuivis dans le dossier « Moto ». Elle mentionne qu'elle a bien entendu leurs préoccupations lors de la séance spéciale du 2 février dernier. Elle informe les membres du conseil des échanges qu'elle a eus le 3 février dernier avec le ministre. Elle souligne que le ministre, qui est très satisfait de la poursuite des travaux avec le Front commun motocycliste (FCM), a réitéré son ouverture dans le dossier.

Elle résume l'essentiel des suites des discussions avec le FCM et mentionne qu'elle doit leur revenir d'ici vendredi 11 février. Elle dépose au présent procès-verbal, sous leur cote respective, les documents suivants :

- Une note d'information portant sur les orientations à convenir avec le FCM, sous la cote A-2 a) du 11.02.08;
- Un document portant sur une proposition d'orientations, sous la cote A-2 b) du 11.02.08.

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances passe en revue la note d'information déposée sous la cote A-2 a).

Une discussion entre les administrateurs s'en est suivie sur le document portant sur la proposition d'orientations déposé sous la cote A-2 b) et le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances a répondu aux questions des membres du conseil.

Les membres du conseil demandent que le document déposé sous la cote A-2 b) soit revu en tenant compte des éléments suivants :

- Revoir le libellé du texte afin de l'alléger et d'y indiquer, de façon plus précise, le processus prévu par la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec;*

- Faire mention de réduction de la tarification plutôt qu'à un ordre de grandeur de la réduction de celle-ci;
- Faire en sorte que le document puisse faire l'objet de diffusion.

Les membres du conseil s'entendent pour commenter une nouvelle version du document déposé sous la cote A-2 b) lors d'une séance spéciale devant se tenir, par voie téléphonique, le 10 février 2011 à 10 h.

La présidente du conseil mentionne qu'un résumé de la séance sera transmis aux membres du conseil absents et qu'ils seront invités à lui faire part de leurs commentaires, le cas échéant.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 11 H 15.

Présidente	**Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

[redacted]

[redacted]

Procès-verbal de la séance spéciale nº 352
tenue par voie de conférence téléphonique
Le jeudi 10 février 2011 à 10 h

Adopté le jeudi 31 mars 2011

SONT PRÉSENTS :

Mme Marie-Anne Tawil, présidente du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
M. André Caron, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Ida Crasto, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Adrien Desautels, membre
Mme Céline Garneau, membre
M. André Gauthier, membre
M. André Lesage, membre
Mme Hélène Racine, membre
Mme Marie Carole Tétreault, membre

Me Gisèle Gauthier, secrétaire

INVITÉS :

M. André Legault, vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances
Mme Linda Bellware, directrice de l'actuariat
M. François Rémillard, adjoint à la présidente et responsable des relations médias et gouvernementales

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

La secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. FAIRE LE POINT SUR LE DOSSIER MOTO

La présidente et chef de la direction invite le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances, la directrice de l'actuariat et l'adjoint à la présidente et responsable des relations médias et gouvernementales à se joindre, par voie de conférence téléphonique, aux membres du conseil.

La présidente et chef de la direction fait un bref rappel des faits saillants des échanges de la dernière séance sur le document déposé sous la cote A-2 b) du 11.02.08. Elle dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-2 du 11.02.10, une nouvelle version portant sur les orientations proposées. Elle explique qu'il s'agit d'une version révisée du document déposé sous la cote A-2 b) du 11.02.08 qui tient compte des commentaires des membres du conseil.

La présidente et chef de la direction mentionne l'objectif poursuivi, soit de discuter de cette nouvelle version des orientations et de s'assurer qu'elle satisfait les membres du conseil de façon à permettre à la Société d'aller de l'avant dans ce dossier. Elle rappelle aux membres du conseil qu'un échange avec les représentants du Front commun motocycliste (FCM) est prévu le 11 février prochain à 11 h.

À la demande des membres du conseil, le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances explique chacune des modifications qui ont été apportées.

Après discussion et à la suite d'ajustements, les membres du conseil sont satisfaits du libellé des orientations et accueillent favorablement les démarches à venir auprès du FCM pour la signature du document d'orientations.

Les membres du conseil demandent de recevoir la version révisée du document déposé sous la cote A-2 du 11.02.10 et à être tenus informés des suites du dossier.

Ils félicitent l'équipe qui a travaillé sur ce dossier.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 11 H.

Présidente	**Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

[redacted]

[redacted]

Procès-verbal de la séance nº 353
Tenue à Québec, Salle du conseil d'administration,
333, boul. Jean-Lesage, Tour Nord, 6e étage
Le mercredi 23 février 2011 à 8 h

Adopté le jeudi 31 mars 2011

SONT PRÉSENTS :

Mme Marie-Anne Tawil, présidente du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
Mme Lyne Bouchard, membre
M. André Caron, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Ida Crasto, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Adrien Desautels, membre
Mme Céline Garneau, membre
M. André Gauthier, membre
M. André Lesage, membre
Mme Hélène Racine, membre
Mme Marie Carole Tétreault, membre

Me Claude Gélinas, secrétaire

INVITÉS :

M. Yves Charette, vice-président et directeur général Contrôle routier
M. Yves Frenette, vice-président et directeur général Fonds d'assurance
Mme Célyne Girard, vice-présidente et directrice générale Accès au réseau routier
M. André Legault, vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances
M. Michel Léveillé, vice-président aux technologies de l'information
Mme Johanne St-Cyr, vice-présidente à la sécurité routière

1. PRISE DE LA PHOTO DE GROUPE POUR LE RAPPORT ANNUEL DE LA SAAQ

Les membres du conseil se rendent au 5e étage de la Tour Nord-Est pour la prise de la photographie pour le rapport annuel de gestion de la Société.

2. PRÉLIMINAIRES

2 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

2 B Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté. Toutefois, la réunion débute avec la présentation des points 4, 5 et 6 pour se concentrer par la suite sur la séance de travail sur la planification stratégique 2011-2015.

3. SÉANCE DE TRAVAIL SUR LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2011-2015

Les membres du conseil se réunissent en séance de travail avec les membres du comité de direction pour poursuivre leur discussion entamée le 11 novembre 2010 sur le projet de planification stratégique 2011-2015.

La présidente et chef de la direction présente une proposition de mission et de vision de la Société qui tient compte des travaux du comité de direction, des consultations avec les directeurs et les commentaires des membres du conseil d'administration. Elle répond aux questions des membres du conseil et explique le modèle d'affaires intégré de la Société et son évolution au cours des années. Par la suite, les vice-présidents présentent à tour de rôle les enjeux, les orientations et les objectifs du projet de planification stratégique et répondent aux questions des membres du conseil.

Ce dossier sera de nouveau à l'ordre du jour de la séance du conseil d'administration du 31 mars 2011.

4. AUTORISATION POUR PROCÉDER À DES ACQUISITIONS POUR LE PROJET DE LOI 71

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-4 du 11.02.23, une note intitulée « Autorisation pour procéder à des acquisitions pour le projet de loi 71 ».

Le vice-président explique le contexte du projet de loi 71 – une vingtaine de mesures, dont l'entrée en vigueur est fixée au 30 juin 2012 ou plus tôt. La mise en œuvre de ces mesures, dont les coûts sont évalués à 11 M$ exige d'augmenter la capacité de livraison en ayant recours à l'externe pour le développement

informatique (3,4 M$), l'organisation du travail (2 M$) et l'acquisition d'appareils de détection d'alcool (0,6 M$).

La valeur maximale des acquisitions de biens et services est de 6 M$ dans le cadre de la mise en application de la Loi 71.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Société à procéder à l'acquisition de biens et services pour une dépense maximale de 6,0 M$ pour des travaux dans le cadre de la Loi 71.

Résolution AR-2671 du 11.02.23

5. AUGMENTATION DU BUDGET POUR LE PROJET FACTURATION

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous leur cote respective, les documents suivants :

- Une note pour l'autorisation de l'augmentation du budget confirmé du projet « Facturation des municipalités et autres » et autorisation pour procéder à des acquisitions, sous la cote A-5 a) du 11.02.23;
- Une présentation intitulée « Projet 70007 – Facturation des municipalités et autres », sous la cote A-5 b) du 11.02.23.

Le vice-président rappelle qu'en 2007, la Société a réalisé un rapport d'affaires en vue de favoriser une saine gestion du processus de facturation et de diminuer la vulnérabilité de l'application aux risques liés à sa désuétude technologique. Un projet a été initié avec un budget de 1,4 M$ et un contrat a été accordé, après appel d'offres, à un intégrateur des travaux, soit la firme Etiah. Ce contrat a été résilié en août 2009.

Le projet a complété sa phase d'architecture détaillée et une grande part de l'application est déjà paramétrée et approuvée par la Vice-présidence et direction générale Accès au réseau routier. Les travaux de la phase d'architecture ont permis de préciser les coûts du projet et l'écart de coût entre les coûts initiaux et les coûts révisés est de 1,2 M$. Le budget de projet passerait de 1,4 M$ à 2,6 M$.

Un nouvel appel d'offres est prévu au plus tard en avril 2011. Les membres du comité s'interrogent sur la possibilité que la firme Etiah puisse déposer une soumission dans le cadre de ce nouvel appel d'offres. Vu que ce fournisseur a fait l'objet d'une résiliation de contrat en raison de son défaut d'en respecter les conditions, la Société peut refuser toute soumission de sa part pour une période de deux ans à compter de la date de résiliation du contrat selon la politique d'acquisition de biens et services de la Société.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QUE :

- Le statu quo maintient la Société dans une situation de vulnérabilité d'affaires et technologique qui augmente continuellement;
- La solution proposée est balisée par une architecture détaillée et par un prototype approuvé par le client et que son coût est estimé à 10 % près;
- Il n'existe pas d'autres scénarios de solution appropriés, à meilleur coût que l'investissement résiduel requis (1,6 M$);

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise pour le projet « 70007 – Facturation des municipalités » :

- Un budget confirmé modifié de 2,6 M$;
- Un budget de 1,6 M$ pour l'année 2011, dont une augmentation de 1,2 M$ à la programmation, sans toutefois augmenter le budget directeur du plan d'investissement;
- La poursuite du projet;
- L'acquisition de services pour une dépense maximale de 1,3 M$.

Résolution AR-2672 du 11.02.23

6. PROGRAMMATION DU PLAN D'INVESTISSEMENT 2011

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous leur cote respective, les documents suivants :

- Une note (sommaire) du plan d'investissement en technologies de l'information 2011 ajusté, sous la cote A-6 a) du 11.02.23;
- Une présentation sur la sélection des investissements 2011 ajustée pour les TI, sous la cote A-6 b) du 11.02.23.

Le plan d'investissement en technologies de l'information révisé propose 55 projets totalisant 45,0 M$:

- Des 51 projets autorisés en décembre, le plan révisé en compte maintenant 48 pour un investissement de 36,2 M$, une réduction de 3,9 M$ sur les 40,1 M$ initialement autorisés;
- Sept nouveaux projets sont proposés pour la sécurité routière et l'accès au réseau routier, incluant la Loi 71 et la Ville de Montréal, portant l'investissement requis à 8,8 M$ plutôt que les 2,6 M$ initialement planifiés.

Le budget directeur demeure à 40,0 M$, la surprogrammation étant haussée de 2,3 M$ pour se situer à 5,0 M$.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil la résolution suivante est adoptée :

Résolution

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise le budget pluriannuel provisoire de 10,9 M$ du nouveau projet « Nouvelles mesures du Code de la sécurité routière (Loi 71) »;

QUE le conseil d'administration approuve le Plan d'investissement en technologies de l'information de 45,0 M$ incluant une surprogrammation de 5,0 M$.

Résolution AR-2673 du 11.02.23

7. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

8. PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL

La prochaine réunion se tiendra à Québec, le jeudi 31 mars 2011, à 8 h.

9. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil se réunissent brièvement à huis clos.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 H 30.

Présidente **Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

Procès-verbal de la séance nº 354
Tenue à Québec, salle du conseil,
333, boul. Jean-Lesage, 6e étage
Le jeudi 31 mars 2011 à 8 h

Adopté le jeudi 19 mai 2011

SONT PRÉSENTS :

M. André Lesage, président de la séance
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
Mme Lyne Bouchard, membre
M. André Caron, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Ida Crasto, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Adrien Desautels, membre
Mme Hélène Racine, membre

Me Claude Gélinas, secrétaire
Me Gisèle Gauthier, secrétaire adjointe

INVITÉS :

M. André Legault, vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances
M. Michel Léveillé, vice-président aux technologies de l'information
Mme Johanne St-Cyr, vice-présidente à la sécurité routière
M. Alain Collerette, directeur des communications
M. Claude Lantier, directeur des ressources financières, des risques et de la sécurité
Mme Lyne Vézina, directrice des études et stratégies en sécurité routière
Mme Linda Bellware, directrice de l'actuariat
Mme Chantale Lemire, de la Vice-présidence aux ressources humaines, à l'administration et aux finances
Mme Marie-Hélène Malenfant, de la Vice-présidence aux ressources humaines, à l'administration et aux finances

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

En l'absence de la présidente du conseil et sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, M. André Lesage agit à titre de président de la séance.

1 B Ordre du jour

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL ANTÉRIEUR ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 27 janvier 2011

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance tenue le 27 janvier 2011 est adopté avec les modifications suivantes :

- Au point 11, remplacer la première phrase du troisième paragraphe par la suivante : « Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances mentionne qu'à la suite du réaménagement de certains espaces du siège social, en raison des travaux d'agrandissement, le centre d'activités physiques a dû être relocalisé ».
- Au point 11, remplacer le premier paragraphe de la résolution par le suivant : « ATTENDU QUE la relocalisation du centre d'activités physiques permet de mieux répondre aux besoins des employés ».
- Au point 12, remplacer dans la dernière phrase du dernier paragraphe le terme « recapitalisation » par le terme « capitalisation ».

Suivi

Les membres échangent sur le souhait exprimé par la présidente du conseil lors de cette séance au sujet d'une évaluation du fonctionnement du conseil par la haute direction. Les membres s'entendent sur le fait que cette évaluation devrait porter essentiellement sur l'évaluation de l'apport du conseil dans l'accomplissement de la mission de la Société.

2 B Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 2 février 2011

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance tenue le 2 février 2011 est adopté avec la modification suivante :

- Ajouter, à la section « sont présents », le nom de Mme Hélène Racine.

2 C Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 8 février 2011

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance tenue le 8 février 2011 est adopté avec la modification suivante :

- Ajouter, à la section « sont présents », le nom de Mme Hélène Racine.

2 D Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 10 février 2011

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance tenue le 10 février 2011 est adopté avec la modification suivante :

- Ajouter, à la section « sont présents », le nom de Mme Hélène Racine.

2 E Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 23 février 2011

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance tenue le 23 février 2011 est adopté avec les modifications suivantes :

- Au point 4, remplacer dans la deuxième phrase, du deuxième paragraphe, le mot « notre » par le mot « la ».
- Au point 5, retirer le quatrième paragraphe.

2 F Tableau de bord des suivis à apporter aux séances du conseil d'administration (mise à jour : 23 février 2011)

Les membres du conseil procèdent à l'analyse des points inscrits au tableau de bord des suivis des séances du conseil.

Les membres du conseil demandent que le sujet portant sur la cause Étiah soit maintenu dans les suivis du tableau de bord.

3. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont distribués et déposés lors de la séance sous leur cote respective :

3 A Demandes de documents administratifs – 14 janvier au 17 mars 2011, sous la cote A-3 a) du 11.03.31;
3 B Liste des procès-verbaux adoptés des séances des comités du conseil d'administration, sous la cote A-3 b) du 11.03.31;
3 C Lettre – Départ à la retraite du vice-président aux affaires juridiques et secrétaire général, sous la cote A-3 c) du 11.03.31;
3 D Lettre – Démission de M. André Gauthier, sous la cote A-3 d) du 11.03.31.

Référant à la lettre déposée au point 3 C, le président de la séance profite de l'occasion pour remercier, au nom des membres du conseil, Me Claude Gélinas pour les services rendus au cours de toutes ces années. Il ajoute

que les membres du conseil auront l'occasion d'ici son départ à la retraite de souligner de façon plus officielle son importante contribution à la Société.

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il n'y a pas eu de rapport de la présidente du conseil.

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction informe les membres du conseil de l'évolution des grands dossiers de la Société.

Environnement médiatique

La présidente et chef de la direction porte à l'attention des membres quatre dossiers, soit le dossier reconstruction de véhicules, l'agrandissement du siège social, le lancement de la campagne distraction au volant et le dévoilement du bilan routier.

La présidente et chef de la direction informe les membres de la soumission de fausses factures de coussins gonflables qui ont induit la Société en erreur sur l'émission des vignettes de conformité. Des démarches sont en cours pour régulariser ces dossiers. Elle répond aux questions des membres sur l'impact sur la clientèle visée et sur la sécurité des véhicules.

La présidente et chef de la direction porte à l'attention des membres sa perception des enjeux relativement à l'agrandissement du siège social.

La présidente et chef de la direction mentionne que le lancement de la campagne distraction au volant a eu lieu le 21 mars dernier. En plus, elle informe les membres du conseil que la Société fera, d'ici le début du mois de mai prochain, le dévoilement du bilan routier. Elle souligne que les données préliminaires démontrent une bonne performance.

Environnement politique

La présidente et chef de la direction mentionne qu'une analyse est en cours pour évaluer l'impact du dernier discours sur le budget.

La présidente et chef de la direction porte à l'attention des membres du conseil le partenariat que la Société a établi avec la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) à l'égard des dons d'organes.

La présidente et chef de la direction informe les membres du conseil que les travaux parlementaires sont commencés à l'égard du projet de loi 133. Elle mentionne que la Société assure une veille à l'égard de ce projet de loi. Elle informe, en outre, les membres du conseil que l'étude des crédits de la Société est prévue les 19 et 20 avril prochains.

La présidente et chef de la direction souligne que la Société étudie divers scénarios dans le dossier des plaques personnalisées. Après discussion, les membres du conseil demandent que les mesures soient prises afin que cette nouvelle activité s'autofinance.

Gestion de l'entreprise

La présidente et chef de la direction mentionne que les activités de l'entreprise se déroulent normalement.

La présidente et chef de la direction informe les membres du conseil que le Tribunal administratif du Québec (TAQ) a fait l'embauche de juges additionnels. Elle explique que l'ajout de juges permettra de réduire l'inventaire de dossiers. Elle indique que la Société fera prochainement l'embauche temporaire d'avocats pour pallier l'augmentation des auditions au TAQ.

La présidente et chef de la direction signale la possibilité d'une grève des postes d'ici la fin du mois d'avril prochain. Elle souligne que des mesures ont été mises en place pour rejoindre la clientèle, le cas échéant.

La présidente et chef de la direction informe les membres du conseil que les offres salariales ayant trait aux contrôleurs routiers viennent d'être déposées. Elle porte à l'attention des membres les risques liés aux négociations et les mesures prises pour les gérer.

La présidente et chef de la direction mentionne que chaque année a lieu une rencontre annuelle des assureurs publics à laquelle participent notamment des représentants d'Australie. Elle porte à l'attention des membres que l'assureur public australien va s'inspirer des façons de faire de la Société en ce qui concerne la ligne rouge et la ligne verte implantées au Fonds d'assurance.

La présidente et chef de la direction informe les membres qu'elle a signé l'entente intervenue entre la Société et les Pays-Bas concernant l'échange des permis de conduire.

La présidente et chef de la direction mentionne que le déménagement des employés dans l'agrandissement du siège social se déroule conformément à l'échéancier établi. Elle indique que la gestion du changement se passe bien.

6. RAPPORT DES COMITÉS

6 A Rapport du comité des technologies de l'information (séances des 22 février 2011 et 25 mars 2011)

En raison du départ de M. André Gauthier, Mme Anne-Marie Croteau informe les membres du conseil des points discutés lors des séances régulières tenues à Montréal les 22 février 2011 et 25 mars 2011. Elle dépose en liasse au présent procès-verbal les ordres du jour de ces séances sous la cote A□6 a) du 11.03.31.

6 B Rapport du comité des ressources humaines et du service à la clientèle (séance du 22 février 2011)

En l'absence de la présidente du comité des ressources humaines et du service à la clientèle, M. Alain Albert informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance régulière tenue à Québec le 22 février 2011. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance sous la cote A-6 b) du 11.03.31.

6 C Rapport du comité de vérification (séances des 24 février 2011 et 29 mars 2011)

Le président du comité de vérification informe les membres du conseil des points discutés lors des séances régulières tenues à Québec le 24 février 2011 et à Montréal le 29 mars 2011. Il dépose en liasse au présent procès-verbal les ordres du jour de ces séances sous la cote A□6 c) du 11.03.31.

6 D Rapport du comité de gouvernance et d'éthique (séance du 17 mars 2011)

En l'absence de la présidente du comité de gouvernance et d'éthique, M. Alain Albert informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance régulière tenue à Québec le 17 mars 2011. Il dépose au présent procès-verbal, sous leur cote respective, les documents suivants :

- l'ordre du jour de cette séance sous la cote A-6 d.1) du 11.03.31;
- une proposition de programme d'accueil, d'orientation et de formation continue pour les membres du conseil d'administration, sous la cote A □6 d.2) du 11.03.31;
- une cartographie des secteurs d'expertise des membres, sous la cote A 6 d.3) du 11.03.31.

6 E Rapport du comité actif / passif (séance du 24 mars 2011)

Le président du comité actif / passif informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance conjointe avec le comité de vérification tenue à Montréal le 24 mars 2011. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance sous la cote A-6 e) du 11.03.31.

7. RAPPORT SUR LE PASSIF ACTUARIEL

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances, le directeur des ressources financières, des risques et de la sécurité, la directrice de l'actuariat, Mme Chantale Lemire et Mme Marie-Hélène Malenfant se joignent aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour et le suivant.

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances dépose au présent procès-verbal, sous leur cote respective, les documents suivants :

1. Un document intitulé « Analyse des écarts pour les dépenses liées à l'indemnisation, année financière 2010 », sous la cote A-7 a) du 11.03.31;
2. Un sommaire exécutif intitulé « Dépenses d'indemnisation 2010 », sous la cote A□7 b) du 11.03.31;
3. Une brochure intitulée « Évaluation du passif actuariel du Fonds d'assurance automobile du Québec », sous la cote A-7 c) du 11.03.31.

La directrice de l'actuariat fait une présentation du document déposé sous la cote A-7 a) du 11.03.31.

Les membres du conseil échangent sur les éléments qui expliquent les écarts et la directrice de l'actuariat répond aux questions des administrateurs.

8. ÉTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ ET DU FONDS D'ASSURANCE

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances dépose au présent procès-verbal, sous leur cote respective, les documents suivants :

1. Une note visant à obtenir l'approbation des membres du conseil à l'égard des états financiers de la Société et ceux du Fonds d'assurance, sous la cote A □8 a) du 11.03.31;
2. Une présentation intitulée « États financiers 2010 », sous la cote A-8 b) du 11.03.31;
3. Un document intitulé « Fonds d'assurance automobile du Québec – États financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2010 », sous la cote AR-2674 a) du 11.03.31;
4. Un document intitulé « Société de l'assurance automobile du Québec – États financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2010 », sous la cote AR-2674 b) du 11.03.31.

Le directeur des ressources financières, des risques et de la sécurité passe en revue la présentation déposée sous la cote A-8 b) du 11.03.31. En ce qui a trait aux états financiers du Fonds d'assurance, il souligne que le Fonds d'assurance termine l'année 2010 avec un excédent de 831 M$ comparativement à 254 M$ en 2009. Quant aux états financiers de la Société, il signale aux membres les faits saillants pour chacune des lignes d'affaires. Il fait le point sur les frais d'administration. Il porte à l'attention des membres les cibles de réduction des dépenses à la suite du projet de loi 100. Il souligne que pour l'exercice financier 2010, les trois cibles ont été atteintes. Il poursuit en mentionnant que l'objectif du plan quinquennal a également été atteint à 99 %. Il rappelle aux membres du conseil que le plan quinquennal visait à maintenir les frais d'administration à un niveau stable pendant 5 ans sans tenir compte de la croissance des mandats à financement externe et des mandats hors du commun.

Les membres du conseil échangent sur les états financiers 2010 et le directeur des ressources financières, des risques et de la sécurité répond aux questions des administrateurs.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

ATTENDU la recommandation favorable du comité de vérification;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve les états financiers 2010 du Fonds d'assurance automobile du Québec et les états financiers 2010 de la Société de l'assurance automobile du Québec tels qu'ils ont été déposés respectivement sous la cote AR-2674 a) et la cote AR-2674 b).

Résolution AR-2674 du 11.03.31

9. BILANS 2010 : 2 M$, CONTRIBUTIONS CORPORATIVES (COMMANDITES ET SUBVENTIONS), SUBVENTIONS DE RECHERCHE EN SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La vice-présidente à la sécurité routière, le directeur des communications et la directrice des études et stratégies en sécurité routière se joignent aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour ainsi que les points 11, 12 et 13.

La vice-présidente à la sécurité routière dépose au présent procès-verbal, sous leur cote respective, les documents suivants :

1. Un document d'information qui fait le bilan des subventions en sécurité routière octroyées par la Société en 2010, sous la cote A-9 a) du 11.03.31;
2. Un document d'information qui fait le bilan des contributions financières de nature corporative (commandites et subventions) octroyées par la Société en 2010, sous la cote A-9 b) du 11.03.31;
3. Un document d'information qui fait le bilan des subventions de recherche en sécurité routière octroyées par la Société en 2010, sous la cote A-9 c) du 11.03.31;

La vice-présidente à la sécurité routière porte à l'attention des membres du conseil les commandites et les subventions qui ont été octroyées au cours de l'année 2010 et répond aux questions des administrateurs.

Le directeur des communications présente les deux publicités portant sur la distraction au volant dont la diffusion à la télévision a commencé récemment. Les membres demandent d'apporter une modification à l'une des publicités à diffuser afin que celle-ci tienne compte du concept « Cool Taxi ».

Suivi

Les membres échangent, par la suite, sur la collision mortelle de Saint-Winceslas et plus particulièrement sur la vidéo troublante des pratiques au volant du conducteur impliqué dans l'accident publiée sur sa page Facebook.

10. PLANIFICATION STRATÉGIQUE

La vice-présidente à la sécurité routière se joint aux membres du conseil pour la présentation de ce point à l'ordre du jour. Elle dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-10 du 11.03.31, un document intitulé « Modèle d'affaires intégré de la SAAQ » et le projet de plan stratégique 2011-2015. Elle attire l'attention des membres du conseil sur les changements qui ont été apportés depuis la dernière présentation de ce projet de plan.

La présidente et chef de la direction mentionne que le projet de plan stratégique a été présenté au ministre. Elle fait part aux membres du conseil des commentaires et du confort du ministre à l'égard du plan stratégique.

La vice-présidente à la sécurité routière informe les membres du conseil que des rencontres sont prévues avec l'ensemble des gestionnaires de la Société et les syndicats respectivement les 6 et 11 avril prochains. Les membres du conseil donnent leur aval à la démarche proposée.

11. ÉTALONNAGE

À la demande du président de la séance, les points 11, 12, 13 sont devancés avant le point 10.

La vice-présidente à la sécurité routière dépose au présent procès-verbal sous leur cote respective les documents suivants :

1. Une note visant à obtenir l'approbation des orientations proposées relativement à la démarche retenue dans le dossier de l'étalonnage, sous la cote AR-2675 du 11.03.31;
2. Un document intitulé « Projet – Étude de performance comparée 2010-2011 », sous la cote A-11 du 11.03.31.

La vice-présidente à la sécurité routière rappelle aux membres du conseil que la Société est assujettie à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* qui prévoit notamment des mesures d'évaluation de la performance et d'étalonnage. Elle ajoute que le 1er avril 2009, le vérificateur général du Québec et le conseil d'administration de la Société ont conclu une entente stipulant que la Société était tenue de présenter des résultats quant à ces mesures.

La vice-présidente à la sécurité routière mentionne que les travaux menés en 2009 ont permis d'identifier une série d'indicateurs permettant de mesurer l'évolution de la performance de la Société sur une période de trois ans. Elle souligne que ces indicateurs, qui ont été entérinés par le comité de vérification, ont été publiés dans le rapport de gestion de 2009. Elle indique que les travaux relatifs à l'étalonnage se sont poursuivis en 2010. Elle informe les membres du conseil que la Société a confié à l'École nationale d'administration publique le mandat de réaliser une étude portant sur la performance de la Société comparée à celle d'entités œuvrant dans des secteurs d'activités similaires aux siens. Elle précise que le rapport final est attendu en décembre 2011.

La vice-présidente à la sécurité routière souligne que, compte tenu de l'état d'avancement des travaux, seuls les indicateurs relatifs à la sécurité routière pourront faire l'objet de comparaisons avec d'autres organisations dans le cadre du Rapport annuel de gestion 2010. Elle mentionne qu'une rencontre a eu lieu avec le vérificateur général pour l'informer de l'état d'avancement du dossier. Elle informe les membres du conseil que les représentants du Vérificateur général ont confirmé le 21 février dernier que les indicateurs sélectionnés et la démarche proposée sont adéquats.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

ATTENDU QUE les représentants du Vérificateur général ont confirmé que les indicateurs sélectionnés et la démarche proposée par la Société sont adéquats;

ATTENDU QUE dans l'état d'avancement des travaux, seuls les indicateurs relatifs à la sécurité routière pourront faire l'objet de comparaisons avec d'autres organismes dans le cadre du Rapport annuel de gestion 2010;

ATTENDU la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve les orientations proposées dans le cadre du document déposé sous la cote AR-2675.

Résolution AR-2675 du 11.03.31

12. PRÉSENCE DE LA SOCIÉTÉ SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX (WEB 2.0)

La vice-présidente à la sécurité routière dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-12 du 11.03.31, un sommaire exécutif et une note d'information aux membres du conseil d'administration portant sur la présence de la Société sur les réseaux sociaux (Web 2.0).

Le directeur des communications mentionne que la Société possède un site Web qui contient de l'information sur ses divers services. Il rappelle aux membres du conseil que la Société investit annuellement 5 M$ en publicités qui sont diffusées à la télévision, à la radio et dans les journaux. Il mentionne que les réseaux sociaux sont partout où est Internet. Il souligne que le plus grand bénéfice des réseaux sociaux pour la Société est que n'importe quel individu a le pouvoir d'en influencer plusieurs autres. Il précise que l'implantation d'une stratégie globale d'intervention sur le Web pour faire évoluer la promotion de la sécurité routière est un incontournable. Il informe les membres du conseil que la Société sera présente au cours de la semaine du 4 avril prochain dans trois dispositifs utilisés par les

internautes pour faire du réseautage social (Twitter, Facebook, et YouTube). Les membres du conseil accueillent favorablement cette initiative et demandent de recevoir l'adresse de ces trois sites.

13. SÉLECTION D'UNE AGENCE DE PUBLICITÉ POUR LA PÉRIODE DE NOVEMBRE 2011 À NOVEMBRE 2014

La vice-présidente à la sécurité routière dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-13 du 11.03.31, une note d'information ayant pour objet d'obtenir l'autorisation de recourir aux services d'une agence de publicité pour la période de novembre 2011 à novembre 2014.

La vice-présidente à la sécurité routière informe les membres du conseil que le contrat liant la Société à l'agence de publicité Amalgame vient à échéance l'automne prochain. Elle mentionne que la Direction des communications souhaite entreprendre des démarches pour la publication d'un appel d'offres pour la sélection d'une agence de publicité qui agira dès le mois de novembre prochain. Elle précise que le contrat est prévu pour une durée initiale de douze mois, à compter du 14 novembre 2011. Elle ajoute que ce contrat pourra être renouvelé pour deux périodes additionnelles de douze mois se terminant au plus tard le 13 novembre 2014. Elle mentionne que le budget total pour les trois années du contrat sera d'un maximum de 18 M$.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

ATTENDU les besoins d'affaires en matière de publicité;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la publication d'un appel d'offres afin de recourir aux services d'une agence de publicité pour la période de novembre 2011 à novembre 2014;
QUE le conseil d'administration autorise la dépense globale à être engagée qui est estimée à 18 M$ pour une période de trois ans.

Résolution AR-2676 du 11.03.31

14. AUTORISATION POUR PROCÉDER À DES ACQUISITIONS DE SERVICES DE FOURNISSEURS EXTERNES POUR L'ÉVOLUTION DES SYSTÈMES DU CONTRÔLE ROUTIER ET DE SOUTIEN À L'ACCÈS AU RÉSEAU ROUTIER

Le vice-président aux technologies de l'information se joint aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour et le suivant. Il dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-14 du 11.03.31, une note d'information visant à obtenir l'autorisation d'acquérir des services de fournisseurs externes pour l'évolution des systèmes du contrôle routier et de soutien à l'accès au réseau

routier et un document intitulé « Plan pluriannuel des investissements – Résultats au 31 décembre 2010 ».

Le vice-président aux technologies de l'information mentionne que sa vice-présidence réalise des travaux pour l'évolution des systèmes du contrôle routier et de soutien à l'accès au réseau routier ainsi que des travaux dans le cadre de projets de développement. Il mentionne que la Vice-présidence aux technologies de l'information utilise actuellement, pour réaliser une partie de ces travaux, les services d'un fournisseur externe dont le contrat vient à échéance en avril 2011. Il précise que la valeur globale du nouvel appel d'offres envisagé est de 2,5 M$ pour une charge de 20,4 années-personnes répartie sur trois ans.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

ATTENDU la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la publication d'un appel d'offres afin de recourir aux services de fournisseurs externes pour l'évolution des systèmes du contrôle routier et de soutien à l'accès au réseau routier;

QUE le conseil d'administration autorise la dépense globale à être engagée qui est estimée à 2,5 M$ pour une période de trois ans.

Résolution AR-2677 du 11.03.31

15. CONTRAT DE MAINTENANCE DES LOGICIELS DE [redacted]

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-15 du 11.03.31, une note d'information visant à obtenir l'autorisation de renouveler le contrat avec [redacted]
Il mentionne que, pour supporter ses besoins opérationnels, la Société dispose d'un portefeuille de plus [redacted] sur son ordinateur central. Il souligne que les tendances historiques indiquent que la demande en capacité de traitement sur l'ordinateur central continuera à croître dans les prochaines années, et ce, peu importe la solution retenue pour [redacted] Il explique, par la suite, les impacts budgétaires et répond aux questions des membres du conseil.

Une nouvelle entente gouvernementale d'une durée de quatre ans (31 mars 2011 au 30 mars 2015) a été négociée avec la [redacted] La Société tire profit de cette négociation pour obtenir à moindre coût les droits supplémentaires de licence des logiciels pour l'ajout de capacité de traitement effectué en février 2011 et pour celui prévu en 2012.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

ATTENDU la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise le renouvellement du contrat avec [redacted] pour une durée de quatre ans, soit du 31 mars 2011 au 30 mars 2015;

QUE le conseil d'administration autorise la dépense globale à être engagée qui est estimée à 9,2 M$ pour une période de quatre ans.

Résolution AR-2678 du 11.03.31

16. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

17. PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL

La prochaine réunion se tiendra, par voie de conférence téléphonique, le 14 avril 2011 à 9 h 30.

18. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil se réunissent brièvement à huis clos avant de conclure la séance.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 H 30.

Président	**Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

[redacted]

[redacted]

Procès-verbal de la séance nº 355
tenue par voie de conférence téléphonique
Le jeudi 14 avril 2011 à 9 h 30

Adopté le jeudi 19 mai 2011

SONT PRÉSENTS :

Mme Marie-Anne Tawil, présidente du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
Mme Lyne Bouchard, membre
M. André Caron, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Ida Crasto, membre
M. Adrien Desautels, membre
Mme Céline Garneau, membre
M. André Lesage, membre
Mme Hélène Racine, membre
Mme Marie Carole Tétreault, membre

M. Claude Gélinas, secrétaire

INVITÉS :

Mme Johanne St-Cyr, vice-présidente à la sécurité routière
M. Alain Collerette, directeur des communications
Mme Sylvie Létourneau, chef du Service de l'édition, de la logistique et de la communication organisationnelle

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté avec la modification suivante :

Au point 1, ajouter le point :

« 1 C Points d'information » (Mme Nathalie Tremblay) ».

1 C Points d'information

La présidente et chef de la direction informe les membres du conseil de deux sujets qui méritent leur attention immédiate.

Dans le cadre du dossier de la tarification des contributions d'assurance, la loi exige la formation d'un conseil d'experts sur les contributions d'assurance dont les membres sont nommés par le gouvernement. Le processus de nomination est en cours et devrait normalement donner lieu à une décision du conseil des ministres en mai ou au début du mois de juin. Elle rappelle que le conseil d'experts est composé de trois membres représentatifs des milieux de l'actuariat et de l'assurance.

À la demande de la présidente et chef de la direction, la vice-présidente à la sécurité routière présente les faits saillants du bilan routier 2010 qui fera l'objet d'une conférence de presse du ministre des Transports le 19 avril prochain. La vice-présidente répond aux questions des membres du conseil et confirme que les communiqués de presse ainsi qu'une synthèse des documents d'information sur le bilan routier seront acheminés aux membres du conseil le jour même de la conférence de presse.

Suivi

La présidente et chef de la direction quitte la séance à 10 h 45

2. RAPPORTS ANNUELS DE GESTION 2010

Le directeur des communications et la chef du Service de l'édition, de la logistique et de la communication organisationnelle déposent au présent procès-verbal, sous la cote A-2 du 11.04.14, la version validée par la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes en date du 7 avril 2011 des rapports annuels de gestion 2010 de la Société de l'assurance automobile du Québec, du Fonds d'assurance automobile du Québec et du Contrôle routier Québec.

Les membres procèdent à l'étude détaillée des rapports annuels. Le directeur des communications prend note des commentaires et modifications demandées par les membres du conseil et répond à leurs questions. Une nouvelle version des rapports annuels sera rédigée avec les modifications demandées par les membres du conseil.

Mme Hélène Racine quitte la séance à 10 h 40

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

IL EST DÉCIDÉ :

QUE les membres du conseil approuvent les rapports annuels de gestion 2010 avec les modifications proposées.

Résolution AR-2679 du 11.04.14

Les membres du conseil prennent acte des étapes à venir pour le dépôt de ces rapports à l'Assemblée nationale. Le calendrier prévoit ce qui suit :

Étapes à venir	Échéancier
• Obtention des commentaires du cabinet du ministre par le bureau de la présidente et chef de direction	12 avril
• Approbation des rapports annuels de gestion (RAG) 2010 par le conseil d'administration	14 avril
• Approbation des rapports annuels de gestion (RAG) 2010 et obtention des signatures du Vérificateur général du Québec	27 avril
• Transmission officielle des rapports annuels de gestion 2010 au ministre par le bureau de la présidente et chef de direction	29 avril
• Dépôt des rapports annuels de gestion 2010 à l'Assemblée nationale par le ministre	13 mai

3. PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL

La prochaine réunion se tiendra à Montréal, le 19 mai 2011 à 8 h.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 10 H 50.

Présidente **Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

[redacted]

[redacted]

Procès-verbal de la séance nº 356
Tenue à Montréal, salle du conseil,
800, Tour de la Place Victoria, 31e étage
Le jeudi 19 mai 2011 à 11 h 30

Adopté le mercredi 15 juin 2011

SONT PRÉSENTS :

Mme Marie-Anne Tawil, présidente du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
Mme Lyne Bouchard, membre
M. André Caron, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Ida Crasto, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Adrien Desautels, membre
Mme Céline Garneau, membre
M. André Lesage, membre
Mme Hélène Racine, membre
Mme Marie Carole Tétreault, membre

Me Claude Gélinas, secrétaire
Me Gisèle Gauthier, secrétaire adjointe

INVITÉS :

M. André Legault, vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances
Mme Linda Bellware, directrice de l'actuariat
Mme Chantale Lemire, chef par intérim du Service du financement et des évaluations actuarielles
M. Denis Duclos, actuaire à la Vice-présidence aux ressources humaines, à l'administration et aux finances

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté.

2. PROCÈS-VERBAUX DE SÉANCES ANTÉRIEURES ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 31 mars 2011

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance tenue le 31 mars 2011 est adopté avec les modifications suivantes :

- Au point 5, remplacer le rapport de la présidente et chef de la direction par le suivant :

  « **RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION**

  La présidente et chef de la direction informe les membres du conseil de l'évolution des grands dossiers de la Société.

  Environnement médiatique

  La présidente et chef de la direction porte à l'attention des membres quatre dossiers, soit le dossier reconstruction de véhicules, l'agrandissement du siège social, le lancement de la campagne distraction au volant et le dévoilement du bilan routier.

  La présidente et chef de la direction informe les membres de la soumission de fausses factures de coussins gonflables qui ont induit la Société en erreur sur l'émission des vignettes de conformité. Des démarches sont en cours pour régulariser ces dossiers. Elle répond aux questions des membres sur l'impact sur la clientèle visée et sur la sécurité des véhicules.

  La présidente et chef de la direction informe les membres du conseil sur l'état d'avancement de l'agrandissement du siège social.

  La présidente et chef de la direction mentionne que le lancement de la campagne distraction au volant a eu lieu le 21 mars dernier. En plus, elle informe les membres du conseil que la Société fera, d'ici le début du mois de mai prochain, le dévoilement du bilan routier. Elle souligne que les données préliminaires démontrent une bonne performance.

Environnement politique

La présidente et chef de la direction mentionne qu'une analyse est en cours pour évaluer l'impact du dernier discours sur le budget.

La présidente et chef de la direction porte à l'attention des membres du conseil le partenariat que la Société a établi avec la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) à l'égard des dons d'organes.

La présidente et chef de la direction informe les membres du conseil que les travaux parlementaires sont commencés à l'égard du projet de loi 133. Elle mentionne que la Société assure une veille à l'égard de ce projet de loi. Elle informe, en outre, les membres du conseil que l'étude des crédits de la Société est prévue les 19 et 20 avril prochains.

Suivi

La présidente et chef de la direction souligne que la Société étudie divers scénarios dans le dossier des plaques personnalisées. Après discussion, les membres du conseil demandent que les mesures soient prises afin que cette nouvelle activité s'autofinance.

Gestion de l'entreprise

La présidente et chef de la direction mentionne que les activités de l'entreprise se déroulent normalement.

La présidente et chef de la direction informe les membres du conseil que le Tribunal administratif du Québec (TAQ) a fait l'embauche de juges additionnels. Elle explique que l'ajout de juges permettra de réduire l'inventaire de dossiers. Elle indique que la Société fera prochainement l'embauche temporaire d'avocats pour pallier l'augmentation des auditions au TAQ.

La présidente et chef de la direction signale la possibilité d'une grève des postes d'ici la fin du mois d'avril prochain. Elle souligne que des mesures ont été mises en place pour rejoindre la clientèle, le cas échéant.

La présidente et chef de la direction informe les membres du conseil que les offres salariales ayant trait aux contrôleurs routiers viennent d'être déposées. Elle porte à l'attention des membres les risques liés aux négociations et les mesures prises pour les gérer.

La présidente et chef de la direction mentionne que chaque année a lieu une rencontre des assureurs publics à laquelle participent notamment des représentants d'Australie. Elle porte à l'attention des membres que l'assureur public australien va s'inspirer des façons de faire de la Société en ce qui concerne la ligne rouge et la ligne verte implantées au Fonds d'assurance.

La présidente et chef de la direction informe les membres qu'elle a signé l'entente intervenue entre la Société et les Pays-Bas concernant l'échange des permis de conduire.

La présidente et chef de la direction mentionne que le déménagement des employés dans l'agrandissement du siège social se déroule conformément à l'échéancier établi. Elle indique que la gestion du changement se passe bien. »;

- Au point 6 D, remplacer à la fin de la deuxième phrase le mot « suivant » par le mot « suivants »;
- Au point 6 E, remplacer dans la troisième ligne le mot « Québec » par le mot « Montréal »;
- Au point 8, ajouter à l'item 4 du premier paragraphe après le mot « États » le mot « financiers ».

2 B Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 14 avril 2011

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance tenue le 14 avril 2011 est adopté sans modification.

2 C Adoption du tableau de bord des suivis à apporter aux séances du conseil d'administration (mise à jour : 14 avril 2011)

Les membres du conseil procèdent à l'analyse des points inscrits au tableau de bord des suivis des séances du conseil.

3. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont distribués et déposés lors de la séance sous leur cote respective :

3 A Demandes de documents administratifs 17 mars au 4 mai 2011, sous la cote A-3 a) du 11.05.19;
3 B Résultats financiers trimestriels de la SAAQ et du FAAQ au 31 mars 2011, sous la cote A-3 b) du 11.05.19;
3 C Rapports annuels de gestion de 2010, sous la cote A-3 c) du 11.05.19.

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente du conseil souligne que le 3 mai dernier, la présidente et chef de la direction complétait la première année de son mandat. Elle lui assure, de nouveau, la collaboration et le soutien des membres du conseil.

Suivi

La présidente du conseil fait un bref retour sur la visite des membres du conseil d'administration du Centre de services Henri-Bourassa qui a été effectuée plus tôt en matinée. Elle demande au secrétaire de préparer, pour sa signature, une lettre de remerciements au nom des membres du conseil.

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction informe les membres du conseil de sa lecture de l'environnement de la Société.

Environnement médiatique

La présidente et chef de la direction porte à l'attention des membres les principaux dossiers qui ont fait l'objet d'une couverture médiatique depuis la dernière rencontre. Plus particulièrement, elle souligne la réception positive des citoyens à l'égard des données qui ont été communiquées concernant le bilan routier.

La présidente et chef de la direction fait part aux membres du conseil des dossiers d'intérêt public, soit les communications sur l'entrée en vigueur des mesures d'accès graduel à la conduite et les campagnes publicitaires sur la courtoisie au volant et l'alcool au volant.

La présidente et chef de la direction informe les membres du conseil que les rapports annuels de gestion ont été déposés, par le ministre, le 17 mai dernier. Elle profite de l'occasion pour en remettre une copie aux membres du conseil.

Environnement politique

La présidente et chef de la direction fait le point sur l'étude des crédits qui a eu lieu les 19 et 20 avril dernier.

La présidente et chef de la direction informe les membres du conseil de la nomination du conseil d'experts et du dépôt du rapport du vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2010-2011.

La présidente et chef de la direction porte à l'attention des membres du conseil les projets de loi déposés par les provinces du Manitoba et de la Saskatchewan qui apportent des modifications à leur législation respective ayant trait à l'indemnisation des victimes de la route.

Gestion de l'entreprise

La présidente et chef de la direction fait le point sur la grève des postes potentielle et sur les démarches qui ont été prises pour y faire face.

La présidente et chef de la direction mentionne que la dernière équipe de travail devrait aménager dans les nouveaux locaux au cours du mois de juillet prochain. Elle souligne que les personnes visées par les changements qui ont déjà intégré les lieux, sont dans l'ensemble très heureux de ces nouveaux aménagements.

La présidente et chef de la direction mentionne que des démarches sont en cours pour la présentation du plan stratégique pour approbation par les membres du conseil lors de la séance du 15 juin prochain. Elle souligne qu'une rencontre a eu lieu à Québec et à Montréal avec l'ensemble des gestionnaires pour échanger sur la proposition de plan stratégique.

La présidente et chef de la direction fait un suivi à l'égard du dossier ayant trait aux négociations avec les contrôleurs routiers et celui concernant la présence de la Société sur les réseaux sociaux.

6. RAPPORT DES COMITÉS

6 A Rapport du comité actif / passif (séances conjointes CAP-CV du 21 avril 2011 et du 11 mai 2011)

Le président du comité actif / passif informe les membres du conseil des points discutés lors des séances conjointes avec le comité de vérification tenues à Montréal le 21 avril 2011 et par voie de conférence téléphonique le 11 mai 2011. Il dépose en liasse au présent procès-verbal les ordres du jour de ces séances sous la cote A-6 a) du 11.05.19.

6 B Rapport du comité des ressources humaines et du service à la clientèle (séance du 13 avril 2011)

La présidente du comité des ressources humaines et du service à la clientèle informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance régulière tenue à Montréal le 13 avril 2011. Elle dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance sous la cote A-6 b) du 11.05.19.

6 C Rapport du comité des technologies de l'information (séance conjointe CTI-CRHSC du 28 avril 2011 et séance régulière du 18 mai 2011)

M[me] Anne-Marie Croteau informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance conjointe avec le comité des ressources humaines et du service à la clientèle et de ceux discutés lors de la séance régulière tenues respectivement à Montréal le 28 avril 2011 et par voie de conférence téléphonique le 18 mai 2011. Elle dépose en liasse au présent procès-verbal les ordres du jour de ces séances sous la cote A-6 c) du 11.05.19.

- **Nomination d'un président du comité (recommandation de M[me] Marie-Anne Tawil)**

  Le secrétaire dépose au présent procès-verbal sous la cote AR-2680 du 11.05.19 une recommandation de la présidente du conseil pour la nomination de M[me] Anne Marie Croteau à titre de présidente du comité des technologies de l'information.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve la nomination de madame Anne-Marie Croteau comme présidente du comité des technologies de l'information à compter du 19 mai 2011.

Résolution AR-2680 du 11.05.19

7. TARIFICATION

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances, la directrice de l'actuariat, la chef par intérim du Service du financement et des évaluations actuarielles et M. Denis Duclos se joignent aux membres du conseil.

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances dépose au présent procès-verbal, sous leur cote respective, les documents suivants :

1. un projet de résolution, sous la cote AR-2681 du 11.05.19;
2. un document intitulé « Capitalisation du régime d'assurance et révision de sa tarification », sous la cote A-7 du 11.05.19.

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances fait une présentation du document déposé sous la cote A-7 du 11.05.19. Plus particulièrement, il porte à l'attention des membres du conseil la situation financière du Fonds, le scénario de capitalisation proposé ainsi que les modifications de tarification proposées.

Les membres du conseil échangent sur les orientations proposées et le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances répond aux questions des administrateurs.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

ATTENDU la recommandation favorable du comité actif / passif et du comité de vérification;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE la Direction de l'actuariat prépare les travaux relatifs à la tarification des contributions d'assurance en privilégiant les orientations suivantes, lesquelles s'ajoutent à celles adoptées par les résolutions AR-2267 du 03.12.11 et AR-2306 du 05.02.23;

Capitalisation :

ATTENDU QUE le Fonds d'assurance automobile du Québec a un déficit cumulé de 1,6 milliard de dollars au 31 décembre 2010 qui provient de l'exercice financier 2008;

ATTENDU QUE tout déficit doit être amorti sur une période maximale de 15 ans suite à son constat;

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer dans les contributions d'assurance un montant visant à capitaliser le déficit cumulé du Fonds au 31 décembre 2010;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE pour les permis de conduire, une même contribution de capitalisation sera applicable à toutes les classes de permis et sera déterminée afin que la contribution de financement pour 2013 de la classe principale de permis (titulaires de permis de conduire pour véhicule de promenade sans point d'inaptitude), additionnée à la contribution de capitalisation, soit égale à la contribution d'assurance estimée pour 2012;

QUE pour l'immatriculation, une même contribution de capitalisation sera applicable à toutes les classes d'immatriculation et sera déterminée afin que la contribution de financement pour 2013 de la classe principale d'immatriculation (les véhicules de promenade), additionnée à la contribution de capitalisation, soit égale à la contribution d'assurance estimée pour 2012;

QUE cette contribution de capitalisation ne devrait pas excéder 50 % de la contribution de financement de la classe;

QUE les gains et pertes qui surviendront après le 31 décembre 2010 feront l'objet de mécanismes d'amortissement prévus par la politique de capitalisation qui sera adoptée par le conseil d'administration.

Motocyclettes :

ATTENDU QU'il y a lieu de réviser la définition permettant d'immatriculer une motocyclette à la classe d'usage à circulation restreinte de manière à en restreindre l'accès;

ATTENDU QUE le risque des motocyclettes demeurant à circulation restreinte est différent de celui des autres véhicules;

ATTENDU QU'il y a lieu de prendre en compte le comportement du motocycliste en modulant la contribution de son permis de conduire selon son nombre de points d'inaptitude tout en y appliquant un maximum;

ATTENDU QU'il y a lieu d'introduire une nouvelle tarification lors de l'achat d'une motocyclette afin de prendre en compte le risque additionnel lié à la conduite de celle-ci;

ATTENDU QU'il y a lieu d'harmoniser cette nouvelle tarification lors de l'achat d'une motocyclette immatriculée à circulation restreinte;

ATTENDU QU'il y a lieu de reconnaître la plus grande vulnérabilité des motocyclistes et l'amélioration relative de leur bilan routier;

ATTENDU QU'il y a lieu de réduire en conséquence la contribution d'assurance sur l'immatriculation des motocyclettes;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE relativement à l'immatriculation d'une motocyclette avec une plaque à circulation restreinte (droit de conduire dans des zones de 70 km/h ou moins) :

- l'accès sera limité aux seules motocyclettes dont le modèle est de 1980 et moins qui ont été gardées ou restaurées à leur état original;
- elles seront classées distinctement des autres véhicules à circulation restreinte, avec une contribution spécifique en 2012;

QUE relativement à l'immatriculation d'une motocyclette avec une plaque à circulation restreinte (droit de conduire dans des zones de 70 km/h ou moins) :

- la contribution d'assurance des motocyclettes de 1981 et plus sera celle de la classe de motocyclette à laquelle elles appartiennent;
- aucun mécanisme de limitation de la variation à la contribution d'assurance ne s'appliquera à l'immatriculation de ces véhicules;

QUE relativement au détenteur d'un permis de conduire un véhicule de promenade (classe 5) et une motocyclette (classe 6), la contribution d'assurance du permis classe 6 sera égale à celle du permis classe 5, mais en appliquant une contribution d'assurance maximale correspondant à celle de la classe 5 pour 1 à 3 points d'inaptitude;

QUE lors de l'acquisition d'une motocyclette neuve ou usagée, la contribution d'assurance inclut un montant forfaitaire dont le niveau pour 2012 est de :

- 75 $ pour une motocyclette de 125 cm^3 ou moins;
- 125 $ pour une motocyclette de 126 à 400 cm^3;
- 225 $ pour une motocyclette de 401 cm^3 et plus (régulier et sport);

QUE les contributions d'assurance sur l'immatriculation des motocyclettes, selon le type de moto, seront ajustées pour tenir compte d'une réduction des besoins financiers des motocyclistes de 6 M$ suite à la reconnaissance de leur plus grande vulnérabilité et de l'amélioration relative de leur bilan routier. Qu'en 2012, ces contributions d'assurance ne devront pas être plus élevées que 75 % de celles estimées autrement pour 2012, en ajoutant la contribution de capitalisation, sujet à un maximum de 945 $.

Autobus :

ATTENDU QU'en 2006, les propriétaires d'autobus publics autres que l'ATUQ ont demandé d'avoir une classification distincte étant donné leur très grand différentiel de risque;

ATTENDU QUE la Société, après analyse, avait prévu que lors de la prochaine révision tarifaire suivant celle de 2008 à 2010, la classification des autobus serait revue;

IL EST DÉCIDÉ :

QU'en 2012, la classe de tarification de l'immatriculation des autobus publics de plus de 10 000 kg sera remplacée par les classes :

- autobus public des sociétés de transport urbain du Québec de plus de 10 000 kg;
- autre autobus public de plus de 10 000 kg, en ajustant leur contribution d'assurance de 2012 selon leur risque et en ajoutant la contribution de capitalisation;

QU'en 2013, les classes de tarification de l'immatriculation des autobus seront :

- autobus des sociétés de transport urbain du Québec;
- autobus affecté au transport d'écoliers;
- autre autobus de 10 000 kg et moins;
- autre autobus de plus de 10 000 kg.

Permis restreint PDI :

ATTENDU QUE le permis restreint autorisant la conduite d'un véhicule routier dans l'exécution du principal travail (permis restreint PDI) n'est pas sujet actuellement à une contribution d'assurance spécifique;

ATTENDU QU'une expertise actuarielle recommande de tarifer le permis restreint autorisant la conduite d'un véhicule routier dans l'exécution du principal travail selon le nombre de points d'inaptitude du demandeur;

IL EST DÉCIDÉ :

QU'à compter de 2013, le permis restreint autorisant la conduite d'un véhicule routier dans l'exécution du principal travail soit assujetti à une contribution d'assurance selon le nombre de points d'inaptitude du demandeur.

Limite à la variation à la hausse des contributions d'assurance :

ATTENDU QU'en assurance, il est souhaitable de limiter les fluctuations des contributions par une mesure externe en s'assurant qu'à moyen terme chaque classe de tarification couvre ses coûts;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir un mécanisme de limitation qui couvre trois types de fluctuations, celles liées à l'évaluation de l'expérience, à la modification à la structure de la classification et à la situation particulière actuelle résultant du sous-financement d'avant 2008 concernant la classe de tarification des cyclomoteurs;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE la limite à la variation à la hausse des contributions d'assurance sera traitée comme suit :

- évolution de l'expérience : limite à la variation de 15 % par année;
- modification à la structure de la classification :
  - pour la première année, la hausse correspondra au montant le plus élevé entre :
    - la moitié de l'écart à financer;
    - 15 %;
  - par la suite, la contribution calculée est appliquée;
- situation particulière suite au sous-financement d'avant 2008 : pour les cyclomoteurs, reconnaître la moitié de l'écart à financer en 2013 et appliquer la contribution calculée en 2014;

QUE la variation à la baisse des contributions d'assurance sera appliquée intégralement.

Impact financier sur la contribution d'assurance :

ATTENDU QUE les limites aux variations à la hausse des contributions d'assurance et l'application des orientations motos ont un impact financier sur le financement de l'année courante;

ATTENDU QUE la loi requiert, qu'au plus tard en 2015, les contributions d'assurance fixées pour une année soient suffisantes pour couvrir le coût des accidents survenus pendant cette période;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE l'impact financier résultant des règles limitant la variation à la hausse des contributions d'assurance d'une classe de cotisants ou de toute autre règle de tarification déterminée par le conseil d'administration sera financé à même les frais fixes attribués à l'ensemble des cotisants.

Résolution AR-2681 du 11.05.19

8. SUBVENTION À « COOL TAXI »

La présidente et chef de la direction intervient pour présenter ce point à l'ordre du jour. Elle dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote AR-2682 du 11.05.19, un sommaire exécutif et une note d'information visant à obtenir l'approbation des membres du conseil pour le versement d'une commandite au Comité provincial de concertation et de développement de l'industrie du taxi et pour l'augmentation du budget de commandites.

La présidente et chef de la direction informe les membres du conseil que le directeur général du Comité provincial de concertation et de développement de

l'industrie du taxi sollicite une contribution financière de 150 000 $ par année pendant trois ans afin d'assurer la pérennité financière des coupons *Cool taxi* et de mettre en œuvre une campagne de communication pour accroître leur notoriété à travers le Québec.

Suivi

Après discussion sur l'adhésion de l'industrie à cette initiative, les membres du conseil demandent qu'un suivi leur soit fait à ce sujet au cours de l'année.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration :

1. autorise l'octroi d'une commandite au Comité provincial de concertation et de développement de l'industrie du taxi pour les années 2011 et 2012 de 125 000 $ par année;
2. autorise la hausse du budget commandites 2011 et 2012 de 125 000 $.

Résolution AR-2682 du 11.05.19

9. CONFIRMATION DU BUDGET DU PROJET « IMPLANTATION DE LA LIGNE ROUGE » ET AUTORISATION DE PROCÉDER À DES ACQUISITIONS

La présidente et chef de la direction intervient pour présenter ce point à l'ordre du jour. Elle dépose au présent procès-verbal, sous la cote AR-2683 du 11.05.19, une note d'information ayant pour objet la confirmation du budget du projet « Implantation de la ligne rouge » et l'autorisation de procéder à des acquisitions.

La présidente et chef de la direction fait un bref historique du projet « Virage assuré ». Elle explique les travaux reliés à la dernière phase de ce projet soit l'implantation de la ligne rouge et mentionne qu'un budget provisoire de 4 770 200 $ a été autorisé par le conseil d'administration le 16 septembre 2010. Elle indique que, suite aux travaux d'architecture, le projet confirme un budget de 4 775 000 $. Elle demande l'autorisation de poursuivre le projet et de procéder à des acquisitions de biens et de services pour un montant de 1 300 000 $.

Une discussion entre les membres s'en est suivie.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration :

1. autorise la modification du budget confirmé du projet « Implantation de la ligne rouge » au montant de 4 775 000 $;

2. autorise l'acquisition de biens et de services pour un montant maximal de 1 300 000 $.

Résolution AR-2683 du 11.05.19

10. MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

- **Modification au Règlement sur les frais exigibles en vertu du Code de la sécurité routière et sur la remise des objets confisqués**

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances dépose au présent procès-verbal, sous leur cote respective, les documents suivants :

1. un note d'information ayant trait à la modification du Règlement sur les frais exigibles en vertu du Code de la sécurité routière et sur la remise des objets confisqués, sous la cote A-10 a) du 11.05.19;
2. un avis de présentation et un projet de règlement modifiant le Règlement sur les frais exigibles en vertu du Code de la sécurité routière et sur la remise des objets confisqués, versions française et anglaise, sous la cote AR-2684 du 11.05.19.

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances mentionne que le Code de la sécurité routière attribue le pouvoir à la Société de fixer les frais exigibles pour une prise de photographie lors d'une authentification d'une demande de renouvellement d'inscription à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) par une personne non tenue de renouveler son permis de conduire ou lors d'un remplacement de sa carte d'assurance maladie. Il explique que la RAMQ va ajuster sa tarification pour la prise de photographie dans les bureaux de la RAMQ. Afin d'assurer la cohérence dans l'application de la tarification gouvernementale, il mentionne que la Société devrait exiger les mêmes frais pour la prise de photographie.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve le Règlement modifiant le Règlement sur les frais exigibles en vertu du Code de la sécurité routière et sur la remise des objets confisqués, dans ses versions française et anglaise, déposé sous la cote AR-2684 du 11.05.19.

Résolution AR-2684 du 11.05.19

- **Modification au Règlement sur les délégations de pouvoirs de la Société de l'assurance automobile du Québec**

Le vice-président aux affaires juridiques et secrétaire général dépose au présent procès-verbal, sous leur cote respective, les documents suivants :

1. une note ayant trait à la modification du Règlement sur les délégations de pouvoirs de la Société de l'assurance automobile du Québec, sous la cote A 10 b) du 11.05.19;
2. un projet de règlement modifiant le Règlement sur les délégations de pouvoirs de la Société de l'assurance automobile du Québec, sous la cote AR-2685 du 11.05.19.

Le vice-président aux affaires juridiques et secrétaire général explique la proposition de modification du règlement susmentionné.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve le Règlement modifiant le Règlement sur les délégations de pouvoirs de la Société de l'assurance automobile du Québec déposé sous la cote AR-2685 du 11.05.19.

Résolution AR-2685 du 11.05.19

11. RENOUVELLEMENT DES MANDATS RELATIFS AU SYNDICAT DE LA COPROPRIÉTÉ SAAQ – VILLE DE QUÉBEC

Le vice-président aux affaires juridiques et secrétaire général dépose au présent procès-verbal, sous la cote AR-2686 du 11.05.19, une proposition de résolution pour combler deux postes au sein du conseil d'administration du Syndicat de la copropriété SAAQ/Ville de Québec pour un mandat de trois ans à compter du 19 mai 2011.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

IL EST DÉCIDÉ :

QUE monsieur André Legault soit renouvelé comme représentant de la Société de l'assurance automobile du Québec sur le conseil d'administration du Syndicat de copropriété SAAQ / Ville de Québec pour un mandat de trois ans à compter du 19 mai 2011.

QUE madame Suzanne Bissonnette soit renouvelée comme représentante de la Société de l'assurance automobile du Québec sur le conseil d'administration du Syndicat de copropriété SAAQ / Ville de Québec pour un mandat de trois ans à compter du 19 mai 2011.

Résolution AR-2686 du 11.05.19

12. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

13. PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL

La prochaine réunion se tiendra à Québec le mercredi 15 juin 2011, à 8 h.

Suivi

La présidente du conseil demande au secrétaire d'entreprendre les démarches nécessaires à l'élaboration d'un projet de calendrier pour l'année 2012.

14. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil se réunissent brièvement à huis clos.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 17 H 05.

Présidente	**Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

[redacted]

[redacted]

Procès-verbal de la séance nº 357
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration,
333, boul. Jean-Lesage, 6e étage
Le mercredi 15 juin 2011 à 8 h

Adopté le jeudi 22 septembre 2011

SONT PRÉSENTS :

Mme Marie-Anne Tawil, présidente du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
Mme Lyne Bouchard, membre
M. André Caron, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre, en conférence téléphonique
Mme Ida Crasto, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Adrien Desautels, membre
Mme Céline Garneau, membre
M. André Lesage, membre
Mme Hélène Racine, membre
Mme Marie Carole Tétreault, membre

M. Claude Gélinas, secrétaire
Me Gisèle Gauthier, secrétaire adjointe
M. Christian Marcotte, analyste en gouvernance, éthique et diversité

INVITÉS :

Mme Johanne St-Cyr, vice-présidente à la sécurité routière
Mme Lyne Vézina, directrice des études et des stratégies en sécurité routière

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour : modifications, ajouts, adoption

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 19 mai 2011

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance tenue le 19 mai 2011 est adopté avec les modifications suivantes :

- Au point 2 A, de la page 2, remplacer le 4e paragraphe du rapport de la présidente et chef de la direction par le suivant :

  « La présidente et chef de la direction informe les membres du conseil sur l'état d'avancement de l'agrandissement du siège social »;
- Au point 2 A, de la page 3, à la première phrase de l'avant-dernier paragraphe, enlever le mot « annuelle »;
- Au point 4, retirer la deuxième phrase du premier paragraphe;
- Au point 7, dans la résolution à la page 7, remplacer le mot « poursuive » par le mot « prépare »;
- Au point 7, dans la résolution à la page 9, enlever au premier tiret du deuxième paragraphe le texte « , dont l'accès ne sera plus possible en 2012, »;
- Au point 8, enlever la dernière phrase du deuxième paragraphe et le troisième paragraphe.

2 B Tableau de bord des suivis à apporter aux séances du conseil d'administration (mise à jour : 19 mai 2011)

Les membres du conseil procèdent à l'analyse des points inscrits au tableau de bord des suivis des séances du conseil.

3. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont distribués et déposés lors de la séance sous leur cote respective :

3 A Demandes de documents administratifs – 4 mai au 31 mai 2011, sous la cote A-3 a) du 11.06.15;
3 B Tableau de bord annuel du comité actif / passif, sous la cote A-3 b) du 11.06.15, à inclure dans le manuel de l'administrateur;
3 C Liste des procès-verbaux adoptés des séances du conseil d'administration et des comités, sous la cote A-3 c) du 11.06.15;
3 D Décret concernant la nomination d'un conseil d'experts, sous la cote A-3 d) du 11.06.15;
3 E Lettre de remerciement adressée à Mme Célyne Girard pour la visite des membres du conseil d'administration, sous la cote A-3 e) du 11.06.15;
3 F Procédure – formation continue des membres sous la cote A-3 f) du 11.06.15, à inclure dans le manuel de l'administrateur;
3 G Dépliant « La SAAQ en bref - 2010 », sous la cote A-3 g) du 11.06.15.

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente du conseil félicite les membres qui ont passé avec succès l'examen d'obtention du titre d'administrateur de société certifié.

La présidente du conseil remercie l'équipe qui s'est chargée d'organiser la visite de la tour Est pour les membres du conseil d'administration la veille. Elle félicite l'équipe responsable de la réalisation du dossier de la construction de la tour Est et souligne la rigueur avec laquelle le dossier a été mené. Elle exprime sa grande satisfaction quant au respect de l'échéancier et du budget.

La présidente du conseil fait état de la progression du dossier « gestion intégrée des risques » et de la politique de capitalisation.

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction fait état des principaux dossiers ayant évolué depuis la dernière séance du conseil d'administration. Elle aborde notamment :

- Au niveau des activités publiques :
  - Le lancement prochain de la campagne « Alcool »;
  - La distribution à venir de casques à vélo auprès d'écoliers;
- L'adoption du projet de loi 133;
- L'évolution du dossier « Inspection des voitures de plus de 8 ans »;
- L'évolution du dossier « Plaque personnalisée »;
- Le dossier « Lisibilité des plaques », dans le cadre duquel la SAAQ écrira aux propriétaires de plaques de plus de 26 ans pour leur rappeler leur responsabilité quant à la lisibilité de leur plaque et les conséquences possibles en cas de plaques illisibles;
- L'immatriculation de véhicules expérimentaux d'Hydro-Québec ayant le volant à droite;

- L'opération « Bénévolat Montérégie » et l'orientation que prend la SAAQ face à la sensibilisation de son personnel à cette cause, suite à des discussions avec la Sécurité publique où la demande et les besoins de l'opération ont été établis;
- La décennie de la sécurité routière (2011-2020). Elle présente l'état de la réflexion du gouvernement et l'échéancier prévu pour le dépôt d'un plan d'action gouvernemental;
- Les négociations avec les contrôleurs routiers. Elle présente l'évolution des négociations entre les contrôleurs routiers et le Conseil du trésor;
- La grève des postes ne représente pas une menace compte tenu des mesures mises en place;
- Le bilan routier provisoire du premier trimestre de l'année 2011;
- L'évaluation 2010 des vice-présidents. Elle fait état des rencontres qu'elle a eues avec chacun des vice-présidents. Les modifications qui seront apportées à l'organigramme de la SAAQ ont été partagées avec les gestionnaires et l'accueil a été positif.

6. RAPPORT DES COMITÉS

6 A Rapport du comité de vérification (séance du 7 juin 2011)

Le président du comité de vérification informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance régulière tenue à Montréal le 7 juin 2011. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance sous la cote A 6 a) du 11.06.15.

6 B Rapport du comité des technologies de l'information (séance du 8 juin 2011)

La présidente du comité des technologies de l'information informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance régulière tenue à Montréal le 8 juin 2011. Elle dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance sous la cote A6 b) du 11.06.15.

6 C Rapport du comité actif / passif (séance conjointe CAP-CV du 9 juin 2011)

Le président du comité actif / passif informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance régulière tenue à Montréal le 9 juin 2011. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance sous la cote A 6 c) du 11.06.15.

6 D Rapport du comité de gouvernance et d'éthique (séance du 14 juin 2011)

La présidente du comité de gouvernance et d'éthique informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance régulière tenue à Québec le 14 juin 2011. Elle dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance sous la cote A6 d) du 11.06.15.

La présidente du conseil intervient pour remercier le vice-président aux affaires juridiques et secrétaire général pour sa contribution dans le dossier de la gouvernance.

6 E Rapport du comité des ressources humaines et du service à la clientèle (séance spéciale du 19 mai 2011, et séances du 7 juin et du 14 juin 2011)

La présidente du comité des ressources humaines et du service à la clientèle informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance spéciale tenue à Montréal le 7 juin 2011, ainsi que ceux discutés lors de la séance régulière tenue à Québec le 14 juin 2011. Elle dépose en liasse au présent procès-verbal les ordres du jour de ces séances sous la cote A-6 e) du 11.06.15.

7. ÉVALUATION 2010 DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION ET DES VICE-PRÉSIDENTS

7 A Évaluation de rendement de la PCD

Le vice-président aux affaires juridiques et secrétaire général dépose au présent procès verbal, sous la cote A–7 a) du 11.06.15, la « grille d'évaluation 2010 de la performance annuelle de la PCD ».

Les membres du conseil se réunissent à huis clos pour ce point à l'ordre du jour durant 30 minutes.

Les membres du conseil mettent fin au huis clos et le secrétaire se joint à la réunion.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines et du service à la clientèle a rencontré la présidente et chef de la direction pour échanger sur l'évaluation de son rendement pour la période du 3 mai 2010 au 31 décembre 2010;

ATTENDU QUE les membres du comité sont conscients qu'au 31 décembre 2010, la présidente et chef de la direction terminait son huitième mois dans l'exercice de ses nouvelles fonctions et que cette évaluation se veut conservatrice;

ATTENDU QUE la présidente et chef de la direction a su mobiliser rapidement l'ensemble du personnel de la Société de l'assurance automobile du Québec et particulièrement, son équipe de direction;

ATTENDU QUE la présidente et chef de la direction a fait preuve de rigueur dans la communication de sa vision aux membres du conseil d'administration de la Société dans le cadre des travaux du conseil et de ses comités;

ATTENDU QUE la présidente et chef de la direction a su répondre à toutes les attentes qui lui avaient été signifiées et qu'elle les a même dépassées notamment

en ce qui a trait à la mobilisation, la performance du personnel, la bonne gouvernance et le respect des règles d'éthique ainsi que dans ses relations avec la présidente du conseil et de l'ensemble des administrateurs de la Société;

ATTENDU QUE, sous la gouverne de la présidente et chef de la direction, la performance de la Société a été très bonne et mérite d'être signalée;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE la présidente et chef de la direction mérite une cote « B + » pour son rendement du 3 mai 2010 au 31 décembre 2010 et que sa rémunération à compter du 1er avril 2011 soit fixée à 192 533 $.

Résolution AR-2687 du 11.06.15

7 B Amendement à la politique de rémunération des vice-présidents

Le vice-président aux affaires juridiques et secrétaire général dépose au présent procès-verbal, sous leur cote respective, les documents suivants :

- la « Politique de rémunération – Guide de gestion des salaires – Programme d'intéressement », sous la cote A-7 b) du 11.06.15;
- un projet de résolution, sous la cote AR-2688 du 11.06.15.

Une discussion s'ensuit entre les membres du conseil. Le vice-président et secrétaire général répond aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

ATTENDU QUE les membres du comité des ressources humaines et du service à la clientèle recommandent l'adoption de la présente résolution :

IL EST DÉCIDÉ :

QUE la politique de rémunération du 19 novembre 2007, révisée et adoptée par le conseil le 22 avril 2008, le 17 juin 2009, le 16 juin 2010 et le 15 septembre 2010 soit de nouveau modifiée comme suit :

1. **Remplacer le troisième sous-paragraphe du 1er paragraphe de la section 1 par ce qui suit :**

« • **Salaire**

La rémunération versée sur une base annuelle comprend un salaire de base déterminé par le conseil d'administration dans le cadre d'une échelle salariale fixée par ce dernier (voir annexe A).

- **Avantages sociaux**
  - Régime de retraite à prestation déterminée

- Rente calculée en fonction du salaire moyen des trois meilleures années;
- Rente limitée à 76 % du montant équivalent à la moyenne du salaire de base des trois meilleures années;
- Reconnaissance de 2 % par année de service;
- Cotisation de l'employeur (50 %) au régime de retraite du personnel d'encadrement ou de l'administration supérieure, selon le cas (approximativement 101 926 $ en 2011 pour l'ensemble des VP) et cotisation de l'employé (50%) au régime de retraite du personnel d'encadrement ou de l'administration supérieure, selon le cas (approximativement 101 926 $ en 2011 par l'ensemble des VP, *en moyenne 14 533 $ par VP)*;
- Cotisation de l'employeur à un régime de prestation supplémentaire consistant à une prestation additionnelle pour compenser l'effet des limites fiscales.

- Régime d'assurance collective du personnel d'encadrement

  - Invalidité court terme (104 semaines) assumée par l'employeur;
    - 5 premiers jours à 100 % du salaire de base;
    - 25 semaines à 80 % du salaire de base;
    - 78 semaines à 70 % du salaire de base;
  - Prise en charge par l'assureur par la suite (programme de réadaptation) jusqu'au retour au travail ou la retraite;
  - Cotisation de l'employeur (cotisation totale à verser pour l'ensemble des VP, 7 238 $ en 2011) et cotisation de l'employé (cotisation à verser par l'ensemble des VP, 9 352 $ en 2011).

- Vacances annuelles

  - 25 jours/année plus congés fériés et 5 jours pour raisons personnelles.

- **Conditions de travail additionnelles**

  - Frais de représentation d'un montant annuel maximum de 2 500 $;
  - Remboursement des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de leurs fonctions conformément au décret 2500-83 du 30 novembre 1983;
  - Coûts de cotisation annuelle à un ordre professionnel;
  - Allocation de séjour mensuelle de 1 225 $ lorsqu'elle est applicable;
  - Bilan annuel de santé.

- **La rémunération variable**

  La rémunération variable est constituée du régime d'intéressement court terme de la Société adopté par le conseil d'administration et approuvé par le gouvernement (voir annexe B). »

2. Remplacer l'annexe A par la suivante :

« Le tableau ci-après présente la structure salariale 2011.

Classe	Poste	Minimum	Maximum	Maximum

			Normal	Mérite
1	V.-p. aux ress. hum., à l'administration et aux finances	144 200 $	180 200 $	216 200 $
2	V.-p. et d. g., Fonds d'assurance V.-p. aux technologies de l'information V.-p. à la sécurité routière V.-p. et d. g., Accès au réseau routier V.-p. affaires publiques et gouvernementales et secrétariat général[1]	135 500 $	169 400 $	203 300 $
3	V.-p. et d. g., Contrôle routier V.-p. aux affaires juridiques et secrétariat général[2]	122 800 $	153 500 $	184 200 $

[1] Poste effectif le 1er juillet et sera pourvu entre le 1er juillet et le 30 septembre 2011
[2] Poste effectif du 1er janvier au 30 juin 2011

Note : Cette structure salariale ne s'appliquera qu'aux cadres de la Société qui auront obtenu un congé sans solde, soit du président et chef de la direction de la Société, soit du sous-ministre ou du dirigeant d'organisme de qui ils relevaient au moment de leur nomination antérieure ou qui auront démissionné de la fonction publique du Québec. »

QUE la présente résolution s'applique rétroactivement au 1er janvier 2011.

Résolution AR-2688 du 11.06.15

M. André Caron quitte la séance à 9 h 55

7 C Rémunération 2011 des vice-présidents

Le vice-président aux affaires juridiques et secrétaire général dépose au présent procès-verbal, sous la cote AR-2689 du 11.06.15, un projet de résolution.

Une discussion s'ensuit entre les membres du conseil. Le vice-président et secrétaire général répond aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec appuie sa politique de rémunération des vice-présidents, et plus particulièrement la

détermination de la rémunération de base, sur une étude périodique de rémunération selon un marché de référence spécifique;

ATTENDU QUE les résultats de l'enquête de la firme AON Conseil sur les augmentations salariales présentent une structure salariale ajustée selon les tendances du marché (+2 %) qui se traduit comme suit :

Structure 2011 ajustée selon les tendances du marché

Classe	Poste	Minimum	Maximum normal	Maximum mérite
1	V.-p. aux ress. hum., à l'administration et aux finances	148 200 $	185 200 $	222 200 $
2	V.-p. et d. g., Fonds d'assurance V.-p. aux technologies de l'information V.-p. à la sécurité routière V.-p. et d. g., Accès au réseau routier V.-p. affaires publiques et gouvernementales et secrétariat général	139 200 $	174 000 $	208 800 $
3	V.-p. et d. g., Contrôle routier V.-p. aux affaires juridiques et secrétariat général	126 200 $	157 700 $	189 200 $

ATTENDU QUE l'article 2 du projet de loi 100, Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette, adopté par l'Assemblée nationale le 12 juin 2010, prévoit que le taux et les échelles de traitements des organismes gouvernementaux sont majorés de 0,75 % pour la période du 1er avril 2011 au 31 mars 2012;

ATTENDU QUE l'article 8 de cette loi prévoit que les titulaires des postes peuvent progresser dans leur échelle salariale si cette progression dépend d'une évaluation de rendement du titulaire;

ATTENDU QUE le décret 370-2010 prévoit que pour les titulaires d'un emploi supérieur, le maximum de progression dans l'échelle de traitement et le maximum de la grille de pourcentage des bonis au rendement est égal à 0 % pour toute cote d'évaluation obtenue pour les années de référence du 1er avril 2009 au 31 mars 2010 et du 1er avril 2010 au 31 mars 2011;

ATTENDU QUE la Société s'est engagée pour l'année 2011, sans engagement pour les années futures, par solidarité avec les orientations gouvernementales concernant l'augmentation de la rémunération, à limiter celle-ci à 0,75 %;

ATTENDU QUE les membres du comité des ressources humaines et du service à la clientèle recommandent l'adoption de la présente résolution;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE, conformément à leur évaluation de rendement pour l'année 2010, le positionnement de chaque vice-président à l'intérieur de l'échelle salariale prévue à l'annexe A de la politique de rémunération, telle que modifiée par la résolution

AR□2688 du 11.06.15, soit fixé comme suit :

Nom		Rémunération au 11-01-01
Yves Charette	Vice-président et directeur général au contrôle routier	162 370 $
Yves Frenette	Vice-président et directeur général Fonds d'assurance	135 510 $
Claude Gélinas	Vice-président aux affaires juridiques et secrétariat général	156 200 $
Célyne Girard	Vice-présidente et directeur général Accès au réseau routier	145 580 $
André Legault	Vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances	190 055 $
Michel Léveillé	Vice-président aux technologies de l'information	187 030 $
Johanne St-Cyr	Vice-présidente à la sécurité routière	175 730 $

QUE la présente résolution s'applique rétroactivement au 1er janvier 2011.

Résolution AR-2689 11.06.15

Mme Brigitte Corbeil quitte la séance à 10 h 30

8. BILAN FINAL – PROJET D'AGRANDISSEMENT DU SIÈGE SOCIAL

Suivi

La présidente et chef de la direction présente brièvement le bilan final du projet d'agrandissement du siège social. Après discussion, les membres du conseil conviennent de conserver le sujet au tableau de bord des suivis pour une période d'un an.

Les membres demandent qu'un suivi soit effectué dans 6 mois.

9. POLITIQUE DE PLACEMENTS

Les membres du conseil conviennent de traiter simultanément les points 9 A et 9 B.

9 A Modification de la transition, portefeuille sensible à l'inflation
9 B Prévision rendement / risque

La présidente et chef de la direction dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-9 du 11.06.15, une note au conseil d'administration portant sur la mise à jour de la politique de placement et des tableaux 1 et 2 en annexe.

Les membres discutent des modifications à apporter à la politique de placement et des prévisions rendement/risque.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

ATTENDU QUE le comité actif / passif recommande l'adoption des modifications aux annexes de la politique de placement;

IL EST DÉCIDÉ d'approuver les nouveaux tableaux 1 et 2 en annexe à la politique de placement.

Résolution AR-2690 du 11.06.15

10. PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2011-2015

La vice-présidente à la sécurité routière et la directrice des études et des stratégies en sécurité routière se joignent aux membres du conseil pour le reste des points à l'ordre du jour.

La vice-présidente dépose au présent procès-verbal, sous leur cote respective, les documents suivants :

- Une note au conseil d'administration ayant pour objet le Plan stratégique 2011 2015, sous la cote A-10 a) du 11.06.15;
- La résolution AR-2356 du 06.03.29, sous la cote A-10 b) du 11.06.15;
- Un document intitulé « Plan stratégique 2011-2015 », sous la cote A-10 c) du 11.06.15;
- Un tableau synoptique intitulé « Plan stratégique 2011-2015 », sous la cote A 10 d) du 11.06.15.

La vice-présidente explique aux membres les modifications apportées au tableau synoptique depuis la dernière rencontre.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve la mission, la vision, les valeurs

organisationnelles ainsi que les enjeux, les orientations stratégiques et les objectifs à retenir dans le cadre de la planification stratégique 2011–2015 de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Résolution AR-2691 du 11.06.15

La présidente du conseil félicite l'équipe qui a pris part à la réalisation du plan stratégique 2011-2015. Elle les remercie de la qualité du travail accompli et de l'étroite collaboration qu'elle a instaurée avec les membres du conseil d'administration.

11. SUBVENTION POUR LA CAMPAGNE « PIÉTONS ET CYCLISTES » À LA VILLE DE MONTRÉAL

La vice-présidente à la sécurité routière dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-11 du 11.06.15, les documents suivants :

- Une note portant sur la « Contribution financière – campagne piétons et cyclistes du service de police de la ville de Montréal (SPVM) »;
- Le protocole d'entente concernant la sécurité routière des piétons et des cyclistes entre la SAAQ et la ville de Montréal.

La vice-présidente présente la demande de subvention. Elle précise que la demande est du même ordre que celle qui a été accordée en 2010. Elle fait une rapide présentation des réalisations de la campagne 2010 et répond aux questions des membres du conseil.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve la subvention de 240 000 $ au Service de police de la ville de Montréal pour la campagne « piétons et cyclistes » 2011.

Résolution AR-2692 du 11.06.15

12. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DU SONDAGE SUR LES PERCEPTIONS DES QUÉBÉCOIS RELATIVEMENT À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La vice-présidente à la sécurité routière dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-12 du 11.06.15, les documents suivants :

- Une note portant sur le « Sondage sur la perception des Québécois relativement à la sécurité routière »;
- Un document intitulé « Sondage sur la perception des Québécois relativement à la sécurité routière ».

La directrice des études et des stratégies en sécurité routière présente les résultats du sondage et répond aux questions des membres du conseil.

Suivi

Les membres du conseil demandent d'obtenir des précisions sur le sentiment de sécurité perçu lorsque l'on circule sur les routes du Québec, les risques d'être impliqué dans un accident avec dommages corporels et la perception du nombre de victimes depuis cinq ans.

13. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

14. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine réunion se tiendra à Montréal, le jeudi 18 août 2011, à 8 h.

La présidente du conseil remercie le vice-président aux affaires juridiques et secrétaire général pour les services rendus au conseil d'administration et lui souhaite en son nom et au nom des membres du conseil une bonne retraite.

15. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres du conseil se réunissent brièvement à huis clos avant de conclure la séance.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 H 40.

Présidente	**Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

[redacted]

[redacted]

Procès-verbal de la séance nº 358
Tenue à Montréal, salle du conseil d'administration,
800, Tour de la Place Victoria, 31e étage
Le jeudi 18 août 2011 à 9 h

Adopté le jeudi 20 octobre 2011

SONT PRÉSENTS :

Mme Marie-Anne Tawil, présidente du conseil
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
Mme Lyne Bouchard, membre
M. André Caron, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Ida Crasto, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Adrien Desautels, membre
Mme Céline Garneau, membre
M. André Lesage, membre
Mme Hélène Racine, membre
Mme Marie Carole Tétreault, membre

Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction et secrétaire par intérim
M. Christian Marcotte, adjoint à la secrétaire

INVITÉS :

M. André Legault[1]
Mme Linda Bellware, directrice de l'actuariat, de la Vice-présidence aux ressources humaines, à l'administration et aux finances
M. Denis Duclos, actuaire, de la Vice-présidence aux ressources humaines, à l'administration et aux finances

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

La secrétaire par intérim constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

M. André Legault, la directrice de l'actuariat et M. Denis Duclos se joignent aux membres du conseil d'administration pour les points 1 à 9.

1 B Ordre du jour : modifications, ajouts, adoption

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté avec les modifications suivantes :

- Les points 2 et 7, soit les points « Tarification sur les contributions 2013 calculées avec les résultats au 31 décembre 2010 » et « Rapport actuariel sur la tarification d'assurance », seront traités ensemble;
- Ajout du point « Politique de placement », à la suite du point 8;
- Au point 12 « Autres sujets » ajout des sujets suivants :
  - 12 A Mot de la présidente du conseil d'administration.
  - 12 B Mot de la présidente et chef de la direction.

2. TARIFICATION SUR LES CONTRIBUTIONS 2013 CALCULÉES AVEC LES RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2010

M. André Legault dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-2 du 11.08.18, une présentation intitulée « Tarification – Contributions 2013 calculées avec les résultats au 31 décembre 2010 », le « Rapport actuariel sur les contributions d'assurance – Renouvellement et émission de 2013 (avec application en 2012 pour certaines classes) » et une présentation intitulée « Rapport actuariel sur les contributions d'assurance ».

La directrice de l'actuariat présente le rapport actuariel sur les contributions d'assurance aux membres du conseil d'administration. Elle passe en revue le document avec les membres et répond à leurs questions.

M. Denis Duclos présente ensuite le comparatif des contributions d'assurance calculées avec les données au 31 décembre 2009 et 2010 et explique aux membres la cause des écarts entre les deux années. Une discussion s'ensuit et M. Legault, la directrice de l'actuariat et M. Duclos répondent aux questions des membres.

M. Duclos présente ensuite la comparaison de la contribution effective sur l'immatriculation, par type de véhicule, pour 2013. Il précise cependant qu'en vertu des orientations prises avec le Front commun motocycliste, la tarification moto s'appliquera à partir de 2012.

En ce qui concerne les motocyclettes, il explique que la tarification 2012 représente une diminution pour l'ensemble des types de motos par rapport à ce qui était prévu en fonction des calculs effectués avec les chiffres au 31 décembre 2009.

M. Duclos ajoute que, pour les véhicules de camionnage et les véhicules inclus dans la liste « autres véhicules », les contributions pour 2013 seront toutes en baisse par rapport à ce qui avait été prévu selon les chiffres de 2009. D'autre part, il n'est plus nécessaire de créer une situation particulière pour les cyclomoteurs, la hausse projetée étant inférieure à la hausse estimée suivant les résultats au 31 décembre 2009. La résolution AR-2681, adoptée par le conseil d'administration le 19 mai 2011, devra être modifiée pour refléter ce changement.

Les membres du conseil se questionnent sur le calcul des primes relatives à l'accumulation des points d'inaptitude. Une discussion s'ensuit et la présidente et chef de la direction, M. Legault ainsi que la directrice de l'actuariat répondent à leurs questions.

Mme Céline Garneau quitte la séance à 10 h.

3. MODIFICATION À LA RÉSOLUTION AR-2681 DU 19 MAI 2011

M. André Legault dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-3 du 11.08.18, une proposition de résolution modifiant la résolution AR-2681 adoptée le 11.05.09.

Il explique que la résolution AR-2681 du 19 mai 2011 adoptée par le conseil d'administration contenait, à la section « Limite à la variation de la hausse des contributions d'assurance », des dispositions visant particulièrement le mécanisme à mettre en place pour éviter une hausse trop rapide de la tarification concernant les cyclomoteurs. Il ajoute que les chiffres au 31 décembre 2010 révèlent que la hausse appréhendée pour les cyclomoteurs sera moindre que prévu.

Comme le mécanisme de limitation des fluctuations n'a plus à tenir compte de la situation particulière des cyclomoteurs, il ajoute qu'il y a lieu de modifier la résolution d'origine afin qu'elle reflète les limites à la variation à la hausse des contributions d'assurance qui seront réellement mises en place.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

ATTENDU QUE le conseil d'administration a adopté, le 19 mai 2011, la résolution AR-2681;

ATTENDU QUE cette résolution prévoit tenir compte de la situation particulière relative au sous-financement d'avant 2008 concernant la classe de tarification des cyclomoteurs;

ATTENDU QU'après avoir pris connaissance du niveau de tarification observé suite à l'expertise actuarielle incluant l'année financière 2010, le comité actif / passif recommande de ne pas créer de situation particulière concernant la limite à la variation à la hausse des contributions d'assurances en ce qui concerne les cyclomoteurs;

ATTENDU QUE la résolution AR-2681 du 11.05.19 devra être modifiée pour y intégrer cette recommandation;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE la résolution AR-2681 du 11.05.19 soit modifiée comme suit :

À la section « **Limite à la variation à la hausse des contributions d'assurance** » :

- Remplacer le deuxième « **ATTENDU QUE** » par le suivant :

  « **ATTENDU QU'**il y a lieu de retenir un mécanisme de limitation qui couvre deux types de fluctuations, celles liées à l'évaluation de l'expérience et celles liées à la modification à la structure de la classification; »

- Enlever la phrase suivante : « situation particulière suite au sous-financement d'avant 2008 : pour les cyclomoteurs, reconnaître la moitié de l'écart à financer en 2013 et appliquer la contribution calculée en 2014 ».

Résolution AR-2693 du 11.08.18

4. DOCUMENT DE CONSULTATION – SUR LA BONNE VOIE POUR UN RÉGIME DURABLE ET ÉQUITABLE

M. André Legault dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-4 du 11.08.18, le document intitulé « Sur la bonne voie pour un régime durable et équitable ».

La directrice de l'actuariat présente les modifications qui ont été apportées au document depuis l'envoi du document :

- À la page 12 : l'ajout de la dernière phrase;
- À la page 17 : l'ajout à la 2e phrase du 2e paragraphe après « ainsi » : pour donner suite aux orientations dégagées des travaux avec le Front commun motocycliste;
- À la page 18 : l'ajout, à la première phrase du premier paragraphe, de la phrase « …et la reconnaissance de la plus grande vulnérabilité des motocyclistes… »;
- Après chacun des tableaux, l'ajout de la note suivante « Note : pour les années (en fonction des tableaux), les contributions d'assurance seront indexées. »;
- À la page 20 et à la page 21 : au point 3, modification du texte principalement par l'ajout d'un premier paragraphe et l'ajout d'un graphique;

Suivi

Les membres demandent de vérifier la formulation de certaines phrases du document et d'ajouter, au paragraphe 3 de l'introduction, le mot « chronique » à la suite du mot « sous-financement ».

La présidente et chef de la direction présente ensuite la stratégie de communication qui sera utilisée pour la publication du document et répond aux questions des membres à ce sujet.

5. PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES CONTRIBUTIONS D'ASSURANCE

M. André Legault dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-5 du 11.08.18, les versions française et anglaise du projet de règlement sur les contributions d'assurance.

M. Legault présente brièvement les versions française et anglaise du projet de règlement sur les contributions d'assurance.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le projet de règlement sur les contributions d'assurance ainsi que la version

en langue anglaise de ce projet de règlement soient approuvés par les membres du conseil et transmis à la Gazette officielle du Québec pour prépublication.

Résolution AR-2694 du 11.08.18

6. POLITIQUE DE CAPITALISATION DU FONDS D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

M. André Legault dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-6 du 11.08.18, un projet de politique de capitalisation du Fonds d'assurance automobile du Québec.

M. Legault présente rapidement la politique de capitalisation aux membres du conseil d'administration. Il s'attarde particulièrement sur l'explication des mécanismes que la politique met en place pour assurer la pérennité du régime. Il ajoute qu'une fois la politique adoptée, les états financiers présenteront le traitement des gains et pertes du Fonds en fonction de la politique. Il répond ensuite aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

ATTENDU QUE le comité actif / passif, le comité de vérification et la direction de la Société élaborent la politique de capitalisation du Fonds d'assurance automobile du Québec;

ATTENDU QUE ces derniers l'ont jugé satisfaisante et la soumettent au conseil pour adoption;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE la politique de capitalisation du Fonds d'assurance automobile du Québec soit adoptée.

Résolution AR-2695 du 11.08.18

7. RAPPORT ACTUARIEL SUR LA TARIFICATION D'ASSURANCE

Ce point a été traité avec le point 2.

8. ÉCHÉANCIER DES TRAVAUX POUR L'ADOPTION DE LA RÉVISION DE LA TARIFICATION D'ASSURANCE

M. André Legault dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-8 du 11.08.18, le document intitulé « Échéancier ».

Suivi

M. Legault présente sommairement l'échéancier prévu pour le processus de modification des contributions d'assurances. Les membres demandent qu'une copie de l'échéancier détaillé leur soit transmise.

9. POLITIQUE DE PLACEMENT

M. André Legault dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-9 du 11.08.18, le calendrier d'implantation du portefeuille de référence.

M. Legault explique aux membres du conseil d'administration que l'adoption de la modification aux annexes de la politique de placement a pour effet de modifier l'exposition aux devises. Il précise que la modification de l'exposition est mineure.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

IL EST DÉCIDÉ :

QUE soit approuvée la nouvelle exposition aux devises résultant de la modification des annexes à la politique de placements.

Résolution AR-2696 du 11.08.18

La présidente du conseil d'administration profite de la présence de M. Legault pour le remercier pour la qualité du travail qu'il a effectué au sein de la Société et pour le professionnalisme dont il a fait preuve au cours des dernières années. Elle souligne l'ampleur des dossiers qu'il a menés à bien et la qualité de la relation qu'il a entretenue avec les membres du conseil d'administration.

10. NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT AUX RESSOURCES HUMAINES, À L'ADMINISTRATION ET AUX FINANCES PAR INTÉRIM

La présidente et chef de la direction dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-10 du 11.08.18, le document intitulé « Proposition de résolution pour la nomination d'un vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances ».

Sur proposition formulée et adoptée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 731-2011 du 22 juin 2011, M. André Legault, vice-président aux ressources humaines à l'administration et aux finances, a été nommé vice-président à l'Agence du revenu du Québec en date du 1er août 2011;

ATTENDU QUE depuis le 1er août 2011, la présidente et chef de la direction assume l'intérim du poste de vice-président aux ressources humaines à l'administration et aux finances et qu'il y a lieu, sur la recommandation de cette dernière, que le conseil d'administration nomme M. Claude Lantier vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances par intérim à compter du 22 août 2011;

ATTENDU QUE les membres du comité des ressources humaines et du service à la clientèle recommandent l'adoption de la présente résolution;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec nomme M. Claude Lantier vice-président aux ressources humaines à l'administration et aux finances par intérim à compter du 22 août 2011, et ce, jusqu'à la nomination d'un nouveau vice-président;

QUE, pour la durée de son mandat intérimaire, M. Claude Lantier ait droit à une rémunération additionnelle équivalente à 6600 $ calculée sur une base annuelle, conformément à la Directive concernant l'ensemble des conditions de travail des cadres.

Résolution AR-2697 du 11.08.18

11. OBTENTION DE SERVICE EN GARDIENNAGE POUR LES CENTRES DE SERVICES DES RÉGIONS DE L'OUEST-DU-QUÉBEC ET DE MONTRÉAL-MONTÉRÉGIE-GATINEAU

La présidente et chef de la direction dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-11 du 11.08.18, la note au conseil d'administration intitulée « Obtention de services en gardiennage pour les centres de services des régions de l'Ouest-du-Québec et de Montréal-Montérégie-Gatineau, pour une période de trois ans ».

Sur proposition formulée et adoptée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

ATTENDU la nécessité d'avoir recours à une firme de gardiens de sécurité pour certains centres de services;

IL EST DÉCIDÉ

QUE soit autorisé l'engagement de la dépense de 2 380 964 $ afin de pouvoir procéder à l'appel d'offres sur le gardiennage pour les centres de services des Directions régionales Ouest-du-Québec et Montréal-Montérégie-Gatineau;

QUE cet appel d'offres couvre une période de trois ans, soit du mois d'octobre 2011 au mois d'octobre 2014.

Résolution AR-2698 du 11.08.18

12. AUTRES SUJETS

12 A Mot de la présidente du conseil d'administration

La présidente informe les membres du conseil qu'elle et la présidente et chef de la direction ont commencé une série de rencontres périodiques avec le ministre. Au cours de cette première rencontre, il a été question des grands dossiers réalisés par la Société dans le passé et des dossiers à venir.

12 B Mot de la présidente et chef de la direction

La présidente et chef de la direction informe les membres du conseil d'un gel d'embauche décrété par la présidente du Conseil du trésor et de ses effets sur la Société, particulièrement en ce qui concerne les contrats d'emplois occasionnels qui arrivent à échéance au cours de la période de gel.

Elle informe ensuite les membres que les résultats de la Caisse de dépôt et placement du Québec seront dévoilés dans la journée du 19 août 2011 et qu'une rencontre téléphonique est prévue entre les dirigeants de la Caisse et les déposants en matinée, avant le dévoilement. Une synthèse des résultats sera envoyée aux membres suite à cette rencontre téléphonique.

13. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine réunion se tiendra à Montréal, le jeudi 22 septembre 2011, à 8h.

14. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres du conseil se réunissent brièvement à huis clos.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 h 30.

Présidente	**Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

[redacted]

[redacted]

Procès-verbal de la séance nº 359
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
800, Tour de la Place Victoria, 31e étage
Le jeudi 22 septembre 2011, à 9 h

Adopté le jeudi 20 octobre 2011

SONT PRÉSENTS :

Mme Marie-Anne Tawil, présidente du conseil
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
Mme Lyne Bouchard, membre
M. André Caron, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Ida Crasto, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Adrien Desautels, membre
Mme Céline Garneau, membre
M. André Lesage, membre
Mme Hélène Racine, membre
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction et secrétaire par intérim

M. Christian Marcotte, secrétaire adjoint

INVITÉS :

M. Claude Lantier, vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances par intérim
M. Michel Léveillé, vice-président aux technologies de l'information
Mme Marie-Josée Linteau, directrice des ressources matérielles et immobilières

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

La secrétaire par intérim constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté avec les modifications suivantes :

au Au point 11 (Autres sujets), ajouter les sujets suivants :

11 A Poursuite de la firme Étiah – état de situation.

11 B Intranet du conseil d'administration.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 15 juin 2011

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance tenue le 15 juin 2011 est adopté avec les modifications suivantes :

- Dans la dernière phrase du 2e paragraphe du point 4, supprimer les mots « prévu » et « planifié ».
- Remplacer le 4e point de forme de la page 4 par le suivant : « La grève des postes ne représente pas une menace compte tenu des mesures mises en place. »
- À la dernière phrase du point 5, remplacer les mots « la structure » par « l'organigramme ».
- Dans la recommandation de la page 8, changer la 2e note pour la suivante : « poste effectif du 1er janvier au 30 juin 2011 ».
- À la recommandation de la page 10, ajouter les titres respectifs des vice-présidents au tableau.

2 B Tableau de bord des suivis à apporter aux séances du conseil d'administration (mise à jour : 15 juin 2011)

Les membres du conseil procèdent à l'analyse des points inscrits au tableau de bord des suivis des séances du conseil.

3. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont distribués et déposés lors de la séance sous leur cote respective :

3 A Demandes de documents administratifs – 31 mai au 11 septembre 2011, sous la cote A-3 a) du 11.09.22;
3 B Liste des procès-verbaux adoptés des séances du conseil d'administration et de ses comités, sous la cote A-3 b) du 11.09.22;
3 C Calendrier 2012 – conseil d'administration et comités, sous la cote A-3 c) du 11.09.22.

Suivi

Les membres du conseil demandent à recevoir plus de précision sur les demandes de documents administratifs, particulièrement en ce qui concerne les « Accès partiels ». Le tableau sera ajusté en conséquence.

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente du conseil présente aux membres les principaux dossiers qui ont marqué l'été. Elle aborde les points suivants :

- La nomination d'un nouveau ministre des Transports suite au remaniement ministériel;
- L'intranet du conseil d'administration. Elle présente aux membres une synthèse de la discussion qui a eu lieu au cours de la séance du comité des technologies de l'information du 22 septembre 2011. Le sujet sera discuté plus en détail au point 11 de la présente réunion.

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction fait état des principaux dossiers ayant évolué depuis la dernière séance du conseil d'administration. Elle aborde notamment :

Environnement médiatique :

- Le reportage de l'émission *La Facture* portant sur les écoles de conduite.
- Les conférences « Commence pas ta vie par la fin » qui se tiendront dans 8 Cégeps du Québec.
- Le dossier « accident en Côte d'Ivoire » qui a été médiatisé au cours de l'été. Elle mentionne le rôle proactif que la SAAQ a joué dans le dossier, et qu'aucune réclamation n'a été faite concernant ce dossier à ce jour.
- Le prix international remporté par l'agence publicitaire Amalgame pour la publicité de la SAAQ « Le prix de la vie ».

Environnement politique :

- La prise de contact avec le chef de cabinet du nouveau ministre des Transports : Une rencontre est à venir au cours des prochaines semaines.

Gestion de l'entreprise :

- Le bilan routier au 31 juillet 2011 :. Elle souligne que la catégorie des blessés graves est en amélioration, mais que les décès sont en augmentation de 9 % par rapport à la même période.

- Le service à la clientèle. : les demandes d'embauche/ renouvellement de postes occasionnels faites à la présidente du Conseil du Trésor ont été acceptées.
- Les plaques de plus de 20 ans :. Une lettre sera envoyée aux clients concernés pour les informer de leur responsabilité quant à la lisibilité de leur plaque.

Équipe de direction :

- Les postes de vice-président : lles deux postes sont en processus de dotation. L'objectif de compléter l'équipe de direction à l'automne est maintenu.
- Les résultats du sondage sur le climat organisationnel 2011 :. Le portrait général est très bon. Les résultats détaillés du sondage seront présentés lors de la séance du comité des ressources humaines et du service à la clientèle du 13 octobre 2011.

Grands dossiers :

- Les négociations avec les contrôleurs routiers : le Le dossier est revu par Mme la présidente du secrétariat du Conseil du trésor et une rencontre est prévue dans les prochaines semaines.
- La tarification d'assurance :. La date limite de remise des mémoires au conseil d'experts sur les contributions d'assurance est fixée au 26 septembre 2011.
- La planification stratégique 2011-2015 :. Les derniers changements demandés par le conseil exécutif ont été apportés. Le dépôt à l'Assemblée nationale sera fait cet automne. La communication du plan stratégique aux employés est prévue d'ici la fin du mois de décembre 2011 et la rencontre du comité de direction pour la mise en œuvre du plan stratégique sera faite avant les rencontres budgétaires de fin d'année.
- Le dossier étalonnage :. Une rencontre a eu lieu avec la nouvelle responsable du dossier, puisque celui-cicelui-ci a été transféré à la vice-présidence aux ressources humaines, à l'administration et aux finances.
- Le financement de l'accès au réseau routier : . La vice-présidence se donne jusqu'en 2014 pour évaluer l'ensemble des scénarios. Le plan d'action sera présenté au comité de vérification par la vice-présidente à la séance du 19 octobre 2011.

6. RAPPORT DES COMITÉS

6 A Rapport du comité actif/passif (séances conjointes CAP-CV des 28 juillet et 18 août 2011 et séance régulière du 21 septembre 2011)

Le président du comité actif/passif informe les membres du conseil des points discutés lors des séances conjointes avec le comité de vérification tenues à Montréal les 28 juillet et 18 août 2011 ainsi que de ceux discutés lors de la séance régulière tenue à Montréal le 21 septembre 2011. Il dépose en liasse au présent procès-verbal les ordres du jour de ces séances, sous la cote A□6 a) du 11.09.22.

6 B Rapport du comité des technologies de l'information (séance conjointe CTI-CRHSC du 20 juillet 2011 et séance régulière du 22 septembre 2011)

La présidente du comité des technologies de l'information informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance conjointe avec le comité des ressources

humaines et du service à la clientèle tenue à Montréal le 20 juillet 2011 ainsi que de ceux discutés lors de la séance régulière tenue le 22 septembre 2011. Elle dépose en liasse au présent procès-verbal les ordres du jour de ces séances, sous la cote A□6 b) du 11.09.22.

6 C Rapport du comité de vérification (séance du 20 septembre 2011)

Le président du comité de vérification informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance régulière tenue à Montréal le 20 septembre 2011. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A□ 6 c) du 11.09.22.

6 D Rapport du comité des ressources humaines et du service à la clientèle (séances des 20 juillet et 7 septembre 2011)

La présidente du comité des ressources humaines et du service à la clientèle informe les membres du conseil des points discutés lors des séances tenues à Montréal les 20 juillet et 7 septembre 2011. Elle dépose en liasse au présent procès-verbal les ordres du jour de ces séances, sous la cote A-6 d) du 11.09.22.

7. RENOUVELLEMENT DE BAIL ET AGRANDISSEMENT DU CENTRE DE SERVICES DE LAVAL

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances par intérim se joint par visioconférence aux membres du conseil pour les points 7 et 8 à l'ordre du jour.

La directrice des ressources matérielles et immobilières se joint également par visioconférence aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

La directrice dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-7 du 11.09.22, une note concernant le « Renouvellement du bail du Centre de services de Laval, du Service aux accidentés, du Service de la révision et de la Direction régionale (VPARR) ».

La directrice présente aux membres du conseil le contexte du renouvellement du bail du Centre de services de Laval et leur explique que le loyer négocié est représentatif du taux actuel du marché, comme le confirme une étude de la firme CB Richard Ellis datée du 7 avril 2011, qui estime la valeur locative la plus probable à 241,13 $. Le loyer sera récurrent sur une période de 10 ans. Elle précise que les conditions de location incluent une clause d'expansion et de rétrocession pour utiliser judicieusement l'espace en fonction des besoins et d'ajuster le prix du loyer en conséquence.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil d'administration, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT :

L'inexistence d'espaces disponibles comparables;

QUE le local répond aux besoins des vice-présidences;

QUE le loyer est inférieur aux prix du marché;

QUE pour une relocalisation les coûts sont importants;

les coûts importants d'une relocalisation;**QU'**il s'agit de la meilleure solution immobilière pour la Société;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve l'engagement d'une dépense globale estimée à 4,7 M$ pour une période de dix ans, assortie d'une option de renouvellement de cinq années supplémentaires pour le renouvellement et l'agrandissement du Centre de service de Laval.

Résolution AR-2699 du 11.09.22

8. RÉSULTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2010

Ce point à l'ordre du jour a été traité avant le point 7.

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances par intérim dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-8 du 11.09.22, les « Résultats financiers trimestriels au 30 juin 20111 – Fonds d'assurance et Société ».

Le vice-président par intérim présente les faits saillants des résultats financiers trimestriels non audités au 30 juin 2011, pour le FAAQ ainsi que pour la SAAQ.

En ce qui concerne le FAAQ, le vice-président par intérim attire l'attention des membres du comité conseil sur les faits suivants :

- Au 30 juin 2011, les contributions d'assurance sont en hausse de 44,4 M$ par rapport au 2e trimestre de 2010. Cette hausse est explicable par la révision de la tarification d'assurance ainsi que par l'indexation. Ces deux éléments ont amené des revenus supplémentaires estimés à 27,9 M$.
- Le rendement après les frais de gestion de l'avoir total des fonds confiés à la CDPQ (dépôt à participation et dépôt à vue) s'établit à 4,09 %, ce qui est un rendement inférieur de 0,32 % au portefeuille de référence depuis le début de l'année. Les revenus de placement obtenus pour la période sont de 285,3 M$, ce qui représente un écart favorable par rapport au budget de 50,3 M$.
- Au 30 juin 2011, le dépôt à participation de 7293,7 M$ est en hausse de 310,3 M$ par rapport au début de l'année. Cette augmentation est surtout attribuable au rendement positif obtenu.
- Les indemnités versées à ce jour sont moindres qu'anticipées, mais supérieures de 24,4 M$ à celles versées à la même période pour 2010.
- Pour le premier semestre de 2011, les frais d'administration s'élèvent à 60,6 M$, ce qui représente une diminution de 0,6 M$ par rapport à la même période pour 2010. Cette somme est également inférieure de 3,7 M$ par rapport au budget anticipé pour le premier semestre.
- Le niveau de rendement des fonds confiés à la CDPQ permet au FAAQ d'obtenir un excédant de 153,6 M$, ce qui représente un écart favorable de 64,5 M$ par rapport au budget anticipé.

En ce qui concerne la SAAQ, le vice-président par intérim souligne aux membres du conseil les aspects suivants :

- Au 30 juin 2011, les produits de la ligne d'affaires « Accès au réseau routier », excluant la participation du gouvernement du Québec aux fins de financement du déficit, sont inférieurs de 0,2 M$ à ceux de la même période pour 2010, et de 2,5 M$ par rapport au budget anticipé. Il explique aux membres du conseil que cet écart est attribuable aux examens de conduite, la nouvelle législation obligeant les jeunes à suivre un cours de conduite causant un décalage plus important que prévu dans les inscriptions.
- Les frais d'administration et autres au 30 juin 2011 sont moindres de 1,3 % à ceux de 2010, ce qui représente un écart de 1,4 M$.
- La contribution du gouvernement du Québec aux fins de financement du déficit de l'accès au réseau routier est de 11,0 M$, alors que le montant prévu au budget était de 9,8 M$. Cependant, les contributions du gouvernement au contrôle routier (26,7 M$ plutôt que 29,8 M$) et aux programmes financés par le ministère des Transports (4,1 M$ plutôt que 5,3 M$) sont moindres.

Le vice-président par intérim précise que les résultats financiers au 30 juin 2011 sont équilibrés.

9. AUGMENTATION DU BUDGET PROVISOIRE DU PROJET « RENOUVELLEMENT DES PROCESSUS ET OUTILS DE GESTION DE L'EXPLOITATION »

Le vice-président aux technologies de l'information se joint aux membres du conseil pour les points 9 et 10 à l'ordre du jour.

Le vice-président dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-9 du 11.09.22, une note au conseil concernant l'augmentation du budget provisoire du projet « Renouvellement des processus et outils de gestion de l'exploitation ».

Le vice-président présente le contexte du projet et explique que la demande d'augmentation présentée concerne le budget provisoire.

Le vice-président mentionne que les écarts de budget justifiant la demande d'augmentation du budget provisoire se divisent en deux parties : la gestion du changement, la gestion du projet et la participation des clients, d'une part, et l'implantation d'infrastructure technologique, d'autre part. Les coûts reliés à la gestion du changement, la gestion de projet et la participation plus importante que prévu des clients sont estimés à 400 000 $, alors que les coûts technologiques associés à la nature de la solution technologique sont pour leur part estimés à 410 000 $.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil d'administration, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise l'augmentation du budget provisoire pour le projet « Renouvellement des processus et outils de gestion de l'exploitation » à 4,15 M$.

QUE le conseil autorise la poursuite du projet avec le nouveau budget modifié.

Résolution AR-2700 du 11.09.22

10. ACQUISITION DES SERVICES D'UN FOURNISSEUR EXTERNE POUR LE SOUTIEN, L'ENTRETIEN ET L'ÉVOLUTION DE L'INFRASTRUCTURE DE [redacted]

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-10 du 11.09.22, une note au conseil d'administration concernant l'acquisition des services d'un fournisseur externe pour le soutien, l'entretien et l'évolution de l'infrastructure de [redacted]

Le vice-président présente le contexte de la demande d'autorisation. Il explique que pour le maintien et l'évolution de [redacted] la Vice-présidence aux technologies de l'information (VPTI) a un besoin équivalent à 38 années-personnes (A□ P). L'équipe interne de la VPTI permet de combler 16 A-P et elle recourt déjà à des ressources externes qui comblent 9 A-P. Il y a donc un manque équivalant à 13 A-P que la présente demande vise à combler. Il ajoute que la présente demande vise à combler cette demande pour 3 ans, et qu'elle porte donc sur 39 A-P.

Le vice-président présente aux membres du conseil la stratégie de recours à l'externe, notamment le fait que trois contrats qui arrivent à échéance dans un délai rapproché seront fusionnés en un seul appel d'offres, ce qui minimisera les formalités administratives sans nuire à la concurrence. Il explique ensuite les raisons expliquant l'augmentation de la valeur du contrat et souligne que les fonds libérés par le passage de [redacted] seront utilisés pour l'acquisition de service.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil d'administration, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT :

- **QUE** le soutien, l'entretien et l'évolution de l'infrastructure de [redacted] sont essentiels au maintien et au développement d'applications qui supportent la mission de la Société de l'assurance automobile du Québec;
- **QUE** la charge de travail requise est supérieure à la capacité de réalisation des ressources internes;
- **QUE** le comité des technologies de l'information recommande l'adoption de la présente résolution;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Société à procéder à l'acquisition de services pour une dépense maximum de 4 000 000 $ pour des travaux de soutien, d'entretien et d'évolution de l'infrastructure de [redacted]

Résolution AR-2701 du 11.09.22

11. AUTRES SUJETS

11 A) Poursuite de la firme Étiah – état de situation

Suivi

Le vice-président aux technologies de l'information présente aux membres du conseil les derniers développements dans le dossier de la poursuite de la firme Étiah contre la SAAQ. La Cour d'appel s'est prononcée sur l'appel le 16 septembre dernier. Elle a maintenu le jugement de la cour de première instance. Le demandeur a jusqu'au 5 décembre 2011 pour rendre sa requête introductive d'instance conforme aux règles du Code de procédure civil du Québec.

11 B) Intranet du conseil d'administration

Les membres du conseil discutent de l'état d'avancement du projet d'intranet du conseil d'administration. La présidente et chef de la direction les informe de la discussion tenue avec le vice-président aux technologies de l'information lors de la rencontre du comité des technologies de l'information du 22 septembre 2011.

Les membres du conseil font le point sur leurs attentes et précisent que les priorités devraient être la facilité d'accès à l'information nécessaire à la tenue des réunions ainsi que la facilité d'utilisation du média qui sera utilisé pour accéder à cette information.

12. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine réunion se tiendra à Québec, le jeudi 20 octobre 2011, à 8 h.

13. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres du conseil se réunissent brièvement à huis clos.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 H.

Présidente	**Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

[redacted]

[redacted]

Procès-verbal de la séance nº 360
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration,
333, boul. Jean-Lesage, 6e étage
Le jeudi 20 octobre 2011, à 8 h

Adopté le jeudi 17 novembre 2011

SONT PRÉSENTS :

Mme Marie-Anne Tawil, présidente du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction et secrétaire par intérim
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
Mme Lyne Bouchard, membre
M. André Caron, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Ida Crasto, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Adrien Desautels, membre
M. André Lesage, membre
Mme Hélène Racine, membre
Mme Marie Carole Tétreault, membre

M. Christian Marcotte, secrétaire adjoint

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président au fonds d'assurance
M. Claude Lantier, vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances par intérim
M. Michel Léveillé, vice-président aux technologies de l'information
Mme Johanne St-Cyr, vice-présidence à la sécurité routière
Mme Nathalie Jacques, directrice de la couverture d'assurance et du partenariat d'affaires
Me Gisèle Gauthier, directrice des affaires juridiques

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

La secrétaire par intérim constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. PROCÈS-VERBAUX DE SÉANCES ANTÉRIEURES ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 18 août 2011

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance tenue le 18 août 2011 est adopté avec les modifications suivantes :

- À la page 3, remplacer « en vertu de l'entente avec le Front commun motocycliste » par « en vertu des orientations prises avec le Front commun motocycliste ». À la fin de cette même phrase, enlever les mots « , plutôt qu'en 2013. »
- Au 2e paragraphe du point 3, remplacer « du 11.05.09 » par « du 19 mai 2011 ». À la fin de ce paragraphe, remplacer les mots « ne se produira pas » par « sera moindre que prévu ».
- Au 2e « Attendu que » de la résolution AR-2695, remplacer le mot « soumette » par « soumettent ».

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 22 septembre 2011

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance tenue le 22 septembre 2011 est adopté avec les modifications suivantes :

- Au point 5, à la section « Gestion de l'entreprise », reformuler le premier point de la manière suivante : « Le bilan routier au 31 juillet 2011 »;
- Au point 7, après le titre de vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances ajouter les mots « par intérim »;
- À la résolution AR-2699, remplacer le premier « considérant » par le suivant : « L'inexistence d'espaces disponibles comparables »;
- À la première phrase du 3e paragraphe du point 10, remplacer le mot « recourt » par « recours »;
- Au premier « considérant » de la résolution AR-2701, remplacer le mot « Évolution » par « évolution ». Ajouter à cette résolution le considérant suivant :

  « QUE le comité des technologies de l'information recommande l'adoption de la présente résolution; ».

2 B Tableau de bord des suivis à apporter aux séances du conseil d'administration (mise à jour : 22 septembre 2011)

Les membres du conseil procèdent à l'analyse des points inscrits au tableau de bord des suivis des séances du conseil.

3. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont distribués et déposés lors de la séance sous leur cote respective :

3 A Tableau des demandes de documents administratifs, sous la cote A-3 a) du 11.10.20;
3 B Liste des procès-verbaux adoptés des séances des comités, sous la cote A-3 b) du 11.10.20;
3 C Lettre de félicitations à M. Yves Frenette, sous la cote A-3 c) du 11.10.20;
3 D Lettres de remerciement aux membres présents à la soirée reconnaissance 2011, sous la cote A-3 d) du 11.10.20.

Les membres du conseil d'administration félicitent M. Yves Frenette pour l'obtention du « Prix reconnaissance - secteur public ».

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente du conseil remercie les membres du conseil qui ont assisté à la soirée reconnaissance de la SAAQ le 29 septembre 2011. Elle souligne l'importance de la soirée et l'appréciation qu'a le personnel de constater que les membres du conseil d'administration viennent souligner leur engagement. Elle remercie également les membres de leur participation au souper thématique du 19 octobre 2011.

Les membres discutent de la présentation qui a été faite au cours du souper thématique dont le thème était : « L'attraction et la rétention des jeunes : défis et opportunités pour les employeurs ».

Suivi La présidente du conseil demande d'écrire une lettre de remerciements aux deux conférencières qui se sont déplacées pour venir présenter la conférence.

La présidente du conseil propose une modification à la composition du comité des ressources humaines et du service à la clientèle pour l'année 2012. M. Alain Albert agira à titre de président du comité, succédant ainsi à Mme Céline Garneau.

La présente du conseil mentionne que la rencontre avec le ministre des Transports a été reportée à la première semaine du mois de novembre 2011.

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction remercie, au nom de la SAAQ, les membres du conseil d'administration pour le maintien de la soirée reconnaissance des employés. Elle souligne l'appréciation des employés et l'importance de reconnaître l'engagement, la loyauté et la qualité du service du personnel de la Société.

La présidente et chef de la direction procède ensuite à l'exposé de sa lecture de l'environnement de la SAAQ. Elle aborde les points suivants :

Environnement média

- Le procès *Shafia* qui débutera le 20 octobre 2011;
- La tournée « commence pas ta vie par la fin » qui s'est terminée le 8 octobre 2011.
- La mesure « zéro alcool » pour les 21 ans et moins qui entrera en vigueur le 4 décembre 2011;
- Le lancement de la campagne 2011 de l'opération nez rouge, qui aura lieu le 2 novembre 2011.

Environnement politique

- Une rencontre a eu lieu entre la présidente et chef de la direction et la nouvelle sous-ministre des Transports. La rencontre avec le ministre a été reportée à la première semaine du mois de novembre.
- La nomination d'un nouveau président à la CSST par le conseil des ministres.

Gestion de l'entreprise

- Le bilan routier en date du 31 août 2011;
- Le processus de dotation des 2 postes de vice-présidents vacants;
- La publication d'une vidéo de la présidente et chef de la direction aux employés de la SAAQ;
- Le lancement de l'appel d'offres pour le renouvellement du contrat avec une agence de publicité;
- Le plan nord et ses effets concernant la SAAQ;
- Le projet de refonte de la couverture d'assurance à la CSST et ses effets potentiels sur les activités de la SAAQ.

Grands chantiers

- L'état de situation du processus de modification de la tarification d'assurance;
- L'état de situation concernant les négociations entre les contrôleurs routiers et le Conseil du trésor;
- Le plan stratégique 2011-2015.

6. RAPPORT DES COMITÉS

6 A Rapport du comité de gouvernance et d'éthique (séance du 13 octobre 2011)

La présidente du comité de gouvernance et d'éthique informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance régulière du comité de gouvernance et d'éthique tenue à Québec le 13 octobre 2011. Elle dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A□6 a) du 11.10.20.

6 B Rapport du comité des technologies de l'information (séances conjointes CTI-CRHSC des 6 et 19 octobre 2011)

La présidente du comité des technologies de l'information informe les membres du conseil des points discutés lors des séances conjointes avec le comité des ressources humaines et du service à la clientèle tenues à Montréal le 6 octobre 2011 et à Québec le 19 octobre 2011. Elle dépose en liasse au présent procès-verbal les ordres du jour de ces séances, sous la cote A□6 b) du 11.10.20.

6 C Rapport du comité de vérification (séance du 19 octobre 2011)

Le président du comité de vérification informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance régulière tenue à Québec le 19 octobre 2011. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A□6 c) du 11.10.20.

6 D Rapport du comité des ressources humaines et du service à la clientèle (séance du 13 octobre 2011)

En l'absence de la présidente du comité, le rapport du comité des ressources humaines et du service à la clientèle est fait par M. Alain Albert. Il informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec le 13 octobre 2011. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 d) du 11.10.20.

7. ENTENTE SAAQ – FÉDÉRATION DES MÉDECINS SPÉCIALISTES DU QUÉBEC

Le vice-président au fonds d'assurance se joint aux membres du conseil pour les points 7 et 8 à l'ordre du jour. La directrice de la couverture d'assurance et du partenariat d'affaires se joint aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-7 du 11.10.20, une note portant sur l'« Entente avec la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) ».

Le vice-président rappelle aux membres du conseil les termes de l'entente précédente qui est venue à échéance le 28 février 2011. Il expose les résultats de cette entente, notamment que la SAAQ a observé une diminution de 23 % par rapport à la période précédente de la quantité des expertises demandées en raison de la révision des façons de faire. L'implantation des rapports médicaux progressifs, l'intervention précoce et l'élaboration de plans d'action dans les dossiers à risque de chronicité permettant d'augmenter le taux de réussite de retour au travail sans nécessité d'expertise ont notamment contribué à cette diminution de la quantité d'expertises.

La nouvelle entente entre la SAAQ et les médecins spécialistes du Québec comprendrait les modalités suivantes :

Entente d'une durée de 3 ans, du 1er mars 2011 au 28 février 2014 :

- Augmentation tarifaire de l'ordre de 14,85 % la deuxième année de l'entente, soit le 1er mars 2012.
- Aucune rétroactivité pour la période s'échelonnant du 1er mars 2011 au 29 février 2012.

- Maintien du principe du versement d'une majoration comme incitatif à diminuer les délais d'envoi de l'expertise pour incapacité à la SAAQ. La hausse de tarif de 70 $ à 79 $ pour cette majoration est incluse dans la hausse globale de 14,85 %. L'objectif relatif au délai moyen d'envoi de l'expertise par le médecin spécialiste est de 7 jours.
- Précision supplémentaire relative au temps consacré par le médecin spécialiste au visionnement d'une vidéo.

Le coût moyen unitaire de cet acte va passer de 85 $ à 100 $ et cette hausse tarifaire est prévue dans la hausse globale de 14,85 %.

Entente SAAQ-FMSQ 2011-2014	Estimation 2011	Estimation 2012	Estimation 2013	Estimation 2014
Nombre d'expertises prévues	8 600	8 600	8 600	8 600

- L'estimation des débours de la nouvelle entente a été faite sur une quantité d'expertises stable jusqu'en 2014.
- La réduction prévue du nombre d'expertises est de 13 % par rapport aux résultats de la période 2008-2010.

Débours estimé		Débours réel
Débours total entente SAAQ-FMSQ 2008-2011	28,7 M$	22,805 M$
Débours total entente SAAQ-FMSQ 2011-2014	23,5 M$	Reddition de comptes en 2014

- L'impact sur le passif actuariel est de 0,75 M$ pour la durée de l'entente.

Une discussion suit la présentation du vice-président et celui-ci répond aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT QUE l'entente entre la FMSQ et la SAAQ est échue depuis le 1er mars 2011;

CONSIDÉRANT QUE les expertises médicales sont un intrant important à la prise de décision dans le traitement de la réclamation;

CONSIDÉRANT QUE la SAAQ doit s'assurer de la disponibilité des médecins spécialistes et qu'elle doit demeurer compétitive;

CONSIDÉRANT QUE l'entente 2008-2011 a permis d'améliorer le service à la clientèle, de réduire encore les délais de réception des expertises et de réduire les

coûts du régime;

CONSIDÉRANT QU'une reddition de comptes sera faite au conseil d'administration sur le coût total réel à la fin de l'entente, ainsi que sur la cible de réduction des délais;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'impact sur les autres partenaires gouvernementaux;

Il EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve les orientations et les propositions de la nouvelle entente et, sur la base de ces paramètres, autorise le vice-président au Fonds d'assurance à signer l'entente 2011-2014 avec la FMSQ.

Résolution AR-2702 du 11.10.20

8. PLAN DE PÉRENNITÉ DES SOLUTIONS D'AFFAIRES DU FONDS D'ASSURANCE ET DE L'ACCÈS AU RÉSEAU ROUTIER – SOLUTION GLOBALE DE PÉRENNITÉ – VUE D'ENSEMBLE

Le vice-président aux technologies de l'information se joint aux membres du conseil pour les points 8, 9 et 10 à l'ordre du jour.

La vice-présidente à l'accès au réseau routier et la vice-présidente à la sécurité routière se joignent aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-8 du 11.10.20, la présentation « Plan de pérennité des solutions d'affaires du Fonds d'assurance et de l'Accès routier – Vue d'ensemble ».

Le vice-président aux technologies de l'information présente les deux problématiques affectant la pérennité des solutions d'affaires à la SAAQ, soit la désuétude reliée à [redacted] et la problématique d'agilité limitée dans l'évolution des solutions d'affaires de l'Accès au réseau routier.

Le vice-président présente ensuite l'historique d'utilisation [redacted] à la SAAQ et mentionne que, bien que le logiciel ait été un outil performant et très utile pour la SAAQ pendant 25 ans, il présente aujourd'hui des problèmes reliés à sa désuétude : technologies cloisonnées en fin de vie utile, aucune évolution possible, problématique de disponibilité de l'expertise s'amplifiant avec le temps, isolement par rapport aux pairs. La solution pour régler ces problèmes consiste à délester [redacted] avant la date butoir recommandée par Gartner (2016).

Le délestage passe par une conversion technologique, opération qui consiste à remplacer les éléments [redacted] par d'autres composantes assurant, sur le plan technologique, la pérennité des solutions d'affaires.

Le vice-président expose ensuite les problématiques d'agilité limitée des solutions d'affaires ARR. Il fait le constat d'une détérioration graduelle du patrimoine applicatif occasionnée par des décennies de modifications et d'adaptations en réponse aux mesures légales et réglementaires et à l'amélioration du service à la clientèle.

Cette désuétude a comme effet direct une perte très importante et chronique de l'agilité organisationnelle rendant de plus en plus difficile la prise en compte des changements et posant des problèmes d'évolution des solutions d'affaires autant sur le plan des affaires que sur celui de la technologie. La solution pour régler la problématique de l'agilité consiste à procéder à une rénovation du domaine ARR sur les plans affaires et TI.

La rénovation consiste à revoir le patrimoine informatique sur la base :

- D'une vision et d'orientations d'affaires qui ont permis de définir la portée affaires de la rénovation comprenant 8 créneaux de transformation;
- D'une vision et d'orientations TI impliquant une nouvelle architecture des applications des données et des changements majeurs au niveau de la conception et de la construction des solutions d'affaires.

Le vice-président expose aux membres la démarche d'analyse retenue. Il explique que le choix de la démarche a impliqué de manière soutenue l'ensemble des vice-présidences concernées ainsi qu'un suivi régulier au niveau de la présidente et chef de la direction, du comité de direction de la SAAQ, du comité des technologies de l'information et d'un comité conjoint technologies de l'information et comité des ressources humaines et service à la clientèle. De plus, la Société a eu recours aux services de certaines firmes-conseils spécialisées et a consulté d'autres organisations ayant réalisé des projets d'envergure en matière de TI pour fixer ses orientations. Il ajoute que l'analyse de risque a été réalisée par une firme externe répondant directement à la présidente et chef de la direction, pour assurer son indépendance.

Le vice-président fait part aux membres du conseil de la solution hybride retenue suite à la démarche d'analyse effectuée. Il explique pourquoi la solution hybride de conversion et de rénovation est retenue et présente l'estimation globale des investissements pour la durée du projet.

Une discussion s'ensuit et le vice-président aux technologies de l'information répond aux questions des membres.

9. ACQUISITION DES SERVICES D'UN FOURNISSEUR EXTERNE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE SURVEILLANCE ET D'OPÉRATION DES INFRASTRUCTURES, DES APPLICATIONS ET DES PRODUCTIONS

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-9 du 11.10.20, une note concernant l'acquisition des services d'un fournisseur externe pour la réalisation de travaux de surveillance et d'opération de l'infrastructure et des applications.

Le vice-président explique aux membres du conseil que les travaux de surveillance et d'opération de l'infrastructure et des applications ont été entièrement confiés à l'externe en 2007, suite à une série de départs à la retraite. L'impartition a été faite par le biais d'un contrat de type forfaitaire, octroyé à la firme Télus. Ce contrat était d'une durée de 60 mois et arrivera à échéance le 6 mars 2012.

Pour être en mesure d'assurer la poursuite des activités à l'échéance du contrat, il est requis de lancer un nouvel appel d'offres de type forfaitaire pour 5 années, incluant 2 années d'option.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

ATTENDU QUE le contrat passé avec la firme Télus pour les travaux de surveillance et d'opération de l'infrastructure et des applications arrive à échéance le 6 mars 2012;

ATTENDU QUE pour assurer la poursuite des activités à l'échéance du contrat, il est requis de lancer un nouvel appel d'offres de type forfaitaire pour 5 années, incluant 2 années d'option;

ATTENDU la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Société de l'assurance automobile du Québec à procéder à l'acquisition des services d'un fournisseur externe pour la réalisation des travaux de surveillance et d'opération de l'infrastructure et des applications, pour une dépense estimée à 2 638 300 $ pour la période de 2012 à 2017.

Résolution AR-2703 du 11.10.20

10. DEMANDE D'AUTORISATION À LA PROGRAMMATION

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-10 du 11.10.20, une note portant sur des demandes d'autorisation à la programmation.

Le vice-président présente les demandes d'autorisation à la programmation aux membres du conseil. Il détaille les différents projets qui font l'objet de la demande d'autorisation, ainsi que les coûts totaux des projets et la portion qui en sera appliquée aux années 2011 et 2012.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

ATTENDU la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise :

- L'ajout du projet « Plaques graphiques non personnalisées » au Plan d'investissement 2011 avec un budget provisoire de 2,4 M$ dont 0,1 M$ en 2011;
- Un budget confirmé de 6,4 M$ pour le projet « Examen théorique du permis de conduire »;
- Un budget provisoire modifié de 12,8 M$ pour le « Projet de loi 71 Nouvelles mesures du Code de la sécurité routière »;
- Un budget provisoire modifié de 2,6 M$ pour le projet « Conversion [redacted]
- Un budget provisoire modifié de 4,2 M$ pour le projet « Modernisation de la radiocommunication pour la voix et les données »;
- La poursuite des projets « Examen théorique du permis de conduire », « Projet de loi 71 Nouvelles mesures du Code de la sécurité routière », « Conversion [redacted] » et « Modernisation de la radiocommunication pour la voix et les données ».

Résolution AR-2704 du11.10.20

11. COOL TAXI – ÉTAT DE SITUATION

La vice-présidente à la sécurité routière se joint aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

La vice-présidente dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-11 du 11.10.20, une note d'information concernant le Comité provincial de concertation et de développement de l'industrie du taxi – coupons *Cool Taxi*.

La vice-présidente présente aux membres un état de situation concernant l'utilisation des coupons *Cool Taxi*. Depuis le lancement en décembre 2010, environ 140 000 coupons ont été vendus. Le Comité provincial de concertation et de développement de l'industrie du Taxi (CPCDIT) a reçu une quarantaine de plaintes concernant des refus de course, dont la majorité dans les 2 mois suivants la mise en marché des coupons.

Au moment de la mise en marché des coupons, 45 compagnies sur 255 les acceptaient. Ce nombre a graduellement augmenté pour atteindre 102 compagnies en septembre 2011, soit une augmentation de 127 % en 9 mois.

Suite à l'entente liant la SAAQ et le CPCDIT signée le 18 juillet dernier, plusieurs points sont en cours de régularisation. L'agence Idécom marketing a été engagée pour réaliser les outils de communications grand public, des policiers communautaires ont

pris contact avec la CPCDIT pour offrir des périodes de sensibilisation conjointes dans les écoles secondaires du Québec et l'Association des directeurs de police du Québec s'est montré favorable à insérer du matériel promotionnel *Cool Taxi* au cours d'activités de sensibilisation des policiers communautaires dans certains centres commerciaux.

Les billets *Cool Taxi* sont en vente dans 3 grandes entreprises : la Banque Nationale, les dépanneurs Couche-Tard et la chaîne Familiprix.

Suivi

La vice-présidente à la sécurité routière continuera à suivre l'évolution de l'adhésion des compagnies et coopératives de taxi envers les coupons *Cool Taxi.* Elle suivra aussi les activités de communication du CPCDIT prévues à l'entente de service et rendra compte au conseil d'administration de l'avancement des travaux au début 2012.

12. MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT SUR LA GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC ET DU FONDS D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC ET AU RÈGLEMENT SUR LES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

La directrice des affaires juridiques se joint aux membres du conseil pour les points 12 et 13 à l'ordre du jour.

La directrice dépose en liasse au présent procès-verbal, sous leur cote respective, les documents suivants :

- Note au conseil portant sur les modifications proposées aux *Règlement modifiant le Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec* et *Règlement modifiant le Règlement sur les délégations de pouvoirs de la Société de l'assurance automobile du Québec,* sous la cote A-12 du 11.10.20;
- Le *Règlement modifiant le Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec* et le *Règlement modifiant le Règlement sur les délégations de pouvoirs de la Société de l'assurance automobile du Québec,* sous la cote AR-2705 du 11.10.20.

La directrice présente les modifications à effectuer au *Règlement sur la gouvernance de la société de l'assurance automobile du Québec et du fonds d'assurance automobile du Québec* et au *Règlement sur les délégations de pouvoirs de la société de l'assurance automobile du Québec*.

La directrice explique que les Règlements doivent être modifiés pour refléter les modifications faites à l'organigramme de la SAAQ, ainsi que pour prévoir la nomination des vice-présidents de la SAAQ par le conseil d'administration. La modification du règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec ajoutera de plus aux fonctions du secrétaire général celle consistant à veiller à la mise à jour des Règlements en titre.

Les Règlements subissent également certaines modifications de concordance.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration adopte le *Règlement modifiant le Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec* et le *Règlement modifiant le Règlement sur les délégations de pouvoir de la Société de l'assurance automobile du Québec*.

Résolution AR-2705 du 11-10-20

13. INDEXATION DES TARIFS D'ASSURANCE

La directrice des affaires juridiques dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-13 du 11.10.20, une note d'information sur l'avis d'indexation et d'ajustement des contributions d'assurance pour l'année 2012 et le document intitulé « Contribution d'assurance exigible pour l'obtention de l'immatriculation d'un véhicule routier, du droit de mettre ce véhicule en circulation et pour conserver ce droit pour l'année 2012 et contribution d'assurance exigible d'un titulaire de permis ou d'une personne qui en fait la demande pour l'année 2012 ».

La directrice explique aux membres du conseil que les contributions d'assurance exigibles pour renouveler un permis de conduire ou l'immatriculation d'un véhicule routier sont indexées chaque année de la façon prévue dans le règlement.

De plus, les contributions d'assurance indexées sont ajustées de la façon prévue dans le règlement afin qu'une fois ajoutées à la taxe de vente sur les primes d'assurance de 9 %, un montant au dollar près soit obtenu.

La SAAQ doit publier, chaque année, un avis à la *Gazette officielle du Québec* indiquant le résultat de cette indexation et de cet ajustement des contributions d'assurance exigibles. Par la suite, ces contributions d'assurance ainsi indexées et ajustées sont intégrées dans le *Règlement sur les contributions d'assurance* par le Service de la refonte des lois et règlements du ministère de la Justice.

Pour l'année 2012, les contributions d'assurance ont été indexées (au taux de 2,8 %) et ajustées en vertu du *Règlement sur les contributions d'assurance* actuel et paraîtront dans l'avis de publication signé par la présidente et chef de la direction qui sera publié à la *Gazette officielle du Québec* le 29 octobre prochain. Toutefois, ces contributions d'assurance sont celles qui seront exigibles pour le mois de janvier 2012 seulement, puisqu'il est prévu de remplacer le *Règlement sur les contributions d'assurance* le 1er février 2012.

Un projet du nouveau *Règlement sur les contributions d'assurance* a été publié à la *Gazette officielle du Québec* le 25 août 2011. Étant donné qu'à ce moment le taux d'indexation pour l'année 2012 n'était pas encore connu, ce projet de règlement intègre, pour l'année 2012, les contributions d'assurance pour l'année 2011, à l'exception de certaines contributions d'assurance qui ont été proposées par la SAAQ

pour l'année 2012 et qui sont examinées actuellement par le conseil d'experts comme celles applicables, par exemple, aux motocyclettes.

Un nouvel avis d'indexation et d'ajustement des contributions d'assurance exigibles en vertu du nouveau *Règlement sur les contributions d'assurance* sera nécessaire pour indexer (au taux de 2,8 %) les contributions d'assurance qui ont été intégrées dans le nouveau règlement. Ce nouvel avis de publication sera publié au cours du mois de janvier 2012 à la *Gazette officielle du Québec* en même temps que le nouveau règlement qu'il est prévu d'édicter, pour que le tout entre en vigueur le 1er février 2012.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve l'indexation des contributions d'assurance exigibles pour renouveler un permis de conduire ou l'immatriculation d'un véhicule routier pour 2012.

Résolution AR-2706 du 11.10.20

14. RENOUVELLEMENT DU RÉGIME D'EMPRUNTS DE LA SOCIÉTÉ

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances par intérim se joint aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président par intérim dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-14 du 11.10.20, une note concernant le « renouvellement du régime d'emprunts de la Société ».

Le vice-président par intérim indique les besoins financiers pour les années 2012 et 2013. Il précise que les besoins présentés prennent en compte le fait que le déficit d'opération de l'accès au réseau routier sera financé par le fonds des réseaux de transport terrestre, conformément à l'article 648.4 du Code de la sécurité routière. Il ajoute que les chiffres présentés ont été préparés en collaboration avec le ministère des Finances.

Sur formulation proposée et appuyée par les membres du comité, il est recommandé :

Résolution :

CONCERNANT l'institution d'un régime d'emprunts par la Société de l'assurance automobile du Québec, valide jusqu'au 31 décembre 2013, lui permettant d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, et ce, pour un montant n'excédant pas 400 000 000 $;

ATTENDU QUE la résolution numéro AR-2414, adoptée le 29 mars 2007 par le conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec, institue un régime d'emprunts en vertu duquel la Société est autorisée à emprunter par voie de marge de crédit, jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 400 000 000 $ auprès d'institutions financières, de la Caisse de dépôt et placement du Québec ou du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement;

ATTENDU QUE le décret numéro 1151-2007 du 19 décembre 2007 autorise la Société de l'assurance automobile du Québec à instituer ce régime d'emprunts;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001), la Société de l'assurance automobile du Québec désire instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2013, lui permettant d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, et ce, pour combler des besoins n'excédant pas 400 000 000 $;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette Loi, la Société de l'assurance automobile du Québec désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunt et celui d'en approuver les conditions et les modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec désire obtenir du gouvernement du Québec l'autorisation requise pour instituer le présent régime d'emprunts;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer le régime d'emprunts institué par la résolution numéro AR-2414, adoptée le 29 mars 2007 par le conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec;

ATTENDU la recommandation favorable du comité de vérification;

EN CONSÉQUENCE, IL EST DÉCIDÉ :

1. **QUE** soit institué un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2013, permettant à la Société de l'assurance automobile du Québec d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, et ce, pour un montant n'excédant pas 400 000 000 $;

2. **QU'**aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1, il ne soit tenu compte que :

   A) du capital global en cours, incluant les coûts de financement temporaire des emprunts, pour les emprunts à court terme;

   B) du capital global en cours et non encore remboursé des emprunts, pour les emprunts par voie de marge de crédit;

   C) de la valeur nominale des emprunts effectués, pour les emprunts à long terme.

3. **QUE** les emprunts contractés par la Société de l'assurance automobile du Québec dans le cadre du présent régime d'emprunts comportent, en plus des limites établies aux paragraphes précédents, les caractéristiques et limites suivantes :

   A) si l'emprunt concerné est contracté à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'une institution financière autorisée à exercer ses activités en vertu des lois applicables au Québec ou au Canada :

      a) le taux d'intérêt de l'emprunt ne devra pas excéder :

         i) le taux d'intérêt établi au sous-paragraphe *b* du paragraphe 3° de l'article 2 du Règlement sur les emprunts effectués par un organisme, édicté par le décret numéro 955-2008 du 8 octobre 2008, tel que ce règlement peut être modifié ou remplacé de temps à autre; ou

         ii) tout autre taux établi de temps à autre par le gouvernement ou par toute personne autorisée à cet effet, conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration financière;

      b) le terme des emprunts devra être inférieur à 365 jours.

   B) si l'emprunt concerné est contracté à court terme ou par voie de marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement :

      a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 1267-2001 du 24 octobre 2001 concernant les critères de fixation des taux d'intérêt qui peuvent être exigés sur ces emprunts ainsi que la nature des coûts imputables dans le calcul de ces taux ou dans le calcul du remboursement des emprunts, adopté en vertu de l'article 24 de la Loi sur le ministère des Finances (L.R.Q., c. M-24.01), tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;

      b) les emprunts comporteront, selon le cas, les modalités et conditions établies à la convention de prêt à court terme ou à la convention de marge de crédit à intervenir;

      c) chacun des emprunts à court terme sera constaté par l'émission d'un billet souscrit par la Société de l'assurance automobile du Québec en faveur du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement;

      d) le terme des emprunts à court terme devra être inférieur à 365 jours.

4. **QUE** la présidente et chef de la direction et le vice-président ressources humaines, administration et finances, les deux agissant conjointement, soient autorisés, pour et au nom de la Société de l'assurance automobile du Québec, à conclure en vertu du présent régime toute transaction d'emprunt auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, à en établir les montants et les caractéristiques, sous réserve des caractéristiques et limites prévues au présent régime, à en accepter les conditions et modalités, à signer toute convention de prêt à court terme, par voie de marge de crédit, tout billet, à consentir à toutes clauses qu'ils jugeront non substantiellement incompatibles avec les présentes, à poser tout acte et à signer tout document qu'ils jugeront nécessaire ou utile pour donner plein effet aux présentes;

5. **QU'**une demande soit faite au gouvernement du Québec d'autoriser la Société de

l'assurance automobile du Québec à instituer le présent régime d'emprunts à court terme ou par voie de marge de crédit;

6. **QUE** la présente résolution remplace, à compter de l'obtention des autorisations requises du gouvernement, toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous leur autorité.

Résolution AR-2707 11.10.20

15. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

16. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra à Montréal, le jeudi 17 novembre 2011, à 8 h.

Suivi

Les membres demandent que l'après-midi de cette rencontre soit consacré à la présentation du plan de pérennité des solutions d'affaires du Fonds d'assurance et le l'Accès au réseau routier.

17. HUIS CLOS

Les membres du conseil se réunissent brièvement à huis clos avant de conclure la séance.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 H 30.

Présidente **Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

[redacted]

[redacted]

Procès-verbal de la séance no 361
Tenue à Montréal, salle du conseil d'administration
800, Tour de la Place Victoria, 31e étage
Le jeudi 17 novembre 2011 à 8 h

Adopté le jeudi 15 décembre 2011

SONT PRÉSENTS :

Mme Marie-Anne Tawil, présidente du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction et secrétaire par intérim
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
Mme Lyne Bouchard, membre
M. André Caron, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Ida Crasto, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. André Lesage, membre
Mme Hélène Racine, membre
Mme Marie Carole Tétreault, membre

M. Christian Marcotte, secrétaire adjoint

INVITÉS :

M. Claude Lantier, vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances par intérim
M. Michel Léveillé, vice-président aux technologies de l'information
Mme Célyne Girard, vice-présidente à l'accès au réseau routier
Mme Johanne St-Cyr, vice-présidente à la sécurité routière
M. Yves Frenette, vice-président au fonds d'assurance
Mme Lyne Vézina, directrice des études et des stratégies en sécurité routière
M. Danny Shields, chef du Service des projets spéciaux
M. Gaston Desrochers, du Service de la planification et de la coordination
M. Pierre Marois, directeur des services spécialisés et partagés

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

La secrétaire par intérim constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL ANTÉRIEUR ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 20 octobre 2011

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance tenue le 20 octobre 2011 est adopté avec les modifications suivantes :

- Corriger certaines coquilles;
- À la page 3, corriger le dernier paragraphe ainsi : « La présidente du conseil mentionne que la rencontre avec le ministre des Transports a été reportée à la première semaine du mois de novembre 2011 »;
- À la résolution de la page 7 :
  - reformuler le 4e « Considérant que » ainsi : « Considérant qu'une reddition de compte sera faite au conseil d'administration sur le coût réel à la fin de l'entente, ainsi que sur la cible de réduction des délais »;
  - reformuler le 5e « Considérant que » ainsi : « Considérant que l'entente 2008-2011 a permis d'améliorer le service à la clientèle, de réduire les délais de réception des expertises et de réduire les coûts du régime »;
  - inverser l'ordre de présentation des 4e et 5e « Considérant que ».

2 B Tableau de bord des suivis à apporter aux séances du conseil d'administration (mise à jour : 20 octobre 2011)

Les membres du conseil procèdent à l'analyse des points inscrits au tableau de bord des suivis des séances du conseil.

3. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont distribués et déposés lors de la séance sous leur cote respective :

3 A Demandes de documents administratifs du 9 septembre 2011 au 31 octobre 2011, sous la cote A-3 a) du 11.11.17;

3 B Liste des procès-verbaux adoptés des séances des comités du conseil d'administration, sous la cote A-3 b) du 11.11.17;
3 C Allocution de M. Yves Frenette dans le cadre de la réception du prix reconnaissance secteur public de l'ordre des comptables agréés, sous la cote A-3 c) du 11.11.17;
3 D Lettres de remerciements suite à la conférence du 19 octobre 2011, sous la cote A□3 d) du 11.11.17.

Concernant les demandes de documents administratifs, les membres du conseil demandent que le tableau synthèse reprenne l'ancienne forme d'identification du type de demandeurs.

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente du conseil expose le déroulement de la rencontre qui a eu lieu avec le ministre des Transports. Elle précise que la présidente et chef de la direction leur fera une présentation plus détaillée de cette rencontre dans son rapport.

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction expose sa lecture de l'environnement de la SAAQ. Elle aborde les points suivants :

Environnement médiatique :

Les dossiers : douche au centre de services Henri-Bourassa et transport en taxi du personnel de la SAAQ
L'entrée en vigueur de la mesure « Zéro alcool »
Le reportage de *La Facture* sur les écoles de conduite
Le dépôt à venir du rapport du Vérificateur général du Québec

Environnement politique :

Les deux rencontres avec le ministre des Transports
Le positionnement du Secrétariat du Conseil du trésor sur les TI

Gestion de l'entreprise :

Le bilan routier au 30 septembre 2011
Le service à la clientèle
L'avancement du processus de dotation des deux postes de vice-présidents vacants
Les négociations entre les contrôleurs routiers et le Secrétariat du Conseil du trésor
Les résultats financiers au 30 septembre 2011 de la SAAQ et du FAAQ
Les mandats à venir du Vérificateur général du Québec
Le mandat de la Commission de la fonction publique sur la gestion des emplois contractuels

Grands dossiers :

Le plan stratégique 2011-2015
Le dossier de la tarification d'assurance

6. RAPPORT DES COMITÉS

6 A Rapport du comité des technologies de l'information (séances conjointes CTI CRHSC des 4 et 16 novembre 2011)

La présidente du comité des technologies de l'information informe les membres du conseil des points discutés lors des séances conjointes avec le comité des ressources humaines et du service à la clientèle tenue par conférence téléphonique le 4 novembre 2011 et à Montréal le 16 novembre 2011. Elle dépose en liasse au présent procès-verbal les ordres du jour de ces séances, sous la cote A 6 a) du 11.11.17.

6 B Rapport du comité de vérification (séance du 16 novembre 2011)

Le président du comité de vérification informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance régulière du comité tenue à Montréal le 16 novembre 2011. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A 6 b) du 11.11.17.

7. RÉSULTATS FINANCIERS AU 30 SEPTEMBRE 2011 FAAQ ET SAAQ

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances par intérim se joint aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président par intérim dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-7 du 11.11.17, une note au conseil d'administration ainsi que les résultats financiers trimestriels au 30 septembre 2011 – Fonds d'assurance automobile du Québec et Société de l'assurance automobile du Québec – Résultats financiers trimestriels non audités au 30 septembre 2011.

Il procède à la présentation des résultats financiers trimestriels non audités au 30 septembre 2011 pour le FAAQ et la SAAQ. Il fait ressortir les faits saillants et explique le détail des résultats. Une discussion s'ensuit et le vice-président par intérim répond aux questions des membres du conseil.

8. PLAN DE PÉRENNITÉ DES SOLUTIONS D'AFFAIRES DU FONDS D'ASSURANCE ET DE L'ACCÈS AU RÉSEAU ROUTIER

Le vice-président aux technologies de l'information, la vice-présidente à l'accès au réseau routier, le vice-président au fonds d'assurance, la vice-présidente à la sécurité routière, le chef du Service des projets spéciaux et M. Gaston Desrochers, du Service de la planification et de la coordination, se joignent aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous leur cote respective, les documents suivants :

- Analyse de risques Projet Conversion – Analyse des enjeux Projet Rénovation – Société de l'assurance automobile du Québec – Rapport final – Le 12 octobre 2011, sous la cote A-8 a) du 11.11.17;
- Analyse de risques Projet Conversion – Analyse des enjeux Projet Rénovation – Société de l'assurance automobile du Québec – Résumé pour la présentation – Le 19 octobre 2011, sous la cote A-8 b) du 11.11.17;
- Plan de pérennité des solutions d'affaires du Fonds d'assurance et de l'Accès au réseau routier – Analyse de risques et initiatives SAAQ, sous la cote A-8 c) du 11.11.17;
- Plan de pérennité des solutions d'affaires du Fonds d'assurance et de l'Accès au réseau routier – Dossier d'affaires – Synthèse, sous la cote A-8 d) du 11.11.17.

La présidente et chef de la direction fait un bref rapport du déroulement des rencontres effectuées avec le ministre des Transports ainsi qu'avec le Dirigeant principal de l'information (DPI). Elle explique la sensibilisation effectuée lors de ces rencontres et informe les membres du conseil des réactions du ministre et du DPI.

Le vice-président aux technologies de l'information fait un retour sur l'historique de la préparation du dossier et expose le contexte dans lequel le Plan de pérennité des solutions d'affaires s'inscrit. Il fait ensuite une présentation des objectifs respectifs du dossier d'affaires et du document de présentation. Il présente ensuite la vue d'ensemble de la démarche retenue pour la réalisation du dossier qui leur est présenté.

Le chef du Service des projets spéciaux présente le volet *Délestage* [redacted] du Plan de pérennité des solutions d'affaires. Il expose la cible technologique de la SAAQ et explique comment elle influe sur la cible de conversion et les fondements de la rénovation ARR. Il explique en quoi consiste la conversion, présente les cibles retenues et les facteurs ayant motivé leur choix. Une discussion s'ensuit et le vice-président aux technologies de l'information et le chef du Service des projets spéciaux répondent aux questions des membres du conseil.

Le chef du Service des projets spéciaux présente ensuite les principaux constats du volet *délestage* [redacted] notamment ses impacts TI et utilisateurs, les impacts sur le Fonds d'assurance et sur l'Accès au réseau routier.

La vice-présidente à l'accès au réseau routier présente le volet *Rénovation ARR* du Plan de pérennité des solutions d'affaires. Elle explique la portée affaires ainsi que les objectifs d'affaires de la rénovation de l'accès au réseau routier. Une discussion s'ensuit et la vice-présidente répond aux questions des membres du conseil.

Elle enchaîne avec les objectifs TI et expose les paramètres encadrant la réalisation du plan de rénovation ARR, de même que les résultats attendus et l'estimation des investissements nécessaires à sa réalisation. Une discussion s'ensuit et le vice-président aux technologies de l'information et les vice-présidentes à l'accès au réseau routier et à la sécurité routière répondent aux questions des membres du conseil.

Le chef du Service des projets spéciaux présente la programmation globale 2012-2022 ainsi que la projection globale, incluant les projets d'investissements réguliers. Une discussion s'ensuit et la présidente et chef de la direction et le vice-président aux technologies de l'information répondent aux questions des membres du conseil.

Le vice-président présente l'approche globale retenue pour la mise au point de la stratégie de gouvernance du Plan de pérennité des solutions d'affaires. Il enchaîne avec la présentation du modèle de gouvernance du plan et expose le détail de la structure qui sera mise en place. Une discussion s'ensuit et le vice-président répond aux questions des membres du conseil.

Il présente ensuite les projections des ressources nécessaires à la réalisation du plan, la projection de la capacité organisationnelle et expose la stratégie de dotation retenue pour atteindre le niveau d'effectifs permettant la réalisation du plan de pérennité. Il précise les impacts financiers reliés à la gouvernance du plan. Une discussion s'ensuit et la présidente et chef de la direction et le vice-président répondent aux questions des membres du conseil.

La vice-présidente à l'accès au réseau routier présente les impacts financiers sur les frais d'administration. Une discussion s'ensuit et la vice-présidente répond aux questions des membres.

Le vice-président aux technologies de l'information explique la manière dont l'analyse de risque a été faite et les mesures mises en place pour assurer son indépendance et sa crédibilité. Le chef du Service des projets spéciaux expose les risques identifiés par la firme PriceWaterhouseCoopers (PWC) concernant la partie conversion du Plan de pérennité des solutions d'affaires, puis fait part aux membres du conseil des mesures d'atténuation des risques prévues au plan. Le vice-président aux technologies de l'information présente ensuite les risques identifiés pour la partie rénovation, ainsi que les mesures d'atténuation prévues. Une discussion s'ensuit et le vice-président aux technologies de l'information répond aux questions des membres du conseil.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil d'administration, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

Pour le Plan de pérennité des solutions d'affaires FA et ARR :

- D'entériner la solution globale de pérennité composée de la conversion des actifs FA et ARR et de la Rénovation-ARR;
- De donner un accord de principe pour la réalisation du Plan de pérennité proposé;
- D'accepter que le niveau des investissements soit rehaussé pour prendre en compte la réalisation du Plan de pérennité;

- De présenter un dossier aux autorités gouvernementales pour obtenir les ETC supplémentaires et leur niveau requis (cadre, et professionnels) pour la réalisation du plan de pérennité;
- D'amorcer la sensibilisation auprès du dirigeant principal de l'information à l'égard du Plan de pérennité;

Pour l'année 2012 :

D'autoriser la présentation des éléments suivants au Plan d'investissement 2012 pour un montant global de 15 M$:

- Conversion :
  - Bloc de conversion FA
  - Bloc de conversion ARR
  - Blocs horizontaux TI : infrastructure et environnement de développement
- Rénovation-ARR :
  - Bloc A
  - Blocs horizontaux TI : infrastructure et environnement de développement
- Mise en place de la structure de gouvernance du Plan de pérennité.

Résolution AR-2708 du 11.11.17

9. ACHAT DE PLAQUES D'IMMATRICULATION POUR LA PÉRIODE DU 1ER MARS 2012 AU 28 FÉVRIER 2015, AVEC OPTION DE RENOUVELLEMENT POUR DEUX ANS

La vice-présidente à l'accès au réseau routier se joint aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

La vice-présidente dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-9 du 11.11.17, une note concernant l'achat de plaques d'immatriculation pour une période de trois ans débutant le 1er mars 2012, avec option de renouvellement pour deux années additionnelles.

Elle explique la nécessité pour la SAAQ de renouveler le contrat d'achat de plaques d'immatriculation. Elle présente les estimations des besoins de plaques d'immatriculation pour les 5 prochaines années et expose brièvement les modalités d'acquisition des plaques et les impacts budgétaires associés au contrat d'acquisition.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil d'administration, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir recours à un fournisseur externe pour la production des plaques d'immatriculation;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise l'engagement de la dépense de 17,6 millions afin de pouvoir procéder au lancement d'un appel d'offres pour combler les besoins;

QUE cet appel d'offres couvre la période allant de mars 2012 à février 2015 pour un contrat auquel s'ajoutera la possibilité de renouveler pour deux années supplémentaires, soit jusqu'en février 2017.

Résolution AR-2709 du 11.11.17

10. PERCEPTIONS DES QUÉBÉCOIS RELATIVEMENT À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La vice-présidente à la sécurité routière et la directrice des études et des stratégies en sécurité routière se joignent aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

La vice-présidente dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-10 du 11.11.17, le document intitulé « Sondage sur les perceptions des Québécois relativement à la sécurité routière – Janvier 2011 ».

Elle présente les résultats du sondage sur la perception des Québécois sur la sécurité routière. Elle explique les raisons des écarts dans les résultats constatés par les sondages sur la sécurité routière et celui sur la courtoisie.

11. RÉVISION DE LA PORTÉE DU PROJET *INFRASTRUCTURE D'INTÉGRATION* ET CONFIRMATION DE BUDGET

Le vice-président aux technologies de l'information se joint aux membres du conseil pour les points 11 à 15 inclusivement à l'ordre du jour.

Le vice-président dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-11 du 11.11.17, une note concernant la révision de la portée du projet *Infrastructure d'intégration* et confirmation du budget.

Il rappelle le contexte dans lequel le projet *Infrastructure d'intégration* a été implanté à la SAAQ. Il explique que la possibilité de mettre en place un orchestrateur avait été prévue, mais qu'il n'avait pas été nécessaire de l'implanter avant la mise en place du Plan de pérennité des solutions d'affaires.

Il explique que, vu la portée du Plan de pérennité et le fait qu'il sera le principal client de l'orchestrateur, il est propice de transférer la portion orchestrateur du projet *Infrastructure d'intégration* pour l'englober dans le Plan de pérennité des solutions d'affaires, ce qui implique une modification de la portée du projet *Infrastructure d'intégration* et qui clôt, par la même occasion, le projet.

Une discussion s'ensuit et le vice-président répond aux questions des membres du conseil.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil d'administration, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise pour le projet *Infrastructure d'intégration* :

- Un budget confirmé de 3 967 490 $;
- Un budget de 358 431 $ pour l'année 2011, dont une augmentation de 33 031 $ à la programmation sans toutefois augmenter le budget directeur du Plan d'investissement;
- La limitation de la portée du volet orchestration aux travaux préparatoires et d'architecture de la solution d'orchestration;
- La mise en œuvre de la solution d'orchestration dans le cadre du Plan de pérennité des solutions d'affaires du Fonds d'assurance et de l'Accès au réseau routier.

Résolution AR-2710 du 11.11.17

12. CONFIRMATION DE BUDGET DU PROJET *ÉVOLUTION DU SYSTÈME D'EXPLOITATION DES* [redacted]

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-12 du 11.11.17, une note concernant la *confirmation du budget du projet Évolution du système d'exploitation* [redacted]

Le vice-président fait un rappel de l'historique du projet *Évolution de système d'exploitation des* [redacted] Il explique que le volet *serveur* du projet a été complété, mais que la partie *postes utilisateurs* reste à réaliser. Il ajoute que, le volet serveur étant sous contrôle et vu les nombreux projets d'affaires et d'infrastructure prévus en 2012, il est opportun de terminer le projet sous sa forme actuelle et de réaliser ultérieurement, sous la forme d'un autre projet, la migration des comptes utilisateurs et des postes.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil d'administration, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration confirme les coûts du projet à 9,4 M$;

QUE la migration des comptes utilisateurs et des postes soit effectuée ultérieurement, dans le cadre d'un projet distinct.

Résolution AR-2711 du 11.11.17

13. LOCATION DES LOGICIELS [redacted]

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-13 du 11.11.17, une note concernant la location des logiciels [redacted]

Le vice-président fait un bref rappel du contexte d'utilisation des logiciels [redacted] à la SAAQ. Il présente les principaux facteurs de croissance anticipés quant à l'utilisation des logiciels pour 2012 et explique la grille tarifaire [redacted] Il expose ensuite les impacts budgétaires relatifs à la location des logiciels [redacted] et précise que ces déboursés sont prévus au budget d'opérations de la vice-présidence.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil d'administration, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT :

QUE tous les logiciels [redacted] sont utilisés et nécessaires au bon fonctionnement de l'ordinateur central et, par conséquent, indispensables pour assurer la disponibilité des services de première ligne autant qu'administratifs;

QU'IBM est fournisseur unique de ces logiciels;

LA recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la dépense prévue pour la location des logiciels [redacted] pour un montant total de 2,25 M$ couvrant la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012.

Résolution AR-2712 du 11.11.17

14. ACQUISITION DES SERVICES D'UN FOURNISSEUR EXTERNE POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE MODÉLISATION CONCEPTUELLE DE DONNÉES POUR L'ENVIRONNEMENT D'INFORMATION

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-14 du 11.11.17, une note concernant l'acquisition des services d'un fournisseur externe pour des travaux d'architecture de données pour l'environnement d'information.

Le vice-président expose le contexte demandant l'acquisition des services d'un fournisseur externe pour la réalisation de travaux de modélisation conceptuelle de données pour l'environnement d'information. Il explique les efforts importants à fournir au cours des prochaines années en ce domaine et explique que les efforts à mettre dépassent la capacité des effectifs de la VPTI.

Il explique la stratégie de recours à l'externe et présente les impacts budgétaires de l'appel d'offres. Une discussion s'ensuit et le vice-président répond aux questions des membres du conseil.
Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil d'administration, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT :

QUE des efforts importants devront être fournis en architecture et en modélisation conceptuelle de données dans le cadre des projets de développement, au cours des prochaines années;

QUE la charge de travail importante reliée à ces projets ne peut être réalisée entièrement par le personnel interne;

QU'un contrat d'une durée de trois ans assure la continuité d'expertise et permet d'agir rapidement en évitant les coûts administratifs liés aux procédures de recours à l'externe;

LA recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise de procéder à l'acquisition des services d'un fournisseur externe pour un montant de 2 275 000 $, pour une durée de durée de trois ans, pour réaliser les travaux d'architecture et de modélisation conceptuelle de l'environnement d'information de la Société.

Résolution 2713 du 11.11.17

15. ACQUISITION DES SERVICES D'UN FOURNISSEUR EXTERNE POUR LA RÉALISATION DES ESSAIS POUR LA CONVERSION [redacted] DU FONDS D'ASSURANCE

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-15 du 11.11.17, une note concernant l'acquisition de biens et services dans le cadre du projet de préparation des essais pour la conversion [redacted] du Fonds d'assurance.

Le vice-président présente le projet en le situant dans le cadre du Plan de pérennité des solutions d'affaires et explique la place de ce bloc dans l'ensemble du Plan. Il présente la stratégie de recours à l'externe et les impacts budgétaires globaux de ce projet, puis expose le détail du projet et le découpage de la répartition du budget en fonction de l'avancement des travaux. Une discussion s'ensuit et le vice-président répond aux questions des membres du conseil.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil d'administration, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT :

QUE la préparation des essais de conversion [redacted] au Fonds d'assurance est nécessaire à la réalisation du plan de pérennité des solutions d'affaires du Fonds d'assurance et de l'accès au réseau routier;

LA recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise l'acquisition de biens et services pour un montant n'excédant pas 3,7 M$ dans le cadre du projet « Conversion [redacted] au Fonds d'assurance – Préparation des essais ».

Résolution AR-2714 du 11.11.17

16. NOMINATION DE CLAUDE LANTIER AU SYNDICAT DE COPROPRIÉTÉ

La présidente et chef de la direction dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-16 du 11.11.17, un projet de résolution pour la nomination du représentant de la Société de l'assurance automobile du Québec sur le conseil d'administration du Syndicat de copropriété SAAQ – Ville de Québec.

La présidente et chef de la direction explique la nécessité de nommer un remplaçant à M. André Legault sur le comité de copropriété SAAQ-Ville de Québec, puisque son départ de la SAAQ a laissé un siège vacant à cette instance.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil d'administration, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT :

QUE M. André Legault a été nommé au conseil d'administration du Syndicat de copropriété SAAQ – Ville de Québec par la résolution AR-2686 du 19 mai 2011;

QUE le poste a été laissé vacant suite au départ de M. André Legault du poste de vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances de la Société;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration nomme le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances comme représentant de la Société de l'assurance automobile du Québec sur le conseil d'administration du Syndicat de copropriété SAAQ – Ville de Québec pour la fin du mandat confié à M. André Legault;

QU'en l'absence du vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances, le poste soit occupé par le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances par intérim.

Résolution AR-2715 du 11.11.17

17. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

18. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra à Québec, le mercredi 7 décembre 2011 à 10 h 30.

20. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil se réunissent brièvement à huis clos.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 15 h 40.

Présidente **Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

[redacted]

[redacted]

Procès-verbal de la séance nº 362
Tenue à Québec, salle du conseil,
800, Tour de la Place Victoria, 31e étage
Le jeudi 8 décembre 2011 à 13 h 30

Adopté le jeudi 23 février 2012

SONT PRÉSENTS :

Mme Marie-Anne Tawil, présidente du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction et secrétaire par intérim
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
M. André Caron, membre, par conférence téléphonique
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Adrien Desautels, membre
Mme Céline Garneau, membre
M. André Lesage, membre
Mme Hélène Racine, membre
Mme Marie Carole Tétreault, membre
M. Christian Marcotte, secrétaire adjoint

INVITÉS :

Membres du Conseil d'experts sur les contributions d'assurance :
M. Michel Sanschagrin, président
Mme Louise Dagnault, membre
M. Henri Renault, membre

SAAQ :
M. Claude Lantier, vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances
Mme Linda Bellware, directrice de l'actuariat, de la Vice-présidence aux ressources humaines, à l'administration et aux finances
M. Denis Duclos, actuaire, de la Vice-présidence aux ressources humaines, à l'administration et aux finances, par visioconférence
Me Gisèle Gauthier, Directrice des affaires juridiques
M. François Rémillard, responsable des communications médias et gouvernementales

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

La secrétaire par intérim constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances par intérim, la directrice de l'actuariat et M. Denis Duclos, de la Direction de l'actuariat se joignent aux membres pour l'ensemble de la séance.

1 B Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. PRÉSENTATION DU CONSEIL D'EXPERTS SUR LES CONTRIBUTIONS D'ASSURANCES

Les membres du conseil d'experts sur les contributions d'assurance se joignent aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

Le président du conseil d'experts dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-2 du 11.12.08, le « Rapport du conseil d'experts sur le financement du régime public d'assurance automobile » et 3 communiqués de presse.

Il fait un bref rappel du mandat du conseil d'experts et présente les membres qui le composent. Il procède ensuite à la présentation des commentaires généraux du conseil d'experts sur la proposition de la SAAQ énoncée dans le document « Sur la bonne voie pour un régime durable et équitable ».

Il présente ensuite les recommandations du conseil d'experts relatives aux modifications aux contributions d'assurance proposées par la SAAQ. Pour chacune d'entre elles, il énonce le libellé, puis explique les considérations ayant mené le conseil d'experts à faire la recommandation. Il précise l'impact tarifaire de l'application de la recommandation, lorsque l'application de cette dernière modifie le montant des contributions d'assurance prévu dans le document « Sur la bonne voie pour un régime durable et équitable ».

Une discussion s'ensuit et les membres du conseil d'experts répondent aux questions des membres du conseil d'administration.

Les membres du conseil d'experts soulignent la grande coopération dont a fait preuve l'ensemble des intervenants avec qui ils ont été en contact au cours du processus. Ils soulignent la rigueur et les efforts fournis par tous les intervenants pour assurer que le conseil d'experts ait accès rapidement à l'ensemble de l'information qu'il désirait recevoir.

3. ÉCHANGE SUR LES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL D'EXPERTS

La directrice des affaires juridiques et le responsable des communications médias et gouvernementales se joignent aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances par intérim dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-3 du 11.12.08, l'analyse des recommandations du conseil d'experts – décembre 2011.

Les membres reviennent sur la présentation que le conseil d'experts sur les contributions d'assurance leur a faite. Une discussion s'ensuit et la présidente et chef de la direction, le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances par intérim et la directrice de l'actuariat répondent aux questions des membres du conseil.

M. André Lesage quitte la séance à 15 h

La présidente et chef de la direction expose ensuite aux membres la position de la SAAQ face aux recommandations formulées par le conseil d'experts. Une discussion s'ensuit et la présidente et chef de la direction, le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances par intérim et la directrice de l'actuariat répondent aux questions des membres du conseil.

M. Adrien Desautels quitte la séance à 16 h.

La présidente et chef de la direction présente la stratégie de communication de la SAAQ concernant le dépôt par le conseil d'expert de leur rapport, qui aura lieu le vendredi 9 décembre 2011. Une discussion s'ensuit et la présidente et chef de la direction répond aux questions des membres.

4. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

5. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra à Québec, le jeudi 15 décembre 2011, à 8 h.

6. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil se réunissent brièvement à huis clos avant de conclure la séance.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 16 h 25.

Présidente **Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

Procès-verbal de la séance nº 363
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration,
333, boul. Jean-Lesage, Tour Nord, 6e étage
Le jeudi 15 décembre 2011 à 8 h

Adopté le jeudi 23 février 2012

SONT PRÉSENTS :

Mme Marie-Anne Tawil, présidente du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction et secrétaire par intérim
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
Mme Lyne Bouchard, membre
M. André Caron, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Adrien Desautels, membre
Mme Céline Garneau, membre
M. André Lesage, membre
Mme Hélène Racine, membre
Mme Marie Carole Tétreault, membre

M. Christian Marcotte, secrétaire adjoint

INVITÉS :

M. Claude Lantier, vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances par intérim
M. Michel Léveillé, vice-président aux technologies de l'information
Mme. Marie-Josée Linteau, directrice des ressources matérielles et immobilières
Me Gisèle Gauthier, directrice des affaires juridiques
M. François Rémillard, responsable des relations médias et gouvernementales
Mme Linda Bellware, directrice de l'actuariat
M. Denis Duclos, de la Vice-présidence aux ressources humaines, à l'administration et aux finances
M. Alain Dubé, directeur des systèmes d'assurance, de soutien et de l'information
Mme Nicole Boucher, directrice de l'infrastructure technologique

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

La secrétaire par intérim constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL ANTÉRIEUR ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 17 novembre 2011

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance tenue le 17 novembre 2011 est adopté avec les modifications suivantes :

- Dans la résolution AR-2708 du 11.11.17, reformuler le 4e point de forme ainsi : « De présenter un dossier aux autorités gouvernementales pour obtenir les ETC supplémentaires et leur niveau requis (cadre, et professionnels) pour la réalisation du plan de pérennité; ».
- Au point 11, à la 1re phrase du 4e paragraphe, remplacer le mot « porté » par le mot « portée ».
- Au point 12, à la 3e phrase du 2e paragraphe, remplacer le mot « prévus » par le mot « prévue ».

2 B Tableau de bord des suivis à apporter aux séances du conseil d'administration (mise à jour : 17 novembre 2011)

Les membres du conseil procèdent à l'analyse des points inscrits au tableau de bord des suivis des séances du conseil.

3. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont distribués et déposés lors de la séance sous leur cote respective :

- Demandes de documents administratifs du 31 octobre 2011 au 1er décembre 2011, sous la cote A-3 a) du 11.12.15;
- Liste des procès-verbaux adoptés des séances des comités, sous la cote A-3 b) du 11.12.15;
- Lettre de démission de M. Yves Charette, sous la cote A-3 c) du 11.12.15;
- Accusé réception de la lettre de démission de M. Yves Charrette, sous la cote A-3 d) du 11.12.15;
- Note de M. Yves Charette au personnel de la VPCR, sous la cote A-3 e) du 11.12.15;
- Mot de la présidente et chef de la direction, sous la cote A-3 e du 11.12.15.

Suivi

Les membres du conseil expriment le souhait que le tableau des demandes de documents administratifs comprenne le nom de la personne effectuant la demande.

4. RAPPORT DES COMITÉS

4 A Rapport du comité actif / passif (séance du 8 décembre 2011)

Le président du comité actif / passif informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal le 8 décembre 2011. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-4 b) du 11.12.15.

4 B Rapport du comité de gouvernance et d'éthique (séance du 14 décembre 2011)

La présidente du comité de gouvernance et d'éthique informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec le 14 décembre 2011. Elle dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-4 b) du 11.12.15.

4 C Rapport du comité des technologies de l'information (séance du 7 décembre 2011)

La présidente du comité des technologies de l'information informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal le 7 décembre 2011. Elle dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-4 c) du 11.12.15.

4 D Rapport du comité de vérification (séance du 7 décembre 2011)

Le président du comité de vérification informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance régulière tenue à Montréal le 7 décembre 2011. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-4 d) du 11.12.15.

4 E Rapport du comité des ressources humaines et du service à la clientèle (séance du 14 décembre 2011)

La présidente du comité des ressources humaines et du service à la clientèle informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec le 14 décembre 2011. Elle dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-4 e) du 11.12.15.

5. NOMINATION DE DEUX VICE-PRÉSIDENTS

La présidente et chef de la direction dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-5 du 11.12.15, deux projets de résolution concernant la nomination des deux nouveaux vice-présidents.

La présidente et chef de la direction explique le processus de sélection des vice-présidents utilisé par la firme de recrutement. Elle précise que le processus utilisé est le même, et ce, peu importe que le candidat soit un membre du personnel ou un candidat externe, ce qui assure l'impartialité de la sélection.

Elle expose ensuite les facteurs qui ont joué en faveur des deux candidats retenus et présente les résultats pour les deux postes à doter, soit M. Yves Frenette pour le poste de vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances, et M. Dave Leclerc pour le poste de vice-président aux affaires publiques et gouvernementales et secrétaire général.

Elle précise qu'en ce qui concerne M. Frenette, le changement de poste implique une réaffectation ainsi qu'une modification de son échelle salariale pour que cette dernière soit conforme à ses nouvelles attributions. Une discussion s'ensuit et la présidente et chef de la direction répond aux questions des membres du conseil.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil d'administration, les résolutions suivantes sont adoptées :

Résolution :

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 731-2011 du 22 juin 2011, M. André Legault, vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances, a été nommé vice-président à l'Agence du revenu du Québec en date du 1er août 2011;

ATTENDU QUE depuis le 22 août 2011, M. Claude Lantier, directeur des ressources financières, assume le poste de vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances de façon intérimaire;

ATTENDU QU'un processus de sélection rigoureux a été mis en place afin de pourvoir le poste de vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances;

ATTENDU QUE M. Yves Frenette répond aux exigences du profil de compétence requis pour l'exercice des fonctions de vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances de la Société de l'assurance automobile du Québec;

ATTENDU QUE la présidente et chef de la direction attribue la fonction de vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances à M. Yves Frenette à compter du 16 janvier 2012 conformément au Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec;

ATTENDU QU'en vertu de la Politique de rémunération de la Société de l'assurance automobile du Québec, la classe de vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances à laquelle accédera M. Frenette est différente de celle qu'il occupe actuellement et qu'il y a lieu de réviser son salaire;

ATTENDU QUE, conformément à la politique de rémunération de la Société de l'assurance automobile du Québec et en tenant compte de l'expérience acquise à titre de vice-président, le salaire annuel de M. Yves Frenette est établi à 156 200 $;

ATTENDU la recommandation favorable de la présidente et chef de la direction et du comité des ressources humaines et du service à la clientèle;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE la rémunération de M. Yves Frenette soit fixée à 156 200 $ à compter du 16 janvier 2012.

Résolution AR-2716 du 11.12.15

Résolution

ATTENDU QUE le paragraphe 11° de l'article 15 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et modifiant diverses dispositions législatives (L.Q. 2006, chapitre 59) prévoit que le conseil d'administration de la Société doit approuver, conformément à la loi, les politiques de ressources humaines ainsi que les normes et barèmes de rémunération, incluant une politique de rémunération variable, le cas échéant, et les autres conditions de travail des employés et des dirigeants nommés par la Société lorsque ceux-ci ne sont pas assujettis à la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., chapitre F-3.1.1);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 12 de la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec (L.R.Q., chapitre S-11.011), la Société nomme des vice-présidents qui exercent leur fonction à plein temps sous l'autorité de la présidente et chef de la direction;

ATTENDU QUE, la vice-présidence aux affaires juridiques et secrétariat général a été convertie en une vice-présidence aux affaires publiques et gouvernementales et secrétariat général dans le cadre d'une restructuration administrative;

ATTENDU QUE depuis le 1er juillet 2011, Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction, occupe de façon intérimaire le poste de vice-présidente aux affaires publiques et gouvernementales et secrétaire générale;

ATTENDU QUE suite à un processus rigoureux de sélection, il y a lieu de recommander la nomination d'un vice-président et de mettre fin au mandat intérimaire de Mme Nathalie Tremblay;

ATTENDU QUE M. Dave Leclerc rencontre les exigences du profil de compétence et d'expérience requises pour l'exercice des fonctions de vice-président;

ATTENDU la recommandation favorable de la présidente et chef de la direction et du comité des ressources humaines et du service à la clientèle;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE M. Dave Leclerc, domicilié à Québec, soit nommé vice-président de cette Société, à compter du 16 janvier 2012, aux conditions ci-annexées.

Résolution AR-2717 du 11.12.15

6. NOMINATION DE VICE-PRÉSIDENTS PAR INTÉRIM

La présidente et chef de la direction dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-6 du 11.12.15, deux projets de résolution concernant la nomination de deux vice-présidents par intérim.

La présidente et chef de la direction rappelle aux membres la nécessité de procéder à la nomination de deux vice-présidents par intérim suite à l'annonce du départ de M. Yves Charrette et à la réaffectation de M. Yves Frenette. Elle explique aux membres que les intérims pour les deux postes à doter prendront effet le 16 janvier 2012.

Elle présente aux membres du conseil les personnes qui assumeront l'intérim pour les deux postes, soit M. Tony Beaulieu pour la Vice-présidence au contrôle routier et M. Réjean Vézina pour la Vice-présidence au fonds d'assurance.

Elle explique la réflexion qui a lieu sur le choix de la firme de recrutement pour les deux postes à doter. Une discussion s'ensuit et la présidente et chef de la direction répond aux questions des membres du conseil.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, les résolutions suivantes sont adoptées :

Résolution :

ATTENDU QUE le 1er décembre 2011, M. Yves Charette a informé par écrit la présidente et chef de la direction de son intention de quitter ses fonctions de vice-président au contrôle routier à la Société de l'assurance automobile du Québec à la mi-janvier 2012;

ATTENDU QUE le 1er décembre 2011, la présidente et chef de la direction a accepté la démission de M. Yves Charette à compter du 13 janvier 2012, soit avant le délai de 90 jours prévu à son contrat, et elle a confirmé le tout par écrit le 6 décembre 2011;

ATTENDU QU'à compter du 13 janvier 2012 le poste de vice-président au contrôle routier sera vacant et qu'il y a lieu, sur la recommandation de la présidente et chef de la direction, que le conseil d'administration nomme M. Tony Beaulieu vice-président au contrôle routier par intérim à compter du 16 janvier 2012;

ATTENDU QUE les membres du comité des ressources humaines et du service à la clientèle recommandent l'adoption de la présente résolution;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec nomme M. Tony Beaulieu vice-président au contrôle routier par intérim à compter du 16 janvier 2012, et ce, jusqu'à la nomination d'un nouveau vice-président;

QUE, pour la durée de son mandat intérimaire, M. Tony Beaulieu ait droit à une rémunération additionnelle équivalente à 6 600 $ calculée sur une base annuelle, conformément à la Directive concernant l'ensemble des conditions de travail des cadres.

Résolution AR-2718 du 11.12.15

Résolution :

ATTENDU QU'à la séance du 15 décembre 2011, la présidente et chef de la direction a informé le conseil d'administration de l'affectation de M. Yves Frenette, vice-président au fonds d'assurance à la Société de l'assurance automobile du Québec, au poste de vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances à compter du 16 janvier 2012;

ATTENDU QUE le poste de vice-président au fonds d'assurance deviendra vacant à compter du 16 janvier 2012 et qu'il y a lieu, sur la recommandation de la présidente et chef de la direction, que le conseil d'administration nomme M. Réjean Vézina au poste de vice-président au fonds d'assurance par intérim à compter du 16 janvier 2012;

ATTENDU QUE les membres du comité des ressources humaines et du service à la clientèle recommandent l'adoption de la présente résolution;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec nomme M. Réjean Vézina vice-président au fonds d'assurance par intérim à compter du 16 janvier 2012, et ce, jusqu'à la nomination d'un nouveau vice-président;

QUE, pour la durée de son mandat intérimaire, M. Réjean Vézina ait droit à une rémunération additionnelle équivalente à 6 600 $ calculée sur une base annuelle, conformément à la Directive concernant l'ensemble des conditions de travail des cadres.

Résolution AR-2719 du 11.12.15

7. ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES CONTRIBUTIONS D'ASSURANCES

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances par intérim se joint aux membres du conseil pour les points 7, 8, 9 et 10 à l'ordre du jour.

La directrice de l'actuariat, la directrice des affaires juridiques, le responsable des relations médias et gouvernementales et M. Denis Duclos, de la Vice-présidence aux ressources humaines, à l'administration et aux finances, se joignent aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

La présidente et chef de la direction fait le point sur l'évolution de la situation depuis la dernière rencontre du conseil d'administration. Elle expose la position du Front commun motocycliste (FCM) face aux recommandations du Conseil d'experts sur les contributions d'assurance.

Elle précise que le FCM demande la reconnaissance de la vulnérabilité des motocyclistes en matière de sécurité routière, ce qui rejoint la définition de la vulnérabilité exposée par les membres du Conseil d'experts sur les contributions d'assurance.

En ce qui concerne la prime à l'acquisition, il apparait que le concept n'est pas bien compris par le milieu motocycliste. Les discussions qui se sont tenues entre le FCM et la présidente et chef

de la direction ont permis d'identifier un compromis acceptable pour les deux partis qui laissera le temps de bien expliquer la mesure au milieu.

Une discussion s'ensuit et la présidente et chef de la direction répond aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

ATTENDU QUE le rapport du Conseil d'experts sur les contributions d'assurance a été déposé au conseil d'administration le 8 décembre 2011;

ATTENDU QUE, dans le cadre de son rapport, le Conseil d'experts souscrit pleinement aux trois grands objectifs poursuivis par la Société pour les prochaines années, soit de viser la pleine capitalisation du régime sans augmenter les contributions d'assurance de la grande majorité des cotisants, de revoir les contributions d'assurance et d'introduire une révision de la situation financière du Fonds d'assurance automobile du Québec tous les trois ans;

ATTENDU QUE, dans le cadre de son rapport, le Conseil d'experts soutient que le régime repose aujourd'hui sur des assises financières saines et que le régime est plus équitable qu'auparavant pour la plupart des catégories de cotisants;

ATTENDU QUE le Conseil d'experts questionne l'opportunité de plafonner les contributions des motocyclettes sport et d'introduire un concept de vulnérabilité dans le cadre du financement du risque relié à la catégorie motocyclette et recommande de ne pas aller de l'avant à l'égard de ces deux mesures;

ATTENDU QUE la Société reconnaît la vulnérabilité des motocyclistes en matière de sécurité routière;

ATTENDU l'amélioration de l'écart de financement des contributions d'assurance des motocyclistes qui est passé de 109 M$ en 2006 à 6 M$ en 2012;

ATTENDU QUE le Conseil d'experts a porté à l'attention de la Société l'incidence potentielle de l'introduction de la prime à l'acquisition sur la sécurité routière et que cette prime génère une incompréhension dans le milieu des motocyclistes;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE la Société maintienne le concept d'établissement d'un plafond pour la contribution d'assurance sur l'immatriculation des motocyclettes sport et qu'elle réévalue la recommandation du Conseil d'experts à cet égard lors de la prochaine révision des contributions d'assurance.

QUE la Société ne retienne pas le concept de vulnérabilité dans le cadre du financement du risque relié à la catégorie motocyclette;

QUE la Société considère, pour la catégorie motocyclette, un écart de financement évalué à 6 M$ en 2012, et ce, jusqu'à la prochaine révision des contributions d'assurance;

QUE la Société, en concertation avec les représentants des motocyclistes et les partenaires, poursuive les travaux en cours pour améliorer la sécurité routière;

QUE la Société ne retienne pas le concept de la contribution d'assurance à l'acquisition d'une motocyclette et qu'elle ajuste les contributions d'assurance pour l'immatriculation des motocyclettes en conséquence en tenant compte qu'en 2012, les contributions d'assurance sur l'immatriculation des motocyclettes sport ne devront pas être plus élevées que 80 % de celles estimées autrement pour 2012, en ajoutant la contribution de capitalisation, sujet à un maximum de 1000 $;

QUE la Société modifie, en fonction des décisions ci-haut mentionnées, la tarification publiée le 25 août 2011 à la Gazette officielle du Québec et qu'elle soumette un projet de règlement aux membres du conseil le 5 janvier 2012.

Résolution AR-2720 du 11.12.15

8. BUDGET 2012

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances par intérim dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-8 du 11.12.15, une note et une présentation sur le budget 2012.

Il explique comment le budget directeur 2012 s'intègre dans le plan stratégique 2011-2015 et présente les principaux enjeux et contraintes affectant la répartition budgétaire. Il présente ensuite les faits saillants du budget directeur 2012 en ce qui concerne la SAAQ et le FAAQ. Une discussion s'ensuit et le vice-président par intérim répond aux questions des membres du conseil.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

ATTENDU la recommandation favorable du comité de vérification;

IL EST DÉCIDÉ

QUE le conseil d'administration approuve le budget directeur du Fonds d'assurance automobile du Québec, soit :

- Des produits de 1 630,0 M$ et des charges de 1 403,2 M$ pour un excédent de 226,8 M$;
- Des immobilisations de 0,8 M$;

QUE le conseil d'administration approuve le budget directeur de la Société de l'assurance automobile du Québec, soit :

- Des revenus et des charges de 252,1 M$;
- Des immobilisations de 54,9 M$.

Résolution AR-2721 du 11.12.15

9. BILAN DU PROJET D'AGRANDISSEMENT DU SIÈGE SOCIAL

La directrice des ressources matérielles et immobilières se joint aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances par intérim dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-9 du 11.12.15, une note sur le bilan du projet d'agrandissement du siège social.

La directrice des ressources matérielles et immobilières présente l'appréciation de la DRMI sur le déroulement de construction de la tour Est du siège social de la SAAQ. Elle fait la présentation de l'historique du projet et expose aux membres du conseil le bilan de la construction. Elle fait ressortir le succès que représente la réalisation d'un projet de cette envergure dans le respect de l'échéancier prévu et en deçà des coûts estimés.

Une discussion s'ensuit et la directrice des ressources matérielles et immobilières répond aux questions des membres du conseil. Ces derniers demandent d'ajouter un paragraphe rappelant les objectifs initiaux du projet d'agrandissement à la note déposée au procès-verbal.

Les membres du conseil félicitent la directrice des ressources matérielles et immobilières ainsi que l'équipe qui a travaillé à la réalisation de l'agrandissement du siège social. Ils soulignent la rigueur avec laquelle le dossier a été mené et la qualité du travail accompli qui a permis la réalisation d'un projet d'envergure dans les délais et en deçà du budget prévu.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

ATTENDU le respect de l'échéancier établi pour la construction de la tour Est;

ATTENDU la réalisation du projet à un coût inférieur aux estimations de départ;

ATTENDU la grande qualité du travail effectuée par la directrice des ressources matérielles et immobilières dans le dossier de l'agrandissement du siège social de la Société;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration félicite la directrice des ressources matérielles et immobilières pour l'excellence du travail effectué dans le dossier de l'agrandissement du siège social de la SAAQ.

Résolution AR-2722 du 11.12.15

10. PLAN D'INVESTISSEMENT 2012

Le vice-président aux technologies de l'information se joint aux membres du conseil pour les points 10, 11 et 12 à l'ordre du jour.

La présidente et chef de la direction dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-10 a) du 11.12.15, une note sur le plan d'investissement 2012.

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous leur cote respective les documents suivants :

- Note intitulée « Avis et recommandation du Dirigeant sectoriel de l'information sur la programmation des investissements en technologies de l'information 2012 », sous la cote A 10 b) du 11.12.15;
- Présentation sur la sélection des investissements 2012, sous la cote A-10 c) du 11.12.15;
- Plan pluriannuel des investissements en technologies de l'information 2012 – Version préliminaire, sous la cote A-10 d) du 11.12.157;
- Liste des projets d'investissement 2012, liste des projets d'investissement en attente 2012 et liste des projets d'investissement suspendus en 2012, sous la cote A-10 e) du 11.12.15.

Plan de pérennité – bloc conversion IDMS au Fonds d'assurance

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-10 f) du 11.12.15, une présentation du plan de pérennité – Bloc : Conversion [redacted] au Fonds d'assurance.

Plan de pérennité – bloc infrastructure technologique

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-10 g) du 11.12.15, une présentation du plan de pérennité – Bloc : Conversion [redacted] au Fonds d'assurance.

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances par intérim expose aux membres du conseil le plan général de la présentation du plan d'investissement 2012. Il fait un bref rappel des procédures d'approbation budgétaires et présente un comparatif des budgets directeurs 2011 et 2012.

Une discussion s'ensuit et le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances par intérim répond aux questions des membres du conseil.

Il présente ensuite une synthèse des projets d'investissement pour 2012 et procède à la présentation individuelle des projets de plus de 2 M$, répartis de la manière suivante :

- Investissement – Postes et aires de contrôle routier;
- Investissement – Projets administratifs.

Le vice-président aux technologies de l'information fait une présentation générale des projets d'investissement technologiques. Il rappelle brièvement la procédure spécifique d'approbation des projets en T.I., puis procède à la présentation détaillée des projets d'investissement technologiques, ventilés par vice-présidence.

Il présente ensuite les projets se rapportant spécifiquement au plan de pérennité des solutions d'affaires du Fonds d'assurance et de l'Accès au réseau routier. Le directeur des systèmes d'assurance, de soutien et de l'information et la directrice de l'infrastructure technologique se joignent aux membres du conseil pour procéder à la présentation des blocs de réalisation « conversion du Fonds d'assurance » et « infrastructure », dont ils sont respectivement responsables.

Une discussion s'ensuit et le vice-président aux technologies de l'information, le directeur des systèmes d'assurance, de soutien et de l'information et la directrice de l'infrastructure technologique répondent aux questions des membres du conseil. Les deux directeurs quittent ensuite la séance.

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances par intérim présente les impacts sur les années suivantes des quatre types de projets (postes et aires de contrôle routier, administratifs, technologiques et plan de pérennité). Une discussion s'ensuit et le vice-président par intérim et le vice-président aux technologies de l'information répondent aux questions des membres du conseil.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

ATTENDU la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE soient adoptés :

- Le budget directeur des projets d'investissement de 57,8 M$;
- La programmation annuelle de 66,5 M$:
  - Surprogrammation de 0,5 M$ pour les projets administratifs;
  - Surprogrammation de 3,7 M4 pour les projets en technologies de l'information;
  - Surprogrammation de 4,5 M$ pour le Plan de pérennité;
- Les budgets pluriannuels des nouveaux projets de 2 M$ et plus :
  - 76 706 Construction d'un poste de contrôle à Beauharnois Ouest (Budget confirmé);
  - 76 707 Construction d'un poste de contrôle à Beauharnois Est (Budget confirmé);
  - 75 504 Numéro de facture unique pour les avis de paiement (Budget provisoire);
  - 76 207 Mise à niveau de composantes du centre d'appels phase 2 (Budget provisoire);
  - 76 901 Conversion FA – Préparation des essais de conversion (Budget provisoire);
  - 76 902 Conversion FA – Solution de conversion automatisée (Budget provisoire);
  - 76 904 Bloc infrastructure – Mise en œuvre de la solution d'orchestration (Budget provisoire);
  - 76 907Bloc infrastructure – Outils d'exploitation et de gestion des TI (Budget provisoire);
- L'enveloppe de 7,4 M$ du plan de pérennité des solutions d'affaires pour des projets à définir en 2012;

- La modification au budget pluriannuel du projet « 71 007 Modernisation des outils de gestion des ressources humaines (SAGIR) » :
  - Budget provisoire : 2,3 M$, Demande : 4,2 M$, Écart de + 1,9 M$.

Résolution AR-2723 du 11.12.15

Le vice-président aux technologies de l'information explique les effets de l'entrée en vigueur de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles*, notamment l'obligation en vertu de l'article 12 de nommer un dirigeant sectoriel de l'information (DSI) pour chaque organisation soumise à la Loi. Il explique en détail les fonctions et obligations du DSI.

Il présente ensuite la note du DSI et expose ses conclusions et recommandations, à titre de DSI, quant à la programmation des investissements en T.I. pour l'année 2012.

Une discussion s'ensuit et le vice-président répond aux questions des membres du conseil.

11. ACQUISITION DES SERVICES DE FOURNISSEURS EXTERNES POUR LE PROJET « MISE EN OEUVRE DE LA SOLUTION D'ORCHESTRATION »

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-11 du 11.12.15, une note sur l'acquisition des services de fournisseurs externes « Mise en œuvre de la solution d'orchestration ».

Le vice-président explique comment le projet « Mise en œuvre de la solution d'orchestration » s'inscrit dans le bloc « infrastructure » du Plan de pérennité des solutions d'affaires. Étant donné l'ampleur de ces travaux, les délais serrés de livraison et la capacité de réalisation limitée des ressources internes, il devient nécessaire de faire appel aux services de firmes externes pour atteindre les objectifs poursuivis.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

ATTENDU la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Société à procéder à l'acquisition de services professionnels pour le projet « Mise en place d'une solution d'orchestration », pour une dépense maximale de 2,3 M$.

Résolution AR- 2724 du 11.12.15

12. ACQUISITION DES SERVICES DE PLUSIEURS FOURNISSEURS EXTERNES POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES TECHNOLOGIQUES

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-12 du 11.12.15, une note sur l'acquisition des services de plusieurs fournisseurs externes pour la réalisation d'études technologiques.

Le vice-président explique aux membres que, dans le cadre des projets du plan de pérennité et du plan d'investissement, la VPTI se doit d'avoir accès à un bassin d'expertise pour la conception de mandats de petite et moyenne envergure souvent réalisés dans de courts délais. Ce bassin d'expertise sera aussi mis à contribution lorsque des besoins urgents et spécialisés se présenteront pour réaliser les activités d'évolution de la solution d'affaires.

Au cours des prochaines années, la VPTI entreprendra la réalisation de plusieurs projets dans le cadre du Plan de pérennité des solutions d'affaires et du plan d'investissement. Certains de ces projets visent la mise en place de plusieurs solutions technologiques, ce qui exigera la réalisation de plusieurs études de petite et moyenne envergure. Pour venir appuyer les ressources internes, la VPTI doit recourir à de l'expertise externe estimée pour les trois prochaines années à 7,5 a-p pour les projets du plan de pérennité et du plan d'investissement et de 2,5 a-p pour les mandats d'évolution de la solution d'affaires.

Une discussion s'ensuit et le vice-président répond aux questions des membres du conseil.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

ATTENDU la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ

QUE le conseil d'administration autorise la vice-présidence aux technologies de l'information à acquérir des services de plusieurs fournisseurs externes pour la réalisation d'études technologiques d'une valeur de 1,6 M$.

Résolution AR-2725 du 11.12.15

13. AUTRES SUJETS

Modification à la composition des comités du conseil d'administration

Suite à une série de rencontres individuelles avec les membres du conseil, la présidente du conseil annonce les modifications à la composition des comités pour l'année 2012.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

IL EST DÉCIDÉ :

QUE, tel qu'il est prévu à l'alinéa 9 de l'article 1 du Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec, la composition des comités du conseil d'administration pour l'année 2012, soit la suivante :

Gouvernance et éthique :	Hélène Racine, présidente Alain Albert Yvan Bordeleau André Caron Marie-Anne Tawil
Vérification :	André Lesage, président Céline Garneau Hélène Racine Marie-Anne Tawil
Ressources humaines et service à la clientèle :	Alain Albert, président Yvan Bordeleau Céline Garneau Marie-Anne Tawil Marie Carole Tétreault
Technologies de l'information :	Anne-Marie Croteau, présidente Lyne Bouchard André Caron Ida Crasto Marie-Anne Tawil
Actif / passif :	Adrien Desautels, président Brigitte Corbeil André Lesage Marie-Anne Tawil

Résolution AR-2726 du 11.12.15

14. PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL

La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra par voie de conférence téléphonique le jeudi 5 janvier 2012 à 9 h.

15. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil se réunissent brièvement à huis clos avant de conclure la séance.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 h 30.

Présidente	**Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

Procès-verbal de la séance nº 364
Tenue par voie de conférence téléphonique
Le jeudi 5 janvier 2012, à 9 h

Adopté le jeudi 23 février 2012

SONT PRÉSENTS :

Mme Marie-Anne Tawil, présidente du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction et secrétaire par intérim
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
M. André Caron, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Adrien Desautels, membre
Mme Céline Garneau, membre
M. André Lesage, membre
Mme Hélène Racine, membre
Mme Marie Carole Tétreault, membre
M. Christian Marcotte, secrétaire adjoint

INVITÉS :

M. Claude Lantier, vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances par intérim
Mme Linda Bellware, directrice de l'actuariat

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

La secrétaire par intérim constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES CONTRIBUTIONS D'ASSURANCES

La présidente et chef de la direction dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote AR-2727 du 12.01.05, les versions anglaise et française du Règlement sur les contributions d'assurance.

La présidente fait un bref rappel des raisons expliquant la décision de réécrire l'ensemble du Règlement plutôt que de ne publier que les modifications qui lui sont apportées et explique le processus annuel de mise à jour du Règlement. Une discussion s'ensuit et la présidente et chef de la direction répond aux questions des membres du conseil.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

IL EST DÉCIDÉ :

QUE soit adopté, dans ses versions française et anglaise, le Règlement sur les contributions d'assurance annexé à la présente résolution.

Résolution AR-2727 du 12.01.05

3. AUTRES SUJETS

Il n'y a aucun autre sujet à l'ordre du jour.

4. PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL

La prochaine réunion du conseil se tiendra à Montréal le jeudi 23 février 2012 à 8 h.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 9 h 45.

Présidente **Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

[redacted]

[redacted]

Procès-verbal de la séance nº 365
Tenue à Montréal, salle du conseil d'administration
800, Tour de la Place Victoria, 31e étage
Le jeudi 23 février 2012 à 7 h 30

Adopté le jeudi 29 mars 2012

SONT PRÉSENTS :

Mme Marie-Anne Tawil, présidente du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Yvan Bordeleau, membre
Mme Lyne Bouchard, membre
M. André Caron, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Ida Crasto, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Adrien Desautels, membre
Mme Céline Garneau, membre, par voie de conférence téléphonique
M. André Lesage, membre
Mme Hélène Racine, membre
Mme Marie Carole Tétreault, membre, par voie de conférence téléphonique

M. Dave Leclerc, secrétaire
M. Christian Marcotte, secrétaire adjoint

INVITÉS :

Mme Johanne St-Cyr, vice-présidente à la sécurité routière
M. Patrice Letendre, de la Direction des communications, de la Vice-présidence à la sécurité routière

Par visioconférence :

Me Gisèle Gauthier, directrice des affaires juridiques
Mme Diane Lemyre, de la direction des affaires juridiques
M. Réjean Vézina, vice-président au fonds d'assurance par intérim
Mme Nathalie Jacques, directrice de la couverture d'assurance et du partenariat d'affaires
Mme Célyne Girard, vice-présidente à l'accès au réseau routier
M. Michel Léveillé, vice-président aux technologies de l'information

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL ANTÉRIEUR ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 8 décembre 2011

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance tenue le 8 décembre 2011 est adopté avec la modification suivante : dans la liste des invités, changer « M. Louise Dagnault » par « Mme Louise Dagnault ».

2 B Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 15 décembre 2011

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance tenue le 15 décembre 2011 est adopté avec les modifications suivantes :

Au point 12 :

- À la dernière phrase du second paragraphe, après les mots « activités d'évolution », ajouter « de la solution d'affaires »;
- À la dernière phrase du troisième paragraphe, après les mots « mandats d'évolution », ajouter « de la solution d'affaires »;
- Corriger la coquille de la phrase suivant le troisième paragraphe « une discussion s'ensuite et le vice-président répond aux questions des membres ».

2 C Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 5 janvier 2012

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance tenue le 5 janvier 2012 est adopté sans modification.

2 D Tableau de bord des suivis à apporter aux séances du conseil d'administration (mise à jour : 5 janvier 2012)

Les membres du conseil procèdent à l'analyse des points inscrits au tableau de bord des suivis des séances du conseil.

3. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés au présent procès-verbal sous leur cote respective :

3 A Demandes de documents administratifs (1er décembre 2011 au 31 janvier 2012), sous la cote A-3 a) du 12-02-23;

La directrice des affaires juridiques et Mme Diane Lemyre se joignent aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

Suivi

La directrice et Mme Lemyre exposent aux membres les raisons de la modification du format du tableau des demandes de renseignements administratifs. Les membres demandent à la directrice des affaires juridiques de vérifier quelle est la pratique dans les autres sociétés d'État.

3 B Liste des procès-verbaux adoptés des séances du conseil d'administration et de ses comités, sous la cote A-3 b) du 12-02-23;

3 C Ajustement des contributions d'assurance pour l'immatriculation des motocyclettes, sous la cote A-3 c) du 12.02.23.

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ce point est traité à la suite du point 5.

La présidente du conseil présente aux membres l'état d'avancement du processus de renouvellement des mandats des administrateurs échus en novembre 2011. Elle ajoute que le processus de renouvellement du mandat du PCD est en cours, celui-ci venant à échéance à l'automne 2012.

Elle salue l'arrivée en poste du nouveau secrétaire général et lui souhaite, au nom de tous les membres du conseil, la bienvenue à la Société.

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

– BILAN 2011 ET PRIORITÉS 2012

La présidente et chef de la direction présente un bilan sommaire des grandes réalisations de l'année 2011. Elle fait le rappel des grands dossiers de l'année et présente ensuite les priorités de l'année 2012.

– **RAPPORT**

La présidente et chef de la direction expose sa lecture de l'environnement de la Société. Elle aborde notamment les points suivants :

- Le processus de recrutement d'une firme pour la dotation des postes de vice-président vacants;
- Le dossier des écoles de conduite ayant fait l'objet d'une enquête journalistique;
- La comparution de la Société devant la Commission de l'administration publique;
- Le « procès Shafia ».

6. RAPPORT DES COMITÉS

6 A Rapport du comité des technologies de l'information (séance du 16 février 2012)

La présidente du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal, le jeudi 16 février 2012 à 8 h. Elle dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 a) du 12.02.23.

7. CAMPAGNE PUBLICITAIRE 2012

La vice-présidente à la sécurité routière et M. Patrice Letendre se joignent aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

– **BILAN 2011**

La vice-présidente dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-7 a) du 12.02.23, un sommaire exécutif et une note concernant les campagnes publicitaires de la Société – Bilan 2011 et stratégie 2012.

Elle présente le bilan de la stratégie publicitaire 2011. Une discussion s'ensuit et la vice-présidente répond aux questions des membres.

– **STRATÉGIE 2012**

La vice-présidente dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-7 b) du 12.02.23, un calendrier du déploiement des campagnes publicitaires 2012.

Elle présente la stratégie retenue pour les campagnes publicitaires pour l'année 2012 ainsi que le calendrier de déploiement de la stratégie.

Une discussion s'ensuit et la vice-présidente répond aux questions des membres.

8. RECONDUCTION DE L'ENTENTE – CENTRES DE RÉADAPTATION

Le vice-président au fonds d'assurance par intérim et la directrice de la couverture d'assurance et du partenariat d'affaires se joignent aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président par intérim dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-8 du 12.02.23, une note concernant l'autorisation de conclure un avenant de prolongation.

Il explique que l'entente actuelle prend fin au mois d'avril 2012 et qu'il y a lieu de la renouveler. Il présente un bilan de l'entente 2009-2012 et souligne que les résultats obtenus sont satisfaisants et que les modalités de l'entente n'ont pas à être revues.

Une discussion s'ensuit et le vice-président par intérim répond aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT :

- **QUE** l'Entente administrative entre le ministre de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Société de l'assurance automobile du Québec en qualité de fiduciaire du Fonds d'assurance automobile du Québec relativement aux services spécialisés et surspécialisés offerts par des établissements de réadaptation à des personnes accidentées de la route prend fin le 31 mars 2012;

- **QUE** l'Entente est en vigueur depuis le 18 février 2009;

- **QU'**il n'y a pas lieu, à ce stade-ci, de revoir les modalités de l'Entente;

- **QUE** le MSSS s'est dit en accord avec une prolongation de 3 ans;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la conclusion d'un avenant prolongeant l'entente, pour une période de 3 ans se terminant le 31 mars 2015 et comportant une enveloppe budgétaire de 148,6 millions de dollars.

Résolution AR-2728 du 12.02.23

9. SERVICE SAAQCLIC – CONCESSIONNAIRES ET ARRÊT DE LA RÉMUNÉRATION DE 5,00 $ POUR LES TRANSACTIONS D'IMMATRICULATION

La vice-présidente à l'accès au réseau routier se joint aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

La vice-présidente dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-9 du 12.02.23, une note d'information sur le service SAAQclic – Concessionnaires et arrêt de la rémunération de 5,00 $ pour les transactions d'immatriculation.

Elle rappelle le contexte de la mise en place du service SAAQclic et brosse un état de la situation actuelle, notamment en ce qui concerne les coûts associés au maintien du programme.

Dans le cadre du financement de l'accès au réseau routier, le retrait du service est une des options qui a été analysée et retenue.

Elle informe les membres des impacts du retrait et souligne la collaboration dont fait preuve l'ensemble des concessionnaires dans ce dossier.

10. DEMANDES D'ACQUISITION DES SERVICES DE FOURNISSEURS EXTERNES

Le vice-président aux technologies de l'information se joint aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-10 du 12.02.23, une présentation des demandes d'acquisitions des services de fournisseurs externes.

Il présente la répartition des ressources internes et externes au sein de la Vice-présidence aux technologies de l'information. Une discussion s'ensuit et le vice-président répond aux questions des membres.

10 A Acquisition des services de fournisseurs externes pour « l'évolution des systèmes de l'accès au réseau routier (permis de conduire, gestion des sanctions et évaluation médicale) » et la participation aux projets de développement

Le vice-président dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-10 a) du 12.02.23, une note portant sur l'acquisition des services de fournisseurs externes pour « l'évolution des systèmes de l'accès au réseau routier (permis de conduire, gestion des sanctions et évaluation médicale) » et la participation aux projets de développement.

Il explique que le contrat d'acquisition de ressources externes pour l'évolution des systèmes de l'Accès au réseau routier prend fin en avril 2012 et qu'il doit donc être renouvelé. Il présente la nouvelle stratégie de recours à l'externe que la Société propose d'adopter pour ce dossier ainsi que les raisons qui poussent la Société à ajuster sa stratégie. Une discussion s'ensuit et le vice-président répond aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT :

- **LA** recommandation favorable du comité des technologies de l'information;
- **QUE** le contrat actuel arrive à terme en avril 2012;
- **QUE** la charge de travail requise pour la réalisation de ces travaux est supérieure à la capacité de réalisation des ressources internes;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Société à procéder à l'acquisition de services de fournisseurs externes pour une dépense maximale de 3,7 M$ s'échelonnant sur 3 ans, pour l'évolution des systèmes de l'accès au réseau routier (permis de conduire, gestion des sanctions et évaluation médicale) et la participation aux projets de développement.

Résolution AR-2729 du 12.02.23

10 B Acquisition de biens et services dans le cadre du volet « infrastructure de développement » de la conversion [redacted] du Fonds d'assurance

Le vice-président dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-10 b) du 12.02.23, une note portant sur l'acquisition de biens et services dans le cadre du volet « Infrastructure de développement » de la conversio [redacted] du Fonds d'assurance.

Il rappelle les autorisations déjà obtenues dans le cadre du bloc de conversion du Fonds d'assurance et précise que la demande d'acquisition s'inscrit dans la mise en place de l'infrastructure nécessaire à la réalisation du Plan de pérennité des solutions d'affaires.

Il présente la stratégie de recours à l'externe pour ce projet et ses impacts budgétaires pour la durée de l'appel d'offres. Une discussion s'ensuit et le vice-président répond aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT :

- **LA** recommandation favorable du comité des technologies de l'information;
- **QUE** les ajustements et le rehaussement de l'infrastructure de développement sont essentiels aux projets « Solution de conversion » et « Réalisation de la conversion » pour la réalisation du bloc « Conversion Fonds d'assurance »;
- **QUE** la charge de travail requise est supérieure à la capacité de réalisation des ressources internes;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Société à procéder à l'acquisition de biens et services pour un montant n'excédant pas 2,1 M$ pour réaliser le volet « infrastructure de développement » dans le cadre des travaux de réalisation du bloc « conversion FA ».

Résolution AR-2730 du 12.02.23

10 C Acquisition des services de plusieurs fournisseurs externes pour la réalisation de travaux spécialisés en infrastructure technologique

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-10 c) du 12.02.23, une note portant sur l'acquisition des services de plusieurs fournisseurs externes pour la réalisation « de travaux spécialisés en infrastructure technologique ».

Il présente les raisons pour lesquelles la Société doit acquérir des services de plusieurs fournisseurs externes pour la réalisation des travaux spécialisés en infrastructure technologique. Il précise que la demande vise un budget déjà prévu dans le Plan de pérennité et qu'à ce titre, elle constitue une confirmation du budget prévu plutôt qu'une demande d'augmentation.

Une discussion s'ensuit et le vice-président répond aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Société à acquérir les services de plusieurs fournisseurs externes pour la réalisation de travaux spécialisés en infrastructure technologique d'une valeur de 5,6 M$.

Résolution AR-2731 du 12.02.23

10 D Acquisition des services d'un fournisseur externe pour le soutien d'un « bureau de projets » dans le cadre du Plan de pérennité des solutions d'affaires FA et ARR

Le vice-président dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-10 d) du 12.02.23, une note portant sur l'acquisition des services d'un fournisseur externe pour le soutien d'un « bureau de projets » dans le cadre du Plan de pérennité des solutions d'affaires FA et ARR.

Il rappelle que le Plan de pérennité prévoit la mise en place d'un bureau de projets et précise les principaux objectifs de ce bureau. Il explique que certains des besoins du bureau de projets ne peuvent être comblés par les ressources internes de la Société et présente la stratégie de recours à l'externe pour combler ces besoins. Il précise que l'appel d'offres prévoit que la firme qui sera impliquée dans le soutien du bureau de projets ne peut pas être impliquée dans la réalisation des projets.

Une discussion s'ensuit et le vice-président répond aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la confirmation d'un budget préalablement approuvé par le conseil d'administration;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Société à acquérir des services d'un fournisseur externe pour le soutien du Bureau de projet dans le cadre du Plan de pérennité des solutions d'affaires du Fonds d'assurance et de l'Accès au réseau routier d'une valeur de 3,7 M$, pour une période maximale de 5 ans.

Résolution AR-2732 du 12.02.23

11. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

12. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra à Québec, le jeudi 29 mars 2012, à 8 h.

13. HUIS CLOS

Les membres du conseil se réunissent brièvement à huis clos avant de conclure la séance.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 11 h 45.

Présidente	**Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

Procès-verbal de la séance nº 366
Tenue par voie de conférence téléphonique
Le mercredi 14 mars 2012 à 8 h 45

Adopté le jeudi 29 mars 2012

SONT PRÉSENTS :

Mme Marie-Anne Tawil, présidente du conseil
M. Yvan Bordeleau, membre, par conférence téléphonique
Mme Lyne Bouchard, membre, par conférence téléphonique
M. André Caron, membre, par conférence téléphonique
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Ida Crasto, membre, par conférence téléphonique
Mme Anne-Marie Croteau, membre, par conférence téléphonique
M. Adrien Desautels, membre
Mme Céline Garneau, membre, par voie de conférence téléphonique
M. André Lesage, membre
Mme Hélène Racine, membre, par conférence téléphonique
Mme Marie Carole Tétreault, membre, par voie de conférence téléphonique

M. Dave Leclerc, secrétaire
M. Christian Marcotte, secrétaire adjoint

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MME NATHALIE TREMBLAY À TITRE DE PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Pour ce point à l'ordre du jour, les membres se réunissent à huis clos.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil d'administration, la résolution suivante est approuvée :

Résolution :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec (L.R.Q., chapitre S-11-011), la Société est administrée par un conseil d'administration composé de neuf à quinze membres, dont le président du conseil et le président et chef de la direction;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 10 de cette loi prévoit que le gouvernement, sur la recommandation du conseil d'administration, nomme le président et chef de la direction en tenant compte du profil de compétence et d'expérience approuvé par le conseil d'administration;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 368-2010 du 21 avril 2010, Mme Nathalie Tremblay a été nommée membre du conseil d'administration ainsi que présidente et chef de la direction de la Société de l'assurance automobile du Québec pour un mandat de deux ans et demi qui vient à échéance le 27 novembre 2012 et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QUE Mme Nathalie Tremblay rencontre les exigences du profil de compétence et d'expérience approuvé par le conseil d'administration et qu'elle possède les habiletés, le leadership et l'expérience de gestion de haut niveau requis pour l'exercice des fonctions du président et chef de la direction de la Société de l'assurance automobile du Québec;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a procédé au mois de juin 2011 à l'évaluation de rendement de Mme Nathalie Tremblay et que cette évaluation dépassait les attentes signifiées;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec recommande le renouvellement du mandat de Mme Nathalie Tremblay comme présidente et chef de la direction de la Société pour un mandat de cinq ans.

Résolution AR-2733 du 12.03.14

3. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

4. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra à Québec, le jeudi 29 mars 2012, à 8 h.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 9 h.

Présidente	**Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

Procès-verbal de la séance nº 367
Tenue à Québec, salle du conseil,
333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6e étage
Le jeudi 29 mars 2012, à 8 h

Adopté le jeudi 14 juin 2012

SONT PRÉSENTS :

Mme Marie-Anne Tawil, présidente du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Alain Albert, membre, par voie de conférence téléphonique
M. Yvan Bordeleau, membre
Mme Lyne Bouchard, membre
M. André Caron, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Ida Crasto, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Adrien Desautels, membre
M. André Lesage, membre
Mme Hélène Racine, membre
Mme Marie Carole Tétreault, membre

M. Dave Leclerc, secrétaire
M. Christian Marcotte, adjoint au secrétaire

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances
Mme Célyne Girard, vice-présidente à l'accès au réseau routier
M. Michel Léveillé, vice-président aux technologies de l'information
Mme Linda Bellware, directrice de l'actuariat
Me Gisèle Gauthier, directrice des affaires juridiques
M. Claude Lantier, directeur des ressources financières
Mme Lyne Vézina, directrice des études et stratégies en sécurité routière
Me Lise Jolicoeur, de la Direction des affaires juridiques

1. HUIS CLOS AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres du conseil se réunissent brièvement à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

2. PRÉLIMINAIRES

2 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

2 B Ordre du jour

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté sans modification.

3. PROCÈS-VERBAL DE SÉANCES ANTÉRIEURES ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

3 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 23 février 2012

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance tenue le 23 février 2012 est adopté avec les modifications suivantes :

- À la première page, remplacer le lieu et l'heure de tenue de la réunion de « Québec à 8 h » pour « Montréal à 7 h 30 »;
- À la page 7, dans la résolution AR-2729, enlever le mot « la » avant les mots « l'acquisition » dans la phrase « **QUE** le conseil d'administration autorise la société à procéder la l'acquisition »;
- À la page 9, dans la résolution AR-2732, ajouter : « **CONSIDÉRANT QUE** la demande vise la confirmation d'un budget préalablement approuvé par le conseil d'administration ».

3 B Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 14 mars 2012

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance tenue le 14 mars 2012 est adopté avec les modifications suivantes :

- À la première page, remplacer le lieu de tenue de la réunion « Québec à 8 h » par « par voie de conférence téléphonique ».

3 C Tableau de bord des suivis à apporter aux séances du conseil d'administration (mise à jour : 23 février 2012)

Les membres du conseil procèdent à l'analyse des points inscrits au tableau de bord des suivis des séances du conseil.

4. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont distribués et déposés lors de la séance sous leur cote respective :

4 A Demandes de documents administratifs – 31 janvier au 12 mars 2012, sous la cote A-4 a) du 12.03.29;

4 B Liste des procès-verbaux adoptés des séances des comités, sous la cote A-4 b) du 12.03.29.

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres profitent du temps alloué au rapport de la présidente du conseil pour échanger avec M. Alain Albert.

6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction présente sa lecture de l'environnement de la SAAQ. Elle aborde les points suivants :

Environnement médiatique :

- Le dossier des écoles de conduite;
- Le reportage de Radio-Canada sur les rentes résiduelles;
- Le cas de retrait de la vignette à une dame handicapée et les actions mises en place à la suite de ce cas;
- La publication à venir du bilan routier 2011;
- Le rapport annuel de gestion;
- L'accident de Plessisville et la gestion proactive du service à la clientèle faite par l'équipe du Fonds d'assurance.

Environnement politique :

- L'étude des crédits 2012.

Gestion de l'entreprise :

- L'état de situation des négociations des contrôleurs routiers avec le Conseil du trésor;
- Le processus de nomination de deux vice-présidents;
- L'état d'avancement de l'implantation du plan stratégique.

7. RAPPORT DES COMITÉS

7 A Rapport du comité actif / passif (séance du 14 mars 2012)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal le mercredi 14 mars 2012. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-7 a) du 12.03.29.

7 B Rapport du comité de gouvernance et d'éthique (séance du 15 mars 2012)

La présidente du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal le jeudi 15 mars 2012. Elle dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-7 b) du 12.03.29.

7 C Rapport du comité des technologies de l'information (séance du 22 mars 2012)

La présidente du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec, le jeudi 22 mars 2012. Elle dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-7 c) du 12.03.29.

7 D Rapport du comité de vérification (séances du 29 février et du 28 mars 2012)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors des séances tenues respectivement à Montréal le mercredi 29 février 2012 et à Québec le mercredi 28 mars 2012. Il dépose en liasse au présent procès-verbal les ordres du jour de ces séances, sous la cote A-7 d) du 12.03.29.

Les membres du conseil d'administration félicitent les équipes ayant participé à la production des états financiers de la Société et du Fonds d'assurance.

7 E Rapport du comité des ressources humaines et du service à la clientèle (séance du 28 mars 2012)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec le mercredi 28 mars 2012. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-7 e) du 12.03.29.

7 F Approbation du profil de compétence des membres du conseil d'administration

Le vice-président aux affaires publiques et gouvernementales et secrétariat général dépose au présent procès-verbal, sous la cote AR-2734 du 12.03.29, le profil de compétence des membres du conseil d'administration.

Les membres passent en revue le profil de compétence des membres du conseil d'administration et suggèrent des ajustements. Le profil sera réévalué par le comité de gouvernance et d'éthique en 2012.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve le profil de compétence des membres du conseil d'administration élaboré en 2008 et révisé, déposé sous la cote AR-2734 du 12.03.29.

Résolution AR-2734 du 12.03.29

8. APPROBATION DE LA POLITIQUE DE CAPITALISATION DES IMMOBILISATIONS

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances, le directeur des ressources financières et la directrice de l'actuariat se joignent aux membres du conseil pour les points 8 et 9 à l'ordre du jour.

Le vice-président dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-8 du 12.03.29, une note concernant les modifications à la politique de capitalisation des immobilisations.

Le vice-président présente les recommandations du Vérificateur général du Québec concernant les immobilisations de la Société et la réévaluation des périodes d'amortissements des immobilisations qui a suivi. Il expose les impacts de cette modification à la convention comptable des immobilisations et répond aux questions des membres à ce sujet.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT QUE la Société désire que les périodes d'amortissement qu'elle utilise reflètent fidèlement la réalité;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de vérification;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE la Société modifie sa convention comptable des immobilisations, quant à la période d'amortissement maximale des catégories d'actifs suivants :

Équipements :	de 5 à 7 ans
Matériel informatique et logiciels d'exploitations :	de 5 à 10 ans
Développements informatiques :	de 7 à 10 ans

Résolution AR-2735 du 12.03.29

9. ÉTATS FINANCIERS ET RÉSERVE ACTUARIELLE

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-9 du 12.03.29, les documents suivants :

- Note sur les « États financiers 2011 – Fonds d'assurance et Société »;
- Présentation « États financiers 2011 – Présentation aux membres du comité de vérification 28 mars 2012 – Fonds d'assurance automobile du Québec – Société de l'assurance automobile du Québec »;

- Fonds d'assurance automobile du Québec – États financiers des exercices clos les 31 décembre 2011 et 31 décembre 2010 (incluant la situation financière d'ouverture au 1er janvier 2010);
- Société de l'assurance automobile du Québec – États financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Le directeur des ressources financières explique les effets du passage aux normes IFRS et les notes qui s'ajoutent aux états financiers et répond aux questions des membres à ce sujet.

Le directeur des ressources financières et la directrice de l'actuariat passent en revue les états financiers de la Société et du Fonds d'assurance automobile. Ils soulignent le respect de la Loi 100 et la baisse des frais d'administration.

Une discussion s'ensuit et le vice-président et les deux directeurs répondent aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT l'opinion favorable des vérificateurs à la suite de l'audit effectué sur les états financiers de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de vérification;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration adopte les états financiers du Fonds d'assurance automobile du Québec et de la Société de l'assurance automobile du Québec de l'exercice terminé le 31 décembre 2011.

Résolution AR-2736 du 12.03.29

10. ACQUISITION DES SERVICES DE PLUSIEURS FOURNISSEURS EXTERNES POUR LES TRAVAUX « ÉVOLUTION DU DOMAINE D'AFFAIRES DE L'ACCÈS AU RÉSEAU ROUTIER »

Le vice-président aux technologies de l'information se joint aux membres du conseil pour les points 10 à 14 inclusivement et la vice-présidente à l'accès au réseau routier se joint aux membres pour ce point à l'ordre du jour.

La vice-présidente à l'accès au réseau routier dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-10 du 12.03.29, une note sur l'acquisition des services de plusieurs fournisseurs externes pour les travaux « Évolution du domaine d'affaires de l'accès au réseau routier ».

La vice-présidente présente le contexte justifiant la demande d'acquisition. Elle explique les appels d'offres concernés par la demande et en présente l'impact budgétaire.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT QUE la Vice-présidence à l'accès au réseau routier se doit de maintenir un haut niveau de qualité de services à la population et de collaborer activement aux projets de développement;

CONSIDÉRANT QUE les effectifs réguliers affectés à l'évolution de ces applications ne peuvent, à eux seuls, réaliser les travaux requis;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Société à procéder à l'acquisition de services afin de réaliser les travaux d'évolution et de collaboration aux projets relatifs au domaine d'affaires de l'accès au réseau routier, pour une dépense estimée à 4,5 M$, pour une période de trois ans.

Résolution AR-2737 du 12.03.29

11. ACQUISITION DES SERVICES D'UN FOURNISSEUR EXTERNE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX EN ORGANISATION DU TRAVAIL, INTÉGRATION ET EXPLOITATION DES T. I.

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-11 du 12.03.29, une note concernant l'acquisition des services d'un fournisseur externe pour la réalisation de travaux en organisation du travail, intégration et exploitation des technologies de l'information.

Le vice-président explique que deux contrats arrivent à terme et seront fusionnés en un seul appel d'offres. Il présente les travaux visés par ces deux contrats et présente les impacts budgétaires.

Une discussion s'ensuit et le vice-président répond aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail à réaliser pour les activités au projet excède la capacité de réalisation des effectifs réguliers;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Société à procéder à l'acquisition de services afin de réaliser les travaux d'organisation du travail, d'intégration et d'exploitation des technologies de l'information, pour une dépense estimée à 1 808 000 $, pour une période de trois ans.

Résolution AR-2738 du 12.03.29

12. CONFIRMATION DU BUDGET DU PROJET « PRÉPARATION DES ESSAIS DE CONVERSION »

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-12 du 12.03.29, une note concernant la confirmation du budget du projet « Préparation des essais de conversion ».

Le vice-président explique que le projet « préparation des essais de conversion » a atteint un degré d'avancement suffisant pour permettre la confirmation de son budget initial.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT QUE l'état d'avancement du projet « préparation des essais de conversion » est tel qu'il est maintenant possible de confirmer son budget;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise pour le projet « préparation des essais de conversion » :
- Un budget confirmé de 4 529 680 $;
- Un budget de 1 652 130 $ pour l'année 2012;
- La poursuite du projet.

Résolution AR -2739 du 12.03.29

13. REMPLACEMENT DU [redacted]

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-13 du 12.03.29, une note concernant le remplacement du système de stockage [redacted]

Le vice-président explique en quoi consiste le système de stockage [redacted] Il précise que le système arrive en fin de vie utile et que l'accroissement rapide des quantités de données qui y sont stockées demande son remplacement.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT QUE le système de stockage [redacted] arrive en fin de vie utile;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de procéder à son remplacement;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Société à procéder au remplacement du système de [redacted], pour un montant de 2,1 M$.

Résolution AR-2740 du 12.03.29

14. C. A. SANS PAPIER ET IPAD

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-14 du 12.03.29, le document intitulé C. A. sans papier – Offre de service.

Le vice-président présente l'offre de service pour l'utilisation de tablettes dans le cadre du projet de C. A. sans papier.

15. BILANS : 2 M$, SUBVENTIONS DE RECHERCHE EN SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET CONTRIBUTIONS CORPORATIVES (COMMANDITES ET SUBVENTIONS)

La directrice des études et stratégies en sécurité routière se joint aux membres du conseil pour les points 15 et 16 à l'ordre du jour.

La directrice dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-15 du 12.03.29, les documents suivants :

- Note sur le bilan des subventions pour les initiatives locales en sécurité routière;
- Note sur le bilan des subventions de recherche en sécurité routière versées en 2011;
- Note sur le bilan des commandites et subventions de nature corporative en 2011.

Elle passe en revue les subventions et commandites octroyées pour l'année 2011 et répond aux questions des membres à ce sujet.

16. PROLONGATION DE L'ENTENTE AVEC L'ADPQ – SUBVENTION DE 135 000 $

La directrice des études et stratégies en sécurité routière dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-16 du 12.03.39, une note et un projet de lettre concernant la prolongation de l'entente avec l'Association des directeurs de police du Québec (ADPQ) 2009-2011 visant l'octroi d'une subvention.

La directrice explique le contexte justifiant le renouvellement de l'entente pour un an. Une discussion s'ensuit et la directrice répond aux questions des membres à ce sujet.

Les membres demandent que la lettre soit reformulée pour mieux faire ressortir l'importance stratégique de la collaboration entre la SAAQ et l'ADPQ. Sous réserve de cet ajustement et sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT QUE la Société accorde une place prépondérante à la mobilisation de tous les acteurs en sécurité routière dans son *Plan stratégique 2011-2015* dans le but d'améliorer le bilan routier;

CONSIDÉRANT QUE les organisations policières se sont prononcées par résolution à faire de la sécurité routière une priorité d'action pour les années 2011-2015;

CONSIDÉRANT QUE l'amélioration du bilan routier est facilitée par une action policière soutenue;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel d'harmoniser les efforts de contrôle et de sensibilisation en matière de sécurité routière;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de poursuivre les efforts en ce sens au cours des prochaines années pour s'assurer de maintenir, voire d'améliorer, les gains effectués;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la présidente et chef de la direction de la Société à prolonger l'entente de partenariat avec l'Association des directeurs de police du Québec (ADPQ) 2009-2011, visant l'octroi d'une subvention, jusqu'au 31 décembre 2012;

QUE le conseil d'administration autorise la Société à verser une subvention de 135 000 $ à l'ADPQ en 2012.

Résolution AR-2741du 12.03.29

17. ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

La directrice des affaires juridiques se joint aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

La directrice dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-17 du 12.03.29, les documents suivants :

- Note concernant le *Règlement sur les délégations de pouvoirs de la Société de l'assurance automobile du Québec*;
- *Règlement sur les délégations de pouvoirs de la Société de l'assurance automobile du Québec*.

Elle explique les raisons de la refonte du document et répond aux questions des membres à ce sujet.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier le *Règlement sur les délégations de pouvoirs* pour tenir compte de l'entrée en vigueur de modifications législatives et de la nouvelle dénomination de certaines unités administratives au sein de la Société;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration adopte le *Règlement modifiant le Règlement sur les délégations de pouvoirs*.

Résolution AR-2742 du 12.03.29

18. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

19. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra par voie de conférence téléphonique le jeudi 19 avril 2012.

20. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil se réunissent brièvement à huis clos avant de conclure la séance.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 15 h.

Présidente	**Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

[redacted]

[redacted]

Procès-verbal de la séance no 368
Tenue par voie de conférence téléphonique
Le jeudi 19 avril 2012, à 10 h

Adopté le jeudi 14 juin 2012

SONT PRÉSENTS :

Mme Marie-Anne Tawil, présidente du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
Mme Lyne Bouchard, membre
M. André Caron, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Ida Crasto, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Adrien Desautels, membre
M. André Lesage, membre
Mme Hélène Racine, membre
Mme Marie Carole Tétreault, membre

M. Dave Leclerc, secrétaire
M. Christian Marcotte, secrétaire adjoint

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances
Mme Johanne St-Cyr, vice-présidente à la sécurité routière
Mme Anne-Marie Lemire, Directrice de la planification et de la performance
M. Nicolas Vincent, de la direction de la planification et de la performance

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté avec la modification suivante :

Ajouter le point 1 C « Retour sur l'étude des crédits 2012 ».

1C Retour sur l'étude des crédits 2012

La présidente et chef de la direction revient sur l'étude des crédits du ministère des Transports qui s'est tenue le mercredi 18 avril 2012. Elle rappelle le déroulement de l'étude et les questions adressées à la SAAQ. Une discussion s'ensuit et la présidente et chef de la direction répond aux questions des membres.

2. RAPPORT ANNUEL DE GESTION

Les membres procèdent à la lecture du rapport annuel de gestion 2011 de la SAAQ. Ils font part de leurs commentaires et demandent de procéder à certains ajustements. Il est entendu que la direction de la planification et de la performance veillera à intégrer les commentaires des membres du conseil dans la version finale du rapport annuel de gestion.

Sur résolution proposée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont procédé à la lecture du rapport annuel de gestion;

CONSIDÉRANT QU'ils sont satisfaits du rapport, sous réserve de la prise en compte des ajustements proposés;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve le rapport annuel 2011 de la Société, qui intègre les rapports particuliers qu'exige la loi pour le Fonds d'assurance automobile et l'Agence de contrôle routier du Québec.

Résolution AR-2743 du 12.04.19

3. BILAN ROUTIER 2011

La vice-présidente à la sécurité routière se joint aux membres du conseil d'administration pour ce point à l'ordre du jour.

La vice-présidente dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-3 du 12.04.19, les faits saillants du bilan routier 2011.

Elle présente les faits saillants du bilan routier 2011 aux membres du conseil, ventilés par catégorie d'usager et gravité des blessures. Une discussion s'ensuit et la vice-présidente répond aux questions des membres.

4. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

5. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra à Québec le jeudi 14 juin 2012, à 8 h.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 h 45.

Présidente	**Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

[redacted]

[redacted]

Procès-verbal de la séance nº 369
Tenue par voie de conférence téléphonique
Le mercredi 2 mai 2012, à 9 h

Adopté le jeudi 14 juin 2012

SONT PRÉSENTS :

Mme Marie-Anne Tawil, présidente du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
Mme Lyne Bouchard, membre
M. André Caron, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Ida Crasto, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
Mme Céline Garneau, membre
Mme Hélène Racine, membre
Mme Marie Carole Tétreault, membre

M. Dave Leclerc, secrétaire général
M. Christian Marcotte, adjoint au secrétaire

INVITÉS :

Mme Célyne Girard, vice-présidente à l'accès au réseau routier
M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances
M. Michel Léveillé, vice-président aux technologies de l'information

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. DEMANDE D'ACQUISITION DES SERVICES D'UN FOURNISSEUR EXTERNE POUR LE SOUTIEN DU BUREAU DE PROJETS

La vice-présidente à l'accès au réseau routier et le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances se joignent aux membres du conseil d'administration pour ce point à l'ordre du jour.

La vice-présidente à l'accès au réseau routier et le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances déposent au présent procès-verbal, sous la cote AR-2744 du 12.05.02, une note concernant une demande d'autorisation d'un écart de 0,66 M$ pour l'acquisition des services d'un fournisseur externe pour le soutien d'un Bureau de projets dans le cadre du Plan de pérennité des solutions d'affaires du Fonds d'assurance (FA) et de l'Accès au réseau routier (ARR).

La présidente et chef de la direction rappelle aux membres que le soumissionnaire qui sera retenu pour cet appel d'offres s'exclut de participation à tout autre projet en lien avec le Plan de pérennité des solutions d'affaires, et ce, pour éviter tout risque de conflits d'intérêts. En conséquence, le fournisseur de service pour le soutien du Bureau de projets doit être approuvé préalablement à tout autre appel d'offres.

Les vice-présidents expliquent le processus d'appel d'offres suivi et en présentent le résultat. Le seul fournisseur se qualifiant en vertu des règles a déposé une offre qui dépasse le budget autorisé de 0,66 M$.

Les vice-présidents présentent les raisons de cet écart de prix, les postes budgétaires affectés et précisent que le coût supérieur du projet ne causera pas de dépassement des budgets alloués pour 2012. Une discussion s'ensuit et les vice-présidents et la présidente et chef de la direction répondent aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil d'administration, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT QUE le processus d'appel d'offres a été rigoureusement suivi;

CONSIDÉRANT QU'un seul soumissionnaire se qualifie en vertu des règles du processus d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE l'offre qualifiée présente un écart de 0,66 M$ par rapport au budget autorisé pour ce projet par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE l'écart par rapport au budget autorisé par la résolution AR-2732 du 12.02.23 ne causera pas de dépassement des budgets alloués pour l'année 2012;

CONSIDÉRANT la nécessité d'approuver l'appel d'offres pour le soutien du Bureau de projets préalablement à tout autre appel d'offres, afin de respecter les règles de gouvernance mises en place pour le Plan de pérennité des solutions d'affaires;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Société à acquérir des services d'un fournisseur externe pour le soutien du Bureau de projets dans le cadre du Plan de pérennité des solutions d'affaires FA et ARR d'une valeur de 4,36 M$ pour une période maximale de cinq ans.

Résolution AR-2744 du 12.05.02

3. ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES POUR LA CONVERSION ET LES ESSAIS DU PORTEFEUILLE APPLICATIF [redacted] DU FONDS D'ASSURANCE

Le vice-président aux technologies de l'information se joint aux membres du conseil d'administration pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote AR-2745 du 12.05.02, une note concernant une demande d'autorisation de biens et services pour la conversion et les essais du portefeuille applicatif [redacted] du Fonds d'assurance (Plan de pérennité).

Le vice-président présente l'état de situation des trois projets composant le Bloc Conversion FA. Il présente les impacts budgétaires des projets faisant l'objet de la demande d'acquisition et explique la stratégie de recours à l'externe et sa justification en fonction des projets qui doivent être démarrés. Il présente ensuite un sommaire de la demande d'acquisition de biens et services à autoriser et répond aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT QUE le Bloc Conversion FA a fait l'objet d'une autorisation de démarrage en raison de son caractère essentiel;

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail requise est supérieure à la capacité de réalisation des ressources internes;

CONSIDÉRANT le besoin de s'adjoindre une expertise spécialisée dans le domaine de la conversion automatisée;

CONSIDÉRANT la volonté de faciliter la transition du projet de conversion vers les travaux de continuité;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise l'acquisition de biens et services pour un montant n'excédant pas 7,7 M$ pour la période 2012-2017, afin de réaliser la conversion du portefeuille applicatif du FA et soutenir sa continuité pendant deux ans à la suite de son implantation.

Résolution AR-2745 du 12.05.02

4. AUTRES SUJETS

Dossier Motocyclettes

La présidente et chef de la direction expose aux membres les discussions récentes entre la Société et les représentants du Front commun motocycliste (FCM). Elle explique les revendications du FCM et rappelle la position de la SAAQ ainsi que son objectif de placer la sécurité routière de cette clientèle au centre des discussions.

Une discussion s'ensuit et la présidente et chef de la direction répond aux questions des membres à ce sujet.

5. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra à Québec le 14 juin 2012, à 8 h.

6. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil se réunissent brièvement à huis clos avant de conclure la séance.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 10 h 40.

Présidente	**Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

Procès-verbal de la séance no 370
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6e étage
Le jeudi 14 juin 2012, à 8 h

Adopté le jeudi 20 septembre 2012

SONT PRÉSENTS :

Mme Marie-Anne Tawil, présidente du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
Mme Lyne Bouchard, membre
M. André Caron, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Ida Crasto, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Adrien Desautels, membre
Mme Céline Garneau, membre
M. André Lesage, membre
M. Conrad Lord, membre
Mme Hélène Racine, membre
Mme Marie Carole Tétreault, membre

M. Dave Leclerc, secrétaire
Mme Martine Tanguay, adjointe exécutive de la présidente et chef de la direction

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances
M. Michel Léveillé, vice-président aux technologies de l'information
Mme Johanne St-Cyr, vice-présidente à la sécurité routière
M. Réjean Vézina, vice-président au Fonds d'assurance par intérim
Mme Linda Bellware, directrice de l'actuariat
Me Gisèle Gauthier, directrice des affaires juridiques

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL DE SÉANCES ANTÉRIEURES ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 29 mars 2012

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance tenue le 29 mars 2012 est adopté sans modification.

2 B Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 19 avril 2012

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance tenue le 19 avril 2012 est adopté sans modification.

2 C Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 2 mai 2012

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance tenue le 2 mai 2012 est adopté sans modification.

2 D Tableau de bord des suivis à apporter aux séances du conseil d'administration (mise à jour : 2 mai 2012)

Les membres du conseil procèdent à l'analyse des points inscrits au tableau de bord des suivis des séances du conseil.

3. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

La liste des procès-verbaux adoptés des séances du conseil et de ses comités est déposée au présent procès-verbal, sous la cote A-3 du 12.06.14.

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente du conseil souhaite la bienvenue à M. Conrad Lord, nouveau membre du conseil d'administration et elle félicite Mme Hélène Racine et M. Alain Albert pour le renouvellement de leur mandat à titre de membre du conseil d'administration.

Elle aborde les discussions qui ont eu lieu au comité de gouvernance pour la mise en place d'une évaluation du conseil d'administration par les membres de la haute direction.

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction présente sa lecture de l'environnement de la SAAQ. Elle aborde les points suivants :

Environnement médiatique :

- Campagne publicitaire sur l'alcool au volant « l'hymne à la honte »;
- Manifestation des juristes du 28 mai 2012;

Environnement politique :

- Rencontre avec le ministre prévue le 14 juin en après-midi;
- Le gouvernement ouvert ;

Gestion de l'entreprise :

- Bilan routier 2012 ;
- Implantation de nouvelles mesures législatives;
- Indicateurs de service à la clientèle ;
- Cibles relatives au volet financier ;
- Négociations avec les contrôleurs routiers;
- Processus de dotation de deux postes de vice-présidents;
- Ajustements à la structure administrative;
- Réunion des gestionnaires de la SAAQ ;

Grands dossiers :

- Rencontre avec le Front commun Motocycliste;
- Rapport du Vérificateur général sur l'étalonnage et la sécurité des véhicules lourds;
- État d'avancement de la planification stratégique.

6. RAPPORT DES COMITÉS

6 A Rapport du comité actif/passif (séances du 23 mai 2012 et du 7 juin 2012)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors des séances tenues à Montréal les 23 mai 2012 et 7 juin 2012. Il dépose au présent procès-verbal les ordres du jour de ces séances, sous la cote A-6 a) du 12.06.14.

6 B Rapport du comité de gouvernance et d'éthique (séance du 5 juin 2012)

La présidente du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal le 5 juin 2012. Elle dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 b) du 12.06.14.

6 C Rapport du comité des technologies de l'information (séances des 16 mai et 13 juin 2012)

La présidente du comité informe les membres du conseil des points discutés lors des séances tenues respectivement à Montréal le 16 mai 2012 et à Québec le 13 juin 2012. Elle dépose au présent procès-verbal les ordres du jour de ces séances, sous la cote A-6 c) du 12.06.14.

6 D Rapport du comité de vérification (séance du 6 juin 2012)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal le 6 juin 2012. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 d) du 12.06.14.

6 E Rapport du comité des ressources humaines et du service à la clientèle (séance du 5 juin 2012)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal le 5 juin 2012. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 e) du 12.06.14.

7. AMENDEMENT À LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION ET RÉMUNÉRATION 2012 DES VICE-PRÉSIDENTS

Les membres du conseil se réunissent à huis clos avec la présidente et chef de la direction pour ce point à l'ordre du jour.

La présidente et chef de la direction dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-7 du 12.06.14, un projet de résolution concernant la rémunération des vice-présidents.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec applique sa politique de rémunération des vice-présidents du 19 novembre 2007, révisée et adoptée par le conseil le 22 avril 2008, le 17 juin 2009, le 16 juin 2010, le 15 septembre 2010 et le 15 juin 2011 et, plus particulièrement, la détermination de la rémunération de base, sur une étude périodique de rémunération selon un marché de référence spécifique;

ATTENDU QUE chaque vice-président a reçu des attentes précises et des objectifs ciblés et qu'un processus d'évaluation rigoureux a été suivi pour déterminer la rémunération;

ATTENDU QUE les résultats de l'enquête de la firme AON Hewitt, sur les augmentations salariales, présentent une structure salariale ajustée selon les tendances du marché (+2 %) qui se traduit comme suit :

Structure 2012 ajustée selon les tendances du marché

Classe	Poste	Minimum	Maximum normal	Maximum mérite
1	V.-p. aux ressources humaines, à l'administration et aux finances	151 100 $	188 900 $	226 700 $
2	V.-p. Fonds d'assurance V.-p. aux technologies de l'information V.-p. à la sécurité routière V.-p. Accès au réseau routier V.-p. affaires publiques et gouvernementales et secrétaire général	142 000 $	177 500 $	213 000 $
3	V.-p. Contrôle routier	128 700 $	160 900 $	193 100 $

ATTENDU QUE l'article 2 de la section 2 du projet de loi 100, Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette, adoptée par l'Assemblée nationale le 12 juin 2010, prévoit que le taux et les échelles de traitement des organismes gouvernementaux sont majorés de 1 % pour la période du 1er avril 2012 au 31 mars 2013;

ATTENDU QUE l'article 8 de la section 2 de cette Loi prévoit que les titulaires des postes de direction peuvent progresser dans leur échelle salariale si cette progression dépend d'une évaluation de rendement du titulaire;

ATTENDU QUE l'article 8 de la section 2 de cette Loi prévoit qu'aucun boni fondé sur le rendement à l'égard de l'exercice débutant en 2011 ne peut être accordé;

ATTENDU QUE les membres du comité des ressources humaines et du service à la clientèle recommandent l'adoption de la présente résolution;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE la politique de rémunération du 19 novembre 2007, révisée et adoptée par le conseil le 22 avril 2008, le 17 juin 2009, le 16 juin 2010, le 15 septembre 2010 et le 15 juin 2011 soit de nouveau modifiée en remplaçant l'annexe A sur la structure salariale par la suivante, laquelle est modifiée conformément aux dispositions de la Loi 100 mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette :

Classe	Poste	Minimum	Maximum Normal	Maximum Mérite
1	V.-p. aux ressources humaines, à l'administration et aux finances	145 600 $	182 000 $	218 400 $
2	V.-p. au Fonds d'assurance V.-p. aux technologies de l'information V.-p. à la sécurité routière V.-p. Accès au réseau routier V.-p. affaires publiques et gouvernementales et secrétaire général	136 900 $	171 100 $	205 300 $
3	V.-p. Contrôle routier	124 000 $	155 000 $	186 000 $

QUE, conformément à leur évaluation de rendement, pour l'année 2012, le conseil d'administration approuve le positionnement de chaque vice-président à l'intérieur de l'échelle salariale prévue à l'annexe A de la politique de rémunération, comme suit :

Nom	Vice-présidence	Rémunération au 2012-01-01
Yves Frenette	Vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances	157 762 $
Dave Leclerc	Vice-président aux affaires publiques et gouvernementales et secrétaire général	136 900 $
Célyne Girard	Vice-présidente Accès au réseau routier	157 226 $
Michel Léveillé	Vice-président aux technologies de l'information	190 789 $
Johanne St-Cyr	Vice-présidente à la sécurité routière	177 487 $

QUE la présente résolution s'applique rétroactivement au 1er janvier 2012.

Résolution AR-2746 du 12.06.14

8. ÉVALUATION 2011 DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION ET RÉMUNÉRATION 2012

Les membres du conseil se réunissent à huis clos pour ce point.

La présidente du conseil d'administration dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-8 du 12.06.14, les documents suivants :

- Bilan des réalisations 2011;
- Grille d'évaluation 2011 de la performance annuelle;
- Aide-mémoire;
- Extraits du CA du 15 juin 2011;
- Projet de résolution.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines et du service à la clientèle a rencontré la présidente et chef de la direction pour échanger sur l'évaluation de son rendement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2011;

ATTENDU QUE la présidente et chef de la direction a su répondre à toutes les attentes qui lui avaient été signifiées;

ATTENDU QUE, sous la gouvernance de la présidente et chef de la direction, la performance de la Société a été très bonne et mérite d'être signalée;

ATTENDU QUE, suite à une recommandation favorable du comité des ressources humaines et du service à la clientèle;

Il EST DÉCIDÉ :

QUE la présidente et chef de la direction mérite une cote « A » pour son rendement du 1er janvier au 31 décembre 2011 et que sa rémunération à compter du 1er avril 2012 soit fixée à 200 278 $.

Résolution AR-2747 du 12.06.14

9. RÉSULTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances et la directrice de l'actuariat se joignent aux membres du conseil pour les points 9 et 10 à l'ordre du jour.

Le vice-président dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-9 du 12.06.14, une note d'information et les résultats financiers trimestriels – Fonds d'assurance automobile du Québec et Société de l'assurance automobile du Québec.

Le vice-président présente les faits saillants des résultats financiers trimestriels pour la SAAQ et le FAAQ. Une discussion s'ensuit et le vice-président répond aux questions des membres.

10. RÉVISION DE LA POLITIQUE DE PLACEMENTS

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-10 du 12.06.14, une note portant sur le portefeuille de référence.

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances et la directrice de l'actuariat présentent la politique de placement actuelle. Ils abordent la situation actuelle du Fonds et la méthodologie présidant au choix de la politique de placement.

La directrice présente ensuite les recommandations de la Société pour la politique de placement.

Une discussion s'ensuit et le vice-président et la directrice répondent aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

ATTENDU QUE la révision du portefeuille de référence de la politique de placement a été réalisée en conformité avec les objectifs et le processus décisionnel établis dans cette politique et en considérant les stratégies de superposition des taux d'intérêt disponibles à la Caisse de dépôt et placement du Québec depuis le 1er janvier 2012;

ATTENDU QUE la direction et le comité actif/passif ont recommandé conjointement des modifications au portefeuille de référence du Fonds de l'assurance automobile du Québec ainsi qu'au calendrier d'implantation;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le nouveau portefeuille de référence pour le Fonds d'assurance automobile du Québec soit le suivant :

[redacted]

11. CONTRIBUTION FINANCIÈRE : CAMPAGNE SUR LE TRANSPORT ACTIF DU SPVM VISANT À SÉCURISER LES PIÉTONS ET LES CYCLISTES

La vice-présidente à la sécurité routière se joint aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

La vice-présidente dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-11 du 12.06.14, une note au conseil et un protocole d'entente concernant une contribution financière pour permettre la réalisation de campagnes de sécurité routière liées aux piétons et aux cyclistes entre la SAAQ et le Service de police de la ville de Montréal (SPVM).

La vice-présidente rappelle les campagnes effectuées par le passé par le SPVM et les contributions que la SAAQ avait faites pour celles-ci. Elle ajoute que malgré les actions mises en place depuis 2008 et les améliorations constatées à la suite de celles-ci, la situation des piétons et des cyclistes est toujours préoccupante et qu'il convient de continuer le partenariat entre la SAAQ et le SPVM.

La vice-présente présente ensuite les actions que le SPVM entend mettre en place pour la période 2012-2013.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile et le Service de police de la ville de Montréal collaborent depuis 2008 pour améliorer le bilan routier des piétons et cyclistes;

ATTENDU QUE malgré les améliorations constatées, la situation de ces deux groupes reste préoccupante;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve une contribution financière de 240 000 $ au Service de police de la ville de Montréal afin d'appuyer la campagne Transport actif 2012, visant la sécurité des piétons et des cyclistes.

Résolution AR-2749 du 12.06.14

12. ACQUISITION DES BIENS ET SERVICES POUR RÉALISER DES TRAVAUX D'ÉTUDES ET DE GESTION DE PROJETS POUR LES LIGNES D'AFFAIRES DU FONDS D'ASSURANCE ET DU SOUTIEN À L'ORGANISATION

Le vice-président aux technologies de l'information se joint aux membres du conseil pour les points 12, 13, 14, 15 et 16 à l'ordre du jour.

Le vice-président dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-12 du 12.06.14, une note concernant l'acquisition des biens et services pour réaliser des travaux d'études et de gestion de projets pour les lignes d'affaires du fonds d'assurance et du soutien à l'organisation.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT :

QUE les besoins d'affaires en matière de réalisation d'études et de travaux de gestion de projet dépassent la capacité de travail de l'effectif régulier de la Vice-présidence aux technologies de l'information (VPTI);

QU'UN contrat d'une durée de trois ans assure à la Société de l'assurance automobile du Québec la continuité d'expertise et permet d'agir rapidement en optimisant les coûts administratifs associés aux procédures de recours à l'externe;

QUE le contrat précédemment octroyé pour réaliser de telles activités à la VPTI vient à échéance en juillet 2012;

LA recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Société à acquérir des biens et services pour un montant n'excédant pas 5,9 M$ pour la période 2012-2015, afin de réaliser des travaux d'études et de gestion de projet pour les lignes d'affaires du Fonds d'assurance et du soutien à l'organisation.

Résolution AR- 2750 du 12.06.14

13. ACQUISITION DES BIENS ET DES SERVICES POUR RÉALISER DES TRAVAUX D'ENTRETIEN, D'AMÉLIORATION ET D'ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE APPLICATIF DES SECTEURS EN SOUTIEN À L'ORGANISATION

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-13 du 12.06.14, une note concernant l'acquisition des biens et des services pour réaliser des travaux d'entretien, d'amélioration et d'évolution du portefeuille applicatif des secteurs en soutien à l'organisation.

Le vice-président explique aux membres le contexte justifiant la demande d'acquisition et expose les impacts budgétaires de la demande. Une discussion s'ensuit et le vice-président répond aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT :

LA responsabilité de la vice-présidence aux technologies de l'information à l'égard du maintien et de l'évolution des systèmes des secteurs d'affaires en soutien à l'organisation;

QUE le recours à l'expertise externe contribuera à la réalisation de la charge de travail annuelle et au maintien du niveau de service à la clientèle;

QU'UN contrat d'une durée de trois ans assure la continuité d'expertise et permet d'éviter les coûts et délais administratifs liés aux procédures de recours à l'externe;

QUE le contrat auparavant octroyé pour réaliser de telles activités à la vice-présidence aux technologies de l'information arrive à échéance en juillet 2012;

LA recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Société à acquérir des biens et services pour un montant n'excédant pas 1,9 M$, pour une durée de trois ans, afin de réaliser des travaux d'entretien et d'évolution du portefeuille applicatif des secteurs d'affaires en soutien à l'organisation.

Résolution AR- 2751 du 12.06.14

14. ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES POUR RÉALISER DES TRAVAUX D'ENTRETIEN, D'AMÉLIORATION ET D'ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE APPLICATIF DE LA LIGNE D'AFFAIRES DU FONDS D'ASSURANCE

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-14 du 12.06.14, une note concernant l'acquisition de biens et services pour réaliser des travaux d'entretien, d'amélioration et d'évolution du portefeuille applicatif de la ligne d'affaires du Fonds d'assurance.

Le vice-président présente le contexte qui justifie la demande d'acquisition et expose les impacts budgétaires de cette dernière. Une discussion s'ensuit et le vice-président répond aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT :

LA recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

LA responsabilité de la vice-présidence aux technologies de l'information à l'égard du maintien et de l'évolution des systèmes relatifs à la ligne d'affaires du Fonds d'assurance;

QUE le recours à l'expertise externe contribuera à la réalisation de la charge de travail annuelle et au maintien du niveau de service à la clientèle;

QU'un contrat d'une durée de trois ans assure la continuité d'expertise et permet d'éviter les coûts et délais administratifs liés aux procédures de recours à l'externe;

QUE l'option de six mois supplémentaires constitue un facteur d'atténuation du risque pour faciliter la transition vers l'implantation du portefeuille applicatif converti;

QUE le contrat auparavant octroyé pour réaliser de telles activités à la vice-présidence aux technologies de l'information arrive à échéance en juillet 2012;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Société à acquérir des biens et services pour un montant n'excédant pas 2,9 M$, pour une durée de trois ans et demi, afin de réaliser des travaux d'entretien et d'évolution du portefeuille applicatif de la ligne d'affaires du Fonds d'assurance.

Résolution AR-2752 du 12.06.14

15. AJOUT DU PROJET « MAÎTRISE D'OUVRAGE DU PLAN DE PÉRENNITÉ » À LA PROGRAMMATION ET CONFIRMATION DU BUDGET

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-15 du 12.06.14, une note concernant l'ajout du projet « Maîtrise d'ouvrage du Plan de pérennité » à la programmation et confirmation du budget.

Le vice-président explique qu'il n'y a aucun impact budgétaire pour l'ajout de ce projet à la programmation. La dépense prévue totalise 0,6 M$ pour l'année 2012 et elle est incluse dans l'enveloppe de 7,4 M$ du Plan de pérennité autorisée au budget 2012.

Une discussion s'ensuit et le vice-président répond aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT :

QUE l'enveloppe budgétaire du projet est déjà prévue au plan de pérennité autorisée au budget 2012;

QUE l'ajout du projet est nécessaire pour assurer la maitrise d'ouvrage du Plan de pérennité;

QUE l'enveloppe budgétaire du projet est déjà prévue au budget autorisé pour 2012;

LA recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise l'ajout du projet « Maîtrise d'ouvrage du Plan de pérennité » à la programmation avec le budget confirmé de 16 M$;

QUE le conseil d'administration autorise un budget de 0,6 M$ pour l'année 2012, sans toutefois augmenter le budget directeur du Plan de pérennité.

Résolution AR-2753 du 12.06.14

16. PROPOSITION DE SUIVI DU PLAN DE PÉRENNITÉ POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-16 du 12.06.14, une note pour information et une présentation sur la proposition de suivi du Plan de pérennité pour le conseil d'administration.

Le vice-président présente deux scénarios et mentionne que le comité des technologies de l'information recommande le scénario deux. Les membres sont en accord avec la proposition et il est convenu que ce rapport sera présenté aux quatre mois.

17. RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE REMBOURSEMENT DE CERTAINS FRAIS

La directrice des affaires juridiques et le vice-président au Fonds d'assurance par intérim se joignent aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

La directrice dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-17 du 12.06.14, les documents suivants :

- Note concernant l'adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement sur le remboursement de certains frais;
- Règlement modifiant le Règlement sur le remboursement de certains frais, version anglaise;
- Avis de publication, version française;
- Règlement modifiant le Règlement sur le remboursement de certains frais, version anglaise;
- Avis de publication, version anglaise.

La directrice des affaires juridiques explique aux membres les raisons justifiant d'apporter une modification au règlement sur le remboursement de certains frais. Une discussion s'ensuit et le vice-président au Fonds d'assurance et la directrice des affaires juridiques répondent aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration adopte le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le remboursement de certains frais*, lequel sera soumis pour approbation par le gouvernement et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Résolution AR-2754 du 12.06.14

Mme Marie Carole Tétreault quitte la séance à 12 h 05

18. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

19. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra à Québec le jeudi 20 septembre 2012, à 8 h.

20. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil se réunissent brièvement à huis clos avant de conclure la séance.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 h 30

Présidente	**Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

Procès-verbal de la séance no 371
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6e étage
Le jeudi 20 septembre 2012, à 8 h

Adopté le jeudi 25 octobre 2012

SONT PRÉSENTS :

Mme Marie-Anne Tawil, présidente du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
Mme Lyne Bouchard, membre
M. André Caron, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Ida Crasto, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Adrien Desautels, membre
Mme Céline Garneau, membre
M. André Lesage, membre
M. Conrad Lord, membre
Mme Hélène Racine, membre
Mme Marie Carole Tétreault, membre

M. Dave Leclerc, secrétaire
M. Christian Marcotte, adjoint au secrétaire

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances
M. Michel Léveillé, vice-président aux technologies de l'information
Mme Célyne Girard, vice-présidente à l'accès au réseau routier
Mme Gisèle Gauthier, directrice des affaires juridiques
Mme Lise Jolicoeur, de la direction des affaires juridiques

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté avec l'ajout, au point 16 A, du sujet « Renouvellement d'un mandat du syndicat de copropriété SAAQ-Ville de Québec ».

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 14 juin 2012

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance tenue le 14 juin 2012 est adopté avec les modifications suivantes :

- À la page 13, ajouter un point à la fin de la dernière phrase du premier paragraphe;
- Corriger une coquille au point 10.

2 B Tableau de bord des suivis à apporter aux séances du conseil d'administration (mise à jour : 14 juin 2012)

Les membres du conseil procèdent à l'analyse des points inscrits au tableau de bord des suivis des séances du conseil.

3. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont distribués et déposés lors de la séance sous leur cote respective :

3 A Liste des procès-verbaux adoptés des séances des comités du conseil d'administration, sous la cote A-3 du 12.09.20.

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente du conseil aborde les points suivants :

- Envoi d'une lettre pour féliciter le nouveau ministre des Transports de sa nomination;
- Évaluation du conseil d'administration par le comité de direction;
- Participation de certains membres du conseil d'administration à la soirée reconnaissance des employés de la SAAQ;
- L'appréciation des membres du conseil de la solution sans papier.

La présidente souligne la qualité des documents remis au conseil d'administration et insiste sur le degré d'efficacité atteint par le conseil grâce à eux. Elle remercie les vice-présidents qui améliorent continuellement la qualité de l'information transmise aux membres du conseil, et ce, depuis plusieurs années.

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction remercie les administrateurs de leur présence et pour avoir pris la parole lors de la soirée reconnaissance du 19 septembre 2012. Elle souligne que leur présence a été grandement appréciée et qu'elle témoigne de l'importance que le conseil d'administration accorde à la reconnaissance et à l'excellente contribution des employés de la Société.

La présidente et chef de la direction aborde ensuite les points suivants :

Environnement médiatique :
- Le cas de la prise de photo avec casquette;
- Le rapport de la Commission de la fonction publique;
- Dossier à venir : enquête publique du coroner;
- Dossier à venir : campagne texto.

Environnement politique :
- Nomination d'un nouveau ministre des Transports;
- Effets pour la SAAQ d'une éventuelle modification du mandat de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Mme Lyne Bouchard quitte la séance à 8 h 45.

Gestion de l'entreprise :
- Bilan routier;
- Service à la clientèle;
- États financiers SAAQ et FAAQ;
- Composition de l'équipe de direction;
- Éclosion de légionellose à proximité du siège social.

Dossiers de l'automne :
- Plan d'affaires de l'entreprise;
- Écoles de conduite;
- Plan de pérennité;
- Intégration de deux nouveaux vice-présidents;
- Étalonnage.

6. RAPPORT DES COMITÉS

6 A Rapport du comité actif / passif (séance du 5 septembre 2012)

Le président informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal le 5 septembre 2012. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 a) du 12.09.20.

Mme Lyne Bouchard revient à la séance à 9 h 20.

6 B Rapport du comité de gouvernance et d'éthique (séance du 6 septembre 2012)

La présidente informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal le 6 septembre 2012. Elle dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 b) du 12.09.20.

La présidente du comité dépose au présent procès-verbal, sous la cote AR-2755 du 12.09.20, un projet de code d'éthique et déontologie des administrateurs et vice-présidents, pour adoption par le conseil d'administration.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

ATTENDU :

QUE l'article 27 du *Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec* prévoit que le comité de gouvernance et d'éthique élabore un code d'éthique applicable aux membres du conseil d'administration et aux vice-présidents, et le révise périodiquement;

QUE le comité de gouvernance et d'éthique a procédé à la révision du code d'éthique et de déontologie;

LA recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec, annexé au présent procès-verbal sous la cote AR-2755 du 12.09.20, soit adopté et entre en vigueur le 20 septembre 2012.

Résolution AR-2755 du 12.09.20

6 C Rapport du comité des technologies de l'information (séance du 19 septembre 2012)

La présidente du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec le 19 septembre 2012. Elle dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 c) du 12.09.20.

6 D Rapport du comité de vérification (séance du 19 septembre 2012)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec le 19 septembre 2012. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 d) du 12.09.20.

Il présente aux membres les modifications proposées à la procédure d'approbation des frais de fonction et de représentation des administrateurs de la SAAQ.

Il est entendu que le conseil accepte de reconduire les pratiques en place, en apportant certaines précisions concernant les balises et en modifiant le processus d'approbation des dépenses.

6 E Rapport du comité des ressources humaines et du service à la clientèle (séances des 19 juillet et 6 septembre 2012)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors des séances tenues respectivement à Montréal le 6 septembre 2012 et par conférence téléphonique le 19 juillet 2012. Il dépose en liasse au présent procès-verbal les ordres du jour de ces séances, sous la cote A-6 e) du 12.09.20.

7. NOMINATION DE DEUX VICE-PRÉSIDENTS

La présidente et chef de la direction rappelle aux membres le processus rigoureux suivi pour la sélection et l'évaluation des candidats aux postes de vice-présidents vacants.

La présidente et chef de la direction et le président du comité des ressources humaines et du service à la clientèle exposent les facteurs qui ont joué en faveur des deux candidats retenus et présente les résultats pour les deux postes à doter, soit M. Guy Nadeau pour le poste de vice-président au contrôle routier et Mme Christiane Beauchemin pour le poste de vice-présidente au Fonds d'assurance.

Une discussion s'ensuit et la présidente et chef de la direction et le président du comité des ressources humaines et du service à la clientèle répondent aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil d'administration, les résolutions suivantes sont adoptées :

Résolution :

ATTENDU QUE le paragraphe 5°de l'article 4 du Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec (Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec) prévoit que la présidente et chef de la direction recommande au conseil d'administration, pour son approbation, la nomination des vice-présidents de la Société;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 12 de la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec (L.R.Q., chapitre S-11.011), la Société nomme des vice-présidents qui exercent leur fonction à plein temps sous l'autorité de la présidente et chef de la direction;

ATTENDU QUE le paragraphe 20° de l'article 1 du Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec prévoit que le conseil d'administration de la Société approuve, conformément à la loi, les politiques de ressources humaines ainsi que les normes et barèmes de rémunération, incluant une politique de rémunération variable, le cas échéant, et les autres conditions de travail des vice-présidents nommés par la Société;

ATTENDU QUE depuis le 16 janvier 2012, le poste de vice-président au contrôle routier est vacant et que M. Tony Beaulieu, directeur régional de Québec et de l'Est-du-Québec assume le poste de vice-président au contrôle routier de façon intérimaire;

ATTENDU QUE suite à un processus rigoureux de recherche et sélection de candidats, il y a lieu de procéder à la nomination d'un vice-président et de mettre fin au mandat intérimaire de M. Tony Beaulieu;

ATTENDU QUE M. Guy Nadeau rencontre les exigences du profil de compétences et d'expérience requises pour l'exercice des fonctions de vice-président;

IL EST DÉCIDÉ, sur la recommandation favorable de la présidente et chef de la direction et du comité des ressources humaines et du service à la clientèle :

QUE M. Guy Nadeau soit nommé vice-président de la Société, à compter du 15 octobre 2012 aux conditions ci-annexées.

Résolution AR-2756 du 12.09.20

Résolution :

ATTENDU QUE le paragraphe 5°de l'article 4 du Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec (Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec) prévoit que la présidente et chef de la direction recommande au conseil d'administration, pour son approbation, la nomination des vice-présidents de la Société;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 12 de la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec (L.R.Q., chapitre S-11.011), la Société nomme des vice-présidents qui exercent leur fonction à plein temps sous l'autorité de la présidente et chef de la direction;

ATTENDU QUE le paragraphe 20° de l'article 1 du Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec prévoit que le conseil d'administration de la Société approuve, conformément à la loi, les politiques de ressources humaines ainsi que les normes et barèmes de rémunération, incluant une politique de rémunération variable, le cas échéant, et les autres conditions de travail des vice-présidents nommés par la Société;

ATTENDU QUE depuis le 16 janvier 2012, le poste de vice-président au Fonds d'assurance est vacant et que M. Réjean Vézina, directeur général des services aux accidentés assume le poste de vice-président au Fonds d'assurance de façon intérimaire;

ATTENDU QUE suite à un processus rigoureux de recherche et sélection de candidats, il y a lieu de recommander la nomination d'un vice-président et de mettre fin au mandat intérimaire de M. Réjean Vézina;

ATTENDU QUE Mme Christiane Beauchemin rencontre les exigences du profil de compétences et d'expérience requises pour l'exercice des fonctions de vice-président;

IL EST DÉCIDÉ, sur la recommandation favorable de la présidente et chef de la direction et du comité des ressources humaines et du service à la clientèle :

QUE Mme Christiane Beauchemin soit nommée vice-présidente de la Société, à compter du 15 octobre 2012, aux conditions ci-annexées.

Résolution AR-2757 du 12.09.20

8. ACQUISITION DES BIENS ET SERVICES D'UN FOURNISSEUR EXTERNE POUR LA RÉALISATION D'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION ET D'AMÉLIORATION EN TÉLÉPHONIE ET RADIOCOMMUNICATION

Le vice-président aux technologies de l'information se joint aux membres du conseil pour les points 8, 9, 10 et 11 à l'ordre du jour.

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-8 du 12.09.20, une note concernant l'acquisition des biens et services d'un fournisseur externe pour réaliser des activités d'exploitation et d'amélioration en téléphonie et radiocommunication.

Le vice-président expose aux membres la teneur du projet et ses impacts budgétaires. Il en présente un état de situation ainsi que la ventilation de ses dépenses.

Une discussion s'ensuit et le vice-président répond aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres, la recommandation suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT :

QUE la charge de travail à réaliser en exploitation excède la capacité de réalisation des effectifs réguliers;

QUE la rareté des ressources disponibles dans les domaines de la téléphonie et de la radiocommunication et la hausse observée des tarifs sur le marché nécessitent une majoration de 10 % de la demande d'acquisition;

QUE ces activités sont essentielles au maintien des services offerts à la population et à l'ensemble du personnel de la Société de l'assurance automobile du Québec;

LA recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Société à acquérir les services d'un fournisseur externe afin de réaliser les travaux d'exploitation et d'amélioration en téléphonie et radiocommunication, pour une valeur globale de 2 596 000 $, s'échelonnant sur une période de trois ans.

Résolution AR- 2758 du 12.09.20

9. ACQUISITION DES SERVICES D'UN FOURNISSEUR EXTERNE POUR RÉALISER DES TRAVAUX D'ENTRETIEN, D'AMÉLIORATION ET DE SOUTIEN RELATIFS AUX OUTILS ET AUX ENVIRONNEMENTS DE DÉVELOPPEMENT SUR LES PLATEFORMES CENTRALE ET INTERMÉDIAIRE

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-9 du 12.09.20, une note concernant l'acquisition des services d'un fournisseur externe pour réaliser des travaux d'entretien, d'amélioration et de soutien relatifs aux outils et aux environnements de développement sur les plateformes centrale et intermédiaire.

Le vice-président présente aux membres les impacts budgétaires de la demande de recours à l'externe. Il explique ensuite le contexte justifiant la demande et présente la stratégie de recours à l'externe prévue pour gérer l'utilisation des ressources.

Une discussion s'ensuit et le vice-président répond aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres, la recommandation suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT :

QUE l'entretien, l'amélioration et le soutien aux outils et aux environnements de développement sur les plateformes centrale et intermédiaire sont essentiels au maintien et au développement d'applications qui supportent la mission de la Société;

QUE la charge de travail requise est supérieure à la capacité de réalisation des ressources internes;

L'expertise pointue nécessaire à la réussite des projets de développement autorisés à la VPTI;

LA recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Société à procéder à l'acquisition de services pour une dépense maximale de 2 250 000 $ pour des travaux d'entretien, d'amélioration et de soutien relatifs aux outils et aux environnements de développement sur les plateformes centrale et intermédiaire, pour une durée maximale de trois ans.

Résolution AR-2759 du 12.09.20

10. ACQUISITION DES SERVICES D'UN FOURNISSEUR EXTERNE POUR DES SERVICES EN GESTION DE PROJET ET EN PRATIQUES DE DÉVELOPPEMENT EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-10 du 12.09.20, une note concernant l'acquisition des services d'un fournisseur externe pour des services en gestion de projet et en pratiques de développement en technologies de l'information.

Le vice-président présente les impacts budgétaires de la demande, en présente le contexte et expose la ventilation des dépenses associées.

Une discussion s'ensuit et le vice-président répond aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres, la recommandation suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT :

QUE les besoins anticipés en matière de gestion de projets et d'évolution des pratiques de développement en technologies de l'information sont incontournables tout en tenant compte de la diminution adoptée au plan d'investissement;

QUE la charge de travail importante reliée à ces interventions ne peut être réalisée entièrement par du personnel interne;

LA recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Société à procéder à l'acquisition de services pour une dépense maximale de 3 925 000 $ pour réaliser des travaux en gestion de projets et en évolution des pratiques de développement en technologies de l'information, pour une durée maximale de trois ans.

Résolution AR-2760 du 12.09.20

11. PLAN DE PÉRENNITÉ – BLOC CONVERSION DE L'ACCÈS AU RÉSEAU ROUTIER

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-11 du 12.09.20, une note concernant le plan de pérennité et du Bloc conversion de l'accès au réseau routier.

Autorisation du projet « Essais sur [redacted] et demande d'autorisation d'acquisition de services

Le vice-président présente aux membres les besoins de recours à l'externe pour le Bloc de conversion ARR et la demande d'autorisation budgétaire associée à ces besoins. Il expose la planification révisée du Bloc et l'état de situation des autorisations.

Une discussion s'ensuit et le vice-président répond aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres, la recommandation suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT :

QUE la réalisation du Bloc est essentielle au Plan de pérennité;

LA recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise le projet « Essais sur [redacted] la programmation avec un budget provisoire de 12,2 M$;

QU'il autorise pour ce projet un budget de 0,6 M$ pour l'année 2012, sans toutefois augmenter le budget directeur 2012 du Plan de pérennité;

QU'il autorise la VPTI à acquérir des services d'un fournisseur externe afin de participer à la réalisation du projet « Essais sur [redacted] du Bloc Conversion ARR pour une valeur de 7,0 M$ pour une période maximale de quatre (4) ans.

Résolution AR-2761 du 12.09.20

Chartes de référence sur le site du C. A. sans papier

Le vice-président mentionne que la charte de référence du Plan de pérennité ainsi que son historique de modification ont été déposés sur le site du CA sans papier tel qu'il a été convenu.

12. BILAN DE L'AGRANDISSEMENT DU SIÈGE SOCIAL

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances se joint aux membres du conseil pour les points 12 et 13 à l'ordre du jour.

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances fait un bilan de l'agrandissement du siège social aux membres du conseil. Il informe les membres qu'un an après la fin des travaux, aucun problème majeur n'a été constaté au bâtiment et il confirme que le projet a été réalisé dans les temps et avec un budget inférieur à celui originellement prévu.

Les membres du conseil soulignent l'excellence dont a fait preuve la Société tout au long de la progression de ce dossier et la grande qualité du travail des équipes qui ont participé au succès du projet.

13. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA SAAQ AU 30 JUIN 2012

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-13 du 12.09.20, une note concernant la présentation des états financiers de la SAAQ au 30 juin 2012.

Le vice-président présente les faits saillants des états financiers non audités de la SAAQ et du FAAQ au 30 juin 2012. Il présente ensuite le détail des états financiers du FAAQ et de la SAAQ.

Une discussion s'ensuit et le vice-président répond aux questions des membres.

M. Alain Albert quitte la séance à 12 h

14. RENOUVELLEMENT DES ENTENTES AVEC LES MANDATAIRES EN PERMIS ET EN IMMATRICULATION POUR LA PÉRIODE DE 2013-2015

La vice-présidente à l'accès au réseau routier se joint aux membres pour ce point à l'ordre du jour.

La vice-présidente à l'accès au réseau routier dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-14 du 12.09.20, une note concernant le renouvellement des ententes avec les mandataires en permis et en immatriculation pour la période de 2013 à 2015.

La vice-présidente présente aux membres l'état de situation actuel de la rémunération des mandataires et expose l'importance du partenariat entre la Société et ses mandataires. Elle présente les objectifs du prochain renouvellement.

Elle souligne que le projet d'entente a été soumis au comité de direction, qui a entériné l'entente.

Une discussion s'ensuit et la vice-présidente répond aux questions des membres.

15. TRANSACTION À INTERVENIR – AGRANDISSEMENT DU SIÈGE SOCIAL

La directrice des affaires juridiques et Me Lise Jolicoeur, de la Direction des affaires juridiques, se joignent aux membres pour ce point à l'ordre du jour.

La directrice des affaires juridiques dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-15 du 12.09.20, une note concernant la transaction à intervenir pour l'agrandissement du siège social.

La directrice présente la demande d'autorisation de transaction à intervenir. Elle souligne que les coûts de cette transaction sont déjà inscrits dans le budget total de la tour Est.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

ATTENDU :

QUE le Syndicat de copropriété doit être autorisé par tous les copropriétaires de la copropriété divise, à savoir la Ville de Québec et la Société;

QU'il y a lieu de procéder aux transactions pour finaliser le projet de l'agrandissement du siège social;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise le Syndicat de la copropriété S.A.A.Q., Ville de Québec à signer, à titre de vendeur avec la Ville de Québec, l'acte de vente à intervenir avec la Société, en sa qualité de fiduciaire du Fonds d'assurance automobile du Québec, des droits indivis dans le lot 4 473 634 du cadastre du Québec;

QUE le conseil d'administration autorise le Syndicat de la copropriété S.A.A.Q., Ville de Québec à signer l'acte de modification à la déclaration de copropriété pour tenir compte du fait que le lot 4 473 634 du cadastre du Québec devient une partie privative appartenant à la Société, en sa qualité de fiduciaire du Fonds d'assurance automobile du Québec, et pour tenir compte des modifications suivantes à la valeur relative des fractions de la copropriété appartenant à celle-ci et à la Ville de Québec, à leur quote-part des charges communes et au nombre de voix attachées à leurs fractions :

	Valeur relative	**Contributions aux charges communes**	**Nombre de voix**
Société	de 84.627 à 86.491	de 84.627 à 86.491	de 84.627 à 86.491
Ville de Québec	de 15.372 à 13.509	de 15.372 à 13.509	de 15.372 à 13.509

QUE le conseil d'administration autorise Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction, à signer pour la Société, en sa qualité de fiduciaire du Fonds d'assurance automobile du Québec, à titre d'acquéreur, l'acte de vente par la Ville de Québec et le Syndicat de la copropriété S.A.A.Q., Ville de Québec des droits indivis qu'ils détiennent dans le lot 4 473 634 du cadastre du Québec et à consentir aux servitudes de non-construction et de passage accordées par ceux-ci à la Société, en cette qualité.

Résolution AR-2762 du 12.09.20

16. AUTRES SUJETS

16 A Renouvellement du mandat d'un membre du syndicat de copropriété S.A.A.Q., Ville de Québec

La directrice des affaires juridiques explique aux membres que le mandat qui lui avait été confié en 2009 pour siéger au syndicat de copropriété S.A.A.Q., Ville de Québec est arrivé à échéance et qu'il y a lieu de le renouveler.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

ATTENDU QUE Me Gisèle Gauthier a été nommée au conseil d'administration du Syndicat de la copropriété S.A.A.Q., Ville de Québec par la résolution AR-2588 du 9 septembre 2009;

ATTENDU QUE ce mandat est arrivé à échéance le 9 septembre 2012 et qu'il y a lieu de le renouveler;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE Me Gisèle Gauthier soit renouvelée comme représentante de la Société de l'assurance automobile du Québec sur le conseil d'administration du Syndicat de la copropriété S.A.A.Q., Ville de Québec, pour un mandat de trois ans à compter du 20 septembre 2012.

Résolution AR-2763 du 12.09.20

Mme Céline Garneau quitte la séance à 12 h 20

17. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra à Montréal le 25 octobre 2012, à 8 h.

18. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil se réunissent brièvement à huis clos avant de conclure la séance.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 h 30.

Présidente	**Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

Procès-verbal de la séance no 372
Tenue à Montréal, salle du conseil d'administration
800, Tour de la Place Victoria, 31e étage
Le jeudi 25 octobre 2012, à 8 h

Adopté le mercredi 12 décembre 2012

SONT PRÉSENTS :

Mme Marie-Anne Tawil, présidente du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Alain Albert, membre, par voie de conférence téléphonique
M. Yvan Bordeleau, membre
Mme Lyne Bouchard, membre
M. André Caron, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Ida Crasto, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Adrien Desautels, membre
Mme Céline Garneau, membre
M. André Lesage, membre
M. Conrad Lord, membre
Mme Hélène Racine, membre
Mme Marie Carole Tétreault, membre, par visioconférence

M. Dave Leclerc, secrétaire
M. Christian Marcotte, adjoint au secrétaire

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances
M. Michel Léveillé, vice-président aux technologies de l'information
Mme Anne-Marie Lemire, directrice de la planification et de la performance

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 20 septembre 2012

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance tenue le 20 septembre 2012 est adopté avec les modifications suivantes :

- Au point 10, retirer le 3e « considérant que » de la résolution;
- Harmoniser l'expression « syndicat de la copropriété S.A.A.Q., Ville de Québec » aux points 15 et 16.

2 B Tableau de bord des suivis à apporter aux séances du conseil d'administration (mise à jour : 20 septembre 2012)

Les membres du conseil procèdent à l'analyse des points inscrits au tableau de bord des suivis des séances du conseil.

3. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont distribués et déposés lors de la séance :

- Liste des procès-verbaux adoptés des séances des comités du conseil d'administration, sous la cote A-3 du 12.10.25.

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ce point est traité à la suite du point 5.

La présidente du conseil aborde les sujets suivants :

- Accueil et intégration de deux nouveaux vice-présidents au sein de l'équipe de haute direction;
- Calendrier 2013 des rencontres du conseil d'administration et de ses comités;
- Travaux des comités pour l'année 2012;
- Rappel des règles de fonctionnement du conseil d'administration.

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction aborde les sujets suivants :

Environnement médiatique :

- Cas de la prise de photo avec casquette;
- Enquête publique du Coroner sur le port de la ceinture de sécurité;
- Campagne publicitaire « texto au volant »;
- Article journalistique portant sur la nouvelle salle d'entraînement du siège social;
- Reportage de l'émission *La Facture* portant sur « les doublettes ».

Environnement politique :

- Première rencontre téléphonique avec le ministre;
- Volonté gouvernementale de transformer une partie du MTQ en agence du transport;
- Arrivée d'un nouveau dirigeant principal de l'information.

Gestion de l'entreprise :

- Bilan routier;
- Service à la clientèle;
- Équipe de direction – entrée en fonction de deux nouveaux vice-présidents.

6. RAPPORT DES COMITÉS

6 A Rapport du comité des technologies de l'information (séance du 24 octobre 2012)

La présidente du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal le 24 octobre 2012. Elle dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 a) du 12.10.25.

6 B Rapport du comité de vérification (séance du 24 octobre 2012)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal le 24 octobre 2012. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 b) du 12.10.25.

Suivi

Après avoir reçu le rapport des comités sur le plan d'affaires, les membres du conseil demandent que leur soit remise une copie de l'opinion juridique produite en 2005 portant sur les rôles et responsabilités de l'administrateur fiduciaire, ainsi que les éléments de la Loi sur la Société de l'assurance automobile qui concerne la fiducie et le droit de la Société de charger les frais afférents à ses services.

7. ÉTAT DE LA SITUATION SUR LA GESTION DE RISQUE

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances se joint aux membres du comité pour les points 7 et 8 à l'ordre du jour. La directrice de la planification et de la performance se joint aux membres du comité pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-7 du 12.10.25, une note portant sur le suivi des risques et un exemple de rapport trimestriel de suivi des risques de la Société.

Le vice-président présente le contexte dans lequel s'est faite la mise en place de la gestion intégrée des risques à la Société et le processus de suivi pour la mise en place.

La directrice de la planification et de la performance fait la présentation de l'outil utilisé pour rendre compte du suivi des risques à la Société. Une discussion s'ensuit et le vice-président et la directrice répondent aux questions des membres.

M. Alain Albert quitte la séance à 10 h 15.

8. SUIVI FINANCIER TRIMESTRIEL AU 30 SEPTEMBRE 2012

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-8 du 12.10.25 le document « Résultats financiers trimestriels au 30 septembre 2012 ».

Le vice-président présente les résultats globaux du FAAQ et de la SAAQ au 30 septembre 2012 et passe en revue les faits saillants pour le FAAQ et la SAAQ. Une discussion s'ensuit et le vice-président répond aux questions des membres.

9. CONFIRMATION DE BUDGET DU PROJET « REMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS DANS LES POINTS DE SERVICES »

Le vice-président aux technologies de l'information se joint aux membres du conseil pour les points 9 à 11 à l'ordre du jour.

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-9 du 12.10.25, une note concernant la confirmation de budget du projet « Remplacement des équipements dans les points de services ».

Le vice-président aux technologies de l'information expose le contexte justifiant le remplacement des équipements dans les points de service. Il rappelle aux membres l'autorisation obtenue pour la réalisation de ce projet et confirme le budget autorisé.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil d'administration, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT :

QUE l'état d'avancement des différentes livraisons permet de confirmer un budget de 4 104 637 $;

QUE l'autorisation de poursuivre le projet est nécessaire et qu'il y a lieu de la recommander;

LA recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise, pour le projet « Remplacement des équipements dans les points de services », un budget confirmé de 4 104 637 $ et la poursuite du projet.

Résolution AR-2764 du 12.10.25

10. CONFIRMATION DE BUDGET DU PROJET « MODERNISATION DE LA RADIOCOMMUNICATION POUR LA VOIX ET LES DONNÉES »

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-10 du 12.10.25, une note concernant la confirmation de budget du projet « Modernisation de la radiocommunication pour la voix et les données (RENIR) ».

Le vice-président présente l'état de situation du projet « RENIR ». Il précise qu'à la suite des travaux réalisés, le budget total du projet subit une légère baisse, attribuable aux coûts de la livraison 2 qui ont été moindres qu'initialement prévus. Le budget confirmé du projet passe à 3 767 895 $.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil d'administration, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT :

QUE le budget du projet « RENIR » est confirmé;

QUE l'autorisation de poursuivre les travaux est nécessaire et qu'il y a lieu de la recommander;

LA recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise, pour le projet « RENIR », un budget confirmé de 3 767 895 $ et la poursuite du projet.

Résolution AR-2765 du 12.10.25

11. PLAN DE PÉRENNITÉ

Le vice-président aux technologies de l'information dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-11 du 12.10.25, les documents suivants :

- Rapport du gestionnaire du plan;
- Note pour l'autorisation de projet « Assises pour la rénovation » et l'acquisition de biens et services dans le cadre du Bloc Environnement de développement et sécurité.

1) Rapport du gestionnaire du Plan de pérennité pour le C. A.

Le vice-président présente le rapport du gestionnaire du Plan de pérennité. Il présente les enjeux de réalisation pour l'année 2012 et passe en revue la charte de référence globale du Plan de pérennité. Il présente ensuite la planification exécutive du Plan et fait le suivi de la planification annuelle.

Une discussion s'ensuit et le vice-président répond aux questions des membres.

2) Bloc Environnement de développement et sécurité – Autorisation du projet « Assises pour la rénovation »

Le vice-président aux technologies de l'information expose le contexte de la demande d'autorisation et rappelle la planification synthèse du Bloc. Il présente ensuite la portée du projet « Assises de la rénovation » et sa planification budgétaire. Il expose ensuite la stratégie de recours à l'externe proposée pour le projet.

Une discussion s'ensuit et le vice-président répond aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du comité, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT :

QUE la disponibilité interne des ressources nécessaires à la réalisation du projet « Assises de la rénovation » est insuffisante;

QUE l'expertise que la société s'adjoindra par la présente demande de recours à l'externe permettra de couvrir des besoins pour l'ensemble des besoins du plan tout en tenant compte de l'importance de l'enjeu de continuité des ressources;

QUE la présente demande de recours à l'externe ne couvre pas les travaux de réalisation qui auront donné suite aux études et architectures effectuées dans le cadre du Bloc « Environnement de développement et sécurité »;

LA recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise :

- Le projet « Assises pour la rénovation » tel qu'il a été planifié dans le cadre des travaux du Plan de pérennité avec un budget provisoire de 7 169 000 $;
- Un budget de 0,05 M$ pour l'année 2012, sans toutefois augmenter le budget directeur 2012 du Plan de pérennité;
- La Société à procéder à l'acquisition de services de fournisseurs externes pour une dépense maximale de 7,6 M$ pour les travaux d'études et d'architectures à venir du Bloc Environnement de développement et sécurité, ce qui se concrétisera par un ou des appels d'offres pour réaliser des travaux à compléter selon la demande. Ces services seront pour une durée maximale de quatre (4) ans.

Résolution AR-2766 du 12.10.25

12. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit à ce point à l'ordre du jour.

13. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra à Québec le mercredi 12 décembre 2012, à 8 h.

14. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil se réunissent brièvement à huis clos avant de conclure la séance.

Mmes Lyne Bouchard et Ida Crasto quittent la séance à 12 h 05.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 h 20.

Présidente **Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

Procès-verbal de la séance nº 373
Tenue par voie de conférence téléphonique
Le mercredi 21 novembre 2012, à 9 h 30

Adopté le mercredi 12 décembre 2012

SONT PRÉSENTS :

Mme Marie-Anne Tawil, présidente du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
Mme Lyne Bouchard, membre
M. André Caron, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Ida Crasto, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
Mme Céline Garneau, membre
M. André Lesage, membre
M. Conrad Lord, membre
Mme Marie Carole Tétreault, membre

M. Dave Leclerc, secrétaire
M. Christian Marcotte, adjoint au secrétaire

INVITÉS

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances
M. Claude Lantier, directeur des ressources financières

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances et le directeur des ressources financières se joignent aux membres du conseil pour l'ensemble de la séance.

1 B Ordre du jour

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. RETOUR SUR LE BUDGET DU 20 NOVEMBRE 2012

La présidente et chef de la direction dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-2 du 12.11.21, un extrait du budget 2013-2014 du gouvernement du Québec et la présentation « sur la route de la performance en permis-immatriculation ».

La présidente et chef de la direction présente aux membres les orientations du budget du gouvernement et les impacts des mesures pour la SAAQ.

Elle rappelle aux membres du conseil les enjeux relatifs au plan d'affaires « permis – immatriculation » qui permettra d'améliorer le service à la clientèle, de résorber le déficit annuel et le déficit cumulé de la ligne d'affaire « permis-immatriculation » par le projet « Réno-ARR ». Elle expose le cheminement que le dossier a connu depuis sa présentation au comité conjoint CTI-CV du 24 octobre dernier et résume la discussion avec le ministre des Transports sur le dossier. Elle explique que l'annonce du dépôt d'un budget par le gouvernement du Québec a fait en sorte que la SAAQ a dû accélérer le traitement de ce dossier et souligne tout le travail accompli par l'équipe responsable du dossier dans ce laps de temps.

Une discussion s'ensuit et la présidente et chef de la direction répond aux questions des membres.

La présidente et chef de la direction présente ensuite aux membres les prochaines étapes de la réalisation du dossier et les démarches à entreprendre avec le ministère des Finances et le secrétariat du Conseil du Trésor pour assurer que la SAAQ puisse réaliser le plan proposé, dont certaines modalités relèvent de ces deux organismes centraux.

3. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

4. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra à Québec, le mercredi 12 décembre 2012, à 13 h.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 10 h 15.

Présidente	**Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

Procès-verbal de la séance nº 374
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6e étage
Le mercredi 12 décembre 2012, à 10 h 30

Adopté le jeudi 28 février 2013

SONT PRÉSENTS :

Mme Marie-Anne Tawil, présidente du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
Mme Lyne Bouchard
M. André Caron, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Ida Crasto, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Adrien Desautels, membre
Mme Céline Garneau, membre
M. André Lesage, membre
M. Conrad Lord, membre
Mme Hélène Racine, membre
Mme Marie Carole Tétreault, membre

M. Dave Leclerc, secrétaire
M. Christian Marcotte, adjoint au secrétaire

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances
Mme Célyne Girard, vice-présidente à l'accès au réseau routier
M. Michel Léveillé, vice-président aux technologies de l'information
M. Claude Lantier, directeur des ressources financières
Mme Linda Bellware, directrice de l'actuariat
Mme Anne-Marie Lemire, directrice de la planification et de la performance
Me Gisèle Gauthier, directrice des affaires juridiques

Le 6 décembre 2012, la présidente du conseil demande au secrétaire général de consulter par courriel tous les membres du conseil d'administration pour leur demander de procéder au vote sur l'acquisition d'un nouvel ordinateur central. Le secrétaire procède à la consultation et transmet les documents relatifs à cette demande à l'ensemble des membres du conseil. Les membres votent unanimement en faveur de l'autorisation.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil d'administration, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT :

QUE la Société a besoin de capacité de traitement supplémentaire pour supporter adéquatement ses opérations et ses activités de développement, dont celles liées au Plan de pérennité;

QUE l'analyse financière conclut qu'il est avantageux pour la Société de remplacer son ordinateur central pour procéder à l'ajout de capacité requis;

QUE l'analyse du dossier a été effectuée par le comité des technologies de l'information et le comité de vérification à leur séance du 6 décembre 2012 et qu'ils en recommandent l'adoption par le conseil d'administration;

QUE tous les membres du conseil d'administration ont été consultés par le secrétaire, à la demande de la présidente du conseil d'administration, le 6 décembre 2012 par voie de courriel pour voter sur la demande d'acquisition d'un nouvel ordinateur central, et ce, conformément au *Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec*;

QUE tous les membres du conseil d'administration, le 6 décembre 2012, ont voté unanimement, soit verbalement ou par voie de courriel, en faveur de la demande d'acquisition qui leur a été transmise et qui se trouve en annexe à la présente résolution;

IL EST DÉCIDÉ, sur la recommandation favorable du comité des technologies de l'information et du comité de vérification :

QUE le conseil d'administration de la Société autorise l'ajout de capacité de traitement par l'acquisition d'un nouvel ordinateur pour une valeur de 1 600 000 $ et la mise à niveau des licences des logiciels pour une valeur de 2 600 000 $.

Résolution AR-2767 du 12.12.06

Original signé par tous les membres du conseil d'administration

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL DE SÉANCES ANTÉRIEURES ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 25 octobre 2012

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance tenue le 25 octobre 2012 est adopté avec l'ajout suivant :
Ajouter un « Considérant la recommandation favorable du comité » aux résolutions adoptées.

2 B Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 21 novembre 2012

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance tenue le 21 novembre 2012 est adopté sans modification.

2 C Tableau de bord des suivis à apporter aux séances du conseil d'administration (mise à jour : 25 octobre 2012)

Les membres du conseil procèdent à l'analyse des points inscrits au tableau de bord des suivis des séances du conseil.

3. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont distribués et déposés lors de la séance sous leur cote respective :

3 A Liste des procès-verbaux adoptés des séances des comités, sous la cote A-3 a) du 12.12.12;
3 B Lettre de félicitations à la présidente du conseil d'administration, sous la cote A-3 b) du 12.12.12;
3 C Article SONATT ACTU « La SAAQ : une référence », sous la cote A-3 c) du 12.12.12.

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente du conseil fait un bref retour sur les réalisations de 2012. Elle présentera un bilan plus complet des réalisations de l'année à la séance du 28 février 2013.

Elle félicite M[me] Lyne Bouchard pour sa nomination à titre de sous-ministre associée au ministère de la Justice et la remercie pour sa grande contribution au conseil d'administration au cours des dernières années.

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction aborde les points suivants :

Environnement médiatique

- Les écoles de conduite dont le permis a été révoqué;
- Le bilan de santé des cadres des Sociétés d'État;
- Le cas d'un accidenté sans collision;
- L'application mobile « Mode conduite »;
- Les contributions d'assurance des motos à trois roues.

Environnement politique

- La rencontre avec le ministre des Transports.

La gestion de l'entreprise

- La performance de la SAAQ en 2012;
- Le bilan routier;
- Le service à la clientèle;
- L'entrée en fonction de deux nouveaux vice-présidents;
- Le rapport d'affaires;
- Le processus d'octroi des contrats à la SAAQ;
- Les motos;
- L'autoroute A-25.

6. RAPPORT DES COMITÉS

6 A Rapport du comité actif / passif (séances des 27 novembre et 5 décembre 2012)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors des séances tenues à Montréal les 27 novembre et 5 décembre 2012. Il dépose en liasse au présent procès-verbal les ordres du jour de ces séances, sous la cote A-6 a) du 12.12.12.

6 B Rapport du comité de gouvernance et d'éthique (séance du 11 décembre 2012)

La présidente du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec le 11 décembre 2012. Elle dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 b) du 12.12.12.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

IL EST DÉCIDÉ, sur la recommandation de la présidente du conseil :

QUE, tel qu'il est prévu à l'alinéa 9 de l'article 1 du *Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec*, la composition des comités du conseil d'administration pour l'année 2013, soit la suivante :

Gouvernance et éthique :	Hélène Racine, présidente Alain Albert Yvan Bordeleau André Caron Conrad Lord Marie-Anne Tawil
Vérification :	André Lesage, président Céline Garneau Hélène Racine Marie-Anne Tawil
Ressources humaines et service à la clientèle :	Alain Albert, président Yvan Bordeleau Céline Garneau Marie-Anne Tawil Marie Carole Tétreault
Technologies de l'information :	Anne-Marie Croteau, présidente André Caron Brigitte Corbeil Ida Crasto Marie-Anne Tawil
Actif / passif :	Adrien Desautels, président Brigitte Corbeil André Lesage Marie-Anne Tawil

Résolution AR-2768 du 12.12.12

6 C Rapport du comité des technologies de l'information (séances des 6 et 12 décembre 2012)

La présidente du comité informe les membres du conseil des points discutés lors des séances tenues respectivement à Montréal le 6 décembre 2012 et à Québec le 12 décembre 2012. Elle dépose en liasse au présent procès-verbal les ordres du jour de ces séances, sous la cote A-6 c) du 12.12.12.

6 D Rapport du comité de vérification (séance du 6 décembre 2012)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal le 6 décembre 2012. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 d) du 12.12.12.

6 E Rapport du comité des ressources humaines et du service à la clientèle (séance du 11 décembre 2012)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec le 11 décembre 2012. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 e) du 12.12.12.

M. Alain Albert quitte la séance à 14 h

7. PLAN D'INVESTISSEMENT 2013

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances et le directeur des ressources financières se joignent aux membres du conseil pour les points 7 et 8 à l'ordre du jour et le vice-président aux technologies de l'information se joint aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

Les vice-présidents déposent en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-7 du 12.12.12, les documents suivants :

- Note sur le Plan d'investissement 2013;
- Document intitulé « Sélection des investissements 2013 »;
- Introduction – Fiche de projet Ressources informationnelles – Nouveaux projets 2013;
- Fiche de projet Ressources informationnelles – Nouveaux projets 2013;
- Plan pluriannuel des investissements en technologies de l'information 2013 – Version préliminaire;
- Plan pluriannuel du Plan de pérennité – Version préliminaire;
- Liste des projets d'investissement 2013.

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances explique le processus d'approbation des projets d'investissement en technologies de l'information. Il présente les demandes budgétaires pour 2013 et procède à la présentation détaillée des projets de plus de 2 M$, ventilés de la manière suivante :

- Investissement – Postes et aires de contrôle routier;
- Investissement – Projets administratifs.

Une discussion s'ensuit et les vice-présidents et le directeur des ressources financières répondent aux questions des membres. À la suite de cette discussion, les membres demandent que certaines modifications soient apportées au document.

Le vice-président aux technologies de l'information fait une présentation générale des projets d'investissement technologiques, puis procède à leur présentation détaillée, ventilée par vice-présidence. Il explique les nouveaux projets ainsi que ceux dont le budget inclut une variation importante.

Il procède ensuite à la présentation détaillée de la ventilation des projets reliés au Plan de pérennité.

Le directeur des ressources financières présente l'impact des projets d'investissement sur les années subséquentes.

Le vice-président aux technologies de l'information explique aux membres l'ajout des fiches de projets aux documents déposés pour l'adoption des projets d'investissement. Il présente ensuite les plans pluriannuels d'investissement en technologies de l'information et du Plan de pérennité et présente la liste des projets d'investissements pour 2013.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

IL EST DÉCIDÉ, sur recommandation favorable du comité des technologies de l'information et du comité de vérification :

QUE le conseil d'administration :

- Approuve la programmation annuelle de 77,6 M$, incluant une surprogrammation de 8,0 M$, pour un budget directeur des projets d'investissements de 69,6 M$:
  - 6,4 M$ pour les postes et aires de contrôle routier;
  - 5,2 M$ pour les projets administratifs;
  - 35,0 M$ pour les projets en technologies de l'information;
  - 23,0 M$ pour le Plan de pérennité;
- Autorise, pour les projets en ressources informationnelles, les projets et leur budget provisoire :
  - Système mobile de lecture du limiteur de vitesse (76 302);
  - Conversion FA – Réalisation de la conversion (76 903);
  - Pérennité des processus utilisant [redacted] 77 001);
  - Désuétude des cellulaires dans les véhicules des contrôleurs routiers (77 201);
  - Architecture et stratégie globale de la virtualisation (77 203);
  - Géolocalisation des véhicules des contrôleurs routiers (77 301);
  - Vidéoconférence pour la VP Contrôle routier (77 302);
  - Échange électronique des infractions (77 305);

- Désuétude des écrans et de l'application des balances TOLEDO dans les postes de contrôle routier (77 306);
- Refonte du règlement sur la santé des conducteurs (77 403);
- Virtualisation des services offerts en personne (77 501);
- Optimisation au soutien technique-téléphone virtuel (77 503);
- Optimisation des extracteurs et des tâches planifiées (77 508);
- Chaîne de production du permis de conduire (77 510);
- Infrastructure – Services connexes à l'environnement de traitement des solutions d'affaires (77 901);

- Approuve l'enveloppe de 7,9M$ du plan de pérennité pour des projets planifiés dont l'autorisation de démarrage sera demandée au moment jugé opportun;
- Approuve la confirmation du budget du projet :
  - Loi 71 Nouvelles mesures du Code de la sécurité routière à 11,8 M$ (1,0 M$ de moins que le budget provisoire);
- Approuve la révision du budget des projets suivants :
  - VITA Création de la banque de données (72 101) de 4,4 M$ à 5,6 M$ (augmentation du budget confirmé de 1,2 M$);
  - Optimisation du processus de remboursement des médicaments (76 101) de 0,9 M$ à 3,9 M$ (augmentation du budget provisoire de 3,0 M$);
- Approuve de procéder à l'acquisition de produits estimée à 1,5 M$ pour le projet :
  - Architecture et stratégie globale de la virtualisation.

Résolution AR-2769 du 12.12.12

8. BUDGET 2013 – SAAQ

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-8 du 12.12.12, une note concernant le Budget 2013 ainsi qu'une présentation du Budget directeur 2013.

Le vice-président rappelle le contexte budgétaire des dernières années et présente les faits saillants du budget 2013 de la Société. Il aborde notamment les excédents et déficits du Fonds d'assurance, de la Société et de Contrôle routier Québec, la croissance des frais d'administration de la Société, les projets d'investissement et les immobilisations.

Le directeur des ressources financières présente aux membres les projections des résultats du Fonds d'assurance et de la Société pour l'année 2012, puis présente le budget des immobilisations et des projets d'investissement pour 2013.

Le vice-président informe les membres du conseil que le budget sera probablement revu, une fois que les modalités de la mise en œuvre du plan d'affaires de la Société auront été convenues avec le gouvernement.

Une discussion s'ensuit et le vice-président et le directeur des ressources financières répondent aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

IL EST DÉCIDÉ, sur la recommandation favorable du comité de vérification :

QUE le conseil d'administration adopte les budgets proposés pour 2013 :

Le budget directeur du Fonds d'assurance, soit :
- Des produits de 1 671,0 M$ et des charges de 1 333,2 M$, pour un excédent de 337,8 M$;
- Des immobilisations de 0,4 M$;

Le budget directeur de la Société, soit :
- Des produits de 233,9 M$ et des charges de 265,1 M$, pour un déficit de 31,2 M$;
- Des immobilisations de 67,4 M$.

Résolution AR-2770 du 12.12.12

9. FIN DU PROJET « GESTION DE L'IDENTITÉ ET DES ACCÈS »

Le vice-président aux technologies de l'information se joint aux membres pour les points 9 à 14 inclusivement à l'ordre du jour.

Le vice-président dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-9 du 12.12.12, une note concernant l'arrêt du projet 70206-R Gestion de l'identité et des accès.

Le vice-président rappelle l'historique du projet et présente le calendrier des mesures adoptées pour le réévaluer entre mai 2011 et novembre 2012.

Il présente les résultats de l'analyse de positionnement du projet, ainsi que les approches utilisées par d'autres ministères et organismes du gouvernement concernant la gestion de l'identité et des accès.

Il présente ensuite les résultats d'une analyse de risque portant sur le projet, expose la stratégie de repositionnement et les impacts budgétaires de la demande. Une discussion s'ensuit et le vice-président répond aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT :

QUE la poursuite du projet « Gestion de l'identité et des accès » ne nous apparaît pas un investissement rentable;

QUE le Plan de pérennité prendra en compte dans sa réalisation l'introduction d'une solution de gestion de l'identité et des accès (GIA);

LA recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration mette fin au projet « Gestion de l'identité et des accès (70206-R) ».

Résolution AR-2771 du 12.12.12

Mme Marie Carole Tétreault quitte la séance à 15 h 30.

10. DROITS D'UTILISATION DES LOGICIELS [redacted]

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-10 du 12.12.12, une note concernant les droits d'utilisation des logiciels [redacted]

Le vice-président présente le contexte de la demande et les impacts budgétaires reliés à celle-ci. Une discussion s'ensuit et le vice-président répond aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT :

QUE tous les logiciels [redacted] sont utilisés et nécessaires au bon fonctionnement de l'ordinateur central et, par conséquent, indispensables pour assurer la disponibilité des services de première ligne autant qu'administratifs;

QU'IBM est fournisseur unique de ces logiciels;

QUE l'entente actuelle avec [redacted] e termine le 31 décembre 2012;

LA recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

Il EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la dépense prévue pour les logiciels [redacted] pour un montant total de 3,05 M$ couvrant la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013.

Résolution AR-2772 du 12.12.12

11. ACQUISITION DES SERVICES DE PLUSIEURS FOURNISSEURS EXTERNES POUR LE PROJET « MISE À NIVEAU DE COMPOSANTES DU CENTRE D'APPELS – PHASE 2 »

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-11 du 12.12.12, une note concernant l'acquisition des services de plusieurs fournisseurs externes (Mise à niveau de composantes du centre d'appels phase 2).

Le vice-président présente les impacts budgétaires de la demande et expose le contexte de la demande. Il souligne que le projet permettra d'assurer le maintien du niveau de services des centres d'appels.

Il expose la stratégie de recours à l'externe de ce projet. Une discussion s'ensuit et le vice-président répond aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT :

QUE la charge de travail importante reliée aux interventions dans le projet « *Mise à niveau des composantes du centre d'appels phase 2 »* ne peut être entièrement réalisée par des ressources internes;

QUE la réalisation de ce projet a été autorisée au Plan d'investissement 2012 et assure le maintien de la pérennité des services d'infrastructure supportant les centres d'appels en misant sur leur évolution;

QUE les crédits budgétaires seront soumis au processus d'autorisation annuel;

LA recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Société à procéder à l'acquisition de services de fournisseurs externes :

- pour une période de 6 ans incluant l'entretien d'une durée de 3 ans en option;
- pour une dépense maximale de 4,3 M$;

Ce qui se concrétisera par un ou des appels d'offres pour réaliser des travaux de développement, d'entretien et d'implantation dans le cadre du projet « *Mise à niveau de composantes du centre d'appels phase 2 »*.

Résolution AR-2773 du 12.12.12

12. ACQUISITION DES SERVICES D'UN FOURNISSEUR EXTERNE – TRAVAUX SPÉCIALISÉS EN SOUTIEN DE L'ARCHITECTURE TECHNOLOGIQUE

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-12 du 12.12.12, une note concernant l'acquisition des services d'un fournisseur externe pour des travaux spécialisés en soutien de l'infrastructure technologique.

Le vice-président présente le contexte de la demande et ses impacts budgétaires. Il fait ressortir la capacité de réalisation limitée des ressources internes et présente la stratégie de recours à l'externe. Une discussion s'ensuit et le vice-président répond aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT :

QUE la charge de travail en travaux spécialisés de l'infrastructure technologique est importante;

QUE la capacité de réalisation des ressources internes est limitée;

QU'un contrat de trois ans nous assure de la disponibilité des ressources pour répondre à la hausse de l'ensemble des besoins en soutien de l'infrastructure technologique de la Société et permet d'assurer le maintien d'un bassin de ressources expertes ayant assimilé l'environnement de travail de la Société pendant une période suffisante pour produire des gains de productivité;

LA recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Société à procéder à l'acquisition de services d'un fournisseur externe pour une dépense maximale de 1,6 M$, ce qui se concrétisera par un appel d'offres pour réaliser des travaux spécialisés en soutien de l'infrastructure technologique. Ces services seront pour une durée maximale de 3 ans.

Résolution AR-2774 du 12.12.12

13. PTPARI

Le vice-président aux technologies de l'information dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-13 du 12.12.12, une note d'information concernant la planification triennale des projets et des activités en ressources informationnelles (PTPARI) ainsi que l'avis et recommandation du DSI.

Le vice-président rappelle les règles mises en place par le Conseil du Trésor concernant la reddition de comptes en technologies de l'information. Il présente ensuite la ventilation par années des activités et projets de la SAAQ en ressources informationnelles.

Une discussion s'ensuit et le vice-président répond aux questions des membres.

14.



Résolution

CONSIDÉRANT :

QUE la Vice-présidence à l'accès au réseau routier se doit de maintenir un haut niveau de qualité des services à la population et d'assurer la continuité et l'évolution de ses systèmes et services afférents;

QUE les effectifs réguliers affectés à la continuité et à l'évolution de ces applications ne peuvent, à eux seuls, réaliser les travaux requis;

QUE les crédits budgétaires seront soumis au processus d'autorisation annuel;

LA recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Société à procéder à l'acquisition des services de plusieurs fournisseurs externes afin de réaliser les travaux de continuité et de collaboration aux projets relatifs au domaine d'affaires de l'accès au réseau routier, pour une dépense estimée à 5,5 M$, et ce, sur une période de 5 ans, soit 3 années en continu suivies de 2 années d'option.

Résolution AR-2775 du 12.12.12

15. ÉTALONNAGE – APPROBATION DES INDICATEURS

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances se joint aux membres du conseil pour les points 15 et 16 à l'ordre du jour et la directrice de la planification et de la performance se joint aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-15 du 12.12.12, une note concernant la proposition d'étalonnage 2012 ainsi qu'un projet de chapitre du rapport annuel de gestion 2012 portant sur l'étalonnage.

Le vice-président présente l'état de situation du dossier « étalonnage » pour 2012.

La directrice de la planification et de la performance présente le projet d'indicateurs à inclure au Rapport annuel de gestion 2012 de la SAAQ. Pour chacun des indicateurs qui apparaissent pour la première fois dans l'exercice d'étalonnage, la directrice précise l'organisme avec lequel la SAAQ se comparera, le statut de l'indicateur et la place que cet indicateur occupe dans le modèle d'affaires intégré de la SAAQ.

Une discussion s'ensuit et le vice-président et la directrice répondent aux questions des membres.

La directrice présente ensuite les indicateurs qui sont envisagés pour une intégration au rapport annuel de gestion 2013. Elle présente ensuite le projet de texte qui portera sur l'étalonnage dans le Rapport annuel de gestion 2012 de la SAAQ.

Une discussion s'ensuit et la directrice répond aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT :

QUE l'enjeu 6 du Plan stratégique 2011-2015 de la Société est d'assurer une saine gestion des fonds publics, ce qui passe notamment par un exercice d'étalonnage;

QU'il y a lieu de donner suite aux observations inscrites dans le Rapport 2012 du Vérificateur général du Québec concernant l'étalonnage à la SAAQ;

L'article 15 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* qui stipule que la SAAQ doit se doter de mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance de la Société, incluant l'étalonnage avec des entreprises similaires;

L'article 27, alinéa 2.1 du *Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec*, qui stipule que le comité de gouvernance et d'éthique doit examiner l'étalonnage avec des entreprises similaires en regard des mesures d'évaluation d'efficacité et de performance de la Société;

LA recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration adopte les indicateurs et organisations proposés pour l'étalonnage de la SAAQ en 2012;

QUE les choix d'indicateurs et d'organisations proposés pour la poursuite des travaux d'étalonnage soient également approuvés.

Résolution AR-2776 12.12.12

16. MODIFICATION DU PORTEFEUILLE DE RÉFÉRENCE – POLITIQUE DE PLACEMENT

La directrice de l'actuariat se joint aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-16 du 12.12.12, une note concernant la modification au portefeuille de référence ainsi qu'un projet de résolution.

Le vice-président présente le contexte de la mise en place du nouveau portefeuille spécialisé « Actions Qualité mondiale ». Il explique les critères de sélection des titres qui composent le portefeuille spécialisé et présente l'analyse faite par la Société sur ce portefeuille.

Une discussion s'ensuit et le vice-président répond aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

ATTENDU QUE la Caisse de dépôt et placement du Québec offrira un nouveau portefeuille spécialisé « Actions Qualité mondiale » à compter du 1er janvier 2013;

ATTENDU QUE la Caisse de dépôt et placement du Québec procèdera à la fermeture du portefeuille spécialisé « Actions Qualité mondiale » à compter de cette même date;

ATTENDU QUE la direction de la Société de l'assurance automobile a procédé à l'analyse du portefeuille spécialisé « Actions Qualité mondiale »;

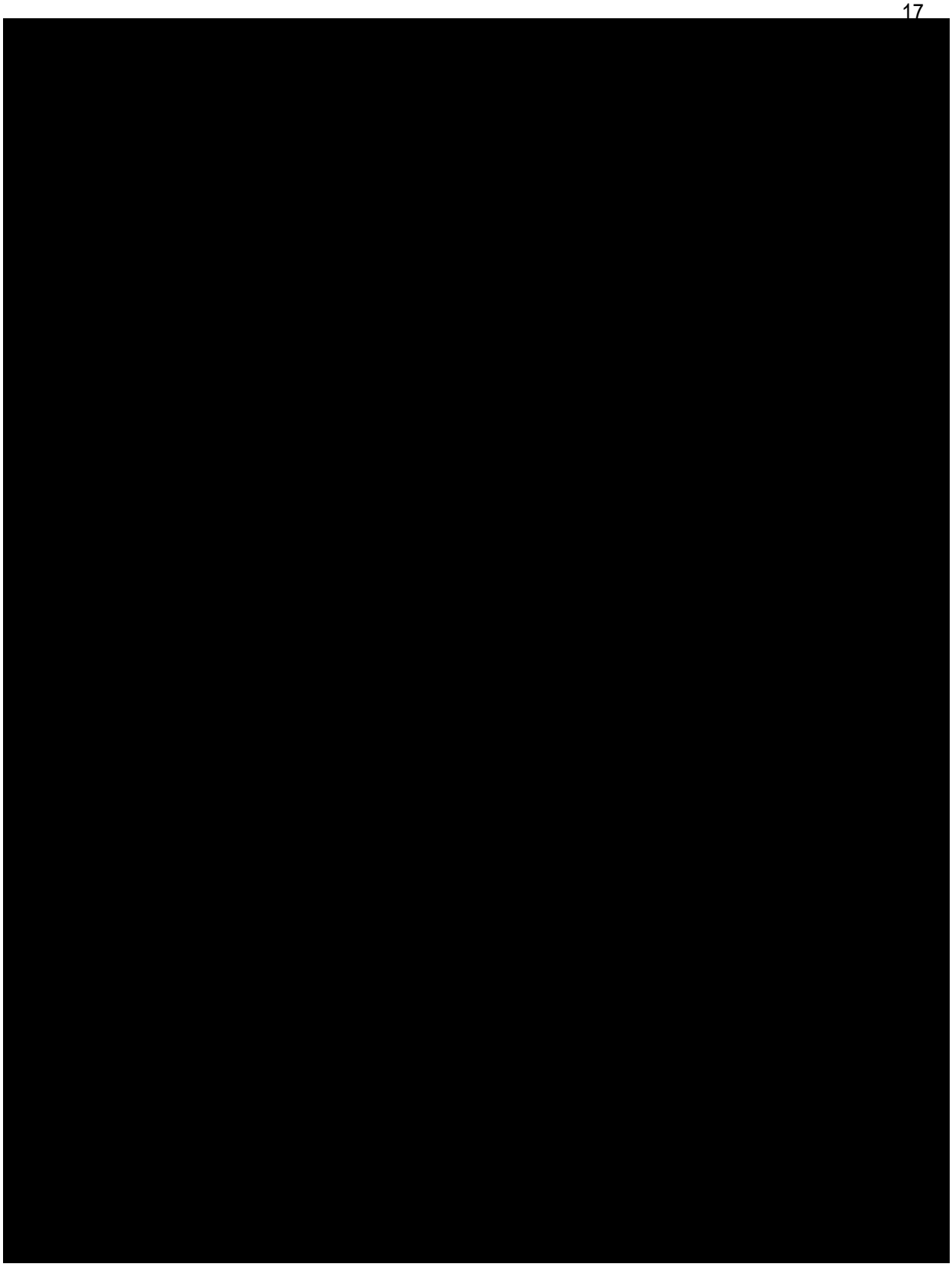
ATTENDU QUE l'analyse amène à conclure que le portefeuille « Actions Qualité mondiale » favorise l'atteinte des objectifs et répond aux critères de la politique de placement;

ATTENDU QUE l'analyse a révélé que le portefeuille spécialisé « Actions Qualité mondiale » possède un profil rendement/risque avantageux;

ATTENDU la recommandation favorable conjointe de la Direction et du comité actif/passif;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le nouveau portefeuille de référence pour le Fonds d'assurance automobile du Québec soit le suivant :





17. RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC OPÉRATION NEZ ROUGE

Ce point à l'ordre du jour est traité avant le point 15.

Le vice-président aux affaires publiques et gouvernementales et secrétaire général dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-17 du 12.12.12, la note « Opération Nez rouge – Nouvelle entente 2013-2015 ».

Le vice-président et secrétaire général rappelle la teneur des ententes conclues avec Opération Nez Rouge par le passé. Il informe les membres du conseil que deux de ces ententes arrivent à échéance le 31 décembre 2012 et présente les orientations retenues pour l'entente 2013-2015 qui les remplacera. Il expose ensuite les impacts budgétaires de la demande de renouvellement. Une discussion s'ensuit et le vice-président répond aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT les retombées positives de l'Opération Nez Rouge et du programme « Bouclez-la! »;

Il EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la présidente et chef de la direction de la Société à conclure avec Opération Nez Rouge une entente de 3 ans pour un montant total de 1,59 M$.

Résolution AR-2778 du 12.12.12

18. RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES CONTRIBUTIONS D'ASSURANCE

La directrice des affaires juridiques se joint aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

La directrice dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-18 du 12.12.12, les documents suivants :

- Note concernant la mise à jour de l'annexe I du *Règlement sur les contributions d'assurance* relative aux motocyclettes à risque élevé;
- *Règlement modifiant le Règlement sur les contributions d'assurance* (version française);
- *Règlement modifiant le Règlement sur les contributions d'assurance* (version anglaise);
- Avis de publication (version française);
- Avis de publication (version anglaise);
- Critères d'identification des motocyclettes à risque élevé;
- Annexe III.

La directrice présente le projet de *Règlement modifiant le règlement sur les contributions d'assurance*. Elle rappelle que le Règlement doit être modifié annuellement pour assurer qu'il couvre les modèles de motos qui se sont ajoutés au parc de véhicules circulant sur les routes du Québec.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

IL EST DÉCIDÉ :

QUE soit adopté, dans ses versions française et anglaise, le *Règlement modifiant le règlement sur les contributions d'assurance* annexé à la présente résolution.

Résolution AR-2779 du 12.12.12

19. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

20. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra à Québec le 31 janvier 2013, à 8 h.

21. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil se réunissent brièvement à huis clos avant de conclure la séance.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 16 h

Présidente **Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

[redacted]

[redacted]

Procès-verbal de la séance nº 375
Tenue à Québec, à la salle corporative
333, boulevard Jean-Lesage
Le jeudi 31 janvier 2013, à 8 h

Adopté le jeudi 28 février 2013

SONT PRÉSENTS :

Mme Marie-Anne Tawil, présidente du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Yvan Bordeleau, membre
M. André Caron, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Ida Crasto, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Adrien Desautels, membre
Mme Céline Garneau, membre
M. Conrad Lord, membre
Mme Hélène Racine, membre
Mme Marie Carole Tétreault, membre

M. Dave Leclerc, secrétaire
M. Christian Marcotte, adjoint au secrétaire

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances
Mme Johanne St-Cyr, vice-présidente à la sécurité routière
M. Guy Nadeau, vice-président au contrôle routier
Mme Célyne Girard, vice-présidente à l'accès au réseau routier
Mme Christiane Beauchemin, vice-présidente au fonds d'assurance
M. Michel Léveillé, vice-président aux technologies de l'information
Mme Hoda Abdel Malak, directrice de la vérification interne et de l'évaluation des programmes
Mme Gisèle Gauthier, directrice des affaires juridiques

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. OBJECTIFS DE LA JOURNÉE

2 A Documents de travail

La présidente du conseil dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-2 a) du 13.01.31 le « Plan stratégique 2011-2015 – avancement au 31 décembre 2012 » et le « Plan stratégique 2012 – faits saillants et priorités 2013 ».

2 B Avancement du plan stratégique au 31 décembre 2012

La présidente et chef de la direction expose aux membres les objectifs généraux de la journée. Elle précise le plan de la journée et passe en revue avec les membres les deux versions du plan stratégique déposées au point précédent.

3. ENJEU 1 : POSITIONNEMENT DE LA SAAQ

3 A État d'avancement

La présidente et chef de la direction présente les faits saillants du premier enjeu du Plan stratégique 2012-2015 « Positionnement de la Société » et passe en revue l'orientation et chacun des objectifs de l'enjeu. Une discussion s'ensuit et la présidente et chef de la direction répond aux questions des membres.

M. Conrad Lord se joint à la séance à 8 h 40.

3 B Plan d'affaires ARR

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-3 b) du 13.01.31, l'« État de situation du Plan d'affaires ».

Il présente l'état de situation du dossier « Plan d'affaires » en abordant notamment les enjeux du Plan stratégique visés directement par le Plan d'affaires, l'état d'avancement de la solution proposée et le moment prévu de mise en œuvre du Plan.

Une discussion s'ensuit et le vice-président répond aux questions des membres.

4. ENJEU 2 : BILAN ROUTIER

4 A État d'avancement

La présidente et chef de la direction présente les faits saillants de l'enjeu « Bilan routier » du plan stratégique 2012-2015. Elle aborde notamment le Bilan routier 2012, les discussions avec les représentants des motos et les écoles de conduite.

4 B Campagne de sensibilisation 2012-2013

La vice-présidente à la sécurité routière et le vice-président aux affaires publiques et gouvernementales et secrétaire général déposent en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-4 b) du 13.01.31, les documents « Campagnes de sensibilisation réalisées en 2012 », « Évaluation postcampagne des campagnes publicitaires de 2012 », « Application mobile mode conduite » et « Campagnes de sensibilisation 2013 ».

La vice-présidente et le vice-président présentent les campagnes de sensibilisation réalisées au cours de l'année 2012. Le vice-président présente ensuite les résultats de l'évaluation postcampagne de chacune d'entre elles. Une discussion s'ensuit et le vice-président et la vice-présidente répondent aux questions des membres.

Le vice-président présente ensuite l'application mobile « mode conduite » réalisée par la SAAQ, en rappelle le fonctionnement et en compare le succès obtenu avec celui de l'application « code-bar », qui avait été mise en ligne au cours de l'année 2011.

La vice-présidente présente ensuite les grands enjeux de sécurité routière en 2013. Le vice-président fait ensuite état des moyens et des axes de communications retenus en lien avec ces enjeux.

4 C Consolidation CRQ – diagnostique

Ce sujet est traité à la suite du point 4 D.

Le vice-président au contrôle routier dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-4 c) du 13.01.31, un document intitulé « Diagnostique de Contrôle routier Québec ».

Le vice-président présente sa vision de la vice-présidence ainsi que les orientations qu'il y met en place. Il expose l'état de situation de la vice-présidence à son arrivée et les éléments portés à son attention pour la réalisation de son diagnostic. Il explique sa lecture de la situation et présente les forces et enjeux qu'il a constatés.

Il présente son approche de gestion pour la vice-présidence et explique les étapes à venir. Une discussion s'ensuit et le vice-président répond aux questions des membres.

4 D Stratégie en sécurité routière

La vice-présidente à la sécurité routière dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-4 d) du 13.01.31, le document intitulé « Développer et mettre en œuvre une stratégie mobilisatrice pour accroître l'impact de tous les acteurs en sécurité routière ».

La vice-présidente présente la stratégie en sécurité routière. Elle aborde notamment les aspects suivants :

- Rappel de la raison d'être du projet et sa relation avec le plan stratégique;
- Les axes d'intervention (législation et contrôle);
- La cartographie des activités conduites en matière de sécurité routière;
- L'examen critique qui en sera fait avec nos partenaires pour dégager les orientations et les pistes d'intervention à privilégier dans la stratégie;
- L'échéancier de réalisation de la stratégie.

Une discussion s'ensuit et la vice-présidente répond aux questions des membres.

5. ENJEU 3 : PRESTATION DE SERVICES

5 A État d'avancement

La présidente et chef de la direction présente les faits saillants de l'enjeu « prestation de services » du Plan stratégique 2011-2015 de la SAAQ.

5 B Révision des services FA et ARR

La vice-présidente au Fonds d'assurance et la vice-présidente à l'accès au réseau routier déposent en liasse, sous la cote A-5 b) du 13.01.31, les documents « Planification stratégique 2011-2015 – enjeu 3 : Prestation de service – État de situation – Vice-présidence au Fonds d'assurance » et « Planification stratégique 2011-2015 – enjeu 3 : Prestation de service – État de situation – Vice-présidence à l'accès au réseau routier ».

La vice-présidente au Fonds d'assurance présente la charte de révision des processus de la vice-présidence. Une discussion s'ensuit et la vice-présidente répond aux questions des membres.

Elle explique la mise en place du processus « gestes clés » à la ligne rouge et ligne verte, présente la démarche de mise en place du processus et les résultats obtenus. Elle présente ensuite l'état de situation de l'inventaire de la SAAQ au Tribunal administratif du Québec, rappelle la démarche entreprise pour améliorer la situation et expose les résultats obtenus au 31 décembre 2012.

Elle présente ensuite l'état d'avancement du dossier « médicaments ». Elle explique les démarches entreprises et les résultats obtenus puis expose les orientations qu'elle entend mettre

en place en 2013. Une discussion s'ensuit et la vice-présidente répond aux questions des membres.

La vice-présidente à l'accès au réseau routier présente les services qui ont été révisés en 2012. La vice-présidente à la sécurité routière et le vice-président au contrôle routier se joignent à la présentation pour illustrer les enjeux reliés au Plan nord, qui touchent directement ces 3 vice-présidences.

La vice-présidente à l'accès au réseau routier présente ensuite les services qui doivent être revus en 2013 ainsi que les nouveaux services prévus pour 2014. Elle expose les orientations d'affaires de la vice-présidence pour 2013-2015 et les travaux du Plan de pérennité prévus pour l'accès au réseau routier pour cette même période.

Une discussion s'ensuit et la vice-présidente répond aux questions des membres.

6. ENJEU 4 : AMPLEUR DU VIRAGE TECHNOLOGIQUE

6 A État d'avancement

La présidente et chef de la direction présente les faits saillants de l'enjeu 4 « Ampleur du virage technologique ».

6 B Plan de pérennité et révision du processus de développement en TI

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-6 b) du 13.01.31, le document « Planification stratégique 2011-2015 – enjeu 4 : Ampleur du virage technologique ».

Le vice-président rappelle la composition de l'enjeu, les 3 priorités d'investissement retenues en 2012 et leur évaluation globale. Il présente ensuite le degré d'avancement des blocs de réalisation du Plan de pérennité et les prévisions de réalisation pour l'année 2013. Il fait part de ses observations sur l'exécution du Plan de pérennité et rappelle le programme de conversion des actifs Microsoft, débuté en 2009.

Il présente ensuite les résultats 2012 de la révision du processus de développement en TI et les priorités établies pour 2013.

Une discussion s'ensuit et le vice-président répond aux questions des membres.

7. ENJEU 5 : NOUVELLE RÉALITÉ DE LA MAIN-D'OEUVRE

7 A État d'avancement

La présidente et chef de la direction présente l'état de situation de l'enjeu 5 « Nouvelle réalité de la main-d'œuvre ». Elle passe en revue chacun des objectifs reliés aux 2 orientations de l'enjeu et en dresse un portrait.

Elle présente la nouvelle approche des ressources humaines dans leur prestation de service et fait un état de situation du dossier attraction – fidélisation de la main-d'œuvre.

Une discussion s'ensuit et la présidente et chef de la direction répond aux questions des membres.

8. ENJEU 6 : GESTION ÉTHIQUE ET RESPONSABLE

8 A État d'avancement

La présidente et chef de la direction présente les faits saillants de l'enjeu 6 « Gestion éthique et responsable ». Elle présente aux membres les actions mises en place pour répondre à chacune des orientations de cet enjeu et répond aux questions des membres à ce sujet.

9. HUIS CLOS DES MEMBRES

La présidente du conseil et les membres se réunissent brièvement à huis clos avant de conclure la séance.

10. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil se tiendra à Montréal le jeudi 28 février 2013, à 8 h.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 17 h 25.

Présidente	**Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

[redacted]

[redacted]

Procès-verbal de la séance nº 376
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6e étage
Le jeudi 28 février 2013, à 8 h

Adopté le jeudi 25 avril 2013

SONT PRÉSENTS :

Mme Marie-Anne Tawil, présidente du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction, par visioconférence
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
M. André Caron, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Ida Crasto, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Adrien Desautels, membre
Mme Céline Garneau, membre
M. André Lesage, membre
Mme Hélène Racine, membre
Mme Marie Carole Tétreault, membre

M. Dave Leclerc, secrétaire
M. Christian Marcotte, adjoint au secrétaire

INVITÉS SAAQ :

M. Michel Léveillé, vice-président aux technologies de l'information

Par visioconférence :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances
M. Claude Lanthier, directeur des ressources financières
Mme Sylvie Lemieux, directrice du développement en sécurité routière

Mme Francine Lépinay, chef du Service de la gestion budgétaire
Me Gisèle Gauthier, directrice des affaires juridiques

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DES 12 DÉCEMBRE 2012 ET 31 JANVIER 2013 ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 12 décembre 2012

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2012 est adopté avec les modifications suivantes :

- À la page 8, retirer de la résolution la phrase « dont le démarrage se fait juste à temps »;
- À la page 13, à la fin du premier paragraphe, enlever les mots « dépôt de la PTPARI »;
- À la page 16, harmoniser l'expression « Actions Qualité mondiale »;
- À la page 17, dans la résolution, ajouter le calendrier d'implantation du portefeuille de référence;
- À la page 19, dernière phrase du premier paragraphe, remplacer le mot « ajoutées » par « ajoutés ».

2 B Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 31 janvier 2013

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2013 est adopté avec la modification suivante :

- Dans le titre du point 7, ajouter un trait d'union au mot « main d'œuvre ».

2 C Tableau de bord des suivis à apporter aux séances du conseil d'administration (mise à jour : 12 décembre 2012)

Les membres procèdent à l'étude du tableau de bord des suivis.

Suivi

La présidente et chef de la direction informe les membres que les équipes internes travaillent à compléter les résultats du bilan routier 2012 et que le bilan routier des motocyclistes leur sera transmis une fois les résultats connus.

3. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont distribués et déposés lors de la séance sous leur cote respective :

3 A Liste des procès-verbaux adoptés des séances des comités du conseil d'administration, sous la cote A-3 a) du 13.02.28;
3 B Lettre de démission de Mme Lyne Bouchard, sous la cote A-3 b) du 13.02.28;
3 C Rôle et responsabilité de l'administrateur fiduciaire – opinion juridique, sous la cote A-3 c) du 13.02.28;
3 D Lettre du vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances au directeur régional de la santé publique, sous la cote A-3 d) du 13.02.28.

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente du conseil d'administration remercie l'équipe du comité de direction pour la présentation du 31 janvier 2013. Elle souligne le professionnalisme et l'esprit d'équipe qui se sont dégagés de cette présentation.

Elle souligne l'obtention du titre de « Fellow » de l'ordre des CPA par Mme Hélène Racine et la félicite, au nom de tous les membres du conseil, pour ce titre prestigieux qui reflète la grande contribution de madame Racine à sa profession.

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction aborde les sujets suivants :

Environnement médiatique
- Le bilan routier de la Sûreté du Québec;
- La position de l'État de Floride sur le permis de conduire international;
- L'article rapportant un physiothérapeute fraudeur.

Environnement politique
- L'étude des crédits 2013;
- La rencontre à venir avec le cabinet du ministre et les représentants des motocyclistes.

Gestion de l'entreprise
- Le dossier des plaques personnalisées;
- Les résultats de la Caisse de dépôt et placement pour l'année 2012;
- Le Plan d'affaires de la Société;
- L'impact sur les services à la clientèle du gel d'embauche décrété par le Conseil du trésor;
- L'assermentation à venir d'une nouvelle cohorte de contrôleurs routiers.

6. RAPPORT DES COMITÉS

6 A Rapport du comité actif / passif (séance du 21 février 2013)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal le 21 février 2013. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 a) du 13.02.28.

6 B Rapport du comité des technologies de l'information (séance du 21 février 2013)

La présidente du comité souligne l'ajout de Mme Brigitte Corbeil au comité et exprime sa satisfaction face aux contributions déjà apportées par cette dernière.

Elle informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal le 21 février 2013. Elle dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 b) du 13.02.28.

6 C Rapport du comité de vérification (séances des 20 et 27 février 2013)

La présidente du conseil d'administration informe les membres des points discutés à la séance tenue à Montréal le 20 février 2013 et dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-6 c.1) du 13.02.28, l'ordre du jour de cette séance.

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal le 27 février 2013. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 c.2) du 13.02.28.

Suivi

À la suite de la présentation des sujets abordés à ces deux rencontres, les membres demandent que les sujets de vérification interne qui touchent les aspects traités par les comités autres que le comité de vérification soient aussi présentés à ceux-ci. La présidente et chef de la direction rencontrera la directrice de la vérification interne et de l'évaluation des programmes pour ajuster le processus et veillera à ce qu'il soit implanté en 2013.

6 D Rapport conjoint des trois comités CV-CTI-CAP (séance conjointe du 27 février 2013)

La présidente du comité des technologies de l'information informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance conjointe tenue à Montréal le 27 février 2013. Elle dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 d) du 13.02.28.

7. PROLONGATION DE L'ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE POLICE DU QUÉBEC

La directrice du développement en sécurité routière se joint aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

La directrice dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-7 du13.02.28, une note portant sur la prolongation de l'entente avec l'Association des directeurs de police du Québec (ADPQ).

Elle présente la demande de prolongation de l'entente avec l'ADPQ pour une période d'une année et explique aux membres la raison incitant la Société à renouveler pour une courte période.

Elle présente un bilan du partenariat financier entre la SAAQ et l'ADPQ et explique à quelles fins les sommes versées à l'ADPQ sont utilisées. Une discussion s'ensuit et la directrice répond aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QUE la Société accorde une place prépondérante à la mobilisation de tous les acteurs en sécurité routière dans son Plan stratégique 2011-2015 dans le but d'améliorer le bilan routier;

CONSIDÉRANT QUE les organisations policières se sont prononcées par résolution à faire de la sécurité routière une priorité d'action pour les années 2011-2015;

CONSIDÉRANT QUE des actions policières soutenues constituent un élément essentiel dans l'atteinte de l'objectif d'améliorer le bilan routier;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel d'harmoniser les efforts de contrôle et de sensibilisation en matière de sécurité routière;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de poursuivre les efforts dans ce sens au cours des prochaines années pour s'assurer de maintenir, voire d'améliorer, les gains effectués;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la présidente et chef de la direction de la Société à prolonger pour une seconde année consécutive l'entente avec l'Association des directeurs de police du Québec jusqu'au 31 décembre 2013;

QU'il autorise la Société à verser une subvention de 135 000 $ à l'ADPQ en 2013.

Résolution AR-2780 du 13.02.28

8. AJUSTEMENTS À LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION (AIDE-MÉMOIRE)

La présidente et chef de la direction dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-8 du 13.02.28, la note « Ajustements à la politique de rémunération » et la « Politique de rémunération – Guide de gestion des salaires – Programme d'intéressement ».

La présidente et chef de la direction présente les ajouts proposés à la section « Guide de gestion des salaires ». Elle précise que ces ajouts viennent clarifier l'application de la politique de rémunération. De plus, elle propose le transfert de certaines responsabilités de la politique de gestion des salaires du vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances pour les confier à la présidente et chef de la direction.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT le besoin de préciser certains éléments de la politique de rémunération des vice-présidents relativement à la mise en application de la révision des salaires individuels, la rémunération variable et la détermination du salaire lors de la nomination;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la présidente et chef de la direction et du comité des ressources humaines et du service à la clientèle;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE la politique de rémunération du 19 novembre 2007, révisée et adoptée par le conseil d'administration le 22 avril 2008, le 17 juin 2009, le 16 juin 2010, le 15 septembre 2010, le 15 juin 2011 et le 14 juin 2012 soit de nouveau modifiée en ajoutant l'annexe C;

QUE cette même politique soit modifiée en transférant certaines responsabilités attitrées au vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances à la présidente et chef de la direction soit :

- assurer le maintien et l'intégrité de la politique de rémunération;
- assurer la gestion harmonieuse des salaires individuels;

QUE la responsabilité « assurer l'exécution du système de gestion du rendement » attitrée au vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances soit remplacée par la responsabilité suivante :

- effectuer les ajustements appropriés sur la paie.

Résolution AR-2781 du 13.02.28

9. RÉVISION DES CRITÈRES ET CONSÉQUEMMENT DU PARTAGE DES ACTIVITÉS DE PRÉVENTION ET PROMOTION EN SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances, le directeur des ressources financières, la directrice des affaires juridiques ainsi que la chef du Service de la gestion budgétaire se joignent aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-9 du 13.02.28, une note concernant la révision des critères et conséquemment du partage des activités entre la Société et le Fonds d'assurance.

Les membres du conseil indiquent qu'ils ont pris connaissance du document déposé. Une discussion s'ensuit et le vice-président et les membres du comité de vérification répondent aux questions.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir périodiquement les critères départageant les activités qui peuvent être financées par le Fonds d'assurance automobile du Québec et celles qui peuvent ou doivent être financées par la Société de l'assurance automobile du Québec;

CONSIDÉRANT QUE, par son modèle d'affaires intégré issu de la planification stratégique 2011-2015, la Société a une connaissance plus fine des affaires et a approfondi la connaissance de ses activités;

CONSIDÉRANT QUE suite à la révision de l'ensemble des activités du Fonds d'assurance et de la Société, il a été démontré à la satisfaction du conseil d'administration que les activités d'évaluation médicale, de sanction des conducteurs, de soutien aux corps policiers et du programme Alcofrein visent clairement à prévenir les accidents et favoriser un meilleur bilan routier;

CONSIDÉRANT QU'une participation financière dans ces activités permet de faire fructifier et d'accroître le patrimoine du Fonds d'assurance tout en diminuant les risques associés à l'usage de la route;

CONSIDÉRANT QUE le programme Alcofrein est financé par les crédits du ministère des Transports jusqu'au 31 décembre 2012;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de vérification;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration :

- Reconfirme les critères retenus en 2007;

- Précise ces critères de la façon suivante :
  - Que soient exclues du Fonds d'assurance automobile du Québec les activités de prévention en matière de sécurité routière ainsi que la promotion qui s'y rattachent et qui découlent de l'application d'une loi, d'un règlement ou d'un programme du gouvernement ou qui, de manière générale, relèvent de la décision du gouvernement, à l'exception des activités dont il est démontré, à la satisfaction du conseil d'administration, qu'une participation financière permettrait de faire fructifier et d'accroître le patrimoine du Fonds d'assurance tout en diminuant les risques associés à l'usage de la route. À cet effet, les activités affectées au Fonds doivent clairement viser à prévenir les accidents et à favoriser un meilleur bilan routier;
  - Que soit effectuée la révision de l'affectation sur base triennale, dans le cadre de la révision globale de la situation financière;

QUE le conseil d'administration, en conséquence :

- Ajoute au tableau, approuvé le 29 mars 2007, sur la répartition des activités au Fonds les activités suivantes :
  - Évaluations médicales;
  - Sanction des conducteurs;
  - Soutien aux corps policiers;
  - Programme Alcofrein (à compter de 2013);

QUE le conseil d'administration adopte les budgets modifiés suivants :

- Le budget directeur du Fonds d'assurance soit :
  - Pour 2012, des produits de 1 630,0 M$ et des charges de 1 424,2 M$ pour un excédent de 205,8 M$;
  - Pour 2013, des produits de 1 671,0 M$ et des charges de 1 355,9 M$ pour un excédent de 315,1 M$;

- Le budget directeur de la Société soit :
  - Pour 2012, des produits et des charges de 231,1 M$;
  - Pour 2013, des produits de 233,9 M$ et des charges de 242,4 M$ pour un déficit de 8,5 M$.

Résolution AR-2782 du 13.02.28

10. ACQUISITION DE SERVICES DE FOURNISSEURS EXTERNES POUR RÉALISER DES TRAVAUX EN CONCEPTION DE SOLUTIONS D'AFFAIRES POUR LES LIGNES D'AFFAIRES DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le vice-président aux technologies de l'information se joint aux membres du conseil pour les points 10 à 12 inclusivement.

Le vice-président dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-10 du 13.02.28, une note concernant l'acquisition des services de fournisseurs externes pour réaliser des travaux en conception de solutions d'affaires pour les lignes d'affaires de la sécurité routière et du contrôle routier.

Il présente le contexte de la demande ainsi que ses impacts budgétaires. Il explique ensuite la stratégie de recours à l'externe retenue pour la demande d'acquisition. Une discussion s'ensuit et le vice-président répond aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail requise est supérieure à la capacité de réalisation des ressources internes;

CONSIDÉRANT QUE le Plan de pérennité nécessite une contribution des ressources internes;

CONSIDÉRANT QUE le recours à l'externe est incontournable pour combler un besoin particulier d'expertise ou faire face à un manque de ressources;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Société à procéder à l'acquisition de services de fournisseurs externes pour une dépense maximale de 3,2 M$, ce qui se concrétisera par un appel d'offres pour réaliser des travaux de conception de solutions d'affaires pour les lignes d'affaires de la sécurité routière et du contrôle routier. Ces services seront pour une durée maximale de 3 ans.

Résolution AR-2783 du 13.02.28

11. ACQUISITION DE SERVICES DE FOURNISSEURS EXTERNES POUR RÉALISER DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE DANS LE CADRE DU PLAN DE PÉRENNITÉ DES SOLUTIONS D'AFFAIRES

Le vice-président aux technologies de l'information dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-11 du 13.02.28, une note concernant l'acquisition des services de fournisseurs externes pour réaliser des travaux d'infrastructure dans le cadre du Plan de pérennité des solutions d'affaires.

Le vice-président présente le contexte de la demande et ses impacts budgétaires. Il expose ensuite la stratégie de recours à l'externe pour cette demande d'acquisition. Une discussion s'ensuit et le vice-président répond aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail importante reliée aux travaux d'infrastructure du Plan de pérennité des solutions d'affaires ne peut être entièrement réalisée par des ressources internes;

CONSIDÉRANT QUE les projets, pour lesquels ces travaux sont requis, sont autorisés dans le cadre du Plan de pérennité des solutions d'affaires et constituent une priorité pour l'organisation;

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires seront soumis au processus d'autorisation annuel;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Société à procéder à l'acquisition de services de fournisseurs externes pour une dépense maximale de 6 M$, ce qui se concrétisera par un ou des appels d'offres pour réaliser des travaux d'infrastructure dans le cadre du Plan de pérennité des solutions d'affaires. Ces services seront pour une durée maximale de 5 ans, les 2 dernières années étant optionnelles.

Résolution AR-2784 du 13.02.28

12. PLAN DE PÉRENNITÉ

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous leur cote respective, les documents suivants :

- Rapport du gestionnaire du plan pour le C. A. – septembre à décembre 2012, sous la cote A 12 a) du 13.02.28;
- Charte de référence globale du plan, 3e transformation, sous la cote A-12 b) du 13.02.28.

Le vice-président présente les faits saillants et points à surveiller du Plan de pérennité pour la période de septembre à décembre 2012, la nouvelle charte de référence globale du Plan, la planification exécutive et le suivi de la planification annuelle du Plan. Il explique ensuite les constats sur les pourcentages d'avancement présentés au suivi de la planification annuelle.

Une discussion s'ensuit et le vice-président répond aux questions des membres.

Bloc « Conversion de l'accès au réseau routier »

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous leur cote respective, les documents suivants :

- Note pour l'autorisation de démarrage et d'acquisition de biens et services pour réaliser des travaux dans le cadre du projet « Mise en place des outils et environnements CICS [redacted] » (#77902), sous la cote A-12.1 a) du 13.02.28;
- Fiche de projet « Mise en place des outils et environnements CICS [redacted] » (#77902), sous la cote A-12.1 b) du 13.02.28;
- Demande d'autorisation de démarrage et d'acquisition de biens et services pour réaliser des travaux dans le cadre du projet « Conversion vers CICS [redacted] » (#76920), sous la cote A 12.1 c) du 13.02.28;
- Fiche de projet « Conversion vers CICS [redacted] » (#76920), sous la cote A-12.1 d) du 13.02.28.

Le vice-président présente l'organisation des travaux qui composent le Bloc. Il expose l'objectif du projet « Mise en place des outils et environnements CICS [redacted] » et présente les impacts budgétaires de la demande de démarrage et de la demande d'acquisition. Une discussion s'ensuit et le vice-président répond aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT le délestage de la technologie IDMS vers CICS [redacted] doit être réalisé d'ici la fin 2016;

CONSIDÉRANT QUE la disponibilité des ressources internes est insuffisante pour réaliser l'ensemble des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet est planifiée dans le cadre des activités du Bloc Conversion de l'Accès au réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires pour les années subséquentes seront soumis au processus d'autorisation annuel;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise :

- Le démarrage du projet « Mise en place des outils et environnements CICS [redacted] » (#77902), avec un budget provisoire de 6,1 M$;
- Un budget de 2,2 M$ pour l'année 2013 à même l'enveloppe de 7,9 M$ autorisée au budget 2013;
- La Société à procéder à l'acquisition de services de fournisseurs externes pour une dépense maximale de 3,5 M$ pour la réalisation du projet « Mise en place des outils et environnements CICS [redacted] », ce qui se concrétisera par un ou des appels d'offres. Ces services seront pour une durée maximale de 3 ans.

Recommandation AR-2785 du 13.02.28

Le vice-président présente ensuite la demande d'autorisation de démarrage et d'acquisition de services pour le projet « Conversion vers CICS [redacted] ». Il présente les impacts budgétaires de la demande de démarrage ainsi que celle de la demande d'acquisition de services. Une discussion s'ensuit et le vice-président répond aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QUE le délestage de la technologie IDMS vers CICS [redacted] doit être réalisé d'ici la fin 2016;

CONSIDÉRANT QUE la disponibilité des ressources internes est insuffisante pour réaliser l'ensemble des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet est planifiée dans le cadre des activités du Bloc Conversion de l'Accès au réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires pour les années subséquentes seront soumis au processus d'autorisation annuel;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise :
- Le démarrage du projet « Conversion vers CICS [redacted] » (#76920), avec un budget provisoire de 19,7 M$;
- Un budget de 2,5 M$ pour l'année 2013 à même l'enveloppe de 7,9 M$ autorisée au budget 2013;
- La Société à procéder à l'acquisition de services de fournisseurs externes pour une dépense maximale de 8,7 M$ pour la réalisation du projet « Conversion vers CICS [redacted] », ce qui se concrétisera par un ou des appels d'offres. Ces services seront pour une durée maximale de 4 ans.

Résolution AR-2686 du 13.02.28

Bloc A – Fondements de la rénovation

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous leur cote respective, les documents suivants :

- Note pour l'autorisation de démarrage du projet « Rapports d'affaires des services directs à la clientèle » (#77922), sous la cote A-12.2 a) du 13.02.28;
- Fiche de projet « Rapports d'affaires des services directs à la clientèle » (#77922), sous la cote A-12.2 b) du 13.02.28.

Le vice-président rappelle la teneur du Bloc A – Fondements de la rénovation. Il présente le regroupement des mandats de développement et des balises administratives du projet avant d'exposer la teneur du projet « Services directs à la clientèle ». Il expose l'organisation des travaux relatifs au projet, présente l'échéancier et les impacts budgétaires du projet et répond aux questions des membres à ces sujets.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QUE le projet « Mandats de développement et balises administratives préalables » (#76918) a permis d'établir la portée, les coûts et l'échéancier des rapports d'affaires requis pour les services directs à la clientèle;

CONSIDÉRANT QUE le démarrage de ces rapports d'affaires permet de respecter l'échéancier global du Bloc A;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise :

- Le démarrage du projet « Rapports d'affaires des Services directs à la clientèle » (#77922) avec un budget provisoire de 1,0 M$;
- Un budget de 0,8 M$ pour l'année 2013 à même l'enveloppe de 7,9 M$ autorisée au budget 2013.

Résolution AR-2787 du 13.02.28

Bloc « Infrastructure technologique »

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous leur cote respective, les documents suivants :

- Note pour l'autorisation de démarrage du projet « Gestion du changement pour le Bloc infrastructure technologique » (#77921), sous la cote A-12.3 a) du 13.02.28;
- Fiche de projet « Gestion du changement pour le Bloc infrastructure technologique » (#77921), sous la cote A-12.3 b) du 13.02.28.

Le vice-président rappelle le processus d'attribution des sommes affectées à l'enveloppe « gestion du changement » du Plan de pérennité. Il présente l'objectif du projet « gestion du changement du Bloc infrastructure technologique » et en présente les impacts financiers ainsi que la ventilation des estimés de dépenses annuelles pour la période 2013-2017. Il répond ensuite aux questions des membres à ce sujet.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QUE l'arrivée des nouveaux outils et de nouvelles façons de faire auront un impact important chez les utilisateurs;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'encadrer ces changements auprès de la clientèle touchée;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise **:**

- Le démarrage du projet « Gestion du changement pour le Bloc Infrastructure technologique » (#77921) avec un budget provisoire de 0,5 M$;
- Un budget de 158 k$ pour l'année 2013 à même l'enveloppe de 7,9 M$ autorisée au budget 2013.

Résolution AR-2788 du 13.02.28

13. MODIFICATION AU *RÈGLEMENT SUR LE REMBOURSEMENT DE CERTAINS FRAIS*

La vice-présidente au Fonds d'assurance et la directrice des affaires juridiques se joignent aux membres du conseil par visioconférence pour ce point à l'ordre du jour.

La directrice dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-13 du 13.02.28, les documents suivants :

- Note au conseil concernant l'augmentation du montant maximum remboursable pour un traitement de physiothérapie;
- Avis de publication (version française);
- *Règlement modifiant le Règlement sur le remboursement de certains frais* (version française);
- Avis de publication et *Règlement modifiant le Règlement sur le remboursement de certains frais* (versions anglaises).

La vice-présidente présente les modifications proposées au *Règlement sur le remboursement de certains frais*. Une discussion s'ensuit et la vice-présidente répond aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

IL EST DÉCIDÉ :

QUE soit adopté, dans ses versions française et anglaise, le *Règlement modifiant le Règlement sur le remboursement de certains frais*, annexé la présente résolution.

Résolution AR-2789 du 13.02.28

14. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

15. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra à Québec le jeudi 21 mars 2013, à 8 h.

16. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil s'entretiennent brièvement à huis clos avant de conclure la séance.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 h 15.

Présidente	**Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

[redacted]

[redacted]

Procès-verbal de la séance no 377
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6e étage
Le jeudi 21 mars 2013, à 8 h

Adopté le jeudi 25 avril 2013

SONT PRÉSENTS :

Mme Marie-Anne Tawil, présidente du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Yvan Bordeleau, membre
M. André Caron, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Ida Crasto, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Adrien Desautels, membre, par visioconférence
Mme Céline Garneau, membre
M. André Lesage, membre
M. Conrad Lord, membre
Mme Hélène Racine, membre
Mme Marie Carole Tétreault, membre

M. Dave Leclerc, secrétaire
M. Christian Marcotte, adjoint au secrétaire

INVITÉS :

Mme Johanne St-Cyr, vice-présidente à la sécurité routière
M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances
M. Michel Léveillé, vice-président aux technologies de l'information
Mme Linda Bellware, directrice de l'actuariat
M. Claude Lanthier, directeur des ressources financières
Mme Sandrine Bellenfant, chef du Service de la gestion financière
Mme Gisèle Gauthier, directrice des affaires juridiques

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont distribués et déposés lors de la séance sous leur cote respective :

2 A Liste des procès-verbaux adoptés des séances des comités du conseil d'administration, sous la cote A-2 a) du 13.03.21;

2 B Lettre – Départ à la retraite du vice-président aux technologies de l'information, sous la cote A-2 b) du 13.03.21;

2 C Manuel de l'administrateur, sous la cote A-2 c) du 13.03.21.

3. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il n'y a pas de rapport de la présidente du conseil à cette session.

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction aborde les sujets suivants :

Environnement politique

- Rencontre avec le président du Conseil du Trésor et le ministre des Transports;
- Dossier moto;
- Plaques personnalisées.

Environnement médiatique

- Grèves des employés d'un mandataire de la SAAQ;
- Recommandation du coroner concernant l'augmentation des points d'inaptitude reliés à l'utilisation du cellulaire en conduisant;
- Porte-parole corporatif;
- Bilan routier.

Service à la clientèle

- Diminution du nombre de plaintes;
- Mandataire à la ville de Fermont;
- Déclaration de services au citoyen;
- Processus de nomination d'un vice-président;
- Premier message de 2013 aux employés.

Les membres demandent que le message aux employés leur soit transmis.

5. RAPPORT DES COMITÉS

5 A Rapport du comité actif / passif (séance du 14 mars 2013)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal le 14 mars 2013. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-5 a) du 13.03.21.

Le président du comité souligne la maturité atteinte par le comité et les équipes internes, qui permet une grande efficacité au cours des réunions du comité.

5 B Rapport du comité de gouvernance et d'éthique (séance du 13 mars 2013)

La présidente du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal le 13 mars 2013. Elle dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-5 b) du 13.03.21.

La présidente souligne l'arrivée de M. Conrad Lord comme membre du comité.

5 C Rapport du comité des technologies de l'information (séance du 20 mars 2013)

La présidente du conseil d'administration informe les membres des points discutés à la séance tenue à Québec le 20 mars 2013. Elle dépose au présent procès-verbal, l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-5 c) du 13.03.21.

5 D Rapport du comité de vérification (séance du 20 mars 2013)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec le 20 mars 2013. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-5 d) du 13.03.21. Il dépose également au présent procès-verbal, le document intitulé « Risques à surveiller », sous la cote A-5 d.1) du 13.03.21.

6. BILAN DES SUBVENTIONS CONCERNANT LES INITIATIVES POLICIÈRES ET MUNICIPALES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET BILAN DES SUBVENTIONS EN SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La vice-présidente à la sécurité routière se joint aux membres du comité pour les points 6 et 7 à l'ordre du jour.

La vice-présidente dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-6 du 13.03.21, les documents suivants :

- Note concernant le bilan des subventions pour les initiatives policières et municipales en matière de sécurité routière;
- Annexe – Suivi des demandes de subvention (2012);
- Note concernant le bilan des subventions de recherche en sécurité routière versées en 2012.

Elle présente le bilan des subventions de recherche en sécurité routière, des subventions pour les initiatives policières et municipales ainsi que des subventions aux partenaires en sécurité routière.

Une discussion s'ensuit et la vice-présidente répond aux questions des membres.

7. REDDITION DE COMPTES – COMMANDITES ET SUBVENTIONS

Ce point est traité avant le point 6 à l'ordre du jour.

Le vice-président aux affaires publiques et gouvernementales et secrétaire général dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-7 du 13.03.21, une note concernant le bilan des commandites et subventions de nature corporative en 2012.

Il présente le bilan des subventions et commandites octroyées pour l'année 2012. Une discussion s'ensuit et le vice-président répond aux questions des membres. À la suite de cette discussion, les membres demandent que la SAAQ s'assure que les messages transmis au public par les organismes subventionnés sont cohérents avec les messages de la SAAQ.

8. PLAN DE PÉRENNITÉ

Le vice-président aux technologies de l'information se joint aux membres du comité pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-8 du 13.03.21, les documents suivants :

- Le rapport annuel du gestionnaire du Plan – 2012;
- La Charte de référence globale du plan – autorisée le 5 mars 2013;
- La Charte de référence globale du Plan et planification pluriannuelle — 2013;
- Note concernant la confirmation du projet « Essais sur [redacted] ».

Le vice-président présente les faits saillants du Plan de pérennité des solutions d'affaires pour l'année 2012. Il présente ensuite les constats sur l'avancement du plan à la suite de la première année de réalisation. Une discussion s'ensuit et le vice-président répond aux questions des membres.

Il présente ensuite le projet « Essais sur [redacted] » et confirme un budget inférieur de 30 % au budget provisoire autorisé. Il explique les raisons de cette diminution par rapport à l'estimé initial et répond aux questions des membres à ce sujet.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT la confirmation du respect du budget autorisé;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise, pour le projet « Essais sur [redacted] » :

- Un budget confirmé de 8,5 M$;
- La poursuite du projet.

Résolution AR-2790 du 13.03.21

9. APPEL D'OFFRES DE SERVICES BANCAIRES

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances se joint aux membres du comité pour les points 9 et 10 à l'ordre du jour.

Le vice-président dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-9 du 13.03.21, une note concernant l'appel d'offres de services bancaires et un tableau intitulé « Études frais bancaires — appel d'offres — banquier principal ».

Il explique que la Société désire aller en appel d'offres pour le renouvellement du contrat de services bancaires. Il présente le budget estimé nécessaire à la prestation de services bancaires et répond aux questions des membres à ce sujet.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QUE la Société a eu recours au processus d'appel d'offres pour le dernier contrat;

CONSIDÉRANT le désir de favoriser la libre concurrence entre les institutions financières;

CONSIDÉRANT les avantages financiers pour la Société d'obtenir les meilleurs tarifs de frais bancaires possibles;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la publication d'un appel d'offres pour les services bancaires ainsi que l'engagement de cette dépense.

Résolution AR-2791 du 13.03.21

10. ANALYSE ACTUARIELLE ET ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2012

Le directeur des ressources financières, la directrice de l'actuariat et la chef du Service de la gestion financière se joignent aux membres du comité pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-10 du 13.03.21, les documents suivants :

- Note concernant les États financiers 2012 – Fonds d'assurance et Société;
- Présentation des états financiers 2012;
- États financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2012 du Fonds d'assurance automobile
- États financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2012 de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Le vice-président présente les faits saillants de l'exercice 2012 pour la Société et le Fonds d'assurance. Il rappelle la rencontre entre les membres du comité de vérification et les vérificateurs externes, les enjeux reliés à l'adoption du budget fédéral et les bonifications apportées à la déclaration de conformité.

Le directeur des ressources financières, la directrice de l'actuariat et la chef de service passent en revue les états financiers de la Société et du Fonds d'assurance automobile. Ils soulignent le respect de la Loi 100 et la baisse des frais d'administration.

Une discussion s'ensuit et le vice-président, les directeurs et la chef de service répondent aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QUE la Société et le Fonds ont présenté leurs états financiers, qui ont été audités par le vérificateur général et le vérificateur externe de la Société;

CONSIDÉRANT l'opinion favorable des vérificateurs;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de vérification;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve les états financiers du Fonds d'assurance et de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, sous réserve, pour les états financiers du Fonds d'assurance, des modifications qui seraient nécessaires en vertu d'impacts importants découlant du budget fédéral.

Résolution AR-2792 du 13.03.21

11. PROJET TÉLÉVISUEL EN SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le vice-président aux affaires publiques et gouvernementales et secrétaire général dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-11 du 13.03.21, une note concernant le projet d'émission de télévision – jeu-questionnaire sur le Code de la sécurité routière.

Le vice-président explique que la Société a été sollicitée pour participer financièrement à une émission télévisée qui porterait sur la sécurité routière. Il explique le concept de l'émission et les conditions exigées par la Société pour s'engager dans la réalisation de cette émission.

Une discussion s'ensuit et le vice-président répond aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT le potentiel pédagogique en matière de sécurité routière associé au concept télévisuel;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Société à participer au projet pour un montant de 400 000 $.

Résolution AR-2793 du 13.03.21

12. RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC ET DU FONDS D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

La directrice des affaires juridiques se joint aux membres du comité pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président aux affaires publiques et gouvernementales et secrétaire général dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-12 du 13.03.21, les documents suivants :

- Note concernant les modifications apportées au Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec;
- Document sur le Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec;
- Règlement modifiant le Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec.

La directrice des affaires juridiques explique la nature des modifications proposées et répond aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour le *Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE le comité actif/passif et le comité de vérification, dont les mandats sont affectés par les modifications prévues au Règlement, ont pris connaissance et sont à l'aise avec les modifications proposées;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE soit adopté le *Règlement modifiant le Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance du Québec*, annexé au présent procès-verbal.

Résolution AR-2794 du 13.03.21

13. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

14. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra à Montréal le jeudi 25 avril 2013, à 8 h.

15. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil s'entretiennent brièvement à huis clos avant de conclure la séance.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 h.

Présidente	**Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

[redacted]

[redacted]

Procès-verbal de la séance nº 378
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
800, Tour de la Place Victoria, 31e étage
Le jeudi 25 avril 2013, à 8 h

Adopté le jeudi 13 juin 2013

SONT PRÉSENTS :

Mme Marie-Anne Tawil, présidente du conseil (présidente sortante)
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction, par visioconférence
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
M. André Caron, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Ida Crasto, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Adrien Desautels, membre
M. André Lesage, membre
M. Conrad Lord, membre
Mme Hélène Racine, membre
Mme Marie Carole Tétreault, membre

M. Dave Leclerc, secrétaire, par visioconférence
M. Christian Marcotte, adjoint au secrétaire

INVITÉ :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances

Par visioconférence :

M. Michel Léveillé, vice-président aux technologies de l'information
Mme Anne-Marie Lemire, directrice de la planification et de la performance
M. Rodrigue Côté, directeur des ressources matérielles et immobilières
M. Mario Grenier, de la Direction de la planification et de la performance

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES ANTÉRIEURES ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 28 février 2013

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance tenue le 28 février 2013 est adopté avec les modifications suivantes :

Aux points 7, 9, 10, 11 et 13, changer les mots « comités » pour « conseil d'administration ».

2 B Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 21 mars 2013

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance tenue le 21 mars 2013 est adopté avec la modification suivante : aux points 10 et 12, mettre une majuscule au mot « fonds d'assurance ».

2 C Tableau de bord des suivis à apporter aux séances du conseil d'administration (mise à jour : 21 mars 2013)

Les membres passent en revue les sujets du tableau de bord des suivis.

3. DÉPÔT D'UN DOCUMENT

Le document suivant est distribué lors de la séance et déposé au présent procès-verbal, sous la cote A-3 du 13.04.25 :

- Liste des procès-verbaux adoptés des séances des comités du conseil d'administration.

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente du conseil d'administration aborde les sujets suivants :

- Renouvellement des mandats d'administrateurs;
- Présentation du bilan routier 2012;

- Présentation du rapport annuel de gestion 2012.

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction aborde notamment les sujets suivants :

- Le bilan routier 2012.

Environnement médiatique

- Dévoilement du rapport sur la sécurité des motos;
- La rencontre entre les représentants des motos, des membres du Cabinet du ministre des Transports et la Société;
- L'annonce, à venir, du projet pilote « Sonomètre »;
- La stratégie d'entrée sur les médias sociaux de la SAAQ, qui est citée en exemple;
- Les campagnes de sensibilisation à venir en 2013;
- La journée nationale de vérification des sièges d'auto pour enfants dans les magasins Canadian Tire et l'intégration de magasins additionnels à titre de partenaires.

Environnement politique

- La rencontre entre la première ministre et la haute fonction publique;
- L'évolution du Plan d'affaires de la Société;
- Le dossier du prix des écoles de conduite;
- Comité des sous-ministres sur les multirécidivistes de l'alcool au volant;
- Les plaques personnalisées.

Gestion de l'entreprise

- L'état d'avancement du plan stratégique;
- Le processus de dotation pour un poste de vice-président;
- Le sondage sur le climat organisationnel, qui sera effectué en mai;
- La rencontre des gestionnaires de la Société, prévue pour juin.

6. RAPPORT DES COMITÉS

6 A Rapport du comité de gouvernance et d'éthique (séance du 11 avril 2013)

La présidente du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec le 11 avril 2013. Elle dépose au présent procès-verbal, l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 a) du 13.04.25.

La présidente du comité félicite l'équipe responsable de la rédaction du rapport annuel de gestion et souligne la grande qualité du produit final.

6 B Rapport du comité des technologies de l'information (séance du 17 avril 2013)

La présidente du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal le 17 avril 2013. Elle dépose au présent procès-verbal, l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 b) du 13.04.25.

6 C Rapport du comité de vérification (séance du 24 avril 2013)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal le 24 avril 2013. Il dépose au présent procès-verbal, l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 c) du 13.04.25.

Le président du comité présente les résultats de l'appel d'offres pour la nomination d'un covérificateur. Les membres discutent des résultats et, sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec a procédé à un appel d'offres sur invitation, le 26 février 2013, pour l'audit annuel conjoint avec le Vérificateur général du Québec des livres et des comptes de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec pour les exercices financiers 2013 à 2015 inclusivement, et ce, conformément au processus établi par le ministre des Finances;

ATTENDU QUE les firmes suivantes ont été invitées : Ernst & Young, KPMG, Mallette, PricewaterhouseCoopers, RSM Richter et Deloitte;

ATTENDU QU'un comité de sélection a évalué les offres reçues et a identifié la firme ayant obtenu le meilleur rapport qualité-prix;

ATTENDU la recommandation favorable du comité de vérification;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le résultat de l'appel d'offres soit transmis au gouvernement;

QUE le conseil d'administration recommande au gouvernement la nomination de l'auditeur conjoint, pour les exercices financiers 2013 à 2015 inclusivement, ayant obtenu le meilleur rapport qualité-prix lors de l'analyse des offres par le comité de sélection;

QUE le conseil d'administration recommande au gouvernement de mentionner dans le décret de nomination que la rémunération de l'auditeur conjoint est basée sur le prix total et les taux horaires indiqués sur l'offre de prix présenté à la Société de l'assurance automobile du Québec dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation.

Résolution AR-2795 du 13.04.25

6 D Rapport du comité des ressources humaines et du service à la clientèle (séance du 24 avril 2013)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal le 24 avril 2013. Il dépose au présent procès-verbal, l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 d) du 13.04.25.

7. RAPPORT ANNUEL DE GESTION

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances se joint aux membres du conseil pour les points 7 et 8 à l'ordre du jour. La directrice de la planification et de la performance se joint aux membres du conseil par visioconférence pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-7 du 13.04.25, une note pour approbation du rapport annuel et le rapport annuel de gestion 2012.

Il présente le rapport annuel de gestion 2012 et recueille les commentaires des membres. Ceux-ci soulignent la qualité du rapport annuel et l'amélioration apportée au processus d'approbation, qui est maintenant beaucoup plus fluide que les années précédentes. Les membres félicitent l'équipe responsable de la rédaction du rapport annuel.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration a procédé à la lecture du rapport annuel de gestion 2012 de la Société qui intègre les rapports particuliers qu'exige la loi pour le Fonds d'assurance automobile et l'agence Contrôle routier Québec, et l'a trouvé satisfaisant;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve le rapport annuel de gestion 2012 de la Société, qui intègre les rapports particuliers qu'exige la loi pour le Fonds d'assurance automobile et l'agence Contrôle routier Québec.

Résolution AR-2796 du 13.04.25

8. AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR RENOUVELER UN CONTRAT D'ENTRETIEN MÉCANIQUE AU SIÈGE SOCIAL

Le directeur des ressources matérielles et immobilières se joint aux membres du conseil par visioconférence pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-8 du 13.04.25, une note concernant l'appel d'offres public pour l'entretien mécanique du bâtiment (siège social).

Le vice-président explique que le contrat d'entretien actuel arrivera à échéance en août 2013 et qu'il y a lieu de le renouveler. Il précise les modalités de l'appel d'offres et répond aux questions des membres à ce sujet.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer l'entretien mécanique du siège social;

CONSIDÉRANT la fin du contrat actuel au 31 août 2013;

CONSIDÉRANT la valeur du contrat pluriannuel évaluée à 6,48 M$, qui excède ainsi la limite de 1 M$ fixée au cadre de gestion;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise l'engagement d'un montant de 6,48 M$ pour acquérir les services d'un fournisseur en entretien mécanique au siège social pour la période allant du 1er septembre 2013 au 31 août 2018.

Résolution AR-2797 du 13.04.25

9. PLAN DE PÉRENNITÉ

Le vice-président aux technologies de l'information se joint aux membres du conseil par visioconférence pour les points 9 et 10 à l'ordre du jour.

9 A Bloc infrastructure technologique

- Confirmation du budget du projet « Mise en œuvre de la solution d'orchestration »

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-9 a) du 13.04.25, une note sur la confirmation de budget du projet « Mise en œuvre de la solution d'orchestration ».

Il rappelle aux membres le budget provisoire accordé pour le projet. Il les informe qu'il confirme un budget inférieur au budget provisoire et les informe des raisons de cette économie.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QUE le budget confirmé est inférieur au budget provisoire;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise pour le projet « Mise en œuvre de la solution d'orchestration » :

- Un budget confirmé de 2,7 M$;
- La poursuite du projet.

Résolution AR-2798 du13.04.25

9 B Bloc A – Fondements de la rénovation

- Demande d'autorisation d'acquisition de services

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-9 b) du 13.04.25, une note sur l'acquisition des services de fournisseurs externes pour réaliser des travaux de gestion de projets et d'architecture dans le cadre du Bloc A – Fondements de la rénovation du Plan de pérennité.

Le vice-président rappelle la teneur du Bloc A. Il présente le contexte et les impacts budgétaires de la demande d'acquisition de services. Il présente ensuite la ventilation de la demande pour la période 2013-2017 et répond aux questions des membres à ce sujet.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail reliée aux travaux de gestion de projets et d'architecture du Bloc A ne peut être entièrement réalisée par des ressources internes;

CONSIDÉRANT QUE le Bloc A constitue une priorité pour la rénovation de l'accès au réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires pour les années subséquentes seront soumis au processus d'autorisation annuel;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Société à procéder à l'acquisition de services de fournisseurs externes pour une dépense maximale de 6,6 M$ pour réaliser les activités de gestion de projets et d'architecture associées au Bloc A – Fondements de la rénovation, ce qui se concrétisera par un ou des appels d'offres. Ces services seront pour une durée maximale de 5 ans, les 2 dernières années étant optionnelles.

Résolution AR-2799 du 13.04.25

10. POLITIQUE DE GOUVERNANCE ET DE GESTION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Le vice-président aux technologies de l'information dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-10 du 13.04.25, une note et la Politique de gouvernance et de gestion des ressources informationnelles de la Société.

Le vice-président expose le contexte dans lequel la Société a rédigé sa Politique de gouvernance et de gestion des ressources informationnelles. Une discussion s'ensuit et le vice-président répond aux questions des membres. À la suite de cette discussion, les membres demandent qu'une modification soit apportée à la politique afin qu'elle décrive plus en détail le processus de reddition de comptes relatif aux ressources informationnelles.

Sous réserve de cette modification et sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont pris connaissance de la Politique de gouvernance et de gestion des ressources informationnelles de la Société de l'assurance automobile du Québec et en sont satisfaits;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve la Politique de gouvernance et de gestion des ressources informationnelles de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Résolution AR-2800 du 13.04.25

11. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

12. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra à Québec le jeudi 13 juin 2013, à 8 h.

13. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil s'entretiennent brièvement à huis clos avant de conclure la séance.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 11 h 45.

(présidente sortante)

Présidente **Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

[redacted]

[redacted]

Procès-verbal de la séance nº 379
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6e étage
Le jeudi 13 juin 2013, à 8 h

Adopté le jeudi 26 septembre 2013

SONT PRÉSENTS :

M. Guy Morneau, membre et président du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
M. André Caron, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Ida Crasto, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Adrien Desautels, membre
Mme Céline Garneau, membre
M. André Lesage, membre
M. Conrad Lord, membre
Mme Hélène Racine, membre
Mme Marie Carole Tétreault, membre

M. Dave Leclerc, secrétaire
Mme Anne Marie Dussault Turcotte, adjointe au secrétaire

INVITÉS :

Mme Johanne St-Cyr, vice-présidente à la sécurité routière
M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances
M. Michel Léveillé, vice-président aux technologies de l'information

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté avec l'ajout, au point 20, du sujet « Propositions de résolutions pour la présidente du conseil d'administration sortante, le vice-président aux technologies de l'information et l'adjoint au secrétaire général ».

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 25 avril 2013

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance tenue le 25 avril 2013 est adopté avec la modification suivante :

Au point 7, ajouter le mot « plus » avant le mot « fluide ».

2 B Tableau de bord des suivis à apporter aux séances du conseil d'administration (mise à jour : 25 avril 2013)

Les membres du conseil procèdent à l'analyse des points inscrits au tableau de bord des suivis des séances du conseil.

3. DÉPÔT D'UN DOCUMENT

Le document suivant est distribué et déposé lors de la séance sous la cote respective :

3 A Liste des procès-verbaux adoptés des séances des comités du conseil d'administration, sous la cote A-3 a) du 13.06.13.

4. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président du conseil prend la parole et aborde notamment les sujets suivants :

- Il se dit impressionné par la qualité, les relations et la rigueur avec laquelle la SAAQ est gérée;
- Il fait part des enjeux sur le plan de la gouvernance et sa préoccupation de continuité;
- Il rappelle qu'il y aura des enjeux stratégiques d'envergure pour les 15 à 18 mois prochains;
- Il rend un hommage à Mme Marie-Anne Tawil qui a présidé le conseil d'administration pendant 6 ans.

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction aborde notamment les sujets suivants :

Environnement médiatique
- Campagne Alcool et vitesse;
- Mobilisation des groupes de motos.

Environnement politique
- La rencontre avec le cabinet du ministre des Transports;
- Les plaques personnalisées;
- Le permis plus;
- Le dossier moto;
- Les écoles de conduite.

Gestion de l'entreprise
- Le Bilan routier au 30 avril, meilleur que l'an dernier à pareille date;
- Le service à la clientèle;
- L'équipe SAAQ (VPTI);
- Le sondage organisationnel, augmentation de la participation;
- La réunion de direction : leadership et performance;
- Les risques.

6. ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2011-2015

La présidente et chef de la direction dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-6 du 13.06.13, le Plan stratégique 2011-2015.

La présidente et chef de la direction présente le plan stratégique et l'état d'avancement au mois de juin 2013. Elle aborde notamment les sujets suivants :

Positionnement de l'entreprise
- Plan d'affaires – ARR;
- Deux analyses : Permis Plus et Plaques personnalisées.

Bilan routier
- Bilan routier 2013, Écoles de conduite – nouveau modèle, Stratégie de consolidation CRQ;
- Stratégie mobilisatrice en sécurité routière.

Prestation de service
- Révision des services FA;
- Optimisation processus révision administrative;
- Révision des services ARR;
- Sondage prestation autonome de services;

- Promotion services en ligne dans 4 centres de services (projet pilote).

Ampleur du virage technologique

- Conception et mise en œuvre du processus de développement révisé :
  - ✓ Livraison 1 : livrée;
  - ✓ Livraison 2 : en cours.
- Gestion de changements en 2013 pour la VPTI :
  - ✓ Processus – outils – méthodes;
  - ✓ Nouveau vice-président TI;
  - ✓ Nouveau directeur général Réno – TI.

Nouvelle réalité de la main-d'œuvre

- Processus de dotation interne SAAQ;
- Absentéisme;
- Sondage organisationnel;
- Relève de gestion et développement des compétences;
- Modification de l'approche de travail du secteur RH.

Gestion éthique et responsable

- Début réflexion sur la situation financière Fonds d'assurance;
- Plan d'affaires – ARR;
- Plan d'action en éthique;
- Bris de confidentialité – ARR;
- Amélioration gestion des contrats;
- Plans en Diversité et en Développement durable – en cours.

La présidente et chef de la direction répond aux questions des membres et les assure que les travaux vont bon train.

Le président et les membres du conseil d'administration sont satisfaits de la façon de procéder de la présidente et chef de direction.

7. RAPPORT DES COMITÉS

7 A Rapport du comité actif / passif (séance du 6 juin 2013)

Le président informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal le jeudi 6 juin 2013. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A□7 a) du 13.06.13.

Le président fait un retour sur les sujets abordés lors de la séance du 6 juin 2013 et décrit la rencontre et les discussions qui ont eu lieu avec la Caisse de dépôt et placement lors de cette séance. Une discussion s'ensuit et le président répond aux questions des membres.

7 B Rapport du comité des technologies de l'information (séance du 5 juin 2013)

La présidente du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec le mercredi 5 juin 2013. Elle dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A 7 b) du 13.06.13.

La présidente fait un retour sur les sujets abordés lors de la séance du 6 juin 2013. La retraite du vice-président aux technologies de l'information est également soulignée. Elle se réjouit d'avoir pu rencontrer les membres de l'équipe de la VPTI avant le départ de Michel Léveillé. Elle insiste sur le fait que l'équipe en place est expérimentée et qu'elle saura bien accompagner le nouveau vice-président.

7 C Rapport du comité de vérification (séance du 12 juin 2013)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec, le mercredi 12 juin 2013. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A 7 c) du 13.06.13.

Le président fait un retour sur les sujets abordés lors de la séance du 12 juin 2013, à cette occasion, il spécifie que la SAAQ a reçu de bons commentaires de la part du VGQ. Un échange entre les membres s'ensuit et le président répond aux questions des membres.

7 D Rapport du comité des ressources humaines et du service à la clientèle (séances des 5 et 12 juin 2013)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue le 5 juin 2013 par voie de conférence téléphonique et de la séance tenue à Québec le 12 juin 2013. Il dépose en liasse au présent procès-verbal les ordres du jour de ces séances, sous la cote A 7 d) du 13.06.13.

Une discussion s'ensuit entre les membres.

8. ÉVALUATION DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION (HUIS CLOS)

Le secrétaire général et l'adjointe au secrétaire quittent la séance pour les points 8, 9 et 10 prévus à l'ordre du jour.

Le président du comité dépose en liasse au présent procès-verbal sous la cote A-8 du 13.06.13, les documents suivants :

- Grille d'évaluation annuelle 2012 de la performance de la PCD;
- Projet de résolution – Évaluation de la PCD.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines et du service à la clientèle a rencontré la présidente et chef de la direction pour échanger sur l'évaluation de son rendement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012;

ATTENDU QUE la présidente et chef de la direction a su répondre à toutes les attentes qui lui avaient été signifiées;

ATTENDU QUE sous la gouvernance de la présidente et chef de la direction, la performance de la Société a été très bonne et mérite d'être signalée;

ATTENDU QUE suite à une recommandation favorable du comité des ressources humaines et du service à la clientèle;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE la présidente et chef de la direction mérite une cote « A » pour son rendement du 1er janvier au 31 décembre 2012.

Résolution AR-2801 du 13.06.13

9. AMENDEMENT À LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES VICE-PRÉSIDENTS (HUIS CLOS)

Le président du comité dépose au présent procès-verbal sous la cote A-9 du 13.06.13, un projet de résolution concernant l'amendement à la politique de rémunération des vice-présidents.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec applique sa politique de rémunération des vice-présidents révisée le 28 février 2013 et, plus particulièrement, la détermination de la rémunération de base, sur une étude périodique de rémunération selon un marché de référence spécifique;

ATTENDU QUE chaque vice-président a reçu des attentes précises et des objectifs ciblés et qu'un processus d'évaluation rigoureux a été suivi pour déterminer la rémunération;

ATTENDU QUE les résultats de l'enquête de la firme AON Hewitt sur les augmentations salariales présentent une structure salariale ajustée selon les tendances du marché (+1,9 %) qui se traduit comme suit :

Structure 2013 ajustée selon les tendances du marché

Classe	Poste	Minimum	Maximum normal	Maximum mérite
1	V.-p. aux ressources humaines, à l'administration et aux finances	154 000 $	192 500 $	231 000 $
2	V.-p. au Fonds d'assurance V.-p. aux technologies de l'information V.-p. à la sécurité routière V.-p. à l'accès au réseau routier V.-p. aux affaires publiques et gouvernementales et secrétaire général	144 700 $	180 900 $	217 100 $
3	V.-p. au contrôle routier	131 200 $	164 000 $	196 800 $

ATTENDU QUE la Société a pris en considération les dispositions applicables à la rémunération des titulaires d'un emploi supérieur dans l'application de sa politique de rémunération, soit la majoration des échelles salariales de 1,75 %, et la reconduction de la suspension de la rémunération variable;

ATTENDU QUE les membres du comité des ressources humaines et du service à la clientèle recommandent l'adoption de la présente résolution;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le salaire des vice-présidents soit ajusté rétroactivement au 1er avril 2012 ou à la date de leur nomination à titre de vice-président, si celle-ci est ultérieure au 1er avril 2012, afin de considérer le pourcentage additionnel de 0,5 % octroyé à la majorité des employés du gouvernement du Québec pour tenir compte de l'augmentation réelle du PIB portant le salaire de ceux-ci à :

Nom	Vice-présidence	Rémunération au 2012-04-01
Yves Frenette	Vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances	158 551 $
Michel Léveillé	Vice-président aux technologies de l'information	191 743 $
Johanne St-Cyr	Vice-présidente à la sécurité routière	178 374 $
Célyne Girard	Vice-présidente à l'accès au réseau routier	158 012 $
Dave Leclerc	Vice-président aux affaires publiques et gouvernementales et secrétaire général	137 585 $

Nom	Vice-présidence	Rémunération au 2012-10-15
Christiane Beauchemin	Vice-présidente au Fonds d'assurance	175 875 $
Guy Nadeau	Vice-président au contrôle routier	129 344 $

QUE la politique de rémunération révisée par le conseil d'administration le 28 février 2013, soit de nouveau modifiée en remplaçant l'annexe A sur la structure salariale par la suivante :

Structure salariale 2013

Classe	Poste	Minimum	Maximum normal	Maximum mérite
1	V.-p. aux ressources humaines, à l'administration et aux finances	148 900 $	186 100 $	223 300 $
2	V.-p. au Fonds d'assurance V.-p. aux technologies de l'information V.-p. à la sécurité routière V.-p. à l'accès au réseau routier V.-p. aux affaires publiques et gouvernementales et secrétaire général	140 000 $	175 000 $	210 000 $
3	V.-p. au contrôle routier	126 800 $	158 500 $	190 200 $

QUE, conformément à leur évaluation de rendement pour l'année 2012, le conseil d'administration approuve le positionnement de chaque vice-président à l'intérieur de l'échelle salariale prévue à l'annexe A de la politique de rémunération, comme suit :

Nom	Vice-présidence	Rémunération au 2013-01-01
Yves Frenette	Vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances	173 022 $
Christiane Beauchemin	Vice-présidente au Fonds d'assurance	178 953 $
Michel Léveillé	Vice-président aux technologies de l'information	195 098 $
Johanne St-Cyr	Vice-présidente à la sécurité routière	181 496 $
Célyne Girard	Vice-présidente à l'accès au réseau routier	172 434 $
Dave Leclerc	Vice-président aux affaires publiques et gouvernementales et secrétaire général	147 342 $
Guy Nadeau	Vice-président au contrôle routier	131 607 $

QUE la rémunération des vice-présidents soit ajustée rétroactivement au 1er janvier 2013;

DE PLUS :

ATTENDU QUE la Société prend en considération les dispositions applicables à la rémunération des titulaires d'un emploi supérieur dans l'application de sa politique de rémunération;

ATTENDU QUE les paramètres gouvernementaux peuvent être modifiés en cours d'année et qu'il y a lieu de prévoir cette éventualité dans la politique de rémunération;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE la politique de rémunération de la Société de l'assurance automobile du Québec, révisée le 28 février 2013, soit de nouveau modifiée afin d'ajouter à la section 2, point 4 « processus de révision des salaires individuels » la phrase suivante :

> « Les ajustements salariaux décrétés par le gouvernement et ayant un effet rétroactif sur la rémunération des titulaires d'un emploi supérieur seront appliqués selon les mêmes paramètres aux vice-présidents de la Société. »

Résolution AR-2802 du 13.06.13

10. NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (HUIS CLOS)

Le président du comité dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-10 du 13.06.13, le projet de résolution.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

ATTENDU QUE le paragraphe 5° de l'article 4 du Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec (Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec) prévoit que la présidente et chef de la direction recommande au conseil d'administration, pour son approbation, la nomination des vice-présidents de la Société;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 12 de la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec (L.R.Q., chapitre S-11.011), la Société nomme des vice-présidents qui exercent leur fonction à plein temps sous l'autorité de la présidente et chef de la direction;

ATTENDU QUE le paragraphe 20° de l'article 1 du Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec prévoit que le conseil d'administration de la Société approuve, conformément à la loi, les politiques de ressources humaines ainsi que les normes et barèmes de rémunération, incluant une politique de rémunération variable, le cas échéant, et les autres conditions de travail des vice-présidents nommés par la Société;

ATTENDU QUE le poste de vice-président aux technologies de l'information sera vacant à compter du 25 juin 2013;

ATTENDU QUE suite à un processus rigoureux de recherche et sélection de candidats, il y a lieu de recommander la nomination d'un vice-président;

ATTENDU QUE monsieur Karl Malenfant rencontre les exigences du profil de compétences et d'expériences requises pour l'exercice des fonctions de vice-président;

IL EST DÉCIDÉ sur la recommandation favorable de la présidente et chef de la direction, du comité des ressources humaines et du service à la clientèle ainsi que de la présidente du comité des technologies de l'information;

QUE monsieur Karl Malenfant soit nommé vice-président de la Société, à compter du 2 juillet 2013, aux conditions ci-annexées.

Résolution AR-2803 du 13.06.13

11. SUIVI FINANCIER TRIMESTRIEL

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances se joint aux membres du comité pour les points 11 et 12 à l'ordre du jour.

Le vice-président dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-11 du 13.06.13, les documents suivants :

- Résultats financiers trimestriels au 31 mars 2013 – Fonds d'assurance et Société;
- Suivi des résultats trimestriels au 31 mars 2013.

Les membres prennent connaissance des documents et une discussion s'ensuit.

12. ÉTAT DE SITUATION SUR LE PLAN D'AFFAIRES

Le vice-président dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-12 du 13.06.13, les documents suivants :

- Note sur le Plan d'affaires de la Société;
- Document de présentation « Sur la route de la performance ».

Le vice-président présente le contexte du dossier. Les membres prennent connaissance de l'appui du Conseil du Trésor.

Le président du conseil d'administration félicite la SAAQ pour l'opportunité et la qualité des interventions auprès du ministère des Finances et du Conseil du Trésor.

13. CONTRATS CAA-QUÉBEC

Le vice-président aux affaires publiques et gouvernementales et secrétaire général dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-13 du 13.06.13, une note pour approbation du renouvellement des contrats de gré à gré avec CAA-Québec – « Sur la route des dragons » et « Réseau permanent de vérification de sièges d'auto pour enfants ».

Le vice-président procède à un rappel des faits en ce qui a trait au dossier « Sur la route des dragons ». Il présente la note aux membres. Une discussion s'ensuit et, sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée avec l'ajout dans la recommandation du montant de la subvention accordée.

Résolution :

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec souhaite poursuivre son association avec CAA-Québec, organisme à but non lucratif, pour la continuité de ces mandats;

ATTENDU QUE CAA-Québec est un allié naturel comme relayeur en sécurité routière et son expertise en la matière est reconnue;

ATTENDU QUE conformément à sa Politique et règles administratives sur les conditions des contrats, la Société de l'assurance automobile du Québec peut conclure, en sa qualité de fiduciaire, un contrat de gré à gré avec un organisme à but non lucratif. Cette orientation suit également l'avis juridique obtenu par la Direction des ressources matérielles et immobilières sur l'interprétation de la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise l'octroi de deux contrats de gré à gré distincts, pour une période de trois ans au montant de 990 000 $, du 1er septembre 2013 au 31 août 2016 pour :
- Sur la route des dragons;
- Le Réseau permanent de vérification de sièges d'auto pour enfants.

Résolution AR-2804 du 13.06.13

14. CONTRIBUTION FINANCIÈRE – CAMPAGNE SUR LE TRANSPORT ACTIF DU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, VISANT À SÉCURISER LES PIÉTONS ET LES CYCLISTES – CAMPAGNE 100 % VIGILANT

La vice-présidente à la sécurité routière se joint aux membres du comité pour ce point à l'ordre du jour.

La vice-présidente dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-14 du 13.06.13, une note ainsi que le protocole d'entente concernant la campagne sur la sécurité routière.

Elle procède à un rappel des faits et des statistiques. Une discussion et un échange de questions entre les membres et la vice-présidente s'ensuivent.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution est adoptée avec la modification suivante : Dans le protocole d'entente, modifier la date du 31 septembre pour le 30 septembre.

Résolution :

ATTENDU QUE la Société et le SPVM désirent améliorer la sécurité routière et réduire les accidents de la route impliquant des piétons et des cyclistes;

ATTENDU QUE depuis 2006 la Société et le SPVM s'entendent pour entretenir une association qui voit à la sécurité des piétons, par l'amélioration de la qualité et l'augmentation de la quantité des interventions policières en sécurité routière sur le territoire desservi par le SPVM;

ATTENDU QUE la Société et le SPVM ont conclu des protocoles d'ententes pour une campagne de sécurité routière des piétons en 2009, et de sécurité routière des piétons et des cyclistes en 2010, 2011 et 2012;

ATTENDU QUE de l'avis de la Société, ces campagnes ont bénéficié d'une très bonne visibilité et ainsi ont contribué à sensibiliser les usagers vulnérables que sont les piétons et les cyclistes;

ATTENDU QUE le SPVM a présenté le 13 mars 2013, une lettre dans laquelle il formule une demande de subvention à la Société pour sa campagne « 100 % vigilant », présentant les actions envisagées, et qu'il y a lieu de reconnaître cet écrit comme Annexe de l'Entente;

ATTENDU QUE le plan comptable de la Société permet une contribution financière faisant l'objet d'une entente formelle si elle est accordée pour permettre la réalisation d'activités correspondant à l'un de ses mandats;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration accorde une contribution financière de 240 000 $ au SPVM afin d'appuyer la Campagne Transport actif 2013, visant la sécurité des piétons et des cyclistes, laquelle sera assortie d'une entente à être conclue entre le SPVM et la Société. Le montant de la subvention sera pris à même le budget de subventions aux initiatives policières et municipales en matière de sécurité routière.

Résolution AR-2805 du 13.06.13

15. AUTORISATION POUR QUALIFIER UNE FIRME VISANT L'ACQUISITION DE SERVEURS

Le vice-président aux technologies de l'information se joint aux membres du comité pour les points 15 à 19 à l'ordre du jour.

Le vice-président dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-15 du 13.06.13, une note concernant l'autorisation pour qualifier une firme visant l'acquisition de serveurs.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

ATTENDU QUE la Vice-présidence aux technologies de l'information (VPTI) a la responsabilité d'assurer la gestion de l'infrastructure technologique en réalisant les travaux requis pour son évolution et sa continuité;

ATTENDU QUE la VPTI supporte actuellement plus de quatre cents (400) serveurs de la plateforme intermédiaire pour l'hébergement des services d'affaires et pour la prestation électronique au grand public via l'Internet;

ATTENDU QUE le contrat d'acquisition actuel a été signé au printemps 2009 au montant de 1,5 M$ pour une durée de cinq années. Les nouveaux besoins d'affaires des dernières années ayant été plus importants que ceux anticipés, le contrat atteindra sa limite budgétaire en un peu plus de quatre années laissant la VPTI sans levier contractuel pour l'acquisition de serveurs;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la VPTI à qualifier une firme visant l'acquisition des serveurs de la plate-forme intermédiaire, représentant un montant total de 2,0 M$;

QUE cette qualification sera pour une durée maximale de 5 ans, répartie sur six années budgétaires.

Résolution AR-2806 du 13.06.13

16. ACQUISITION DES SERVICES DE FOURNISSEURS EXTERNES POUR RÉALISER DES TRAVAUX D'ÉTUDES ET DE CONSEILS EN ARCHITECTURE ET EN SOUTIEN DE L'INFRASTRUCTURE TECHNOLOGIQUE

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-16 du 13.06.13, une note concernant l'acquisition des services de fournisseurs externes pour réaliser des travaux d'études et de conseils en architecture et en soutien de l'infrastructure technologique.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

ATTENDU QUE la charge de travail importante reliée aux travaux d'études et de conseils en architecture et en soutien de l'infrastructure technologique ne peut être entièrement réalisée par des ressources internes;

ATTENDU QU'un contrat similaire de services professionnels d'une durée de trois ans et d'une valeur de 1,5 M$ existe déjà et se termine en octobre 2013;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires seront soumis au processus d'autorisation annuel;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Société à procéder à l'acquisition de services de fournisseurs externes pour une dépense maximale de 1,5 M$, ce qui se concrétisera par un appel d'offres pour réaliser des travaux d'études et de conseils en architecture et en soutien de l'infrastructure technologique;

QUE ces services seront pour une durée maximale de 3 ans, répartis sur 4 années budgétaires.

Résolution AR-2807 du 13.06.13

17. ACQUISITION DES SERVICES D'UN FOURNISSEUR EXTERNE POUR L'ÉVOLUTION DES SYSTÈMES DE L'ACCÈS AU RÉSEAU ROUTIER (PERCEPTION ET IMMATRICULATION)

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-17 du 13.06.13, une note concernant l'acquisition des services d'un fournisseur externe pour l'évolution des systèmes de l'accès au réseau routier (perception et immatriculation).

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

ATTENDU QUE la Vice-présidence aux technologies de l'information (VPTI) réalise des travaux pour l'évolution des systèmes de l'accès au réseau routier (perception et immatriculation) et dans le cadre de projets de développement;

ATTENDU QU'elle utilise les services d'un fournisseur externe pour réaliser une partie de ces travaux puisque le nombre de ressources internes est inférieur à la charge requise;

ATTENDU QUE les montants au contrat seront entièrement utilisés d'ici décembre 2013;

ATTENDU QUE la charge de travail requise est supérieure à la capacité de réalisation des ressources internes;

ATTENDU QUE le Plan de pérennité nécessite une contribution additionnelle des ressources internes;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Société à procéder à l'acquisition de services d'un fournisseur externe pour une dépense maximale de 6,1 M$, ce qui se concrétisera par un appel d'offres pour réaliser l'évolution des systèmes de l'accès au réseau routier (perception et immatriculation) et la participation aux projets de développement;

QUE ces services seront d'une durée maximale de trois ans répartis sur quatre années budgétaires.

Résolution AR-2808 du 13.06.13

18. CONFIRMATION DE BUDGET DU PROJET « *CONVERSION VB6 DES SYSTÈMES DE L'ACCÈS AU RÉSEAU ROUTIER* »

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-18 du 13.06.13, une note concernant la confirmation de budget du projet « Conversion VB6 des systèmes de l'accès au réseau routier ».

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

ATTENDU QU'un budget provisoire de 7,0 M$ a été autorisé au Plan d'investissement régulier 2013 pour le projet « Conversion VB6 des systèmes de l'accès au réseau routier » dont un budget de 3,2 M$ pour l'année en cours;

ATTENDU QUE suite aux travaux d'architecture, le projet confirme un budget de 7,5 M$, soit une augmentation de 7 % (0,5 M$);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise pour le projet « Conversion VB6 des systèmes de l'accès au réseau routier » :
- Un budget confirmé de 7,5 M$;
- Un budget de 3,7 M$ pour l'année 2013 dont une augmentation de 0,5 M$ à la programmation 2013, sans toutefois augmenter le budget directeur du Plan d'investissement régulier;
- La poursuite du projet.

Résolution AR-2809 du 13.06.13

19. PLAN DE PÉRENNITÉ

19 A Suivi du Plan de pérennité

- Rapport du gestionnaire du plan – janvier à avril 2013
- État de situation des autorisations au 30 avril 2013

Le vice-président aux technologies de l'information dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-19 a) du 13.06.13, le Rapport du gestionnaire du plan – pour la période de janvier à avril 2013 ainsi que l'état de situation des autorisations 2013 du Plan de pérennité et des solutions d'affaires du Fonds d'assurance et de l'accès au réseau routier.

Le vice-président fait état du dossier de délestage IDMS et explique aux membres la situation actuelle et les échéances à venir. Le dossier est suivi de près avec la Direction des affaires juridiques et le vice-président assure que des alternatives ont été identifiées. La firme sélectionnée éprouve des difficultés à faire la conversion du Fond d'assurance. Le dossier est suivi de très près afin de limiter les délais. Le vice-président assure qu'une solution alternative existe si la firme est incapable de remplir ses obligations.

Une discussion s'ensuit et les membres du conseil donnent leur appui pour la poursuite du suivi de ce dossier. Le vice-président répond aux questions des membres.

19 B Bloc Environnement de développement et sécurité

- Autorisation de modifier le budget provisoire du projet « Assises pour la rénovation »

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-19 b) du 13.06.13, une note pour autorisation d'augmentation du budget provisoire du projet « Assises pour la rénovation ».

Le vice-président présente notamment, le contexte, l'état de situation (recadrage des coûts, gestion de changement, projet), l'impact sur les projets du bloc et le financement. Une discussion a lieu.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

ATTENDU QUE les travaux du bloc sont essentiels à la réalisation du Plan de pérennité;

ATTENDU qu'il est essentiel que le personnel soit formé sur les nouveaux outils par le biais de la gestion du changement;

ATTENDU QUE le financement de la demande de modification budgétaire se réalise à l'intérieur du budget prévu pour le Plan de pérennité;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise pour le projet « Assises pour la rénovation » :
- Un budget provisoire modifié de 10 914 000 $;
- La poursuite du projet.

Résolution AR-2810 du 13.06.13

19 C Bloc A – Fondements de la rénovation

- Autorisation de démarrage du projet « Rapports d'affaires Diffusion et performance »

Le vice-président aux technologies de l'information dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-19 c) du 13.06.13, les documents suivants :
- Note Autorisation de démarrage du projet « Rapports d'affaires Diffusion et performance » (#77923);
- Fiche projet 77923 « Rapports d'affaires Diffusion et performance ».

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

ATTENDU QUE le projet « Mandats de développement et balises administratives préalables » (#76918) a permis d'établir la portée, les coûts et l'échéancier des rapports d'affaires requis pour la diffusion et performance;

ATTENDU QUE le démarrage de ces rapports d'affaires permet de respecter l'échéancier global du Bloc A;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise le démarrage du projet « Rapports d'affaires Diffusion et performance » (#77923) avec un budget provisoire de 826 k$;

QU'un budget de 275 k$ pour l'année 2013 à même l'enveloppe de 7,9 M$ soit autorisé au budget 2013.

Résolution AR-2811 du 13.06.13

19 D 5e transformation à la charte de référence du plan

Le vice-président aux technologies de l'information dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-19 d) du 13.06.13, les documents suivants :

- Note « Plan de pérennité, 5e transformation de la charte de référence globale »;
- Plan de pérennité des solutions d'affaires FA et ARR – Charte de référence globale du plan – *Autorisée le 28 mai 2013.*

Le VPTI expose le contexte et les changements requis à la Charte de référence.

Les membres du comité tiennent à préciser qu'ils apprécient le document « Charte de référence globale du plan » et qu'ils aiment travailler avec cet outil.

19 E Ajout de suivis au bilan annuel

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-19 e) du 13.06.13, une note pour approbation de l'ajout de suivis au bilan annuel du Plan de pérennité.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

ATTENDU QU'en mai 2012, le conseil d'administration approuvait les modalités de suivi du Plan de pérennité, dont le contenu du bilan annuel préparé par le gestionnaire du plan;

ATTENDU QU'à la lumière du dossier « *Présentation des bénéfices du plan stratégique, Amélioration des services à la clientèle et renouvellement des actifs technologiques* », présenté au comité conjoint du comité des technologies de l'information et du comité de vérification le 27 février 2013, il est prévu que le Plan de pérennité fera le suivi de ses bénéfices;

ATTENDU QU'il est proposé d'ajouter ces deux suivis au « Rapport du gestionnaire du plan – Bilan annuel », soit :

- Le suivi des bénéfices générés par le plan sur la base des bénéfices du plan stratégique identifiés et présentés en février 2013;
- Le suivi de l'évolution des coûts récurrents issus des projets terminés du plan.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des technologies de l'information, du comité de vérification;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration entérine l'ajout du suivi des bénéfices et du suivi des coûts récurrents au bilan annuel du Plan de pérennité.

Résolution AR-2812 du 13.06.13

19 F Continuité du Plan de pérennité après le 21 juin 2013

La présidente et chef de la direction rend hommage à Michel Léveillé à l'occasion de sa retraite, elle le remercie pour son travail et pour la qualité des échanges et des documents présentés lors des comités et des séances du conseil d'administration. Elle ajoute qu'il laisse un legs important pour la SAAQ. Elle le remercie et lui souhaite la plus belle des retraites.

Le vice-président remercie les membres du conseil d'administration pour leur confiance et leur collaboration, leur ouverture, leur volonté d'aider dans les dossiers les plus faciles et les plus difficiles.

20. AUTRES SUJETS

Mme Céline Garneau propose que des résolutions soient adoptées afin de remercier le travail de Mme Marie-Anne Tawil, MM. Michel Léveillé et Christian Marcotte à l'occasion de leur départ respectif. Les membres sont en accord de façon unanime avec cette proposition.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, les résolutions suivantes sont adoptées :

Résolution

QUE le conseil d'administration offre ses remerciements à Mme Marie-Anne Tawil pour le travail qu'elle a accompli au cours de son mandat à titre de présidente du conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec;

QUE la présente résolution soit transmise à Mme Marie-Anne Tawil.

Résolution AR-2813 du 13.06.13

Résolution

QUE le conseil d'administration offre ses remerciements à M. Michel Léveillé pour le travail qu'il a accompli au cours de son mandat à titre de vice-président aux technologies de l'information de la Société de l'assurance automobile du Québec;

QUE la présente résolution soit transmise à M. Michel Léveillé.

Résolution AR-2814 du 13.06.13

Résolution

QUE le conseil d'administration offre ses remerciements à M. Christian Marcotte pour le travail qu'il a accompli à titre d'adjoint au secrétaire général de la Société de l'assurance automobile du Québec;

QUE la présente résolution soit transmise à M. Christian Marcotte.

Résolution AR-2815 du 13.06.13

21. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra à Montréal le jeudi 26 septembre 2013, à 8 h.

22. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil se réunissent brièvement à huis clos avant de conclure la séance.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 14 h.

Président	**Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

Procès-verbal de la séance nº 380
Tenue à Montréal, salle du conseil d'administration
800, Tour de la Place Victoria, 31e étage
Le jeudi 26 septembre 2013, à 8 h

Adopté le jeudi 31 octobre 2013

SONT PRÉSENTS :

M. Guy Morneau, président du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
M. André Caron, membre (par téléphone)
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Ida Crasto, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Adrien Desautels, membre
Mme Céline Garneau, membre démissionnaire
M. André Lesage, membre
M. Conrad Lord, membre
Mme Hélène Racine, membre
Mme Marie Carole Tétreault, membre (par visioconférence)

M. Dave Leclerc, secrétaire
Mme Anne Marie Dussault Turcotte, adjointe au secrétaire

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
M. Karl Malenfant, vice-président aux technologies de l'information
M. Guy Nadeau, vice-président au contrôle routier
M. Alain Collerette, vice-président à l'accès au réseau routier par intérim
Me Gisèle Gauthier, directrice des affaires juridiques

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 13 juin 2013

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance tenue le 13 juin 2013 est adopté avec quelques modifications.

2 B Tableau de bord des suivis à apporter aux séances du conseil d'administration (mise à jour : 13 juin 2013)

Les membres du conseil procèdent à l'analyse des points inscrits au tableau de bord des suivis des séances du conseil.

3. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le document suivant est distribué et déposé lors de la séance sous leur cote respective :

3 A Liste des procès-verbaux adoptés des séances des comités, sous la cote A-3 a) du 13.09.26.

4. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président du conseil informe les membres de la démission de Mme Céline Garneau à titre de membre du conseil d'administration, et ce, pour des raisons de santé.

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-5 du 13.09.26, la note d'information « Suppléance article 548 CSR – Ville de Lac Mégantic ».

La présidente et chef de la direction aborde notamment les sujets suivants :

Environnement médiatique
- Lac Mégantic;
- Permis plus;
- Motos : recours collectif;
- Protectrice du citoyen;
- Charte des valeurs : pratiques de la SAAQ;
- Taux de réussite des examens et prix des cours de conduite;
- Transport des matières dangereuses;
- Dépôt du rapport De Koninck.

Planification stratégique
- Contrôle routier;
- Bilan routier au 31 juillet;
- Stratégie en sécurité routière;
- Service à la clientèle;
- Tribunal administratif.

Équipes
- Nouveau vice-président à la VPTI;
- Absence de Céline Girard;
- Rencontres des gestionnaires en juin et en octobre;
- Climat organisationnel.

Performance entreprise
- Référenciel commun;
- Tableau de bord.

6. RAPPORT DES COMITÉS

6 A Rapport du comité actif / passif (séance du 24 septembre 2013)

Le président informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal le 24 septembre 2013. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 a) du 13.09.26.

Le président fait un retour sur les sujets abordés lors de la séance du 24 septembre 2013 et décrit la rencontre et les discussions qui ont eu lieu avec la Caisse de dépôt et placement lors de cette séance. Une discussion s'ensuit et le président répond aux questions des membres.

6 B Rapport du comité des technologies de l'information (séance du 19 septembre 2013)

La présidente du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal le 19 septembre 2013. Elle dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 b) du 13.09.26.

La présidente fait un retour sur les sujets abordés lors de la séance du 19 septembre 2013. Elle évoque notamment l'arrivée du nouveau vice-président aux technologies de l'information et se dit très confiante pour la suite des choses. Une discussion s'ensuit et la présidente répond aux questions des membres.

6 C Rapport du comité de vérification (séance du 25 septembre 2013) et Rapport du comité conjoint actif/passif et vérification (séance conjointe du 25 septembre 2013)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de ces séances tenues à Montréal le 25 septembre 2013. Il dépose au présent procès-verbal les ordres du jour de ces séances, sous la cote A-6 c) du 13.09.26.

Le président fait un retour sur les sujets abordés lors des 2 séances tenues le 25 septembre 2013. Il résume les principales questions abordées et répond aux questions des membres.

7. PROLONGATION DE LA PIÈCE PERMIS 4 À 8 ANS

Le vice-président à l'accès au réseau par intérim se joint aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-7 du 13.09.26, les documents suivants :

- Note autorisation de « Prolongation de la pièce permis de conduire de 4 à 8 ans »;
- Présentation « Évolution du permis de conduire et des services RAMQ – Prolongation de la pièce permis de conduire de 4 à 8 ans ».

Le vice-président par intérim fait la présentation du dossier concernant la prolongation de la pièce permis de conduire de 4 à 8 ans.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

ATTENDU QU'en mai 1996, la Société de l'assurance automobile du Québec (Société) et la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) ont conclu une entente administrative pour le jumelage des opérations de renouvellement du permis de conduire (PC) et de la carte d'assurance maladie (CAM);

ATTENDU QU'à l'hiver 2010, la Société a identifié comme piste d'amélioration de prolonger la durée de vie du PC de 4 à 8 ans. La proposition a été soumise à la RAMQ qui a confirmé la faisabilité de ce projet pour la CAM aussi**;**

ATTENDU QUE le projet « Évolution pièce permis et services RAMQ (# 73508) », inscrit au Plan d'investissement depuis quelques années, vise à réaliser plusieurs projets au regard du permis de conduire dont, notamment, la prolongation de la durée de la pièce permis et de la carte d'assurance maladie de 4 à 8 ans;

ATTENDU QUE les orientations d'affaires visent à simplifier les démarches administratives pour le citoyen, réduire les frais administratifs, diminuer l'achalandage dans les points de services de la Société en étalant le renouvellement sur une plus longue période, réduire les coûts afférents à l'émission du PC et de la CAM et contribue au développement durable en réduisant la production des pièces PC et les déplacements de la clientèle;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve les orientations d'affaires proposées et la prolongation de la pièce permis de conduire la faisant passer de 4 à 8 ans.

Résolution AR-2816 du 13.09.26

8. GESTION CONTRACTUELLE – ORIENTATIONS ET MESURES PROPOSÉES

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance se joint aux membres du conseil pour les points 8, 9 et 10 à l'ordre du jour.

Le vice-président dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-8 du 13.09.26, les documents suivants :

- Note « Présentation des mesures d'amélioration à la gestion contractuelle »;
- Sommaire exécutif « Mandat portant sur la gestion contractuelle des services professionnels ».

Le vice-président fait la présentation des mesures d'amélioration à la gestion contractuelle en faisant l'exposé de la situation et en abordant les faits saillants. À l'automne 2012, le Vérificateur général du Québec (VG) a exprimé certaines préoccupations et recommandations dans son rapport à l'Assemblée nationale, à l'égard des contrats de services professionnels liés au traitement de l'information. Ce rapport fait suite à une vérification effectuée auprès d'entités gouvernementales autres que la Société. Il fait état d'aucun manquement aux lois et règlements. Les lacunes observées l'incitent à faire des recommandations visant essentiellement l'amélioration des pratiques de gestion. Il répond ensuite aux questions des membres du conseil.

9. SUIVI FINANCIER TRIMESTRIEL AU 30 JUIN 2013

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-9 du 13.09.26, une note d'information ainsi que les résultats financiers trimestriels au 30 juin 2013 – Fonds d'assurance et Société.

Le vice- président fait la présentation des résultats financiers trimestriels au 30 juin 2013 du Fonds d'assurance et de la Société. Il commente les faits saillants du suivi financier trimestriel. Il répond ensuite aux questions des membres.

10. AUTORISATION DE PUBLIER UN APPEL D'OFFRES D'UTILISATION DES SERVICES D'UN AGENT CONCENTRATEUR

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-10 du 13.09.26, une note pour approbation de l'appel d'offres d'utilisation des services d'un agent concentrateur.

Le vice-président présente l'état de situation de ce dossier qui concerne un appel d'offres d'utilisation des services d'un agent concentrateur. Il décline les raisons de cette demande d'autorisation. Un membre demande que soient précisés la période ainsi que le montant.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QUE la Société a eu recours au processus d'appel d'offres pour le dernier contrat;

CONSIDÉRANT le désir de favoriser la libre concurrence entre les institutions financières;

CONSIDÉRANT les avantages financiers pour la Société d'obtenir les meilleurs tarifs de frais bancaires possibles;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le Conseil d'administration autorise la publication d'un appel d'offres pour obtenir les services d'un agent concentrateur pour une période de trois ans plus deux options de renouvellement d'un an ainsi que l'engagement de cette dépense au montant de 1 700 000 $.

Résolution AR-2817 du 13.09.26

11. ACQUISITION DES SERVICES DE FOURNISSEURS EXTERNES POUR LES TRAVAUX DE GESTION DE PROJET À LA VICE-PRÉSIDENCE À L'ACCÈS AU RÉSEAU ROUTIER

Le vice-président à l'accès au réseau par intérim se joint aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président par intérim dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-11 du 13.09.26, une note pour autorisation des services de fournisseurs externes pour les travaux de gestion de projet à la Vice-présidence à l'accès au réseau routier. Il présente le contexte de cette demande et procède à un rappel des faits. Une discussion et une période de questions s'ensuivent.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT le nombre important de projets administratifs et technologiques dans lesquels la Vice-présidence à l'accès au réseau routier est impliquée en vue de livrer les travaux liés au Plan d'investissement;

CONSIDÉRANT le manque de ressources internes pour effectuer le travail de gestion et de soutien aux projets du Plan d'investissement;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Vice-présidence à l'accès au réseau routier à acquérir les services de fournisseurs externes, pour une dépense maximale de 3 000 000 $, pour les travaux de gestion de projet, et ce, sur une période de trois ans.

Résolution AR-2818 du 13.09.26

12. DÉLÉGATIONS DE POUVOIR – ÉCOLES DE CONDUITE

La directrice des affaires juridiques se joint par visioconférence aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

La directrice dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-12 du 13.09.26, les documents suivants :

- Note pour l'adoption du Règlement modifiant le Règlement sur les délégations de pouvoirs de la Société de l'assurance automobile du Québec;
- Règlement modifiant le Règlement sur les délégations de pouvoirs de la Société de l'assurance automobile du Québec;
- Organigrammes de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Elle présente le contexte de la demande d'adoption du Règlement. Une discussion s'ensuit.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'adoption, par le gouvernement, de l'obligation de suivre un cours pour obtenir un permis de conduire, la Vice-présidence à la sécurité routière (VPSR) a assuré l'élaboration de ce cours;

CONSIDÉRANT QU'elle a exercé les pouvoirs prévus au Code de la sécurité routière concernant la reconnaissance des écoles ainsi que le suivi et le contrôle de l'administration de ce cours;

CONSIDÉRANT QUE l'exercice de ces pouvoirs comporte un volume d'activités à caractère opérationnel qui participe davantage du mandat de la Vice-présidence à l'accès au réseau routier (VPARR), ce qui a amené leur transfert de la VPSR à la VPARR;

CONSIDÉRANT QUE la Vice-présidence aux ressources humaines, à l'administration et aux finances a apporté des changements à sa structure administrative, dont le changement de son nom pour la Vice-présidence aux ressources humaines, aux finances et à la performance;

CONSIDÉRANT QUE pour ces raisons, il est proposé d'ajuster le Règlement sur les délégations de pouvoirs de la Société de l'assurance automobile du Québec afin de tenir compte de ces changements. Il est prévu que ces modifications au règlement entrent en vigueur le 26 septembre 2013;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration adopte le Règlement modifiant le Règlement sur les délégations de pouvoirs de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Résolution AR-2819 du 13.09.26

13. STRATÉGIE DE CONSOLIDATION DE CONTRÔLE ROUTIER QUÉBEC

Ce point est traité à la suite du point 19.

Le vice-président au contrôle routier se joint aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-13 du 13.09.26, la présentation « Une force active au service de la sécurité routière – Stratégie de consolidation 2013-2015 – Contrôle routier Québec ».

Le vice-président fait la présentation de la stratégie de consolidation de contrôle routier, il expose l'objet, la stratégie, un rappel du diagnostic et les enjeux qui découlent du plan de la stratégie de consolidation 2013-2015. Un membre demande qu'un suivi de ce dossier soit présenté annuellement au conseil d'administration. Une discussion s'ensuit et il a été convenu qu'il y aurait un rapport d'avancement des travaux annuellement dans le cadre du bilan du Plan stratégique de la Société.

14. ACQUISITION DES SERVICES DE FOURNISSEURS EXTERNES POUR DES TRAVAUX DE DÉVELOPPEMENT DES APPLICATIONS DE L'ACCÈS AU RÉSEAU ROUTIER (PERMIS DE CONDUIRE, GESTION DES SANCTIONS ET ÉVALUATION MÉDICALE)

Le vice-président aux technologies de l'information se joint aux membres du conseil pour les points 14 à 19 inclusivement à l'ordre du jour.

Le vice-président dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-14 du 13.09.26, une note pour autorisation de l'acquisition des services de fournisseurs externes pour des travaux de développement des applications de l'accès au réseau soutier (permis de conduire, gestion des sanctions et évaluation médicale).

Le vice-président présente les impacts budgétaires, le contexte et la stratégie du recours à l'externe du projet. Une discussion s'ensuit.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail requise pour les projets du Plan d'investissement est importante et ne peut être entièrement réalisée par des ressources internes;

CONSIDÉRANT QU'une charge additionnelle est requise afin d'accroître l'agilité pour les projets dont les contraintes de livraisons ne permettent pas d'émettre un appel d'offres spécifique et que le Plan de pérennité nécessite une contribution importante des ressources internes;

CONSIDÉRANT QUE les montants aux contrats actuels seront entièrement utilisés d'ici décembre 2013;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Société à procéder à l'acquisition de services de fournisseurs externes pour une dépense maximale de 2,3 M$, ce qui se concrétisera par un appel d'offres pour réaliser des travaux de développement des applications de l'accès au réseau routier (permis de conduire, gestion des sanctions et évaluation médicale) dans le cadre des projets. Ces services seront d'une durée maximale de trois ans, répartis sur trois années budgétaires.

Résolution AR-2820 du 13.09.26

15. ACQUISITION DES SERVICES D'UN FOURNISSEUR EXTERNE POUR RÉALISER DES TRAVAUX DE GESTION DU CHANGEMENT ET D'ARCHITECTURE POUR LES PROJETS TECHNOLOGIQUES

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-15 du 13.09.26, une note pour autorisation de l'acquisition des services d'un fournisseur externe pour réaliser des travaux de gestion du changement et d'architecture pour les projets technologiques.

Le vice-président présente les impacts budgétaires, le contexte et la stratégie du recours à l'externe du projet. Une discussion s'ensuit.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail des projets d'infrastructure technologique du SDIT est importante et ne peut être entièrement réalisée par des ressources internes;

CONSIDÉRANT QU'un contrat similaire des services professionnels d'une durée de trois ans et d'une valeur de 1,4 M$ existe déjà et se terminera en avril 2014;

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires seront soumis au processus d'autorisation annuel du Plan d'investissement.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Société à procéder à l'acquisition de services d'un fournisseur externe pour une dépense maximale de 1,4 M$, ce qui se concrétisera par un appel d'offres pour réaliser des travaux de gestion du changement et d'architecture de l'infrastructure technologique. Ces services seront pour une durée maximale de 3 ans, répartis sur 4 années budgétaires.

Résolution AR-2821 du 13.09.26

16. ACQUISITION DES SERVICES D'UN FOURNISSEUR EXTERNE POUR RÉALISER DES TRAVAUX DE DÉPANNAGE, D'INSTALLATION ET D'ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENTS ET DE LOGICIELS MICRO-INFORMATIQUES

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-16 du 13.09.26, une note pour autorisation de l'acquisition des services d'un fournisseur externe pour réaliser des travaux de dépannage, d'installation et d'entretien d'équipements et de logiciels micro-informatiques.

Le vice-président présente les impacts budgétaires, le contexte et la stratégie du recours à l'externe du projet. Une discussion s'ensuit.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QUE la charge annuelle de travail à réaliser excède la capacité de réalisation des effectifs réguliers;

CONSIDÉRANT QUE le contrat actuel se termine en mai 2014 et qu'il ne peut y avoir d'interruption de services entre les contrats, et ce, au profit du maintien opérationnel des équipements de la Société;

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires seront soumis au processus d'autorisation annuel;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Société à procéder à l'acquisition de services d'un fournisseur externe pour une dépense maximale de 8,4 M$, ce qui se concrétisera par un appel d'offres pour réaliser des travaux de dépannage, d'installation et d'entretien d'équipements et de logiciels micro-informatiques. Ces services seront pour une période maximale de 3 ans, répartis sur 4 années budgétaires.

Résolution AR-2822 du 13.09.26

17. CONFIRMATION DE BUDGET DU PROJET « OPTIMISATION DU PROCESSUS DE REMBOURSEMENT DES MÉDICAMENTS »

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-17 du 13.09.26, une note pour autorisation de confirmation de budget du projet « Optimisation du processus de remboursement des médicaments – 76101.

Le vice-président présente le contexte de la demande de confirmation de budget, l'état de situation et la récurrence. Une discussion s'ensuit.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QUE ce projet, réalisé en étroite collaboration avec la RAMQ, a comme objectif d'optimiser le processus de remboursement des médicaments pour les personnes accidentées;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à minimiser et faciliter les actions que doit poser la personne accidentée, assurer la conformité des décisions selon la couverture d'assurance en vigueur, associer les médicaments aux blessures afin d'éliminer le risque d'iniquité envers les personnes accidentées lors du traitement des remboursements, standardiser les informations reçues des pharmacies, disposer d'une information de gestion permettant une évaluation des coûts et une gestion des écarts en termes de consommation individuelle, de tendance et d'évolution des coûts, optimiser le processus de remboursement des médicaments à l'interne de la Société;

CONSIDÉRANT QU'il s'inscrit dans les suites du rapport du Vérificateur général de 2011 et de la Commission de l'administration publique de juin 2012, qui recommande que la Société mette en place un système de contrôle des médicaments qu'elle rembourse aux personnes accidentées;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise, pour le projet « Optimisation du processus de remboursement des médicaments », un budget confirmé de 4 038 494 $ et la poursuite du projet.

Résolution AR-2823 du 13.09.26

18. AJOUT DU PROJET « LA 4e COTE DE SÉCURITÉ » À LA PROGRAMMATION

Le vice-président aux technologies de l'information dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-18 du 13.09.26, une note pour autorisation de l'ajout du projet « La 4e cote de sécurité » à la programmation ainsi que la fiche projet no 77511.

Le vice-président présente le contexte et les impacts budgétaires pour l'année 2013. Une discussion s'ensuit.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QUE la cote de sécurité traduit l'évaluation du comportement d'un transporteur en matière de sécurité des usagers et de la protection du réseau routier;

CONSIDÉRANT QU'en mai 2013, le ministère des Transports (MTQ) demandait à la Société de procéder à l'harmonisation des cotes de sécurité au Québec avec la norme 14 du Code canadien de sécurité, conformément à l'entente d'harmonisation signée par le Québec en mars 2011. Plus précisément, cette harmonisation prévoit la mise en place de la 4e cote de sécurité soit « satisfaisant » avec la mention « non audité »;

CONSIDÉRANT QU'en tenant compte de l'échéancier réglementaire préconisé par le MTQ (adoption en janvier 2014), une analyse sommaire des travaux à réaliser permet à la Société d'envisager la date de novembre 2014 pour l'implantation de cette 4e cote;

CONSIDÉRANT QUE le fait de s'harmoniser avec la norme 14 du Code canadien de sécurité permettra à la Société de continuer de bénéficier d'un financement fédéral de l'ordre de 460 000 $ par année;

CONSIDÉRANT QUE le démarrage du projet « La 4e cote de sécurité » en 2013 permettrait d'intégrer les changements requis à ceux du projet « Refonte des systèmes d'échanges avec la Commission des transports du Québec » déjà en cours au Plan d'investissement 2013, cette stratégie permettrait de réaliser des économies de l'ordre de 290 000 $ sur les coûts du projet « La 4e cote de sécurité »;

CONSIDÉRANT QUE la dépense prévue du projet « La 4e cote de sécurité » est évaluée à 402 200 $;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise l'ajout du projet « La 4e cote de sécurité » à la programmation avec un budget provisoire de 402 200 $;

QUE le conseil d'administration autorise un budget de 60 000 $ pour l'année 2013 sans toutefois augmenter le budget directeur du Plan d'investissement régulier.

Résolution AR-2824 du 13.09.26

19. CONFIRMATION DE BUDGET DU PROJET « MISE EN PLACE DES OUTILS ET ENVIRONNEMENTS CICS [redacted] »

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-19 du 13.09.26, une note pour autorisation de confirmation de budget du projet « Mise en place des outils et environnements CICS [redacted] ».

Le vice-président présente le contexte et l'état de situation de la demande de budget. Une discussion s'ensuit.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QUE ce projet fait partie du Bloc Conversion ARR du Plan de pérennité des solutions d'affaires du Fonds d'assurance et de l'Accès au réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE le projet « Mise en place des outils et environnements CICS [redacted] » (#77902) a pour objectif de développer des outils automatisés de validation, d'essais et de contrôle de la qualité et de mettre en place les environnements CICS [redacted]

CONSIDÉRANT QU'un budget provisoire de 6,1 M$ a été autorisé au Plan de pérennité 2013 pour le projet « Mise en place des outils et environnements CICS [redacted] » (#77902) dont un budget de 2,2 M$ pour l'année en cours;

CONSIDÉRANT QUE pour faire suite aux travaux d'architecture et aux résultats de l'appel d'offres, le projet confirme un budget de 4,1 M$, soit une diminution de 32 % (2 M$);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise pour le projet « Mise en place des outils et environnements CICS [redacted] » (#77902), un budget confirmé de 4,1 M$ et la poursuite du projet.

Résolution AR-2825 du 13.09.26

20. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

21. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra à Québec, le 31 octobre 2013, à 8 h.

22. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil se réunissent à huis clos avant de conclure la séance.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 14 h 15

Président	**Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

Procès-verbal de la séance nº 381
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6e étage
Le jeudi 31 octobre 2013, à 8 h

Adopté le jeudi 12 décembre 2013

SONT PRÉSENTS :

M. Guy Morneau, président du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
M. André Caron, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Ida Crasto, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Adrien Desautels, membre
M. André Lesage, membre
M. Conrad Lord, membre
Mme Hélène Racine, membre
Mme Marie Carole Tétreault, membre

M. Dave Leclerc, secrétaire
Mme Anne Marie Dussault Turcotte, adjointe au secrétaire

INVITÉS :

Mme Johanne St-Cyr, vice-présidente à la sécurité routière
M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
M. Karl Malenfant, vice-président aux technologies de l'information
Mme Lyne Vézina, directrice études et stratégie en sécurité routière

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 26 septembre 2013

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance tenue le 26 septembre 2013 est adopté avec certaines modifications.

2 B Tableau de bord des suivis à apporter aux séances du conseil d'administration (mise à jour : 26 septembre 2013)

Les membres du conseil procèdent à l'analyse des points inscrits au tableau de bord des suivis des séances du conseil.

3. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont distribués et déposés lors de la séance sous leur cote respective :

3 A Liste des procès-verbaux adoptés des séances des comités, sous la cote A-3 a) du 13.10.31.

3 B Lettre de démission de Mme Céline Garneau, sous la cote A-3 b) du 13.10.31.

4. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président du conseil s'entretient avec les membres du conseil concernant des sujets divers.

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction remercie les membres pour leur présence lors de la soirée reconnaissance des employés de la SAAQ et aborde notamment les sujets suivants :

Environnement médiatique

- Campagnes de sensibilisation : texto au volant et fantômes dans les cégeps;
- Dépôt du rapport de la Table québécoise de la sécurité routière;

- Lancement de la campagne Opération Nez rouge en novembre.

Planification stratégique
- Stratégie mobilisatrice en sécurité routière.

Performance entreprise
- Discussions avec le SCT;
- Bilan routier;
- Budget 2014;
- Plan de pérennité.

6. RAPPORT DES COMITÉS

6 A Rapport du comité actif / passif (séance du 23 octobre 2013)

Le président informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal le 23 octobre 2013. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 a) du 13.10.31.

6 B Rapport du comité des technologies de l'information (séance du 23 octobre 2013)

La présidente du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal le 23 octobre 2013. Elle dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 b) du 13.10.31.

6 C Rapport du comité de vérification (séance du 30 octobre 2013 – partie conjointe CAP-CV et séance régulière)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors des séances conjointe CAP-CV et régulière tenues à Québec le 30 octobre 2013. Il dépose au présent procès-verbal les ordres du jour de ces séances, sous la cote A-6 c) du 13.10.31.

7. STRATÉGIE MOBILISATRICE EN SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La vice-présidente à la sécurité routière et la directrice études et stratégies en sécurité routière se joignent aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

La vice-présidente dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-7 du 13.10.31, une présentation sur la stratégie mobilisatrice en sécurité routière.

La vice-présidente procède à la présentation de la stratégie mobilisatrice en sécurité routière. Elle aborde notamment, les enjeux et objectifs d'une telle stratégie, les principaux constats et les prochaines étapes.

Une discussion s'ensuit et la vice-présidente répond aux questions des membres du conseil.

8. POLITIQUE DE PLACEMENT

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance se joint aux membres pour les points 8, 9, 10 et 15 à l'ordre du jour.

Le vice-président dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-8 du 13.10.31, les documents suivants :

- Note pour approbation de la modification de la politique de placement;
- Projet de résolution.

Il présente la note qui réfère à la modification de la politique de placement et amène le contexte de cette modification. Il expose l'analyse de la direction de la Société et conclut en présentant les recommandations. Il dépose également une proposition de résolution qui est appuyée par les membres du conseil. Une discussion s'ensuit et le vice-président répond aux questions des membres du conseil.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

ATTENDU QUE la révision du portefeuille de référence de la politique de placement a été réalisée en conformité avec les objectifs et le processus décisionnel établis dans cette politique;

ATTENDU QUE l'allocation dans le PS « Obligations à rendement réel » demeure appropriée;

ATTENDU QUE l'exposition aux contrats d'échange des taux d'intérêt demeure pertinente et qu'un plan de sortie automatique est recommandé;

ATTENDU QUE la stratégie d'investissement en absolu et le profil rendement-risque avantageux du PS « Actions Qualité Mondiale » correspondent au profil d'investisseur à long terme de la Société et qu'il est recommandé d'augmenter son allocation de 5 % à 10 %, financée de 2 % par la fermeture du PS « Fonds de couverture » et de 3 % par la réduction de l'allocation du PS « Actions canadiennes » ;

ATTENDU QUE le maintien de notre allocation en titres à revenu fixe demeure avantageux pour minimiser la volatilité du ratio de capitalisation à long terme;

ATTENDU QUE le contexte économique et financier canadien est moins favorable, selon la Caisse;

ATTENDU QUE l'indice boursier canadien est fortement concentré dans des secteurs plus cycliques et volatils, dont ceux de l'énergie et des matériaux;

ATTENDU QUE le pourcentage du Fonds d'assurance investi dans le PS « Actions canadiennes » passe de 8 % à 5 %, ce qui est inférieur à la Caisse, mais que le pourcentage global du Fonds d'assurance investi au Canada passe de 59 % à 56 %, ce qui demeure supérieur à la Caisse (55 %);

ATTENDU QUE les économies en émergence seront les principaux moteurs de la croissance mondiale au cours des prochaines années;

ATTENDU QUE l'augmentation de l'exposition à la devise américaine et aux devises EAEO a un impact positif sur le risque global du Fonds d'assurance;

ATTENDU QUE le regroupement dans le PS « Stratégies actives de superposition » des activités du PS « Fonds de couverture » ainsi que certaines activités internes de gestion active n'amène aucun changement quant à la nature ou au profil de risque des opérations regroupées, à la seule différence d'être non capitalisées;

ATTENDU QUE les changements proposés permettent de réduire le risque attendu du portefeuille global à 8,7 % tout en maintenant son rendement attendu à 5,7 %;

ATTENDU la recommandation favorable conjointe de la Direction et du Comité actif-passif;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le nouveau portefeuille de référence pour le Fonds d'assurance automobile du Québec soit le suivant :

	Portefeuille de référence adopté en décembre 2012	***Nouveau portefeuille de référence***		
	Cible	***Minimum [1]***	***Cible***	***Maximum [1]***
Valeurs à court terme	*1,0 %*	*0,0 %*	*1,0 %*	*8,0 %*
Obligations	*26,0 %*	*18,0 %*	*26,0 %*	*38,0 %*
Dettes immobilières	*5,0 %*	*1,0 %*	*5,0 %*	*8,0 %*
Revenu fixe	***32,0 %***	***24,0 %***	***32,0 %***	***49,0 %***
Obligations à rendement réel	*10,0 %*	*0,0 %*	*10,0 %*	*13,0 %*
Infrastructures	*7,0 %*	*4,0 %*	*7,0 %*	*10,0 %*
Immeubles	*14,0 %*	*10,0 %*	*14,0 %*	*17,0 %*
Placements sensibles à l'inflation	***31,0 %***	***23,0 %***	***31,0 %***	***39,0 %***
Actions canadiennes	*8,0 %*	*0,0 %*	*5,0 %*	*10,0 %*
Actions Qualité Mondial	*5,0 %*	*5,0 %*	*10,0 %*	*15,0 %*
Actions américaines	*4,5 %*	*0,0 %*	*4,5 %*	*9,5 %*
Actions EAEO	*3,5 %*	*0,0 %*	*3,0 %*	*8,0 %*
Actions des marchés émergents	*4,0 %*	*1,5 %*	*4,5 %*	*7,5 %*
Placements privés	*10,0 %*	*7,0 %*	*10,0 %*	*13,0 %*

Actions	***35,0 %***	***27,0 %***	***37,0 %***	***47,0 %***
Fonds de couverture	*2,0 %*	*0,0 %* [2]	*0,0 %*	*2,0 %* [2]
Répartition de l'actif	*0,0 %*	*0,0 %*	*0,0 %*	*1,0 %*
Stratégies actives de superposition	*n/a*	*0,0 %*	*0,0 %*	*1,0 %*
Autres	***2,0 %***	***-3,0 %***	***0,0 %***	***2,0 %***
Total	***100,0 %***		***100,0 %***	
Taux 10 ans	*-3,0 %*	*-5,0 %*	*-3,0 %*	*0,0 %*
Taux 30 ans	*-3,0 %*	*-5,0 %*	*-3,0 %*	*0,0 %*
Stratégies de superposition	***-6,0 %***	***-10,0 %***	***-6,0 %***	***0,0 %***
Dollar américain	*7,3 %*	*7,0 %*	*12,0 %*	*17,0 %*
Devises EAEO	*5,3 %*	*7,0 %*	*12,0 %*	*17,0 %*
Exposition aux devises	***12,6 %***	***14,0 %***	***24,0 %***	***34,0 %***
Rendement	***5,7 %***		***5,7 %***	
Risque	***8,8 %***		***8,7 %***	

1 Durant la période de transition, les bornes minimales et maximales sont ajustées en fonction du calendrier d'implantation.
2 Bornes en vigueur jusqu'à ce que le poids du PS Fonds de couverture atteigne zéro au cours d'une période pouvant aller jusqu'à 3 mois à partir du 1er janvier 2014.

QU'à partir du 1er janvier 2014, le calendrier d'implantation du nouveau portefeuille de référence, lequel reflète le report de l'atteinte des cibles du PS Infrastructure, soit celui présenté en annexe 1.

QUE le plan de sortie de l'exposition aux contrats d'échange des taux d'intérêt soit celui présenté en annexe 2 et soit mis en application immédiatement.

QUE la politique de placement soit modifiée pour inclure les éléments de concordance.

QUE la Direction avise la Caisse que ces changements sont effectifs aux dates prévues ci-dessus.

Résolution AR-2826 du 13.10.31

Annexe 1 : Calendrier d'implantation du portefeuille de référence

Catégories d'actifs	déc-13	janv-14	févr-14	mars-14	avr-14	mai-14	juin-14	juil-14	août-14	sept-14	oct-14	nov-14	déc-14	janv-15
Revenu fixe	**31,80%**	**31,80%**	**32,00%**	**32,00%**	**32,00%**	**32,00%**	**32,00%**	**32,00%**	**32,00%**	**32,00%**	**32,00%**	**32,00%**	**32,00%**	**32,00%**
Valeurs à court terme	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
Obligations	25,80%	25,80%	26,00%	26,00%	26,00%	26,00%	26,00%	26,00%	26,00%	26,00%	26,00%	26,00%	26,00%	26,00%
Dettes immobilières	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%
Placements sensibles à l'inflation	**30,75%**	**30,75%**	**30,75%**	**30,75%**	**30,75%**	**30,75%**	**30,75%**	**31,00%**	**31,00%**	**31,00%**	**31,00%**	**31,00%**	**31,00%**	**31,00%**
Obligations à rendement réel	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%
Infrastructures	6,00%	6,00%	6,00%	6,00%	6,00%	6,00%	6,00%	6,50%	6,50%	6,50%	6,50%	6,50%	6,50%	7,00%
Immeubles	14,75%	14,75%	14,75%	14,75%	14,75%	14,75%	14,75%	14,50%	14,50%	14,50%	14,50%	14,50%	14,50%	14,00%
Actions	**35,45%**	**37,45%**	**37,25%**	**37,25%**	**37,25%**	**37,25%**	**37,25%**	**37,00%**	**37,00%**	**37,00%**	**37,00%**	**37,00%**	**37,00%**	**37,00%**
Actions canadiennes	8,45%	8,45%	7,75%	7,25%	7,25%	6,75%	6,25%	6,00%	5,50%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%
Actions Qualité Mondial	5,00%	6,50%	7,00%	7,50%	8,00%	8,50%	9,00%	9,00%	9,50%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%
Actions américaines	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%
Actions EAEO	3,50%	3,50%	3,50%	3,50%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Actions des marchés en émergence	4,00%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%
Placements privés	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%
Autres	**2,00%**	**0,00%**	**0,00%**	**0,00%**	**0,00%**	**0,00%**	**0,00%**	**0,00%**	**0,00%**	**0,00%**	**0,00%**	**0,00%**	**0,00%**	**0,00%**
Fonds de couverture	2,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Répartition de l'actif	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Stratégies actives de superposition	n/a	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Total excluant stratégies de superposition	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**
Exposition aux devises	**12,60%**	**14,60%**	**16,60%**	**18,60%**	**20,60%**	**22,30%**	**23,30%**	**23,30%**	**24,00%**	**24,00%**	**24,00%**	**24,00%**	**24,00%**	**24,00%**
Devise US	7,30%	8,30%	9,30%	10,30%	11,30%	12,00%	12,00%	12,00%	12,00%	12,00%	12,00%	12,00%	12,00%	12,00%
Devises EAEO	5,30%	6,30%	7,30%	8,30%	9,30%	10,30%	11,30%	11,30%	12,00%	12,00%	12,00%	12,00%	12,00%	12,00%
Stratégies de superposition	**-6,00%**	**-6,00%**	**-6,00%**	**-6,00%**	**-6,00%**	**-6,00%**	**-6,00%**	**-6,00%**	**-6,00%**	**-6,00%**	**-6,00%**	**-6,00%**	**-6,00%**	**-6,00%**
Taux 10 ans	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%
Taux 30 ans	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%

Annexe 2 : Plan de sortie de l'exposition aux contrats d'échange des taux d'intérêt

L'exposition aux contrats d'échange de taux d'intérêt est assujettie à un plan de sortie automatique qui repose sur les éléments suivants :

Les déclencheurs sont les taux d'intérêt des contrats d'échange (« swaps ») de 10 ans et de 30 ans, observés le sixième jour ouvrable qui précède la fin de chaque mois ;

Les seuils déclencheurs sont de 3,5 % (swap 10 ans) et 4,0 % (swap 30 ans) respectivement ;

Le plan de sortie débute le 1er jour du mois suivant l'atteinte du seuil déclencheur et se réalise sur une période de trois mois avec une variation de poids de 1 % par mois respectivement ;

Si les taux d'intérêt descendent sous les seuils déclencheurs durant la période de trois mois, le plan de sortie est arrêté.

9. RÉGIME D'EMPRUNTS

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-9 du 13.10.31, une note pour approbation du renouvellement du régime d'emprunts de la Société.

Le vice-président présente la note concernant le renouvellement du régime d'emprunts de la Société. Il expose notamment le contexte, les besoins de financement, les modalités de financement et conclut avec la recommandation. Une discussion s'ensuit et le vice-président répond aux questions des membres du conseil.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONCERNANT l'institution d'un régime d'emprunts par la Société de l'assurance automobile du Québec, valide jusqu'au 31 décembre 2016, lui permettant d'emprunter, à court terme ou par marge de crédit un montant n'excédant pas 180 000 000 $, pour ses besoins opérationnels, et à court terme, par marge de crédit ou à long terme, un montant n'excédant pas 272 000 000 $, pour ses projets d'investissements, jusqu'à concurrence d'un montant total de 400 000 000 $;

ATTENDU QUE la résolution numéro AR-2707 11.10.19, adoptée le 20 octobre 2011, par le conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec, institue un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2013, lui permettant d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, et ce, pour un montant n'excédent pas 400 000 000 $;

ATTENDU QUE le décret numéro 1316-2011 du 14 décembre 2011 autorise la Société de l'assurance automobile du Québec à instituer ce régime d'emprunts;

ATTENDU QUE conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), la Société de l'assurance automobile du Québec désire instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2016, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit auprès d'institutions financières, de la Caisse de dépôt et placement du Québec ou auprès du ministre des Finances et de l'Économie, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme, auprès du ministre des Finances et de l'Économie, à titre de responsable du Fonds de financement, jusqu'à concurrence de 180 000 000 $, pour ses emprunts à court terme ou par marge de crédit reliés à ses dépenses d'opérations et jusqu'à concurrence de 272 000 000 $, pour ses emprunts à court terme, par marge de crédit ou à long terme reliés à ses projets d'investissements;

ATTENDU QUE le total des emprunts à court terme, par marge de crédit et à long terme contractés en vertu de ce régime d'emprunts et non encore remboursés ne peut excéder en aucun moment un montant total de 400 000 000 $;

ATTENDU QUE conformément à l'article 83 de cette loi, la Société de l'assurance automobile du Québec désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunt et celui d'en approuver les conditions et les modalités, soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec désire obtenir du gouvernement du Québec l'autorisation requise pour instituer le présent régime d'emprunts;

ATTENDU QUE les emprunts à court terme ou par marge de crédit prévus à ce régime d'emprunts permettront de financer les besoins opérationnels ainsi que les travaux requis à la réalisation des projets d'investissements;

ATTENDU QU' à moins de circonstances exceptionnelles, les emprunts à court terme ou par marge de crédit contractés aux fins des projets d'investissements seront convertis, lorsque les travaux auront été complétés, en emprunts à long terme;

ATTENDU QUE les emprunts comporteront, selon le cas, les modalités et conditions établies à la convention de prêt à court terme, à la convention de marge de crédit ou à la convention de prêt à long terme à intervenir;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer le régime d'emprunts institué par la résolution numéro AR-2707 11.10.19, adoptée le 20 octobre 2011, par le conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec;

ATTENDU la recommandation favorable du comité de vérification;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

QUE soit institué un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2016, permettant à la Société de l'assurance automobile du Québec d'emprunter à court terme ou par marge de crédit auprès d'institutions financières, de la Caisse de dépôt et placement du Québec ou auprès du ministre des Finances et de l'Économie, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme, auprès du ministre des Finances et de l'Économie, à titre de responsable du Fonds de financement, jusqu'à concurrence de 180 000 000 $, pour ses emprunts à court terme ou par marge de crédit reliés à ses dépenses d'opérations et jusqu'à concurrence de 272 000 000 $, pour ses emprunts à court terme, par marge de crédit ou à long terme reliés à ses projets d'investissements;

QUE le total des emprunts à court terme, par marge de crédit et à long terme contractés en vertu de ce régime d'emprunts et non encore remboursés ne puisse excéder en aucun moment un montant total de 400 000 000 $;

QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1, il ne soit tenu compte que :

A) du capital global en cours, incluant les coûts de financement temporaire des emprunts, pour les emprunts à court terme;

B) du capital global en cours et non encore remboursé des emprunts, pour les emprunts par marge de crédit;

C) de la valeur nominale des emprunts effectués, pour les emprunts à long terme.

QUE les emprunts contractés par la Société de l'assurance automobile du Québec dans le cadre du présent régime d'emprunts comportent, en plus des limites établies aux paragraphes précédents, les caractéristiques et limites suivantes :

A) si l'emprunt concerné est contracté à court terme ou par marge de crédit auprès d'une institution financière autorisée à exercer ses activités en vertu des lois applicables au Québec ou au Canada ou auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec :

   a) le taux d'intérêt de l'emprunt ne devra pas excéder l'un des taux suivants :
      i) le taux d'intérêt établi au sous-paragraphe *b* du paragraphe 3° de l'article 2 du Règlement sur les emprunts effectués par un organisme (chapitre A-6.001, r. 3);
      ii) tout autre taux établi de temps à autre par le gouvernement ou par toute personne autorisée à cet effet, conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration financière;

   b) le terme des emprunts devra être inférieur à 365 jours.

B) si l'emprunt concerné est contracté à court terme, par marge de crédit ou à long terme auprès du ministre des Finances et de l'Économie, à titre de responsable du Fonds de financement :

   a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 1267-2001 du 24 octobre 2001 concernant les critères de fixation des taux d'intérêt qui peuvent être exigés sur ces emprunts ainsi que la nature des coûts imputables dans le calcul de ces taux ou dans le calcul du remboursement des emprunts, adopté en vertu de l'article 24 de la Loi sur le ministère des Finances (chapitre M-24.01), tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
   b) les emprunts comporteront, selon le cas, les modalités et conditions établies à la

convention de prêt à court terme, à la convention de marge de crédit ou à la convention de prêt à long terme à intervenir;

c) chacun des emprunts à court terme ou à long terme sera constaté par l'émission d'un billet souscrit par la Société de l'assurance automobile du Québec en faveur du ministre des Finances et de l'Économie, à titre de responsable du Fonds de financement;

d) le terme des emprunts à court terme devra être inférieur à 365 jours.

QUE les emprunts à court terme ou par marge de crédit prévus à ce régime d'emprunts permettent le financement temporaire des besoins opérationnels et des travaux requis à la réalisation des projets d'investissements;

QU'à moins de circonstances exceptionnelles, les emprunts à court terme ou par marge de crédit contractés aux fins de projets d'investissements soient convertis, lorsque les travaux auront été complétés, en emprunts à long terme;

QUE la présidente et chef de la direction, le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance ou le directeur général des finances et du contrôle organisationnel pourvu qu'ils soient deux agissants conjointement, soient autorisés, pour et au nom de la Société de l'assurance automobile du Québec, à conclure en vertu du présent régime toute transaction d'emprunt auprès d'institutions financières, de la Caisse de dépôt et placement du Québec ou auprès du ministre des Finances et de l'Économie, à titre de responsable du Fonds de financement, à en établir les montants et les caractéristiques, sous réserve des caractéristiques et limites prévues au présent régime, à en accepter les conditions et modalités, à signer toute convention de prêt à court terme, par marge de crédit ou à long terme, tout billet, à consentir à toutes clauses qu'ils jugeront non substantiellement incompatibles avec les présentes, à poser tout acte et à signer tout document qu'ils jugeront nécessaire ou utile pour donner plein effet aux présentes;

QU'une demande soit faite au gouvernement du Québec d'autoriser la Société de l'assurance automobile du Québec à instituer le présent régime d'emprunts à court terme, par marge de crédit ou à long terme;

QUE la présente résolution remplace, à compter de l'obtention des autorisations requises du gouvernement, toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous leur autorité.

Résolution AR-2827 du 13.10.31

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT les besoins financiers du Fonds d'assurance;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de vérification;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise le Fonds d'assurance à emprunter pour 3 ans un montant maximum de 75 M$.

Résolution AR-2827-A du 13.10.31

10. RÉSULTATS FINANCIERS AU 30 SEPTEMBRE 2013

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-10 du 13.10.31, les documents suivants :

- Note d'information sur les résultats financiers trimestriels au 30 septembre 2013 – Fonds d'assurance et Société;
- Résultats trimestriels du Fonds d'assurance automobile du Québec et Société de l'assurance automobile du Québec au 30 septembre 2013.

Le vice-président présente les résultats financiers trimestriels du Fonds d'assurance automobile du Québec et de la Société. Il commente le document et les principaux faits saillants.

Une discussion s'ensuit et le vice-président répond aux questions des membres.

11. PLAN DE PÉRENNITÉ – RAPPORT DU GESTIONNAIRE DU PLAN – MAI À AOÛT 2013

Le vice-président aux technologies de l'information se joint aux membres pour les points 11, 12, 13 et 14 de l'ordre du jour.

Le vice-président dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-11 du 13.10.31, la présentation du Rapport du gestionnaire du plan pour la période de mai à août 2013.

Il présente le rapport du gestionnaire du Plan pour la période de mai à août 2013 et aborde notamment le Plan de pérennité dans son ensemble, la charte de référence globale du plan, la planification exécutive du plan et le suivi de la planification annuelle. S'ensuivent une discussion et une période de questions durant laquelle le vice-président répond aux questions des membres.

12. ACQUISITION DES SERVICES DE FOURNISSEURS EXTERNES DANS LE CADRE DU BLOC ENVIRONNEMENT DE DÉVELOPPEMENT ET SÉCURITÉ DU PLAN DE PÉRENNITÉ

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-10 du 13.10.31, une note pour approbation de l'acquisition des services de fournisseurs externes pour réaliser des travaux en réalisation au niveau de l'environnement de développement, de la sécurité et la mise en place de l'architecture orientée services dans le cadre du Bloc Environnement de développement et sécurité du Plan de pérennité.

Le vice-président présente la note concernant l'acquisition des services de fournisseurs externes pour exécuter des travaux en réalisation au niveau de l'environnement de développement, de la sécurité et la mise en place de l'architecture orientée services dans le cadre du Bloc Environnement de développement et sécurité du Plan de pérennité. Il expose le contexte, l'impact budgétaire, une analyse et conclut en présentant la recommandation.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QUE la présente demande s'inscrit dans la planification globale et les paramètres budgétaires déjà autorisés pour le Bloc BEN;

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail reliée aux travaux de réalisation du Bloc BEN ne peut être entièrement réalisée par des ressources internes;

CONSIDÉRANT QUE le Bloc BEN constitue une priorité pour la Rénovation de l'accès au réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE Ie Bloc BEN désire respecter les échéanciers du projet;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Société à procéder à l'acquisition de services de fournisseurs externes pour une dépense maximale de 11,2 M$ pour réaliser les activités de réalisation associées au Bloc BEN – Environnement de développement et sécurité, ce qui se concrétisera par un ou plusieurs appels d'offres. Ces services seront pour une durée maximale de trois ans, répartis sur trois années budgétaires. L'utilisation de ces services est toutefois conditionnelle à l'approbation des crédits budgétaires requis pour la réalisation des projets du Bloc BEN au budget 2014.

Résolution AR-2828 du 13.10.31

13. AUTORISATION DE DÉMARRAGE DU PROJET « BALISES ADMINISTRATIVES ET CHANGEMENTS LÉGISLATIFS - PHASE 1 »

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-13 du 13.10.31, les documents suivants :

- Note pour autorisation de démarrage du projet « Balises administratives et changements législatifs – phase 1 » (#77925);
- Fiche de projet 77925 – Balises administratives et changements législatifs - phase 1.

Le vice-président présente aux membres du conseil la note concernant le démarrage du projet « Balises administratives et changements législatifs – phase 1 » (#77925). Il aborde notamment le contexte, l'impact budgétaire pour l'année 2013 et termine en présentant ses recommandations.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QUE ce projet a pour but l'élaboration des balises administratives et des changements législatifs requis pour définir des orientations d'affaires relativement aux besoins d'affaires exprimés pour les Blocs B, E et H;

CONSIDÉRANT QU'une fois approuvés, ces balises administratives et ces changements législatifs serviront d'intrants aux projets des blocs Rénovation ARR**;**

CONSIDÉRANT QUE ce démarrage de projet ne nécessite pas d'augmentation au budget directeur du Plan de pérennité 2013 puisque ce projet est prévu dans l'enveloppe autorisée de 7,9 M$;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise le démarrage du projet « Balises administratives et changements législatifs – phase 1 » avec un budget provisoire de 1,6 M$;

QUE le conseil d'administration autorise un budget de 0,4 M$ pour l'année 2013 sans toutefois augmenter le budget directeur du Plan de pérennité.

Résolution AR-2829 du 13.10.31

14. AUTORISATION DE DÉMARRAGE DU PROJET « CONSEILS MÉTHODOLOGIQUES ET EXPERTISE EN AUDIT »

Le vice-président aux technologies de l'information dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-14 du 13.10.31, les documents suivants :

- Note pour autorisation de démarrage du projet « Conseils méthodologiques et expertise en audit » (#77927);
- Fiche de projet 77927 – Conseils méthodologiques et expertise en audit.

Le vice-président présente la note concernant la demande d'autorisation du démarrage du projet « Conseils méthodologiques et expertise en audit ». Il aborde le contexte, l'impact budgétaire pour l'année 2013 et conclut avec ses recommandations.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QUE le comité de vérification de la Société a demandé à la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes d'auditer le Plan de pérennité;

CONSIDÉRANT QUE ce démarrage de projet ne nécessite pas d'augmentation au budget directeur du Plan de pérennité 2013 puisque ce projet est prévu dans l'enveloppe de 7,9 M$ autorisée en décembre 2012 lors de l'approbation du budget d'investissement;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de vérification;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve le démarrage du projet « Conseils méthodologiques et expertise en audit » avec un budget provisoire de 75 k$;

QUE le conseil d'administration approuve un budget de 37,5 k$ pour l'année 2013 sans toutefois augmenter le budget directeur du Plan de pérennité.

Résolution AR-2829-A du 13.10.31

15. REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA SOCIÉTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SYNDICAT DE LA COPROPRIÉTÉ S.A.A.Q.-VILLE DE QUÉBEC

Ce point est traité à la suite du point 10 du présent ordre du jour.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-15 du 13.10.31, les documents suivants :

- Note concernant le remplacement d'un représentant de la Société au conseil d'administration du Syndicat de la copropriété S.A.A.Q.-Ville de Québec;
- Projet de résolution.

Le vice-président expose la situation quant au remplacement d'un représentant de la Société au conseil d'administration du Syndicat de la copropriété S.A.A.Q.-Ville de Québec et explique le contexte de cette demande. Il présente la recommandation et le projet de résolution.

Les membres du conseil posent des questions au vice-président qui y répond.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QUE madame Suzanne Bissonnette de la Direction des ressources matérielles et immobilières (VPRHFP) a été élue comme représentante de la Société au conseil d'administration du Syndicat de la copropriété jusqu'au 19 mai 2014 (résolution AR2686);

CONSIDÉRANT QUE madame Bissonnette a quitté la Société en décembre 2012 et le poste est vacant depuis;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE monsieur Rodrigue Côté, directeur des ressources matérielles et immobilières, soit désigné comme représentant de la Société de l'assurance automobile du Québec au conseil d'administration du Syndicat de la copropriété S.A.A.Q. - Ville de Québec en remplacement de madame Suzanne Bissonnette jusqu'à la fin de son terme, soit jusqu'au 19 mai 2014.

Résolution AR-2830 du 13.10.31

16. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

17. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra à Québec le 12 décembre 2013, à 8 h.

18. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil se réunissent à huis clos avant de conclure la séance.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 11 h 20.

Président	**Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

Procès-verbal de la séance nº 382
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6e étage
Le jeudi 12 décembre 2013, à 8 h

Adopté le jeudi 27 février 2014

SONT PRÉSENTS :

M. Guy Morneau, président du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
M. André Caron, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Ida Crasto, membre
M. André Lesage, membre
Mme Hélène Racine, membre
Mme Marie Carole Tétreault, membre

M. Dave Leclerc, secrétaire
Mme Anne Marie Dussault Turcotte, adjointe au secrétaire

Par visioconférence :
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Adrien Desautels, membre

EST ABSENT :

M. Conrad Lord, membre

INVITÉS :

M. Karl Malenfant, vice-président aux technologies de l'information
M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
Mme Célyne Girard, vice-présidente à l'accès au réseau routier
Mme Christiane Beauchemin, vice-présidente au fonds d'assurance
M. Claude Lantier, directeur général des finances et du contrôle organisationnel
Mme Anne-Marie Lemire, directrice générale du suivi des risques organisationnels et de la mesure de la performance
Mme Gisèle Gauthier, directrice des affaires juridiques
M. Tony Beaulieu, directeur général du soutien administratif et opérationnel

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour – Modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 31 octobre 2013

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance tenue le 31 octobre 2013 est adopté avec quelques modifications.

2 B Tableau de bord des suivis à apporter aux séances du conseil d'administration (mise à jour : 31 octobre 2013).

Les membres du conseil procèdent à l'analyse des points inscrits au tableau de bord des suivis des séances du conseil.

3. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont distribués et déposés lors de la séance sous leur cote respective :

3 A Liste des procès-verbaux adoptés des séances des comités, sous la cote A-3 a) du 13.12.12.

4. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président du conseil informe les membres que des changements pourraient avoir lieu au cours des prochaines semaines quant à la composition du conseil d'administration.

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction aborde notamment les sujets suivants :

Environnement médiatique

- Accident d'une conductrice de 80 ans;
- Permis de conduire internationaux;
- Reportage concernant les piétons devant le siège social de la SAAQ;
- Recours collectif moto.

Environnement politique

- Retour sur la rencontre avec le ministre le 7 novembre 2013.

En cette fin d'année la présidente remercie les membres du conseil pour leur engagement.

6. RAPPORT DES COMITÉS

6 A Rapport du comité actif / passif (séance du 5 décembre 2013)

Le président informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal le 5 décembre 2013. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 a) du 13.12.12.

6 B Rapport du comité de gouvernance et d'éthique (séance du 4 décembre 2013)

La présidente du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal le 4 décembre 2013. Elle dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 b) du 13.12.12.

6 C Rapport du comité des technologies de l'information (séances régulière et conjointe CTI-CV du 4 décembre 2013)

La présidente du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de ces séances tenues à Montréal le 4 décembre 2013. Elle dépose en liasse au présent procès-verbal les ordres du jour de ces séances, sous la cote A-6 c) du 13.12.12.

6 D Rapport du comité de vérification (séance du 11 décembre 2013)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec le 11 décembre 2013. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 d) du 13.12.12.

6 E Rapport du comité des ressources humaines et du service à la clientèle (séance du 11 décembre 2013)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec le 11 décembre 2013. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 e) du 13.12.12.

7. BUDGET 2014

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance, le vice-président aux technologies de l'information et le directeur général des finances et du contrôle organisationnel se joignent aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-7 du 13.12.12, une note et une présentation sur le budget 2014.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance fait la présentation et expose le sommaire exécutif concernant le budget 2014. Une discussion s'ensuit. Les vice-présidents et le directeur répondent aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

IL EST RECOMMANDÉ d'approuver :

- Les budgets 2014 proposés :
  1. le budget du Fonds d'assurance, soit des produits de 1 710,7 M$ et des charges de 1 324,9 M$ pour un excédent de 385,8 M$ ainsi qu'un budget d'immobilisations de 66 000 $;
  2. le budget de la Société, soit des revenus de 247,5 M$ et des charges de 245,7 M$ pour un excédent de 1,8 M$ et un budget d'immobilisations de 68,8 M$.

- La programmation annuelle des projets de 84,1 M$, incluant une surprogrammation de 8,0 M$, pour un budget directeur des projets d'investissement de 76,1 M$:
  - 4,6 M$ pour les postes et aires de contrôle routier;
  - 5,6 M$ pour les projets administratifs;
  - 65,9 M$ pour les projets en technologies de l'information :
    - 25,0 M$ pour le Plan de base;
    - 4,2 M$ pour le Plan de virtualisation;
    - 36,7 M$ pour le Plan de pérennité.

- Les nouveaux projets :
  - **Postes et aires de contrôle routier :**
    - 75707 Rénovation du bâtiment du poste de contrôle de St-Étienne-de-Grès
    - 78702 Construction du bâtiment du poste de contrôle de Laval 25
  - **Projets administratifs :**
    - 74704 Aménagements et réaménagements des espaces au siège social;
    - 78701 Accès adapté pour l'obtention d'un permis de conduire pour les personnes malentendantes;
    - 78703 Plan de maintenance du siège social.
  - **Projets en technologie de l'information :**
    - 77402 Règlementation en matière de conduite de grands trains routiers;
    - 78001 Production des documents de mission;
    - 78101 Maximiser échanges avec clientèle par l'utilisation de la technologie;
    - 78102 Optimiser la gestion des fournisseurs de la VP Fonds d'assurance;
    - 78201 Positionnement de l'infrastructure technologique de l'intranet;
    - 78301 Signature électronique des documents de vérification mécanique;
    - 78401 Gestion des données en sécurité routière;
    - 78402 Refonte de l'application Programme d'éducation à la sécurité routière;
    - 78501 Prestation électronique de services pour les commerçants de véhicules usagés;
    - 78504 Annulation d'une transaction par les commerçants;
    - 78506 Remplacement du système de gestion des files d'attente;
    - 78507 Renforcement des contrôles pour les attestations délivrées par les écoles de conduite;

- 78601 Standards sur l'accessibilité Web;
- 78202 Gestion et intégration du plan de virtualisation;
- 78203 Assises de la virtualisation;
- 78204 Désuétude du système d'exploitation des serveurs (Windows 2012);
- 77924 Bloc A - Rapports d'affaires cohabitation.

- Une enveloppe de 12,1 M$ pour des projets à démarrer juste-à-temps dans le Plan de pérennité.

- Les modifications de budget pour les projets de 2 M$ et plus :
  - 76201 Révision du processus de livraison :
    - Budget provisoire : 1,1 M$, Demande : 4,9 M$, Écart : 3,8 M$
  - 76705 Mise en œuvre de la gestion par processus à la VP Accès au réseau routier
    - Budget provisoire : 1,2 M$, Demande : 2,4 M$, Écart : 1,2 M$
  - 76714 Refonte du site Web de la Société
    - Budget provisoire : 1,0 M$, Demande : 2,8 M$, Écart : 1,8 M$
  - 76902 Conversion FA – Solution de conversion automatisée
    - Budget provisoire : 5,0 M$, Demande : 5,1 M$, Écart : 0,1 M$
  - 76903 Conversion FA – Réalisation de la conversion
    - Budget provisoire : 10,7 M$, Demande : 11,2 M$, Écart : 0,5 M$
  - 76912 Encadrement – Maîtrise d'ouvrage du Plan de pérennité
    - Budget provisoire : 16,0 M$, Demande : 16,8 M$, Écart : 0,8 M$

- L'acquisition de biens et de services professionnels pour les projets suivants :
  - 76201 Révision du processus de livraison
    - pour un montant maximal de 4,3 M$
  - 76705 Mise en œuvre de la gestion par processus à la VP Accès au réseau routier
    - pour un montant maximal de 1,6 M$
  - 77203 Architecture et stratégie globale de virtualisation, 78202 Gestion et intégration du plan de virtualisation, 78203 Assises de la virtualisation et 78204 Désuétude du système d'exploitation des serveurs (Windows 2012)
    - pour un montant maximal de 18,5 M$.

Résolution AR-2831 du 13.12.12

8. PERMIS PLUS

La vice-présidente à l'accès au réseau routier se joint aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

La vice-présidente dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-8 du 13.12.12, une note sur la fin du programme permis de conduire Plus (PC+).

La vice-présidente présente la note qui concerne la fin du programme permis de conduire Plus (PC+). Elle rappelle le contexte de ce dossier et expose la problématique et les impacts reliés à ceux-ci. Une discussion s'ensuit.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT la faible demande d'adhésion et de renouvellement du PC+ au Québec et ailleurs au Canada et aux États-Unis;

CONSIDÉRANT l'existence d'autres moyens permettant le passage aux États-Unis à des coûts moindres;

CONSIDÉRANT les déficits récurrents reliés au maintien de ce programme et de l'importance de la hausse tarifaire imposée;

Il EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve la décision de mettre fin au programme Permis Plus.

Résolution AR-2832 du 13.12.12

9. ÉTALONNAGE

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance et la directrice générale du suivi des risques organisationnels et de la mesure de la performance se joignent aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-9 du 13.12.12, une note et une annexe portant sur l'étalonnage.

Le vice-président présente le sommaire exécutif concernant la proposition d'étalonnage 2013. Une discussion s'ensuit.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT QUE l'enjeu 6 du Plan stratégique 2011-2015 de la Société est d'assurer une saine gestion des fonds publics, ce qui passe notamment par un exercice d'étalonnage;

CONSIDÉRANT QUE le 12 décembre 2012, le conseil d'administration de la Société approuvait un choix d'indicateurs et d'organisations pour présenter sa démarche d'étalonnage au Rapport annuel de gestion (RAG) 2012 ainsi que pour les années subséquentes;

CONSIDÉRANT QUE pour y donner suite, la Société a présenté au RAG 2012 dix indicateurs d'étalonnage particulièrement significatifs de sa gestion par leur relation avec son plan stratégique et son modèle d'affaires intégré;

CONSIDÉRANT QUE l'étalonnage au RAG 2013 présentera en intégralité les dix indicateurs déjà présents au RAG 2012 auquel s'ajoutera le nouvel indicateur *Taux d'utilisation de la prestation autonome de services (PAS);*

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration adopte les indicateurs proposés pour l'étalonnage au rapport annuel de gestion en vue de leur publication au RAG 2013.

Résolution AR-2833 du 13.12.12

10. DROITS D'UTILISATION DES LOGICIELS IBM

Le vice-président aux technologies de l'information se joint aux membres du conseil pour les points 10 et 11 à l'ordre du jour.

Le vice-président dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-10 du 13.12.12, une note portant sur les droits d'utilisation des logiciels IBM.

Le vice-président présente le sommaire exécutif et par la suite, il répond aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT QUE tous les logiciels IBM sont utilisés et nécessaires au bon fonctionnement de l'ordinateur central et, par conséquent, indispensables pour assurer la disponibilité des services de première ligne autant qu'administratifs;

CONSIDÉRANT QUE IBM est fournisseur unique de ces logiciels;

CONSIDÉRANT QUE l'entente actuelle avec IBM se termine le 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des technologies de l'information.

Il EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la dépense prévue pour les logiciels IBM pour un montant total de 2,87 M$ couvrant la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014.

Résolution AR-2834 du 13.12.12

11. ACQUISITION DES SERVICES D'UN FOURNISSEUR EXTERNE POUR LA PRODUCTION DU PERMIS DE CONDUIRE

La vice-présidente à l'accès au réseau routier se joint aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

La vice-présidente à l'accès au réseau routier et le vice-président aux technologies de l'information déposent au présent procès-verbal, sous la cote A-11 du 13.12.12, une note pour autorisation de l'acquisition des services d'un fournisseur externe pour la production du permis de conduire.

La vice-présidente présente le sommaire exécutif et notamment le contexte et la stratégie de recours à l'externe. Une discussion s'ensuit et elle répond aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT QUE le contrat avec l'intégrateur arrivera à échéance le 20 août 2015;

CONSIDÉRANT QUE les expertises requises pour mettre en œuvre une chaîne de production de permis de conduire sont très pointues et nécessitent une période d'essai et de rodage;
CONSIDÉRANT QUE Ia continuité de la production du permis de conduire est d'une importance fondamentale pour la Société;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des technologies de l'information.

Il EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Société à procéder à l'acquisition des services d'un fournisseur externe pour une dépense maximale de 11 M$ qui se concrétisera par un appel

d'offres pour la mise en œuvre d'une nouvelle chaîne de production en 2014 et 2015 ainsi que par la production des permis de conduire pour la période de 2015 à 2020.

Résolution AR-2835 du 13.12.12

12. ACQUISITION DES SERVICES D'UN FOURNISSEUR EXTERNE POUR LA FOURNITURE ET LA GESTION DU PROGRAMME DES UNIFORMES

Le directeur général du soutien administratif et opérationnel se joint aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

Le directeur général dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-12 du 13.12.12, une note pour autorisation de l'acquisition des services d'un fournisseur externe pour la fourniture et la gestion du programme des uniformes.

Le directeur général présente la note aux membres du conseil. Une discussion s'ensuit.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT QUE le contrat avec le fournisseur actuel arrivera à échéance le 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE les délais requis par les fournisseurs pour mettre en œuvre un système de fourniture et de gestion des uniformes sont de l'ordre de 6 à 8 mois;

CONSIDÉRANT QUE la continuité de la distribution des uniformes est importante pour assurer le travail des contrôleurs routiers et l'image de la Société;

Il EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Société à procéder à un appel d'offres pour le service de fourniture et de gestion du programme des uniformes de la Vice-présidence au contrôle routier pour la période débutant le 1er janvier 2015 et se terminant le 31 décembre 2019 pour une dépense maximale de 2 617 500 $.

Résolution AR-2836 du 13.12.12

13. RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES CONTRIBUTIONS D'ASSURANCE

La directrice des affaires juridiques se joint aux membres du conseil pour les points 13 et 14 à l'ordre du jour.

La directrice dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-13 du 13.12.12, les documents suivants :

- Note concernant la mise à jour de l'annexe I du Règlement sur les contributions d'assurance relative aux motocyclettes à risque élevé d'accident;
- Règlement modifiant le Règlement sur les contributions d'assurance (version française);

- Règlement modifiant le Règlement sur les contributions d'assurance (version anglaise);
- Avis de publication (version française);
- Avis de publication (version anglaise);
- Liste des ajouts.

La directrice présente le contexte de cette demande d'autorisation.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

Il EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration adopte, dans ses versions française et anglaise, le Règlement modifiant le Règlement sur les contributions d'assurance ci-annexé.

Résolution AR-2837 du 13.12.12

14. PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE REMBOURSEMENT DE CERTAINS FRAIS (MÉDICAMENTS)

La vice-présidente au Fonds d'assurance se joint aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

La vice-présidente dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-14 du 13.12.12, les documents suivants :

- Note concernant une modification réglementaire pour utiliser la liste des médicaments du Régime général d'assurance médicaments (RGAM) pour encadrer la couverture d'assurance pour les médicaments;
- Règlement modifiant le Règlement sur le remboursement de certains frais (versions française et anglaise).

La vice-présidente présente le sommaire exécutif concernant la modification règlementaire pour l'utilisation de la liste des médicaments du Régime général d'assurance médicaments (RGAM) pour encadrer la couverture d'assurance pour les médicaments.

Une discussion s'ensuit et la vice-présidente répond aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

Il EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration adopte le *Règlement modifiant le Règlement sur le*

remboursement de certains frais, lequel sera soumis pour approbation par le gouvernement et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Résolution AR-2838 du 13.12.12

15. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

16. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra à Montréal le 27 février 2014, à 8 h.

17. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil se réunissent à huis clos avant de conclure la séance.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 h 00

Président	**Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

Procès-verbal de la séance nº 383
Tenue par voie de conférence téléphonique
Le vendredi 14 février 2014, à 13h30

Adopté le jeudi 24 avril 2014

SONT PRÉSENTS :

M. Guy Morneau, président du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
M. André Caron, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Ida Crasto, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Adrien Desautels, membre
M. François Geoffrion, membre
Mme Johanne Goulet, membre
M. André Lesage, membre
M. Conrad Lord, membre
Mme Hélène Racine, membre

M. Dave Leclerc, secrétaire
Mme Anne Marie Dussault Turcotte, adjointe au secrétaire

INVITÉS :

M. Karl Malenfant, vice-président aux technologies de l'information

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. OBTENTION D'ALLÈGEMENT À LA LOI SUR LA GOUVERNANCE ET LA GESTION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES DES ORGANISMES PUBLICS ET DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT

Le vice-président aux technologies de l'information se joint aux membres du conseil pour la totalité de la séance.

Le vice-président dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-2 du 14.02.14, une note portant sur l'obtention d'allègements à la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement.

La présidente et chef de la direction explique le contexte de la séance spéciale et fait état de la fenêtre d'opportunité et du document requis par le conseil d'administration pour pouvoir aller de l'avant dans ce dossier.

Le vice-président présente le dossier ainsi que le projet de résolution. Ensuite, il répond aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QUE les mécanismes de gouvernance mis en place par la Société ont été présentés au dirigeant principal de l'information, qui les a reçus favorablement;

Il EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Société à soumettre au Conseil des ministres la demande relative à la soustraction de l'application des premier, deuxième, quatrième, cinquième, sixième et septième alinéas de l'article 15 de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (chapitre G-1.03);

QUE le conseil d'administration autorise la Société à soumettre au Conseil du trésor les demandes suivantes :

- De prévoir, à l'égard de la Société, y compris dans ses fonctions fiduciaires, la dérogation suivante à l'article 16 des Règles relatives aux demandes d'autorisation de projets et aux outils de gestion en ressources informationnelles : l'article 16 des Règles relatives aux demandes d'autorisation de projets et aux outils de gestion en ressources informationnelles s'applique à la Société de l'assurance automobile du Québec en remplaçant dans le texte « dirigeant d'organisme » et « DPI » par « autorité désignée par la Société de l'assurance automobile du Québec ».
- De prévoir, malgré l'article 5 des Règles relatives aux demandes d'autorisation de projets et aux outils de gestion en ressources informationnelles, que la programmation annuelle des ressources informationnelles de la Société, y compris dans ses fonctions fiduciaires, soit transmise au plus tard le 31 mars de chaque année.

Résolution AR-2839 du 14.02.14

3. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

4 PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance régulière du conseil d'administration se tiendra à Montréal le 27 février 2014, à 8 h.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 13 h 45.

Président **Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

Procès-verbal de la séance nº 384
Tenue à Montréal, salle du conseil d'administration
800, Tour de la Place Victoria, 31e étage
Le jeudi 27 février 2014, à 8 h

Adopté le mercredi 19 mars 2014

SONT PRÉSENTS :

M. Guy Morneau, président du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Yvan Bordeleau, membre
M. André Caron, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
M. Adrien Desautels, membre
M. François Geoffrion, membre
Mme Johanne Goulet, membre
M. Conrad Lord, membre
M. Jude Martineau, membre
Mme Hélène Racine, membre

M. Dave Leclerc, secrétaire
Mme Anne Marie Dussault Turcotte, adjointe au secrétaire

Par conférence téléphonique :
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Alain Albert, membre

INVITÉS :

M. Karl Malenfant, vice-président aux technologies de l'information
M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance

Par conférence téléphonique :
Mme Célyne Girard, vice-présidente à l'accès au réseau routier
Mme Johanne St-Cyr, vice-présidente à la sécurité routière

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté sans modification

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 12 décembre 2013

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance tenue le 12 décembre 2013 est adopté avec l'ajout de la phrase suivante dans la résolution AR-2834 du 13.12.12 « considérant la recommandation favorable du comité des technologies de l'information ».

2 B Tableau de bord des suivis à apporter aux séances du conseil d'administration (mise à jour : 12 décembre 2013)

Les membres du conseil procèdent à l'analyse des points inscrits au tableau de bord des suivis des séances du conseil.

3. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont distribués et déposés lors de la séance sous leur cote respective :

3 A Liste des procès-verbaux adoptés des séances des comités, sous la cote A-3 a) du 14.02.27

4. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président du conseil introduit les quatre nouveaux membres du conseil d'administration et ils se présentent tour à tour aux autres membres du conseil.

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Le président du conseil demande à Me Conrad Lord de quitter la séance pour la durée du point concernant le recours collectif contre la Société.

La présidente procède à son rapport.

Environnement médiatique
- Recours collectif contre la Société.

Me Lord réintègre la séance

Environnement politique
- Transport collectif;
- Annonces potentielles.

Performance entreprise
- Performance à court terme;
- Bilan routier;
- Service à la clientèle;
- Effectifs approuvés par le SCT;
- Loi 133.

Plan financier
- Fonds d'Assurance;
- Retour sur les résultats de la Caisse.

Une discussion s'ensuit et la présidente répond aux questions des membres.

6. RAPPORT DES COMITÉS

6 A Rapport du comité actif / passif et comité de vérification (séance conjointe du 26 février 2014)

Le président du comité actif/passif informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance conjointe tenue à Montréal le 26 février 2014. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 a) du 14.02.27.

6 B Rapport du comité des technologies de l'information (séance du 19 février 2014)

La présidente du comité de vérification informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal le 19 février 2014. Elle dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 b) du 14.02.27.

Plan de pérennité :

Le vice-président aux technologies de l'information se joint aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

1. Rapport du gestionnaire du plan au 31 janvier 2014

Le vice-président dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-6 b.1) du 14.02.27, le rapport du gestionnaire du plan au 31 janvier 2014 pour l'appréciation générale et au 31 décembre 2013 pour le volet financier.

2. Charte de référence, 6e transformation

Le vice-président dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-6 b.2) du 14.02.27, la charte de référence globale du plan au 31 décembre 2013 – 6e transformation.

6 C Rapport du comité de vérification (séance du 19 février 2014)

Mme Hélène Racine informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal le 19 février 2014. Elle dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 c) du 14.02.27.

7. ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2011-2015

La présidente et chef de la direction dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-7 du 14.02.27, les documents suivants :

- Fais saillants 2013 et priorités 2014 du Plan stratégique 2011-2015;
- Plan stratégique 2011-2015 – avancement décembre 2013.

La présidente et chef de la direction présente et commente les documents déposés. Elle aborde notamment le positionnement de la Société, le bilan routier, la prestation de services, l'ampleur du virage technologique, la nouvelle réalité de la main-d'œuvre et la gestion éthique et responsable. Une période de questions suit cette présentation. La présidente répond aux questions des membres.

8. STRATÉGIE DES CAMPAGNES DE SENSIBILISATION EN SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2014

Le vice-président aux affaires publiques et gouvernementales et secrétaire général dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-8 du 14.02.27, une note sur la stratégie des campagnes de sensibilisation en sécurité routière 2014 et bilan 2013.

Le vice-président et secrétaire général présente le sommaire exécutif. Il aborde le contexte, le bilan 2013 et les orientations 2014. Il répond aux questions des membres. Une discussion s'ensuit.

9. ACQUISITION DES SERVICES D'UN FOURNISSEUR EXTERNE POUR RÉALISER DES TRAVAUX DE GESTION OPÉRATIONNELLE DE LA SÉCURITÉ INFORMATIQUE (FONCTION « DÉTECTION D'INTRUSION »)

Le vice-président aux technologies de l'information se joint aux membres du conseil pour les points 9, 10 et 11 à l'ordre du jour.

Le vice-président dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-9 du 14.02.27, une note concernant l'acquisition des services d'un fournisseur externe pour réaliser des travaux de gestion opérationnelle de la sécurité informatique (fonction « détection d'intrusion »).

Le vice-président expose le contexte de cette demande d'acquisition. Il répond aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QUE la VPTI désire respecter ses engagements au regard de la gestion de la sécurité de l'information numérique;

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail requise est supérieure à la capacité de réalisation des ressources internes;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

Il EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Société à procéder à l'acquisition de services d'un fournisseur externe pour une dépense maximale de 1,9 M$, ce qui se concrétisera par un appel d'offres pour réaliser des travaux de gestion opérationnelle de la sécurité informatique (fonction « détection d'intrusion »). Ces services seront pour une durée maximale de 5 ans (3 ans avec la possibilité de renouvellement pour 2 années additionnelles), répartis sur 6 années budgétaires.

Résolution AR-2840 du 14.02.27

10. ACQUISITION DES SERVICES D'UN FOURNISSEUR EXTERNE POUR RÉALISER DES TRAVAUX DE DÉVELOPPEMENT, D'HÉBERGEMENT ET D'ENTRETIEN DANS LE CADRE DE LA REFONTE DU SITE WEB DE LA SOCIÉTÉ (VOLET INFORMATIQUE)

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-10 du 14.02.27, une note concernant l'acquisition des services d'un fournisseur externe pour réaliser des travaux de développement, d'hébergement et d'entretien dans le cadre de la refonte du site Web de la Société (volet informationnel). Le vice-président expose le contexte de cette demande d'acquisition. Il répond aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QUE la Société doit assurer la réalisation des travaux dans le cadre du projet « Refonte du site Web »;

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail requise est supérieure à la capacité de réalisation des ressources internes;

CONSIDÉRANT QUE le recours à l'externe permet d'assurer une continuité des services actuels;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des activités nécessite une expertise spécialisée non disponible à la Société;

CONSIDÉRANT QUE le travail de collaboration entre les ressources internes et les ressources externes spécialisées va faciliter le transfert de connaissances et le développement de nouvelles compétences internes.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

Il EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Société à procéder à l'acquisition des services d'un fournisseur externe pour une dépense maximale de 1,27 M$, ce qui se concrétisera par un appel d'offres pour réaliser des travaux de développement, d'hébergement et d'entretien dans le cadre du projet de refonte du site Web de la Société. Ces services seront pour une durée maximale de cinq ans, répartis sur cinq années budgétaires.

Résolution AR-2841 du 14.02.27

11. ACQUISITION DES SERVICES DE FOURNISSEURS EXTERNES POUR L'ÉVOLUTION DES SYSTÈMES DU CONTRÔLE ROUTIER ET DE SOUTIEN À L'ACCÈS AU RÉSEAU ROUTIER ET LA PARTICIPATION AUX PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-11 du 14.02.27, une note concernant l'acquisition de services de fournisseurs externes pour l'évolution des systèmes du contrôle routier et de soutien à l'accès au réseau routier et la participation aux projets de développement. Le vice-président expose le contexte de cette demande d'acquisition. Il répond aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QUE les disponibilités budgétaires au contrat actuel seront entièrement utilisées d'ici juin 2014;

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail requise pour ces travaux est supérieure à la capacité de réalisation des ressources internes;

CONSIDÉRANT QU'une charge additionnelle est requise afin d'accroître l'agilité pour la réalisation des projets dont les contraintes de livraisons exigent d'agir rapidement et que le Plan de pérennité nécessite une contribution importante des ressources internes.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

Il EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Société à procéder à l'acquisition de services de fournisseurs externes pour une dépense maximale de 4,2 M$, ce qui se concrétisera par deux appels d'offres pour réaliser l'évolution des systèmes du contrôle routier et de l'accès au réseau routier ainsi que la participation aux projets de développement. Ces services seront pour une durée maximale de trois ans, répartis sur quatre années budgétaires.

Résolution AR-2842 du 14.02.27

12. PLAQUES PERSONNALISÉES

La vice-présidente à l'accès au réseau routier se joint aux membres du conseil par voie de conférence téléphonique pour les points 12 et 13 à l'ordre du jour.

La vice-présidente dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-12 du 14.02.27, la note « Plaques personnalisées – Ajout au panier de services à l'accès au réseau routier ». Elle présente la note et expose les grandes lignes du dossier.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par la population pour une plaque personnalisée;

CONSIDÉRANT QUE ce produit répond à une demande exprimée par la clientèle;

CONSIDÉRANT QUE le prix des plaques sera établi de façon à s'assurer de l'adhésion des propriétaires de véhicules et pour couvrir les coûts estimés sur une période de 3 ans;

Il EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Société à ajouter ce nouveau produit à son panier de services sur la base des orientations d'affaires présentées.

Résolution AR-2843 du 14.02.27

13. APPEL D'OFFRES – FOURNITURE ET GESTION DES VÊTEMENTS DE TRAVAIL À LA VPARR

La vice-présidente à l'accès au réseau routier dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-13 du 14.02.27, une note concernant l'acquisition des services d'un fournisseur externe pour la fourniture et la gestion des vêtements de travail à la Vice-présidence à l'accès au réseau routier. La vice-présidente présente la note et expose le contexte de cette demande d'acquisition.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QUE le contrat avec le fournisseur actuel arrivera à échéance le 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE les délais requis par les fournisseurs pour mettre en œuvre un système de fourniture et de gestion des vêtements de travail sont de l'ordre de 6 à 8 mois;

CONSIDÉRANT l'importance du port de vêtements de travail pour distinguer le personnel évaluateur et pour l'image de la Société;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration a autorisé, le 12 décembre 2013, la publication d'un appel d'offres pour le service de fourniture et de gestion du programme des uniformes de la VPCR pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2019 totalisant une dépense maximale de 2 617 500 $;

CONSIDÉRANT QUE la publication d'un appel d'offres commun pour les besoins de la VPARR et de la VPCR avantagera la Société;

Il EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Société à procéder à un appel d'offres intégré pour le service de fourniture et de gestion du programme des vêtements de travail de la VPARR et de la VPCR, pour la période débutant le 1er janvier 2015 et se terminant le 31 décembre 2019 pour une dépense maximale de 3 764 750 $.

Résolution AR-2844 du 14.02.27

14. PROLONGATION DE L'ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE POLICE DU QUÉBEC

La vice-présidente à la sécurité routière se joint aux membres du conseil par voie de conférence téléphonique pour ce point à l'ordre du jour.

La vice-présidente dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-14 du 14.02.27, une note concernant la prolongation, pour une troisième et dernière année, de l'entente avec l'Association des directeurs de police du Québec 2009-2011 visant l'octroi d'une subvention.

La vice-présidente présente la note et expose le contexte de cette demande de prolongation.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QUE la Société accorde une place prépondérante à la mobilisation de tous les acteurs en sécurité routière dans le but d'en améliorer le bilan routier;

CONSIDÉRANT QUE des actions policières soutenues constituent un élément essentiel dans l'atteinte de l'objectif d'améliorer le bilan routier et qu'il est essentiel d'assurer le maintien de l'arrimage des efforts de contrôle et de sensibilisation en matière de sécurité routière;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de poursuivre les efforts au cours des prochaines années pour s'assurer de maintenir, voire d'améliorer les gains effectués et qu'il est indiqué de convenir d'une nouvelle entente qui permettra une complémentarité accrue des activités menées parles acteurs en sécurité routière;

Il EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Société à prolonger pour une troisième et dernière année, l'entente avec l'Association des directeurs de police du Québec (ADPQ) jusqu'au 31 décembre 2014;

QUE le conseil d'administration autorise la Société à octroyer, en deux versements, une subvention de 135 000$ à l'ADPQ en 2014.

Résolution AR-2845 du 14.02.27

15. APPEL D'OFFRES POUR LES SERVICES DE TRANSPORT DE FONDS, DE TRAITEMENT DES DÉPÔTS ET DE FOURNITURE DE MONNAIE AUX CENTRES DE SERVICES

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance se joint aux membres du conseil pour les points 15 et 16 à l'ordre du jour.

Le vice-président dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-15 du 14.02.27, une note concernant l'acquisition des services d'un fournisseur externe pour le transport de fonds, le traitement des dépôts et la fourniture de monnaie aux centres de services. Il présente la note exécutive et expose le contexte de cette demande.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QU'annuellement, la Société revoit les horaires de cueillette de fonds et les besoins en numéraire afin de minimiser les frais imposés;

CONSIDÉRANT QUE le contrat avec le fournisseur actuel arrivera à échéance le 31 mai 2014;

Il EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Société à procéder à un appel d'offres pour les services de transport de fonds, de traitement des dépôts et de fourniture de monnaie aux centres de services pour la période débutant le 1er juin 2014 et se terminant le 31 mai 2019 pour un montant de 2 380 000 $.

Résolution AR-2846 du 14.02.27

16. APPEL DE QUALIFICATION DE PRESTATAIRES DE SERVICES POUR AGIR DANS LE DOMAINE DU CONSEIL STRATÉGIQUE

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-16 du 14.02.27, une note concernant l'appel de qualification de prestataires de services pour agir dans le domaine du conseil stratégique. Le vice-président présente la note exécutive et expose le contexte de cette demande.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QUE la Société souhaite utiliser un appel de qualification de prestataires de services pour répondre à ses divers besoins en matière de conseils stratégiques en gestion;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers stratégiques qualifiés devront être en mesure de conseiller et de faire cheminer l'organisation dans ses dossiers ou dans ses préoccupations d'ordre stratégique, notamment l'innovation et la performance;

CONSIDÉRANT QUE la Société estime à 1,5 M$ sur trois ans ses besoins pour des services-conseils stratégiques.

Il EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Société à approuver la publication de l'appel de qualification de prestataires de services pour agir dans le domaine du conseil stratégique.

Résolution AR-2847 du 14.02.27

17. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

18. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra à Québec le mercredi 19 mars 2014, à 8 h.

19. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil se réunissent à huis clos avant de conclure la séance.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 h 00

Président	**Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

Procès-verbal de la séance nº 385
Tenue par voie de conférence téléphonique
Le mercredi 12 mars 2014, à 11 h

Adopté le jeudi 24 avril 2014

SONT PRÉSENTS :

M. Guy Morneau, président du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
M. André Caron, membre
Mme Louise Champoux Paillé, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Adrien Desautels, membre
M. François Geoffrion, membre
Mme Johanne Goulet, membre
M. Conrad Lord, membre
M. Jude Martineau, membre
Mme Hélène Racine, membre

M. Dave Leclerc, secrétaire
Mme Anne Marie Dussault Turcotte, adjointe au secrétaire

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

2. FORMATION DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2 A Formation des comités du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-2 a) du 14.03.12, le projet de résolution concernant la formation des comités du conseil.

Le président du conseil aborde les grandes lignes de la formation des comités du conseil pour l'année 2014 et commente ses décisions avec ses orientations. Une discussion s'ensuit et les membres se disent satisfaits.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

IL EST DÉCIDÉ, sur la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique :

QUE, tel qu'il est prévu au Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec, la composition des comités du conseil d'administration pour l'année 2014, soit la suivante :

Gouvernance et éthique :	Guy Morneau, président Alain Albert Anne-Marie Croteau Adrien Desautels Jude Martineau
Actif/Passif :	Adrien Desautels, président Brigitte Corbeil Johanne Goulet
Vérification:	Jude Martineau, président Louise Champoux-Paillé Brigitte Corbeil
Ressources humaines et du service à la clientèle :	Alain Albert, président Yvan Bordeleau Conrad Lord Hélène Racine
Technologies de l'information :	Anne-Marie Croteau, présidente André Caron François Geoffrion

Résolution AR-2848 du 14.03.12

2 B Modification à la dénomination du comité de vérification

Le président du conseil d'administration dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-2 b) du 14.03.12, le projet de résolution concernant la modification à la dénomination du comité de vérification.

Le président du conseil amène le contexte de sa proposition. À la suite des modifications de la composition des comités du conseil, le président souhaite modifier le nom du comité de vérification pour « comité de vérification et de la performance ».

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QUE le président du conseil d'administration souhaite modifier le nom du comité de vérification pour « comité de vérification et de la performance »;

CONSIDÉRANT QU'il est possible au plan légal moyennant les amendements appropriés, de remplacer la dénomination du « comité de vérification » de la Société par « comité de vérification et de la performance », et ce, pour autant que le changement de dénomination n'affecte pas la composition du comité et les fonctions qu'il doit exercer aux termes de l'article 24 de la Loi sur la gouvernance.

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration de la Société approuve le changement de dénomination du comité de vérification pour «comité de vérification et de la performance» en modifiant le règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec.

Résolution AR-2849 du 14.03.12

LA SÉANCE EST LEVÉE À 11 h 30.

Président **Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

Procès-verbal de la séance nº 386
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6e étage
Le mercredi 19 mars 2014, à 8 h

Adopté le jeudi 24 avril 2014

SONT PRÉSENTS :

M. Guy Morneau, président du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Yvan Bordeleau, membre
M. André Caron, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Adrien Desautels, membre
M. François Geoffrion, membre
Mme Johanne Goulet, membre
M. Conrad Lord, membre
M. Jude Martineau, membre
Mme Hélène Racine, membre

M. Dave Leclerc, secrétaire
Mme Anne Marie Dussault Turcotte, adjointe au secrétaire

Par voie de conférence téléphonique :
M. Alain Albert, membre

Par visioconférence :
Mme Louise Champoux-Paillé, membre

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
M. Karl Malenfant, vice-président aux technologies de l'information
M. Claude Lantier, directeur général des finances et du contrôle organisationnel

Mme Linda Bellware, directrice générale de l'actuariat

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 27 février 2014

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance tenue le 27 février 2014 est adopté sans modification.

2 B Tableau de bord des suivis à apporter aux séances du conseil d'administration (mise à jour : 27 février 2014)

Les membres du conseil procèdent à l'analyse des points inscrits au tableau de bord des suivis des séances du conseil.

3. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont distribués et déposés lors de la séance sous leur cote respective :

3 A Liste des procès-verbaux adoptés des séances des comités, sous la cote A-3 a) du 14.03.19.

4. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président du conseil procède à un survol concernant la nouvelle composition des comités du conseil et de l'évaluation du fonctionnement et de l'efficacité du conseil d'administration – 2013.

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction aborde notamment les sujets suivants :

Environnement médiatique :

- Évaluation de santé des personnes âgées;
- 2 nouvelles campagnes de sensibilisation (textos et vitesse).

Environnement politique :
- Préparation, première rencontre ministre;
- Dépôt du bilan routier;
- Budget et études des crédits

Entreprise :
- États financiers;
- Rapport annuel de gestion 2013;
- Priorités de 2014 (rencontre avec les gestionnaires en mai);
- Décret concernant les allègements à la loi 133.

6. RAPPORT DES COMITÉS

6 A Rapport du comité des technologies de l'information (séance du 12 mars 2014)

La présidente du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal, le 12 mars 2014. Elle dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 a) du 14.03.19.

6 B Rapport du comité actif / passif (séance du 13 mars 2014)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal, le 12 mars 2014. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 b) du 14.03.19.

6 C Rapport du comité actif / passif (séance conjointe avec le comité de vérification et de la performance du 13 mars 2014)

Le président du comité actif/passif informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance conjointe avec le comité de vérification et de la performance tenue à Montréal, le 12 mars 2014. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 c) du 14.03.19.

6 D Rapport du comité de gouvernance et d'éthique (séance du 12 mars 2014)

Le président informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal, le 12 mars 2014. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 d) du 14.03.19.

6 E Rapport du comité de vérification et de la performance (séance du 18 mars 2014)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec, le 18 mars 2014. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 e) du 14.03.19.

7. ÉTATS FINANCIERS 2013

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance, le directeur général des finances et du contrôle organisationnel et la directrice générale de l'actuariat se joignent aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-7 du 14.03.19, les documents suivants :

- Note pour approbation des états financiers 2013 – Fonds d'assurance et Société;
- Présentation sur les états financiers 2013 – Fonds d'assurance automobile du Québec et Société de l'assurance automobile du Québec;
- États financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013 du Fonds d'assurance automobile du Québec;
- États financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013 de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Le vice-président et son équipe font la présentation des états financiers 2013. Ils abordent notamment les faits saillants du Fonds d'assurance, les faits saillants de la Société et les informations complémentaires. Ils concluent en soulignant que les résultats financiers de 2013 dépassent les objectifs financiers du plan stratégique 2011-2015. Les membres du conseil sont très satisfaits des résultats et tiennent à remercier l'ensemble des employés de la Société pour leur travail.

À ce sujet, sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QUE les résultats financiers de 2013 dépassent les objectifs financiers du plan stratégique 2011-2015;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration de la Société félicite l'ensemble des employés de la Société pour les résultats exceptionnels de l'année 2013.

Résolution AR-2850 du 14.03.19

La présidente et chef de la direction remercie l'ensemble des équipes qui ont contribué à faire en sorte qu'un tel résultat soit possible. Elle tient également à souligner et, par le fait même, féliciter le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance qui a reçu le prestigieux titre de Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec qui vise à reconnaître solennellement le mérite des membres qui se sont dévoués de façon exceptionnelle à la

profession ou qui se sont illustrés dans leur carrière ou dans la société par des réalisations dont le rayonnement a rejailli sur la profession.

Les membres le félicitent pour son nouveau titre.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QUE la Société et le Fonds ont présenté leurs états financiers, qui ont été audités par le vérificateur général et le vérificateur externe de la Société;

CONSIDÉRANT l'opinion favorable des vérificateurs;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de vérification et de la performance;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration de la Société approuve les états financiers du Fonds d'assurance et de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Résolution AR-2851 du 14.03.19

8. CONFIRMATION DU BUDGET DU PROJET « SOLUTION DE CONVERSION AUTOMATISÉE » (DU BLOC CONVERSION FA DU PLAN DE PÉRENITÉ

Le vice-président aux technologies de l'information se joint aux membres pour les points 8, 9, 10 et 11 à l'ordre du jour

Le vice-président dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-8 du 14.03.19, une note et une présentation du Bloc COF – conversion FA projet « Solution de conversion automatisée » # 76902 – confirmation de budget du projet.

Le vice-président présente la note et décrit le contexte de la demande d'autorisation. Le projet « 76902 – Solution de conversion automatisée » constitue le deuxième des trois projets du Bloc « Conversion FA (COF) ». Il s'inscrit dans le Plan de pérennité des solutions d'affaires du Fonds d'assurance et de l'Accès au réseau routier qui soutient le délestage de la technologie IDMS du Fonds d'assurance. Le projet vise, d'une part, à mettre en place l'infrastructure de conversion spécifique aux besoins du FA et, d'autre part, à développer et confirmer qu'une solution automatisée de conversion des données et des traitements est réalisable en fonction de la cible recherchée. Les membres posent des questions au vice-président. Une discussion s'ensuit.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration de la Société autorise pour le projet « 76902 – Solution de conversion automatisée » :

- Un budget confirmé de 4 777 128 $;
- Un budget de 2 322 390 $ pour l'année 2014, dont une augmentation de 5 922 $ à la programmation 2014, sans toutefois augmenter le budget directeur du Plan de pérennité;
- La poursuite du projet.

Résolution AR-2852 du 14.03.19

9. CONFIRMATION DE BUDGET DU PROJET « ÉCHANGE ÉLECTRONIQUE DES INFRACTIONS »

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-9 du 14.03.19, une note concernant la confirmation de budget du projet « Échange électronique des infractions ».

Le vice-président présente le projet « Échange électronique des infractions » qui vise à permettre la constitution et la gestion électronique des documents opérationnels du contrôle routier (formulaires, rapports, photos) et à assurer la transmission électronique des dossiers d'infraction au ministère de la Justice du Québec. Ce projet vise également à uniformiser la gestion des éléments de preuve en les intégrant dans un dossier d'infraction pénale (DIP) complet qui sera transmis automatiquement et électroniquement au Bureau des infractions et des amendes (BIA). S'ensuivent un échange et des questions au vice-président.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration de la Société autorise pour le projet « Échange électronique des infractions » :

- Un budget confirmé de 1 986 330 $;
- Un budget de 1 702 957 $ pour l'année 2014;

- La poursuite du projet.

Résolution AR-2853 du 14.03.19

10. AUTORISATION DE DÉMARRAGE DU PROJET « PLAQUES PERSONNALISÉES »

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-10 du 14.03.19, une note pour autorisation de l'ajout du projet « Plaques personnalisées » à la programmation.

Le vice-président présente le contexte du dossier et procède à un rappel des faits. Une discussion s'ensuit.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration de la Société autorise :

- L'ajout du projet « Plaques personnalisées » à la programmation avec un budget provisoire de 4,5 M$;
- Un budget de 2 505 420 $ pour l'année 2014 sans toutefois augmenter le budget directeur du Plan d'investissement de base.

Résolution AR-2854 du 14.03.19

11. AUTORISATION DE DÉMARRAGE DU PROJET « RÉGIME DE PLEINE RÉCIPROCITÉ IRP » (INTERNATIONAL REGISTRATION PLAN)

Le vice-président aux technologies de l'information dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-11 du 14.03.19, une note pour autorisation de l'ajout du projet « Nouvelle entente de réciprocité IRP *(International Registration Plan)* » à la programmation ainsi que la fiche projet 78508.

Le vice-président présente le dossier et le contexte. Le régime d'immatriculation international ou «*International Registration Plan (IRP)*» est le résultat d'une entente conclue entre la Société et les administrations canadienne et américaine. Grâce à ce régime, les compagnies de transport qui exercent le commerce international n'ont plus à payer les droits d'une pleine immatriculation pour chacune des administrations où elles circulent. La nouvelle entente de réciprocité IRP entrera en vigueur le 1er janvier 2015. Afin de concrétiser cette nouvelle entente, des modifications sont requises au système IRP afin de retirer la notion de distance estimée pour la remplacer par la

distance moyenne parcourue. Des travaux d'organisation du travail et de communication sont également à réaliser.

La dépense prévue du projet « Nouvelle entente de réciprocité IRP (*International Registration Plan*) » est évaluée à 456 265 $. Ce besoin n'était pas connu lors de l'exercice de planification annuelle 2014. Par conséquent, le vice-président demande l'autorisation de l'ajout du projet. Une discussion s'ensuit et les membres posent des questions au vice-président.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration de la Société autorise :

- L'ajout du projet « Nouvelle entente de réciprocité IRP (*International registration plan*) » à la programmation avec un budget provisoire de 456 265 $;
- Un budget de 456 265 $ pour l'année 2014 sans toutefois augmenter le budget directeur du Plan d'investissement de base.

Résolution AR-2855 du 14.03.19

12. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

13. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil se tiendra à Montréal le jeudi 24 avril 2014, à 8 h.

14. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil se réunissent à huis clos avant de conclure la séance.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 10 h 55.

Président **Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

Procès-verbal de la séance nº 387
Tenue à Montréal, salle du conseil d'administration
800, Tour de la Place Victoria, 31e étage
Le jeudi 24 avril 2014, à 8 h

Adopté le jeudi 19 juin 2014

SONT PRÉSENTS :

M. Guy Morneau, président du conseil
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
M. André Caron, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
Mme Johanne Goulet, membre
M. Conrad Lord, membre
M. Jude Martineau, membre
Mme Hélène Racine, membre

M. Dave Leclerc, secrétaire
Mme Anne Marie Dussault Turcotte, adjointe au secrétaire

Par visioconférence :
M. François Geoffrion, membre
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction, par visioconférence

ABSENCE :

M. Adrien Desautels, membre

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
M. Karl Malenfant, vice-président aux technologies de l'information

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 14 février 2014

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance tenue le 14 février 2014 est adopté sans modification.

2B Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 12 mars 2014

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance tenue le 12 mars 2014 est adopté sans modification.

2 C Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 19 mars 2014

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance tenue le 19 mars 2014 est adopté sans modification.

2 D Tableau de bord des suivis à apporter aux séances du conseil d'administration (mise à jour : 19 mars 2014)

Les membres du conseil procèdent à l'analyse des points inscrits au tableau de bord des suivis des séances du conseil.

3. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont distribués et déposés lors de la séance sous leur cote respective :

3 A Liste des procès-verbaux adoptés des séances des comités, sous la cote A-3 a) du 14.04.24.

4. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président du conseil n'a pas de sujet à présenter aux membres du conseil pour cette séance.

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction aborde notamment les sujets suivants :

Environnement politique :
- Rencontre informelle avec le ministre lors de l'assermentation du conseil des ministres;
- Principales priorités.

Environnement médiatique :
- Campagne vitesse;
- Manifestation motos prévue (Journée du loup) dimanche 18 mai.

Environnement entreprise :
- Bilan routier (janvier et février);
- Rencontre des gestionnaires le 6 mai prochain;
- Dossier performance;
- Invitation soirée reconnaissance le 22 mai prochain.

6. RAPPORT DES COMITÉS

6 A Rapport du comité des technologies de l'information (séance du 10 avril 2014)

La présidente du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec, le 10 avril 2014. Elle dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 a) du 14.04.24.

6 B Rapport du comité de gouvernance et d'éthique (séance du 14 avril 2014)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec, le 14 avril 2014. Elle dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 b) du 14.04.24.

6 C Rapport du comité des ressources humaines et du service à la clientèle (séance du 23 avril 2014)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal, le 23 avril 2014. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 c) du 14.04.24.

7. RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2013

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance se joint aux membres du conseil d'administration pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-7- du 14.04.24, une note pour approbation et le rapport annuel de gestion 2013. Il présente le rapport annuel de gestion 2013 et recueille les commentaires des membres. Les membres félicitent l'équipe responsable de la rédaction du rapport annuel.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration a procédé à la lecture du rapport annuel de gestion 2013 de la Société qui intègre les rapports particuliers qu'exige la loi pour le Fonds d'assurance automobile et l'agence Contrôle routier Québec, et l'a trouvé satisfaisant;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve le rapport annuel de gestion 2013 de la Société, qui intègre les rapports particuliers qu'exige la loi pour le Fonds d'assurance automobile et l'agence Contrôle routier Québec.

Résolution AR- 2856 du 14.04.24

8. STRATÉGIE DE COMMUNICATION – TARIFICATION 2014-2018

Le vice-président aux affaires publiques et gouvernementales et secrétaire général dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-8 du 14.04.24, le tableau « Stratégie de communication – Tarification d'assurance 2016-2018 ».

Le vice-président amène le contexte et présente la stratégie de communication entourant la tarification 2016-2018. Une discussion s'ensuit et il répond aux questions des membres. Les membres se disent en accord avec la proposition.

9. PLAN DE PÉRENNITÉ

Le vice-président aux technologies de l'information se joint aux membres du conseil d'administration pour les points 9 et 10 à l'ordre du jour.

9 A Bloc Conversion ARR

Le vice-président dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-9 a) du 14.04.24, une note et une présentation pour autorisation de la confirmation de budget du projet « Conversion vers CICS [redacted] » (#76920).

Le vice-président présente la note et expose le contexte de la demande du projet. Il répond aux questions des membres. Une discussion s'ensuit.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QUE ce projet fait partie du Bloc de Conversion ARR du Plan de pérennité des solutions d'affaires du Fonds d'assurance et de l'Accès au réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE le projet de « Conversion vers CICS [redacted] » (#76920) a pour objectif de réaliser la conversion des applications du domaine de l'accès au réseau routier de la technologie IDMS DB/DC vers CICS [redacted] et d'exécuter les essais du portefeuille converti afin d'assurer le succès de la conversion;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration de la Société autorise, pour le projet « Conversion vers CICS [redacted] » (#76920);

- Un budget confirmé de 10,4 M$;
- La poursuite du projet;
- Le transfert de 9,3 M$ vers la réserve du plan.

Résolution AR- 2857 du 14.04.24

9 B Bloc BEN

Le vice-président dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-9 b) du 14.04.24, une note, une présentation et une fiche projet pour autorisation de démarrage du projet « Infrastructure de développement pour la rénovation » (#78916).

Le vice-président présente la note et répond aux questions des membres du conseil. Une discussion s'ensuit.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QUE le Bloc Environnement de développement et sécurité regroupe l'ensemble des activités permettant de définir et mettre en place les ajustements à l'environnement de développement et de sécurité afin de réaliser les blocs de rénovation;

CONSIDÉRANT QUE le projet « Infrastructure de développement pour la rénovation » s'inscrit comme troisième projet de ce bloc, soit après les projets « Choix d'une solution d'affaires pour l'AOS » et « Assises pour la rénovation »;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du projet sont de faire évoluer l'environnement de développement afin de répondre aux nouveaux besoins spécifiques à l'encadrement de l'usage du réseau routier, l'évaluation médicale et les services partagés (Bloc B) ainsi qu'aux nouveaux besoins des services financiers (Bloc H) ainsi qu'à poursuivre l'évolution de l'environnement de développement afin de supporter adéquatement les besoins des Fondements de la rénovation (Bloc A), de faire évoluer l'infrastructure de développement et mettre en place les éléments de sécurité afin de supporter adéquatement les besoins d'affaires de la rénovation et de mettre en place la gestion du changement entourant le Bloc BEN de la rénovation;

CONSIDÉRANT QUE la dépense prévue du projet « Infrastructure de développement pour la rénovation » est évaluée à 8,6 M$ sur une période de trois ans.

CONSIDÉRANT QUE ce budget est provisoire;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration de la Société autorise :

- Le démarrage du projet « Infrastructure de développement pour la rénovation » avec un budget provisoire de 8,6 M$;
- Un budget de 2,3 M$ pour l'année 2014, sans toutefois augmenter le budget du plan directeur du Plan de pérennité.

Résolution AR- 2858 du 14.04.24

9 C Bloc H

Le vice-président dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-9 c) du 14.04.24, une note, une présentation et une fiche projet pour autorisation de démarrage du projet « Rapport d'affaires sur la rénovation des services financiers et sélection d'un progiciel financier » (#78930).

Le vice-président présente la note et répond aux questions des membres du conseil. Les membres posent des questions concernant le suivi. Une discussion s'ensuit.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QUE ce projet a pour but l'élaboration du rapport d'affaires sur la rénovation des services financiers et la sélection d'un progiciel financier;

CONSIDÉRANT QU' il permettra d'identifier les besoins d'affaires pour le Bloc H et pour le remplacement de DBS, d'élaborer la solution d'affaires, de rédiger un avis d'intérêt pour l'acquisition d'un progiciel financier, d'analyser les résultats obtenus et définir la stratégie d'acquisition, de rédiger l'appel d'offres visant à choisir le progiciel, de sélectionner le progiciel et permettra l'élaboration de la solution systémique et la stratégie de réalisation.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration de la Société autorise :

- Le démarrage du projet « Rapport d'affaires sur la rénovation des services financiers et sélection d'un progiciel financier » avec un budget provisoire de 5,5 M$;
- Un budget de 1,0 M$ pour l'année 2014 sans toutefois augmenter le budget directeur du Plan de pérennité.

Résolution AR- 2859 du 14.04.24

10. CONFIRMATION DE BUDGET DU PROJET « MISE À NIVEAU DE COMPOSANTES DU CENTRE D'APPELS PHASE 2 »

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-10 du 14.04.24, une note pour autorisation de confirmation de budget du projet « Mise à niveau de composantes du centre d'appels phase 2 ».

Le vice-président présente la note et répond aux questions des membres du conseil. Une discussion s'ensuit.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QUE la Société utilise, dans ses centres d'appels, des outils de réponse vocale interactive (RVI) et de couplage téléphonie-informatique (CTI) permettant d'optimiser le travail des préposés des services d'information à la clientèle des centres d'appels et de respecter les niveaux de service de sa « Déclaration des services aux citoyens »;

CONSIDÉRANT QUE le projet « Mise à niveau de composantes du centre d'appels phase 2 » poursuit la mise à niveau de l'infrastructure technologique des centres d'appels (9 des 12 composantes) afin d'assurer le maintien des niveaux de service;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration de la Société autorise, pour le projet « Mise à niveau de composantes du centre d'appels phase 2 » :

- Un budget confirmé de 2 882 761 $;
- La poursuite du projet.

Résolution AR- 2860 du 14.04.24

11. RENOUVELLEMENT DES 2 MEMBRES DU SYNDICAT DE COPROPRIÉTÉ

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance se joint à nouveau aux membres du conseil d'administration pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-11 du 14.04.24, les documents suivants :

- Note concernant la nomination de deux représentants de la Société au conseil d'administration du Syndicat de la copropriété S.A.A.Q., Ville de Québec;
- Résolution nomination de M. Claude Lantier;
- Résolution nomination de M. Rodrigue Côté.

Le vice-président présente la note et répond aux questions des membres du conseil. Une discussion s'ensuit.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QUE la Société de l'assurance automobile du Québec (la Société) et la Ville de Québec ont établi en 1992 une copropriété divise concernant l'immeuble où est situé le siège social de la Société;

CONSIDÉRANT QUE c'est maintenant le Fonds d'assurance automobile du Québec qui est copropriétaire divise depuis 2005 avec la Ville de Québec de cet immeuble;

CONSIDÉRANT QUE la Société agit aujourd'hui comme fiduciaire du Fonds d'assurance pour la détention de celui-ci;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE monsieur Claude Lantier soit désigné comme représentant de la Société de l'assurance automobile du Québec au conseil d'administration du Syndicat de la copropriété S.A.A.Q., Ville de Québec pour trois (3) ans à compter du 20 mai 2014.

Résolution AR- 2861 du 14.04.24

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QUE la Société de l'assurance automobile du Québec (la Société) et la Ville de Québec ont établi en 1992 une copropriété divise concernant l'immeuble où est situé le siège social de la Société;

CONSIDÉRANT QUE c'est maintenant le Fonds d'assurance automobile du Québec qui est copropriétaire divise depuis 2005 avec la Ville de Québec de cet immeuble;

CONSIDÉRANT QUE la Société agit aujourd'hui comme fiduciaire du Fonds d'assurance pour la détention de celui-ci;
IL EST DÉCIDÉ :

QUE monsieur Rodrigue Côté soit désigné comme représentant de la Société de l'assurance automobile du Québec au conseil d'administration du Syndicat de la copropriété S.A.A.Q., Ville de Québec en remplacement de madame Suzanne Bissonnette pour trois (3) ans à compter du 20 mai 2014.

Résolution AR- 2862 du 14.04.24

12. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

13. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra à Québec le mercredi 18 juin 2014, à 8 h.

14. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil se réunissent à huis clos avant de conclure la séance.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 11 h 00

Président	**Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

Procès-verbal de la séance spéciale nº 388
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, Salle Agora
Le mercredi 18 juin 2014, à 9 h

Adopté le jeudi 30 octobre 2014

SONT PRÉSENTS :

M. Guy Morneau, président du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
M. André Caron, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
M. Adrien Desautels, membre
M. François Geoffrion, membre
Mme Johanne Goulet, membre
M. Conrad Lord, membre
M. Jude Martineau, membre
Mme Hélène Racine, membre
M. Dave Leclerc, secrétaire
Mme Anne Marie Dussault Turcotte, adjointe au secrétaire

EST ABSENTE :

Mme Anne-Marie Croteau, membre

INVITÉS :

Mme Christiane Beauchemin, vice-présidente au Fonds d'assurance
M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
Mme Célyne Girard, vice-présidente à l'accès au réseau routier
M. Karl Malenfant, vice-président aux technologies de l'information
M. Guy Nadeau, vice-président au contrôle routier
Mme Johanne St-Cyr, vice-présidente à la sécurité routière
Me Gisèle Gauthier, directrice des affaires juridiques
Mme Hoda Abdel Malak, directrice de la vérification interne et de l'évaluation des programmes
Mme Anne Marie Lemire, directrice générale du suivi des risques organisationnels et de la mesure de la performance

1. OUVERTURE DE LA SESSION DE TRAVAIL

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. ÉTAT D'AVANCEMENT PLAN STRATÉGIQUE 2011-2015

La présidente et chef de la direction prend la parole et fait une présentation concernant l'état d'avancement du plan stratégique 2011-2015. Une discussion s'ensuit. La présidente répond aux questions des membres.

3. DÉMARCHE ET ÉCHÉANCIER PLAN STRATÉGIQUE 2016-2020

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance fait la présentation de la démarche et de l'échéancier du Plan stratégique 2016-2020. Une discussion s'ensuit. Le vice-président répond aux questions des membres.

4. INTRANTS CONNUS

La présidente et chef de la direction, la vice-présidente au Fonds d'assurance, la vice-présidente à l'accès au réseau routier et le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance font une présentation concernant la vision à long terme du régime d'assurance et la transformation du Réseau Permis-Immatriculation. Une discussion s'ensuit et les vice-présidents répondent aux questions des membres.

5. BESOINS ET ATTENTES DE LA CLIENTÈLE

La vice-présidente au Fonds d'assurance, la vice-présidente à l'accès au réseau routier, la vice-présidente à la sécurité routière, le vice-président au contrôle routier et le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance font une présentation concernant les besoins et attentes de la clientèle. Une discussion s'ensuit et les vice-présidents répondent aux questions des membres.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 15 h 00.

Président **Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

Procès-verbal de la séance n° 389
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6e étage
Le jeudi 19 juin 2014, à 8 h

Adopté le jeudi 25 septembre 2014

SONT PRÉSENTS :

M. Guy Morneau, président du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
M. Adrien Desautels, membre
M. François Geoffrion, membre
Mme Johanne Goulet, membre
M. Conrad Lord, membre
M. Jude Martineau, membre
Mme Hélène Racine, membre
M. Dave Leclerc, secrétaire
Mme Anne Marie Dussault Turcotte, adjointe au secrétaire

SONT ABSENTS :

Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. André Caron, membre

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
M. Karl Malenfant, vice-président aux technologies de l'information
Mme Christiane Beauchemin, vice-présidente aux Fonds d'assurance
Mme Célyne Girard, vice-présidente à l'accès au réseau routier
Mme Linda Bellware, directrice générale de l'actuariat
Me Gisèle Gauthier, directrice des affaires juridiques
Mme Lyne Vézina, directrice des études et stratégies en sécurité routière

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 24 avril 2014

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance tenue le 24 avril 2014 est adopté avec un ajout au point 9C.

2 B Tableau de bord des suivis à apporter aux séances du conseil d'administration (mise à jour : 24 avril 2014)

Les membres du conseil procèdent à l'analyse des points inscrits au tableau de bord des suivis des séances du conseil.

3. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont distribués et déposés lors de la séance sous leur cote respective :

3 A Liste des procès-verbaux adoptés des séances des comités, sous la cote A-3 a) du 14.06.19.

4. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président du conseil se dit heureux de la séance spéciale du conseil d'administration qui s'est tenue la veille et remercie les membres pour les discussions constructives et importantes.

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction remercie les membres pour la journée qui s'est tenue la veille. L'équipe de direction a également apprécié cette rencontre qui fut éclairante à plusieurs niveaux.

6. RAPPORT DES COMITÉS

6 A Rapport du comité actif / passif (séance du 5 juin 2014)

Le président informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec le 5 juin 2014. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 a) du 14.06.19.

6 B Rapport du comité actif / passif et du comité de vérification et de la performance (séance conjointe du 8 mai 2014)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance conjointe tenue à Montréal le 8 mai 2014. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 b) du 14.06.19.

6 C Rapport du comité actif / passif et du comité de vérification et de la performance (séance conjointe du 5 juin 2014)

Le président du comité actif / passif informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance conjointe tenue à Québec le 5 juin 2014. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 c) du 14.06.19.

6 D Rapport du comité de gouvernance et d'éthique (séance du 8 mai 2014)

Le président du conseil d'administration informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec le 8 mai 2014. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 d) du 14.06.19.

6 E Rapport du comité des technologies de l'information (séance du 16 juin 2014)

François Geoffrion informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec le 16 juin 2014. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 e) du 14.06.19.

6 F Rapport du comité des technologies de l'information et du comité de vérification et de la performance (séance conjointe du17 juin 2014)

François Geoffrion informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance conjointe tenue à Québec le 17 juin 2014. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 f) du 14.06.19.

6 G Rapport du comité de vérification et de la performance (séance du 17 juin 2014)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec le 17 juin 2014. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 g) du 14.06.19.

6 H Rapport du comité des ressources humaines et du service à la clientèle (séance du 17 juin 2014)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec le 17 juin 2014. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 h) du 14.06.19.

7. ÉVALUATION DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION (HUIS CLOS)

Le président du comité des ressources humaines et du service à la clientèle dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-7 du 14.06.19, les documents suivants :

- Grille d'évaluation 2013 de la performance annuelle de la PCD;
- Projet de résolution.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines et du service à la clientèle a rencontré la présidente et chef de la direction pour échanger sur l'évaluation de son rendement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013;

ATTENDU QUE la présidente et chef de la direction a su répondre à toutes les attentes qui lui avaient été signifiées;

ATTENDU QUE sous la gouvernance de la présidente et chef de la direction, la performance de la Société est en progression constante depuis 2010 et mérite d'être signalée;

ATTENDU QUE selon les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein, le maximum de la grille des pourcentages de boni au rendement correspond à 0 % pour la période du 1er avril 2013 au 31 mars 2014 et les échelles salariales sont majorées de 2 % au 1er avril 2014;

ATTENDU QUE le poste de présidente et chef de la direction est classé au niveau DMO9 et que la présidente et chef de la direction est au maximum de l'échelle salariale de ce niveau;

ATTENDU QUE, suite à une recommandation favorable du comité des ressources humaines et du service à la clientèle;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE la présidente et chef de la direction mérite une cote « A » pour son rendement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013 et que sa rémunération soit fixée à 208 887 $ au 1er avril 2014;

QUE soit transmis au ministre des Transports ainsi qu'au Secrétariat aux emplois supérieurs copie de la présente résolution et du document de support « bilan des réalisations 2013 ».

Résolution AR-2863 du 14.06.19

8. RÉMUNÉRATION DES VICE-PRÉSIDENTS (HUIS CLOS)

La présidente et chef de la direction dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-8 du 14.06.19, un projet de résolution.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec applique sa politique de rémunération des vice-présidents révisée le 13 juin 2013 et, plus particulièrement, la détermination de la rémunération de base, sur une étude périodique de rémunération selon un marché de référence spécifique;

ATTENDU QUE chaque vice-président a reçu des attentes précises et des objectifs ciblés et qu'un processus d'évaluation rigoureux de leur performance a été suivi pour déterminer la rémunération;

ATTENDU QUE les résultats de l'enquête de la firme Towers Watson sur les augmentations salariales présentent une structure salariale ajustée selon les tendances du marché (+1,8 %) qui se traduit comme suit :

Structure 2014 ajustée selon les tendances du marché

Classe	Poste	Minimum	Maximum normal	Maximum mérite
1	V.-p. aux ressources humaines, aux finances et à la performance	156 800 $	196 000 $	235 200 $
2	V.-p. au Fonds d'assurance V.-p. aux technologies de l'information V.-p. à la sécurité routière V.-p. à l'accès au réseau routier V.-p. aux affaires publiques et gouvernementales et secrétaire général	147 300 $	184 200 $	221 000 $
3	V.-p. au contrôle routier	133 600 $	167 000 $	200 300 $

ATTENDU QUE dans un souci de cohérence avec les règles applicables à la présidente et chef de la direction et les cadres de la Société, et en considérant les dispositions applicables à la rémunération des titulaires d'un emploi supérieur dans l'application de sa politique de rémunération, une majoration des échelles salariales de 2 % et la reconduction de la suspension de la rémunération variable seront appliquées;

ATTENDU QUE les membres du comité des ressources humaines et du service à la clientèle recommandent l'adoption de la présente résolution;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE la politique de rémunération révisée par le conseil d'administration le 13 juin 2013 soit de nouveau modifiée en remplaçant l'annexe A sur la structure salariale par la suivante :

Structure salariale 2014

Classe	Poste	Minimum	Maximum normal	Maximum mérite
1	V.-p. aux ressources humaines, aux finances et à la performance	151 900 $	189 800 $	227 800 $
2	V.-p. au Fonds d'assurance V.-p. aux technologies de l'information V.-p. à la sécurité routière V.-p. à l'accès au réseau routier V.-p. aux affaires publiques et gouvernementales et secrétaire général	142 800 $	178 500 $	214 200 $
3	V.-p. au contrôle routier	129 300 $	161 700 $	194 000 $

QUE, conformément à leur évaluation de rendement et leur performance pour l'année 2013, le conseil d'administration approuve le positionnement de chaque vice-président à l'intérieur de l'échelle salariale prévue à l'annexe A de la politique de rémunération, comme suit :

Nom	Vice-présidence	Rémunération au 2014-01-01
Karl Malenfant	Vice-président aux technologies de l'information	198 900 $
Yves Frenette	Vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance	193 785 $
Johanne St-Cyr	Vice-présidente à la sécurité routière	185 126 $
Christiane Beauchemin	Vice-présidente au Fonds d'assurance	182 532 $
Célyne Girard	Vice-présidente à l'accès au réseau routier	181 056 $
Dave Leclerc	Vice-président aux affaires publiques et gouvernementales et secrétaire général	162 076 $
Guy Nadeau	Vice-président au contrôle routier	146 084 $

QUE la rémunération des vice-présidents soit ajustée rétroactivement au 1er janvier 2014.

Résolution AR- 2864 du 14.06.19

9. SUIVI FINANCIER TRIMESTRIEL AU 31 MARS 2014

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance et la directrice générale de l'actuariat se joignent aux membres du conseil d'administration pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-9 du 14.06.19, les documents suivants :

- Note pour information « Résultats financiers trimestriels au 31 mars 2014 – Fonds d'assurance et Société »;
- Résultats trimestriels – Fonds d'assurance automobile du Québec et Société de l'assurance automobile du Québec au 31 mars 2014.

Le vice-président présente les documents et les résultats. Par la suite, il répond aux questions des membres.

10. POLITIQUE DE PLACEMENT

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-10 du 14.06.19, les documents suivants :

- Note pour approbation de la modification au calendrier d'implantation pour atteindre l'allocation cible de l'actif de la politique de placement;
- Projet de résolution.

Le vice-président présente la note et par la suite, il répond aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

ATTENDU QUE les défis de capacité d'investissement dans le PS « Infrastructures » ont amené la Caisse de dépôt et placement du Québec à sous-pondérer de façon significative ce portefeuille spécialisé par rapport au poids cible déterminé par la politique de placement;

ATTENDU QUE la Caisse propose de retarder de six mois les transferts provenant des PS « Immeubles » et « Actions canadiennes » respectivement vers le PS «Infrastructures », prévus dans le calendrier actuel d'implantation pour atteindre l'allocation cible à long terme de l'actif de la politique de placement;

ATTENDU QUE l'allocation cible à long terme de l'actif de la politique de placement n'est pas modifiée;

ATTENDU la recommandation favorable conjointe de la Direction et du comité actif-passif;

IL EST DÉCIDÉ :

QU'à partir du 1er juillet 2014, le calendrier d'implantation pour atteindre l'allocation cible à long terme de l'actif de la politique de placement soit celui présenté en annexe, lequel reflète le report de l'atteinte des cibles du PS « Infrastructures ».

QUE la Direction avise la Caisse que ces changements sont effectifs à la date prévue ci-dessus.

Résolution AR-2865 du 14.06.19

ANNEXE

Tableau 2 : Calendrier d'implantation du portefeuille de référence

Catégories d'actifs	juin-14	juil-14	août-14	sept-14	oct-14	nov-14	déc-14	janv-15	juil-15
Revenu fixe	**32,00%**	**32,00%**	**32,00%**	**32,00%**	**32,00%**	**32,00%**	**32,00%**	**32,00%**	**32,00%**
Valeurs à court terme	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
Obligations	26,00%	26,00%	26,00%	26,00%	26,00%	26,00%	26,00%	26,00%	26,00%
Dettes immobilières	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%
Placements sensibles à l'inflation	**30,75%**	**30,75%**	**30,75%**	**30,75%**	**30,75%**	**30,75%**	**30,75%**	**31,00%**	**31,00%**
Obligations à rendement réel	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%
Infrastructures	6,00%	6,00%	6,00%	6,00%	6,00%	6,00%	6,00%	6,50%	7,00%
Immeubles	14,75%	14,75%	14,75%	14,75%	14,75%	14,75%	14,75%	14,50%	14,00%
Actions	**37,25%**	**37,25%**	**37,25%**	**37,25%**	**37,25%**	**37,25%**	**37,25%**	**37,00%**	**37,00%**
Actions canadiennes	6,25%	6,25%	5,75%	5,25%	5,25%	5,25%	5,25%	5,00%	5,00%
Actions Qualité Mondial	9,00%	9,00%	9,50%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%
Actions américaines	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%
Actions EAEO	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Actions des marchés en émergence	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%
Placements privés	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%
Autres	**0,00%**	**0,00%**	**0,00%**	**0,00%**	**0,00%**	**0,00%**	**0,00%**	**0,00%**	**0,00%**
Répartition de l'actif	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Stratégies actives de superposition	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Total excluant stratégies de superposition	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**
Exposition aux devises	**23,30%**	**23,30%**	**24,00%**	**24,00%**	**24,00%**	**24,00%**	**24,00%**	**24,00%**	**24,00%**
Devise US	12,00%	12,00%	12,00%	12,00%	12,00%	12,00%	12,00%	12,00%	12,00%
Devises EAEO	11,30%	11,30%	12,00%	12,00%	12,00%	12,00%	12,00%	12,00%	12,00%
Stratégies de superposition	**-6,00%**	**-6,00%**	**-6,00%**	**-6,00%**	**-6,00%**	**-6,00%**	**-6,00%**	**-6,00%**	**-6,00%**
Taux 10 ans	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%
Taux 30 ans	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%

11. RÉSOLUTIONS SUR LA TARIFICATION D'ASSURANCE ET LA CAPITALISATION

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-11 du 14.06.19, les documents suivants :

- Note pour approbation de la résolution en vue de l'établissement des contributions d'assurance par les actuaires;
- Projet de résolution.

Le vice-président présente la note et répond aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

ATTENDU la recommandation favorable du comité actif / passif et du comité de vérification et de la performance;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE la Direction générale de l'actuariat prépare l'expertise actuarielle qui sert de base aux modifications à apporter aux contributions d'assurance en privilégiant les orientations suivantes, qui viennent, selon le cas, se substituer ou s'ajouter à celles adoptées par le conseil d'administration depuis 2003;

Orientations générales :

ATTENDU QUE le régime est pleinement capitalisé et financé au 31 décembre 2013;

ATTENDU QU'il est important d'avoir un juste équilibre durable entre le bilan routier, la couverture d'assurance et la tarification;

ATTENDU QU'il y a déjà trois leviers qui contribuent à l'amélioration du bilan routier : la sensibilisation, la législation et le contrôle;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accroître l'impact des contributions d'assurance à titre de quatrième levier de la sécurité routière;

ATTENDU QUE l'évaluation actuarielle des contributions requiert que la composition des classes de cotisants soit connue à la date de l'évaluation;

ATTENDU QUE le conseil d'administration est d'avis que le dossier d'actualisation de la couverture d'assurance soit présenté au ministre des Transports afin qu'il évalue l'à propos d'enclencher le processus législatif et réglementaire;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le bilan routier est supposé constant en 2014 et 2015, et qu'à partir de 2016 l'augmentation est selon la variation du parc automobile;

QUE l'expertise actuarielle demandée sera effectuée selon la composition des classes de cotisant en vigueur à l'adoption de la présente résolution;

QUE le Règlement sur les contributions d'assurance devra refléter cette composition jusqu'à la prochaine mise à jour;

QUE l'expertise actuarielle sera effectuée en présumant que le coût de l'année courante et le passif actuariel augmenteront à la suite de l'actualisation de la couverture d'assurance.

Capitalisation :

ATTENDU QU'il est souhaitable de fixer un taux de capitalisation supérieur à 100 % en visant un juste équilibre entre la suffisance des actifs et la stabilité des contributions d'assurance;

ATTENDU QUE la politique de capitalisation actuelle sera modifiée en conséquence;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le solde du déficit cumulé de 1,6 milliard de $ au 31 décembre 2010 (« déficit initial ») soit éliminé au 31 décembre 2015;

QUE l'excédent cumulé au 31 décembre 2013 soit utilisé pour l'atteinte de cet objectif;

QUE la contribution de capitalisation exigée pour rembourser le déficit initial ne soit plus demandée à compter de 2016, autant pour l'immatriculation que pour le permis.

Financement :

ATTENDU QUE les six principes directeurs de la fiducie en tarification sont l'autofinancement, la contribution reflétant le risque, l'incitation à la prudence, la stabilité, la non-discrimination et la répartition des coûts d'un accident à parts égales entre les véhicules impliqués;

ATTENDU QUE lors de la dernière révision des contributions d'assurance, le Conseil d'experts avait questionné le concept de plafonnement des contributions d'assurance des motocyclettes dites « à risque » (ou sport) et que la Société avait maintenu ce concept, mais s'était engagée à le réévaluer lors de la présente révision;

IL EST DÉCIDÉ :

QU'un montant évalué au 31 décembre 2013 à 32 millions de dollars soit ajouté au coût du régime projeté en 2016 afin de financer l'actualisation de la couverture d'assurance et que l'impact soit reflété dans les données d'expérience;

QUE la Société mette fin au concept de limitation et plafonnement spécifique aux contributions d'assurance des motocyclettes.

Permis de conduire une motocyclette (classe 6) :

ATTENDU QUE plus de cinq ans se sont écoulés depuis qu'une contribution est applicable aux titulaires de permis de la classe 6 et qu'ils ont eu le choix de conserver ou non la classe;

ATTENDU QUE l'évolution du bilan routier est différente entre les véhicules de promenade et les motocyclettes;

ATTENDU QUE presque tous les titulaires de permis de la classe 6 sont aussi titulaires du permis permettant de conduire un véhicule de promenade (classe 5), à l'exception de ceux ayant un permis d'apprenti conducteur, et qu'ils assument déjà la contribution fixe;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le montant de la contribution applicable pour le permis de la classe 6 sera établi distinctement de celui de la classe 5 à compter de 2016;

QUE le montant de la contribution d'assurance applicable en 2016 permettant de conduire une motocyclette (classe 6) sera calculé à partir de la contribution de 2014, excluant la portion dédiée à la capitalisation, et d'une estimation de l'indexation de 2015 et 2016;

QUE pour tous les titulaires de permis de la classe 6, à l'exception des titulaires d'un permis d'apprenti conducteur, cette contribution soit entièrement affectée au financement des besoins selon le risque, mettant fin à leur contribution fixe.

Motocyclettes électriques (kilowatt) :

ATTENDU QUE la classification des motocyclettes est notamment fonction de la cylindrée;

ATTENDU QUE la mesure de la cylindrée ne s'applique pas aux motocyclettes électriques, ce qui limite la contribution d'assurance qui leur est chargée actuellement à la plus petite possible, soit celle des 125 cm3 et moins;

ATTENDU QUE la puissance de certains modèles peut s'apparenter à celle de motocyclettes de forte cylindrée;

ATTENDU QUE ces motocyclettes sont peu nombreuses, ce qui ne permet pas de mesurer leur risque d'accident par expertise actuarielle;

ATTENDU QU'il est possible de comparer leur puissance avec celle des motocyclettes à essence;

IL EST DÉCIDÉ :

QU'à compter de 2016, une motocyclette électrique sera classée, pour fixer sa contribution d'assurance, selon son kilowatt par assimilation avec la classification en fonction de la cylindrée.

Tarification qui encourage la sécurité routière :

ATTENDU QUE la tarification d'assurance est un moyen de favoriser une meilleure sécurité routière;

ATTENDU QUE les comportements, les caractéristiques sécuritaires et l'utilisation ont une influence sur le risque d'accident;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE les travaux portant sur une tarification qui encourage la sécurité routière se poursuivent.

Résolution AR-2866 du 14.06.19

12. RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ

Le vice-président aux affaires publiques et gouvernementales et secrétaire général dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-12 du 14.06.19, une note pour approbation de la modification au mandat du comité de vérification et de la performance et du comité de gouvernance et d'éthique.

Le vice-président explique le contexte de cette modification et répond aux questions des membres par la suite.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QUE le président du conseil d'administration souhaite modifier le mandat du comité de vérification et de la performance en y ajoutant l'étalonnage avec des entreprises similaires en regard des mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance de la Société.

CONSIDÉRANT QU'il est possible au plan légal moyennant les amendements appropriés au Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile et du Fonds d'assurance automobile du Québec d'ajouter au mandat du comité de vérification et de la performance l'étalonnage et de le supprimer du mandat du comité de gouvernance et d'éthique.

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration de la Société approuve la modification du mandat du comité de vérification et de la performance en modifiant le Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec.

Résolution AR-2867 du 14.06.19

13. PLAN DE BASE

Le vice-président aux technologies de l'information se joint aux membres du conseil d'administration pour les points 13, 14 et 15 à l'ordre du jour.

13 A Autorisation pour l'acquisition d'un progiciel et d'équipements de gestion des files d'attente (Projet #78506)

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-13 a) du 14.06.19, une note pour autorisation de l'acquisition d'un progiciel et d'équipements de gestion des files d'attente.

Le président du conseil d'administration félicite le vice-président pour son travail.

Le vice-président présente le dossier et répond aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service avec le fournisseur arrivera à échéance le 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE le système et les équipements actuels doivent être remplacés en raison de leur désuétude;

CONSIDÉRANT QUE la solution de gestion des files d'attente est essentielle aux processus d'accueil de la clientèle et à l'assignation des ressources aux différentes activités dans les centres de services;

CONSIDÉRANT QUE la Société désire améliorer le service à la clientèle en diminuant le temps d'attente moyen;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Société à procéder, par appel d'offres, à l'acquisition d'une solution progicielle et d'équipements de gestion de files d'attente par le biais d'un fournisseur externe, pour une dépense maximale de 3,37 M$.

Résolution AR-2868 du 14.06.19

13 B Autorisation d'effectuer l'acquisition de progiciels de gré à gré (Projet #76201 et #78201)

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-13 b) du 14.06.19, une note pour autorisation d'effectuer l'acquisition de progiciels de gré à gré.

Le vice-président présente le dossier et répond aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QUE la gestion de projet / programme est importante pour la Société (de l'ordre de 150 000 j-p. en 2014);

CONSIDÉRANT QUE le diagnostic de la fonction TI de l'automne 2013 a identifié une piste d'amélioration importante en gestion de projet / programme;

CONSIDÉRANT QUE deux projets prévus au Plan d'investissement 2014 adressent les besoins identifiés et sont débutés;

CONSIDÉRANT QUE la révision du processus de gestion de projet a été effectuée et est actuellement en projet pilote et qu'un plan de déploiement est également en place;

CONSIDÉRANT QU'un prototype utilisant la solution technologique « [redacted] » a été réalisé et nous a permis de consolider nos besoins d'affaires;

CONSIDÉRANT QU'une solution technologique [redacted] a été implantée sur les équipements de la SAAQ pour effectuer le projet pilote actuellement;

CONSIDÉRANT QUE le coût des licences est estimé à 1,26 M$ et que les sommes budgétaires sont déjà prévues au budget directeur pour l'année 2014.

CONSIDÉRANT QUE la solution proposée permet à la Société d'éviter des coûts de 2,68 M$ sur 5 ans;

CONSIDÉRANT QU'en fonction des résultats, et sous réserve de l'approbation finale de « l'étude sérieuse et documentée » par la présidente et chef de la direction;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise, en vertu de l'article 13.4 de la Loi sur les contrats des organismes publics, que la Société acquiert de gré à gré les licences des produits [redacted] suivants :

- [redacted]

QUE le coût des licences est estimé à 1,26 M$;

QUE les sommes budgétaires sont déjà prévues au budget directeur pour l'année 2014.

Résolution AR-2869 du 14.06.19

14. PLAN DE PÉRENNITÉ

14 A Rapport du gestionnaire du plan pour la C.A.

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-14 a) du 14.06.19, le rapport du gestionnaire du plan du 1er janvier au 15 mai 2014 pour l'appréciation générale et au 30 avril 2014 pour le volet financier.

Le vice-président présente le document et l'explique. Il répond aux questions des membres.

14 B Bloc A

- Démarrage du projet « Solution de réplication et transformation de données » et Acquisition de biens et services « Acquisition de la solution [redacted] » (#78929)

Le vice-président aux technologies de l'information dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-14 b) du 14.06.19, les documents suivants :

- Note pour autorisation de démarrage du projet « Solution de réplication et transformation de données » (#78929) et Acquisition de biens et services « Acquisition de la solution [redacted] » pour réaliser les travaux dans le cadre du projet #78929;
- Fiche projet #78929.

Le vice-président présente le dossier. Dans le cadre du Plan de pérennité des solutions d'affaires du Fonds d'assurance (FA) et de l'accès au réseau routier (ARR), la Vice-présidence aux technologies de l'information doit assurer la gestion et le fonctionnement du Bloc A « Fondements de la rénovation » de la Rénovation ARR. Ce bloc permettra la mise en place des assises nécessaires à la réalisation de l'ensemble des autres blocs de la rénovation.

Le présent projet s'inscrit dans le volet performance de l'organisation qui vise à mettre en place les processus, les règles et normes, les outils et les infrastructures nécessaires relatifs à la production d'information de gestion pour l'ensemble de la rénovation de l'ARR, ce qui inclut le rehaussement de l'environnement informationnel qui soutien la production d'information de gestion. Le coût du projet « Mise en place de la solution de réplication et de transformation » (#78929) est évalué à 2 956 000 $.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet est planifiée dans le cadre des activités du Bloc A – Fondements de la rénovation;

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires pour l'année 2014 sont disponibles et prévus dans l'enveloppe de 12,1 M$ autorisée au budget directeur;

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires pour les années subséquentes seront soumis au processus d'autorisation annuel;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le démarrage du projet « Solutions de réplication et de transformation de données » (#78929);

QU'un budget de 2 856 000 $ pour le projet « Solution de réplication et transformation de données » (#78929) pour l'année 2014, sans toutefois augmenter le budget directeur du Plan de pérennité;

QUE la Société procède à une acquisition de biens et services concernant la solution [redacted] pour un montant maximal de 3 798 000 $ pour une période maximale de 5 ans.

Résolution AR- 2870 du 14.06.19

14 C Bloc BEN

- Autorisation de démarrage du projet « Mise en œuvre de l'AOS » (#78917)

Le vice-président aux technologies de l'information dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-14 c) du 14.06.19, une note pour autorisation de démarrage du projet « Mise en œuvre de l'AOS » et la fiche projet #78917.

Le vice-président présente le dossier et répond aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QUE la présente demande couvre les besoins pour l'autorisation du projet de mise en œuvre de l'architecture orientée services (AOS) afin de permettre à la Société d'être encore plus agile, d'offrir les services technologiques devant répondre aux besoins d'affaires et réduire les coûts de livraison et d'entretien des solutions.

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des technologies de l'information.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le démarrage du projet « Mise en œuvre de l'AOS » avec un budget confirmé de 4 000 000 $;

QU'un budget de 900 000 $ pour l'année 2014 sans toutefois augmenter le budget directeur du Plan de pérennité.

Résolution AR- 2871 du 14.06.19

15. NOUVELLE VERSION DE LA POLITIQUE DE GOUVERNANCE ET DE GESTION EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Le vice-président aux technologies de l'information dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-15 du 14.06.19, les documents suivants :

- Note pour autorisation « Politique de gouvernance et de gestion en ressources informationnelles modifiée en fonction des allègements obtenus »;
- Politique de gouvernance et de gestion en ressources informationnelles, ancienne version (2013);
- Politique de gouvernance et de gestion en ressources informationnelles, nouvelle version (2014);
- Identification des changements apportés à la Politique de gouvernance et de gestion des ressources.

Le vice-président explique le contexte et les objectifs de la politique de gouvernance et de gestion des ressources informationnelles. Par la suite, il répond aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QU'en vertu de récentes décisions gouvernementales, des allègements dans l'application de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement ont été autorisés pour la SAAQ;

CONSIDÉRANT QUE Ies allègements autorisés et consignés par décret et décisions sont respectivement :

- la soustraction, en partie, de la Société de l'assurance automobile du Québec à l'application de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement;
- l'obtention des allègements aux Règles relatives aux demandes d'autorisation de projets et aux outils de gestion en ressources informationnelles.

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la mise en œuvre de ces décisions, une mise à jour de la politique de gouvernance des ressources informationnelles et de la gestion des ressources informationnelles (RI) a été produite;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration entérine la nouvelle version de la politique de gouvernance et de gestion des ressources informationnelles.

Résolution AR-2872 du 14.06.19

16. ACQUISITION DES SERVICES D'UN FOURNISSEUR EXTERNE QUI RÉALISE LES RAPATRIEMENTS DES RÉSIDENTS DU QUÉBEC QUI SUBISSENT UN ACCIDENT HORS DU QUÉBEC AINSI QUE LA GESTION DES FRAIS MÉDICAUX ENGAGÉS HORS DU QUÉBEC

La vice-présidente aux Fonds d'assurance se joint aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

La vice-présidente dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-16 du 14.06.19, une note pour autorisation de l'acquisition des services d'un fournisseur externe qui réalise les rapatriements des résidents du Québec qui subissent un accident hors du Québec ainsi que la gestion des frais médicaux engagés hors du Québec.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QUE la Société désire publier un appel d'offres pour retenir les services d'un prestataire qui réalise les opérations de rapatriement pour les résidents du Québec qui subissent un accident à l'extérieur de la province ainsi que pour la gestion des frais médicaux engagés hors du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le contrat avec le fournisseur actuel arrivera à échéance le 30 septembre 2014;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Société à procéder à un appel d'offres pour les services de rapatriement des résidents du Québec qui subissent un accident hors du Québec ainsi que la gestion des frais médicaux engagés hors du Québec pour la période débutant le 1er octobre 2014 et se terminant le 30 septembre 2019, pour une dépense maximale de 1,8 M$.

Résolution AR-2873 du 14.06.19

17. RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

La directrice des affaires juridiques se joint aux membres du conseil d'administration pour ce point à l'ordre du jour.

La directrice dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-17 du 14.06.19, les documents suivants :

- Note pour adoption du Règlement modifiant le Règlement sur les délégations de pouvoirs de la Société de l'assurance automobile du Québec;
- Règlement modifiant le Règlement sur les délégations de pouvoirs de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les délégations de pouvoirs de la Société de l'assurance automobile du Québec* doit être ajusté pour tenir compte des modifications qui ont été apportées à la structure administrative de la Vice-présidence au Fonds d'assurance;

CONSIDÉRANT QU'il faut apporter des modifications de concordance en raison d'ajouts au *Code de la sécurité routière* et à la *Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds*;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration de la Société adopte le *Règlement modifiant le Règlement sur les délégations de pouvoirs de la Société de l'assurance automobile du Québec* ci-joint.

Résolution AR-2874 du 14.06.19

18. DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE CONCERNANT LA CAMPAGNE SUR LE TRANSPORT ACTIF DU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, VISANT À SÉCURISER LES PIÉTONS ET LES CYCLISTES – CAMPAGNE 100 % VIGILANT

La directrice des études et stratégies en sécurité routière se joint aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

La directrice dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-18 du 14.06.19, une note sur la « Campagne sur le Transport actif du Service de police de Montréal, visant à sécuriser les piétons et les cyclistes (SPVM) – Campagne 100 % vigilant, édition 2014.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QUE la Société de l'assurance automobile du Québec (Société) collabore depuis 2006 avec le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) dans des campagnes de sensibilisation vouées à la sécurité des piétons et des cyclistes et à la cohabitation de ceux-ci avec les véhicules routiers;

CONSIDÉRANT QUE selon le bilan routier de la Société pour l'année 2013, on constate que la situation des piétons s'est sensiblement améliorée sur le territoire desservi par le SPVM, mais demeure toujours source de préoccupation en ce qui concerne les cyclistes;

CONSIDÉRANT QU'en 2014, le SPVM entend poursuivre le déploiement de sa campagne « 100 % vigilant », de mai à novembre inclusivement, et maintenir ses interventions ciblées à l'égard des aînés et des jeunes écoliers, initiées en 2013;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration de la Société accorde une contribution financière de 255 000 $ au SPVM afin d'appuyer la Campagne Transport actif 2014, visant la sécurité des piétons et des cyclistes, laquelle sera assortie d'une entente à être conclue entre le SPVM et la Société;

QUE ce montant sera prélevé à même le budget de subventions destiné aux initiatives policières et municipales en matière de sécurité routière, poste comptable # 6551.

Résolution AR-2875 du 14.06.19

19. SERVICE DE GARDIENNAGE POUR LES CENTRES DE SERVICES DE MONTRÉAL-MONTÉRÉGIE-GATINEAU DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

La vice-présidente à l'accès au réseau routier se joint aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

La vice-présidente dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-19 du 14.06.19, une note concernant l'obtention de service de gardiennage pour les centres de services de la Société de l'assurance automobile du Québec pour une période de trois ans.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QUE le contrat actuel de gardiennage pour la Direction régionale Montréal-Montérégie-Gatineau (DRMMG) ainsi que pour la Direction régionale Ouest-du-Québec (DROQ), signé à la suite d'un appel d'offres commun en août 2011, arrive à échéance le 30 septembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE le gardiennage de jour est de veiller au maintien de l'ordre et de la sécurité du personnel et de la clientèle ainsi que des biens dans les centres de services;

CONSIDÉRANT QUE la Société veut offrir un service de qualité à sa clientèle, et ce, dans un environnement sécuritaire pour son personnel;

CONSIDÉRANT QUE cet appel d'offres couvrira trois années, soit d'octobre 2014 à septembre 2017 inclusivement, et ce, afin d'assurer la sécurité dans les centres de services de la Direction régionale Montréal-Montérégie-Gatineau et de la Direction régionale Ouest-du-Québec par la présence d'agents de sécurité;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Société à procéder à un appel d'offres pour les services de gardiennage;

QUE le conseil d'administration autorise l'engagement de la dépense de 2 610 409 $ afin de pouvoir procéder à cet appel d'offres.

Résolution AR- 2876 du 14.06.19

20. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

21. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra à Montréal le jeudi 25 septembre 2014, à 8 h.

22. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil se réunissent à huis clos avant de conclure la séance.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 11 h 30

Président	**Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

Procès-verbal de la séance nº 390
Tenue à Montréal, salle du conseil d'administration
800, Tour de la Place Victoria, 31e étage
Le jeudi 25 septembre 2014, à 8 h

Adopté le jeudi 30 octobre 2014

SONT PRÉSENTS :

M. Guy Morneau, président du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Alain Albert, membre
M. André Caron, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Adrien Desautels, membre
M. François Geoffrion, membre
Mme Johanne Goulet, membre
M. Conrad Lord, membre
M. Jude Martineau, membre
Mme Hélène Racine, membre

M. Dave Leclerc, secrétaire
Mme Anne Marie Dussault Turcotte, adjointe au secrétaire

EST ABSENT :

M. Yvan Bordeleau, membre

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
Mme Christiane Beauchemin, vice-présidente au Fonds d'assurance
M. Martin Simard, directeur général du partenariat d'affaires et du soutien en service aux accidentés
Me Gisèle Gauthier, directrice des affaires juridiques
Mme Linda Bellware, directrice générale de l'actuariat

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 19 juin 2014

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance tenue le 19 juin 2014 est adopté sans modification.

2 B Tableau de bord des suivis à apporter aux séances du conseil d'administration (mise à jour : 19 juin 2014)

Les membres du conseil procèdent à l'analyse des points inscrits au tableau de bord des suivis des séances du conseil.

3. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont distribués et déposés lors de la séance sous leur cote respective :

3 A Liste des procès-verbaux adoptés des séances des comités, sous la cote A-3 a) du 14.09.25.

4. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président du conseil exprime sa vision quant à la période intense qui s'amorce cet automne. Il aborde notamment le dossier de la proposition tarifaire, le comité d'experts qui amorcera ses travaux et le plan stratégique. Il demande aux membres leur participation dans les travaux des comités et d'être ouverts d'esprit.

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction aborde notamment les sujets suivants :

Environnement médiatique

- 2 cas clients médiatisés
- Dossier vélo et modernisation du Code de la sécurité routière
- Campagne texto

Environnement politique
- Rencontre ministre
- Commission de révision permanente des programmes

Environnement bilan
- Amélioration du bilan

Environnement performance / clientèle
- Rapport de la protectrice du citoyen
- Vérificateur général du Québec
- Véhicules inondés
- Médicaments
- Permis 4 à 8 ans
- Partenaires
- Mandataires

Équipe/employés
- SAGIR, paies des employés SAAQ

Environnement grands chantiers
- Conseil d'experts / résolution du Conseil / tarification
- Modernisation du Code de la sécurité routière
- Plan de pérennité
- Plan stratégique 2016-2020

Plan d'affaires ARR
- Appel d'offres fournisseurs permis de conduire
- Transfert licence commerçants recycleurs
- Finaliste IAPQ

Les membres suggèrent que l'on souligne le travail exceptionnel des employés des ressources humaines qui ont fait en sorte que tous les employés touchés par le problème avec l'implantation de SAGIR reçoivent leur rémunération.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

QUE le conseil d'administration offre ses félicitations à toute l'équipe de la vice-présidence aux ressources humaines, aux finances et à la performance pour l'excellent travail effectué dans le dossier SAGIR.

QUE la présente résolution soit transmise aux personnes concernées.

Résolution AR-2881 du 14.09.25

6. RAPPORT DES COMITÉS

6 A Rapport du comité actif / passif (séance du 18 septembre 2014)

Le président informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal le 18 septembre 2014. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 a) du 14.09.25.

6 B Rapport du comité de vérification et de la performance (séance du 24 septembre 2014)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal le 24 septembre 2014. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 b) du 14.09.25.

6 C Rapport du comité de vérification et de la performance (séance spéciale du 24 septembre 2014)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance spéciale tenue à Montréal le 24 septembre 2014. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 c) du 14.09.25.

7. PRÉCISIONS AUX RÉSOLUTIONS POUR LA TARIFICATION DES CONTRIBUTIONS D'ASSURANCE

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance et la directrice générale de l'actuariat se joignent aux membres du conseil pour les points 7 et 8 à l'ordre du jour. Le vice-président dépose séance tenante le projet de résolution, sous la cote A-7 du 14.09.25.

Le vice-président et son équipe exposent le contexte des précisions demandées par l'actuaire externe. Une discussion s'ensuit.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

ATTENDU la recommandation favorable du comité actif/passif et du comité de vérification et de la performance;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE la Direction générale de l'actuariat prépare l'expertise actuarielle qui sert de base aux modifications à apporter à la tarification des contributions d'assurance en privilégiant les orientations suivantes qui viennent, selon le cas, se substituer ou s'ajouter à celles adoptées par la résolution AR-2866 du 14.06.19;

Orientation générale

ATTENDU QUE la résolution AR-2866 mentionne que le bilan routier varie en fonction du parc automobile;

ATTENDU QUE le bilan routier évolue également en fonction du nombre de titulaires de permis;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE la décision suivante de la résolution AR-2866 soit abrogée :

« **QUE** le bilan routier est supposé constant en 2014 et 2015, et qu'à partir de 2016 l'augmentation est selon la variation du parc automobile; »;

QUE la décision suivante lui soit substituée :

« **QUE** le bilan routier est supposé constant en 2014 et 2015, et qu'à partir de 2016, l'augmentation est selon la variation du parc automobile et du nombre de titulaires de permis de conduire; »;

Capitalisation

ATTENDU QUE des travaux sont actuellement en cours pour proposer des modifications à la politique de capitalisation;

ATTENDU QUE la résolution AR-2866 mentionne qu'il est souhaitable de fixer un taux de capitalisation supérieur à 100 %;

ATTENDU QU'il y a lieu de préciser que l'excédent au 31 décembre 2013 non affecté à l'élimination du déficit initial et que tout autre excédent de 2014 et 2015 doit être conservé afin d'atteindre une cible de capitalisation supérieure à 100 %;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE la décision suivante de la résolution AR-2866 soit abrogée :

« **QUE** l'excédent cumulé au 31 décembre 2013 soit utilisé pour l'atteinte de cet objectif; »;

QUE la décision suivante lui soit substituée :

« **QUE** l'amortissement des autres gains et pertes, prévu à la politique de capitalisation, ne soit pas appliqué aux fins de l'expertise actuarielle; »;

Financement

ATTENDU QUE la résolution AR-2866 précise que l'expertise actuarielle sera effectuée en tenant compte de l'actualisation de la couverture d'assurance;

ATTENDU QUE la priorité législative soit accordée à la modernisation du Code de la sécurité routière et qu'il n'est pas anticipé qu'une éventuelle actualisation de la couverture d'assurance puisse être envisagée avant le 31 décembre 2016;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE les décisions suivantes de la résolution AR-2866 soient abrogées :

« **QUE** l'expertise actuarielle sera effectuée en présumant que le coût de l'année courante et le passif actuariel augmenteront à la suite de l'actualisation de la couverture d'assurance; »;

« **QU**'un montant évalué au 31 décembre 2013 à 32 millions de dollars soit ajouté au coût du régime projeté en 2016 afin de financer l'actualisation de la couverture d'assurance et que l'impact soit reflété dans les données d'expérience; »;

Limite à la variation à la hausse des contributions d'assurance

ATTENDU QU'il y a lieu de mieux faire ressortir l'objectif de limiter les fluctuations des contributions d'assurance, et ce, sans discrimination quant à la nature de la hausse;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE la décision suivante soit ajoutée à la résolution AR-2866 :

« **QU**'en l'absence de modification à la structure de la classification, la variation à la hausse des contributions d'assurance est limitée à 15 % par année. ».

Résolution AR-2877 du 14.09.25

8. SUIVI FINANCIER TRIMESTRIEL AU 30 JUIN 2014

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance se joint aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-8 du 14.09.25, les documents suivants :

- Note d'information sur les résultats financiers trimestriels au 30 juin 2014 – Fonds d'assurance et Société;
- Résultats financiers trimestriels Fonds d'assurance automobile du Québec et Société de l'assurance automobile du Québec.

Le vice-président et son équipe présentent le suivi financier trimestriel au 30 juin. Ils abordent les faits saillants des résultats du Fonds d'assurance et de la Société. Par la suite, ils répondent aux questions des membres. Une discussion s'ensuit.

9. ENTENTE AVEC LA FÉDÉRATION DES MÉDECINS SPÉCIALISTES DU QUÉBEC

La vice-présidente au Fonds d'assurance et le directeur général du partenariat d'affaires et du soutien en service aux accidentés se joignent aux membres du conseil pour les points 8 et 9 à l'ordre du jour.

La vice-présidente dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-9 du 14.05.25, une note pour approbation d'une entente avec la Fédération des médecins spécialistes du Québec.

La vice-présidente explique l'entente entre la Société de l'assurance automobile du Québec (Société) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ), qui encadre la rémunération des expertises médicales et autres services non réglementés rendus par les médecins spécialistes à la demande de la Société, est échue depuis le 1er mars 2014. Depuis, elle a été prolongée par le consentement mutuel des deux parties. La vice-présidente et le directeur général répondent aux questions des membres. Une discussion s'ensuit.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QUE l'entente entre la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) et la Société est échue depuis le 1er mars 2014;

CONSIDÉRANT QUE les expertises médicales sont un intrant important à la prise de décision dans le traitement de la réclamation;

CONSIDÉRANT QU'une reddition de comptes sera faite au conseil d'administration sur le coût total réel à la fin de l'entente;

CONSIDÉRANT QUE les relations avec la FMSQ sont bonnes et doivent être maintenues et que l'entente proposée à la FMSQ a été recommandée pour signature par leur conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE l'entente 2011-2014 a permis de maintenir les délais de réception des expertises en deçà de celui lors de l'implantation de la mesure;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'impact sur les autres partenaires gouvernementaux;

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve les orientations et les propositions de la nouvelle entente et, sur la base des paramètres, autorise la vice-présidente au Fonds d'assurance à signer l'entente 2014-2018 avec la FMSQ.

Résolution AR-2878 du 14.09.25

10. AUGMENTATION DU MONTANT MAXIMUM REMBOURSABLE POUR UN TRAITEMENT DE PHYSIOTHÉRAPIE EN CLINIQUE ET À DOMICILE

La vice-présidente au Fonds d'assurance dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-10 du 14.05.25, les documents suivants :

- Note pour l'adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement sur le remboursement de certains frais concernant l'augmentation du montant maximum remboursable pour un traitement de physiothérapie en clinique et à domicile;
- Avis de publication;
- Règlement modifiant le Règlement sur le remboursement de certains frais (version française);
- Règlement modifiant le Règlement sur le remboursement de certains frais (version anglaise).

Le *Règlement sur le remboursement de certains frais* établit à 36 $ le montant maximum remboursable par la Société par traitement de physiothérapie en clinique et à 54 $ par traitement à domicile depuis le 26 novembre 2009. Ces montants ne sont plus représentatifs de la réalité du marché.

Le 28 février 2013, le conseil d'administration de la Société a adopté une résolution visant à modifier son règlement afin d'augmenter le montant maximum remboursable de 36 $ à 55 $ par traitement de physiothérapie en clinique et de 54 $ à 65 $ par traitement à domicile.

Le même mois, la Société a été informée que le Conseil des ministres a demandé aux ministres des Transports (SAAQ), de la Santé et des Services sociaux (SSS), du Travail (CSST) et de la Justice de mettre sur pied un groupe de travail interministériel ayant pour mandat d'étudier les enjeux liés à la cohérence et l'équité des modalités d'indemnisation et des tarifs des régimes publics (ci-après le groupe de travail interministériel).

C'est dans ces circonstances que la Société a initié les travaux du groupe de travail interministériel, lequel devait se pencher notamment sur les tarifs de physiothérapie avant de modifier son règlement. Les travaux sont complétés et devraient faire l'objet d'un dépôt officiel au cours des prochaines semaines; ils concluent que les tarifs sont déjà harmonisés et que les échanges se poursuivront entre les organisations visées.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur le remboursement de certains frais* établit à 36 $ le montant maximum remboursable par la Société par traitement de physiothérapie en clinique et à 54 $ par traitement à domicile depuis le 26 novembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE ces montants ne sont plus représentatifs de la réalité du marché;

CONSIDÉRANT QUE le 28 février 2013, le conseil d'administration de la Société a adopté une résolution visant à modifier son règlement afin d'augmenter le montant maximum remboursable de 36 $ à 55 $ par traitement de physiothérapie en clinique et de 54 $ à 65 $ par traitement à

domicile;

IL EST DÉCIDÉ QUE :

Il est recommandé d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le remboursement de certains frais*, lequel sera soumis pour approbation par le gouvernement et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Résolution AR-2879 du 14.09.25

11. APPEL D'OFFRES POUR LA SÉLECTION D'UNE AGENCE DE PUBLICITÉ

Le vice-président aux affaires publiques et gouvernementales et secrétaire générale dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-11 du 14.09.25, une note pour autorisation de sélection d'une agence de publicité pour la période de novembre 2014 à septembre 2017.

Le vice-président présente le contexte de la demande et répond aux questions des membres. Une discussion s'ensuit.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser ses campagnes de sensibilisation de masse en sécurité routière, la Société fait appel aux services d'une agence de publicité;

CONSIDÉRANT QUE le contrat liant la Société à l'agence de publicité lg2 vient à terme à la mi-novembre 2014. De concert avec le Service de la conformité en gestion contractuelle et de l'attribution des contrats, la Direction des communications a entrepris le processus d'appel d'offres qui conduira à la sélection d'une agence de publicité. D'une valeur maximale de 18 M$, le contrat de cette agence commencera en novembre prochain pour se terminer en septembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres a été publié le 28 août 2014 pour compléter toutes les démarches requises dans un temps conforme aux règles administratives (environ 11 semaines) et amorcer les travaux de planification des campagnes de 2015 dès la mi-novembre;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de l'agence de publicité sélectionnée consistera essentiellement à :

- concevoir les publicités et du matériel de communication conformément aux plans de communication préparés par la Direction des communications;
- réaliser les publicités et effectuer les placements médias des différents projets publicitaires en conformité avec la procédure gouvernementale des achats médias;

CONSIDÉRANT QUE :

- la valeur du contrat est la même que celle des contrats signés en 2008 et en 2011;
- la Société n'est pas tenue de dépenser la totalité du montant;

- les sommes allouées annuellement seront soumises au processus budgétaire habituel;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Société à acquérir les services d'une agence de publicité, pour réaliser ses différents mandats, pour une dépense maximale de 18 M$.

Résolution AR-2880 du 14.09.25

12. DÉPÔT DE DOCUMENT

La présidente et chef de la direction dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-12 du 14.09.25, le document de candidature de la Société de l'assurance automobile du Québec au Prix d'excellence IAPQ.

13. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

14. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra à Québec le 30 octobre 2014, à 8 h.

15. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil se réunissent à huis clos avant de conclure la séance.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 11 h 40.

Président	**Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

Procès-verbal de la séance nº 391
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6e étage
Le jeudi 30 octobre 2014, à 8 h

Adopté le jeudi 11 décembre 2014

SONT PRÉSENTS :

M. Guy Morneau, président du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
M. André Caron, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Adrien Desautels, membre
M. François Geoffrion, membre
Mme Johanne Goulet, membre
M. Conrad Lord, membre
M. Jude Martineau, membre

M. Dave Leclerc, secrétaire
Mme Anne Marie Dussault Turcotte, adjointe au secrétaire

Par visioconférence :

Mme Hélène Racine, membre

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
Mme Célyne Girard, vice-présidente à l'accès au réseau routier
M. Karl Malenfant, vice-président aux technologies de l'information

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté avec l'ajout d'un sujet au point 14.

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 25 septembre 2014

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance tenue le 25 septembre 2014 est adopté sans modification.

2 B Adoption du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 18 juin 2014

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 18 juin 2014 est adopté sans modification.

2 C Tableau de bord des suivis à apporter aux séances du conseil d'administration (mis à jour au 25 septembre 2014)

Les membres du conseil procèdent à l'analyse des points inscrits au tableau de bord des suivis des séances du conseil.

3. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le document suivant est distribué et déposé lors de la séance sous la cote A-3 a) du 14.10.30 :

- Liste des procès-verbaux adoptés des séances des comités.

4. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président du conseil félicite Mme Champoux-Paillé pour la reconnaissance du Gouverneur général du Canada qu'elle a reçue pour son engagement à promouvoir la présence des femmes dans notre société.

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction aborde notamment les sujets suivants :

Environnement médiatique

- Mandataire Sainte-Anne-des-Monts
- Campagnes : Piétons et drogues

Environnement politique

- Points d'inaptitudes, distraction au volant
- Véhicules hors routes
- Vérification des antécédents criminels –chauffeurs de taxis
- Avis d'intention Commission des transports et de l'environnement
- Commission de révision permanente des programmes

Environnement entreprise

- Performance 2014 – bilan routier, clients, équipes, financiers
- Gel d'embauche
- Projet de loi n°15 : Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État

Environnement grands chantiers

- Modernisation CSR
- Plan stratégique
- Tarification
- T.I.
- Budget 2015

6. RAPPORT DES COMITÉS

6 A Rapport du comité actif / passif et du comité de vérification et de la performance (séance du 15 octobre 2014)

Le président informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance conjointe tenue à Québec le 15 octobre 2014. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 a) du 14.10.30.

6 B Rapport du comité de gouvernance et d'éthique (séance du 28 octobre 2014)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec le 28 octobre 2014. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 b) du 14.10.30.

6 C Rapport du comité des technologies de l'information (séance du 27 octobre 2014)

La présidente du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec le 27 octobre 2014. Elle dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 c) du 14.10.30.

6 D Rapport du comité de vérification et de la performance (séance du 29 octobre 2014)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec le 29 octobre 2014. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 d) du 14.10.30

6 E Rapport du comité des ressources humaines et du service à la clientèle (séance du 29 octobre 2014)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec le 29 octobre 2014. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 e) du 14.10.30.

7. PLAQUES PERSONNALISÉES

La vice-présidente à l'accès au réseau routier se joint aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

La vice-présidente dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-7 du 14.10.30, une note de suivi du dossier – Plaques personnalisées.

Dans le contexte de la révision des programmes en cours actuellement, et après discussion avec le ministre des Transports, la Société a opté pour prendre en charge à l'interne le processus complet de délivrance de plaques personnalisées.

Une discussion s'ensuit et la vice-présidente répond aux questions des membres.

8. RAPPORT DU GESTIONNAIRE DU PLAN DE PÉRENNITÉ

Le vice-président aux technologies de l'information se joint aux membres du conseil pour les points 8 à 11 inclusivement à l'ordre du jour.

Le vice-président dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-8 du 14.10.30, les documents suivants :

- Rapport du gestionnaire du plan;
- Tableau de bord – Plan de pérennité au 31 août 2014.

Le vice-président présente les documents et aborde notamment le plan de pérennité dans son ensemble, le suivi du plan et les indicateurs de gestion de bloc et de projet. Une discussion s'ensuit et le vice-président répond aux questions des membres.

9. AUTORISATION POUR L'ACQUISITION DES SERVICES D'UN FOURNISSEUR EXTERNE POUR DES TRAVAUX EN SOUTIEN, ENTRETIEN ET ÉVOLUTION DE L'INFRASTRUCTURE DE DÉVELOPPEMENT

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-9 du 14.10.30, une note pour autorisation de l'acquisition des services d'un fournisseur externe pour des travaux de soutien, entretien et évolution de l'infrastructure de développement.

Le vice-président présente le dossier. Une discussion s'ensuit.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT QUE le soutien, l'entretien et l'évolution de l'infrastructure de développement sont essentiels au maintien et au développement d'applications qui supportent la mission de la Société;

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail requise est supérieure à la capacité de réalisation des ressources internes;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Société à procéder à l'acquisition de services d'un fournisseur externe pour une dépense maximale de 1,89 M$, ce qui se concrétisera par un appel d'offres pour réaliser des travaux de soutien, d'entretien et d'évolution de l'infrastructure de développement. Ces services seront pour une durée maximale de trois ans, répartis sur trois années budgétaires.

Résolution AR-2882 du 14.10.30

10. AUTORISATION POUR L'ACQUISITION D'ORDINATEURS DE TABLE ET PORTATIFS

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-10 du 14.10.30, une note pour autorisation de l'acquisition d'ordinateurs de table et portatifs.

Le vice-président présente le dossier. Une discussion s'ensuit.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT QUE la Société possède un parc informatique approximatif de plus de 6 000 ordinateurs de table et près de 700 ordinateurs portatifs;

CONSIDÉRANT QUE tous ces postes sont utilisés par le personnel de la Société, ses mandataires et ses centres de services;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'approvisionnement actuel prévoyait l'acquisition de 3 500 ordinateurs de table et de 500 ordinateurs portatifs. Il a été signé en juin 2011 au montant de 3,1 M$ pour une durée de trois années et deux années d'option. Il atteindra sa limite budgétaire en un peu plus de trois ans, en raison principalement de la migration du système d'exploitation à Windows [redacted] qui requérait plus de puissance, pour lequel plus de 1 500 ordinateurs de table ont dû être remplacés avant la fin de leur vie utile;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du renouvellement de ses actifs technologiques et de la gestion du parc informatique, la VPTI doit donc posséder un nouveau levier contractuel pour

permettre l'acquisition de ces ordinateurs requis en raison de la désuétude du parc et pour pouvoir répondre aux besoins des projets informatiques, notamment le Plan de pérennité;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des technologies de l'information :

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Société à procéder à publier un appel d'offres public, visant à l'acquisition de postes de table et d'ordinateurs portatifs pour une dépense maximale de 5,4 M$.

Résolution AR-2883 du 14.10.30

11. AJOUT DU PROJET « TRANSFERT DE LA GESTION DES LICENCES DES COMMERÇANTS ET DES RECYCLEURS À L'OPC » À LA PROGRAMMATION (PROJET #78510)

Le vice-président aux technologies de l'information dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-11 du 14.10.30, les documents suivants :

- Note pour autorisation de l'ajout du projet « Transfert de la gestion des licences des commerçants et des recycleurs à l'OPC » à la programmation;
- Fiche de projet #78510.

Le vice-président présente le dossier. Une discussion s'ensuit.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT QU'actuellement, la Société s'occupe de la gestion des licences aux commerçants et des recycleurs qui acquièrent des véhicules routiers dans le but d'en faire le commerce;

CONSIDÉRANT QU'il y a quelques années, des représentants de l'industrie de l'automobile, d'organismes gouvernementaux et de ministères ont proposé de regrouper, sous la responsabilité de l'OPC, l'ensemble des activités de gestion des licences, de surveillance et de contrôle dans le domaine du commerce de l'automobile;

CONSIDÉRANT QUE le transfert de la gestion des licences des commerçants et des recycleurs à l'OPC permettra à la Société de délester une responsabilité éloignée de sa mission première, soit la protection des personnes contre les risques liés à l'usage de la route;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des technologies de l'information :

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise l'ajout du projet « Transfert de la gestion des licences des commerçants et des recycleurs à l'OPC » à la programmation avec un budget provisoire de 455 000 $ et qu'il autorise un budget de 83 000 $ pour l'année 2014 sans toutefois augmenter le budget directeur du Plan d'investissement de base.

Résolution AR-2884 du 14.10.30

12. RÉSULTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2014

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance se joint aux membres du conseil pour les points 12 et 13 à l'ordre du jour.

Le vice-président dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-12 du 14.10.30, les documents suivants :

- Note d'information – Résultats financiers trimestriels au 30 septembre 2014 – Fonds d'assurance et Société;
- Résultats financiers trimestriels – Fonds d'assurance automobile du Québec et Société de l'assurance automobile du Québec au 30 septembre 2014.

Le vice-président présente les résultats financiers trimestriels et les faits saillants. Par la suite, il répond aux questions des membres. Une discussion s'ensuit.

13. APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ENTRETIEN SANITAIRE DU SIÈGE SOCIAL

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-13 du 14.10.30, une note pour approbation d'appel d'offres public pour l'entretien sanitaire du bâtiment (siège social).

Le vice-président présente le dossier aux membres. La Société désire publier un appel d'offres pour obtenir les services d'un fournisseur externe pour les travaux d'entretien sanitaire du siège social. Le contrat actuel prend fin le 31 janvier 2015. L'estimation du prochain contrat de trois ans est de 2,4 M$ et elle tient compte de l'inflation. Les travaux d'entretien sanitaire couvrent : les espaces à bureaux; les salles de repos, de formation et de conférence; le Centre d'activités physiques; le Centre de la petite enfance (CPE); les espaces communs; etc. Un contrat de cette nature est essentiel pour assurer la salubrité des locaux. Le besoin de conclure une entente de trois ans se justifie par l'investissement considérable, en temps et en efforts, pour le fournisseur à se familiariser avec l'édifice et les spécificités du devis technique.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT QU'il y a nécessité d'assurer l'entretien sanitaire du siège social de la Société;

CONSIDÉRANT l'envergure du mandat;

CONSIDÉRANT la fin du contrat actuel au 31 janvier 2015;

CONSIDÉRANT la valeur du contrat pluriannuel évaluée à 2,4 M$;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Société à procéder à l'acquisition de services d'un fournisseur externe en entretien sanitaire au siège social pour une dépense maximale de 2,4 M$, ce qui se concrétisera par un appel d'offres. Ces services seront pour une durée maximale de trois ans pour la période allant du 1er février 2015 au 31 janvier 2018.

Résolution AR-2885 du 14.10.30

14. AUTRES SUJETS

La présidente du CTI désire faire parvenir une lettre de condoléances, au nom du conseil, à Me Céline Garneau suite au décès de son mari.

Elle souhaite aussi que le conseil fasse parvenir une lettre de félicitations à Michael Sabia qui s'est vu mériter un doctorat honorifique de l'Université Concordia.

15. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra à Québec, le 20 novembre 2014, à 9 h.

16. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil se réunissent à huis clos avant de conclure la séance.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 11 h 45.

Président **Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

Procès-verbal de la séance nº 392
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6e étage
Le jeudi 20 novembre 2014, à 9 h

Adopté le jeudi 11 décembre 2014

SONT PRÉSENTS :

M. Guy Morneau, président du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
M. André Caron, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Adrien Desautels, membre
M. François Geoffrion, membre
Mme Johanne Goulet, membre
M. Conrad Lord, membre
M. Jude Martineau, membre
Mme Hélène Racine, membre

M. Dave Leclerc, secrétaire
Mme Anne Marie Dussault Turcotte, adjointe au secrétaire

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
Me Gisèle Gauthier, directrice des affaires juridiques
M. François Rémillard, directeur des relations médias et gouvernementales

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté avec l'ajout au point 4 d'un sujet.

2. DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT DES CONTRIBUTIONS D'ASSURANCE 2016-2018 ET STRATÉGIE DE COMMUNICATION

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance et la directrice des affaires juridiques se joignent aux membres du conseil pour les points 2 et 3 à l'ordre du jour. Le directeur des relations médias et gouvernementales se joint également aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance et le vice-président aux affaires publiques et gouvernementales et secrétaire général déposent au présent procès-verbal, sous leur cote respective, les documents suivants :

- Note pour approbation du document de consultation sur les contributions d'assurance 2016-2018, projet de règlement et séquence de communication ainsi que de la résolution sur la capitalisation, sous la cote A-2 a) du 14.11.20;
- Document « Structure du document d'information sur le projet de règlement sur les contributions d'assurance 2016-2018, sous la cote A-2 b) du 14.11.20;
- Stratégie de communication – contributions d'assurance 2016-2018, sous la cote A-2 c) du 14.11.20;
- Règlement sur les contributions d'assurance, sous la cote A-2 d) du 14.11.20;
- Avis de modifications aux contributions d'assurance – projet de règlement sur les contributions d'assurance, sous la cote A-2 e) du 14.11.20.

Le vice-président aux affaires publiques et gouvernementales met en contexte le dossier. L'objectif du document d'information est d'informer le public sur la tarification proposée pour 2016-2018 ainsi que sur les orientations de la Société pour les prochaines tarifications. Ce document résulte des travaux effectués au cours de la dernière année par la Direction en collaboration avec le comité conjoint Actif-Passif, de vérification et de la performance (CAP/CVP). De plus, ce document a été validé et approuvé par le comité de direction de la Société.

Par la suite, la présidente et chef de la direction résume les grandes lignes d'une rencontre tenue avec le ministre des Transports. Une discussion s'ensuit et l'équipe de direction répond aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le projet de règlement sur les contributions d'assurance ainsi que la version en langue anglaise de ce projet de règlement soient approuvés par les membres du conseil et transmis à la Gazette officielle du Québec pour prépublication.

Résolution AR-2886 du 14.11.20

3. CAPITALISATION – PROJET DE RÉSOLUTION SUR LES ORIENTATIONS

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-3 du 14.11.20, le projet de résolution sur les orientations.

Le président du conseil expose les travaux et la réflexion effectués par les comités actif/passif et le comité de vérification et de la performance. Par la suite, le vice-président présente le projet de résolution sur les orientations.

Une discussion s'ensuit et le vice-président répond aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

ATTENDU QUE le taux de capitalisation du Fonds d'assurance automobile représente le ratio des actifs sur les passifs et qu'il est de 108 % au 31 décembre 2013;

ATTENDU QUE la Société doit viser la pleine capitalisation à long terme;

ATTENDU QU'il est souhaitable de fixer un taux de capitalisation cible supérieur à 100 % en visant un juste équilibre entre la suffisance des actifs et la stabilité des contributions d'assurance (résolutions antérieures AR-2866 et AR-2877);

ATTENDU QUE la fourchette du taux de capitalisation représente un intervalle à l'intérieur duquel aucune contribution de capitalisation n'est ni remise ni chargée aux cotisants;

ATTENDU QU'il est souhaitable que les contributions d'assurance de capitalisation influent sur la tarification des contributions d'assurance le moins souvent possible;

ATTENDU QU'il est souhaitable que les contributions d'assurance de capitalisation fassent suite à un événement dont l'impact financier serait significatif;

ATTENDU QUE la majorité des régimes publics d'assurance pour préjudices corporels ont une fourchette du taux de capitalisation, un taux de capitalisation cible supérieur à 100 % ou une combinaison des deux;

ATTENDU la recommandation du comité actif/passif et du comité de vérification et de la performance;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE la fourchette du taux de capitalisation soit de 100 % à 120 %;

QUE des contributions de capitalisation pourraient être exigées des cotisants pour viser le retour du taux de capitalisation à l'intérieur de la fourchette s'il se trouve au-dessous de la borne inférieure de 100 %, au moment d'initier un exercice de révision des contributions d'assurance;

QUE des remises pourraient être faites aux cotisants pour viser le retour du taux de capitalisation à l'intérieur de la fourchette s'il se trouve au-dessus de la borne supérieure de 120 %, au moment d'initier un exercice de révision des contributions d'assurance;

QUE la politique de capitalisation sera modifiée en conséquence.

Résolution AR-2887 du 14.11.20

4. AUTRES SUJETS

Le président du conseil d'administration désire féliciter l'ensemble des membres de la direction et du personnel pour leur nomination au gala annuel de l'IAPQ. Le président du conseil tient des propos élogieux envers l'ensemble des membres de la direction et du personnel de la Société. Il témoigne de sa très grande appréciation dans le dossier du redressement du régime d'assurance automobile. Il tient également à souligner la performance de la Société, de la rigueur avec laquelle elle est dirigée, de la ténacité, du dévouement, de l'acharnement et du haut degré de mobilisation des équipes et de l'ensemble du personnel.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec, qui administre le régime public d'assurance automobile, a pour mission de protéger la personne contre les risques liés à l'usage de la route;

ATTENDU QU'en 2005 la situation du régime était préoccupante;

ATTENDU QUE si aucune action n'était entreprise, le Fonds d'assurance serait à sec en 2018, alors que 15 milliards de dollars devraient être versés en indemnités;

ATTENDU QUE devant l'urgence d'agir, la Société s'est engagée à mobiliser l'ensemble des acteurs internes et externes qui contribuent à protéger les personnes contre les risques liés à l'usage de la route;

ATTENDU QUE la Société a réussi le redressement du régime;

ATTENDU QUE le déficit cumulé a été résorbé 10 ans plus tôt que prévu;

ATTENDU QUE la Société a été finaliste dans la catégorie Fonction publique aux Prix d'excellence de l'administration publique du Québec 2014 pour cette réalisation;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration félicite l'ensemble des membres du personnel pour leur ténacité, leur dévouement, leur acharnement et le haut degré de mobilisation qu'a nécessité le redressement du régime automobile.

AR-2888 du 14.11.20

5. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra à Québec le 11 décembre 2014, à 8 h.

6. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil se réunissent à huis clos avant de conclure la séance.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 10 h 30.

Président **Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

Procès-verbal de la séance nº 393
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6e étage
Le jeudi 11 décembre 2014, à 8 h

Adopté le jeudi 26 février 2015

SONT PRÉSENTS :

M. Guy Morneau, président du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
M. André Caron, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Adrien Desautels, membre
M. François Geoffrion, membre
Mme Johanne Goulet, membre
M. Conrad Lord, membre
M. Jude Martineau, membre
Mme Hélène Racine, membre

M. Dave Leclerc, secrétaire
Mme Anne Marie Dussault Turcotte, adjointe au secrétaire

Par téléphone :

Mme Louise Champoux-Paillé, membre

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
M. Karl Malenfant, vice-président aux technologies de l'information
M. Claude Lantier, directeur général des finances et du contrôle organisationnel
Me Gisèle Gauthier, directrice des affaires juridiques

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL DE SÉANCES PRÉCÉDENTES ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 30 octobre 2014

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance tenue le 30 octobre 2014 est adopté avec une modification dans le rapport de la présidente (suppression d'une coquille).

2 B Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 20 novembre 2014

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance tenue le 20 novembre 2014 est adopté sans modification.

2 C Tableau de bord des suivis à apporter aux séances du conseil d'administration (mise à jour : 30 octobre 2014)

Les membres du conseil procèdent à l'analyse des points inscrits au tableau de bord des suivis des séances du conseil.

3. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont distribués et déposés lors de la séance sous leur cote respective :

- Liste des procès-verbaux adoptés des séances des comités du conseil, sous la cote A-3 a) du 14.12.11;
- Lettre à la présidente et chef de la direction – Départ à la retraite de la vice-présidente à la sécurité routière, sous la cote A-3 b) du 14.12.11;
- Lettre d'accusé réception de la présidente et chef de la direction, sous la cote A-3 c) du 14.12.11.

4. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président du conseil félicite l'équipe de direction de la Société pour la qualité de la gestion de l'entreprise. Il remercie l'ensemble des membres du conseil pour le travail effectué pendant l'automne. Il salue également le renouvellement de deux membres pour un mandat de quatre ans.

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction aborde notamment les sujets suivants :

Environnement médiatique :
- Contributions d'assurance
- Mise à jour économique du gouvernement
- Plaques personnalisées
- Antécédents criminels taxi

Environnement politique :
- Écoles de conduite
- Uberx

Gestion de l'entreprise :
- Excellente année : bilan, service à la clientèle, résultats financiers, performance
- Grands chantiers 2014-2015 : Contributions d'assurance, chantier T.I., CSR, planification stratégique, ARR.

La présidente conclut son rapport en remerciant l'ensemble des membres pour leur collaboration, leur appui et leur aide pour leur contribution dans les travaux de l'automne.

6. RAPPORT DES COMITÉS

6 A Rapport du comité actif / passif (séance du 4 décembre 2014)

Le président informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal le 4 décembre 2014. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 a) du 14.12.11.

6 B Rapport du comité des technologies de l'information (séance du 3 décembre 2014)

La présidente du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal le 3 décembre 2014. Elle dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 b) du 14.12.11.

6 C Rapport du comité des technologies de l'information (séance conjointe CTI-CVP du 3 décembre 2014)

La présidente du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance conjointe CTI-CVP tenue à Montréal le 3 décembre 2014. Elle dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 c) du 14.12.11.

6 D Rapport du comité de vérification (séance du 10 décembre 2014)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec le 10 décembre 2014. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 d) du 14.12.11.

6 E Rapport du comité des ressources humaines et du service à la clientèle (séance du 10 décembre 2014)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec le 10 décembre 2014. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 e) du 14.12.11.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

ATTENDU QUE le 30 octobre 2014, M[me] Johanne St-Cyr a informé par écrit la présidente et chef de la direction ainsi que le président du conseil d'administration de son intention de prendre sa retraite le 30 janvier 2015;

ATTENDU QUE le poste de vice-président à la sécurité routière sera vacant et qu'il y a lieu de pourvoir ce poste de façon intérimaire jusqu'à ce que la présidente et chef de la direction ait statué sur le positionnement des activités en sécurité routière à la Société;

ATTENDU QUE la présidente et chef de la direction attribue aux vice-présidents de la Société les fonctions et responsabilités qui leur incombent et, à cet égard, elle attribue à M[me] Christiane Beauchemin, vice-présidente au Fonds d'assurance les responsabilités de la vice-présidente à la sécurité routière à compter du 31 janvier 2015;

ATTENDU QUE M[me] Christiane Beauchemin continuera d'assumer ses responsabilités à titre de vice-présidente au Fonds d'assurance et cumulera deux postes de vice-présidents durant la période intérimaire;

ATTENDU QUE les membres du comité des ressources humaines et du service à la clientèle recommandent l'adoption de la présente résolution;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec approuve le versement d'une rémunération additionnelle à Mme Christiane Beauchemin équivalente à 6 600 $ calculée sur une base annuelle pour la durée de son mandat intérimaire, et ce, conformément à ses conditions de travail.

Résolution AR-2889 du 14.12.11

7. BUDGET 2015 ET PROJECTIONS FINANCIÈRES 2014

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance se joint aux membres du conseil pour les points 7 et 8 à l'ordre du jour ainsi que le directeur général des finances et du contrôle organisationnel pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-7 du 14.12.11, une note et une présentation concernant le budget 2015.

Le vice-président dépose séance tenante une nouvelle version de la page 4 de la présentation. À la suite du comité de vérification et de la performance, les membres ont demandé une modification. En effet, il est ressorti notamment qu'il aurait été plus pertinent d'utiliser le mot « contingence » que « réserve » à la page 4 de la présentation.

Le vice-président et le directeur procèdent à la présentation du Budget 2015 de la Société. Ils répondent aux questions des membres. Une discussion s'ensuit.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT QUE le budget 2015 de la Société s'inscrit en cohérence avec les principaux enjeux du plan stratégique et le contexte des finances publiques soit l'amélioration du bilan routier et des services à la clientèle, le renouvellement des actifs technologiques, la pérennité du régime d'assurance et le respect des engagements pris à l'égard de la ligne d'affaires « permis de conduire et immatriculation »;

CONSIDÉRANT QUE le budget 2015 respecte les balises convenues à l'égard de la croissance des frais d'administration et du niveau des investissements;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de vérification et de la performance et du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec approuve les budgets proposés pour 2015 :

1. le budget du Fonds d'assurance, soit des produits de 1 800,9 M$ et des charges de 1 341,1 M$ pour un excédent de 459,8 M$;
2. le budget de la Société, soit des revenus de 250,9 M$ et des charges de 240,8 M$ pour un excédent de 10,1 M$ et un budget d'immobilisations de 63,8 M$;

QUE le conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile approuve la révision, en 2015, du partage des activités entre la Société et le Fonds d'assurance sur la base des critères convenus en février 2013;

QUE le conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile approuve les recommandations du comité des technologies de l'information et du comité de vérification sur les projets d'investissement;

Annexe – Recommandations du comité des technologies de l'information et du comité de vérification et de la performance sur les projets d'investissement

Il est recommandé de soumettre pour approbation au conseil d'administration :

- La programmation annuelle de 73,7 M$, incluant une surprogrammation de 8,3 M$, pour un budget directeur des projets d'investissement de 65,4 M$;
  - 1,0 M$ pour les postes et aires de contrôle routier
  - 5,0 M$ pour les projets administratifs
  - 59,4 M$ pour les projets en technologies de l'information
    - ✓ 23,0 M$ pour le Plan de base
    - ✓ 6,4 M$ pour le Plan de virtualisation
    - ✓ 30,0 M$ pour le Plan de pérennité

- Les nouveaux projets (20);
  - Postes et aires de contrôle routier;
    - ✓ 79702 Plan de maintenance des sites de contrôle routier
    - ✓ 79703 Rail des passerelles mobiles au poste de contrôle de Lacolle
    - ✓ 79704 Reconstruction de la balance au poste de contrôle de Baie-Saint-Paul
  - Projets administratifs;
    - ✓ 74704 Aménagements et réaménagements des espaces au siège social
    - ✓ 75711 Impacts des véhicules lourds en surcharge sur la sécurité des usagers de la

route

- ✓ 79701 Mise en œuvre de la gestion par processus à la VP Fonds d'assurance
- ✓ 79705 Plan de maintenance du siège social

– Projets en technologies de l'information ;
  - ✓ 79002 Vision d'assurance
  - ✓ 79101 Demande d'indemnisation en ligne pour les personnes accidentées avec transfert automatique vers les systèmes
  - ✓ 79201 Évolution de la suite bureautique Office
  - ✓ 79202 Révision de la structure interne du répertoire d'entreprise de la plateforme intermédiaire
  - ✓ 79301 Remplacement des cellulaires fixes des véhicules des contrôleurs routiers
  - ✓ 79302 Révision de l'écosystème véhiculaire
  - ✓ 79303 Outils d'évaluation de la performance opérationnelle en poste de contrôle
  - ✓ 79401 Modifications du Code de la sécurité routière 2015
  - ✓ 79501 Retrait des enveloppes de retour
  - ✓ 79503 Élargir l'utilisation de la transaction d'immatriculation SAAQclic à tous les types de véhicules
  - ✓ 79504 Portrait global des prélèvements bancaires autorisés
  - ✓ 78205 Désuétude du logiciel de distribution et des serveurs régionaux
  - ✓ 79931 Encadrement – Audit, surveillance des risques et évaluation du Plan de pérennité

– Une enveloppe de 9,1 M$ pour des projets à démarrer juste-à-temps;

– Les modifications de budget pour les projets de 2 M$ et plus;

– 76903 Conversion FA – Réalisation de la conversion;
  - ✓ Budget provisoire : 11,1 M$, Demande : 12,1 M$, Écart de + 1,0 M$

– 77925 Encadrement – Balises administratives et changements législatifs;
  - ✓ Budget provisoire : 1,6 M$, Demande : 2,5 M$, Écart de + 0,9 M$

– 73508 Évolution de la pièce permis de conduire et des services RAMQ;
  - ✓ Budget provisoire : 1,9 M$, Demande : 2,1 M$, Écart de + 0,2 M$

– 77510 Chaîne de production du permis de conduire;
  - ✓ Budget provisoire : 1,7 M$, Demande : 3,0 M$, Écart de + 1,3 M$.

Résolution AR-2890 du 14.12.11

8. MODIFICATION AU CALENDRIER D'IMPLANTATION DE LA POLITIQUE DE PLACEMENT

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-8 du 14.12.11, une note et un projet de résolution pour approbation de la modification au calendrier d'implantation pour atteindre l'allocation cible de l'actif de la politique de placement.

Le vice-président explique le contexte de la modification au calendrier d'implantation. Une discussion s'ensuit et le vice-président répond aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

ATTENDU QUE les défis de capacité d'investissement de la Caisse dans les portefeuilles moins liquides, soit le PS « Infrastructures », le PS « Immeubles » et le PS « Placements privés », ont amené des sous-pondérations significatives dans ces portefeuilles;

ATTENDU QUE la Caisse propose de retarder de six mois les transferts provenant respectivement du PS « Immeubles » et du PS « Actions canadiennes » vers le PS « Infrastructures », prévus dans le calendrier actuel d'implantation pour atteindre l'allocation cible à long terme de l'actif de la politique de placement du Fonds d'assurance;

ATTENDU QUE l'allocation cible à long terme de l'actif de la politique de placement du Fonds d'assurance n'est pas modifiée;

ATTENDU QUE la Caisse maintient son orientation stratégique et continue de recommander aux déposants d'augmenter leurs allocations aux portefeuilles moins liquides pour atteindre leurs objectifs de rendement à long terme;

ATTENDU la recommandation favorable conjointe de la Direction et du Comité actif-passif;

IL EST DÉCIDÉ :

QU'à partir du 1er janvier 2015, le calendrier d'implantation pour atteindre l'allocation cible à long terme de l'actif de la politique de placement du Fonds d'assurance soit celui présenté en annexe, lequel reflète le report de l'atteinte des cibles du PS « Infrastructures » et du PS « Immeubles »;

QUE la Direction avise la Caisse que ces changements sont effectifs à la date prévue ci-dessus.

Résolution AR-2891 du 14.12.11

SAAQ0010SG00135_PV_CA_2014-12-11 (no 393)

ANNEXE

Calendrier d'implantation du portefeuille de référence

Catégories d'actifs	déc-14	janv-15	févr-15	mars-15	avr-15	mai-15	juin-15	juil-15	août-15	sept-15	oct-15	nov-15	déc-15	janv-16
Revenu fixe	**32,00%**	**32,00%**	**32,00%**	**32,00%**	**32,00%**	**32,00%**	**32,00%**	**32,00%**	**32,00%**	**32,00%**	**32,00%**	**32,00%**	**32,00%**	**32,00%**
Valeurs à court terme	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
Obligations	26,00%	26,00%	26,00%	26,00%	26,00%	26,00%	26,00%	26,00%	26,00%	26,00%	26,00%	26,00%	26,00%	26,00%
Dettes immobilières	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%
Placements sensibles à l'inflation	**30,75%**	**30,75%**	**30,75%**	**30,75%**	**30,75%**	**30,75%**	**30,75%**	**31,00%**	**31,00%**	**31,00%**	**31,00%**	**31,00%**	**31,00%**	**31,00%**
Obligations à rendement réel	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%
Infrastructures	6,00%	6,00%	6,00%	6,00%	6,00%	6,00%	6,00%	6,50%	6,50%	6,50%	6,50%	6,50%	6,50%	7,00%
Immeubles	14,75%	14,75%	14,75%	14,75%	14,75%	14,75%	14,75%	14,50%	14,50%	14,50%	14,50%	14,50%	14,50%	14,00%
Actions	**37,25%**	**37,25%**	**37,25%**	**37,25%**	**37,25%**	**37,25%**	**37,25%**	**37,00%**	**37,00%**	**37,00%**	**37,00%**	**37,00%**	**37,00%**	**37,00%**
Actions canadiennes	5,25%	5,25%	5,25%	5,25%	5,25%	5,25%	5,25%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%
Actions Qualité Mondial	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%
Actions américaines	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%
Actions EAEO	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Actions des marchés en émergence	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%
Placements privés	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%
Autres	**0,00%**	**0,00%**	**0,00%**	**0,00%**	**0,00%**	**0,00%**	**0,00%**	**0,00%**	**0,00%**	**0,00%**	**0,00%**	**0,00%**	**0,00%**	**0,00%**
Répartition de l'actif	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Stratégies actives de superposition	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Total	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**
Exposition aux devises	**24,00%**	**24,00%**	**24,00%**	**24,00%**	**24,00%**	**24,00%**	**24,00%**	**24,00%**	**24,00%**	**24,00%**	**24,00%**	**24,00%**	**24,00%**	**24,00%**
Devise US	12,00%	12,00%	12,00%	12,00%	12,00%	12,00%	12,00%	12,00%	12,00%	12,00%	12,00%	12,00%	12,00%	12,00%
Devises EAEO	12,00%	12,00%	12,00%	12,00%	12,00%	12,00%	12,00%	12,00%	12,00%	12,00%	12,00%	12,00%	12,00%	12,00%
Stratégies de superposition	**-6,00%**	**-6,00%**	**-6,00%**	**-6,00%**	**-6,00%**	**-6,00%**	**-6,00%**	**-6,00%**	**-6,00%**	**-6,00%**	**-6,00%**	**-6,00%**	**-6,00%**	**-6,00%**
Taux 10 ans	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%
Taux 30 ans	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%

9. PROCESSUS D'AUTORISATION ET DE SUIVI DES PROJETS / GOUVERNANCE EN TI

Le vice-président aux technologies de l'information se joint aux membres du conseil pour les points 9 et 10 à l'ordre du jour.

Le vice-président dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-9 du 14.12.11, une note et une présentation concernant le processus d'approbation et de suivi des projets en technologies de l'information.

Le vice-président présente et explique le contexte du processus d'autorisation. S'ensuit une période de questions et il répond aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT QU'en vertu des récents allègements autorisés et consignés par décret du gouvernement, le conseil d'administration peut établir les modalités d'autorisation et de suivi des projets en technologies de l'information;

CONSIDÉRANT QUE la Politique de gouvernance et de gestion des ressources informationnelles de la Société a obtenu l'aval du dirigeant principal de l'information et du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QU'un processus d'autorisation et de suivi des projets en technologies de l'information a été produit dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des technologies de l'information et du comité de vérification et de la performance;

IL EST DÉCIDÉ:

QUE le conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec entérine les règles de gestion relatives au processus d'autorisation et de suivi des projets en technologies de l'information.

Résolution AR-2892 du 14.12.11

10. DROIT D'UTILISATION DES LOGICIELS IBM

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-10 du 14.12.11, une note concernant les droits d'utilisation des logiciels [redacted]

Il explique le contexte de la demande. Une discussion s'ensuit.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT QUE tous les logiciels IBM sont utilisés et nécessaires au bon fonctionnement de l'ordinateur central et, par conséquent, indispensables pour assurer la disponibilité des services de première ligne autant qu'administratifs;

CONSIDÉRANT QUE [redacted] est fournisseur unique de ces logiciels;

CONSIDÉRANT QUE l'entente actuelle avec [redacted] se termine le 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ:

QUE le conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec autorise la dépense prévue pour les logiciels [redacted] pour un montant total de 2,9 M$ couvrant la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Résolution AR-2893 du 14.12.11

11. POLITIQUE DE GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ

Le vice-président aux affaires publiques et gouvernementales et secrétaire général dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-11 du 14.12.11, une note et un projet de Politique de gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Le vice-président présente la politique et le contexte ayant mené à la rédaction de cette dernière. Une discussion s'ensuit et il répond aux questions des membres.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT QUE la politique s'inscrit dans un objectif de bonne gouvernance visant à la fois la transparence, l'intégrité et la responsabilité des dirigeants;

CONSIDÉRANT QUE la politique tire sa source de la Loi Société de l'assurance automobile du Québec, ainsi que du Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration de la Société approuve la Politique de gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec;

QUE Ia présente politique entre en vigueur à la date de son adoption;

QUE le comité de gouvernance et d'éthique soit chargé de l'application et de la mise à jour de la présente politique.

Résolution AR-2894 du 14.12.11

12. RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GOUVERNANCE

Le vice-président aux affaires publiques et gouvernementales et secrétaire général dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-12 du 14.12.11, une note et un projet de Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à des modifications au Règlement sur la gouvernance permettant ainsi d'être en cohérence avec la politique;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration de la Société approuve les modifications du Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec.

QUE le conseil d'administration adopte le Règlement modifiant le Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Résolution AR-2895 du 14.12.11

13. ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ET DE SES COMITÉS

Le vice-président aux affaires publiques et gouvernementales et secrétaire général dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-13 du 14.12.11, une note et un document d'évaluation de l'efficacité du conseil d'administration 2014.

Le vice-président explique le contexte. La Loi sur la gouvernance des Sociétés d'État prévoit que le conseil d'administration doit approuver les critères d'évaluation du fonctionnement du conseil et que ces critères doivent être élaborés par le comité de gouvernance et d'éthique. Le président du conseil a émis le souhait de revoir et d'élaborer une nouvelle version du questionnaire d'évaluation du fonctionnement et de l'efficacité du conseil d'administration. L'équipe du secrétariat général a procédé à la rédaction d'une nouvelle version de l'outil d'évaluation pour le conseil et du comité. Lors de la séance du CGE du 28 octobre 2014, les membres du comité ont formulé leurs commentaires et suggestions. La version déposée tient compte de ce qui précède.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT QUE selon la Loi sur la gouvernance le conseil d'administration doit approuver les critères d'évaluation du fonctionnement du conseil;

CONSIDÉRANT QU'un nouvel outil d'évaluation a été demandé par le président du conseil;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle version vise à améliorer l'évaluation du conseil d'administration et des comités;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile approuve le nouvel outil d'évaluation du fonctionnement et de l'efficacité du conseil.

Résolution AR-2896 du 14.12.11

14. RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES CONTRIBUTIONS D'ASSURANCE – MOTOCYCLETTES À RISQUE ÉLEVÉ D'ACCIDENT

La directrice des affaires juridiques se joint aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour. Elle dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-14 du 14.12.11, les documents suivants :

- Note;
- Règlement modifiant le Règlement sur les contributions d'assurance (versions française et anglaise);
- Avis de publication (versions française et anglaise);
- Critères d'identification des motocyclettes à risque élevé d'accident;
- Liste provisoire des motocyclettes à risque élevé d'accident.

La directrice des affaires juridiques explique le contexte de cette demande. Une discussion s'ensuit et elle répond aux questions des membres du conseil.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les contributions d'assurance* (Règlement), adopté par la Société de l'assurance automobile du Québec (Société) en vertu de la *Loi sur l'assurance automobile*, vise notamment à établir des contributions d'assurance spécifiques aux motocyclettes identifiées comme étant à risque élevé d'accident.

CONSIDÉRANT QUE la liste de ces motocyclettes est établie à l'annexe I du Règlement. Elle identifie les motocyclettes par leur numéro d'identification du véhicule (NIV) (les dix premiers caractères, à l'exception du neuvième), la marque, le modèle et l'année de la motocyclette.

CONSIDÉRANT QU'une mise à jour de cette liste est effectuée annuellement par la Société en raison des informations qu'elle obtient du Bureau d'assurance du Canada (BAC) concernant les motocyclettes ayant de nouveaux NIV qui ont été assurées auprès d'assureurs canadiens en cours d'année.

CONSIDÉRANT QU'en attente de la mise à jour de l'annexe du Règlement, une liste provisoire est disponible sur le site Internet de la Société pour informer les consommateurs des motocyclettes susceptibles d'être ajoutées à cette annexe, leur permettant ainsi de faire un achat éclairé.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec adopte le *Règlement modifiant le Règlement sur les contributions d'assurance* ci-annexé.

Résolution AR-2897 du 14.12.11

15. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

16. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra à Montréal le jeudi 26 février 2015, à 8 h.

17. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil se réunissent à huis clos.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 h.

Président	**Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

COMITÉ DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Procès-verbal de la séance nº 84
Tenue à Montréal, salle du conseil d'administration
800, Tour de la Place Victoria, 31e étage
Le mercredi 18 février 2015, à 9 h
Adopté le 15 avril 2015

SONT PRÉSENTS :

Mme Anne-Marie Croteau, présidente du comité
M. Guy Morneau, président du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. André Caron, membre
M. François Geoffrion, membre
M. Dave Leclerc, secrétaire
Mme Anne Marie Dussault Turcotte, adjointe au secrétaire

INVITÉS :

M. Karl Malenfant, vice-président aux technologies de l'information
M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
Mme Célyne Girard, vice-présidente à l'accès au réseau routier, par visioconférence
Mme Christiane Beauchemin, vice-présidente au Fonds d'assurance, par visioconférence

1. PRÉLIMINAIRES

1A Présences, avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée et adoptée par les membres du comité, l'ordre du jour est adopté avec l'ajout d'un sujet au point 4.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 3 décembre 2014

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du comité, le procès-verbal de la séance tenue le 3 décembre 2014 est adopté avec une modification au point 4.

2 B Tableau de bord des suivis (mise à jour – 3 décembre 2014)

Les membres passent en revue les suivis inscrits au tableau de bord des suivis.

3. PLAN DE PÉRENNITÉ (POSITIONNEMENT D'UN PGI)

Le vice-président aux technologies de l'information, le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance se joignent aux membres du comité pour ce point à l'ordre du jour. La vice-présidente à l'accès au réseau routier et la vice-présidente au Fonds d'assurance se joignent aux membres du comité par visioconférence pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote CTI-3 du 15.02.18, une présentation du Plan de pérennité (Position d'un PGI)

Le vice-président aux technologies fait la présentation du dossier en abordant notamment les sujets suivants : l'objectif du positionnement PGI, le contexte du positionnement, la démarche, l'appariement avec le PGI, l'évaluation des coûts et des bénéfices, la révision de l'analyse de risques, les autres considérants et finalement la recommandation. Pendant la présentation, les vice-présidents présents répondent aux questions des membres

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du comité, la recommandation suivante est adoptée :

Recommandation

CONSIDÉRANT QU'une solution PGI permet de :

- Offrir une couverture fonctionnelle permettant de répondre à la portée de la rénovation pour l'Accès au réseau routier (Réno ARR);
- Réaliser le Plan de pérennité avec une enveloppe budgétaire égale ou moindre à celle déjà autorisée;
- Livrer les bénéfices comme identifiés au Plan de pérennité;
- Déployer dans des délais plus courts (devancement des bénéfices);
- Diminuer les risques de réalisation du projet;
- Assurer une pérennité de la solution à long terme;
- Faciliter l'inclusion des éléments hors portée du plan au moment opportun, notamment :
  i) la refonte des systèmes financiers dans un plus bref délai;
  ii) les besoins du Fonds d'assurance.
- Offrir un écosystème complet en termes de fonctionnalités technologiques, comparable ou même supérieur à ce que la SAAQ ciblait dans le Plan de pérennité;
- Apporter une conformité native au niveau de la sécurité des actifs TI;
- Être une solution intégrée par l'éditeur par rapport à l'approche préconisée par le Plan de pérennité où la SAAQ devait jouer le rôle de l'intégrateur;
- Mettre en place une stratégie d'acquisition adaptée pour mitiger les risques propres au PGI.

CONSIDÉRANT QUE le comité de direction de la Société a retenu comme positionnement stratégique l'utilisation d'un PGI pour la poursuite des travaux du Plan de pérennité;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de technologies d'information;

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le conseil d'administration entérine le positionnement du comité de direction face à la poursuite des travaux du Plan de pérennité.

Recommandation CTIR-177 du 15.02.18

4. AUTRES SUJETS

4 A Impact du PGI sur les deux conversion

Le vice-président aux technologies de l'information fait un état de situation concernant ce dossier. Il est décidé que ce dossier devra être discuté à la prochaine séance du conseil le 26 février 2015. Un échange s'ensuit et le vice-président répond aux questions des membres.

5. PROCHAINE RÉUNION DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra à Montréal le 11 mars 2015, à 13 h.

6 HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 h.

[redacted]

Présidente **Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la séance nº 394
Tenue à Montréal, salle du conseil d'administration
800, Tour de la Place Victoria, 31e étage
Le jeudi 26 février 2015, à 8 h

Adopté le jeudi 19 mars 2015

SONT PRÉSENTS :

M. Guy Morneau, président du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Adrien Desautels, membre
M. François Geoffrion, membre
Mme Johanne Goulet, membre
M. Conrad Lord, membre
Mme Hélène Racine, membre
M. André Caron, membre, **par visioconférence**
M. Jude Martineau, membre, **par visioconférence**

M. Dave Leclerc, secrétaire
Mme Anne Marie Dussault Turcotte, adjointe au secrétaire

INVITÉS (par visioconférence) :

M. Karl Malenfant, vice-président aux technologies de l'information
M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 11 décembre 2014

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance tenue le 11 décembre 2014 est adopté sans modification.

2 B Tableau de bord des suivis à apporter aux séances du conseil d'administration (mise à jour : 11 décembre 2014)

Les membres du conseil procèdent à l'analyse des points inscrits au tableau de bord des suivis des séances du conseil.

3. DÉPÔT DE DOCUMENT

La liste des procès-verbaux adoptés des séances des comités du conseil a été distribuée et déposée sous la cote A-3 du 15.02.26.

4. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président du conseil débute la séance en souhaitant que les travaux du conseil d'administration se poursuivent dans le même sens qu'à l'automne. Il demande la participation et la collaboration de chaque membre.

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction dépose au présent procès-verbal sous la cote A-5 du 15.02.26, le plan stratégique 2011-2015 – priorités 2015.

Environnement médiatique :

- Entrevue accordée au quotidien Le Soleil
- Uberx

Environnement politique :

- Uberx et industrie du taxi
- Modernisation du Code de la sécurité routière
- Projet de loi Office de la protection du consommateur
- Cours de conduite

Gestion de l'entreprise :
- Bilan routier
- Indicateurs de performance
- Résultats globaux 2014

Par la suite, la présidente et chef de la direction présente un document concernant le plan stratégique 2011-2015 et les priorités 2015.

Une discussion s'ensuit et la présidente répond aux questions des membres.

6. RAPPORT DES COMITÉS

6 A Rapport du comité des technologies de l'information (séance du 18 février 2015)

La présidente du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal le 18 février 2015. Elle dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 a) du 15.02.26.

6 B Rapport du comité des technologies de l'information et du comité de vérification et de la performance (séance conjointe du 18 février 2015)

La présidente du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance conjointe tenue à Montréal le 18 février 2015. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 b) du 15.02.26.

6 C Rapport du comité de vérification et de la performance (séance du 18 février 2015)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal le 18 février 2015. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 c) du 15.02.26.

7. PLAN DE PÉRENNITÉ

Se joignent par visioconférence aux membres du conseil : le vice-président aux technologies de l'information pour ce point à l'ordre du jour et le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance pour les points 7 et 8 à l'ordre du jour.

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-7 du 15.02.26, la présentation « Plan de pérennité (Positionnement d'un PGI) ».

Les vice-présidents font la présentation du dossier.

7 A Positionnement d'un PGI

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT QUE le comité de direction de la Société a retenu comme positionnement stratégique l'utilisation d'un PGI pour la poursuite des travaux du Plan de pérennité;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;
IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec entérine le positionnement stratégique du comité de direction face à la poursuite des travaux du Plan de pérennité.

Résolution AR-2898 du 15.02.26

7 B Stratégie d'acquisition

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec appuie la Société dans ses démarches pour obtenir une décision du Conseil du trésor pour que soit bonifié le processus d'acquisition en fonction des besoins de la Société permettant ainsi de bien gérer les risques contractuels associés au dossier et assurer une meilleure poursuite des travaux.

Résolution AR-2899 du 15.02.26

7 C Impacts sur les projets de conversion

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec appuie la décision de la Direction de suspendre les travaux de la Conversion ARR jusqu'à la prochaine révision du risque actuellement prévue en juin 2016 et de continuer les travaux de Conversion FA comme planifié.

Résolution AR-2900 du 15.02.26

8. APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LE GARDIENNAGE DU SIÈGE SOCIAL

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-8 du 15.02.26, une note pour approbation d'appel d'offres public pour le service de gardiennage au siège social.

La Société désire publier un appel d'offres pour recevoir les services d'un fournisseur externe pour la sécurité du siège social. Le contrat actuel était établi avec la firme Sécurité Gentel inc. Cependant, en décembre dernier, cette dernière a cessé ses activités. La caution, prévue au contrat et valide jusqu'au 30 avril 2015, a mandaté la firme Gardium pour remplir les engagements jusqu'à cette date. Par conséquent, il est requis d'attribuer un nouveau contrat à partir du 1er mai 2015 pour les trois prochaines années. La valeur de celui-ci est estimée à 2 millions de dollars. La protection des personnes et des actifs nécessitent la présence d'agents de sécurité en tout temps au siège social. Un contrat de cette nature existe depuis la construction du siège social en 1991.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des actifs;

CONSIDÉRANT l'obligation d'octroyer un nouveau contrat;

CONSIDÉRANT QUE la valeur du contrat pluriannuel est estimée à 2 millions de dollars;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec autorise l'engagement d'un montant de 2 millions de dollars pour acquérir les services d'un fournisseur de gardiennage au siège social pour la période allant du 1er mai 2015 au 30 avril 2018.

Résolution AR-2901 du 15.02.26

9. ORIENTATIONS DES CAMPAGNES DE SENSIBILISATION DE MASSE EN SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2015 ET BILAN 2014

Le vice-président aux affaires publiques et gouvernementales et secrétaire général dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-9 du 15.02.26, une note pour information sur l'orientation des campagnes de masse en sécurité routière 2015 et bilan 2014.

Il présente les orientations des campagnes et dresse le bilan de l'année 2014. Par la suite, il répond aux questions des membres.

10. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

11. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra à Québec le 19 mars 2015, à 8 h.

12. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil se réunissent à huis clos.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 11 h 40.

[redacted]

Président **Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la séance nº 395
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6e étage
Le jeudi 19 mars 2015, à 8 h

Adopté le mardi 28 avril 2015

SONT PRÉSENTS :

M. Guy Morneau, président du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Yvan Bordeleau, membre
M. André Caron, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
M. François Geoffrion, membre
Mme Johanne Goulet, membre
M. Conrad Lord, membre
M. Jude Martineau, membre
Mme Hélène Racine, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre, **par visioconférence et par téléphone**
M. Adrien Desautels, membre, **par visioconférence**
M. Alain Albert, membre **par téléphone (30 min)**
M. Dave Leclerc, secrétaire

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
Mme Linda Bellware, directrice générale de l'actuariat
M. Claude Lantier, directeur général des finances et du contrôle organisationnel

1. RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DU SERVICE À LA CLIENTÈLE (SÉANCE DU 10 MARS 2015) À HUIS CLOS

Les membres du conseil se réunissent à huis clos pour ce point à l'ordre du jour.

2. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté sans modification.

3. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

3 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 26 février 2015

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance tenue le 26 février 2015 est adopté sans modification.

3 B Tableau de bord des suivis à apporter aux séances du conseil d'administration (mise à jour : 26 février 2015)

Les membres du conseil procèdent à l'analyse des points inscrits au tableau de bord des suivis des séances du conseil.

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS

4 A Liste des procès-verbaux adoptés des séances des comités du conseil d'administration

La liste des procès-verbaux adoptés des séances des comités du conseil a été distribuée et déposée au présent procès-verbal, sous la cote A-4 a) du 15.03.19.

4 B Reddition de comptes sur les contrats de services techniques et professionnels

Les documents suivants sont distribués et déposés en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-4 b) du 15.03.19 :

- Note sur la reddition de comptes en vertu de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (LGCE);
- Déclaration sur les contrats de services professionnels et techniques de 25 000 $ et plus conclus entre le 1er janvier et 15 février 2015;
- Liste des contrats de 25 000 $ et plus conclus avec une personne physique entre le 1er janvier et le 15 février 2015;
- Liste des contrats de 25 000 $ et plus conclus avec une personne morale entre le 1er janvier et le 15 février 2015.

5. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

IL EST DÉCIDÉ :

QUE, tel qu'il est prévu au Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec, la composition des comités du conseil d'administration pour l'année 2015, soit la suivante :

Gouvernance et éthique :	Guy Morneau, président Alain Albert Anne-Marie Croteau Adrien Desautels Jude Martineau
Actif/Passif :	Adrien Desautels, président Brigitte Corbeil Johanne Goulet
Vérification et de la performance:	Jude Martineau, président Louise Champoux-Paillé Brigitte Corbeil
Ressources humaines et du service à la clientèle :	Alain Albert, président Yvan Bordeleau Conrad Lord Hélène Racine
Technologies de l'information :	Anne-Marie Croteau, présidente André Caron François Geoffrion

Résolution AR-2902 du 15.03.19

Par la suite, le président du conseil cède la parole à la présidente et chef de la direction.

6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction fait le tour des grands dossiers dans les secteurs média, politique et de la gestion de l'entreprise.

7. RAPPORT DES COMITÉS

7 A Rapport du comité actif / passif (séance du 12 mars 2015)

Le président informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal le 12 mars 2015. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-7 a) du 15.03.19.

7 B Rapport du comité actif / passif et comité de vérification et de la performance (séance du 12 mars 2015)

Le président du comité de vérification et de la performance informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance conjointe tenue à Montréal le 12 mars 2015. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-7 b) du 15.03.19.

7 C Rapport du comité de gouvernance et d'éthique (séance du 10 mars 2015)

Le président du conseil informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal le 10 mars 2015. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-7 c) du 15.03.19.

7 D Rapport du comité de vérification et de la performance (séance du 18 mars 2015)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec le 18 mars 2015. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-7 d) du 15.03.19.

7 E Rapport du comité des technologies de l'information et du comité de vérification et de la performance (séance conjointe du 11 mars 2015)

Le président du comité de vérification et de la performance informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal le 11 mars 2015. Elle dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-7 e) du 15.03.19.

8. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance et la directrice générale de l'actuariat se joignent aux membres du conseil pour les points 8 et 9 à l'ordre du jour.

Le vice-président dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-8 du 15.03.19, une note sur la modification à la politique de capitalisation et la Politique de capitalisation du Fonds d'assurance automobile du Québec mise à jour.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité actif / passif et du comité de vérification et de la performance;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration de la Société adopte la politique de capitalisation proposée.

Résolution AR-2903 du 15.03.19

9. ÉTATS FINANCIERS 2014

Le directeur général des finances et du contrôle organisationnel se joint aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président dépose au présent procès-verbal les documents suivants, sous leur cote respective :

- Note sur les états financiers 2014 – Fonds d'assurance et Société, sous la cote A-9 a) du 15.03.19;
- Présentation des états financiers du Fonds d'assurance automobile du Québec et de la Société de l'assurance automobile du Québec, sous la cote A-9 b) du 15.03.19;
- États financiers du Fonds d'assurance automobile du Québec de l'exercice clos le 31 décembre 2014, sous la cote A-9 c) du 15.03.19;
- États financiers de la Société de l'assurance automobile du Québec de l'exercice clos le 31 décembre 2014, sous la cote A-9 d) du 15.03.19.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT QUE la Société de l'assurance automobile du Québec et le Fonds d'assurance automobile du Québec ont présenté leurs états financiers, qui ont été audités par le vérificateur général et le vérificateur externe de la Société;

CONSIDÉRANT l'opinion favorable des vérificateurs;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de vérification et de la performance;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration de la Société approuve les états financiers du Fonds d'assurance et de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Résolution AR-2904 du 15.03.19

Les membres du conseil félicitent les équipes pour les résultats exceptionnels de l'année 2014.

10. ACQUISITION DES SERVICES DE PLUSIEURS FOURNISSEURS EXTERNES POUR RÉALISER DES TRAVAUX « ÉVOLUTION DU DOMAINE D'AFFAIRES DE L'ACCÈS AU RÉSEAU ROUTIER »

La vice-présidente à l'accès au réseau routier se joint aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

La vice-présidente dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-10 du 15.03.19, une note sur l'acquisition des services de plusieurs fournisseurs externes pour réaliser des travaux « Évolution du domaine d'affaires de l'accès au réseau routier ».

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT QUE la VPARR se doit de maintenir un haut niveau de qualité des services à la population et d'assurer la continuité et l'évolution de ses systèmes et services afférents;

CONSIDÉRANT les effectifs réguliers affectés à la continuité et à l'évolution de ces applications ne peuvent, à eux seuls, réaliser les travaux requis;

CONSIDÉRANT QUE ces contrats n'ont pas pour effet de remplacer des ressources, mais de s'assurer d'une agilité advenant des demandes ponctuelles créant une surcharge de travail temporaire;

CONSIDÉRANT QU'en matière de contrats, ces derniers s'inscrivent dans les mesures mises en place par la Société en 2014;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration de la Société autorise la Vice-présidence à l'accès au réseau routier à procéder à l'acquisition de services de fournisseurs externes pour une dépense maximale de 3,4 M$, ce qui se concrétisera par deux appels d'offres pour réaliser des travaux d'évolution et de collaboration aux projets relatifs au domaine d'affaires de l'accès au réseau routier. Ces services seront requis pour une durée de trois ans, répartis sur quatre années budgétaires.

Résolution AR-2905 du 15.03.19

11. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

12. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra à Québec, le 28 avril 2015, à 8 h.

13. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil se réunissent à huis clos.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 h.

[redacted]

Président **Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la séance nº 396
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6e étage
Le mardi 28 avril 2015, à 8 h

Adopté le mercredi 17 juin 2015

SONT PRÉSENTS :

M. Guy Morneau, président du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
M. André Caron, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. Adrien Desautels, membre
M. François Geoffrion, membre
Mme Johanne Goulet, membre
M. Jude Martineau, membre
M. Conrad Lord, membre, par visioconférence
Mme Hélène Racine, membre, par visioconférence

M. Dave Leclerc, secrétaire
Mme Anne Marie Dussault Turcotte, adjointe au secrétaire

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
Mme Christiane Beauchemin, vice-présidente à l'indemnisation des accidentés
M. Martin Simard, directeur général du soutien en services aux accidentés

Conseil d'experts sur les contributions d'assurance automobile :
M. Michel Sanschagrin, président
M. Lionel Bernier, membre
Mme Louise Dagnault, membre

M. Jacques Carrière, coordonnateur aux communications

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 19 mars 2015

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance tenue le 19 mars 2015 est adopté sans modification.

2 B Tableau de bord des suivis à apporter aux séances du conseil d'administration (mise à jour : 19 mars 2015)

Les membres du conseil procèdent à l'analyse des points inscrits au tableau de bord des suivis des séances du conseil.

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont distribués et déposés lors de la séance sous leur cote respective :

3 A Liste des procès-verbaux adoptés des séances des comités, sous la cote A-3 a) du 15.04.28
3 B CT PGI, sous la cote A-3 b) du 15.04.28
3 C CT Reddition de comptes, sous la cote A-3 c) du 15.04.28

4. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président du conseil accueille M. Jean-Marie De Koninck, nouveau membre du conseil d'administration.

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction aborde notamment les sujets suivants :

Média

- Manifestation devant l'assemblée nationale
- Dossier télématique

- Rapport de la Commission de la fonction publique – Application erronée d'une directive d'embauche pour des employés de la fonction publique depuis mai 2012
- Dévoilement du bilan routier le 5 mai 2015
- Campagne vélo

Politique
- Étude des crédits

Entreprise
- PGI
- Rapport conseil d'experts
- Planification stratégique 11-15
- Planification stratégique 16-20
- Plan de continuité des affaires
- Rencontre annuelle des gestionnaires
- Bilan routier des deux premiers mois
- Déclaration de services aux citoyens
- Campagnes de sensibilisation
- Plan de transformation du Centre de services partagés.

6. RAPPORT DES COMITÉS

6 A Rapport du comité de gouvernance et d'éthique (séance du 9 avril 2015)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec le 9 avril 2015. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 a) du 15.04.28.

6 B Rapport du comité des technologies de l'information (séance du 15 avril 2015)

La présidente du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec le 9 avril 2015. Elle dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 b) du 15.04.28.

6 C Rapport du comité des ressources humaines et du service à la clientèle (séance du 15 avril 2015)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec le 15 avril 2015. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 c) du 15.04.28.

7. RAPPORT ANNUEL DE GESTION

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance se joint aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-7 du 15.04.28, une note au conseil et le rapport annuel de gestion 2014.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST DÉCIDÉ que le conseil d'administration approuve le Rapport annuel de gestion 2014 de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Résolution AR-2906 du 15.04.28

Le président du conseil salue le travail de l'ensemble des membres du personnel. Il se dit très satisfait des résultats et il félicite l'ensemble de l'organisation.

8. RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LE MSSS RELATIVEMENT AUX SERVICES SPÉCIALISÉS ET SURSPÉCIALISÉS OFFERTS PAR LES ÉTABLISSEMENTS DE RÉADAPTATION

La vice-présidente à l'indemnisation des accidentés et le directeur général du soutien en services aux accidentés se joignent aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

La vice-présidente dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-8 du 15.04.28, une note pour autorisation de conclure un avenant de prolongation à une entente avec le Ministre de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

L'Entente administrative entre le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) en qualité de fiduciaire du Fonds d'assurance automobile du Québec relativement aux services spécialisés et surspécialisés offerts par des établissements de réadaptation à des personnes accidentés de la route a pris fin le 31 mars 2015. Cette entente avait été signée le 18 février 2009 pour se terminer le 31 mars 2012. Un avenant prolongeant ladite entente pour une période de 3 années supplémentaires a été autorisé par le conseil d'administration de la Société le 23 février 2012.

La présente vise à faire une reddition de compte de l'entente couvrant la période du 1er avril 2012 au 31 mars 2015 et à obtenir l'accord du conseil d'administration pour conclure un avenant afin de prolonger l'entente actuelle avec le MSSS.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT QUE l'Entente a pris fin le 31 mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'Entente est en vigueur depuis le 18 février 2009;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas lieu de revoir les modalités de l'Entente;

CONSIDÉRANT QUE le MSSS s'est dit en accord avec une prolongation de 3 ans, ainsi qu'une option de renouvellement d'un an supplémentaire;

IL EST DÉCIDÉ que le Conseil d'administration autorise la conclusion d'un avenant prolongeant l'Entente administrative entre le MSSS et la SAAQ en qualité de fiduciaire du Fonds d'assurance automobile du Québec relativement aux services spécialisés et surspécialisés offerts par des établissements de réadaptation à des personnes accidentés de la route, pour une période de 3 ans se terminant le 31 mars 2018 et une option de renouvellement d'une année additionnelle, soit jusqu'au 31 mars 2019, et comportant une enveloppe budgétaire de 165,4 millions de dollars.

Résolution AR-2907 du 15.04.28

9. PROLONGATION DE L'ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE POLICE DU QUÉBEC

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-9 du 15.04.28, une note pour approbation de la demande de subvention en lien avec la prolongation de l'entente 2009-2011 entre la Société de l'assurance automobile du Québec et l'Association des directeurs de police du Québec.

La prolongation a été privilégiée afin de permettre la négociation d'une nouvelle entente pluriannuelle qui incorporera, notamment, les orientations et actions qui seront arrêtées dans le cadre des travaux associés à la mise en œuvre de la Stratégie mobilisatrice en sécurité routière. Le déploiement de la nouvelle direction des relations avec les partenaires en sécurité routière, qui a pour mandat d'assurer une vision intégrée, ainsi que la mise en œuvre du nouveau plan stratégique 2016-2020 de la Société, militent également en faveur de la prolongation de l'actuelle entente.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT QUE la Société accorde une place prépondérante à la mobilisation de tous les acteurs en sécurité routière dans le but d'améliorer le bilan routier;

CONSIDÉRANT QUE des actions policières soutenues constituent un élément essentiel dans l'atteinte de l'objectif d'améliorer le bilan routier.

IL EST DÉCIDÉ que le conseil d'administration autorise la Société à prolonger, pour une quatrième année, l'entente 2009-2011 entre la Société de l'assurance automobile du Québec et l'Association des directeurs de police du Québec jusqu'au 31 décembre 2015;

QUE le conseil autorise la Société à octroyer, en deux versements, une subvention de 135 000 $ à l'ADPQ en 2015.

Résolution AR-2908 du 15.04.28

10. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU CONSEIL D'EXPERTS SUR LES CONTRIBUTIONS D'ASSURANCE AUTOMOBILE PROPOSÉES 2016-2018

Les membres du conseil d'experts sur les contributions d'assurance automobile se joignent aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour. M. Carrière et le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance, se joignent également aux membres.

Les membres présentent leur rapport aux membres du conseil. Une discussion s'ensuit et les membres du conseil d'experts répondent aux questions des membres.

11. AUTRE SUJET

- Concours Collège des administrateurs de sociétés

12. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra à Québec le mercredi 17 juin 2015, à 8 h.

13. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil se réunissent à huis clos.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 13h00

[redacted]

Président

Secrétaire

Société de l'assurance automobile Québec

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la séance nº 397
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6e étage
Le 13 mai 2015, à 9h

Adopté le mercredi 17 juin 2015

SONT PRÉSENTS :

M. Guy Morneau, président du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. Adrien Desautels, membre
M. François Geoffrion, membre
Mme Johanne Goulet, membre
M. Jude Martineau, membre
Mme Hélène Racine, membre

M. Dave Leclerc, secrétaire
Mme Anne Marie Dussault Turcotte, adjointe au secrétaire

SONT ABSENTS :

M. André Caron, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
M. Conrad Lord, membre

INVITÉS :

Mme Christiane Beauchemin, vice-présidente
M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
Mme Célyne Girard, vice-présidente

M. Karl Malenfant, vice-président aux technologies de l'information
M. Guy Nadeau, vice-président
Me Gisèle Gauthier, directrice des affaires juridiques
Mme Hoda Abdel Malak, directrice de la vérification interne et de l'évaluation des programmes
Mme Anne Marie Lemire, directrice générale du suivi des risques organisationnels et de la mesure de la performance
M. Nicolas Vincent
M. Jean-Daniel Brisson

1. OUVERTURE DE LA SESSION DE TRAVAIL

1 A Présences, avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour : modification, additions, adoption

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. DISCUSSION SUR LE CONTEXTE EXTERNE ET INTERNE

La présidente et chef de la direction dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-2 du 15.05.13, une liste de lectures complémentaires pour la discussion sur le contexte et sous la cote A-2.1, un document sur le plan stratégique 2016-2020.

3. DISCUSSION SUR LES PROPOSITIONS DE MISSION, VISION ET VALEURS

La présidente et chef de la direction dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-3 du 15.05.13, le document portant sur le plan stratégique 2016-2020.

4. DISCUSSION SUR LES PROPOSITIONS D'ENJEUX, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Les points 2, 3 et 4 sont traités simultanément.

5. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil se réunissent à huis clos avant de conclure la séance.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 16h00

[redacted]

Président **Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la séance nº 398
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6e étage
Le 17 juin 2015, à 8 h
Adopté le jeudi 24 septembre 2015

SONT PRÉSENTS :

M. Guy Morneau, président du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
M. André Caron, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. Adrien Desautels, membre
M. François Geoffrion, membre
Mme Johanne Goulet, membre
M. Jude Martineau, membre

M. Dave Leclerc, secrétaire
Mme Anne Marie Dussault Turcotte, adjointe au secrétaire

PAR VISIO :

Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Conrad Lord, membre
Mme Hélène Racine, membre

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
Mme Célyne Girard, vice-présidente à l'accès sécuritaire au réseau routier
Mme Gisèle Gauthier, directrice des affaires juridiques

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté avec la suppression du point 16 A.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 28 avril 2015

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance tenue le 28 avril 2015 est adopté avec une modification au point 10.

2 B Tableau de bord des suivis à apporter aux séances du conseil d'administration (mise à jour : 28 avril 2015)

Les membres du conseil procèdent à l'analyse des points inscrits au tableau de bord des suivis des séances du conseil.

3. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont distribués et déposés lors de la séance sous leur cote respective :

3 A Liste des procès-verbaux adoptés des séances des comités, sous la cote A-3 a) du 2015.06.17;

3 B Article de Mme Lise Payette paru le 8 mai 2015 dans Le Devoir et réponse de la Présidente et chef de la direction sous la cote A-3 b) du 2015.06.17.

4. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président du conseil remercie l'ensemble des membres du conseil d'administration pour leur travail des derniers mois. Il énumère les grands dossiers sur lesquels les membres ont dû se pencher lors de leur mandat. Il fait un retour sur les résultats du dernier bilan routier et le lien avec les bons comportements sur la route. Il termine en remerciant les membres pour leur rigueur dans leur capacité à se rallier.

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction aborde notamment les sujets suivants :

Environnement médiatique

- Manifestation à l'Assemblée nationale;
- Recours collectif *(discuté en l'absence de Me Conrad Lord)*
- Campagnes vélo et alcool
- Reconnaissance de notre gestionnaire des médias sociaux

Environnement politique
- Rencontre des membres du Forum des dirigeants des grands organismes (G7)
- Commission de révision permanente des programmes
- Couverture d'assurance

Gestion entreprise
- Bilan routier
- Service à la clientèle / Déclaration de services

Équipes
- Réunion des gestionnaires du 9 juin 2015
- Sondage climat organisationnel

Performance
- Partenaires

Les membres tiennent à féliciter, monsieur Gino Desrosiers, le relationniste auprès des médias et responsable des médias sociaux de la Société pour son travail et sa gestion des comptes organisationnels.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT QUE les tâches principales du gestionnaire de communauté sont d'animer les pages et comptes de l'organisation sur les médias sociaux;

CONSIDÉRANT QUE la gestion des médias sociaux demande une grande capacité de communication et exige beaucoup de doigté;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration souligne le travail remarquable de Monsieur Gino Desrosiers.

Résolution AR-2918 du 15.06.17

6. RAPPORT DES COMITÉS

6 A Rapport du comité actif / passif (séance du 11 juin 2015)

Le président informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal le 11 juin 2015. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 a) du 2015.06.17.

6 B Rapport du comité conjoint actif/passif et du comité de vérification et de la performance (séance du 11 juin 2015)

Les présidents des comités informent les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal le 11 juin 2015. Ils déposent au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 b) du 2015.06.17.

6 C Rapport du comité des technologies de l'information (séance du 16 juin 2015)

La présidente du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec le 16 juin 2015. Elle dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 c) du 2015.06.17.

6 D Rapport du comité conjoint des technologies de l'information et du comité de vérification et de la performance (séance du 16 juin 2015)

Les présidents des comités informent les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec le 16 juin 2015. Ils déposent au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 d) du 2015.06.17.

6 E Rapport du comité de vérification et de la performance (séance du 16 juin 2015)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec le 16 juin 2015. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 e) du 2015.06.17.

6 F Rapport du comité des ressources humaines et du service à la clientèle (séance du 10 juin 2015)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal le 10 juin 2015. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 f) du 2015.06.10.

7. PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2016-2020 – SUITES DU LAC-À-L'ÉPAULE

La présidente et chef de la direction dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-7 du 15.06.17, un document concernant la planification stratégique 2016-2020. Elle présente le document. Une discussion s'ensuit. La présidente et le président répondent aux questions des membres.

8. ÉVALUATION DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION – HUIS CLOS

Le président du comité des ressources humaines et du service à la clientèle dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-8 du 15.06.17, les documents suivants :

- Grille d'évaluation 2014 de la performance annuelle de la PCD;
- Projet de résolution.

Le conseil d'administration constate le rétrécissement des écarts salariaux entre les vice-présidents et la présidente et chef de la direction. Ces écarts sont tellement faibles que la possibilité d'inversion se pointe à l'horizon. Le conseil demande au comité des ressources humaines et du service à la clientèle de se pencher sur la problématique et de discuter des possibilités et des solutions envisagées.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines et du service à la clientèle a rencontré la présidente et chef de la direction pour échanger sur l'évaluation de son rendement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014;

ATTENDU QUE la présidente et chef de la direction a su répondre à toutes les attentes qui lui avaient été signifiées;

ATTENDU QUE sous la gouvernance de la présidente et chef de la direction, la performance de la Société est en progression constante depuis 2010 et mérite d'être signalée;

ATTENDU QUE selon les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein, les échelles salariales sont majorées de 1 % au 31 mars 2015 et que la suspension de l'octroi des bonis au rendement est reconduite pour la période du 1er avril 2014 au 31 mars 2015;

ATTENDU QUE le poste de présidente et chef de la direction est classé au niveau DMO9 et que la présidente et chef de la direction est au maximum de l'échelle salariale de ce niveau;

ATTENDU QUE, suite à une recommandation favorable du comité des ressources humaines et du service à la clientèle;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE la présidente et chef de la direction mérite une cote « A » pour son rendement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014 et que sa rémunération soit fixée à 210 976 $ au 31 mars 2015;

QUE soit transmis au ministre des Transports ainsi qu'au Secrétariat aux emplois supérieurs copie de la présente résolution et du document de support « bilan des réalisations 2014 ».

Résolution AR-2909 du 15.06.17

9. AMENDEMENTS À LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES VICE-PRÉSIDENTS – HUIS CLOS

La présidente et chef de la direction dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-9 du 15.06.17, les documents suivants :

- Projet de résolution – amendement à la politique;
- Projet de résolution – rémunération VP.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec applique sa politique de rémunération des vice-présidents révisée le 19 juin 2014 et, plus particulièrement, la détermination de la rémunération de base, sur une étude périodique de rémunération selon un marché de référence spécifique;

ATTENDU QUE chaque vice-président a reçu des attentes précises et des objectifs ciblés et qu'un processus d'évaluation rigoureux de leur performance a été suivi pour déterminer la rémunération;

ATTENDU QUE les résultats de l'enquête de la firme Towers Watson sur les augmentations salariales présentent une structure salariale ajustée selon les tendances du marché (+1,7 %) qui se traduit comme suit :

Structure 2015 ajustée selon les tendances du marché

Classe	Poste	Minimum	Maximum normal	Maximum mérite
1	V.-p. aux ressources humaines, aux finances et à la performance	159 500 $	199 300 $	239 200 $
2	V.-p. à l'indemnisation des accidentés V.-p. aux technologies de l'information V.-p. à l'accès sécuritaire au réseau routier V.-p. aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière	149 800 $	187 300 $	224 800 $
3	V.-p. au contrôle routier et à la sécurité des véhicules	135 900 $	169 800 $	203 700 $

ATTENDU QUE dans un souci de cohérence avec les règles applicables à la présidente et chef de

la direction et les cadres de la Société, et en considérant les dispositions applicables à la rémunération des titulaires d'un emploi supérieur dans l'application de sa politique de rémunération, une majoration des échelles salariales de 1 % et la reconduction de la suspension de la rémunération variable seront appliquées;

ATTENDU QUE les membres du comité des ressources humaines et du service à la clientèle recommandent l'adoption de la présente résolution;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE la politique de rémunération révisée par le conseil d'administration le 19 juin 2014 soit de nouveau modifiée en remplaçant l'annexe A sur la structure salariale par la suivante :

Structure salariale 2015

Classe	Poste	Minimum	Maximum normal	Maximum mérite
1	V.-p. aux ressources humaines, aux finances et à la performance	153 400 $	191 700 $	230 100 $
2	V.-p. à l'indemnisation des accidentés V.-p. aux technologies de l'information V.-p. à l'accès sécuritaire au réseau routier V.-p. aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière	144 200 $	180 300 $	216 300 $
3	V.-p. au contrôle routier et à la sécurité des véhicules	130 600 $	163 300 $	195 900 $

QUE, conformément à leur évaluation de rendement et leur performance pour l'année 2014, le conseil d'administration approuve le positionnement de chaque vice-président à l'intérieur de l'échelle salariale prévue à l'annexe A de la politique de rémunération, comme suit :

Nom	Vice-présidence	Rémunération au 2015-01-01
Karl Malenfant	Vice-président aux technologies de l'information	204 867 $
Yves Frenette	Vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance	201 536 $
Célyne Girard	Vice-présidente à l'accès sécuritaire au réseau routier	188 298 $
Christiane Beauchemin	Vice-présidente à l'indemnisation des accidentés	188 008 $
Dave Leclerc	Vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière	179 904 $
Guy Nadeau	Vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules	162 153 $

QUE la rémunération des vice-présidents soit ajustée rétroactivement au 1er janvier 2015.

Résolution AR-2910 du 15.06.17

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec applique une politique de rémunération pour ses vice-présidents qui prend notamment en considération le niveau de responsabilité de chaque poste;

ATTENDU QUE la structure de classification, en place depuis 2007, n'a pas été revue dans sa globalité depuis son adoption et que l'entreprise a connu une importante évolution;

ATTENDU QUE lors de la restructuration d'avril 2015, un poste de vice-président a été aboli;

ATTENDU QUE les membres du comité des ressources humaines et du service à la clientèle ont convenu de confier à une firme externe l'analyse des classes des postes de vice-présidents afin de vérifier si la classification des postes de vice-présidents devait être ajustée;

ATTENDU QUE la firme Towers Watson a été mandatée pour réaliser cette analyse et qu'elle recommande de modifier de la classe 2 à la classe 1 les postes suivants :

- Vice-président aux technologies de l'information
- Vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière

ATTENDU QUE les ajustements aux salaires des vice-présidents se feront à compter du 1er janvier 2016 en fonction de la nouvelle structure de classification;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE cette orientation soit en vigueur le 1er janvier 2016 et que la mise à jour de la structure salariale 2016 pour les postes de vice-présidents se fera selon la classification suivante :

Structure – 1er janvier 2016

Classe	Poste
1	V.-p. aux ressources humaines, aux finances et à la performance V.-p. aux technologies de l'information V.-p. aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière
2	V.-p. à l'indemnisation des accidentés V.-p. à l'accès sécuritaire au réseau routier
3	V.-p. au contrôle routier et à la sécurité des véhicules

Résolution AR-2911 du 15.06.17

10. RÉSOLUTION SUR LA POLITIQUE DE PLACEMENT

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance se joint aux membres du conseil d'administration pour les points 10, 11 et 12 à l'ordre du jour.

Le vice-président dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-10 du 15.06.17, les documents suivants :

- Une note concernant la modification de la politique de placement;
- Un projet de résolution.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

ATTENDU QUE la révision du portefeuille de référence de la politique de placement a été réalisée en conformité avec les objectifs et le processus décisionnel établis dans cette politique ;

ATTENDU QUE l'allocation dans le PS Obligations à rendement réel demeure appropriée ;

ATTENDU QUE l'exposition aux contrats d'échange des taux d'intérêt demeure pertinente ;

ATTENDU QUE la stratégie d'investissement en absolu et le profil rendement-risque avantageux du PS Actions Qualité Mondiale correspondent au profil d'investisseur à long terme de la Société et qu'il est recommandé d'augmenter son allocation de 10 % à 12 %, financée de 2 % par la réduction de l'allocation du PS Obligations ;

ATTENDU QUE l'augmentation à 16 % de l'exposition à la devise américaine a un impact positif sur le risque global du Fonds d'assurance ;

ATTENDU QUE les changements proposés permettent d'augmenter le rendement attendu du portefeuille global à 5,4 % tout en augmentant son risque attendu à 9,1 %, ce qui demeure conforme au niveau de risque retenu depuis 2010 ;

ATTENDU la recommandation favorable conjointe de la Direction et du Comité actif-passif ;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le nouveau portefeuille de référence pour le Fonds d'assurance automobile du Québec soit le suivant :

	Portefeuille de référence adopté en octobre 2013	Nouveau portefeuille de référence		
	Cible	**Minimum [1]**	**Cible**	**Maximum[1] [1]**
Valeurs à court terme	*1,0 %*	*0,0 %*	*1,0 %*	*8,0 %*
Obligations	*26,0 %*	*16,0 %*	*24,0 %*	*36,0 %*
Dettes immobilières	*5,0 %*	*1,0 %*	*5,0 %*	*8,0 %*
Revenu fixe	***32,0 %***	***22,0 %***	***30,0 %***	***47,0 %***
Obligations à rendement réel	*10,0 %*	*0,0 %*	*10,0 %*	*13,0 %*
Infrastructures	*7,0 %*	*4,0 %*	*7,0 %*	*10,0 %*
Immeubles	*14,0 %*	*10,0 %*	*14,0 %*	*17,0 %*
Placements sensibles à l'inflation	***31,0 %***	***23,0 %***	***31,0 %***	***39,0 %***
Actions canadiennes	*5,0 %*	*0,0 %*	*5,0 %*	*10,0 %*
Actions Qualité Mondial	*10,0 %*	*7,0 %*	*12,0 %*	*17,0 %*
Actions américaines	*4,5 %*	*0,0 %*	*4,5 %*	*9,5 %*
Actions EAEO	*3,0 %*	*0,0 %*	*3,0 %*	*8,0 %*
Actions des marchés émergents	*4,5 %*	*1,5 %*	*4,5 %*	*7,5 %*
Placements privés	*10,0 %*	*7,0 %*	*10,0 %*	*13,0 %*
Actions	***37,0 %***	***29,0 %***	***39,0 %***	***49,0 %***
Répartition de l'actif	*0,0 %*	*0,0 %*	*0,0 %*	*1,0 %*
Stratégies actives de superposition	*0,0 %*	*0,0 %*	*0,0 %*	*1,0 %*
Autres	***0,0 %***	***0,0 %***	***0,0 %***	***2,0 %***
Total	***100,0 %***		***100,0 %***	
Dollar américain	*12,0 %*	*11,0 %*	*16,0 %*	*21,0 %*
Devises EAEO	*12,0 %*	*7,0 %*	*12,0 %*	*17,0 %*
Exposition aux devises	***24,0 %***	***18,0 %***	***28,0 %***	***38,0 %***
Taux 10 ans	*-3,0 %*	*-5,0 %*	*-3,0 %*	*0,0 %*
Taux 30 ans	*-3,0 %*	*-5,0 %*	*-3,0 %*	*0,0 %*
Stratégies de superposition	***-6,0 %***	***-10,0 %***	***-6,0 %***	***0,0 %***
Rendement	***5,3 %***		***5,4 %***	
Risque	***8,9 %***		***9,1 %***	

1 Durant la période de transition, les bornes minimales et maximales sont ajustées en fonction du calendrier d'implantation.

QU'à partir du 1er juillet 2015, le calendrier d'implantation du nouveau portefeuille de référence soit celui présenté en annexe.

QUE la politique de placement soit modifiée pour inclure les éléments de concordance.

QUE la Direction avise la Caisse que ces changements sont effectifs à la date prévue ci-dessus.

Résolution AR-2912 du 15.06.17

SAAQ0010SG00005_PV CA 2015-06-17 (398)

Annexe : Calendrier d'implantation du portefeuille de référence

Catégories d'actifs	juin-15	juil-15	août-15	sept-15	oct-15	nov-15	déc-15	janv-16
Revenu fixe	**32,00%**	**31,00%**	**30,00%**	**30,00%**	**30,00%**	**30,00%**	**30,00%**	**30,00%**
Valeurs à court terme	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
Obligations	26,00%	25,00%	24,00%	24,00%	24,00%	24,00%	24,00%	24,00%
Dettes immobilières	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%
Placements sensibles à l'inflation	**30,75%**	**31,00%**	**31,00%**	**31,00%**	**31,00%**	**31,00%**	**31,00%**	**31,00%**
Obligations à rendement réel	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%
Infrastructures	6,00%	6,50%	6,50%	6,50%	6,50%	6,50%	6,50%	7,00%
Immeubles	14,75%	14,50%	14,50%	14,50%	14,50%	14,50%	14,50%	14,00%
Actions	**37,25%**	**38,00%**	**39,00%**	**39,00%**	**39,00%**	**39,00%**	**39,00%**	**39,00%**
Actions canadiennes	5,25%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%
Actions Qualité Mondial	10,00%	11,00%	12,00%	12,00%	12,00%	12,00%	12,00%	12,00%
Actions américaines	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%
Actions EAEO	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Actions des marchés en émergence	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%
Placements privés	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%
Autres	**0,00%**	**0,00%**	**0,00%**	**0,00%**	**0,00%**	**0,00%**	**0,00%**	**0,00%**
Répartition de l'actif	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Stratégies actives de superposition	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Total	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**
Exposition aux devises	**24,00%**	**25,00%**	**26,00%**	**27,00%**	**28,00%**	**28,00%**	**28,00%**	**28,00%**
Devise US	12,00%	13,00%	14,00%	15,00%	16,00%	16,00%	16,00%	16,00%
Devises EAEO	12,00%	12,00%	12,00%	12,00%	12,00%	12,00%	12,00%	12,00%
Stratégies de superposition	**-6,00%**	**-6,00%**	**-6,00%**	**-6,00%**	**-6,00%**	**-6,00%**	**-6,00%**	**-6,00%**
Taux 10 ans	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%
Taux 30 ans	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%

11. RÉSOLUTION SUR LES CONTRIBUTIONS D'ASSURANCE 2016-2018

La directrice des affaires juridiques se joint aux membres du conseil d'administration pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-11 du 15.06.17, les documents suivants :

- Note au CA;
- Résolution 1 Contributions d'assurance;
- Résolutions 2 Contributions d'assurance;
- Règlement sur les contributions d'assurance;
- Résolution AR-2897 du 14.12.11.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

ATTENDU QUE le rapport du Conseil d'experts sur les contributions d'assurance automobile a été déposé le 28 avril 2015;

ATTENDU QUE le Conseil d'experts appuie les contributions d'assurance proposées par la Société de l'assurance automobile du Québec pour la période 2016-2018;

ATTENDU QUE le Conseil d'experts appuie les sept grands principes et modalités qui ont guidé la Société lors de l'élaboration de sa proposition d'assurance pour la période 2016-2018. Ces principes et modalités sont les suivants :

- Autofinancement : tarification établie de manière à viser le plein financement de chaque nouvelle année d'accident;
- Risque : le niveau des contributions pour chaque catégorie de cotisants est établi en fonction du risque d'être impliqué dans un accident avec dommages corporels;
- Incitation à la prudence en encourageant les bons comportements routiers;
- Stabilité : équilibre entre la stabilité des contributions d'assurance et la solidité financière du Fonds d'assurance;
- Absence de discrimination à l'égard de l'âge, du sexe et de la région habitée;
- Répartition du coût d'un accident en parts égales entre les véhicules impliqués;
- Limitation à 15 % de la hausse annuelle des contributions d'assurance;

ATTENDU QUE le Conseil d'experts recommande à la Société de poursuivre ses études afin de moderniser la couverture d'assurance du régime d'assurance automobile;

ATTENDU QUE la Société considérera les recommandations du Conseil d'experts dans le cadre des ses prochains travaux;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro AR-2897 du 11 décembre 2014, la Société a adopté le Règlement modifiant le Règlement sur les contributions d'assurance qui met à jour la liste des marques et modèles de motocyclettes annexée au Règlement sur les contributions d'assurance (chapitre A-25, r. 3.1);

ATTENDU QU'il y lieu d'intégrer cette mise à jour à la liste des marques et modèles de motocyclettes annexée au Règlement sur les contributions d'assurance qui sera soumis pour adoption au conseil d'administration;

ATTENDU la recommandation favorable conjointe de la Direction, du comité actif-passif et du comité de vérification et de la performance;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE la Société maintienne la tarification publiée le 27 novembre 2014 à la Gazette officielle du Québec;

QUE la Société soumette au conseil d'administration pour adoption un projet de Règlement sur les contributions d'assurance où est intégrée la mise à jour du 11 décembre 2014 à la liste des marques et modèles de motocyclettes;

QUE la Société considère les recommandations du Conseil d'experts dans le cadre de ses prochains travaux.

Résolution AR-2913 du 15.06.17

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

ATTENDU la recommandation favorable conjointe de la Direction, du comité actif-passif et du comité de vérification et de la performance;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE soit adopté, dans ses versions française et anglaise, le Règlement sur les contributions d'assurance annexé à la présente résolution.

Résolution AR-2914 du 15.06.17

12. RÉSULTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2015

Le vice-président dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-12 du 15.06.17, les documents suivants :

- Note au CA;

- Résultats trimestriels.

Le vice-président présente les documents et les résultats. Par la suite, il répond aux questions des membres.

13. CONTRIBUTION FINANCIÈRE – CAMPAGNE 2015 SUR LE TRANSPORT ACTIF DU SPVM

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-13 du 15.06.17, une note sur la « campagne 2015 sur le Transport actif du Service de police de Montréal »

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT QUE la Société de l'assurance automobile du Québec (Société) collabore depuis 2006 avec le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) dans des campagnes de sensibilisation vouées à la sécurité des piétons et des cyclistes et à la cohabitation de ceux-ci avec les véhicules routiers;

CONSIDÉRANT QUE les plus récentes données disponibles révèlent que la situation des piétons et des cyclistes s'est sensiblement améliorée sur le territoire desservi par le SPVM au cours de dernières années;

CONSIDÉRANT QU'en 2015, le SPVM entend poursuivre le déploiement de sa campagne « 100 % vigilant », d'avril à novembre inclusivement, et maintenir ses interventions ciblées, notamment celles à l'égard des aînés et des jeunes et des problématiques de la distraction et de l'emportiérage, initiées en 2014

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Société à accorder une contribution financière de 186 500 $ au SPVM afin d'appuyer la Campagne Transport actif 2015, visant la sécurité des piétons et des cyclistes, laquelle sera assortie d'une entente à être conclue entre le SPVM et la Société.

QUE ce montant sera prélevé à même le budget de subventions destiné aux initiatives policières et municipales en matière de sécurité routière.

Résolution AR-2915 du 15.06.17

14. RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE SERVICE AVEC LES MANDATAIRES EN PERMIS ET IMMATRICULATION, POUR UNE PÉRIODE D'UN AN

La vice-présidente à l'accès sécuritaire au réseau routier se joint aux membres du conseil d'administration pour ce point à l'ordre du jour.

Elle dépose, au présent procès-verbal, sous la cote A-14du 15.06.17, une note sur le « renouvellement des contrats de service avec les mandataires en permis et immatriculation, pour une période d'un an ».

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT QUE la Société de l'assurance automobile du Québec a recours à plus de cent mandataires en permis et immatriculation pour offrir les services à la population sur l'ensemble du territoire de la province;

CONSIDÉRANT QUE ces mandataires sont autorisés à effectuer un ensemble de transactions reliées au permis de conduire et à l'immatriculation des véhicules routiers, pour le compte de la Société moyennant rémunération;

CONSIDÉRANT QUE ce partenariat est encadré par un contrat, d'une durée de trois ans, qui vient à échéance le 31 décembre 2015;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Société à maintenir l'indexation des deux types de rémunération (fixe et variable) en fonction de l'article 83.3 de la Loi sur l'administration financière, selon la pratique en vigueur depuis plusieurs années;

QUE le conseil d'administration autorise la Société à maintenir les conditions prévues aux contrats actuellement en vigueur, à l'exception de la rémunération minimale;

QUE le conseil d'administration autorise la Société à supprimer la rémunération minimale des mandataires à faible achalandage;

QUE le conseil d'administration autorise la Société à ramener la durée du contrat à une année avec possibilité de prolongation d'une année.

Résolution AR-2916 du 15.06.17

15. MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT SUR LES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS DE LA SOCIÉTÉ

La directrice des affaires juridiques se joint aux membres du conseil d'administration pour ce point à l'ordre du jour.

Elle dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-15 du 15.06.17, les documents suivants :

- Note concernant le Règlement sur les délégations de pouvoirs de la Société
- Règlement

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution :

CONSIDÉRANT QUE le 19 septembre 2014, la vice-présidence à l'indemnisation des accidentés a fait l'objet d'ajustements à sa structure administrative;

CONSIDÉRANT QUE le 1er avril 2015, c'est la structure administrative de la Société qui a fait l'objet d'ajustement à la suite d'une réflexion sur le positionnement de certaines activités au sein de l'organisation;

CONSIDÉRANT QUE tous ces ajustements ont mené à la modification de la dénomination de plusieurs unités administratives, dont la plupart des vice-présidences, au transfert de certaines responsabilités entre elles ainsi qu'à la création de nouvelles directions.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration adopte le nouveau *Règlement sur les délégations de pouvoirs de la Société de l'assurance automobile du Québec.*

Résolution AR-2917 du 15.06.17

16. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

17. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra à Québec le 24 septembre, à 8 h.

18. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil se réunissent à huis clos avant de conclure la séance.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 12h

[redacted]

Président **Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la séance nº399
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6e étage
Le 24 septembre 2015, à 8 h
Adopté le 29 octobre 2015

SONT PRÉSENTS :

M. Guy Morneau, président du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
M. André Caron, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. Adrien Desautels, membre
M. François Geoffrion, membre
Mme Johanne Goulet, membre
M. Conrad Lord, membre
M. Jude Martineau, membre

M. Dave Leclerc, secrétaire
Mme Anne Marie Dussault Turcotte, adjointe au secrétaire

PAR VISIO :

Mme Brigitte Corbeil, membre

PAR TÉLÉPHONE :

Mme Hélène Racine, membre

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
Mme Christiane Beauchemin, vice-présidente à l'indemnisation des accidentés
Me Gisèle Gauthier, directrice des affaires juridiques
M. Martin Simard, directeur général du soutien en services aux accidentés

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 17 juin 2015

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance tenue le 17 juin 2015 est adopté sans modification.

2 B Tableau de bord des suivis à apporter aux séances du conseil d'administration (mis à jour le 17 juin 2015)

Les membres du conseil procèdent à l'analyse des points inscrits au tableau de bord des suivis des séances du conseil.

3. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

3 A La liste des procès-verbaux adoptés des séances des comités du conseil est déposée sous la cote A-3 a) du 15.09.24.

3 B Extrait du rapport de la Commission de révision permanente des programmes sous la cote A-3 b) du 15.09.24.

4. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président du conseil mentionne le départ à la retraite de Mme Nicole Routhier en la remerciant pour sa précieuse collaboration.

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction aborde notamment les sujets suivants :

Environnement médiatique

- Bilan routier
- Lancement nouveau permis de conduire
- Recours collectif moto / immatriculation / permis
- Rapport protectrice du citoyen
- Campagne texto

Environnement politique
- Code de la sécurité routière
- Plaques personnalisées
- Table québécoise de la sécurité routière

Gestion de l'entreprise
- Opérations courantes
- Planification stratégique 2011-2015
- Plan stratégique 2016-2020
- Progiciel de Gestion Intégré
- Accès au réseau routier – reconfiguration du réseau
- Budget 2016

6. RAPPORT DES COMITÉS

6 A Rapport du comité actif / passif (séance du 16 septembre 2015)

Le président informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal le 16 septembre 2015. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 a) du 15.09.24.

6 B Rapport du comité de gouvernance et d'éthique (séance du 23 septembre 2015)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec le 23 septembre 2015. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 b) du 15.09.24.

6 C Rapport du comité des technologies de l'information (séance du 16 septembre 2015)

La présidente du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal le 16 septembre 2015. Elle dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 c) du 15.09.24.

6 D Rapport du comité de vérification et de la performance (séance du 23 septembre 2015)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec le 23 septembre 2015. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 d) du 15.09.24.

7. SUIVI FINANCIER TRIMESTRIEL AU 30 JUIN 2015

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance se joint aux membres du conseil pour les points 7 et 8 à l'ordre du jour. Il dépose en liasse au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-7 du 15.09.24, les documents suivants:

- note sur les résultats financiers trimestriels au 30 juin 2015;
- résultats financiers trimestriels.

Le vice-président fait le tour des documents. Au 30 juin 2015, le Fonds d'assurance obtient un excédent de 512,5 M$, soit un écart favorable de 315,1 M$ par rapport au budget.

Selon les données réelles observées et analysées à ce jour et dans l'éventualité où la tendance se maintiendrait jusqu'au 31 décembre 2015, des écarts favorables estimés à 35 M$ pourraient être obtenus par rapport à ce qui est budgété comme variation du passif actuariel. La projection du passif actuariel au 31 décembre 2015, qui sera effectuée à partir des données du 31 août 2015, viendra préciser la tendance.

Au 30 juin 2015, la Société présente, pour la gestion de l'accès sécuritaire au réseau routier, un excédent de 18,1 M$, soit un écart favorable de 3,5 M$ par rapport au budget.

Pour l'année 2016, le gouvernement demande à la Société un effort supplémentaire de 6 M$ pour 2016 à l'entente prévue pour cette année, ce qui porterait les efforts additionnels à 16 M$ sur ces quatre années, soit 50 % de plus que l'entente initiale pour l'activité permis et immatriculation seulement.

Les membres du conseil proposent de rédiger une lettre au gouvernement en rappelant les faits concernant le redressement de la situation financière de la Société.

8. NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SYNDICAT DE LA COPROPRIÉTÉ SAAQ, VILLE DE QUÉBEC

Le vice-président dépose en liasse au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-8 du 15.09.24 les documents suivants:

- note au conseil;
- résolution Denis Charland;
- résolution Lise Jolicoeur.

La Société de l'assurance automobile du Québec (la Société) et la Ville de Québec ont établi en 1992 une copropriété divise concernant l'immeuble où est situé le siège de la Société. C'est maintenant le Fonds d'assurance automobile du Québec qui est copropriétaire divise depuis 2005 avec la Ville de Québec de cet immeuble. La Société agit aujourd'hui comme fiduciaire du Fonds d'assurance pour la détention de celui-ci.

Me Gisèle Gauthier de la Direction des affaires juridiques et monsieur Claude Lantier de la Direction générale des finances et des rapports financiers, ont été élus comme représentants de la Société au conseil d'administration du Syndicat de la copropriété respectivement jusqu'au 20 septembre 2015 (résolution AR-6861) et jusqu'au 20 mai 2017 (résolution AR-2763).

Compte tenu de l'échéance prochaine du mandat de Me Gisèle Gauthier et le départ de M. Claude Lantier pour une autre unité administrative de la SAAQ, le conseil d'administration doit nommer deux représentants de la Société au conseil d'administration du Syndicat de la copropriété.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, les résolutions suivantes sont adoptées :

Résolution :

IL EST DÉCIDÉ QUE monsieur Denis Charland soit désigné comme représentant de la Société de l'assurance automobile du Québec au conseil d'administration du Syndicat de la copropriété S.A.A.Q., Ville de Québec en remplacement de M. Claude Lantier jusqu'à la fin de son terme, soit jusqu'au 20 mai 2017.

Résolution AR-2919 du 15.09.24

Résolution :

IL EST DÉCIDÉ QUE Me Lise Jolicoeur soit désignée comme représentante de la Société de l'assurance automobile du Québec au conseil d'administration du Syndicat de la copropriété S.A.A.Q., Ville de Québec en remplacement de Me Gisèle Gauthier pour trois (3) ans à compter du 24 septembre 2015.

Résolution AR-2920 du 15.09.24

9. RÈGLEMENT SUR LE REMBOURSEMENT DE CERTAINS FRAIS – BONIFICATION DES MONTANTS MAXIMUMS REMBOURSABLES

La vice-présidente à l'indemnisation des accidentés, la directrice des Affaires juridiques et le directeur général du soutien en services aux accidentés se joignent aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

La vice-présidente dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-9 du 15.09.23 les documents suivants:

- note au conseil;
- avis de publication et règlement;
- rembursement of certain expenses.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, les résolutions suivantes sont adoptées :

Résolution :

IL EST DÉCIDÉ d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le remboursement de certains frais*, lequel sera soumis pour approbation par le gouvernement et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Résolution AR-2921 du 15.09.24

10. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

11. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra à Montréal le 29 octobre 2015, à 8 h.

12. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil se réunissent à huis clos avant de conclure la séance.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 11 h 25

[redacted]

Président **Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la séance nº 400
Hôtel Intercontinental
Salle Vieux-Montréal
Le 28 octobre 2015, à 9 h
Adopté le mercredi 9 décembre 2015

SONT PRÉSENTS :
M. Guy Morneau, président du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
M. André Caron, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. Adrien Desautels, membre
M. François Geoffrion, membre
M. Conrad Lord, membre
M. Jude Martineau, membre
Mme Hélène Racine, membre

M. Dave Leclerc, secrétaire
Mme Anne Marie Dussault Turcotte, adjointe au secrétaire

ABSENTE :
Mme Johanne Goulet, membre

INVITÉS :
Mme Christiane Beauchemin, vice-présidente à l'indemnisation des accidentés
Mme Célyne Girard, vice-présidente à l'accès sécuritaire au réseau routier
Mme Gisèle Gauthier, directrice des affaires juridiques
Mme Hoda Abdel Malak, directrice de la vérification interne
M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance

M. Karl Malenfant, vice-président aux technologies de l'information
M. Guy Nadeau, vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules
M. Jean-Daniel Brisson

1. OUVERTURE ET OBJECTIFS

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

La présidente et chef de la direction dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-1 du 15.10.27, deux documents portant sur le plan stratégique 2016-2020.

2. RÉSULTATS DE LA CONSULTATION DES PARTENAIRES
3. PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
4. PRÉCISION : CONTEXTE, AMBITION ET OBJECTIFS
5. INDICATEURS ET CIBLES
6. INDICATEURS ET CIBLES (SUITE)
7. SCÉNARIOS D'APPROBATION DU PLAN STRATÉGIQUE 2016-2020
8. PARTAGE DES RÉFLEXIONS À CE JOUR SUR LES CANAUX DE DISTRIBUTION

Les points 2, 3, 4, 5, 6, 7, et 8 sont traités simultanément.

9. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil se réunissent à huis clos avant de conclure la séance.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 16 h 30

[redacted]

Président **Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la séance nº 401
Le 29 octobre 2015, à 8 h
Adopté le mercredi 9 décembre 2015

SONT PRÉSENTS :

M. Guy Morneau, président du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
M. André Caron, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. Adrien Desautels, membre
M. François Geoffrion, membre
M. Conrad Lord, membre
M. Jude Martineau, membre
Mme Hélène Racine, membre

M. Dave Leclerc, secrétaire
Mme Anne Marie Dussault Turcotte, adjointe au secrétaire

ABSENTE :

Mme Johanne Goulet, membre

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
M. Karl Malenfant, vice-président aux technologies de l'information

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 24 septembre 2015

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance tenue le 24 septembre est adopté sans modification.

2 B Tableau de bord des suivis à apporter aux séances du conseil d'administration (mise à jour : 24 septembre 2015)

Les membres du conseil procèdent à l'analyse des points inscrits au tableau de bord des suivis des séances du conseil.

3. CORRESPONDANCE

La liste des procès-verbaux adoptés des séances des comités du conseil a été distribuée et déposée sous la cote A-3 du 15.10.29.

4. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président du conseil ouvre la séance.

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction aborde notamment les sujets suivants :

Environnement médiatique

- Grève des fonctionnaires
- Perquisition chez un mandataire
- Sondage Hydro-Québec
- Jugement «Pastafarisme»
- Activités publiques : envoi des enveloppes (renouvellements), règlement ronde de sécurité des véhicules lourds et une annonce concernant l'orientation de la TQSR.

Environnement politique
- Code de la sécurité routière

Entreprise
- Plan stratégique 2011-2015
- Budget 2016
- Demande d'indemnisation en ligne
- Gestion contractuelle

6. RAPPORT DES COMITÉS

6 A Rapport du comité de vérification et de la performance (séance du 21 octobre 2015

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec et Montréal le 21 octobre 2015. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 a) du 15.10.29.

6 B Rapport du comité des technologies de l'information (séance du 22 octobre 2015)

La présidente du comité informe les membres du conseil des points discutés lors des séances tenues respectivement à Québec et Montréal le 22 octobre 2015.

Elle dépose en liasse au présent procès-verbal les ordres du jour de ces séances, sous la cote A-6 b) du 15.10.29.

7. RÉSULTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2015

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance se joint aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour. Il dépose, au présent procès-verbal une note sous la cote A-7 du 15.10.29.

Le vice-président répond aux questions des membres. Une discussion s'ensuit.

8. SUIVI DU PLAN DE PÉRENNITÉ

Le vice-président aux technologies de l'information se joint aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour. Il dépose, au présent procès-verbal, une présentation sous la cote A-8 du 15.10.29.

Le vice-président aborde notamment les sujets suivants : positionnement PGI, portée de l'appel d'offres, retour sur la stratégie de recours au marché, commentaires marquants des fournisseurs et l'actualisation de la rentabilité.

Par la suite, il répond aux questions des membres.

9. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

10. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra à Québec le 10 décembre, à 8 h.

11. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil se réunissent à huis clos avant de conclure la séance.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 11 h

[redacted]

Président **Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la séance nº 402
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6e étage
Le 9 décembre 2015, à 13 h
Adopté le 18 février 2016

SONT PRÉSENTS :

M. Guy Morneau, président du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
M. André Caron, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. Adrien Desautels, membre
M. François Geoffrion, membre
M. Conrad Lord, membre
M. Jude Martineau, membre
Mme Hélène Racine, membre
Mme Johanne Goulet, membre

M. Dave Leclerc, secrétaire
Mme Myriam Régnier, adjointe au secrétaire

PAR TÉLÉPHONE :

Mme Louise Champoux-Paillé, membre

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
M. Denis Charland, directeur général des finances et des rapports financiers
Mme Linda Bellware, actuaire désignée et conseillère stratégique en placement

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour

Le secrétaire informe les membres qu'une modification doit être apportée au point 7. Mme Nathalie Tremblay fera la présentation et non M. Yves Frenette comme indiqué. Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté avec la modification proposée.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 28 octobre 2015 et de la séance tenue le 29 octobre 2015

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, les procès-verbaux des séances du 28 et 29 octobre sont adoptés sans modification.

2 B Tableau de bord des suivis à apporter aux séances du conseil d'administration (mise à jour : 29 octobre 2015)

Les membres du conseil procèdent à l'analyse des points inscrits au tableau de bord des suivis des séances du conseil.

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

3 A Liste des procès-verbaux adoptés des séances des comités du conseil d'administration

La liste est déposée sous la cote A-3 du 15.12.09.

4. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président du conseil d'administration remercie les membres pour le travail accompli tout au long de l'année, notamment au sein des comités et dans le cadre des réflexions menant à l'élaboration du Plan stratégique 2016-2020. Il conclut en leur souhaitant de joyeuses fêtes et d'être prêt à aborder la nouvelle année avec fougue puisque le premier trimestre de 2016 sera le lancement de l'implantation du PGI.

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction aborde notamment les sujets suivants :

Environnement médiatique

- Annonce du 19 novembre dernier sur les baisses de contributions d'assurance pour les permis et immatriculation à compter de janvier 2016.

Environnement politique

- Travaux de révision du Code de sécurité routière.
- Plaques personnalisées.

Entreprise

- Grève des employés du Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ) les 12 et 13 novembre 2015.
- Rapport spécial de la Protectrice du citoyen.
- Manifestation des accidentés de la route.
- Le document « Plan stratégique 2011-2015 – Principales réalisation » est déposé séance tenante au procès-verbal sous la cote A-5 du 15.12.09. La présidente et chef la direction résume les principales réalisations de 2015 : Contributions d'assurance 2016-2018, projets d'investissements en technologies de l'information, etc.

6. RAPPORT DES COMITÉS

6 A Rapport du comité actif / passif (séance du 2 décembre 2015)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal le 2 décembre 2015. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance sous la cote A-6 a) du 15.12.09.

Par ailleurs, le président, dont le mandat est échu, indique son souhait de ne pas être renouvelé. Les membres soulignent le travail effectué par le président du comité au cours des dernières années et le remercient chaleureusement.

6 B Rapport du comité de vérification et de la performance (séance du 3 décembre 2015)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal le 3 décembre 2015. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance sous la cote A-6 b) du 15.12.09.

6 C Rapport du comité technologies de l'information (séance conjointe CTI/CVP du 3 décembre 2015)

Le président du Comité de vérification et de la performance informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance conjointe CTI/CVP tenue à Montréal le 3 décembre 2015. Il dépose en liasse au présent procès-verbal l'ordre du jour de la séance sous la cote A-6 c) du 15.12.09.

6 D Rapport du comité de gouvernance et d'éthique (séance du 8 décembre 2015)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec le 8 décembre 2015. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance sous la cote A-6 d) du 15.12.09.

6 E Rapport du comité des ressources humaines et du service à la clientèle (séance du 9 décembre 2015)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec le 9 décembre 2015. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance sous la cote A-6 e) du 15.12.09.

Les membres du conseil d'administration suggèrent que l'on félicite les gestionnaires pour leur contribution qui a permis à l'organisation d'obtenir d'excellents résultats au sondage le climat organisationnel.

Sur proposition formulée, le conseil d'administration adopte la résolution suivante :

Résolution

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec a obtenu d'excellents résultats au sondage sur le climat organisationnel 2015.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration offre ses félicitations à tous les gestionnaires de la Société de l'assurance automobile du Québec pour leur contribution à l'atteinte de ces résultats.

QUE la présente résolution soit transmise aux personnes concernées.

Résolution AR-2922 du 15.12.09

7. PLAN STRATÉGIQUE 2016-2020 – ADOPTION DU PROJET DE RÉSOLUTION

La présidente et chef de la direction dépose en liasse au procès-verbal, sous la cote A-7 du 15.12.09, une note, un tableau et un projet de résolution portant sur le Plan stratégique 2016-2020.

Le conseil d'administration adopte la résolution suivante telle que présentée :

Résolution

ATTENDU QUE la mission, la vision, les valeurs organisationnelles ainsi que les enjeux, les orientations stratégiques et les objectifs à retenir dans le cadre de la planification stratégique 2016-2020 de la Société de l'assurance automobile du Québec ont été discutés et convenus avec le conseil d'administration;

ATTENDU QUE les cibles des objectifs 1.1.2, 1.2.1, 3.2.1 et 3.2.2 seront déterminées au cours des prochains mois et seront présentées au conseil d'administration lors de l'approbation du document final sur la planification stratégique;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve la mission, la vision, les valeurs organisationnelles ainsi que les enjeux, orientations et objectifs à retenir dans le cadre de la planification stratégique 2016-2020 de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Résolution AR-2923 du 15.12.09

8. RÉVISION DU PARTAGE DES ACTIVITÉS ENTRE LA SOCIÉTÉ ET LE FONDS D'ASSURANCE – ADOPTION DU PROJET DE RÉSOLUTION

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance se joint à la rencontre pour les points 8 à 10 de l'ordre du jour. Il est accompagné du directeur général des finances et des rapports financiers, M. Denis Charland, et de l'actuaire désignée et conseillère stratégique en placement, Mme Lynda Bellware.

M. Frenette dépose en liasse au procès-verbal une note et une proposition de résolution sous la cote A-8 du 15.12.09. Une discussion s'ensuit.

Le conseil d'administration adopte la résolution suivante telle que présentée :

Résolution

ATTENDU QU'il y a lieu de revoir systématiquement sur une base triennale les critères départageant les activités qui peuvent être financées par le Fonds d'assurance automobile du Québec (Fonds) et celles qui peuvent ou doivent être financées par la Société de l'assurance automobile du Québec (Société);

ATTENDU QUE le dernier exercice de révision a été effectué aux états financiers du 31 décembre 2012 (Résolution 2013 AR-2782);

ATTENDU QUE toute activité visant clairement à prévenir les accidents et à favoriser un meilleur bilan routier doit être affectée au Fonds;

ATTENDU QU'en lien avec la recommandation du conseil d'expert, la Société propose que le terme « clairement » soit précisé par deux sous-critères :

– que les activités visant à prévenir les accidents et à favoriser un meilleur bilan routier interviennent avant la réalisation du risque et visent à le diminuer et soient appuyées par des analyses objectives et mesurables;

– que ces dernières soient sous le contrôle de la Société et de son conseil d'administration;

ATTENDU QU'à la suite de la révision de l'ensemble des activités du Fonds d'assurance et de la Société, il a été démontré à la satisfaction du conseil d'administration que les activités reliées aux propriétaires, exploitants et conducteurs de véhicules lourds (75 %) et les immobilisations à usage exclusif du Fonds (100 %) :

– visent clairement à prévenir les accidents et favoriser un meilleur bilan routier;

– qu'elles interviennent avant la réalisation du risque et visent à le diminuer et sont appuyées par des analyses objectives et mesurables;

– que ces dernières sont sous le contrôle de la Société et de son conseil d'administration;

ATTENDU QU'une participation financière dans ces activités permet de faire fructifier et d'accroître le patrimoine du Fonds d'assurance tout en diminuant les risques associés à l'usage de la route;

ATTENDU QUE le comité de vérification et de la performance est favorable;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration :

- Reconfirme les critères retenus pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012 (Résolution 2013 AR-2782);

- Précise ces critères de la façon suivante :

- Que soient exclues du Fonds d'assurance automobile du Québec les activités de prévention en matière de sécurité routière ainsi que la promotion qui s'y rattachent et qui découlent de l'application d'une loi, d'un règlement ou d'un programme du gouvernement ou qui, de manière générale, relèvent de la décision du gouvernement, à l'exception des activités dont il est démontré, à la satisfaction du conseil d'administration, qu'une participation financière permettrait de faire fructifier et d'accroître le patrimoine du Fonds d'assurance tout en diminuant les risques associés à l'usage de la route. À cet effet, les activités affectées au Fonds doivent clairement viser à prévenir les accidents et à favoriser un meilleur bilan routier, c'est-à-dire :

    - que les activités visant à prévenir les accidents et à favoriser un meilleur bilan routier interviennent avant la réalisation du risque et visent à le diminuer et soient appuyées par des analyses objectives et mesurables;

    - que ces dernières soient sous le contrôle de la Société et de son conseil d'administration;

- Que soit effectuée la révision de l'affectation sur base triennale, dans le cadre de la révision globale de la situation financière;

- Autorise :

- L'ajout des activités suivantes aux activités convenues en 2012 comme devant être financées par le Fonds, dans les proportions suivantes :

    - Propriétaires, exploitants et conducteurs de véhicules lourds (75 %);
    - Immobilisations à usage exclusif du Fonds (100 %);

- Le transfert au Fonds d'assurance des immobilisations à son usage exclusif et figurant à l'actif de la Société au 1er janvier 2015 d'une valeur nette comptable de 33,6 M$;

- L'imputation à l'actif du Fonds d'assurance des immobilisations initialement incluses dans le budget d'investissement 2015 de la Société pour une valeur de 7,7 M$;

- Le paiement par le Fonds d'assurance de la valeur nette comptable des immobilisations transférées ainsi que le coût des immobilisations acquises en 2015;

QUE, à compter de l'exercice 2016, un budget d'investissement propre au Fonds d'assurance soit présenté au conseil d'administration pour approbation et que les immobilisations à l'usage exclusif du Fonds d'assurance soient inscrites à son actif lors de leur acquisition.

Résolution AR-2924 du 15.12.09

9. BUDGET 2016 ET PROJECTIONS FINANCIÈRES 2015

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-9 du 15.12.09, une note et une présentation concernant le budget 2016.

Le vice-président et le directeur procèdent à l'analyse des projections financières pour 2015 et à la présentation du Budget 2016 de la Société. Ils répondent aux questions des membres. Une discussion s'ensuit. Les membres félicitent les gestionnaires pour avoir respecté le gel des frais d'administration.

Sur proposition formulée, le conseil d'administration adopte la résolution suivante :

Résolution

ATTENDU QUE le budget 2016 de la Société s'inscrit en cohérence avec les principaux enjeux du plan stratégique 2016-2020 et qu'il permet de :

- maintenir la performance de la Société en matière de service à la clientèle;
- contribuer à l'amélioration du bilan routier;
- réaliser des investissements dans les projets notamment en technologie;
- répondre aux attentes du gouvernement du Québec par rapport à l'amélioration des résultats nets de 6 M$ pour 2016-2017;

ATTENDU QUE le maintien de l'amélioration des résultats du Fonds d'assurance se poursuit;

ATTENDU QUE le comité de vérification et de la performance et le comité des technologies de l'information sont favorables.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec approuve les budgets proposés pour 2016 :

1. le budget du Fonds d'assurance, soit des produits de 1 530,7 M$ et des charges de 1 385,9 M$ pour un excédent de 144,8 M$ et un budget d'immobilisations de 8 M$;
2. le budget de la Société, soit des produits de 253 M$ et des charges de 239,3 M$ pour un excédent de 13,7 M$ et un budget d'immobilisations de 51,5 M$.

QUE le conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec approuve les recommandations du comité des technologies de l'information et du comité de vérification et de la performance sur les projets d'investissement 2016 :

- Le budget directeur des projets d'investissement de 64,1 M$:
  - 2,4 M$ pour les postes et aires de contrôle routier;
  - 5,1 M$ pour les projets administratifs;
  - 56,6 M$ pour les projets en technologies de l'information, dont :

- ✓ 20 M$ pour le Plan de base;
- ✓ 6,6 M$ pour le Plan de virtualisation;
- ✓ 30 M$ pour le Plan de pérennité.

➢ Les nouveaux projets :

- Postes et aires de contrôle routier :
  - ✓ 80701 Rail des passerelles mobiles au poste de contrôle de Saint-Nicolas;
  - ✓ 80702 Remplacement des balances de 22 postes de contrôle routier.
- Projets administratifs :
  - ✓ 80703 Solution de gestion de projets d'entreprise (SGPE) – Consolidation des acquis;
  - ✓ 80704 Modélisation actifs/passifs – Politique de placement.

Résolution AR-2925 du 15.12.09

10. MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE PLACEMENT – ADOPTION DU PROJET DE RÉSOLUTION

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-10 du 15.12.09, une note et un projet de résolution pour approbation de la modification de la politique de placement à la suite de la nouvelle offre du PS Marchés boursiers.

Le vice-président explique le contexte qui a amené la Caisse de dépôt et placement du Québec à regrouper les différents portefeuilles en un seul. Une discussion s'ensuit et le vice-président répond aux questions des membres.

Sur proposition formulée, le conseil d'administration adopte la résolution suivante :

Résolution

ATTENDU QUE l'ensemble de la gestion des marchés boursiers de la Caisse sera regroupé à partir du 1er janvier 2016 dans un nouveau portefeuille unique, soit le PS Marchés boursiers;

ATTENDU QUE l'objectif principal de ce regroupement est l'amélioration du profil rendement-risque des marchés boursiers en mettant l'accent sur la gestion en absolu;

ATTENDU QUE la Société veut maintenir le risque global du Fonds d'assurance à son niveau actuel au cours du présent cycle tarifaire et révisera la composition du portefeuille de référence et son niveau de risque en juin 2016;

ATTENDU QUE la Société veut demeurer conséquente avec les décisions antérieures du Conseil d'administration de diminuer le poids du PS Actions canadiennes au profit d'une augmentation du poids du PS Actions Qualité mondiale;

ATTENDU la recommandation conjointe de la Direction et du comité actif-passif.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE l'allocation totale au PS Marchés boursiers demeure à 29 %, soit le poids actuel du Fonds d'assurance dans les marchés boursiers ;

QUE les poids des mandats Qualité mondiale et Canada soient ajustés par calibrage, soit +5 % pour le Mandat Qualité mondiale et -5 % pour le Mandat Canada.

PS Marchés boursiers		***Calibrage***	***Fonds d'assurance***
Qualité mondiale	*35*	*+5*	*40*
Canada	*25*	*-5*	*20*
Pondérations alternatives (américaines+EAEO)	*20*		*20*
Marchés en croissance	*15*		*15*
Relationnel	*5*		*5*
Total	***100***	**-**	***100***
Rendement prévu	***6,7***		***6,7***
Risque prévu	***15,2***		***15,1***

QUE la politique de placement soit modifiée pour inclure :

- le nouveau portefeuille de référence (annexe);
- les modifications de concordance qui tiennent compte du calibrage des mandats Qualité mondiale et Canada;

QUE la Direction avise la Caisse que ces changements sont effectifs à partir du 1er janvier 2016.

Résolution AR-2926 du 15.12.09

11. NOMINATION D'UN AUDITEUR CONJOINT – EXERCICE 2016-2018

Avant que les membres discutent de ce point, M. Jude Martineau déclare un intérêt moral et se retire des délibérations du conseil.

La présidente et chef de la direction présente la note, le projet de résolution et le décret pour la nomination d'un auditeur conjoint déposés en liasse au procès-verbal sous la cote A-11 du 15.12.09. Une discussion s'ensuit.

Sur proposition formulée, le conseil d'administration adopte la résolution suivante telle que présentée :

Résolution

ATTENDU QUE la nomination par décret (598-2013 du 12 juin 2013) de la firme PricewaterhouseCoopers (ci-après PwC) à titre de vérificateur externe pour agir, avec le vérificateur général du Québec, à l'audit des livres et des comptes de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec pour les exercices financiers se terminant le 31 décembre des années 2013, 2014 et 2015, arrive à échéance;

ATTENDU QUE le ministre des Finances, à titre de ministre responsable de l'application de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, a déterminé des règles à l'égard du processus préalable à la nomination des auditeurs externes et que ce processus prévoit que le mandat de l'auditeur externe peut être renouvelé une fois, et ce, aux mêmes conditions que la première entente;

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec a effectué une analyse exhaustive du marché et des options qui s'offrent à elle et qu'elle en a discuté avec les membres du comité de vérification et de la performance;

ATTENDU QUE la firme actuelle PwC a confirmé son intérêt à procéder au renouvellement de son mandat pour les exercices financiers se terminant le 31 décembre 2016, 2017 et 2018, et ce, aux mêmes conditions que son dernier mandat, soit pour des honoraires totaux de 555 000 $;

ATTENDU QUE le comité de vérification et de la performance recommande le renouvellement de la firme PwC.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration recommande au gouvernement le renouvellement du mandat de la firme PricewaterhouseCoopers à titre d'auditeur conjoint des livres et des comptes de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec, pour les exercices financiers se terminant le 31 décembre 2016, 2017 et 2018, et ce, aux mêmes conditions que celles inscrites au décret 598-2013 du 12 juin 2013.

Résolution AR-2927 du 15.12.09

12. CRÉATION DU COMITÉ SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le président du conseil d'administration et président du comité de gouvernance et d'éthique propose aux membres la création d'un comité de sécurité routière. Il fait état du mandat formulé dans la note déposée en liasse au procès-verbal sous la cote A-12 du 15.12.09. Une discussion s'ensuit.

Sur proposition formulée, le conseil d'administration adopte la résolution suivante :

Résolution

ATTENDU QUE la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État prévoit que le conseil d'administration peut constituer des comités pour l'étude de questions particulières ou pour faciliter le bon fonctionnement de la Société de l'assurance automobile du Québec;

ATTENDU QUE la sécurité routière est partie intégrante de la mission et des mandats de la Société;

ATTENDU QUE le comité sur la sécurité routière soutiendra le conseil d'administration en matière de sécurité routière;

ATTENDU QUE le comité sur la sécurité routière aura le mandat d'apprécier les différentes stratégies d'action que la SAAQ met de l'avant pour améliorer le bilan routier, en faire le suivi et en évaluer les résultats. Il devra prendre en considération le respect de la mission de la SAAQ et la collaboration des différents partenaires;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique recommande la création de ce comité.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil crée le comité sur la sécurité routière au sein du conseil d'administration de la Société.

Résolution AR-2928 du 15.12.09

13. COMPOSITION DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président du conseil d'administration dépose séance tenante au procès-verbal, sous la cote A-13 du 15.12.09, le projet de résolution et le tableau de la composition des membres des comités du conseil d'administration proposés par le comité de gouvernance et d'éthique.

Sur proposition formulée, le conseil d'administration adopte la résolution suivante :

Résolution

ATTENDU QUE le Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec prévoit que le conseil d'administration nomme les membres des comités permanents du conseil et les présidents des comités sur recommandation du président du conseil;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique recommande la composition des comités pour 2016.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE la composition des comités du conseil d'administration pour l'année 2016, soit la suivante :

Gouvernance et éthique :	Guy Morneau, président Alain Albert Anne-Marie Croteau Johanne Goulet Jude Martineau
Actif/Passif :	Johanne Goulet, présidente Brigitte Corbeil Adrien Desautels François Geoffrion
Vérification et de la performance :	Jude Martineau, président Louise Champoux-Paillé Brigitte Corbeil
Ressources humaines et du service à la clientèle :	Alain Albert, président Yvan Bordeleau Conrad Lord Hélène Racine

Technologies de l'information :	Anne-Marie Croteau, présidente André Caron François Geoffrion
Sécurité routière :	Jean-Marie De Koninck, président André Caron Louise Champoux-Paillé Conrad Lord

Résolution AR-2929 du 15.12.09

14. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

15. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra à Montréal, le 18 février 2016, à 8 h.

16. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil se réunissent à huis clos avant de conclure la séance.

17. LA SÉANCE EST LEVÉE À 16 H 45

[redacted]

Présidente **Secrétaire**

Société de l'assurance automobile Québec

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la séance nº 403
Tenue à Montréal, salle du conseil d'administration
800, Tour de la Place Victoria, 31e étage
Le 18 février 2016, à 9 h
Adopté le 16 mars 2016

SONT PRÉSENTS :

Mme Lorna Telfer, présidente du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Yvan Bordeleau, membre
M. André Caron, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. François Geoffrion, membre
Mme Johanne Goulet, membre
M. Conrad Lord, membre
M. Jude Martineau, membre
Mme Hélène Racine, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre

M. Dave Leclerc, secrétaire général
Mme Myriam Régnier, adjointe au secrétaire général

PAR TÉLÉPHONE :

M. Alain Albert, membre

INVITÉ :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Mme Hélène Racine et appuyée par Mme Louise Champoux-Paillé sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 9 DÉCEMBRE 2015

L'approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2015 est proposée par M. André Caron et appuyée par Mme Louise Champoux-Paillé sans modification.

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

3 A Liste des procès-verbaux adoptés des séances des comités du conseil d'administration

La liste est déposée sous la cote A-3 a) du 16.02.18.

3 B Lettre de remerciements – Fin de mandat de M. Guy Morneau

La lettre est déposée sous la cote A-3 b) du 16.02.18.

3 C Lettre de remerciements – Fin de mandat de M. Adrien Desautels

La lettre est déposée sous la cote A-3 c) du 16.02.18.

La présidente du conseil propose aux membres du conseil qu'une résolution soit adoptée pour remercier les membres sortants.

Sur proposition formulée par la présidente, les membres du conseil d'administration adoptent la résolution suivante à l'unanimité :

Résolution

ATTENDU QUE les mandats de M. Guy Morneau, président du conseil d'administration, et de M. Adrien Desautels, administrateur indépendant, ont pris fin le 19 janvier 2016;

ATTENDU QUE, par leur engagement envers la Société et leur implication au sein du conseil, MM. Morneau et Desautels ont contribué à la saine gouvernance et à la bonne performance de la Société.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration offre ses sincères remerciements aux membres sortants, MM. Morneau et Desautels;

QUE la présente résolution soit leur soit transmise.

Résolution AR-2930 du 16.02.18

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente du conseil d'administration s'adresse aux membres en leur indiquant qu'elle est heureuse de faire partie du conseil. Elle souligne l'excellent accueil reçu de la présidente et chef de la direction et le secrétaire général ainsi que leurs équipes. Elle remercie les membres du conseil pour leur travail des dernières années qui a contribué à la bonne performance de la Société. Elle fait état de ses expériences, notamment en matière de gouvernance de sociétés et expose sa vision aux membres en indiquant qu'elle souhaite agir, de concert avec eux, avec intégrité, transparence et responsabilité au cours de son mandat. Enfin, elle souligne l'arrivée d'un nouveau membre au sein du conseil, Mme Sylvie Thivierge, administratrice en poste depuis le 19 janvier dernier et lui souhaite la bienvenue.

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

5 A Suivi de la performance 2015

La présidente et chef de la direction dépose sous la cote A-5 a) du 16.02.18 le tableau de bord du suivi de la performance et en fait la présentation aux membres. Les membres adressent leurs questions à la présidente, notamment en ce qui concerne le bilan routier.

5 B Priorités 2016

La présidente et chef de la direction dépose sous la cote A-5 b) du 16.02.18 le tableau de priorités de la Société pour 2016 qui respectent ce qui est prévu au projet de plan stratégique 2016-2020 et en fait la présentation aux membres. Les membres adressent leurs questions et la présidente et chef de la direction leur répond.

5 C Autres éléments de suivi

La présidente et chef de la direction aborde notamment les sujets suivants :

Environnement politique

- Rencontre avec le nouveau ministre
- Rencontre à venir avec le ministre concernant le plan stratégique
- Modernisation du Code de la sécurité routière
- Plaques personnalisées
- Commission parlementaire sur le transport illégal
- Consultation publique sur la sécurité routière

Entreprise

- PGI
- Protectrice du citoyen
- Services Québec
- Plan stratégique 2016-2020
- Télématique

La présidente et chef de la direction répond aux questions des membres tout au long de son intervention.

6. RAPPORT DES COMITÉS

6 A Rapport du comité de vérification et de la performance (séance du 17 février 2016)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal, le 17 février 2016. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-6 a) du 16.02.18.

7. MISE À JOUR DU RÈGLEMENT SUR LES CONTRIBUTIONS D'ASSURANCE (ANNEXE I – MOTOS À RISQUE ÉLEVÉ)

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégique de prévention routière dépose en liasse au procès-verbal, sous la cote A-7 du 16.02.18, une note, un projet de règlement, un projet d'avis de publication, une liste des ajouts et les critères. Il explique aux membres la nécessité de mettre à jour l'annexe I – motos à risque élevé du Règlement sur les contributions d'assurance. Une discussion s'ensuit et les membres demandent des précisions sur le processus qui est suivi pour constituer la liste.

L'adoption de la résolution suivante est proposée par M. François Goeffrion et appuyée par Mme Brigitte Corbeil :

Résolution

ATTENDU QUE le Règlement sur les contributions d'assurance (Règlement), adopté par la Société de l'assurance automobile du Québec (Société) en vertu de la Loi sur l'assurance automobile, vise notamment à établir des contributions d'assurance spécifiques aux motocyclettes identifiées comme étant à risque élevé d'accident;

ATTENDU QUE la liste de ces motocyclettes est établie à l'annexe I du Règlement. Elle identifie les motocyclettes par leur numéro d'identification du véhicule, la marque, le modèle et l'année de la motocyclette;

ATTENDU QU'une mise à jour de cette liste est effectuée annuellement par la Société en raison des informations qu'elle obtient du Bureau d'assurance du Canada concernant les motocyclettes ayant de nouveaux numéro d'identification du véhicule qui ont été assurées auprès d'assureurs canadiens en cours d'année;

ATTENDU QU'en attente de la mise à jour de l'annexe du Règlement, une liste provisoire est disponible sur le site Internet de la Société pour informer les consommateurs des motocyclettes susceptibles d'être ajoutées à cette annexe, leur permettant ainsi de faire un achat éclairé.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration adopte le Règlement modifiant le Règlement sur les contributions d'assurance et autorise la publication de ce règlement à la *Gazette officielle du Québec*.

Résolution AR-2931 du 16.02.18

8. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

9. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra à Québec, le 16 mars 2016, à 8 h.

10. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil se réunissent à huis clos avant de conclure la séance.

11. LA SÉANCE EST LEVÉE À 11 h 50

[redacted]

Présidente **Secrétaire général**

Société de l'assurance automobile Québec

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la séance nº 404
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6e étage
Le 16 mars 2016, à 8 h
Adopté le 26 avril 2016

SONT PRÉSENTS :

Mme Lorna Telfer, présidente du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. François Geoffrion, membre
Mme Johanne Goulet, membre
M. Conrad Lord, membre
M. Jude Martineau, membre
Mme Hélène Racine, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre

M. Dave Leclerc, secrétaire général
Mme Myriam Régnier, adjointe au secrétaire général

EST ABSENT :

M. André Caron, membre

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
M. Karl Malenfant, vice-président aux technologies de l'information
Mme Célyne Girard, vice-présidente à l'accès sécuritaire au réseau routier
Mme Linda Bellware, actuaire désignée et conseillère stratégique en placement
M. Denis Charland, directeur général des finances et des rapports financiers
Mme Marie-Hélène Malenfant, actuaire à la Vice-présidence aux ressources humaines, aux finances et à la performance

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Mme Louise Champoux-Paillé et appuyée par Mme Anne-Marie Croteau sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 18 FÉVRIER 2016

L'approbation du procès-verbal de la séance du 18 février 2016 est proposée par Mme Brigitte Corbeil et appuyée par M. Alain Albert sans modification.

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

3 A Liste des procès-verbaux adoptés des séances des comités du conseil d'administration

La liste est déposée sous la cote A-3 a) du 16.03.16.

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente du conseil d'administration s'adresse aux membres et leur mentionne que, depuis son arrivée, elle a eu l'occasion de rencontrer plusieurs d'entre eux et poursuivra ses entretiens dans les prochaines semaines, mais déjà elle a constaté qu'il y a beaucoup de compétence au sein du conseil. Par ailleurs, elle indique qu'elle est très satisfaite de la première rencontre tenue par le comité de sécurité routière. Enfin, elle informe les membres qu'elle rencontrera le ministre avec la présidente et chef de la direction le 8 avril prochain au sujet du Plan stratégique 2016-2020 de la Société.

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction aborde notamment les sujets suivants :

Médiatique

- Télématique : *Le Soleil* et émission de Paul Arcand
- Émission La Facture qui sera diffusée en avril : deux personnes avec la même identité
- Réclamation refusée : Québécois victime d'une tentative de meurtre dans son automobile en Floride
- Lancement de la campagne de sensibilisation pour les motos le 18 avril

Politique

- Rencontre avec le ministre pour le plan stratégique a été reportée en avril
- Commission parlementaire sur le transport illégal
- Code de la sécurité routière

Entreprise

- Rapport annuel de gestion
- Plan stratégique 2016-2020 : en rédaction et sera présenté aux membres du C. A. en mai
- Suivi de la performance de la Société : bilan routier, clients, équipes, placements CDPQ
- Processus d'acquisition du progiciel de gestion intégré
- Nouveau site Web de la Société
- Étude des crédits

La présidente et chef de la direction répond aux questions des membres tout au long de son intervention.

6. RAPPORT DES COMITÉS

6 A Rapport du comité de gouvernance et d'éthique (séance du 9 mars 2016)

La présidente du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal, le 9 mars 2016. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-6 a) du 16.03.16. Les membres ont procédé à la révision du Règlement et de la politique de gouvernance ainsi que du code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des vice-présidents de la Société.

De plus, le comité de gouvernance et d'éthique recommande au conseil de modifier la composition des comités en raison des nominations du mois de janvier dernier, dont celle de Mme Sylvie Thivierge, et les besoins des comités. En fonction de ses expériences professionnelles, les membres proposent qu'elle siège sur le comité de vérification et de la performance et le comité des

technologies de l'information. La présidente dépose séance tenante un tableau présentant la proposition de la composition des comités du conseil pour 2016, sous la cote A-6 a.1) du 16.03.16.

L'adoption de la résolution suivante est proposée par Mme Anne-Marie Croteau et appuyée par M. Jude Martineau :

Résolution

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec* prévoit que le conseil d'administration nomme les membres des comités permanents du conseil et les présidents des comités sur recommandation de la présidente du conseil et du comité de gouvernance et d'éthique;

ATTENDU QUE le 19 janvier 2016, le conseil des ministres a procédé à la nomination de deux nouveaux administrateurs, la présidente et un membre indépendant, au sein du conseil d'administration de la Société;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique recommande la composition des comités pour 2016.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE la composition des comités du conseil d'administration pour l'année 2016, soit la suivante :

Gouvernance et éthique :	Lorna Telfer, présidente Alain Albert Anne-Marie Croteau Johanne Goulet Jude Martineau
Actif-passif :	Johanne Goulet, présidente Brigitte Corbeil François Geoffrion
Vérification et de la performance :	Jude Martineau, président Louise Champoux-Paillé Brigitte Corbeil Sylvie Thivierge
Ressources humaines et du service à la clientèle :	Alain Albert, président Yvan Bordeleau Conrad Lord Hélène Racine

Technologies de l'information :	Anne-Marie Croteau, présidente André Caron François Geoffrion Sylvie Thivierge
Sécurité routière :	Jean-Marie De Koninck, président André Caron Louise Champoux-Paillé Conrad Lord

Résolution AR-2932 du 16.03.16

6 B Rapport du comité des technologies de l'information (séance du 9 mars 2016)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal, le 9 mars 2016. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-6 b) du 16.03.16.

6 C Rapport du comité actif-passif (séance du 10 mars 2016)

La présidente du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal, le 10 mars 2016. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-6 c) du 16.03.16.

6 D Rapport du comité sur la sécurité routière (séance du 15 mars 2016)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la première séance du comité tenue à Québec, le 15 mars 2016. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-6 d) du 16.03.16.

6 E Rapport du comité de vérification et de la performance (séance du 15 mars 2016)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec, le 15 mars 2016. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-6 e) du 16.03.16. Le comité a notamment procédé à l'analyse des états financiers 2015, en présence de la direction, incluant les actuaires, ainsi que des auditeurs externes, le Vérificateur général du Québec et PricewaterhouseCoopers, et recommande l'approbation au conseil d'administration.

7. ÉTATS FINANCIERS 2015

Pour ce point à l'ordre du jour, le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance, le directeur général des finances et des rapports financiers, l'actuaire désignée et conseillère stratégique en placement et l'actuaire à la Vice-présidence aux ressources humaines, aux finances et à la performance se joignent à la rencontre.

Le vice-président dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-7 du 16.03.16, une note, une présentation et les états financiers du Fonds d'assurance automobile du Québec et de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Les invités passent en revue la présentation et répondent aux questions des membres. Le président du comité de vérification et de la performance indique que le comité est favorable à l'approbation des états financiers tels que présentés.

L'adoption de la résolution suivante est proposée par M. Jude Martineau et appuyée par Mme Johanne Goulet.

Résolution

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec et le Fonds d'assurance automobile du Québec ont présenté leurs états financiers, qui ont été audités par le Vérificateur général du Québec et le vérificateur externe de la Société;

ATTENDU QUE l'opinion des vérificateurs est favorable;

ATTENDU QUE le comité de vérification et de la performance recommande au conseil l'approbation des états financiers 2015.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration de la Société approuve les états financiers du Fonds d'assurance automobile du Québec et de la Société de l'assurance automobile du Québec pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Résolution AR-2933 du 16.03.16

Les invités quittent la séance à l'exception du vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance.

8. ÉTATS D'AVANCEMENT PGI (PROGICIEL DE GESTION INTÉGRÉ)

Le vice-président aux technologies de l'information se joint aux membres pour ce point à l'ordre du jour. Il dépose au présent procès-verbal, conjointement avec le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance, une note sur l'état d'avancement de l'acquisition du progiciel de gestion intégré (PGI), sous la cote A-8 du 16.03.16.

Les vice-présidents informent les membres des prochaines étapes du processus d'acquisition du PGI et de la mise à jour de l'analyse de risques du processus d'acquisition qui ont été présentées au comité des technologies de l'information. Ils mentionnent également qu'il y a eu des échanges entre la Société et le dirigeant principal de l'information du gouvernement du Québec sur le processus et les mesures de contrôles mis en place pour répondre aux attentes de la Société et assurer un traitement équitable des fournisseurs. Les principales mesures mises en place par l'organisation qui ont été signifiées au dirigeant permettent de conclure que le processus est rigoureux et qu'il assurera l'atteinte des objectifs.

La direction répond aux questions des membres tout au long de la présentation.

Les vice-présidents quittent la séance.

9. APPEL D'OFFRES POUR PROCÉDER AU DÉMÉNAGEMENT DU CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU

La vice-présidente à l'accès sécuritaire au réseau routier se joint aux membres pour ce point de l'ordre du jour.

La vice-présidente dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-9 du 16.03.16, une note sur l'appel d'offres pour procéder au déménagement du Centre de services de Gatineau. Elle explique aux membres les raisons qui amènent la Société à devoir procéder au déménagement du Centre de services de Gatineau dont le bail arrivera à échéance en 2017 et qui ne pourra être renouvelé aux mêmes conditions.

Les membres demandent des précisions sur les besoins de la Société pour l'espace en location. La vice-présidente répond à leurs questions en indiquant que, pour le bon fonctionnement des opérations pour la clientèle, le nouvel emplacement doit offrir un espace pour les pistes ainsi que des espaces de stationnement pour les motos et les véhicules lourds.

L'adoption de la résolution suivante est proposée par Mme Lorna Telfer et appuyée par M. Alain Albert :

Résolution

ATTENDU QUE le bail du Centre de services de Gatineau arrivera à échéance le 28 février 2017;

ATTENDU QUE les espaces de stationnement, essentiels au bon fonctionnement des opérations de la Société, ne seront plus disponibles pour location.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil autorise la diffusion d'un appel d'offres public par la Société afin de trouver un locateur détenant un ou des sites qui répondent aux exigences opérationnelles du Centre de services de Gatineau pour une dépense maximale estimée à 6,55 millions de dollars, incluant les frais liés au déménagement. La durée du bail devra être de 10 ans, avec une option de renouvellement pour cinq autres années.

Résolution AR-2934 du 16.03.16

La vice-présidente quitte la séance.

10. MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GOUVERNANCE ET DE LA POLITIQUE DE GOUVERNANCE

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-10 du 16.03.16, une note sur la modification du règlement sur la gouvernance et de la politique de gouvernance, un projet de règlement modifié et un projet de politique modifié.

Il explique que ces changements sont nécessaires en raison de la création du comité sur la sécurité routière par le conseil d'administration le 9 décembre 2015. Il précise que ces changements ont été présentés au comité de gouvernance et d'éthique.

L'adoption de la résolution suivante est proposée par M. Conrad Lord et appuyée par M. Yvan Bordeleau :

Résolution

ATTENDU QUE, le 9 décembre 2015, le conseil d'administration a adopté la résolution AR-2928 du 15.12.09 afin de créer le comité sur la sécurité routière;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance du Québec* ainsi que la *Politique de gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec* présentent les comités du conseil;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique recommande l'approbation par le conseil des modifications au Règlement et à la Politique.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve la mise à jour du Règlement sur la gouvernance ainsi que de la Politique de gouvernance de la Société pour inclure le comité sur la sécurité routière.

Résolution AR-2935 du 16.03.16

11. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

12. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra à Québec, le 26 avril 2016, à 8 h.

13. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil se réunissent à huis clos avant de conclure la séance.

14. LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 H

[redacted]

Présidente **Secrétaire général**

Société de l'assurance automobile Québec

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la séance nº 405
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6e étage
Le 26 avril 2016, à 9 h
Adopté le 22 juin 2016

SONT PRÉSENTS :

Mme Lorna Telfer, présidente du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
M. André Caron, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. François Geoffrion, membre
Mme Johanne Goulet, membre
M. Conrad Lord, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre

M. Dave Leclerc, secrétaire général
Mme Myriam Régnier, adjointe au secrétaire général

PAR VISIOCONFÉRENCE :

Mme Anne-Marie Croteau, membre
Mme Hélène Racine, membre

EST ABSENT :

M. Jude Martineau, membre

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
Me Jean-Pierre Gagné, responsable du Bureau-conseil en éthique

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 16 MARS 2016

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 16 mars 2016 est adopté par les membres sans modification.

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

3 A Liste des procès-verbaux adoptés des séances des comités du conseil d'administration

La liste est déposée sous la cote A-3 a) du 16.04.26.

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente du conseil d'administration fait un retour sur la rencontre avec le ministre qui s'est tenue le 8 avril dernier, en présence de son chef de cabinet et de son attaché politique et de la présidente et chef de la direction de la Société. Cette première rencontre lui a permis de discuter du conseil d'administration. Ce fut également l'occasion pour la présidente et chef de la direction de faire le point sur la performance de la Société et de discuter des orientations du Plan stratégique 2016-2020.

Elle a également informé les membres du contenu des séances thématiques prévues en juin et en octobre.

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction fait le point notamment les sujets suivants :

Couverture médiatique

- Le dossier du « Pastafarisme » à la suite de l'étude des crédits.
- Émission La Facture qui a été diffusée en avril.
- Demande de chirurgie au privé d'un accidenté de la route.

- Lancement des campagnes courtoisie et vitesse.
- Dévoilement du bilan routier en mai.

Gestion de l'entreprise

Dossiers en lien avec le service à la clientèle

- Le Protecteur du citoyen a porté à notre attention qu'un client n'a pas bénéficié de la baisse des contributions assurances annoncée pour 2016. Après vérifications, les clients visés qui ont effectué des transactions en 2015 pour des renouvellements en 2016 n'ont pas pu payer le nouveau tarif. Le problème a été corrigé et nous nous sommes assurés que cette situation ne se reproduise pas lorsque de nouvelles contributions d'assurance seront en vigueur. Quelque 16 700 clients recevront un remboursement pour un total de l'ordre de 935 000 $.
- Les nouvelles contributions d'assurance pour 2016 sur l'immatriculation des motos électriques n'ont pas été modifiées dans le système informatique. Cette erreur administrative concerne une trentaine de propriétaires de motos électriques qui auraient dû payer un montant plus élevé que ce qui leur a été facturé pour un total de 5 529 $. La SAAQ assumera ce montant pour 2016 et apportera les changements au système informatique d'ici la fin avril.

Dossiers en lien avec le gouvernement

- Étude des crédits : une seule question sur 8 heures de présence, soit le montant de la caution exigée dans le cas de saisies de véhicules pour transport illégal.
- Projet de loi sur le transport illégal des personnes – Dépôt prévu en mai.
- Code de la sécurité routière – En discussion sur la portée et la date du dépôt.
- Annonce de la mise en circulation de véhicules basse vitesse électrique commercialisé par Renault avec la présence du ministre le 15 avril dernier. La Société travaille sur un projet de loi et de règlement pour assurer une utilisation sécuritaire des véhicules basse vitesse au Québec.

Autres

- Approbation de la version finale du Plan stratégique 2016-2020 par le conseil le 12 mai prochain.
- Suivi de la performance – 1er trimestre : 2 enjeux à surveiller, soit le bilan routier et la grève des professionnels.
- PGI : l'évaluation des 3 offres reçues suit son cours comme prévu. Le dialogue compétitif est prévu entre juillet et septembre.

La présidente et chef de la direction répond aux questions des membres tout au long de son intervention.

6. RAPPORT DES COMITÉS

6 A Rapport du comité de gouvernance et d'éthique (séance du 7 avril 2016)

La présidente du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal, le 7 avril 2016. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-6 a) du 16.04.26. Les membres ont procédé à la lecture page par page du Rapport annuel de gestion 2015 de la Société et recommandent l'approbation au conseil.

6 B Rapport du comité des ressources humaines et du service à la clientèle (séance du 7 avril 2016)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal, le 7 avril 2016. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote B-6 a) du 16.04.26. Le président tient à souligner l'excellent travail des employés pour le redressement de l'inventaire des dossiers au Tribunal administratif du Québec et de la durabilité des décisions. Il a d'ailleurs appuyé la candidature de la Société pour Les Prix d'excellence de l'administration publique du Québec de l'Institut d'administration publique de Québec.

7. RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2015 – RÉSOLUTION

Pour ce point à l'ordre du jour, le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance se joint à la rencontre.

Il dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-7 du 16.04.26, une note et le Rapport annuel de gestion 2015 de la Société de l'assurance automobile du Québec. Il indique que le projet de rapport annuel a été présenté au comité de gouvernance et d'éthique le 7 avril dernier.

Il répond aux questions des membres. Une modification sera effectuée concernant l'emplacement d'un graphique de la page 38. La présidente du conseil indique que le comité de gouvernance et d'éthique est favorable à l'approbation du Rapport annuel de gestion tel que présenté.

L'adoption de la résolution suivante est proposée par M. Alain Albert et appuyée par Mme Louise Champoux-paillé.

Résolution

ATTENDU QUE le conseil d'administration a procédé à la lecture du Rapport annuel de gestion 2015 de la Société qui intègre les rapports particuliers qu'exige la loi pour le Fonds d'assurance automobile du Québec et l'Agence de contrôle routier du Québec;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique est favorable à son approbation.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve le Rapport annuel de gestion 2015 de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Résolution AR-2936 du 16.04.26

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance quitte la séance.

8. INFORMATION – REVUE DES NORMES À L'ÉGARD DE LA PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le responsable du Bureau-conseil en éthique se joint à la rencontre pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-8 du 16.04.26, une note et une présentation sur la revue des normes à l'égard des conflits d'intérêts.

Le responsable du Bureau-conseil en éthique rappelle aux membres les principales normes édictées par le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents qui régissent les comportements des administrateurs en matière de prévention et de gestion des situations de conflits d'intérêts. Cette présentation a également été faite au comité de direction de la Société.

Il répond aux questions des membres tout au long de la présentation.

Le responsable du Bureau-conseil en éthique quitte la séance.

9. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

10. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra à Québec, le 22 juin 2016, à 8 h.

11. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil se réunissent à huis clos avant de conclure la séance.

12. LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 H 15

[redacted]

Présidente **Secrétaire général**

Société de l'assurance automobile Québec

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la séance extraordinaire nº 406
Tenue par téléphone et à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6e étage
Le 12 mai 2016, à 13 h
Adopté le 22 juin 2016

SONT PRÉSENTS :

Mme Lorna Telfer, présidente du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
M. André Caron, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. François Geoffrion, membre
Mme Johanne Goulet, membre
M. Conrad Lord, membre
M. Jude Martineau, membre
Mme Hélène Racine, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre

M. Dave Leclerc, secrétaire général
Mme Myriam Régnier, adjointe au secrétaire général

INVITÉ :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres sans modification.

2. APPROBATION FINALE DU PLAN STRATÉGIQUE 2016-2020 DE LA SOCIÉTÉ – RÉSOLUTION

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance se joint aux membres.

Le vice-président dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-2 du 16.05.12, une note, un tableau synoptique, une présentation et le Plan stratégique 2016-2020 de la Société de l'assurance automobile du Québec. Le vice-président effectue un retour sur le processus d'élaboration du plan stratégique. Il répond aux questions des membres tout au long de la présentation. Les membres soulignent que la démarche a permis un travail efficace de collaboration entre la direction et le conseil. Les membres félicitent les équipes pour la qualité du document qui présente des cibles précises et qui sera un bon guide pour les prochaines années.

L'adoption de la résolution suivante est proposée par Mme Brigitte Corbeil et appuyée par M. François Geoffrion :

Résolution

ATTENDU QUE le conseil d'administration a approuvé, par la résolution AR-2923 du 15.12.09, la mission, la vision, les valeurs organisationnelles ainsi que les enjeux, les orientations stratégiques et les objectifs à retenir dans le cadre de la planification stratégique 2016-2020 de la Société de l'assurance automobile du Québec;

ATTENDU QUE les cibles des objectifs 1.1.2, 1.2.1, 3.1.1 et 3.1.2 ont été déterminées au cours des derniers mois;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont procédé à la lecture du document final sur la planification stratégique 2016-2020 de la Société.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve le Plan stratégique 2016-2020 de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Résolution AR-2937 du 16.05.12

3. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres du conseil se réunissent à huis clos avant de conclure la séance.

4. LA SÉANCE EST LEVÉE À 13 H 40

[redacted]

Présidente **Secrétaire général**

Société de l'assurance automobile Québec

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la séance nº 407
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6e étage
Le 22 juin 2016, à 8 h
Adopté le 21 septembre 2016

SONT PRÉSENTS :

Mme Lorna Telfer, présidente du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
M. André Caron, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. François Geoffrion, membre
Mme Johanne Goulet, membre
M. Conrad Lord, membre
M. Jude Martineau, membre
Mme Hélène Racine, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre

M. Dave Leclerc, secrétaire général
Mme Myriam Régnier, adjointe au secrétaire général

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
Mme Célyne Girard, vice-présidente à l'accès sécuritaire au réseau routier
Me Gisèle Gauthier, directrice des affaires juridiques

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres avec le déplacement du point 16 au point 11.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE

2 A Procès-verbal de la séance tenue le 26 avril 2016

L'approbation du procès-verbal de la séance du 26 avril 2016 est proposée par Mme Louise Champoux-Paillé et appuyée par Mme Johanne Goulet sans modification.

2 B Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 12 mai 2016

L'approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2016 est proposée par M. Yvan Bordeleau et appuyée par Mme Sylvie Thivierge sans modification.

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

3 A Liste des procès-verbaux adoptés des séances des comités du conseil d'administration

La liste est déposée sous la cote A-3 a) du 16.06.22.

3 B Calendrier 2017 des séances du conseil et de ses comités

Le projet de calendrier des séances est déposé sous la cote A-3 b) du 16.06.22.

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente du conseil fait un retour sur la conférence sur la gouvernance agile présentée aux membres par le Collège des administrateurs de sociétés. Un sondage sur leur appréciation sera transmis dans les prochains jours. Il est prévu que M. Michael Sabia, président et chef de la direction de la Caisse de dépôt et placement du Québec, s'adresse aux membres du conseil la veille de la séance qui se tiendra à Montréal en octobre prochain.

Elle informe les membres que des discussions ont cours avec le gouvernement au sujet de la fin des mandats de certains membres du conseil d'administration. Elle a reçu quelques curriculum vitae. Parallèlement, l'Assemblée nationale étudiera cet automne le projet de loi 693 modifiant la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État afin de favoriser la présence de jeunes au sein des conseils d'administration des sociétés d'État. Les membres trouvent l'idée intéressante et

mentionnent qu'il sera important de bien les former pour favoriser leur intégration au sein du conseil.

La présidente fait un retour sur l'article du journaliste Francis Vailles paru dans *La Presse* à la suite de la diffusion du rapport du Vérificateur général du Québec sur les mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance à la Société. Elle félicite les membres du conseil, la présidente et chef de la direction et les membres de la direction pour leur travail.

Enfin, durant la période estivale, elle indique aux membres qu'elle est disponible s'ils souhaitent discuter de différents sujets.

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction fait le point notamment sur les sujets suivants et répond aux questions des membres tout au long de son intervention :

Couverture médiatique

- **Dévoilement du bilan routier 2015 le 13 mai dernier :** il s'agit du deuxième meilleur bilan depuis 1945. La direction est satisfaite de la couverture. Une vingtaine d'entrevues ont été accordées.
- **Campagnes de sensibilisation :** plusieurs campagnes sont en cours, dont celles sur le port de la ceinture, la vitesse et le partage de la route.

Dossiers en lien avec le gouvernement

- **Projet de loi sur le transport illégal des personnes :** En vigueur après une période de 90 jours qui inclura un projet pilote avec UBER X.
- **Deux nouvelles mesures vélo ont été adoptées :** la première exige, lors d'un dépassement d'un cycliste par un conducteur, de respecter une distance de 1,5 m dans un secteur de 50 km/h et plus et de 1 m dans un secteur de 50 km/h et moins. La deuxième mesure consiste en une augmentation des sanctions prévues en cas d'emportiérage. Une campagne de sensibilisation sera lancée dans les prochaines semaines.
- **Code de la sécurité routière (CSR) :** le projet de loi modifiant le CSR est prévu être déposé à l'automne. La Société est en lien avec le ministère et le cabinet du ministre à cet effet.

Gestion de l'entreprise

Plan stratégique 2016-2020

- Le dépôt est prévu cet automne à l'Assemblée nationale.
- La communication aux équipes se fera entre août et décembre.
- Le plan de mise en œuvre est en finalisation.

Suivi de la performance 2016

- **Bilan routier** : moins d'accidents au total, mais plus de décès. Des stratégies de sensibilisation adaptées à la situation donneront la parole aux accidentés et des approches sur le terrain seront effectuées en collaboration avec les corps policiers.
- **Marchés financiers** : les rendements sur 10 ans sont à la baisse – à surveiller. Le CAP procèdera à la révision de la politique de placement cet automne. Les rendements de la CDPQ au 30 juin seront rendus publics en août.

- **Clients :**
  - Incendie au centre de service de Bonaventure le 22 mai dernier. La Société n'est pas propriétaire de l'immeuble. Les services ont repris en moins de 72 heures grâce au bon travail effectué sur le terrain.
  - Conflit de travail chez Postes Canada : s'il y avait un arrêt de service le 1er juillet, la Société est bien préparée. Un plan est en place conjointement avec d'autres ministères et organismes.
  - Centre d'appels : les appels sont plus complexes et donc plus longs à traiter, nous sommes à la recherche de solutions pour améliorer la situation, mais aucun temps maximal pour répondre aux clients n'est demandé aux préposés.

- **Processus d'acquisition du PGI** : le dossier suit son cours. Une présentation pour démontrer la rigueur du processus a été faite auprès du Secrétaire général du gouvernement et du chef de cabinet du ministre.
- **Négociations des conventions collectives** : la convention collective des fonctionnaires a été signée. Les négociations se poursuivront cet automne pour les autres. Aucun impact significatif jusqu'à maintenant pour la SAAQ.
- **Services Québec :** Le centre de services de Lebourgneuf opère selon le nouveau modèle depuis le 30 mai dernier, Roberval sera en activité dès la mi-août et Chisasibi en octobre.
- **Plaques personnalisées :** Nous sommes à définir les modalités opérationnelles et la stratégie de mise en marché et visons les rendre disponibles en juin 2017.

6. RAPPORT DES COMITÉS

6 A Rapport du comité actif-passif (séances du 12 mai et du 16 juin 2016)

La présidente du comité informe les membres du conseil des points discutés lors des séances tenues à Québec, les 12 mai et 16 juin 2016. Les ordres du jour de ces séances sont déposés sous la cote A-6 a) du 16.06.22.

6 B Rapport du comité des technologies de l'information (séance du 19 mai)

La présidente du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec, le 19 mai 2016. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-6 b) du 16.06.22.

6 C Rapport du comité des ressources humaines et du service à la clientèle (séance du 15 juin 2016)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec, le 15 juin 2016. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-6 c) du 16.06.22. Les membres ont procédé à l'évaluation de la présidente et chef de la direction et à l'amendement de la politique de rémunération des vice-présidents. Leurs recommandations seront présentées aux membres du conseil d'administration aux points 7 et 8 de l'ordre du jour de la présente séance.

6 D Rapport conjoint du comité des technologies de l'information et du comité de vérification et de la performance (séance du 15 juin 2016)

Les présidents des comités informent les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec, le 15 juin 2016. L'ordre du jour de cette séance conjointe est déposé sous la cote A-6 d) du 16.06.22.

6 E Rapport du comité de vérification et de la performance (séance du 21 juin 2016)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec, le 21 juin 2016. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-6 e) du 16.06.22.

7. ÉVALUATION DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION – HUIS CLOS – RÉSOLUTION

Le président du comité des ressources humaines et du service à la clientèle dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-7 du 16.06.22, un projet de résolution pour l'évaluation de la présidente et chef de la direction ainsi que ses attentes pour 2016-2020.

Les membres discutent ce point à huis clos.

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité par les membres :

Résolution

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines et du service à la clientèle a rencontré la présidente et chef de la direction pour échanger sur l'évaluation de son rendement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015;

ATTENDU QUE la présidente et chef de la direction a su répondre à toutes les attentes qui lui avaient été signifiées;

ATTENDU QUE le plan stratégique 2011-2015 a été réalisé sous la gouvernance de la présidente et chef de la direction, et que la progression de la performance de la Société mérite d'être signalée;

ATTENDU QUE la présidente et chef de la direction est rémunérée selon les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein et que celle-ci est classée DMO9 et elle est au maximum de l'échelle salariale de cette classe;

ATTENDU QUE la présidente et chef de la direction pourra bénéficier de l'augmentation de l'échelle salariale qui pourrait être octroyée par le gouvernement en cours d'année en vertu des règles qui lui sont applicables;

ATTENDU QUE la suspension de l'octroi des bonis au rendement est reconduite pour l'exercice 2015;

ATTENDU QUE, suite à une recommandation favorable du comité des ressources humaines et du service à la clientèle.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE la présidente et chef de la direction mérite une cote « A+ » pour son rendement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015;

QUE soit transmis au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ainsi qu'au Secrétariat aux emplois supérieurs copie de la présente résolution et du document de support « bilan des réalisations 2015 ».

Résolution AR-2938 du 16.06.22

8. AMENDEMENT À LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES VICE-PRÉSIDENTS – HUIS CLOS – RÉSOLUTION

La présidente et chef de la direction dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-8 du 16.06.22, un projet de résolution concernant la rémunération des vice-présidents pour 2016.

Les membres se réunissent à huis clos pour ce point à l'ordre du jour.

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité par les membres :

Résolution

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec applique sa politique de rémunération des vice-présidents adoptée par le conseil d'administration le 13 décembre 2007, révisée et adoptée par le C. A. le 22 avril 2008, le 17 juin 2009, le 17 juin 2010, le 16 septembre 2010 le 15 juin 2011, le 14 juin 2012, le 28 février 2013, le 13 juin 2013, le 19 juin 2014 et le 17 juin 2015 et, plus particulièrement, la détermination de la rémunération de base, sur une étude périodique de rémunération selon un marché de référence spécifique;

ATTENDU QUE chaque vice-président a reçu des attentes précises et des objectifs ciblés et qu'un processus d'évaluation rigoureux de leur performance a été suivi pour déterminer la rémunération;

ATTENDU QUE les résultats de l'enquête de la firme Willis Towers Watson sur les augmentations salariales présentent une structure salariale ajustée selon les tendances du marché (+1,6 %) qui se traduit comme suit :

Structure 2016 ajustée selon les tendances du marché

Classe	Poste	Minimum	Maximum normal	Maximum mérité
1	V.-p. aux ressources humaines, aux finances et à la performance V.-p. aux technologies de l'information V.-p. aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière	159 400 $	199 300 $	239 200 $
2	V.-p. à l'indemnisation des accidentés V.-p. à l'accès sécuritaire au réseau routier	149 800 $	187 300 $	224 800 $
3	V.-p. au contrôle routier et à la sécurité des véhicules	135 800 $	169 800 $	203 800 $

ATTENDU QUE la structure salariale prévue à l'annexe A de la politique de rémunération sera ajustée selon le même pourcentage d'augmentation que celles des échelles salariales des titulaires d'un emploi supérieur pour l'année en cours;

ATTENDU QUE la structure salariale 2015 de l'annexe A de la politique de rémunération continue de s'appliquer;

ATTENDU QUE la suspension de la rémunération variable est reconduite par le gouvernement;

ATTENDU QUE les membres du comité des ressources humaines et du service à la clientèle recommandent l'adoption de la présente résolution;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE, conformément à leur évaluation de rendement et leur performance pour l'année 2015, le conseil d'administration approuve le positionnement de chaque vice-président à l'intérieur de l'échelle salariale prévue à l'annexe A de la politique de rémunération, comme suit :

Nom	Vice-présidence	Rémunération au 2016-01-01
Karl Malenfant	Vice-président aux technologies de l'information	204 867 $
Yves Frenette	Vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance	204 867 $
Dave Leclerc	Vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière	194 296 $
Christiane Beauchemin	Vice-présidente à l'indemnisation des accidentés	191 768 $

Célyne Girard	Vice-présidente à l'accès sécuritaire au réseau routier	191 768 $
Guy Nadeau	Vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules	175 125 $

QUE la rémunération des vice-présidents soit ajustée rétroactivement au 1er janvier 2016.

QUE la structure salariale prévue à l'annexe A de la politique de rémunération soit modifiée selon les mêmes paramètres gouvernementaux appliqués aux titulaires d'un emploi supérieur lorsque ceux-ci seront connus.

QUE les ajustements salariaux décrétés par le gouvernement et ayant un effet rétroactif sur la rémunération des titulaires d'un emploi supérieur seront appliqués aux vice-présidents selon ces mêmes paramètres.

Résolution AR-2939 du 16.06.22

9. RÉSULTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2016

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance se joint aux membres pour les points 9 et 10 à l'ordre du jour.

Il dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-9 du 16.06.22, une note et un document sur les résultats financiers trimestriels au 31 mars 2016.

Il parcourt la note et présente les faits saillants des résultats financiers pour le Fonds d'assurance automobile du Québec et la Société. Il répond aux questions des membres tout au long de sa présentation.

10. PRO FORMA FINANCIER SUR 10 ANS (HUIS CLOS)

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-10 du 16.06.22, une note et une présentation sur le pro forma financier sur 10 ans.

Ce point est discuté à huis clos en présence des membres de l'organisation.

Le vice-président indique aux membres que cette présentation a été faite à la séance conjointe du comité des technologies de l'information et du comité de vérification et de la performance. Une mise jour de ce document sera présentée aux deux comités ainsi qu'au conseil d'administration en décembre prochain.

11. MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT SUR LES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS DE LA SOCIÉTÉ – RÉSOLUTION

La directrice des affaires juridiques se joint aux membres pour ce point à l'ordre du jour.

Elle dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-11 du 16.06.22, une note, une version du Règlement sur les délégations de pouvoirs de la société qui précise les changements proposés ainsi qu'une version modifiée du Règlement.

La directrice parcourt les documents et répond aux questions des membres.

L'adoption de la résolution suivante est proposée par Mme Hélène Racine et appuyée par Mme Louise Champoux-Paillé :

Résolution

ATTENDU QUE le Règlement sur les délégations de pouvoirs de la Société de l'assurance automobile du Québec doit être ajusté pour tenir compte des modifications qui ont été apportées à la structure administrative des vice-présidences de la Société au cours des années 2015 et 2016, lesquelles ont mené à la modification de la dénomination de certaines unités administratives;

ATTENDU QUE le Règlement doit être ajusté également pour tenir compte des nouvelles délégations qui ont été effectuées pour l'exercice de certains pouvoirs prévus à la Loi sur l'assurance automobile du Québec;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration adopte les modifications apportées au Règlement sur les délégations de pouvoirs de la Société de l'assurance automobile du Québec telles que présentées dans le Règlement ci-joint.

Résolution AR-2940 du 16.06.22

12. APPEL D'OFFRES POUR LA FABRICATION DES PLAQUES D'IMMATRICULATION – RÉSOLUTION

La vice-présidente à l'accès sécuritaire au réseau routier se joint aux membres pour les points 12 et 13 à l'ordre du jour.

La vice-présidente dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-12 du 16.06.22, une note sur l'acquisition des services d'un fournisseur pour la fabrication des plaques d'immatriculation.

Elle parcourt la note avec les membres et répond à leurs questions.

L'adoption de la résolution suivante est proposée par M. François Geoffrion et appuyée par M. Alain Albert :

Résolution

ATTENDU QUE la Société est responsable de délivrer les plaques d'immatriculation aux propriétaires de véhicules pour leur donner le droit de circuler sur les routes du Québec;

ATTENDU QUE la production de plaques est essentielle à la poursuite des activités de la Société en cette matière;

ATTENDU QUE le contrat avec le fournisseur actuel arrivera à échéance le 30 avril 2017;

ATTENDU QUE, pour les cinq prochaines années, la Société devra produire quelque 8,4 millions de plaques d'immatriculation;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Société à procéder à un appel d'offres public pour retenir les services d'un fournisseur pour la fabrication de plaques d'immatriculation, entre le 1er mai 2017 et le 30 avril 2022, pour un montant maximal de 24,2 M$.

Résolution AR-2941 du 16.06.22

13. APPEL D'OFFRES POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN GESTION DE PROJET – RÉSOLUTION

La vice-présidente à l'accès sécuritaire au réseau routier dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-13 du 16.06.22, une note sur l'acquisition des services de fournisseurs externes pour les travaux de gestion de projet à la Vice-présidence à l'accès sécuritaire au réseau routier.

Elle parcourt la note avec les membres et répond à leurs questions.

L'adoption de la résolution suivante est proposée par Mme Louise Champoux-Paillé et appuyée par M. Alain Albert :

Résolution

ATTENDU QUE le nombre de projets administratifs dans lesquels la Vice-présidence à l'accès sécuritaire au réseau routier est associée en vue d'offrir des services aux citoyens est important;

ATTENDU QUE la Vice-présidence ne dispose pas des ressources nécessaires en matière de gestion de projet pour la poursuite de ses opérations;

ATTENDU QUE le contrat avec les trois fournisseurs qualifiés prendra fin en décembre 2016;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Société à procéder à un appel d'offres public afin d'acquérir les services de trois fournisseurs externes pour réaliser des travaux de gestion de projet sur une période de trois ans pour un montant maximal de 3,3 M$.

Résolution AR-2942 du 16.06.22

La vice-présidente quitte la séance.

14. CONTRIBUTION FINANCIÈRE – CAMPAGNE 100 % VIGILANT DU SPVM – RÉSOLUTION

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-14 du 16.06.22, une note sur la subvention de la Société pour la Campagne 100 % vigilant, édition 2016, du Service de police de la Ville de Montréal.

Il parcourt la note avec les membres et répond à leurs questions.

L'adoption de la résolution suivante est proposée par Mme Hélène Racine et appuyée par M. Jean-Marie De Koninck :

Résolution

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec accorde une place prépondérante à la mobilisation de tous les acteurs en sécurité routière dans le but d'améliorer le bilan routier;

ATTENDU QUE la Société soutient financièrement le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour des campagnes de sensibilisation sur la sécurité des piétons et des cyclistes et sur la cohabitation de ceux-ci avec les véhicules routiers;

ATTENDU QUE les plus récentes données disponibles révèlent que le nombre de victimes piétons a continué de diminuer au cours des cinq dernières années et que, pour la même période, le nombre de victimes cyclistes a pour sa part augmenté;

ATTENDU QU'en 2016, le SPVM entend poursuivre le déploiement de sa campagne « 100 % vigilant », d'avril à novembre inclusivement, et maintenir ses interventions ciblées, notamment celles à l'égard des aînés et des jeunes et des problématiques de la distraction et de l'emportiérage;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Société à accorder une contribution financière de 217 500 $ au SPVM afin d'appuyer la Campagne 100 % vigilant 2016, visant la sécurité des piétons et des cyclistes, laquelle sera assortie d'une entente à être conclue entre le SPVM et la Société.

Résolution AR-2943 du 16.06.22

15. ENTENTE PLURIANNUELLE ENTRE LA SOCIÉTÉ ET L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE POLICE DU QUÉBEC – RÉSOLUTION

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-15 du 16.06.22, une note sur la conclusion d'une entente pluriannuelle avec l'Association des directeurs de police du Québec pour une durée de trois ans.

Il parcourt la note avec les membres et répond à leurs questions.

L'adoption de la résolution suivante est proposée par M. Yvan Bordeleau et appuyée par M. André Caron :

Résolution

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec accorde une place prépondérante à la mobilisation de tous les acteurs en sécurité routière dans le but d'améliorer le bilan routier;

ATTENDU QUE, depuis 2007, le partenariat entre la Société et l'Association des directeurs de police du Québec (ADPQ) assure une meilleure complémentarité des activités de sensibilisation et de contrôle sur le terrain afin d'en optimiser les retombées;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Société à accorder une contribution financière annuelle de 145 000 $ à l'ADPQ pour les trois prochaines années.

Résolution AR-2944 du 16.06.22

16. RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE OPÉRATION NEZ ROUGE POUR 2016-2018 – RÉSOLUTION

M. Jean-Marie De Koninck quitte la séance pour ce point à l'ordre du jour en raison de son lien d'intérêt avec Opération Nez rouge.

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général dépose au présent procès-verbal sous la cote A-16 du 16.06.22, une note sur le renouvellement de l'entente avec Opération Nez rouge pour les années 2016 à 2018.

Il parcourt la note avec les membres et répond à leurs questions.

L'adoption de la résolution suivante est proposée par Mme Lorna Telfer et appuyée par M. Jude Martineau :

Résolution

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec accorde une place prépondérante à la mobilisation de tous les acteurs en sécurité routière dans le but d'améliorer le bilan routier;

ATTENDU QUE les activités de l'Opération Nez rouge sont des incontournables pour prévenir les accidents et sensibiliser les conducteurs à la conduite avec les facultés affaiblies;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Société à renouveler l'entente avec l'Opération Nez rouge pour un total de 1 536 000 $, pour une période de trois ans, et de répartir ainsi le financement accordé comme suit : 502 000 $ en 2016, 512 000 $ en 2017 et 522 000 $ en 2018.

Résolution AR-2945 du 16.06.22

17. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

18. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra à Québec, le 21 septembre 2016, à 8 h.

19. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil se réunissent à huis clos avant de conclure la séance.

20. LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 H 15

[redacted]

Présidente **Secrétaire général**

Société de l'assurance automobile Québec

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la séance nº 408
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6e étage
Le 21 septembre 2016, à 9 h
Adopté le 26 octobre 2016

SONT PRÉSENTS :

Mme Lorna Telfer, présidente du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. André Caron, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. François Geoffrion, membre
Mme Johanne Goulet, membre
M. Conrad Lord, membre
M. Jude Martineau, membre
Mme Hélène Racine, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre

M. Dave Leclerc, secrétaire général
Mme Myriam Régnier, adjointe au secrétaire général

SONT ABSENTS :

M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre

INVITÉS :

M. Denis Charland, directeur général des finances et des rapports financiers
Me Jean-Pierre Gagné, avocat à la vice-présidence aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour

Sur proposition formulée, l'adoption de l'ordre du jour est proposée par Mme Louise Champoux-Paillé et appuyée par Mme Hélène Racine sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 22 JUIN 2016

L'approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2016 est proposée par Mme Anne-Marie Croteau et appuyée par Mme Brigitte Corbeil avec une modification en page 4, au point 5, afin d'inscrire « la convention collective des fonctionnaires a été signée » au lieu de « les fonctionnaires ont réglé ».

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

3 A Liste des procès-verbaux adoptés des séances des comités du conseil d'administration

La liste est déposée sous la cote A-3 a) du 16.09.21.

3 B Lettre de la présidente du conseil d'administration au ministre

La lettre transmise au nouveau ministre des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports par la présidente du conseil d'administration est déposée séance tenante au procès-verbal sous la cote A-3 b) du 16.09.21.

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente du conseil souhaite bonne rentrée à tous les membres, il y aura beaucoup de dossiers à traiter.

Elle remercie les membres qui ont participé à la soirée reconnaissance hier pour souligner les 25 années de service et retraite des employés.

La présidente du conseil revient sur la nomination du nouveau ministre.

Le 25 octobre prochain, les membres assisteront à une présentation du président et chef de la direction de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Cette rencontre permettra aux membres de bien comprendre les enjeux dans le contexte économique actuel.

Enfin, elle félicite Mme Anne-Marie Croteau pour sa récente nomination au sein du conseil d'administration d'Hydro-Québec.

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

5 A Suivi de la performance 2016 – Tableau de bord

La présidente et chef de la direction dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-7 a) du 16.09.21, le tableau de bord de la performance de la Société au 30 juin 2016. Elle indique qu'il a été présenté en détail aux membres du comité de vérification et de la performance le 14 septembre dernier.

Elle fait ressortir les enjeux sur les principales composantes de la performance. Elle mentionne que l'étalonnage est maintenant intégré au tableau de bord ainsi que les indicateurs du plan stratégique 2016-2020. Elle répond aux questions des membres tout au long de la présentation.

5 B Priorités 2016

La présidente et chef de la direction dépose au procès-verbal, sous la cote A-5 b) du 16.09.21, la mise à jour des priorités 2016 de la Société en rappelant qu'il s'agit de la première année du plan stratégique 2016-2020. Elle fait le point sur l'état d'avancement des principaux dossiers et répond aux questions des membres tout au long de la présentation.

5 C Autres éléments de suivi

Rencontre avec le nouveau ministre : la présidente et chef de la direction a rencontré le nouveau ministre et sa chef de cabinet le 31 août dernier. Elle était accompagnée pour l'occasion du vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules, du vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et de la directrice des relations médias et gouvernementales et soutien administratif. Une présentation générale de la Société a été faite et il a été question de deux dossiers prioritaires, soit l'application de la nouvelle loi sur le transport illégal des personnes et de la révision du Code de la sécurité routière, incluant l'option de la consultation publique.

Conversion du Fonds d'assurance : le projet de refonte s'est conclu le 11 juillet dernier. Ce projet d'envergure a été réalisé à l'intérieur de l'échéancier et à moindre coût. En effet, le coût total est de 18 M$ par rapport au budget de 20,2 M$. Les membres du conseil soulignent le succès de ce projet.

Production de permis de conduire pour une autre province : Dans le cadre d'un appel d'offres public, le fournisseur de la Société a déposé une offre incluant la participation de la SAAQ. Advenant que le fournisseur se qualifie, un dossier serait présenté au conseil d'administration afin qu'il approuve cette nouvelle orientation d'affaires.

L'adoption de la résolution suivante est proposée par M. André Caron et appuyée par Mme Anne-Marie Croteau :

Résolution

ATTENDU QUE le projet de refonte technologique lié à la conversion du Fonds d'assurance automobile du Québec a été réalisé au coût de 18 M$ sur un budget de 20,2 M$ et dans le respect des échéances, et ce, dans un contexte difficile.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration offre ses félicitations aux gestionnaires et employés de la Société de l'assurance automobile du Québec qui ont contribué à la réussite de ce grand projet technologique;

QUE la présente résolution soit transmise aux personnes concernées.

Résolution AR-2946 du 16.09.21

6. RAPPORT DES COMITÉS

6 A Rapport de la séance conjointe du comité des technologies de l'information et du comité de vérification et de la performance (séance du 27 juillet 2016)

La présidente du comité des technologies de l'information informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance conjointe avec le comité de vérification et de la performance tenue à Québec, le 27 juillet 2016. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-6 a) du 16.09.21.

6 B Rapport du comité actif-passif (séance du 14 septembre)

La présidente du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal, le 14 septembre 2016. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-6 b) du 16.09.21.

6 C Rapport du comité de vérification et de la performance (séance du 14 septembre 2016)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal, le 14 septembre 2016. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-6 c) du 16.09.21.

6 D Rapport du comité sur la sécurité routière (séance du 20 septembre 2016)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec, le 20 septembre 2016. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-6 d) du 16.09.21.

7. RÉSULTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2016 ET MISE À JOUR DES RISQUES BUDGÉTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2016

Le directeur général des finances et des rapports financiers se joint aux membres pour ce point à l'ordre du jour.

Le directeur dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-7 du 16.09.21, une note sur les résultats financiers au 30 juin2016 et la mise à jour des risques budgétaires, un rapport sur les résultats financiers et une présentation sur les risques budgétaires.

Le directeur général parcourt dans un premier temps la note avec les membres du conseil et ensuite la présentation sur les risques budgétaires.

Au 30 juin 2016, le Fonds d'assurance obtient un déficit de 81,4 M$ comparativement à un déficit de 259,9 M$ à la fin du 1er trimestre. Au 30 juin 2016, la Société présente pour la gestion de l'accès au réseau routier un excédent de 18,4 M$, soit un écart favorable de 0,9 M$ par rapport au budget.

En ce qui concerne la mise à jour des risques budgétaires, il mentionne notamment que la gestion rigoureuse des frais d'administration observée jusqu'à maintenant démontre qu'il sera possible de respecter le budget des frais d'administration pour 2016. Par ailleurs, il rappelle qu'en juin 2016, le Conseil du trésor a transmis à la Société des cibles d'amélioration des résultats nets pour ses activités de permis de conduire et d'immatriculation. Ces cibles s'établissent à 2,3 M$ pour 2016 et à 4,7 M$ pour 2017. Les résultats nets attendus s'élèvent donc à 16 M$ pour 2016 et à 20 M$ pour 2017. La Société devrait être en mesure de respecter la cible de 2016 sans demande budgétaire supplémentaire. Des travaux avec les représentants du ministère des Finances permettront de déterminer les mesures à mettre en place pour 2017.

Il répond à leurs questions tout au long de la présentation.

Le directeur général quitte la séance.

8. MODIFICATIONS AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET VICE-PRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ – RÉSOLUTION

L'avocat à la vice-présidence aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière se joint aux membres pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-8 du 16.09.21, une note, un tableau des modifications proposées au code d'éthique, un projet de code d'éthique modifié et projet de résolution des membres du conseil.

La présidente du conseil d'administration indique aux membres qu'il est important de reprendre connaissance du Code régulièrement. Les membres sont en accord avec les propositions de modifications.

L'adoption de la résolution suivante est proposée par Mme Hélène Racine et appuyée par Mme Brigitte Corbeil :

Résolution

ATTENDU QUE, le *Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec* prévoit, à son article 27, que le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec* doit être révisé périodiquement;

ATTENDU QU'un sondage de la satisfaction à l'égard du Code et qu'un étalonnage ont été faits dans le but de recueillir les commentaires et les pistes d'amélioration;

ATTENDU QUE les modifications proposées au Code sont à la satisfaction du comité de gouvernance et d'éthique.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve la mise à jour du *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec*.

Résolution AR-2947 du 16.09.21

L'avocat à la vice-présidence aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière quitte la séance.

9. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

10. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra à Montréal, le 26 octobre 2016, à 8 h.

11. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil se réunissent à huis clos avant de conclure la séance.

12. LA SÉANCE EST LEVÉE À 11 h 50

[redacted]

Présidente **Secrétaire général**

Société de l'assurance automobile Québec

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la séance nº 409
Tenue à Montréal, salle du conseil d'administration
800, Tour de la Place Victoria, 31e étage
Le 26 octobre 2016, à 9 h
Adopté le 23 février 2017

SONT PRÉSENTS :

M. Jude Martineau, membre et président de la séance
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
M. André Caron, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. François Geoffrion, membre
Mme Johanne Goulet, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre

M. Dave Leclerc, secrétaire général
Mme Myriam Régnier, adjointe au secrétaire général

PAR TÉLÉPHONE :

M. Conrad Lord, membre

SONT ABSENTES :

Mme Hélène Racine, membre
Mme Lorna Telfer, présidente du conseil

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
Mme Célyne Girard, vice-présidente à l'accès sécuritaire au réseau routier, par visioconférence

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Nomination d'un remplaçant de la présidente du conseil d'administration pour la séance – Résolution

Le secrétaire général informe les membres de l'absence de la présidente du conseil d'administration. Un remplaçant doit être désigné conformément au Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec.

Les membres adoptent à l'unanimité la résolution suivante pour désigner M. Jude Martineau :

Résolution

ATTENDU QUE, le *Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec* prévoit, à la section I, article 2, que le conseil d'administration désigne, selon ses priorités, l'un des présidents des comités prévus à la section VI du Règlement pour remplacer la présidente du conseil en cas d'absence ou d'empêchement;

ATTENDU QUE la présidente du conseil d'administration ne peut prendre part à la séance du 26 octobre 2016.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration désigne le président du comité de vérification et de la performance, M. Jude Martineau, pour présider la séance du conseil d'administration du 26 octobre 2016 de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Résolution AR-2948 du 16.10.26

1 C Ordre du jour

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 21 SEPTEMBRE 2016

Le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2016 est adopté par les membres sans modification.

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

3 A Liste des procès-verbaux adoptés des séances des comités du conseil d'administration

La liste est déposée sous la cote A-3 a) du 16.10.26.

4. RAPPORT DES COMITÉS

4 A Rapport du comité des technologies de l'information (séance du 19 octobre 2016)

La présidente du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal, le 19 octobre 2016. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-4 a) du 16.10.26.

4 B Rapport de la séance conjointe du comité des technologies de l'information et du comité de vérification et de la performance (séance du 19 octobre 2016)

La présidente du comité des technologies de l'information informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue conjointement avec le comité de vérification et de la performance à Montréal, le 19 octobre 2016. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-4 b) du 16.10.26.

4 C Rapport du comité de vérification et de la performance (séance du 19 octobre 2016)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal, le 19 octobre 2016. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-4 c) du 16.10.26.

4 D Rapport de la séance conjointe du comité actif-passif et du comité de vérification et de la performance (séance du 20 octobre 2016)

La présidente du comité actif-passif informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance conjointe avec le comité de vérification et de la performance tenue à Montréal, le 20 octobre 2016. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-4 d) du 16.10.26.

4 E Rapport du comité des ressources humaines et du service à la clientèle (séance du 25 octobre 2016)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal, le 25 octobre 2016. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-4 e) du 16.10.26.

À la suite de ses discussions avec la direction, le comité des ressources humaines et du service à la clientèle recommande aux membres du conseil un amendement aux conditions de travail des vice-présidents.

L'adoption de la résolution suivante est proposée par M. François Geoffrion appuyée par Mme Louise Champoux-Paillé :

Résolution

ATTENDU QU'il y a lieu d'assurer un traitement uniforme des conditions de travail des vice-présidents bénéficiant d'un droit de retour dans la fonction publique;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir le report des banques de vacances et maladies des vice-présidents provenant de la fonction publique et qu'il y a lieu de dissiper toute ambiguïté d'interprétation et de régulariser la situation;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines et du service à la clientèle est favorable.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE les contrats d'engagement de Mme Christiane Beauchemin, de M. Yves Frenette, de Mme Célyne Girard et de M. Guy Nadeau à titre de vice-président soient revus en modifiant l'article 4.1 portant sur les congés annuels de la façon suivante :

À compter de la date de son entrée en fonction :

- Le titulaire a droit à des vacances annuelles payées équivalant à 25 jours ouvrables;
- Les banques de vacances et maladies acquises dans la fonction publique sont intégrées à sa banque de vice-président;
- À la fin de son contrat à titre de vice-président, celui-ci aura droit au remboursement de ses banques de vacances et maladies non utilisées le cas échéant.

Résolution AR-2949 du 16.10.26

Avant de passer au point 5, le président de la séance souhaite souligner l'excellent article publié à la suite de l'entrevue accordée par la présidente et chef de la direction au journal *La Presse* dans le cadre de la série « Questions pour un patron ».

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction fait le point notamment sur les sujets suivants et répond aux questions des membres tout au long de son intervention :

Couverture médiatique

Accident mortel impliquant un jeune conducteur épileptique : la Société a été interpellée par les médias dans cette histoire concernant le suivi de l'état de santé des conducteurs versus le délai nécessaire pour retirer un permis et le processus de dénonciation d'un médecin ou d'un proche. Le médecin spécialiste de la Société a donné plusieurs entrevues et a insisté sur l'importance du rôle du médecin et de la famille dans ces cas. La Société sensibilise les médecins de façon constante. De 2002 à 2015, le nombre de signalement est passé de 1 709 à 11 124.

Examens de conduite pour les immigrants : la Société a été questionnée concernant le faible taux de réussite des personnes immigrantes. La traduction des examens serait en cause. Dans un souci d'équité pour tous les futurs conducteurs, la Société a décidé de revoir toutes les traductions de ses examens afin de s'assurer de leur compréhension.

Campagnes de sensibilisation : Dans le cadre du plan stratégique 2016-2020, la Société souhaite innover et mieux cibler ses campagnes de sensibilisation. Un bel exemple est la première campagne régionale sur l'alcool réalisée au Saguenay-Lac-Saint-Jean en collaboration avec l'équipe de hockey des Saguenéens de Chicoutimi. Le lancement a été fait en septembre et la couverture est très bonne. Une évaluation postcampagne sera faite pour évaluer si la Société doit poursuivre avec d'autres campagnes de ce type.

Une autre initiative intéressante est celle effectuée par Contrôle routier en collaboration avec la Sûreté du Québec pour cibler les camionneurs et automobilistes qui utilisent leur cellulaire au volant. Au moyen d'un autobus nolisé, les contrôleurs et les policiers ont pu plus facilement identifier les contrevenants. L'exercice s'est déroulé en présence de journalistes, ce qui a permis de maximiser la diffusion des messages de sensibilisation de la Société auprès de la population.

Dossiers en lien avec le gouvernement

Consultation publique en sécurité routière : Une annonce est à prévoir par le gouvernement pour la tenue de la consultation durant le premier trimestre de 2017.

UBER X : La Société a tenu compte dans ses opérations, tant au contrôle routier que pour les permis de conduire, des règles du projet pilote qui sont maintenant en vigueur compte tenu que UBER X a obtenu son permis d'intermédiaire de taxi.

Cours de conduite : La Société s'apprête à donner suite à la décision du gouvernement sur le prix du cours de conduite lorsqu'elle sera communiquée aux écoles de conduite.

Gestion de l'entreprise

Processus d'acquisition du progiciel de gestion intégré : À l'issue de l'étape E, l'évaluation globale de la qualité – deuxième tour, deux alliances poursuivront le processus de sélection. L'alliance qui n'a pas été retenue a été informée vendredi dernier. Le dialogue compétitif (étape F) a commencé cette semaine et se poursuivra pendant cinq semaines. Les équipes de la Société ont effectué beaucoup de travail en amont pour s'assurer que le processus continu d'être rigoureux, équitable et transparent jusqu'à la signature du contrat prévue en mars 2017.

Plan stratégique 2016-2020 : Le dépôt a été fait par le ministre la semaine dernière. Le Secrétariat du Conseil du trésor à qui le plan devait être soumis a souligné la qualité du dossier.

Suivi de la performance :

- Bilan routier : Il est en légère amélioration par rapport au début de l'année. La direction le suit de près.
- Clients : La Protectrice du citoyen a déposé son rapport annuel le 29 septembre dernier. Parmi les cas cités, elle est satisfaite de la prise en charge des dossiers par la Société. Les plaintes qui concernent la Société sont principalement en lien avec l'indemnisation, les permis et l'immatriculation.
- Grève des juristes de l'État : Les services essentiels sont assurés. Les cadres juridiques et le personnel de soutien assurent la continuité des opérations et une gestion serrée des priorités est effectuée en fonction des risques.

6. RÉSULTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2016 ET REDDITION DE COMPTES FINANCIÈRE SUR LE PLAN D'INVESTISSEMENT 2016

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance se joint aux membres pour les points 6 et 7 à l'ordre du jour.

Le vice-président dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-6 du 16.10.26, une présentation sur les résultats financiers trimestriels et la reddition de comptes financière sur le Plan d'investissement 2016 ainsi qu'un rapport sur les résultats financiers trimestriels au 30 septembre 2016.

Le vice-président parcourt la présentation avec les membres et dresse le portrait de la situation financière pour le Fonds d'assurance et la Société au 30 septembre 2016. Pour le Fonds d'assurance, un surplus de 109,4 M$ est enregistré, soit un écart favorable de 2 M$ par rapport au budget. La Société présente pour la gestion de l'accès au réseau routier un excédent de 18,5 M$, soit un écart défavorable de 2,8 M$ par rapport au budget. De plus, son déficit cumulé s'élève à 179,8 M$. La gestion rigoureuse des frais d'administration, observée jusqu'à maintenant, démontre qu'il sera possible de respecter le budget des frais d'administration ainsi que la cible de 2016 fixée par le Secrétariat du Conseil du trésor.

Concernant le suivi des projets d'investissements, il indique qu'une somme de 20,9 M$ sur un budget annuel de 64,1 M$ a été utilisée au 30 septembre 2016. Pour les immobilisations, c'est 16,9 M$ sur un budget de 59,5 M$ qui ont été utilisés.

Il répond aux questions des membres tout au long de la présentation.

7. RÉGIME D'EMPRUNT – RÉSOLUTION

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-7 du 16.10.26, une note sur le renouvellement du régime d'emprunt qui comprend un projet de résolution approuvé par le ministère des Finances et le comité de vérification et de la performance.

Le vice-président parcourt la note avec les membres et rappelle qu'en vertu de l'article 21 de la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec*, la Société doit obtenir préalablement l'autorisation du gouvernement pour emprunter. Par ailleurs, l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière* exige préalablement à l'exécution d'un emprunt, la création d'un « régime d'emprunts » ce qui permet au gouvernement de fixer les conditions d'emprunts des organismes du secteur public québécois.

Un premier régime d'emprunts de 400 M$ obtenu en 2007 par la Société a permis de renouveler en 2012 et en 2014 la marge de crédit détenue auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec. La direction souhaite renouveler ce régime d'emprunts pour une période d'une année, soit du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, et ce, aux mêmes conditions. Il mentionne que, pour 2017, les besoins de fonds découleront principalement des projets d'investissement et de la croissance de l'adhésion à l'étalement des paiements.

Il répond aux questions des membres tout au long de la présentation. Les membres sont en accord avec le renouvellement du régime d'emprunts de la Société.

L'adoption de la résolution suivante est proposée par M. François Geoffrion et appuyée par Mme Johanne Goulet :

Résolution

CONCERNANT l'institution d'un régime d'emprunts par la Société de l'assurance automobile du Québec, valide jusqu'au 31 décembre 2017, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières, de la Caisse de dépôt et placement du Québec ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, un montant n'excédant pas 400 000 000 $

ATTENDU QUE la résolution numéro AR-2827, adoptée le 31 octobre 2013 par le conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec, institue un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2016, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit auprès d'institutions financières, de la Caisse de dépôt et placement du Québec ou auprès du ministre des Finances et de l'Économie, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme auprès du ministre des Finances et de l'Économie, à titre de responsable du Fonds de financement, jusqu'à concurrence de 180 000 000 $ pour ses emprunts à court terme ou par marge de crédit reliés à ses dépenses d'opérations et jusqu'à concurrence de 272 000 000 $, pour ses emprunts à court terme, par marge de crédit ou à long terme reliés à ses projets d'investissement;

ATTENDU QUE le total de ses emprunts à court terme, par marge de crédit, et à long terme contractés en vertu de ce régime et non encore remboursés ne peut excéder en aucun moment un montant total de 400 000 000 $;

ATTENDU QUE le décret numéro 1278-2013 du 4 décembre 2013, autorise la Société de l'assurance automobile du Québec à instituer ce régime d'emprunts;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A-

6.001), la Société de l'assurance automobile du Québec désire instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2017, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières, de la Caisse de dépôt et placement du Québec ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, jusqu'à concurrence de 229 800 000 $, pour ses emprunts à court terme ou par marge de crédit reliés à ses dépenses d'opérations et jusqu'à concurrence de 170 200 000 $, pour ses emprunts à court terme, par marge de crédit ou à long terme reliés à ses projets d'investissement;

ATTENDU QUE le total des emprunts à court terme, par marge de crédit et à long terme contractés en vertu de ce régime d'emprunts et non encore remboursés ne peut excéder en aucun moment un montant de 400 000 000 $;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, la Société de l'assurance automobile du Québec désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunt et celui d'en approuver les conditions et les modalités, soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec désire obtenir du gouvernement du Québec l'autorisation requise pour instituer le présent régime d'emprunts;

ATTENDU QUE les emprunts à court terme ou par marge de crédit prévus à ce régime d'emprunts permettront de financer les besoins opérationnels ainsi que les travaux requis à la réalisation de projets d'investissement;

ATTENDU QU'à moins de circonstances exceptionnelles, les emprunts à court terme ou par marge de crédit contractés aux fins de projets d'investissement seront convertis, lorsque les travaux auront été complétés, en emprunts à long terme;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer le régime d'emprunts institué par la résolution numéro AR-2827, adoptée le 31 octobre 2013 par le conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE soit institué un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2017, permettant à la Société de l'assurance automobile du Québec d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières, de la Caisse de dépôt et placement du Québec ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, jusqu'à concurrence de 229 800 000 $, pour ses emprunts à court terme ou par marge de crédit reliés à ses dépenses d'opérations et jusqu'à concurrence de 170 200 000 $, pour ses emprunts à court terme, par marge de crédit ou à long terme reliés à ses projets d'investissement;

QUE le total de ses emprunts à court terme, par marge de crédit et à long terme contractés en vertu de ce régime et non encore remboursés ne peut excéder en aucun moment un montant total de 400 000 000 $;

QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1, il ne soit tenu compte que :

A) du capital global en cours, incluant les coûts de financement temporaire des emprunts, pour les emprunts à court terme;

B) du capital global en cours et non encore remboursé des emprunts, pour les emprunts par marge de crédit;

C) de la valeur nominale des emprunts effectués, pour les emprunts à long terme.

QUE les emprunts contractés par la Société d'assurance automobile du Québec dans le cadre du présent régime d'emprunts comportent, en plus des limites établies aux paragraphes précédents, les caractéristiques et limites suivantes :

A) si l'emprunt concerné est contracté à court terme ou par marge de crédit auprès d'une institution financière autorisée à exercer ses activités en vertu des lois applicables au Québec ou au Canada ou auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec :

a) le taux d'intérêt de l'emprunt ne devra pas excéder l'un des taux suivants :

i) le taux d'intérêt établi au sous-paragraphe *b* du paragraphe 3° de l'article 2 du Règlement sur les emprunts effectués par un organisme (chapitre A-6.001, r.3);

ii) tout autre taux établi de temps à autre par le gouvernement ou par toute personne autorisée à cet effet, conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration financière;

b) le terme des emprunts devra être inférieur à 365 jours.

B) si l'emprunt concerné est contracté à court terme, par marge de crédit ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement :

a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 1267-2001 du 24 octobre 2001, concernant les critères de fixation des taux d'intérêt qui peuvent être exigés sur ces emprunts ainsi que la nature des coûts imputables dans le calcul de ces taux ou dans le calcul du remboursement des emprunts, modifié par les décrets numéro 1057-2013 du 23 octobre 2013 et numéro 1152-2015 du 16 décembre 2015, adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 24 de la Loi sur le ministère des Finances (chapitre M-24.01), tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;

b) les emprunts comporteront, selon le cas, les modalités et conditions établies à la convention de prêt à court terme, à la convention de marge de crédit ou à la convention de prêt à long terme à intervenir;

c) chacun des emprunts à court terme ou à long terme sera constaté par l'émission d'un billet souscrit par la Société de l'assurance automobile du Québec en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

d) le terme des emprunts à court terme devra être inférieur à 365 jours.

QUE les emprunts à court terme ou par marge de crédit prévus à ce régime d'emprunts permettent le financement temporaire des besoins opérationnels et des travaux requis à la réalisation de projets d'investissement;

QU'à moins de circonstances exceptionnelles, les emprunts à court terme ou par marge de crédit contractés aux fins de projets d'investissement soient convertis, lorsque les travaux auront été complétés, en emprunts à long terme;

QUE la présidente et chef de la direction, le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance ou le directeur général des finances et des rapports financiers pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient autorisés, pour et au nom de la Société de l'assurance automobile du Québec, à conclure en vertu du présent régime toute transaction d'emprunt auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, à en établir les montants et les caractéristiques, sous réserve des caractéristiques et limites prévues au présent régime, à en accepter les conditions et modalités, à signer toute convention de prêt à court terme, par marge de crédit ou à long terme, tout billet, à consentir à toutes clauses qu'ils jugeront non substantiellement incompatibles avec les présentes, à poser tout acte et à signer tout document qu'ils jugeront nécessaire ou utile pour donner plein effet aux présentes;

QU'une demande soit faite au gouvernement du Québec d'autoriser la Société de l'assurance automobile du Québec à instituer le présent régime d'emprunts à court terme, par marge de crédit ou à long terme;

QUE la présente résolution remplace, à compter de l'obtention des autorisations requises du gouvernement, toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous leur autorité.

Résolution AR-2950 du 16.10.26

Le vice-président quitte la séance.

8. PRODUCTION DE LA CARTE RAMQ ET DE PERMIS DE CONDUIRE POUR D'AUTRES PROVINCES – RÉSOLUTION

La vice-présidente à l'accès sécuritaire au réseau routier dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-8 du 16.10.26, une note sur la production de la carte RAMQ et de permis de conduire pour d'autres provinces.

La vice-présidente parcourt la note avec les membres. Elle indique que la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) a demandé récemment à la Société d'évaluer la possibilité de produire la carte d'assurance maladie. De plus, le fournisseur actuel de la Société souhaite obtenir le marché des provinces de l'Atlantique et de l'Alberta, et ce, en collaboration avec la Société qui fournirait les installations au prix complet avec l'ajout d'une marge d'administration. Elle fait état de l'analyse de risques effectuée et des coûts-bénéfices estimés.

La vice-présidente et le présidente et chef de la direction répondent aux questions des membres tout au long de la présentation.

Les membres sont en accord sur le principe de produire la carte de la RAMQ, un organisme gouvernemental. Cependant, ils demandent à la direction d'analyser davantage les risques d'association avec un fournisseur privé pour la production de permis conduire pour d'autres provinces. La direction prend note de leurs préoccupations et leur reviendra en décembre.

La vice-présidente quitte la séance.

9. DEMANDE DE SUBVENTION DES ORGANISATIONS POLICIÈRES POUR L'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE RECONNAISSANCE DES PLAQUES D'IMMATRICULATION (SRPI) – RÉSOLUTION

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-9 du 16.10.26, une note sur la demande subvention des organisations policières pour l'entretien des systèmes de reconnaissance de plaques d'immatriculation.

Le vice-président parcourt la note avec les membres et rappel le soutien financier octroyé pour cinq ans en 2008 aux organisations policières pour l'acquisition de système de reconnaissance de plaques d'immatriculation (SRPI).

Les organisations policières, la Sûreté du Québec et l'Association des directeurs de police du Québec demandent une aide financière pour l'entretien et le renouvellement des appareils. En plus d'avoir un impact positif sur le bilan routier, une analyse de rentabilité révèle que chaque appareil rapporte en moyenne 101 000 $ par année. La poursuite de la mise en fonction des SRPI permettrait à la Société de récupérer un peu plus de 5 M$ au cours de la période 2016-2019.

Enfin, le vice-président précise que les sommes proviendront du budget de subventions destiné aux initiatives policières et municipales en matière de sécurité routière et seront versées en deux dossiers distincts (Sûreté du Québec et Association des directeurs de police du Québec). Une reddition de comptes sera demandée aux deux organisations et le versement de la subvention se fera à la réception de pièces justificatives.

Il répond aux questions des membres tout au long de la présentation. Les membres sont en accord avec la recommandation de répondre favorablement à la demande de subvention.

L'adoption de la résolution suivante est proposée par M. Jean-Marie De Koninck et appuyée par Mme Anne-Marie Croteau :

Résolution

ATTENDU QUE les sommes potentiellement recouvrées par la Société en lien avec la régularisation des dossiers des conducteurs pris en défaut grâce aux Systèmes de reconnaissance de plaques d'immatriculation (SRPI) pourraient s'élever à près de cinq fois la valeur maximale des contributions financières sollicitées;

ATTENDU QUE ces contributions permettront d'assurer le bon fonctionnement de ces appareils et la pérennité de ces bénéfices pour la période couverte;

ATTENDU QUE les SRPI ont le potentiel d'avoir un impact positif sur le bilan routier.

IL EST DÉCIDÉ :

QU'une aide financière maximale de 1 082 000 $ pour l'entretien et le renouvellement des SRPI soit accordée à la Sûreté du Québec et aux organisations policières membres de l'ADPQ pour la période de 2016 à 2019 inclusivement.

Résolution AR-2951 du 16.10.26

10. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

11. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra à Québec, le 15 décembre 2016, à 8 h.

12. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres du conseil se réunissent à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

13. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres du conseil se réunissent à huis clos avant de conclure la séance.

14. LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 H 15

[redacted]

Présidente **Secrétaire général**

Société de l'assurance automobile Québec

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la séance nº 410
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, 6e étage
Le 15 décembre 2016, à 8 h
Adopté le 23 février 2017

SONT PRÉSENTS :

Mme Lorna Telfer, présidente du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
M. André Caron, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Jean-Marie De Koninck, membre
M. François Geoffrion, membre
Mme Johanne Goulet, membre
M. Jude Martineau, membre et président de la séance
M. Conrad Lord, membre
Mme Hélène Racine, membre
Mme Sylvie Thivierge, membre

M. Dave Leclerc, secrétaire général
Mme Myriam Régnier, adjointe au secrétaire général

EST ABSENTE :
Mme Louise Champoux-Paillé, membre

INVITÉS :
M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
Mme Célyne Girard, vice-présidente à l'accès sécuritaire au réseau routier, par visioconférence
M. Karl Malenfant, vice-président aux technologies de l'information
M. Denis Charland, directeur général des finances et des rapports financiers
Mme Linda Bellware, actuaire désignée et conseillère stratégique en placement
M. Martin Simard, directeur du soutien en services aux accidentés à la Vice-présidence à l'indemnisation des accidentés
M. Rodrigue Côté, directeur général des ressources humaines et de l'administration

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres avec le déplacement du point 12, sur le regroupement de trois sites en un pour Contrôle routier Québec, au point 11.

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 26 OCTOBRE 2016

Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 26 octobre 2016 n'a pas pu être lu par les membres en raison d'un problème technique, l'adoption est reportée à la séance du 23 février 2017.

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

3 A Liste des procès-verbaux adoptés des séances des comités du conseil d'administration

La liste est déposée sous la cote A-3 a) du 16.12.15.

3 B Plans de travail des comités pour 2017

Les plans de travail des comités sont déposés en liasse sous la cote A-3 b) du 16.12.15.

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente remercie M. Jude Martineau d'avoir assumé la présidence de la séance du mois d'octobre dernier en son absence.

Elle remercie également les membres du conseil, les présidents de comité et les membres de la direction pour le travail réalisé au cours de la dernière année. L'expertise de tous permet de créer de la valeur pour la Société.

Elle rappelle aux membres le rôle que le conseil doit jouer pour s'assurer que la performance de l'organisation soit conforme aux attentes du public et l'importance de garder confidentiels les renseignements qui leur sont transmis.

La présidente mentionne que les membres recevront le formulaire d'évaluation du conseil d'administration et de ses comités. Elle souhaite également rencontrer les membres sur une base individuelle au cours de la prochaine année.

5. RAPPORT DES COMITÉS

5 A Rapport du comité de vérification et de la performance (séance du 7 décembre 2016)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal, le 7 décembre 2016. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 a) du 16.12.15. Les membres du comité ont notamment procédé à l'étude du budget 2017 qui sera présenté au point 9 de la séance pour approbation par les membres.

5 B Rapport de la séance conjointe du comité actif-passif et du comité de vérification et de la performance (séance du 1er décembre 2016)

Le président du comité de vérification et de la performance informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance conjointe avec le comité de vérification et de la performance tenue à Québec, le 1er décembre 2016. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 b) du 16.12.15.

5 C Rapport de la séance conjointe du comité actif-passif et du comité de vérification et de la performance (séance du 6 décembre 2016)

La présidente du comité actif-passif informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance conjointe avec le comité de vérification et de la performance tenue à Montréal, le 6 décembre 2016. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 c) du 16.12.15. Les membres ont finalisé les travaux en lien avec la révision de la politique de placement qui sera présentée au point 10 de la séance pour approbation par les membres.

5 D Rapport du comité sur la sécurité routière (séance du 21 novembre 2016)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec, le 21 novembre 2016. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 d) du 16.12.15.

5 E Rapport du comité des technologies de l'information (séance du 7 décembre 2016)

La présidente du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal, le 7 décembre 2016. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 e) du 16.12.15. Les membres ont notamment analysé la demande de budget supplémentaire pour le projet « Évolution de la suite bureautique Office » qui sera présentée au point 13 de la séance pour approbation par les membres.

5 F Rapport de la séance conjointe du comité des technologies de l'information et du comité de vérification et de la performance (séance du 7 décembre 2016)

La présidente du comité des technologies de l'information informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue conjointement avec le comité de vérification et de la performance à Montréal, le 7 décembre 2016. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 f) du 16.12.15.

5 G Rapport du comité des ressources humaines et du service à la clientèle (séance du 14 décembre 2016)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec, le 14 décembre 2016. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 g) du 16.10.26.

5 H Rapport du comité de gouvernance et d'éthique (séance du 14 décembre 2016)

La présidente du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec, le 14 décembre 2016. L'ordre du jour de cette séance est déposé sous la cote A-5 h) du 16.12.15.

La présidente du conseil dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-5 h.1) du 16.12.15, un projet de résolution sur la composition des comités du conseil d'administration pour 2017.

L'adoption de la résolution suivante est proposée par Mme Anne-Marie Croteau et appuyée par M. André Caron :

Résolution

ATTENDU QUE le Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec prévoit que le conseil d'administration nomme les membres des comités permanents du conseil et les présidents des comités sur recommandation de la présidente du conseil et du comité de gouvernance et d'éthique;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique recommande la composition des comités pour 2017.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE la composition des comités du conseil d'administration pour l'année 2017, soit la suivante :

Gouvernance et éthique :	Lorna Telfer, présidente Alain Albert Anne-Marie Croteau Johanne Goulet Jude Martineau
Actif-passif :	Johanne Goulet, présidente Brigitte Corbeil François Geoffrion
Vérification et de la performance :	Jude Martineau, président Louise Champoux-Paillé Brigitte Corbeil Sylvie Thivierge

Ressources humaines et du service à la clientèle :	Alain Albert, président Yvan Bordeleau Conrad Lord Hélène Racine
Technologies de l'information :	Anne-Marie Croteau, présidente André Caron François Geoffrion Sylvie Thivierge
Sécurité routière :	Jean-Marie De Koninck, président André Caron Louise Champoux-Paillé Conrad Lord

Résolution AR-2952 du 16.12.15

6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction fait le point notamment sur les sujets suivants et répond aux questions des membres tout au long de son intervention :

Couverture médiatique

Manifestation des conducteurs de véhicules lourds : Ils demandaient six mois de sursis avant l'entrée en vigueur du règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers en disant qu'ils n'avaient pas été informés. Pourtant, un délai de 6 mois avait déjà été accordé entre l'adoption du règlement et sa mise en vigueur. Plusieurs actions de communications ont été mises en œuvre au cours des derniers mois précédents l'adoption pour informer les personnes et organisations touchées, dont des lettres personnalisées. Rappelons que le Québec était la seule province au Canada qui n'avait pas harmonisé ses pratiques.

Projet de loi 62 sur la neutralité religieuse de l'État : En ce qui concerne les examens de conduite, la Société applique la loi telle qu'elle est et les principes énoncés par la Charte québécoise en matière de respect de la liberté de religion. Si le projet de loi 62 est adopté, la Société vérifiera si ses pratiques doivent être modifiées. Néanmoins, le vêtement porté ne doit pas nuire à la visibilité afin d'assurer la sécurité routière.

Dossiers en lien avec le gouvernement

Changement de sous-ministre au ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports : Les premiers contacts ont été faits.

Consultation publique sur la sécurité routière : La consultation se tiendra du 9 janvier au 3 mars 2017. À partir du site Web de la Société, les citoyens et les organisations pourront répondre au questionnaire ou s'inscrire pour assister aux séances publiques qui se tiendront dans 11 villes.

Dépôt d'une pétition sur le droit de poursuite (No fault) : Le 7 décembre 2016, la députée de Chauveau du Parti libéral du Québec a déposé une pétition à l'Assemblée nationale du Québec visant à modifier la Loi sur l'assurance automobile du Québec pour permettre aux accidentés de la route de poursuivre les fabricants et réparateurs d'automobiles au civil en cas de mauvaise conception ou réparation d'une pièce ou d'un véhicule. La pétition a recueilli 449 signatures. Le ministre répondra à la pétition dans les prochaines semaines.

Commission des transports et de l'environnement (CTE) : la Société pourrait être convoquée devant la CTE dans les prochaines semaines pour un mandat visant l'examen des orientations, des activités et de la gestion administrative de la Société. Les préparatifs à cet effet sont en cours.

Gestion de l'entreprise

Prix IAPQ : La Société a remporté deux prix de l'Institut d'administration publique de Québec (IAPQ) : le prix Gestion des ressources humaines pour les efforts déployés par nos employés pour réduire l'inventaire des dossiers des accidentés de la route au Tribunal administratif du Québec et le prix Initiatives numériques avec la Régie de l'assurance maladie du Québec pour la mise en œuvre du processus de remboursement automatique des médicaments des personnes accidentées. Les membres félicitent les équipes pour ces belles réalisations.

Négociations des conventions collectives : La convention collective des cadres a été signée. Une entente est intervenue avec la plupart des associations des cadres. Du côté des contrôleurs routiers, les négociations se poursuivent. La grève des juristes se poursuit. Les professionnels n'ont toujours pas conclu d'entente avec le gouvernement.

Association des intervenants en dépendance du Québec (AIDQ) : le ministère de la Santé et des Services sociaux ne reconnait plus l'organisme et a désigné le Centre intégré universitaire de Santé et des Services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal comme partenaire responsable du Programme d'évaluation et de réduction du risque de conduite avec les capacités affaiblies. La SAAQ n'a donc pas renouvelé le contrat de l'AIDQ et leur a demandé de lui transmettre les dossiers électroniques des conducteurs afin que le nouveau partenaire gouvernemental désigné puisse poursuivre le travail. Il n'y aura pas d'interruption de services pour la clientèle, malgré la contestation de l'AIDQ.

7. PRODUCTION DE LA CARTE DE LA RAMQ ET DE PERMIS DE CONDUIRE POUR D'AUTRES PROVINCES – RÉSOLUTION

La vice-présidente à l'accès sécuritaire au réseau routier se joint aux membres pour ce point à l'ordre du jour.

La vice-présidente dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-7 du 16.12.15, une note complément d'information à l'égard des partenariats pour la production de permis de conduire d'autres provinces canadiennes.

La vice-présidente parcourt la note avec les membres et revient sur les éléments d'information supplémentaires qui ont été demandés par les membres lors de la séance du 26 octobre dernier.

Depuis cette rencontre, Gemalto a remporté l'appel d'offres dans les provinces Atlantique et l'entreprise s'est retirée du processus pour l'Alberta. Si les membres sont en accord, la Société procèdera à la négociation d'un contrat avec Gemalto. L'objectif est de leur facturer le coût complet plus une marge de profit pour la Société.

Les membres adressent leurs questions et sont en accord pour que la Société établisse une entente contractuelle distincte avec Gemalto pour la production de carte pour la RAMQ et de permis pour d'autres provinces.

L'adoption de la résolution suivante est proposée par Mme Sylvie Thivierge et appuyée par M. Jean-Marie De Koninck :

Résolution

ATTENDU QUE la Régie de l'assurance maladie du Québec a sollicité la Société de l'assurance automobile du Québec pour la production des cartes d'assurance maladie;

ATTENDU QUE le fournisseur de la Société souhaite discuter de la possibilité d'établir une entente contractuelle avec la Société afin de produire les permis de conduire pour les provinces de l'Atlantique.

ATTENDU QUE La Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec lui permet de commercialiser son savoir-faire;

ATTENDU QUE la capacité résiduelle de sa chaîne de production du permis de conduire lui permettrait de profiter de l'opportunité de bénéficier d'une nouvelle source de financement;

ATTENDU QUE les risques évalués sont limités et que des mesures de contrôle seront mises en place;

ATTENDU QUE l'impression des permis de conduire des Québécois sera toujours prioritaire à toute autre production;

ATTENDU QUE les coûts facturés seront établis sur la base des coûts complets auxquels s'ajoutera une marge de profit;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve l'orientation de la Société à produire la carte d'assurance maladie pour la Régie de l'assurance maladie du Québec et à conclure un contrat d'affaires avec Gemalto pour la production des permis de conduire des provinces de l'Atlantique.

Résolution AR-2953 du 16.12.15

La vice-présidente quitte la séance.

8. PLAN STRATÉGIQUE 2016-2010 – VOLET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances se joint aux membres du conseil pour les points 8 à 11 à l'ordre du jour.

Le vice-président dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-8 du 16.12.15, une note et un tableau synoptique sur le plan stratégique 2016-2020 – volet développement durable.

Le vice-président parcourt la note avec les membres et précise que ce dossier a également été présenté au comité de gouvernance et d'éthique. Le développement durable étant au cœur de la mission de la Société, il s'intègre à son plan stratégique 2016-2020. Le volet développement durable du plan stratégique regroupe à la fois les activités de développement durable, de gestion de la diversité et à l'égard des personnes handicapées. Il inclut sept objectifs spécifiques intégrés au plan stratégique dotés d'indicateurs de performance, de valeurs de départ et de cibles mesurables. Cette approche intégrée améliore la cohérence des actions et facilite la reddition de comptes. De plus, elle répond aux exigences gouvernementales en matière de développement durable et à l'égard des personnes handicapées.

Les membres trouvent que cette manière de présenter les actions en développement durable en les intégrant au plan stratégique 2016-2020 est efficace et sont en accord avec l'orientation proposée par la direction. Une résolution du conseil devra être adoptée en mars prochain lorsque le document complet sera présenté aux membres.

9. CADRE FINANCIER 2016-2020

Le directeur général des finances et des rapports financiers et l'actuaire désignée et conseillère stratégique en placement se joignent aux membres du conseil pour les points 9 et 10 à l'ordre du jour.

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-9 du 16.12.15, une note et une présentation sur le cadre financier 2016-2020, projections financières 2016 et budget 2017.

Le vice-président, le directeur général et l'actuaire désignée et conseillère stratégique parcourent la présentation sur le cadre financier 2016-2020, les projections financières 2016 et le budget 2017 et répondent aux questions des membres tout au long de la présentation. Le vice-président précise que le budget 2017 n'inclut pas les modifications de la politique de placement qui seront proposées aux membres.

Le président du comité de vérification et de la performance indique que les membres du comité ont procédé à l'analyse du budget 2017 et sont favorables à son adoption tel que présenté au conseil d'administration.

L'adoption de la résolution suivante est proposée par M. Jude Martineau et appuyée par M[me] Hélène Racine :

Résolution

ATTENDU QUE le budget de la Société permet :

- de répondre aux enjeux de la planification stratégique 2016-2020;
- de poursuivre l'engagement sur la route de la performance;
- la réalisation de notre transformation par des investissements, notamment en technologie de l'information;

ATTENDU QUE les discussions sont toujours en cours avec le ministère des Finances du Québec sur les attentes pour 2017-2018;

ATTENDU QUE des risques de 6 M$ ont été identifiés;

ATTENDU QUE le suivi des risques et des niveaux de services est réalisé trimestriellement et qu'une reddition de comptes en est faite au conseil d'administration;

ATTENDU QUE les travaux sur la propriété du PGI sont présentement en cours d'analyse par les vérificateurs, pour les fins du budget, l'orientation de la direction à l'effet qu'il soit la propriété du Fonds d'assurance automobile du Québec a été retenue;

ATTENDU QUE le comité de vérification et de la performance recommande l'adoption des budgets proposés.

ATTENDU QUE le comité des technologies de l'information et le comité de vérification recommandent le budget 2017 des projets d'investissement.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve les budgets proposés pour 2017 :

1. le budget du Fonds d'assurance automobile du Québec, soit des produits de 1 468,3 M$ et des charges de 1 457,4 M$ pour un excédent de 10,9 M$ et un budget d'immobilisations de 52,7 M$;

2. le budget de la Société, soit des revenus de 258,2 M$ et des charges de 257,9 M$ pour un excédent de 0,3 M$ et un budget d'immobilisations de 25,8 M$.

QUE le budget 2017 des projets d'investissement s'élève à 105,3 M$, soit :

- 4 M$ pour les postes et aires de contrôle routier
- 10,8 M$ pour les projets administratifs
- 90,5 M$ pour les projets en technologies de l'information :
    - 20 M$ pour le plan de base
    - 70,5 M$ pour le PGI.

QUE les nouveaux projets pour 2017 sont :

- Postes et aires de contrôle routier :
  - 81301 – Balise et lignage pour tous les postes de contrôle
  - 81302 – Barrière au poste de contrôle de St-Sulpice

- Projets administratifs
  - 74704 – Aménagement et réaménagements des locaux du siège social
  - 81001 – Remplacement de l'inséreuse (mise sous enveloppe) et de deux timbreuses
  - 81002 – Aménagement et réaménagements des locaux hors siège social (réseau et centres de services)
  - 81501 – Révision du processus d'examen pour véhicule de promenade et moto

Que lorsque les travaux sur la propriété du PGI seront complétés, les informations budgétaires seront ajustées en conséquence s'il y a lieu. Toutefois, cela n'aura aucun impact sur le total des frais d'administration consolidés.

Résolution AR-2954 du 16.12.15

10. RÉVISION DE LA POLITIQUE DE PLACEMENT – RÉSOLUTION

Le vice-président aux ressources humaines, à l'administration et aux finances dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-10 du 16.12.15, les documents suivants :
- Note concernant la révision de la politique de placement;
- Tableau de comparaison entre la nouvelle politique de placement et l'ancienne politique de placement;
- Politique de placement du Fonds d'assurance automobile du Québec au 1er janvier 2017;
- Projet de résolution.

Le vice-président fait un résumé des travaux réalisés au cours des derniers mois par le comité actif-passif et le comité de vérification et de la performance afin d'analyser la proposition de la Caisse de dépôt et placement du Québec et de revoir la politique de placement du Fonds de l'assurance automobile du Québec. Les comités et la direction étaient accompagnés d'un expert externe de la firme Aon Hewitt.

Les membres du comité actif-passif et du comité de vérification et de la performance sont en accord avec la proposition de politique de placement et sont favorables à son adoption par le conseil d'administration.

L'adoption de la résolution suivante est proposée par Mme Johanne Goulet et appuyée par M. Jude Martineau :

Résolution

ATTENDU QUE le portefeuille de référence répond aux objectifs du Fonds d'assurance automobile du Québec et permet de maintenir le taux de capitalisation à l'intérieur du corridor de stabilisation;

ATTENDU QUE la direction, le comité actif-passif et le comité de vérification et de la performance recommandent les modifications.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE la nouvelle politique de placement soit adoptée, incluant le nouveau portefeuille de référence suivant :

	Portefeuille de référence (%)		
Catégorie de placement	**Borne minimale [1]**	**Cible**	**Borne maximale [1]**
Obligations			
Dettes immobilières			
Taux	0	5	12
Crédit	9	14	21
Obligations à rendement réel	7	10	13
Valeurs à court terme	0	1	8
Revenu fixe	**20**	**30**	**47**
Immeubles	11	15	18
Infrastructures	6	9	12
Actifs réels	**17**	**24**	**30**
Marchés boursiers	24	34	44
Placements privés	9	12	15
Actions	**36**	**46**	**56**
Répartition de l'actif	0	0	1
Stratégies actives de superposition	0	0	1
Autres	**0**	**0**	**2**
TOTAL		**100**	
Devise américaine	0	0	0
Devises EAEO	0	0	0
Devises	**0**	**0**	**0**
Taux d'intérêt 10 ans	0	0	0
Taux d'intérêt 30 ans	0	0	0
Taux d'intérêt	**0**	**0**	**0**
Rendement prévu	**5,9**		
Risque prévu	**10,3**		

1 Durant la période de transition, les bornes minimales et maximales sont ajustées en fonction du calendrier d'implantation.

QUE la direction de la Société avise la Caisse de dépôt et placement du Québec que ces changements sont effectifs à compter du 1er janvier 2017.

Résolution AR-2955 du 16.12.15

Les invités quittent la séance à l'exception du vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance.

11. APPEL D'OFFRES – REGROUPEMENT DE TROIS SITES EN UN POUR CONTRÔLE ROUTIER QUÉBEC – RÉSOLUTION

Le directeur général des ressources humaines et de l'administration se joint aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-12 du 16.12.15, une note pour autorisation d'un appel d'offres pour le regroupement de trois sites en un pour Contrôle routier Québec.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance et le directeur général des ressources humaines et de l'administration parcourent la note et répondent aux questions des membres.

L'adoption de la résolution suivante est proposée par Mme Brigitte Corbeil et appuyée par M. Conrad Lord :

Résolution

ATTENDU QUE les baux pour les locaux du Service du contrôle routier de Saint-Jean situé à Saint-Jean-sur-Richelieu, de la Direction régionale de la Montérégie et de l'Ouest-du-Québec située à La Prairie et du Service du soutien aux mandataires situé à La Prairie viennent tous à échéance en octobre et novembre 2017;

ATTENDU QUE la situation géographique actuelle du Service de contrôle routier de Saint-Jean entraîne une perte d'efficacité opérationnelle de 0,5 ETC annuellement, car le territoire ne peut être couvert de façon optimale;

ATTENDU QUE de louer de nouveau dans la ville de La Prairie entraînerait un gain opérationnel annuel de 1 ETC équivalent au coût du projet, ce qui permettrait de rentabiliser le projet sur une période de 5 ans;

ATTENDU QUE le regroupement des trois unités administratives permettrait de réduire la superficie locative de 500 m²;

ATTENDU QUE la Société québécoise des infrastructures ne possède pas d'espace vacant pouvant répondre aux besoins de la Société de l'assurance automobile du Québec et qu'une entente de gré à gré avec le propriétaire du local actuel à La Prairie n'est pas avantageuse;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la Société à procéder à la publication d'un appel d'offres public afin de trouver un locateur détenant un ou des sites qui répondent aux exigences

opérationnelles pour regrouper en 2017, le Service du contrôle routier de Saint-Jean, la Direction régionale de la Montérégie et de l'Ouest-du-Québec et le Service du soutien aux mandataires dans des locaux communs sur le territoire de la ville de La Prairie, pour une durée de 10 ans;

QU'une option de renouvellement pour cinq autres années soit incluse dans l'appel d'offres.

Résolution AR-2956 du 16.12.15

Le vice-président et le directeur général quittent la séance.

12. ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX – TRAUMATOLOGIE – RÉSOLUTION

Le directeur du soutien en services aux accidentés se joint aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

Le directeur dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-11 du 16.12.15, une note pour l'autorisation de conclure une entente avec le ministre de la Santé et des Services sociaux (MSSS) concernant les services en traumatologie.

Le directeur parcourt la note avec les membres. Il indique que cette entente complémentaire avec le MSSS remplacera les dix ententes entre la Société et chacun des centres hospitaliers spécialisés en traumatologie et qu'elle sera rétroactive au 1er avril 2016. Il répond aux questions des membres.

L'adoption de la résolution suivante est proposée par M. André Caron et appuyée par Mme Johanne Goulet :

Résolution

ATTENDU QU'en tant qu'assureur public, la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) rembourse des services de réadaptation précoce offerts aux accidentés de la route par les centres hospitaliers spécialisés et désignés en traumatologie selon certaines modalités;

ATTENDU QUE les dix ententes avec les centres hospitaliers spécialisés en traumatologie ont pris fin le 31 mars 2016;

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) est en accord avec les modalités de la nouvelle entente qui remplacerait les dix ententes actuelles;

ATTENDU QUE les impacts sur le régime sont négligeables;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise la conclusion de l'entente entre le MSSS et la SAAQ en

qualité de fiduciaire du Fonds d'assurance automobile du Québec relativement aux services de réadaptation précoce offerts par les centres hospitaliers spécialisés et désignés en traumatologie;

QUE cette entente soit en vigueur du 1er avril 2016 pour une durée de trois ans, avec reconduction tacite annuellement par la suite sauf si l'une des parties souhaiterait y mettre fin.

Résolution AR-2957 du 16.12.15

Le directeur quitte la séance.

13. CONFIRMATION DE BUDGET DU PROJET « ÉVOLUTION DE LA SUITE BUREAUTIQUE OFFICE » – RÉSOLUTION

Le vice-président aux technologies de l'information se joint aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-13 du 16.12.15, une note pour autorisation de budget du projet « Évolution de la suite bureautique Office ».

Le vice-président parcourt la note avec les membres et revient sur l'objectif du projet et les bénéfices qui y sont liés. Il précise également que le budget demandé fait partie du Plan d'investissement de base 2017 présenté dans le budget approuvé précédemment. Il répond ensuite aux questions des membres.

La présidente du comité des technologies de l'information mentionne que le comité a procédé à l'analyse de la demande budgétaire lors de sa dernière séance et que les membres sont favorables à son approbation par le conseil d'administration.

L'adoption de la résolution suivante est proposée par Mme Anne-Marie Croteau et appuyée par M. André Caron :

Résolution

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec doit mettre à niveau la suite bureautique (Office 2007) pour l'ensemble des employés en raison de sa désuétude et qui ne sera plus supportée à partir du mois d'octobre 2017;

ATTENDU QU'un budget provisoire de 4 150 000 $ a été autorisé au plan d'investissement de base 2015 pour le projet « Évolution de la suite bureautique Office »;

ATTENDU QUE les changements effectués à la portée et au déploiement du projet ont entrainé des coûts supplémentaires;

ATTENDU QUE la dépense prévue du projet « Évolution de la suite bureautique Office » fait partie du Plan d'investissement de base du budget 2017 de la Société;

ATTENDU QUE le comité des technologies de l'information recommande la poursuite du projet et le budget requis;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise pour la poursuite du projet « Évolution de la suite bureautique Office » un budget confirmé de 5 302 242 $, dont 2 398 355 $ pour l'année 2017.

Résolution AR-2958 du 16.12.15

Le vice-président quitte la séance.

14. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

15 PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra à Montréal, le 23 février 2017, à 9 h.

16. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres du conseil se réunissent à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

17. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres du conseil se réunissent à huis clos avant de conclure la séance.

18. LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 H

[redacted]

Présidente **Secrétaire général**

Société de l'assurance automobile Québec

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance nº 411
Tenue à Montréal, salle du conseil d'administration
800, Tour de la Place Victoria, 31e étage
Le 23 février 2017, à 9 h
Adopté le 22 mars 2017

SONT PRÉSENTS :
Mme Lorna Telfer, présidente du conseil
Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. Yvan Bordeleau, membre
M. André Caron, membre
Mme Louise Champoux-Paillé, membre
Mme Brigitte Corbeil, membre
Mme Anne-Marie Croteau, membre
M. Conrad Lord, membre
M. Jude Martineau, membre
Mme Hélène Racine, membre
Mme Sylvie Thivierge membre

M. Dave Leclerc, secrétaire général
Mme Myriam Régnier, adjointe au secrétaire général

PAR VISIOCONFÉRENCE :
Mme Johanne Goulet, membre

PAR TÉLÉPHONE :
M. Alain Albert, membre
M. François Geoffrion, membre

EST ABSENT :
M. Jean-Marie De Koninck

INVITÉ :
M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance, par visioconférence

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour

Sur proposition formulée, l'adoption de l'ordre du jour est proposée par Mme Louise Champoux-Paillé et appuyée par M. Jude Martineau sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL DE SÉANCES ANTÉRIEURES

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 26 octobre 2016

L'approbation du procès-verbal de la séance tenue le 26 octobre 2016 est proposée par M. André Caron et appuyée par M. Yvan Bordeleau sans modification.

2 B Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 15 décembre 2016

L'approbation du procès-verbal de la séance tenue 15 décembre 2016 est proposée par Mme Anne-Marie Croteau et appuyée par Mme Brigitte Corbeil sans modification.

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

La liste est déposée sous la cote A-3 du 17.02.23.

4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente du conseil rappelle aux membres les rôles et responsabilités d'un administrateur qui sont différents de ceux de la direction.

Elle remercie les présidents des comités et les membres pour leurs disponibilités, car les rencontres sont nombreuses et des changements ont dû être apportés au calendrier 2017.

Au point 7, le Rapport annuel sur la gestion intégrée des risques 2016 sera déposé. Il a été vu par les membres du comité de vérification et de la performance lors de la séance du 22 février. Elle indique qu'il s'agit d'un document très complet et invite tous les membres à en prendre connaissance. La présidente informe que les membres du comité ont remercié, au nom du conseil d'administration, le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance, la directrice générale de la performance et leur équipe pour la qualité du travail effectué.

5. RAPPORT DES COMITÉS

5 A Rapport de la séance conjointe du comité actif-passif et du comité de vérification et de la performance (séance du 21 février 2017)

Le président du comité de vérification et de la performance informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal, le 21 février 2017. Il dépose au procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-5 a) du 17.02.23.

5 B Rapport du comité des technologies de l'information (séance du 21 février 2017)

La présidente du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance téléphonique du 21 février 2017. Elle dépose au procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-5 b) du 17.02.23.

5 C Rapport du comité de vérification et de la performance (séance du 22 février 2017)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal, le 22 février 2017. Il dépose au procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-5 c) du 17.02.23.

6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Éléments de suivi

Couverture médiatique

La présidente et chef de la direction fait le point sur les différents sujets suivants qui ont attiré l'attention des médias et elle répond aux questions des membres tout au long de son intervention :

Gestion de la SAAQ suite à l'attentat à la mosquée :
Tel que l'indiquait le courriel transmis aux membres du conseil en après-midi le lundi, les actions nécessaires ont été réalisées entre 6 h 30 et 14 h le lundi et un suivi a été assuré toute la semaine. Un seul événement survenu le jeudi au Centre de services de Lebourgneuf a demandé une gestion particulière. Aucun employé de la Société ne figurait parmi les victimes.

« Madame, Monsieur » - Centre de services de Saint-Hyacinthe :
La situation remonte à juin 2016, à la suite d'une plainte d'un client. Il s'agit d'une initiative locale et aucunement d'une orientation de l'organisation. Un rappel a été fait à tous nos employés de faire preuve de jugement, de l'importance de la courtoisie et du respect auprès de la clientèle. Plusieurs entrevues ont été accordées aux médias pour rectifier l'information.

Remplacer le genre par un « X » sur le permis de conduire :
Malgré que les médias aient tenté de faire un lien avec le cas client de Saint-Hyacinthe, il s'agit de deux dossiers distincts. Bien que la American association of motor vehicule administrators (AAMVA) se soit prononcée en avril 2016, il s'agit d'un guide, mais non d'une obligation. L'Ontario a du donner suite à une décision du Tribunal qui les a obligés à utiliser un

genre neutre « X » sur leur permis. La SAAQ n'a pas d'obligations ni aucune orientation et encore moins de projet sur ce dossier.

Transmission de certificats d'immatriculation :
En raison d'une erreur humaine, une cliente a reçu neuf certificats d'immatriculation dans une même enveloppe. La SAAQ a communiqué avec les personnes concernées et un appel à la vigilance a été fait aux employés.

Reconnaissance faciale :
La SAAQ doit faire évoluer son permis de conduire pour s'assurer qu'il est à la fine pointe en matière de sécurité, incluant la vérification de l'identité. C'est dans ce contexte qu'elle a procédé à un avis d'appel d'intérêt en mode exploratoire afin de connaître les solutions disponibles sur le marché.

Dossiers en lien avec le gouvernement

Commission des transports et de l'environnement :
La SAAQ est toujours en attente d'une convocation pour le mandat d'examen des orientations, des activités et de la gestion administrative par les membres de la commission. L'étude des crédits 2017-2018 est en cours de préparation.

Rencontre du Secrétaire général du gouvernement :
Il a été question de l'état des finances publiques. Il a remercié les organismes pour leurs efforts. Il a confirmé l'attente du gouvernement à ce que les services offerts par les organismes soient efficients et efficaces, ce qui est en droite ligne avec les orientations retenues à la planification stratégique de la SAAQ.

Gestion de l'organisation

Suivi de la séance du C. A. du 15 décembre 2016 sur la production des permis de conduire pour les provinces de l'Atlantiques :
Les négociations avec Gemalto n'ont pas permis de conclure un contrat d'affaires à la satisfaction des parties.

Suivi de la performance 2016

La présidente et chef de la direction dépose sous la cote A-6 a) du 17.02.23 le tableau de bord du suivi de la performance au 31 décembre 2016 et en fait la présentation aux membres.

La première année de la planification stratégique 2016-2020 fait ressortir des résultats positifs, tant pour le bilan routier, le service à la clientèle, les équipes et les résultats financiers.

Priorités 2017

La présidente et chef de la direction dépose sous la cote A-6 b) du 17.02.23 le tableau de priorités de la Société pour 2017 qui respectent ce qui est prévu au projet de plan stratégique 2016-2020 et en fait la présentation aux membres.

Elle souligne que les priorités permettent de garder l'organisation « focus » et disciplinée sur l'exécution de la planification stratégique 2016-2020.

7. RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES 2016 ET RAPPORT DE LA DVIEP

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance se joint par visioconférence aux membres du conseil pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président dépose séance tenante, sous la cote A-7 du 17.02.23, une note et le rapport sur la gestion intégrée des risques 2016 qui inclut le rapport de validation de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes.

Le vice-président parcourt le rapport avec les membres. Il fait état des travaux réalisés, du bilan au 31 décembre 2016 des risques des six familles identifiées. Sur les 222 risques identifiés, 5 représentent un risque élevé, 27 un risque moyen et 190 un risque faible. Le plan de travail pour l'année 2017 est également présenté aux membres. Le vice-président répond aux questions des membres tout au long de la présentation.

Les membres sont satisfaits du travail effectué et soulignent la progression et l'amélioration de la reddition de comptes sur ce sujet dont la responsabilité incombe au conseil d'administration.

Le vice-président quitte la séance.

8. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

9. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra à Québec, le 22 mars 2017, à 8 h.

10. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil se réunissent à huis clos.

11. LA SÉANCE EST LEVÉE À 11 H 30

[redacted]

Présidente **Secrétaire général**